

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, tome 13, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1961.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1961_000_013.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



33/0
Copie
ville

E



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

TOME XIII (1960-1961)



TABLE DES MATIÈRES



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



Table des matières du tome XIII (1960-1961)

P. AMANDRY, Athènes au lendemain des guerres médiques . . .	198
F.-J. BILLESKOV-JANSEN, Les grands romans philosophiques de Kierkegaard	175
H. BUCH, La délimitation des compétences	57
M. DEFOSSE, La déontologie de la presse	343
W. DE KEYZER, Discours rectoral : A la recherche de la puissance	15
E. della SANTA, L'empereur Viracocha, réformateur de l'architecture religieuse au Pérou	267
R. E. DE SMET, Une mission interdisciplinaire dans le nord-est du Cgngo	224
E. DUPRÉEL, René Bertholet à Bruxelles (1897-1906)	99
L. FLAM, Hétérodoxes, hérétiques, paradoxaux et sceptiques . .	123
A. GERLO, Le patrimoine antique dans l'enseignement occidental	107
J. GHILAIN, Le crédit à l'économie autochtone dans la République du Congo (rive gauche)	263
L. GROSS, L'exotisme oriental dans l'œuvre du prince de Ligne . .	157
F. LEBLANC, Allocution prononcée lors de la Séance de rentrée de l'Université (6 octobre 1960)	5
A. MAUROIS, Un Français apprécie les écoles des Etats-Unis . . .	359
J.-M. MINON, Les derniers ouvrages d'Alfonso Reyes	81
J. PAUMEN, Le Statut de la métaphysique	137
J. PAUMEN, La philosophie de M. Marcel Barzin	330

S. SULZBERGER, Le sentiment impressionniste	102
R. VAN COMPERNOLLE, L'hellénisation de la Sicile antique . . .	296
F. WALEFFE, Pour une coopération internationale à l'évolution politique, économique et sociale du Congo belge	47
Bibliographie	89, 157, 243, 367
La vie universitaire	254

3370
cop/2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(TREIZIÈME ANNÉE)

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1960



1

SOMMAIRE

F. LEBLANC, Allocution prononcée lors de la Séance de rentrée de l'Université (6 octobre 1960)	5
W. DE KEYZER, Discours rectoral : A la recherche de la puissance	15
F. WALEFFE, Pour une coopération internationale à l'évolution politique, économique et sociale du Congo belge	47
H. BUCH, La délimitation des compétences	57
J.-M. MINON, Les derniers ouvrages d'Alfonso Reyes	81
Bibliographie	89



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX
(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS
(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. D. TITS
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique.



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



Séance de rentrée du 6 octobre 1960

Allocution de M. Félix Leblanc,

**Président du Conseil d'Administration
de l'Université Libre de Bruxelles**

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS COLLÈGUES,

L'année académique qui vient de s'achever avait commencé sous le signe du 125^e anniversaire de notre Université. Beaucoup d'entre vous ont assisté aux cérémonies par lesquelles nous avons célébré ce jubilé et ont pu communier avec nous dans l'ambiance d'une légitime fierté pour le chemin parcouru et d'une fervente espérance pour la réalisation d'un grand programme d'extension élaboré dans le cadre des résolutions de la Commission nationale des Sciences.

Notre Université a eu l'honneur et la joie de pouvoir, à cette occasion, conférer à Sa Majesté le Roi Baudouin le titre de Docteur *honoris causa*. Elle est particulièrement heureuse, aujourd'hui, d'ajouter à son témoignage d'attachement et de respectueuse gratitude les vœux fervents qu'elle forme pour le Roi et pour celle qui sera bientôt notre Reine.

*
**

Notre communauté universitaire a été, comme chaque année, frappée par de trop nombreux deuils devant lesquels nous nous inclinons avec une respectueuse et douloureuse émotion :

Victor Brien, qui mena de front une brillante carrière

universitaire et une féconde activité d'ingénieur et de géologue, par laquelle il prit une part importante dans le développement du Congo. Il s'intéressa vivement à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences minérales et créa, dans ce but, en le dotant généreusement, le « Fonds Victor Brien »;

Pierre de Harven, avocat à la Cour de cassation; il mena de pair une carrière d'avocat et de professeur. Titulaire d'importants cours de droit civil, il contribua à la formation de très nombreux élèves et ses ouvrages juridiques transmettront son expérience aux générations futures;

Paul Govaerts, grand clinicien et savant, dont les recherches et les travaux scientifiques font autorité en Belgique et à l'étranger. Il nous laisse l'incontestable souvenir d'avoir été un des plus grands professeurs de notre Faculté de Médecine et de Pharmacie;

Maximilien Philonenko, juriste distingué, brillant professeur qui forma plusieurs générations d'étudiants avec un inlassable dévouement;

Raoul Duthoit, médecin spécialiste en pédiatrie. Professeur d'hygiène infantile et de puériculture à l'Ecole d'Infirmières Edith Cavell-Marie Depage, il fut chargé de cet enseignement à l'Université;

Alfred Errera, docteur spécial en Sciences mathématiques, professeur dévoué de notre Faculté des Sciences dont il fut élu Président en 1947. Dès 1934, il avait été Président de la Société mathématique de Belgique et, en 1937, docteur *honoris causa* de l'Université de Bordeaux;

Cette semaine encore, la mort nous a enlevé le professeur honoraire Eugène Soudan, Ministre d'Etat, Vice-Président honoraire du Conseil d'Administration de l'Université, dont la vie si active fut consacrée à la Belgique et à l'Université.

L'Université déplore également la perte de plusieurs collègues en activité :

Félicien Favresse, historien apprécié, qui a pu communiquer à une génération de médiévistes le goût de la critique objective et le respect de la discipline qu'il avait choisie;

Alexandre Conard, titulaire des cours de Morphologie végétale, directeur du Jardin expérimental Jean Massart, pro-

fesseur, conférencier, homme de science, plein de bonhomie et d'humour, il fut un homme aussi aimé qu'écouté;

Jules Vanderschueren, agrégé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, pharmacien en chef de l'Hôpital Brugmann.

L'Université a perdu, au cours de cette année, sept de ses docteurs *honoris causa* : John Kirkwood, Pierre Oberling, François Geny, Louis Grelot, Raffaele Pettazzoni, René Berthelot et Tullio Ascarelli. Je rappellerai que ce dernier, qui devait recevoir ses insignes au cours des fêtes du 125^e anniversaire, n'avait pu, pour raison de santé, être des nôtres et la mort l'a frappé pendant nos festivités.

Je vous convie à nous recueillir quelques instants à la mémoire de tous ces collègues et amis.

*
**

J'ai l'agréable mission de pouvoir rendre hommage aux nombreux membres de notre corps professoral qui ont été l'objet de nominations et de distinctions particulièrement flatteuses. J'ai le plaisir de vous informer de ce que, au cours de l'année, le Conseil d'Administration a appelé M. le professeur Pierre Vermeylen à siéger au Conseil en qualité de membre permanent.

M. le Pro-Recteur Henri Janne a été nommé Vice-Président du Bureau du Conseil national de la Politique scientifique et Président du Conseil national du Travail.

Le baron Boel, professeur honoraire, M. Hubert Ansiaux, tous deux membres du Conseil d'Administration de l'Université, MM. les professeurs Jacques Errera, Paul Bourgeois et Edmond Seeldrayers ont été nommés membres du Conseil national de la Politique scientifique.

M^{lles} Lucia de Brouckère et Claire Préaux, MM. Jean Brachet et Arthur Doucy, professeurs à l'Université, ont été nommés membres du Comité des Experts scientifiques au Conseil national de la Politique scientifique.

M. le professeur Georges Homès a été nommé membre du Comité de liaison Industrie-Université du Conseil national de la Politique scientifique; il a été élu Président du troisième Congrès international des Méthodes non destructives à Tokyo

et a été invité à participer aux travaux de l'Académie des Sciences de Paris.

M. le Recteur honoraire Jean Bagniet a été proclamé lauréat du Prix quinquennal de l'Association « Les Amis du Hainaut ».

M. le professeur Albert Dalcq a été élu membre de la Classe des Sciences, section des Sciences naturelles, de l'Académie royale de Belgique; il a obtenu le Prix quinquennal « Dr. A. De Leeuw-Damry-Bourlard ».

MM. les professeurs Serge Chlepner et Guillaume Jacquemyns ont obtenu le Prix « Louis de Brouckère ».

M. le professeur honoraire Robert Danis a été élu membre d'honneur de la Société suisse de Chirurgie.

M. le professeur Jean Snoeck a été nommé Honorary Member of the Royal Society of Medicine of London.

M. le professeur Frédéric Bremer a été élu membre correspondant de l'Académie des Sciences de l'Institut de France.

M. le professeur Albert Govaerts a été nommé membre du Conseil supérieur du Mérite sportif.

M^{me} Henriette Herlant-Meewis, professeur extraordinaire, a été nommée Présidente de la Société royale de Zoologie de Belgique.

M. le professeur Jean Lequime a été nommé membre du Comité directeur de l'American College of Chest Physicians; en outre, il a été élu membre honoraire national de la Société royale belge de Gynécologie et d'Obstétrique.

M. le professeur Jean van den Branden a été nommé Président du Collège médical de Bruxelles.

M. le chargé de clinique Louis Van Der Meiren a été nommé Président de la Société belge de Dermatologie.

M. le professeur Henri Tagnon a présidé, à Copenhague, la réunion de la Commission européenne pour le traitement hormonal du cancer mammaire; il a également été invité à siéger dans une commission du « Cancer Control » au Japon.

M. le Recteur honoraire Jacques Cox a été nommé Vice-Directeur de la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique, Président du Comité national d'Astronomie et Président du Centre national de recherches de l'espace.

M. le professeur Jean Brachet a été élu membre honoraire de l'Académie américaine des Arts et Sciences; il a aussi été désigné pour occuper la Chaire Francqui belge à l'Université de Louvain.

M. le professeur honoraire Lucien Hauman a obtenu le Prix décennal de Botanique.

M. le professeur Jacques Van Mieghem a été nommé membre du « Ad hoc Advisory Group on Research in Meteorology » du Comité scientifique de l'OTAN; il a également été nommé membre scientifique du Comité international de Géophysique (Météorologie), ainsi que membre du Panel on Assaying of Tritium in Water of the Scientific Advisory Committee of the International Atomic Energy Agency; il a présidé, en outre, à Genève, la deuxième session du groupe de travail de l'année géophysique internationale de l'Organisation météorologique mondiale.

M. le professeur Jacques Verdeyen a été nommé Vice-Président du Centre national de Recherche des Constructions civiles, ainsi que membre effectif du Comité belge des Grands Barrages.

M. le professeur Edgard Schreuder a été nommé Secrétaire général du Ministère des Finances.

M. le professeur Charles Delvoye a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Montpellier et membre du Centre national belge de Recherches byzantines.

M. le professeur Paul Bastenie a été nommé titulaire du Visiting Professorship of Belgian Studies à l'Université de Londres.

M. le chargé de cours Robert Wangermée a été nommé Directeur général de la Radiodiffusion-Télévision belge, pour les émissions françaises.

C'est avec fierté et avec joie que nous exprimons nos félicitations et notre reconnaissance à tous ceux qui font rayonner ainsi le renom de notre Maison.

Plusieurs de nos collègues sont admis cette année à l'honoriariat :

M. le professeur Marcel Barzin, de la Faculté de Philosophie et Lettres;

M. le professeur Serge Chlepner, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques;

M. le professeur Jacques Cox, de la Faculté des Sciences;

M. le chargé de cours Pierre Demart, de la Faculté des Sciences appliquées;

M. le professeur Paul Martin, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie;

M^{lle} Hortense Van Risseghem, chargé de cours à la Faculté des Sciences;

M. le professeur Marcel Vauthier, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques;

M. le professeur Arthur Wauters, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques;

M. Paul Enderlé, professeur à l'Ecole d'Infirmières annexée à l'Université.

Au nom du Conseil d'Administration et de tous leurs collègues, nous leur adressons l'expression émue de notre gratitude pour les services éminents qu'ils ont rendus à l'Université Libre de Bruxelles.

*
**

L'adaptation de nos enseignements aux nécessités de l'évolution des disciplines scientifiques et aux besoins des activités techniques et sociales oblige l'Université à poursuivre sans cesse l'accroissement ou l'amendement de ses programmes; je ne voudrais pas vous imposer l'énumération complète des dispositions adoptées à cet égard au cours de l'année et je me limiterai à mentionner quelques réalisations dans un ordre que ne détermine aucune appréciation d'importance relative :

- La création, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, d'un Enseignement complémentaire de stomatologie;
- La création d'un enseignement complémentaire portant sur l'Organisation et la gestion des institutions hospitalières et médico-sociales;
- La Faculté de Médecine et de Pharmacie a, en outre, inscrit au programme à partir de cette année académique, un cours de « Notions de réadaptation »;
- A la Faculté des Sciences, d'importantes réformes ont été

- apportées au programme des cours des Sections des Sciences mathématiques et physiques, de la première candidature en Sciences chimiques et de la licence en Sciences géologiques et minéralogiques;
- Quatre nouveaux cours : « Cinétique des réactions d'électrode », « Notions de chimie colloïdale », « Chimie physique des solutions d'électrolytes » et « Valence et cohésion » ont été créés dans le cadre de la deuxième licence en Sciences chimiques;
 - La Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques a créé un cours d'Encyclopédie et de Méthodologie de la Sociographie et un diplôme complémentaire pour l'Afrique centrale;
 - Notre Ecole d'Infirmières a procédé à la réorganisation des enseignements de ses diverses sections pour les adapter aux dispositions légales et a créé une section d'Infirmières de pédiatrie.

J'ai eu l'occasion de vous préciser, l'an dernier, la politique de notre Université dans son programme de dédoublement linguistique et d'importantes décisions ont été prises dans ce domaine au cours de l'année qui vient de se terminer.

Au mois d'avril, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au dédoublement des cours de la Faculté de Médecine et de Pharmacie et de prendre les dispositions nécessaires pour assurer, dès cette année, l'enseignement dans les deux langues pour la première candidature en Sciences naturelles et médicales.

Au cours de l'année ont été réalisés également :

- Le dédoublement de la candidature en Sciences mathématiques;
- Le dédoublement de la première année de la licence en Sciences économiques, dans le cadre du programme prévu pour la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques.

Ces réalisations consacrent la volonté de l'Université d'affirmer son caractère d'institution nationale en poursuivant son programme de dédoublement dans le délai le plus court compatible avec les nécessités d'une discipline qui exclut les anticipations hâtives et exige l'examen attentif des problèmes

à résoudre dans chaque cas et qui restent dominés par le souci impérieux d'assurer à notre jeunesse flamande un enseignement de qualité équivalente à celle des cours français.

Cette considération doit vous permettre de mesurer l'envergure des problèmes que nous avons à résoudre pour assurer le recrutement du nouveau corps professoral, l'organisation des services, la disposition de locaux suffisants, problèmes qui sont en outre dominés par celui de nos possibilités financières.

Permettez-moi de rappeler qu'en procédant à ce dédoublement linguistique, le Conseil d'Administration est résolu à éviter la création de deux universités juxtaposées et prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer le maximum de communauté et d'harmonie entre les étudiants francophones et flamands.

Il nous paraît, en effet, conforme au caractère de notre Université et à l'intérêt de nos étudiants et du pays, de pouvoir maintenir dans notre Maison un foyer universitaire unique favorable au développement du bilinguisme souhaitable pour notre élite nationale.

L'an dernier, j'ai eu le privilège de pouvoir mentionner l'heureuse évolution qui, en 1959, a amené la nation tout entière à participer à l'impulsion donnée aux problèmes de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur par les travaux de la Commission nationale des Sciences.

Le Conseil national de la Politique scientifique, aux travaux duquel plusieurs des nôtres participent activement, a pour mission d'assurer la réalisation d'un vaste programme dans l'exécution duquel les universités doivent avoir un rôle de premier plan.

La loi relative à l'intervention de l'Etat dans le financement des universités libres, ainsi que la loi accordant des avantages sociaux aux universités, que le Parlement a enfin votées en août dernier, assureront à notre Université une partie des ressources qui lui sont nécessaires pour lui permettre le développement de ses activités.

Il m'est agréable d'exprimer à M. le Ministre de l'Instruction publique et à M. le Président du Conseil national de la Politique scientifique les remerciements de l'Université pour leur vigilante intervention dans la mise au point des disposi-

tions qui permettront à l'enseignement supérieur d'assurer pleinement sa mission.

La multiplicité et l'ampleur des problèmes à résoudre ont amené le Conseil d'Administration à constituer une Commission d'études d'extension des locaux qui, avec l'aide d'un bureau technique spécialisé, a pu poursuivre l'examen avec les Facultés et les services administratifs, des besoins auxquels il doit être pourvu et élaborer des plans fixant les dimensions, l'implantation et les aménagements des bâtiments à construire. Une étude, étayée par les méthodes du calcul opérationnel, basée sur les perspectives de l'évolution démographique, l'incidence de la démocratisation des études universitaires et les nécessités du dédoublement linguistique, a permis de prévoir que le nombre de nos étudiants, qui atteint actuellement plus de cinq mille, serait doublé en dix ans. C'est en tenant compte de cette prévision et en la complétant par une estimation forcément approximative de l'évolution des disciplines scientifiques qu'il a fallu déterminer les capacités et aussi les interchangeabilités des bâtiments à ériger. Les résultats de ces études et notre confiance dans l'obtention des moyens nécessaires nous ont permis de nous engager, dès cette année, dans la voie des réalisations : nous avons inauguré, il y a quelques mois, de nouveaux bâtiments à Auderghem affectés à la Chimie biologique et à l'Electrophysiologie; les travaux d'extension des locaux de la Faculté de Philosophie et Lettres sont en cours; et bientôt commencera la construction du grand Institut de Physique qui comportera huit étages et dotera nos Facultés des Sciences et des Sciences appliquées d'un accroissement de locaux représentant plus de 18.000 m².

Le programme comportera ensuite : un Institut de Chimie, un important bâtiment permettant de regrouper les différents services de l'Institut de Sociologie actuellement dispersés, des extensions importantes de la Faculté de Médecine, l'aménagement d'une Ecole de Pharmacie et un nouvel Institut de Botanique, sans oublier les nouveaux bâtiments de la Cité estudiantine Paul Héger qui seront érigés grâce aux concours généreux que nous a valu l'appel fait par l'Union des Anciens Etudiants à l'occasion du 125^e anniversaire de notre *Alma Mater*.

La Belgique a été, cette année, durement frappée par les événements du Congo qui ont meurtri notre légitime fierté de l'œuvre accomplie et retardé, momentanément, la réalisation de nos espérances fondées sur le potentiel des résultats acquis et sur le dynamisme de ceux qui les ont obtenus.

L'Université Libre de Bruxelles, ses professeurs et ses anciens étudiants ont joué un grand rôle au Congo, tant dans le domaine du développement technique et social que dans celui de la recherche scientifique.

Permettez-moi d'adresser, aujourd'hui, un message de sympathie à ceux des nôtres qui ont pu poursuivre ou reprendre leurs activités au Congo et qui affirment ainsi la pérennité de l'œuvre à laquelle notre Université a contribué avec un réel enthousiasme.

L'évocation des événements du Congo incite à attirer l'attention de l'élite du pays sur les devoirs qui résultent pour elle de l'orientation à donner à nos activités, non seulement au Congo et dans les pays sous-développés, mais aussi dans notre vie économique plus que jamais dominée par une politique d'expansion qui exige l'adaptation de nos institutions, de nos conceptions financières et de nos industries.

Les universités sont appelées à participer à cet effort considérable qui est demandé à la Belgique, en formant les cadres de demain et en contribuant à une évolution qui ne peut être féconde que si elle est basée dans tous les domaines sur une politique scientifique de plus en plus développée.

Au nom de tous nos collègues, de nos amis et de nos étudiants, je peux affirmer que l'Université Libre de Bruxelles sera heureuse et fière d'apporter son concours à un tel programme.

Discours rectoral de M. le professeur Walter De Keyser

« À LA RECHERCHE DE LA PUISSANCE »

**EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,**

On croit généralement que c'est à la période moustérienne que l'homme découvrit le feu, des millénaires avant que Sadi Carnot ne publiât son essai sur « la puissance motrice du feu ».

Des millénaires d'ignorance, de tâtonnements et de recherches pour ouvrir enfin la voie à l'utilisation scientifique de la chaleur qui met journellement à la disposition de chacun d'entre nous une puissance cent fois supérieure à la puissance musculaire d'un homme moyen.

L'invention du feu dont on dit communément qu'elle est la plus grande découverte de l'homme, certains lui attribuent un caractère accidentel. Ce serait en taillant des silex, en les frottant intensément l'un contre l'autre, qu'un homme mit le feu à une litière de feuilles sèches.

Mais de tous temps sans doute nos lointains ancêtres ont-ils pu assister à des incendies allumés par la foudre. La grande découverte ne fut pas celle de l'existence du feu, ni même de sa production plus ou moins fortuite, mais bien sa mise en œuvre systématique en présence des manifestations de l'hostilité naturelle, celle des animaux, celle des saisons.

La possession du feu fut à ce point précieuse qu'on en vint à l'adorer et il fut considéré comme un bien que les dieux gardaient jalousement. La mythologie nous parle de Prométhée, qui fut enchaîné pour avoir osé dérober aux dieux ce

bien suprême. Prométhée devint ainsi le symbole de la lutte de l'intelligence humaine contre le surnaturel.

Si l'entretien du feu prit très vite un caractère sacré, l'homme n'en tarda pas moins à se rendre compte des propriétés multiples et bienfaisantes de cette flamme. Il constata qu'elle lui permettait de résister plus aisément aux froides intempéries du dehors, qu'elle améliorait la qualité de ses aliments. Il découvrit qu'elle donnait de la dureté à la terre crue, ce qui le mit sur la voie de l'invention de la poterie dont on trouve dès débris dans les dépôts de la plus haute antiquité préhistorique. A l'invention de la céramique succédèrent celles de la verrerie et de la métallurgie, qui remontent très haut dans la préhistoire.

L'homme eut aussi très tôt l'idée d'appliquer la flamme à l'éclairage des grottes qu'il habitait. On a trouvé des dessins et décors sur les parois de galeries ne recevant aucune lumière du dehors, preuve de l'existence d'un éclairage artificiel. Le feu fut encore probablement le moyen employé par l'homme primitif pour exproprier et expulser les grands fauves de leurs cavernes afin d'y prendre leur place.

*
**

Si l'homme sut depuis des millénaires produire, conserver, asservir et utiliser le feu, il fallut attendre une époque somme toute récente, le XVIII^e siècle, pour en arriver à l'utiliser à la production de l'énergie mécanique.

Les grandes découvertes de la mécanique comme le principe du levier établi par Archimède il y a plus de deux mille ans furent des moyens d'utiliser l'énergie et non de la produire.

A une époque bien proche de nous, à l'exception de quelques moulins à vent ou à eau, c'était l'homme lui-même et les animaux qu'il avait domestiqués, qui furent les seuls producteurs d'énergie. Le travail mécanique d'un homme œuvrant sans intermittence ne dépasse pas l'énergie consommée par une simple lampe de chevet. Son cheval, son bœuf ou son chameau peut produire 5 à 6 fois plus. Ainsi en travaillant durement huit heures par jour, un homme peut libérer l'équivalent de 150 unités d'énergie électrique par an et son cheval de 600 à 800 unités. Autrement dit, si 2.400 millions

d'êtres humains travaillaient constamment de toutes leurs forces, leur production annuelle totale serait de 360 milliards de kWh, soit l'équivalent énergétique d'un peu plus de 45 millions de tonnes de charbon, ce qui correspond à peu près au double de la production charbonnière actuelle de la Belgique.

Malgré tout, malgré deux cents ans d'efforts et de progrès, la principale forme d'énergie mécanique restait il y a peu, même en Europe, celle des animaux de trait. Il en était encore ainsi pour les deux tiers de l'humanité en 1950. En Asie, à l'exception de quelques millions de citadins ou d'ouvriers industriels, plus d'un milliard d'habitants ne connaissent guère que les animaux pour tirer les outils agricoles, faire monter l'eau, écraser le grain.

En un pays fortement industrialisé, la France, il y avait encore en 1950, à côté de 180.000 tracteurs : 2.400.000 chevaux et un nombre appréciable de bœufs.

Les anciens avaient des effets du feu sur l'eau des connaissances beaucoup plus étendues qu'on ne le croit généralement.

On peut trouver à ce sujet dans les ouvrages d'Aristote (iv^e siècle avant Jésus-Christ) et dans ceux d'Héron d'Alexandrie des notions héritées sans doute de l'école égyptienne.

Mais l'idée ne leur vint pas d'en tirer parti.

Je ne retracerai pas ici l'histoire de la machine à vapeur qui est bien connue. Rappelons seulement que la première machine qui permit le pompage de l'eau fut un « pulsomètre » dû à Savery et qui date du début du xviii^e siècle.

Papin y introduisit vers la même époque un organe essentiel, le cylindre et un forgeron, Newcomen, donna à la machine de Papin une forme pratique. Cette machine fut longtemps utilisée en Grande-Bretagne à l'exhaure dans les mines.

Enfin ce fut James Watt (1736-1819), simple préparateur à l'Université de Glasgow, qui, chargé de la remise en état d'une machine de Newcomen, inventa les organes de la machine à vapeur à piston moderne.

C'est vers 1775 que Watt réussit à remplacer les vieilles pompes à feu de Newcomen par des instruments automatiques. Mais il n'en resta pas là. Il mit au point la première machine à feu adaptable à toute espèce de travail.

On admet à juste titre que cette invention ouvre une ère

nouvelle : l'homme est enfin libéré des travaux les plus lourds.

Un pas décisif était fait dans la recherche de la puissance qui devait permettre à l'humanité de se libérer des anciennes servitudes.

Que l'invention de Watt fut la cause de la révolution industrielle qui suivit ou que cette révolution étant nécessaire il fallait que cette invention se fit, c'est là une discussion de causes et d'effets où l'ingénieur cède volontiers la place au philosophe.

De grands progrès furent réalisés par après notamment par l'emploi des turbines à vapeur et surtout lorsque, au cours du XIX^e siècle, on sut produire l'énergie électrique au moyen de la machine à vapeur grâce à la dynamo inventée par notre compatriote Zénobe Gramme (1873).

La machine à vapeur et ses derniers perfectionnements étaient l'œuvre de techniciens habiles, d'hommes de métier ayant du génie.

Il restait à faire un pas nouveau : celui de l'interprétation scientifique des phénomènes utilisés.

C'est de cette recherche que devait naître une science nouvelle : la Thermodynamique.

La thermodynamique est en fait, aujourd'hui, la science de l'Energie. Elle régit tout le vaste domaine qui englobe non seulement la machine à vapeur, les machines électriques, mais encore les phénomènes physiques et chimiques.

C'est en 1824 que Sadi Carnot publia un petit ouvrage dont on peut dire qu'il est le fondement de la thermodynamique moderne.

En quelques pages, il jette les bases de la découverte d'une grande loi de la nature que nous appelons aujourd'hui le second principe de la thermodynamique. Assimilant les machines thermiques aux machines hydrauliques, il montre que la chaleur doit, pour fournir de l'énergie mécanique, passer d'une température déterminée à une température plus basse de même qu'au cours du travail d'un moulin à eau, l'eau tombe d'un niveau à un autre plus bas.

On en arrive ainsi à énoncer qu'on ne peut produire d'énergie mécanique que si l'on dispose de deux sources de chaleur, une source chaude et une source froide.

L'eau de l'océan, l'air ambiant contiennent d'énormes

quantités de chaleur mais, nous dit le principe de Carnot, la transformation de cette énergie calorifique en travail mécanique n'est possible que si l'on dispose d'une seconde source à température plus basse que celle de la première.

A l'époque de Carnot, le premier principe de la thermodynamique, celui de la conservation de l'énergie, n'était pas clairement établi et Carnot croit encore qu'au cours du passage du flux calorifique dans une machine thermique il n'y a pas de chaleur consommée de même qu'une machine hydraulique ne consomme pas l'eau qui l'actionne.

C'est à Clausius que revient l'honneur d'avoir donné au second principe de la thermodynamique sa forme moderne en définissant une notion nouvelle, celle de l'entropie.

L'entropie, c'est l'évolution, si l'on veut le vieillissement. L'énergie comme les êtres vieillit, elle se dégrade et ce vieillissement peut se mesurer quantitativement par l'augmentation d'entropie, de même que notre vieillissement est, en première approximation du moins, mesuré par notre âge.

Notre collègue Raymond Defay, dans un intéressant article sur *L'écoulement du temps, l'entropie et l'évolution*, a mis en évidence le caractère fécond de la notion d'entropie dans les sciences physiques, chimiques et biologiques.

Le concept d'entropie a une portée scientifique et — je n'hésite pas à le dire — philosophique fort générale.

Dans tout système isolé l'entropie ne peut que s'accroître. Elle mesure son vieillissement. Mais lorsque le système n'est pas isolé, il peut dans une certaine mesure se rajeunir en cédant de la chaleur au monde extérieur.

Je ne doute pas que nos collègues de la Faculté de Médecine ne trouveront bientôt le moyen de nous appliquer ce principe!

La thermodynamique issue de l'étude des machines étendit très rapidement son champ d'application aux sciences fondamentales et notamment à la chimie où on l'utilisa à l'étude des transformations réversibles. On peut se représenter de telles transformations comme une succession d'états d'équilibre ou plutôt d'états qui en sont infiniment voisins, par lesquels on peut repasser en sens inverse.

Dans les deux sens, les quantités de chaleur et de travail mises en jeu sont les mêmes.

Mais de telles transformations sont des fictions, des stylisations utiles seulement parce que l'on peut dans la pratique s'en rapprocher beaucoup sans toutefois y atteindre réellement. On peut affirmer qu'à l'échelle humaine tous les phénomènes réels sont irréversibles.

C'est ce que le langage courant exprime en disant que le temps s'écoule dans un sens.

Comme le dit Eddington, le second principe est le poteau indicateur qui porte la flèche du temps.

Notre regretté collègue Théophile De Donder fut l'un des premiers à replacer la thermodynamique sur son véritable terrain, celui des phénomènes réels qui sont tous irréversibles. Avec lui, comme le dit M. Defay, son élève, la flèche du temps reprenait sa raison d'être.

Sans doute est-ce à de tels problèmes qu'il rêvait lorsque, l'ayant rencontré un jour à la promenade et que je lui demandais quel était l'objet de ses réflexions, il me répondit : « Je songe à ce qui donne le temps au temps. »

De Donder fut un grand maître. Il fonda en cette Université une brillante école de thermodynamique et de physique mathématique.

Pendant que la thermodynamique prenait un caractère de plus en plus général, une autre discipline, la mécanique statistique, née des travaux de Maxwell, de Boltzmann et de Gibbs, se développait à ses côtés.

Cette source nouvelle conduisit à énoncer qu'un système isolé évolue vers des états de plus en plus probables.

La thermodynamique pure nous avait déjà fait apparaître l'entropie comme une sorte de mesure de la « vieillesse ». La mécanique statistique précise l'idée que cette vieillesse est une sorte d'uniformisation.

L'évolution d'un système isolé est mesurée par l'accroissement d'entropie, elle tend vers des états de plus en plus probables, qui sont ceux d'un désordre croissant.

La diminution d'entropie agit en sens inverse et rétablit l'ordre. Toutes nos machines, tous nos procédés utilisent ce grand principe.

Et, si je n'hésitais à me hasarder en des domaines particulièrement délicats qui ne sont d'ailleurs pas de ma compétence, j'aimerais montrer que la grande loi ordre-désordre

peut encore trouver son application en sociologie et... même en politique.

On peut dire qu'en un peu plus d'un siècle, de 1775, date à laquelle James Watt réussit à perfectionner la machine à vapeur, à 1885, date de la publication des travaux de Clausius, on mit au point les outils et la théorie de la puissance motrice du feu.

La puissance humaine prit ainsi très rapidement un extraordinaire développement.

La thermodynamique nous enseigne que si l'on peut transformer une forme d'énergie en une autre, la chaleur, elle, ne peut se transformer intégralement en énergie mécanique.

C'est pourtant grâce à l'emploi du feu, à sa souplesse d'adaptation, aux possibilités de transport des combustibles solides ou liquides au lieu de production, que l'industrie prit son essor au cours du XIX^e siècle.

Jusqu'en 1880 la principale source d'énergie était encore le bois qui fut remplacé progressivement par le charbon. Le maximum de la contribution du charbon au système énergétique mondial fut atteint en 1910, avec un apport de 88 %. A partir de ce moment le pétrole prit une importance croissante. Au lendemain de la guerre, l'apport du charbon n'était plus que de 60 % pour tomber à 50 % aujourd'hui.

Le charbon et le pétrole sont des combustibles fossiles dont nous épuisons journallement le capital alors qu'à côté de cette source d'énergie, il y a ce que l'on appelle les sources-revenus qui se renouvellent sans cesse. Ce sont les chutes d'eau, l'énergie éolienne, l'énergie solaire et celle des marées, mais ces sources-revenus ne constituent actuellement qu'un appoint relativement faible dans l'ensemble de la production d'énergie. Nous en reparlerons, ainsi d'ailleurs que de l'énergie nucléaire qui constitue l'un de nos grands espoirs.

La chaleur libérée par les combustibles traditionnels est, en fait, de l'énergie solaire emmagasinée à des époques plus ou moins reculées grâce au mécanisme de l'assimilation chlorophyllienne.

Le charbon est le résidu de forêts anciennes de même que le pétrole résulte de la fermentation bactérienne de matériaux organiques. Ces matériaux trouvent leur origine dans la vie

qui est un processus endothermique entretenu par le soleil. L'énergie rayonnée par le soleil est énorme. On admet généralement que les couches extérieures du soleil se trouvent à une température de l'ordre de 6.000 à 6.500° et que cet astre ne rayonne pas moins de 10^{23} grandes calories par seconde.

Les couches extérieures de la partie éclairée de l'atmosphère terrestre reçoivent environ 2 calories par cm^2 par minute. Ce chiffre constitue ce que l'on appelle la constante solaire et si l'on admet que la moitié de cette énergie parvient au sol, 1 hectare reçoit donc 100 millions de calories par minute, ce qui correspond à une puissance d'environ 7.000 kW. Tenant compte de la durée d'insolation, cette énergie correspond à celle que produirait annuellement la combustion d'une couche de charbon d'environ 10 centimètres sur 1 hectare; cela ferait un poids de 1.300 à 1.400 tonnes. Au total et pour toute la surface de la terre une masse de charbon 50.000 fois plus grande que la quantité extraite annuellement sur le globe.

On admet aujourd'hui que cette immense énergie solaire est produite par des réactions nucléaires et atomiques. Comme le dit M. Smits, on peut assimiler le soleil à un immense réacteur nucléaire. C'est lui qui assure la vie à la surface de la terre. C'est lui qui, au cours des millénaires, a constitué la plus grande partie des réserves d'énergie primaire que nous exploitons aujourd'hui. C'est ce même réacteur qui, par le mécanisme de l'évaporation des pluies, « remonte » chaque jour l'eau qui fait la force des rivières. C'est encore lui qui engendre l'énergie éolienne par la différence de température.

Dans l'état actuel de la technique, ce sont les combustibles fossiles (charbon et pétrole) qui constituent la matière première essentielle de la production d'énergie. On évalue que de 1850 à 1950, l'énergie produite ainsi égale la moitié de celle qui avait été consommée depuis deux mille ans.

Cela pose évidemment la question de l'épuisement plus ou moins rapide de nos réserves. Des cris d'alarme ont été lancés. Certains comme le professeur Dufraisse sont allés jusqu'à parler du vandalisme d'une génération qui brûle les archives de la terre.

On a estimé qu'au rythme actuel de production, les

réserves de charbon dureraient quelque six cents ans, celles de pétrole cinquante ans.

Remarquons toutefois qu'il est extrêmement difficile sinon tout à fait aléatoire de faire de telles estimations. Pour ce qui concerne le pétrole notamment, il faut tenir compte de ce que les recherches en sont fort coûteuses et que les compagnies se contentent d'un niveau de réserve fort limité. Putnam estime que le problème de l'évaluation des réserves de combustibles naturels est généralement mal posé. D'après lui, il y a plus de charbon, d'huile, de gaz dans l'écorce terrestre que ce que nous pourrions jamais utiliser dans un avenir plus ou moins prévisible. La question n'est point de savoir en combien de temps on pourrait vider les trésors de la terre mais bien d'évaluer jusqu'à quel point ces trésors sont accessibles d'une manière rentable. Il s'est livré à une évaluation des réserves disponibles dont le prix d'extraction ne dépasserait pas le double du prix de revient actuel.

Il estime de la sorte les ressources mondiales de charbon à environ 1.200 milliards de tonnes.

Des estimations plus optimistes portent à 2.500 milliards de tonnes les réserves de charbon économiquement exploitables. Ces réserves correspondraient alors à treize siècles de production au rythme actuel.

A côté du charbon, le pétrole prend de plus en plus d'importance par l'énorme développement de l'automobilisme et de l'aviation.

Les moteurs à combustion interne, plus récents que les machines à vapeur, ont été mis au point depuis un siècle seulement. Et ce fut Lenoir, un de nos compatriotes, qui en fut le principal initiateur. Tout le monde comprend l'intérêt de l'utilisation des combustibles liquides dont le principal avantage est une plus grande souplesse à côté d'un pouvoir calorifique plus élevé, des possibilités d'emploi en un cycle thermique dont le rendement est nettement supérieur à celui des machines à vapeur.

Si l'importance industrielle du pétrole est somme toute assez récente, ce n'est pas qu'il soit connu depuis peu. On rapporte que dans l'antiquité, à Bakou, devenu aujourd'hui l'un des grands centres pétroliers du monde, on conservait dans des temples des flammes alimentées au pétrole et au gaz

de pétrole. A la même époque les Chinois se servaient du pétrole comme combustible industriel pour la concentration des saumures et la fabrication du sel, mais à cette époque reculée, le suitement des roches, les dégagements naturels de gaz, suffisaient pleinement à ces usages sacrés ou profanes.

Ce ne fut qu'au milieu du XIX^e siècle que l'on découvrit la technique de la distillation qui permit la production du pétrole lampant qui fut pendant une longue période le produit pétrolier le plus important.

Le premier puits fut foré en 1859 à Titusville, par l'Américain Drake. Depuis, les prospections et les recherches ne font que se perfectionner par des méthodes de plus en plus scientifiques.

Le pétrole brut extrait de la terre est un mélange très complexe qui varie suivant son origine et qui contient des hydrocarbures tant aliphatiques, qu'éthyléniques et aromatiques. La technique de la distillation permet de séparer des gaz liquéfiables à basse pression, le butane, le propane, que l'on peut mettre en bonbonnes et que l'on trouve dans le commerce sous le nom de « Butagaz ». Au cours de la distillation on obtient ensuite les essences d'aviation et d'automobiles, le pétrole lampant, le gasoil. Le résidu est ce que l'on désigne généralement sous le nom de « mazout ». Les exploitants ne sont pas absolument maîtres de fixer l'importance de telle ou telle fraction, les proportions en étant, dans une certaine mesure, fixées par la nature. Toutefois, comme parmi les produits du pétrole, l'essence d'automobile est le plus demandé, on s'est efforcé d'en augmenter le rendement par l'application de la technique du « cracking ». Ce procédé a d'ailleurs encore eu pour effet d'améliorer la qualité des essences destinées aux moteurs d'automobiles.

Aux combustibles liquides, au pétrole, il convient de rattacher ce que l'on appelle les « gaz naturels » qui sont des émanations des champs pétrolifères. Ces gaz sont essentiellement composés de méthane. Aux Etats-Unis, au Canada, le transport en est assuré sous pression à des distances atteignant 3.000 kilomètres.

La production américaine de gaz naturel est de l'ordre de 310 milliards de mètres cubes par an, provenant de

70.000 puits. Cette production couvre plus de 25 % de la consommation énergétique du pays.

En U. R. S. S., un grand effort a été fait également, la production actuelle de 30 milliards de mètres cubes atteindra, dit-on, 150 milliards en 1965.

En Italie, on a réussi à couvrir 10 % des besoins énergétiques de ce pays, grâce aux gisements de la vallée du Pô.

A Lacq, en France, on exploite une nappe de gaz située à 4.000 mètres de profondeur, qui se trouve à 150°C et 650 kilos par centimètre carré, et contenant 15 % d'hydrogène sulfuré. L'exploitation de ce gaz a posé des problèmes techniques extrêmement délicats, mais ce gisement produit actuellement environ 10 millions de mètres cubes par jour; l'importance des réserves est de l'ordre de 200 milliards de mètres cubes. Ajoutons qu'en Belgique, nous n'avons pas, jusqu'à ce jour, découvert de source de gaz naturel, mais que d'importantes canalisations couvrent le pays et assurent la distribution des gaz de fours à coke et du grisou dégagé dans les mines.

Le charbon, le pétrole, le gaz constituent en dehors de l'énergie nucléaire, l'essentiel du capital énergétique dont nous disposons. En dehors des sources traditionnelles il en est d'autres, les sources-revenus qui ont l'avantage de se renouveler sans cesse.

Ce sont le bois, les détritiques de fermes, l'énergie hydroélectrique, l'énergie solaire et éolienne, la force des marées.

Putnam estime que jusqu'à une période fort récente, les détritiques de fermes fournissaient environ 20 % de l'énergie mondiale. Ces détritiques restent encore le combustible principal de millions d'hommes en Asie et en Afrique.

Bien entendu, on peut prévoir et espérer que ces sous-produits trouveront bientôt leur destination normale qui est de servir d'engrais.

L'énergie hydroélectrique par contre, qui en 1950 n'intervenait encore que pour 0,7 % de l'énergie mondiale, ne cesse de croître. L'utilisation de la force du courant des eaux est très ancienne comme en témoignent les vieux moulins que l'on trouve, souvent en ruines, le long de nos rivières.

Le courant actionnait des roues à aubes qui, par d'ingénieux systèmes d'engrenages, transmettaient l'énergie aux machines destinées à scier, à moudre, à forer, à pomper. Mais

ces systèmes étaient lents, n'avaient qu'une faible puissance et ne permettaient de prélever qu'une part infime de l'énergie des cours d'eau. Le rendement des installations fut fortement amélioré par l'emploi de turbines associées à des machines génératrices d'électricité.

Du point de vue économique, le caractère principal des installations hydroélectriques est l'ampleur des installations et la modicité des frais d'exploitation.

Aux Etats-Unis, l'énergie hydroélectrique constitue actuellement 6 % de l'approvisionnement énergétique du pays; dans l'ensemble des pays de l'O. E. C. E. ce pourcentage est de 8 %.

On estime que la puissance hydroélectrique utilisable dans un avenir prévisible ne dépasse pas 500 millions de kW, soit 5 fois les installations actuelles.

Rappelons que 40 % du potentiel hydroélectrique mondial se trouve en Afrique, dont la moitié dans ce qui fut le Congo belge.

Le gîte d'énergie hydroélectrique le plus puissant du monde se situe dans la région des cataractes entre Léopoldville et Matadi. Il est de 84 millions de kW dont 20 millions de kW pour le seul site d'Inga.

L'énergie éolienne qui utilise la force des vents a elle aussi, partiellement du moins, sa source dans l'énergie solaire tout comme l'énergie hydroélectrique.

Les moulins à vent sont aussi anciens que les moulins à eau. Les hommes de mon âge les ont vus en activité dans notre pays. Dans nos campagnes ils dressent encore leurs silhouettes pittoresques et désolées. En Hollande, ils servent toujours au pompage et dans certains pays d'Asie et même d'Europe ils constituent des outils indispensables, à tel point que les ingénieurs se sont intéressés au problème et ont tenté de construire des engins modernes beaucoup plus souples et plus puissants que les anciens moulins.

Si l'énergie hydroélectrique est soumise au régime variable des rivières, l'énergie éolienne dépend du régime des vents dont l'intensité est sujette à des variations considérables et souvent fort rapides. L'énergie du vent varie suivant le cube de sa vitesse. Un vent d'une vitesse inférieure à 25 km à l'heure ne permet pas la production d'appréciables quantités d'énergie.

Rares sont de ce fait les emplacements vraiment favorables pour l'établissement d'importantes centrales éoliennes.

En Amérique, après dix ans de recherches effectuées sur une installation déjà importante d'une puissance de 1.250 kW, on arriva à résoudre les problèmes mécaniques majeurs que posent la construction et la conduite de telles installations.

Les ingénieurs américains firent les plans d'une turbine à vent qui, placée sur une tour de 60 mètres de hauteur, serait à même, en un site favorable, de produire 2.000 kW quel que soit le régime du vent.

En Grande-Bretagne l'on a trouvé plusieurs centaines d'emplacements favorables sur lesquels des turbines de ce type pourraient être installées. On a calculé que ces installations permettraient d'économiser de 2 à 4 millions de tonnes de charbon par an.

En Russie le problème a été envisagé sous un autre angle. On y a songé, en attendant un plan d'électrification plus étendu, à fournir de l'énergie à des installations agricoles éloignées des centres actuels de production d'énergie électrique. Des milliers de petits appareils de 30 kW seraient actuellement en usage ou en construction.

Les combustibles fossiles, le bois, l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne sont des sources d'énergie aujourd'hui traditionnelles. Ce sont elles qui ont permis à l'humanité d'élever son niveau de vie. Toutes nos inventions fussent demeurées vaines et sans effet sans la puissance qui permet de les mettre en œuvre. Toute cette puissance vient du soleil. Aussi n'est-il pas étonnant que depuis fort longtemps, l'on ait songé à utiliser directement les radiations solaires.

Sur les bancs de l'école on nous a déjà parlé d'Archimède incendiant la flotte ennemie à l'aide des radiations solaires réfléchies par des miroirs.

On rapporte que vers 1670, François Bernière avait construit un four solaire doté de puissantes lentilles.

A la fin du xviii^e siècle, Lavoisier réussit de la sorte à fondre le platine.

Dès 1913, on utilisait en Egypte l'énergie solaire au pompage des eaux du Nil.

Je me rappelle qu'il y a quelque dix ans, j'entendis à Paris le professeur Trombe parler de fours industriels solaires qui

trouveraient leur emploi en céramique et en métallurgie. Presque tous les auditeurs suivirent cet exposé avec une sympathie condescendante et avec scepticisme.

Aujourd'hui, partout, de grands progrès ont été faits : en U. R. S. S., aux Etats-Unis, en Israël, aux Indes et en France par le professeur Trombe lui-même.

Le moins que l'on puisse dire à présent c'est que l'utilisation directe de l'énergie solaire n'est pas une utopie; elle mérite l'attention qu'on lui accorde.

Bien plus, on peut affirmer que dans un avenir assez proche elle sera un apport fort utile dans certaines applications spéciales.

L'utilisation directe du rayonnement solaire prendra-t-elle plus tard une place d'importance dans la production massive de l'énergie? Nul ne pourrait l'affirmer avec certitude ni l'infirmer d'ailleurs.

Rien n'est plus dangereux aujourd'hui que de prédire l'évolution de la technique dans un avenir quelque peu éloigné. Certains techniciens n'ont-ils pas calculé que le rayonnement solaire récolté par des miroirs sur un immense champ de 100 km de côté pourrait produire toute l'énergie actuellement utilisée aux Etats-Unis!

Quoi que l'on puisse penser de visions de ce genre, il n'en demeure pas moins que l'énergie solaire est à l'échelle humaine une source inépuisable. Elle est aussi de qualité étant donné sa haute température. Elle peut être transformée en d'autres formes d'énergie mécanique, électrique ou chimique et les grands progrès réalisés dans les vingt dernières années ouvrent des perspectives intéressantes.

Plusieurs congrès nationaux et internationaux ont été consacrés à l'étude de ce problème et l'énergie solaire trouve, dès à présent, son emploi dans les zones les plus arides, qui sont d'ailleurs les plus ensoleillées.

La captation des radiations du soleil peut y permettre l'irrigation par pompage des eaux de profondeur, créant ainsi dans les déserts des oasis artificielles.

Partout elle peut fournir les calories nécessaires à la cuisson des repas, remplaçant ainsi les combustibles de fortune utilisés aujourd'hui. Les cuisines solaires sont des appareils

qui, munis d'un miroir de 1m^2 , ont la même puissance qu'un réchaud électrique de 600 W.

Le professeur Trombe a construit à Mont-Louis le plus grand four solaire du monde. Mont-Louis est un fort qui date du xvii^e siècle situé dans les Pyrénées, à 1.600 mètres d'altitude. C'est là que le Centre national de la Recherche scientifique de France a établi ses laboratoires d'étude de l'énergie solaire. Le four imaginé et construit par M. Trombe a une puissance de 75 kW. L'organe essentiel est un miroir parabolique de 20 mètres de diamètre. Ce miroir qui est fixe sert à concentrer l'énergie au foyer de la parabole. Les radiations solaires parviennent à cet appareil par l'intermédiaire d'un miroir-plan de 120 mètres carrés dont l'orientation suit la position du soleil. C'est fort simple en principe, mais la technique en est assez compliquée surtout si l'on veut, comme c'est le cas à Mont-Louis, profiter de la haute qualité de la chaleur solaire pour atteindre des températures de l'ordre de 3.000 degrés.

On peut ainsi fabriquer par fusion à 2.700° des pièces en oxyde de zirconium. La production du four est loin d'être négligeable puisqu'elle atteint 60 kg par jour. Les matériaux ainsi produits trouvent leur emploi comme réfractaires dans les fours de fabrication de métaux spéciaux et de matériaux hautement réfractaires.

D'une manière générale, le four solaire présente l'avantage de donner une « chaleur pure » qui ne soit pas viciée par les gaz tels que ceux qui s'échappent du charbon des électrodes.

On construit actuellement à 8 km de Mont-Louis, à Odeillo, un four beaucoup plus puissant où le réflecteur, de 120 m^2 à Mont-Louis, atteindrait 1.700 m^2 . Le four d'Odeillo d'une puissance de 1.000 kW pourrait également produire 10 à 20 tonnes d'aciers spéciaux par jour.

En U. R. S. S., on utilise l'énergie solaire à la production d'énergie électrique et à la fabrication de la glace.

Les Russes ont étudié une centrale électrique solaire de 1.200 kW à installer dans une vallée près d'Erivan, capitale de l'Arménie. Elle comprend, au sommet d'une tour de 40 mètres, une chaudière chauffée par les rayons solaires. Le rayonnement solaire y est réfléchi par 1.300 miroirs permettant la production de vapeur à haute pression. Cette centrale

solaire servirait à assécher les marais en irriguant des terres aujourd'hui arides, transformant ainsi en une vallée fertile une région aujourd'hui désolée.

En Israël l'Institut du Negef s'efforce de mettre au point des engins qui permettraient de chauffer ou de refroidir les habitations, d'actionner des moteurs agricoles et de produire la vapeur nécessaire à l'industrie. A Beersheba, on a édifié une usine qui produit l'énergie nécessaire à la fabrication des engrais chimiques et des insecticides.

L'utilisation de l'énergie solaire à la climatisation des habitations est certainement l'une des plus attrayantes puisque c'est précisément lorsque le soleil brille le plus que la réfrigération est requise. Le moyen d'opérer cette réfrigération existe depuis fort longtemps. Sans vouloir entrer dans des détails techniques, je rappellerai cependant que si par application du principe de Carnot-Clausius, on peut produire de l'énergie mécanique par la chute de chaleur d'une température déterminée à une température plus basse, on peut de même dans des machines frigorifiques parcourir le cycle inverse et produire du froid en consommant de l'énergie mécanique.

On a, depuis longtemps déjà, suggéré d'utiliser ce cycle, non seulement à la production du froid, mais encore à l'extraction de la chaleur du milieu ambiant. On a pu réaliser ainsi une véritable pompe à chaleur qui peut à volonté fournir le chaud ou le froid.

A Phoenix dans l'Arizona, on a construit un grand building appelé la maison solaire et qui est entièrement chauffé et refroidi par les radiations du soleil.

Une expérience plus frappante peut-être a été réalisée à Lexington près de Boston, dans un climat septentrional. Là aussi avec un faible apport d'énergie extérieure, l'on est arrivé de la sorte à chauffer et à refroidir une habitation.

Les techniciens estiment par ailleurs que la production d'énergie électrique à partir des radiations solaires en passant par le cycle thermique classique, est une solution médiocre, car elle entraîne des pertes énergétiques considérables. Aussi a-t-on eu l'idée d'étudier la mise en œuvre de couples thermoélectriques et certains prétendent y voir la formule de l'avenir.

Quoi qu'il en soit, sans que l'on puisse dans le proche

avenir compter sur une production massive d'énergie à partir du rayonnement solaire, on peut espérer y trouver des solutions séduisantes dans certains cas particuliers.

Le professeur Danils, de l'Université de Minnesota, qui a longtemps travaillé aux Indes, a pris l'habitude d'évaluer l'énergie non pas en kWh comme nous le faisons aujourd'hui, ni en chevaux-vapeur comme c'était l'usage naguère, mais en bœufs. Soulignant l'urgence d'utiliser l'énergie solaire à l'irrigation, il ajoutait : « J'ai vu des bœufs peiner pour faire monter l'eau d'irrigation des terres et puis manger la majeure partie de la moisson obtenue par ce pénible labeur. »

Malgré l'intérêt que peuvent présenter les solutions que je viens de décrire, il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle le mécanisme essentiel de la mise en œuvre de l'énergie solaire reste l'assimilation de cette énergie par les végétaux et nous la retrouvons dans le bois, la tourbe, les lignites, la houille et le pétrole.

Récemment, on s'est attaché à mettre au point des procédés d'assimilation rapides et intensifs de l'énergie solaire dans de véritables centrales photochimiques.

Rappelons qu'au xvii^e siècle déjà, notre compatriote Van Helmont avait montré que les plantes ne se nourrissent pas de terre, mais d'éléments contenus dans l'atmosphère. Priestley, utilisant le langage des anciens chimistes, jetait les bases des théories modernes, lorsqu'il disait : « Le phlogistique de l'air est retenu par les plantes et il sert à la nutrition. »

Sans vouloir entrer dans le détail des travaux concernant la photosynthèse biochimique, rappelons qu'elle est le processus par lequel une substance telle que la chlorophylle utilisant l'énergie solaire réduit l'anhydride carbonique de l'air et par combinaison avec l'eau, dégage de l'oxygène fixant le carbone en une série de graisses, de protéines, amidons et d'autres hydrates de carbone.

Cette réaction absolument vitale produit les aliments, les fibres textiles ainsi d'ailleurs que les plantes dont on extrait des produits pharmaceutiques.

La combustion des matières organiques ainsi formées libère brutalement cette énergie en restituant de la chaleur. L'homme et les animaux la mettent en œuvre par des mécanismes extrêmement complexes. Toute notre énergie y trouve

son origine. Il n'y a pas jusqu'à l'énergie consommée pour rédiger et prononcer l'exposé que je vous fais à présent qui ne trouve son origine dans la photosynthèse biochimique.

On a depuis longtemps essayé d'établir un rendement global de ces réactions. Si l'on s'en tient à la synthèse des glucides, on admet qu'il peut atteindre 2 % en plein soleil.

Dans les meilleures conditions, une feuille peut arriver à fixer un centième des calories reçues, mais en culture, les grains de maïs n'arrivent à absorber que la deux-centième partie de ces calories.

D'après cela, on pourrait, théoriquement du moins, nourrir un homme sur moins de 200 m², soit 50 hommes par hectare. Fort heureusement nous ne sommes pas réduits à cette extrémité puisqu'on estime actuellement qu'il revient à chacun des 2.400 millions d'habitants de la planète, 65 ares environ de terre arable. Face à l'accroissement rapide de la population ces calculs sont malgré tout assez rassurants.

Si l'homme arrive à perfectionner l'emploi de l'énergie solaire, on peut espérer que les prévisions de Malthus ne se réaliseront pas de sitôt.

Déjà en partant de telles données on cherche à trouver un moyen d'améliorer l'assimilation de l'énergie solaire par des organismes vivants, en étudiant des végétaux dont la croissance n'est pas saisonnière mais reste constante au cours de l'année solaire.

D'intéressantes expériences ont été réalisées au Japon, en Italie, aux Etats-Unis, où l'on a cultivé une algue, la chlorelle, susceptible de constituer un sérieux appoint dans l'alimentation du bétail et peut-être même une source d'énergie thermique.

Des recherches qui ont été poussées jusqu'à la réalisation d'une installation semi-industrielle ont été entreprises par la Carnegie Institution aux Etats-Unis.

C'est par une sélection opérée sur 18.000 espèces d'algues que l'on a découvert que la *Chlorella pyrenoidosa* se prêtait le mieux au but poursuivi. Le pouvoir calorifique de cette algue une fois séchée est du même ordre de grandeur que celui du charbon. Mais ce qui est remarquable, c'est sa teneur en protéines qui peut atteindre 55 ‰. La culture de cette algue présente de grands avantages sur les cultures traditionnelles telles que celles du maïs ou du soya, dont le pouvoir d'assimilation

de l'énergie solaire n'est maximum que durant une courte période, celle qui précède la moisson, et cela seulement si la teneur en anhydride carbonique de l'atmosphère et les conditions climatiques sont favorables.

Dans la culture industrielle des algues, on peut constamment maintenir ces conditions au niveau le meilleur. Comme l'a dit Burlew, les algues sont toujours à leur maximum de croissance.

Des essais semi-industriels ont montré que la *Chlorella pyrenoidosa* assimilait l'énergie solaire avec un rendement d'environ 10 ‰.

On a pu de la sorte atteindre une production annuelle à peine inférieure à 200 tonnes par hectare, d'une poudre sèche jaune-vert, contenant 54 % de protéines. Ce rendement est beaucoup plus élevé que celui du soya, la source la plus riche en protéine végétale. Toutefois, on a calculé que dans l'état actuel de la technique, si l'on brûlait ce matériau en vue de produire l'énergie électrique, le prix de revient en serait 40 à 50 fois plus élevé que les prix actuels.

Aussi ne peut-on considérer la chlorelle comme un combustible artificiel, mais bien plutôt comme une nourriture riche en graisses et en protéines, qui pourrait être d'un sérieux appoint d'ici cinquante ans.

En dehors de la photosynthèse biochimique on a bien entendu pensé à utiliser d'autres réactions photochimiques. Toutefois, jusqu'à présent, on n'a pas réussi à former ainsi des matières ou des systèmes de matières susceptibles d'un rendement élevé. Même en laboratoire, le rendement reste encore incomparablement inférieur à celui qui peut être obtenu en culture.

C'est donc là une voie encore presque inconnue, mais qui pourrait peut-être un jour apporter une contribution à la solution du problème de l'accumulation de l'énergie solaire.

La terre tourne, a dit Galilée, et ce mouvement de rotation a son énergie cinétique propre, notre globe étant comparable à un immense volant tournant sur son axe.

Il est pourtant bien difficile d'utiliser cette énergie, car nous sommes entraînés dans le mouvement de notre planète. Il existe toutefois un astre, la Lune, qui par son attraction provoque des phénomènes mobiles par rapport à la terre : les

marées. Il en résulte la possibilité de faire appel à l'énergie marémotrice.

Les sites utilisables pour une exploitation industrielle, ceux où l'amplitude des marées est particulièrement forte, sont assez rares. D'ailleurs, contrairement au sentiment que l'on a généralement, la puissance dissipée par les marées sur l'ensemble des mers est relativement modeste. Elle est, paraît-il, de l'ordre de un milliard de kW, une puissance qui est du même ordre de grandeur que celle que les hommes mettent en œuvre dans leurs machines.

« Cette immense palpitation qui frappa d'effroi les guerriers d'Alexandre aux bouches de l'Indus est faite à peu de frais. »

Il n'en demeure pas moins que cette énergie peut être mise en œuvre en certains emplacements favorables. En Bretagne il y a depuis des siècles, dans le fond des estuaires de vieux « moulins à marées ».

Dès 1737, l'ingénieur militaire Belidor élabora un projet de caractère industriel. Actuellement, de grandes centrales sont à l'étude. Elles exigent des installations fort coûteuses. On a estimé que l'aménagement de la Rance coûterait l'équivalent d'environ 3 milliards de francs belges pour une puissance installée de 220.000 kW.

Les sites les plus remarquables et les plus puissants que l'on a étudiés, se trouvent sur la Severn, sur la côte ouest de l'Angleterre, près de Eastport dans le Maine, dans la baie de Fondy aux Etats-Unis, ainsi que dans le golfe de Mezen et dans la presqu'île de Kola.

Putnam estime que l'ensemble des sites actuellement à l'étude permettrait de produire environ 100 milliards de kWh par an, soit à peu près sept fois la production annuelle d'énergie électrique de la Belgique.

Venons-en maintenant à ce que l'on a appelé la « houille rouge » ou bien encore le « feu de la terre ».

Nos connaissances sur la constitution du magma de la terre sont encore très fragmentaires.

Récemment, au douzième Congrès international de l'Union géophysique et géodésique qui s'est tenu à Helsinki, le professeur Belousof déclarait : « A quelques kilomètres sous nos pieds s'ouvre un mystérieux domaine dont nous ne savons

toujours rien » et il proposa de percer la mince croûte figée sur laquelle nous vivons pour atteindre le manteau supérieur du magma terrestre. On estime que ce manteau est situé à environ 15 kilomètres sous la surface des continents émergés, à 4 ou 5 kilomètres seulement au-dessous des fosses océaniques. Les Russes, pense-t-on, se proposent de forer un puits d'une dizaine de kilomètres, quelque part en Sibérie.

Rappelons qu'en 1958, des pétroliers du Texas parvinrent à établir un record de profondeur en forant un trou de 7.600 mètres. Il est inutile de dire que de tels travaux se heurtent à des difficultés techniques extraordinaires, mais ils présentent un intérêt scientifique évident et permettraient de plus de produire d'énormes quantités d'énergie.

L'idée de l'utilisation de l'énergie calorifique interne de la terre n'est d'ailleurs pas neuve. On sait depuis longtemps que la température de la terre s'accroît de 1 degré par environ 30 mètres de profondeur. C'est ce que l'on appelle le degré géothermique.

En certains points, spécialement dans les régions volcaniques, ce degré géothermique peut se réduire à 14 mètres et au cours d'un sondage de 600 mètres effectué au Kamtchatka, il se réduisit à un mètre seulement. On peut donc être tenté de puiser des kWh dans cette gigantesque chaudière naturelle qui se trouve partout sous nos pas.

Il y a vingt-cinq ans déjà, Georges Claude et son fils ont suggéré d'utiliser la chaleur interne de la terre en forant un puits de 4 kilomètres de profondeur et de 2 mètres de diamètre qui, d'après eux, pourrait, en un point favorable, produire une puissance de 200.000 kW.

Quoique de telles vues aient été rangées dans le domaine de la science-fiction, elles sont aujourd'hui dépassées par certains techniciens qui proposent de forer des puits de 7.500 mètres pour atteindre une température de 270°C. On disposerait ainsi d'un foyer qui ne s'éteindrait jamais et qui ne consommerait aucun combustible puisqu'il suffirait d'y déverser de l'eau pour obtenir de la vapeur.

Il y a des sites particulièrement favorables à l'utilisation de la chaleur interne de la terre sans devoir pour autant entreprendre des travaux titanesques.

Dès 1827, François de Larderelle, exploitant les soffioni

de Toscane, utilisa de la vapeur naturelle. Il foras des puits pour s'en procurer davantage créant ainsi un grand centre industriel qui fut appelé Larderello d'après le nom de son fondateur.

Dans cette région de Toscane la couche de magma se trouve à 10.000 mètres seulement. Des conditions particulièrement favorables y forment des vapeurs qui par des fissures, remontent vers la surface du sol mais restent emprisonnées sous une épaisse couche d'argile. Cette vapeur est à une température de 250°C et une pression de 10 atmosphères.

En perçant la couche d'argile on obtint d'énormes débits de vapeur qui permirent l'installation d'une grosse centrale électrique dont la puissance actuelle est de 314.000 kW. En 1958 cette centrale produisit 2 milliards 200 millions de kWh, soit environ le sixième de la production d'énergie électrique de la Belgique.

S'appuyant sur cette expérience spectaculaire, on a pu étudier des projets plus ambitieux encore notamment en Nouvelle-Zélande et dans ce qui fut le Congo belge. C'est au Katanga d'ailleurs que notre regretté collègue Victor Brien fit installer une petite centrale géothermique de 200 kW.

Plusieurs pays se sont maintenant engagés dans l'exploitation de l'énergie géothermique.

L'utilisation de la chaleur terrestre est d'autant plus facile en Islande par exemple qu'elle affleure spontanément.

Au Mexique, dans l'Etat d'Hidalgo, des puits ont été forés et des geysers d'une puissance de plusieurs dizaines de milliers de kW ont pu être exploités.

Malgré tout, le « feu de la Terre » n'a pu, jusqu'à présent, prendre une place importante dans la production mondiale d'énergie. Il n'a eu encore qu'un succès de curiosité mais les études que l'on fait actuellement ouvrent d'intéressantes perspectives.

Dans le même ordre d'idées et pour en terminer avec les sources-revenus, je dirai un mot de l'utilisation de la chaleur des mers qui peut être mise en œuvre à cause des différences de températures entre les eaux de surface et les eaux de profondeur.

Dès avant 1930, Georges Claude avait montré la possibilité d'utiliser ces différences de température de l'eau dans les mers tropicales. La température y est d'environ 30° en surface

pour s'abaisser à 7° à environ 500 mètres de profondeur. L'écart est évidemment faible et il en résulte aussi un faible rendement des machines thermiques, mais la source de chaleur est illimitée.

Une usine-pilote a fonctionné à Abidjan (Côte-d'Ivoire). On ne peut toutefois espérer de grands développements de telles installations parce que les emplacements favorables près des côtes tropicales où l'on trouve l'eau froide à une profondeur relativement faible et où l'on est de plus à l'abri des tempêtes, sont relativement rares.

Une idée sans doute fort ingénieuse est celle d'un Russe, Zolotareff, qui propose d'appliquer les idées de Claude à la différence de température qui, au cours des hivers sibériens, est de l'ordre de 35 à 40° entre l'air ambiant et l'eau sous la glace. Zolotareff propose d'utiliser une chaudière à butane bouillant à moins 10°.

Dans un exposé dont le but eût été de présenter un bilan pondéré de la puissance dont l'humanité peut ou pourra disposer dans un avenir plus ou moins rapproché, sans doute aurais-je dû réserver une grande place à l'énergie nucléaire et atomique qui constitue probablement la source principale d'énergie utilisable dans les siècles prochains.

Mais ce sujet est trop vaste pour pouvoir prendre place dans le cadre de ce discours. Il a d'ailleurs été traité récemment à Bruxelles même par d'éminents spécialistes.

Je me bornerai simplement à rappeler que, théoriquement du moins, la fission d'un gramme d'uranium 235 peut libérer 23.000 kWh. La chaleur développée correspondrait ainsi à peu près au pouvoir calorifique de 3 tonnes de charbon.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, l'uranium est assez répandu dans le monde. N'a-t-on pas fait remarquer qu'une tonne de granit renferme généralement assez d'uranium pour avoir un pouvoir calorifique total aussi grand qu'une tonne de houille! Mais, bien entendu, dans de telles roches la concentration d'uranium est trop faible pour être économiquement récupérable.

On a estimé que les réserves connues et exploitables d'énergie nucléaire sont 25 fois plus grandes que celles des combustibles fossiles.

Le seul procédé actuellement employé pour la mise en

œuvre pacifique de l'énergie nucléaire est la production de chaleur et d'électricité avec toutes les pertes inhérentes à ce mode opératoire.

L'un des aspects les plus séduisants de l'emploi de l'énergie nucléaire réside précisément dans le haut pouvoir énergétique de l'uranium, qui fait que le prix de transport du combustible au lieu de production de l'énergie n'est plus, comme pour les combustibles fossiles, un facteur dominant du prix de revient.

Il en résulte que des centrales électriques pourraient être installées dans des régions aujourd'hui désertiques, y créant ainsi de véritables oasis artificielles.

L'emploi de réacteurs nucléaires dans les transports maritimes augmenterait le rayon d'action des navires.

Actuellement la consommation de combustible d'un paquebot transatlantique allant de New York au Havre est de l'ordre de 5.000 tonnes, ce qui représente 15 % environ du déplacement du navire. Un réacteur chargé de 200 tonnes d'uranium naturel ou faiblement enrichi assurerait à un tel navire 200 jours de fonctionnement à pleine puissance.

Il faut cependant tenir compte de la nécessité d'installer en plus des réacteurs des dispositifs de blindage et de protection qui sont malheureusement fort lourds.

La production d'énergie nucléaire ne nécessitant pas d'air — comme c'est le cas pour les combustibles traditionnels — on a naturellement pensé à l'employer dans la propulsion des sous-marins et, dès 1954, les Etats-Unis lançaient le sous-marin *Nautilus* d'un déplacement de 3.500 tonnes et qui utilise de l'uranium très enrichi dilué dans du zirconium.

Pour que les centrales nucléaires puissent, dans l'avenir, assurer la relève des centrales thermiques et prendre une part importante dans l'extension de la production d'énergie mondiale, il faudrait que l'on puisse réduire le prix de revient du kWh.

De l'avis de ceux qui ont traité cette question au cours de la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique, il résulte que l'énergie nucléaire doit devenir compétitive en moyen terme, soit entre 1965 et 1970.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans cet exposé déjà long et pourtant fort incomplet, j'ai tenté de présenter un tableau ou plutôt une esquisse de l'évolution de la production d'énergie dans la lutte continue de l'homme pour plus de bien-être et pour plus de puissance.

J'ai trouvé ma tâche ardue et pour conclure je m'engagerai sur un terrain moins ferme encore en essayant de donner quelques indications concernant l'évolution sinon probable, du moins possible du développement de la puissance humaine dans le siècle à venir.

C'est un sujet délicat, prudemment je me bornerai à reprendre les données et les conclusions d'un ouvrage très documenté et fort sérieux *Energy in the future* que l'on doit à Palmer Cooslett Putnam, conseiller de la Commission d'Énergie Atomique des États-Unis.

Putnam lui-même se défend d'ailleurs de vouloir jouer au prophète et dans une introduction fort nuancée, il cite Chesterton qui a dit : « Les acteurs, les hommes d'action écoutent avec respect tout ce que les sages ont à dire sur ce qui arrivera à la génération prochaine, ils attendent ensuite qu'ils soient morts, leur font un bel enterrement et puis, ils font autre chose. »

C'est dans cet esprit et en respectant la modestie de Putnam que je reprendrai brièvement la thèse de son important ouvrage.

Toute prévision comporte une extrapolation et c'est dans cette extrapolation que réside toute la valeur, tout le danger aussi de ces évaluations.

La base admise par Putnam est que la consommation d'énergie continuerait à croître au rythme actuel qui est de 3 % par an et par tête d'habitant du globe.

C'est là une première hypothèse basée sur des études statistiques approfondies.

La seconde hypothèse, plus aléatoire certainement, concerne l'augmentation même du nombre d'habitants. Les chiffres cités sont étonnants.

Par deux méthodes différentes, Putnam arrive à estimer que le nombre d'habitants du globe qui est actuellement de

l'ordre de 2.400 millions passerait, en l'an 2000, à 3.800 millions, en l'an 2050 à un nombre effrayant compris entre 6.300 et 7.300 millions.

Se basant sur ces données, Putnam évalue que l'énergie primaire requise de 1950 à l'an 2000, serait environ deux fois et demie l'énergie consommée au cours du siècle dernier; en l'an 2050 on aurait consommé sept fois plus.

D'une analyse judicieuse et approfondie des différentes sources d'énergie Putnam estime qu'en l'an 2000 l'énergie nucléaire devrait fournir 60 % de l'énergie totale, les combustibles fossiles 25 %, l'ensemble des sources-revenus ne fournissant que 15 % de l'énergie consommée.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est temps de terminer et de conclure.

Sans doute en est-il parmi vous qui s'effraient de voir les progrès de la technique sans cesse accélérés, entraîner l'humanité vers un avenir imprévisible. N'a-t-on pas parlé d'un crépuscule des dieux!

Nombreux sont ceux qui commencent à craindre que l'évolution de la technique, que la puissance même de l'humanité ne l'écartent définitivement des voies sereines de l'humanisme traditionnel.

Certes, la révolution industrielle a mis dans l'ombre bien des aspects plaisants de la culture et de la philosophie.

L'homme moderne sans cesse entraîné par ses propres succès, n'a plus que fort peu de temps à consacrer à la réflexion ou à la recherche de la beauté.

Mais de telles conclusions seraient sans nul doute excessives, injustes même pour les savants et les techniciens.

N'oublions pas que c'est grâce aux progrès de la technique qu'il fut possible de supprimer l'esclavage. Aristote l'avait prévu lorsqu'en un remarquable passage de la *Politique*, il dit : « Si chaque outil pouvait, lorsqu'on le lui commande, ou même en pressant l'ordre d'avance, exécuter la tâche qui lui est propre; ... si la navette pouvait d'elle-même tisser la toile, ou l'archet frapper les cordes de la cithare, alors ni les architectes n'auraient besoin de manœuvres, ni les maîtres n'auraient besoin d'esclaves. »

N'oublions pas encore que s'il est vrai que, de tous temps, ce sont les poètes, les philosophes, les artistes qui firent les civilisations, ils ne purent les protéger, les faire vivre avec dignité et indépendance; les techniciens seuls le peuvent.

Dans le monde actuel le progrès technique, même accéléré, est le seul moyen pour l'homme d'améliorer le niveau de vie général de l'humanité, tout en faisant face aux besoins d'une population terrestre en continuelle expansion.

Je crois d'ailleurs que les disgrâces, les laideurs, les servitudes mêmes de la civilisation industrielle sont inhérentes aux périodes de début. Elles résultent d'un défaut d'adaptation et de l'inégalité flagrante du standard de vie des hommes selon les nations auxquelles ils appartiennent.

Mais dans sa recherche de la puissance, l'homme se libère du travail servile et, de ce fait même, conduit au travail de l'esprit.

On constate, dès à présent, que la condition ouvrière est en voie de régression. On peut prévoir à échéance relativement brève la disparition du prolétariat.

Déjà l'œuvre des techniciens réfute les sombres prévisions de Malthus.

Nous pouvons espérer en un monde où la pénurie fera place à l'abondance, en un monde libéré de la crainte et du besoin.

Alors sans doute pourra-t-on refaire l'unité de la Science et de la Sagesse.

L'homme reconquerra le temps de penser aux éternels problèmes, à celui « des fins dernières » qui est aussi celui de la Vie.

ETUDIANTES, ETUDIANTS,
MES CHERS AMIS,

L'an dernier j'exprimais l'espoir de voir s'établir entre le corps étudiantin et le nouveau Recteur des rapports confiants et amicaux. A cet égard je puis affirmer sans hésitation que, de mon côté, je suis pleinement satisfait.

CHERS AMIS,

Les tâches du Recteur sont multiples.

S'il en est quelquefois de fastidieuses, telles ne sont pas pour moi les relations avec la jeunesse estudiantine.

Malgré les soucis que vous m'avez donnés, c'est toujours avec plaisir que j'ai reçu vos représentants.

Malheureusement, malgré mes efforts, malgré la bonne volonté évidente de tous, nous ne sommes pas parvenus à refaire l'Association générale des Etudiants.

Mêlé à vos discussions mon point de vue fut toujours celui de l'amiable compositeur vous laissant toute liberté d'affirmer vos positions respectives, essayant seulement de trouver des moyens de conciliation.

A mon grand regret et, je le sais, au vôtre aussi, je n'y suis pas parvenu par suite d'une intransigeance qui est propre à votre âge.

Il me plaît cependant de reconnaître que si cette attitude reste pour moi une préoccupation constante vous ne m'avez pas déçu, car vos divergences, souvent assez subtiles, ne furent jamais le résultat de conflits de personnes ou de compétitions d'intérêts, comme il en est trop souvent chez les hommes plus âgés.

Je reconnais que si vous n'avez pas pu accepter les solutions que je vous proposais, c'était toujours avec le regret sincère de décevoir ma bonne volonté. C'est pourquoi je garde confiance et je suis persuadé qu'après cette période salubre de vacances et sans doute aussi de réflexions, vous trouverez les moyens de rebâtir une A. G. forte et vraiment représentative de notre jeunesse universitaire. C'est en tout cas mon vœu le plus cher.

MESDAMES, MESSIEURS,

Maintenant que poursuivant une politique déjà ancienne notre Université est entrée résolument dans la voie du dédoublement linguistique des cours, c'est avec plaisir que je m'adresserai en particulier aux étudiants flamands.

STUDENTINNEN, STUDENTEN, WAARDE VRIENDEN,

Het is met een biezonder genoegen dat ik dit jaar de Vlaamse studenten in eigen taal welkom heet. Sedert het opnemen van mijn functies, heb ik herhaaldelijk uw gehechtheid aan onze Universiteit en haar ideaal kunnen waarderen.

Sommigen onder U komen uit de verste hoeken van het Vlaamse land om — ten koste van welke inspanning! — te studeren in de atmosfeer, die met hun overtuiging strookt. Anderen leveren een dagelijkse strijd met hun milieu. Maar allen hebt U, in uw traditionele manifestaties, in uw vlugschriften, in uw betogingen, onze principes op de voortreffelijkste wijze verdedigd; dat betekent : met stijl.

U hebt echter vooral mijn sympathie weggedragen door uw houding tegenover uw franssprekende medestudenten. Nooit werden me botsingen van om-het-even-welke aard gemeld. Nooit, bij mijn weten, waren de betrekkingen vijandig of gespannen. U ging zelfs verder dan de kleurloze verdraagzaamheid. Talloze politieke en kulturele bijeenkomsten werden gezamenlijk op touw gezet; talloze publieke optochten werden gezamenlijk ondernomen. Daarom geloof ik, dat uw houding tegenover uw Waalse kameraden, ook de seniores tot voorbeeld mag strekken.

Deze saamhorigheid klimt op tot 1934, tijdstip waarop de V. U. B. het principe der splitsing heeft aangenomen. Het was een logisch gevolg der vernederlandsing van het middelbaar onderwijs in de Vlaamse gewesten.

Dat men toen eerst gedacht heeft aan de Rechtsfakulteit moet U toeschrijven aan de destijds ingestelde taalregeling inzake de rekrutering van magistraten. Ons initiatief werd met sukses bekroond, zowel op wetenschappelijk gebied als op het gebied van de carrière. De juristen, die de laatste twintig jaar onze hogeschool verlieten, verwierven vermaardheid in alle disciplines en bekleden nu de hoogste posten.

We moesten echter wachten tot de laatste jaren om de splitsing te zien hervatten. De oorlog, en zijn funeste gevolgen, is daar niet vreemd aan. In 1954 werd dus opnieuw gestart, en wel met de fakulteit der Letteren en Wijsbegeerte, die thans volledig openstaat voor de Vlaming. Hetzelfde geldt voor som-

mige afdelingen van de Fakulteit der Wetenschappen en van de Fakulteit der sociale, politieke en economische wetenschappen. Van dit jaar af, mogen we ons ook verheugen met de splitsing van de Fakulteit der Geneeskunde.

Ik wil er nochtans uw aandacht op vestigen, dat de inrichting van Nederlandse kursussen niet betekent, dat we hier een tweede universiteit willen oprichten. Het ligt wél in onze bedoeling, een groot Belgisch wetenschappelijk en geestelijk centrum te verwezenlijken, waar zowel Vlamingen als Walen in eigen taal kunnen studeren. Gebonden door een gemeenschappelijk ideaal, zullen zij zich kunnen voorbereiden om de invloed van onze begrippen in het ganse grondgebied te versterken.

Dit voornemen komt voornamelijk tot uiting in de Fakulteit der Wetenschappen, waar we de splitsing van de laboratoria zoveel mogelijk zullen vermijden. Ik hoef U niet te zeggen, dat een algemene splitsing op onoplosbare wetenschappelijke en materiële moeilijkheden zou stuiten; dezelfde trouwens die het oprichten van nieuwe universiteiten in verschillende Belgische steden onmogelijk maken in de huidige omstandigheden.

Natuurlijk zullen de Vlaamse studenten in onze laboratoria assistenten vinden, om ze te leiden en om hun alle nodige uitleg in de moedertaal te verschaffen. Maar ik meen, dat het voor onze studenten jammer zou zijn, indien men ze gedurende hun studie jaren in twee taalgroepen zou scheiden. In de laboratoria zullen ze de gelegenheid vinden, elkaar beter te leren kennen, en ik hoop, dat niet alleen de Vlaamse, maar ook de Waalse studenten deze gelegenheid zullen te baat nemen, om hun kennis van de tweede taal uit te breiden.

Zodoende, zal de geestelijke eenheid van onze Universiteit gehandhaafd blijven en zullen we voor ons land een generatie van jonge intellectuelen opleiden, die inzien dat België een tweetalig maar eendrachtig volk is.

ETUDIANTES, ETUDIANTS,

Notre pays vient de vivre des heures graves, des heures de deuil, de déception et d'amertume!

Le 30 juin dernier, la Belgique accordait l'indépendance au Congo. Les meilleures intentions ont été suspectées.

Certes, des erreurs ont pu être commises, sans doute par faiblesse ou par naïveté. Ce n'était pas une raison pour accuser notre pays des plus sombres machinations.

Des Belges, dont certains étaient parmi les meilleurs d'entre nous, ont été tués.

Cinquante jeunes gens de votre âge ont perdu la vie en se portant volontairement au secours de leurs compatriotes.

Les pertes matérielles sont énormes.

Si je vous rappelle ces événements tragiques, ce n'est pas pour me joindre au concert des lamentations. Une telle attitude serait contraire à l'esprit de notre Maison. Ceux qui ont créé cette Université, ceux qui en ont assuré la pérennité, ceux qui sont morts pour son idéal, ceux-là poursuivant la lutte sans relâche ne se sont jamais répandus en plaintes et récriminations.

C'est dans cet esprit, c'est aussi dans celui des pionniers qui firent le Congo belge que je voudrais vous parler.

Notre pays sort sans nul doute diminué des épreuves qu'il vient de traverser, mais rien ne serait plus néfaste dans les circonstances actuelles que de perdre notre temps en vaines querelles comme il en va généralement dans les affaires en faillite à la recherche de responsabilités d'ailleurs partagées.

Jeunes, c'est vers l'avenir que vous devez vous tourner. Les pertes matérielles, si importantes soient-elles, ne sont rien si nous avons, si vous avez le courage de faire face aux événements et de bâtir une patrie plus forte et plus belle. Comme le dit le proverbe arabe : « Argent perdu, rien perdu; courage perdu, tout perdu. »

MES JEUNES AMIS,

Vous êtes de bonne souche, celle d'un peuple qui ne s'est jamais laissé abattre et qui, bien souvent au cours de son histoire, a étonné le monde par son courage et sa ténacité.

Je sais que dans ce pays, on pourra compter sur vous pour redresser la situation, pour trouver des solutions neuves.

Surtout, ne vous laissez pas gagner par l'amertume des faibles ou pis encore par le dénigrement systématique des malins qui une fois les événements passés, prétendent avoir tout prévu.

Méfiez-vous des pêcheurs en eaux troubles qui n'hésitent devant aucun moyen et dont les armes favorites sont le mensonge et la diffamation.

Malgré ce qui peut paraître un échec ou du moins un recul, gardez confiance en notre Idéal.

Ne vous laissez pas tenter par une quelconque propagande raciste.

Restez fidèles aux grands principes de liberté, de justice et de fraternité.

Ne doutez pas de l'homme et de sa perfectibilité.

Pour une coopération internationale à l'évolution politique, économique et sociale du Congo belge (*)

par **F. WALEFFE**,

Professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles,
Membre du Conseil Colonial et de Législation

Tandis que la situation du Congo se détériore continûment, tous les protagonistes du drame protestent de leur bonne volonté. Mais, est-ce suffisant ?

Par sa déclaration du 13 janvier, la Belgique s'est clairement engagée à *mener le Congo à l'indépendance* : elle pouvait alors espérer que les principaux intéressés accepteraient de collaborer à sa politique. Les leaders, voire les agitateurs politiques congolais les plus extrémistes, ont tous affirmé qu'un Congo indépendant respecterait les personnes et les biens qui contribueraient à la mise en valeur de leur pays : ils pouvaient espérer que les hommes d'affaires n'hésiteraient pas à s'y engager dès à présent.

Les uns et les autres ont été déçus : tandis que certains Congolais projettent de saboter les élections mêmes qui introduisent chez eux la démocratie, les capitaux indispensables s'évanouissent. Chacun est conscient de ce que le plus grand bien à faire au Congo d'aujourd'hui serait d'y *restaurer la confiance réciproque*. Mais jusqu'ici, chacun s'est pour cela contenté de paroles qui ne peuvent suffire à l'autre, car rien ne peut sanctionner des promesses qui prétendent engager ce qui n'existe pas encore ou des engagements qu'aucune autorité ne consacre : ce qu'un ministre promet aujourd'hui, un autre pourrait juger demain ne pas devoir ou même pouvoir

(*) Etude achevée le 22 octobre 1959.

le tenir; un chef d'Etat congolais pourrait ne pas se sentir lié par les déclarations actuelles des leaders de partis. Pour sortir du cercle de la méfiance, il n'y a, nous semble-t-il, qu'un seul moyen : *que les engagements de part et d'autre soient pris devant une autorité capable de les sanctionner, demain aussi bien qu'aujourd'hui.*

Ainsi, dans l'intérêt du Congo et — si les intérêts du Congo et ceux de la Belgique sont liés — dans l'intérêt de la Belgique, dans l'intérêt en tout cas de tous les Congolais, noirs et blancs, nous paraît-il que la Belgique devrait très largement recourir *aux diverses institutions internationales*, seules capables de fournir la « caution » indispensable au retour de la confiance.

*
**

Dans le *préambule* de la Charte des Nations-Unies, la Belgique s'est, avec d'autres, déclarée résolue « *à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples* ». Si elle a jusqu'ici craint, en le faisant, de voir mettre en cause sa souveraineté et la prépondérance que doivent avoir au Congo les intérêts congolais d'abord, les intérêts belges ensuite, elle n'a plus aucune raison de le faire maintenant : n'est-il pas évident, en effet, que ce recours constitue le moyen le plus sûr de sauvegarder de manière durable la prépondérance de ses intérêts? Aux termes de l'article 73 de la même Charte⁽¹⁾, la Belgique s'est d'ailleurs engagée à « *coopérer ... quand les circonstances s'y prêteront, avec les organismes internationaux spécialisés, en vue d'atteindre effectivement les buts sociaux, économiques et*

(¹) « Les Membres des Nations-Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes, reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure du possible leur prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationales établi par la présente Charte et, à cette fin :

» ... d) De favoriser des mesures constructives de développement, d'encourager des travaux de recherche, de coopérer entre eux et, quand les circonstances s'y prêteront, avec les organismes internationaux spécialisés, en vue d'atteindre effectivement les buts sociaux, économiques et scientifiques énoncés au présent article... »

scientifiques » imposés par cet article aux nations qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes.

Quelles pourraient être, de manière plus précise, l'utilité et les modalités de cette aide internationale dans les divers domaines évoqués ?

I. Dans le *domaine politique*, la « caution » internationale devrait prendre cours dès avant les prochaines élections et s'étendre un certain laps de temps encore après l'accession du pays à l'indépendance.

Qui donnerait cette caution et comment ?

1° Il faut que l'institution internationale qui réglera l'octroi de la « caution » inspire confiance à chacune des deux communautés intéressées.

Peu remplissent les conditions pour satisfaire à cette exigence, la plupart étant composées d'Etats dont les uns se disent volontiers « anti-colonialistes », tandis que les autres peuvent malaisément échapper au soupçon d'être « colonialistes ». Les représentants que ces institutions désigneraient seraient inévitablement accusés de partialité pour les uns ou pour les autres.

On peut penser à diverses formules pour écarter cet obstacle.

Peut-être suffirait-il par exemple, pour écarter ces craintes, que la « *garantie* » soit demandée au « *Conseil de Tutelle* » ? Les membres de cette institution sont, à égalité, des responsables et des non-responsables de territoires non-autonomes; on pourrait donc difficilement soupçonner les personnalités que désignerait un compromis entre ces tendances opposées.

2° *Quelle forme* pourrait prendre cette caution internationale ?

a) *Pendant* les élections, des observateurs internationaux pourraient surveiller et attester la régularité des opérations. La Belgique pourrait en plus s'engager à recommencer, avec un contrôle renforcé et dans un certain délai, toute élection qui apparaîtrait faussée du fait de l'administration.

b) Entre le moment des élections et celui de *l'accession à l'indépendance*, un *observateur* international pourrait être désigné *auprès de chacune des assemblées délibérantes du Congo*. Il y aurait *voix consultative* : il pourrait donner des conseils

qui, parce que désintéressés, inclineraient avec plus de force à la modération et faire connaître, aux assemblées elles-mêmes d'abord, à l'opinion internationale ensuite, son jugement sur l'honnêteté avec laquelle la puissance administrante mène sa politique d'émancipation.

Si, dans certaines régions, les populations mal conseillées *refusaient* d'entrer dans le jeu démocratique, si elles devaient donc continuer d'être administrées sur le mode paternaliste, les mêmes observateurs pourraient témoigner de ce que la Belgique ne maintient cette situation que par nécessité et parce qu'elle est conforme à l'intérêt bien compris des populations.

Ce contrôle international s'imposerait tout particulièrement, à la fois en vue de l'intérêt des populations et surtout en vue de la réputation de la Belgique, si les pouvoirs locaux se trouvaient amenés à faire application des dispositions du récent décret sur l'état d'exception. Comme celui-ci permet, lorsque l'urgence l'exige, de porter atteinte aux droits de l'Homme les plus fondamentaux, ne doit-on pas craindre à la fois les abus de la force, si l'on y recourt sans raison suffisante, et les abus de la faiblesse, si l'on n'ose y recourir lorsque l'intérêt supérieur du pays le demande, de crainte de ne pouvoir faire reconnaître la rectitude de ses intentions?

La possibilité de l'un et l'autre de ces excès serait écartée si nous agissions publiquement, au su de l'opinion internationale, informée par les observateurs qu'elle aurait délégués.

Il pourrait même être utile que la Belgique proclame dès ores solennellement que, *dans un pareil cas*, elle n'accorderait point l'indépendance immédiate aux populations; que, seulement, si les observateurs le jugent utile, en application de l'article 77 c de la Charte des Nations Unies, *elle placerait volontairement ces territoires sous le régime de tutelle*. Les meneurs trop impatientes, ainsi avertis que la mauvaise humeur ne paierait pas, auraient à choisir : *soit d'accepter un processus d'émancipation en collaboration avec la Belgique*, dont l'honnêteté serait garantie par la présence des observateurs internationaux, *soit de le rechercher dans le cadre de la tutelle des Nations Unies*, c'est-à-dire avec des personnes aussi honnêtes sans doute mais qu'ils ne connaissent pas et qui ne les con-

naissent pas ⁽²⁾. On peut espérer que, placés devant cette alternative, ils auraient le bon sens d'en choisir la première branche.

c) La Belgique pourrait aussi dès à présent proclamer sa ferme résolution — et obtenir pour cela une *approbation internationale* — de n'accorder l'indépendance à un Etat congolais qu'à condition qu'il s'engage à admettre lui-même pendant un certain délai, de 5 ans par exemple, le même contrôle international auquel la puissance administrante s'est de son plein gré soumise.

Pendant ce délai, des observateurs internationaux devraient être admis avec voix consultative auprès de toutes les assemblées délibérantes du Congo afin de donner leur avis (et d'éclairer l'opinion internationale) sur la manière dont le nouvel Etat respecte les Droits de l'Homme, les droits des minorités, les clauses des traités et le geste même par lesquels l'indépendance aurait été accordée.

Les Belges du Congo n'ayant de raison de craindre que pour la période de transition, dont les incertitudes appellent souvent des troubles que personne n'a vraiment voulu, pourraient à leur tour trouver là une garantie pour leur avenir qu, leur faciliterait une coopération sans arrière-pensée avec la politique d'émancipation.

II. *Dans le domaine social*, un certain nombre de problèmes devront prochainement être résolus. L'ère paternaliste étant close, il faudra d'abord demander aux intérêts en cause de les débattre. Il faut s'attendre à ce que, sur certains points, des oppositions tarouches se manifestent. La puissance publique se devra de trouver des *compromis* qui fassent triompher le bon sens et les intérêts de l'avenir. Elle n'y parviendra pas si on la soupçonne de partialité, de se laisser acheter par les uns ou de céder aux autres par faiblesse démagogique. Sa position se trouverait sérieusement renforcée si elle pouvait s'appuyer sur un *dossier technique* indiscutable : sur les conclusions auxquelles une organisation internationale spécialisée pourrait être arrivée après étude impartiale du problème. L'*Organisation Internationale du Travail* ^(2bis), l'*Organisation*

⁽²⁾ Et qui, s'ils n'étaient plus seulement contrôleurs, pourraient en venir à représenter des « appétits » autrement plus puissants et redoutables que ceux de la Belgique.

^(2bis) P. S. : Un tel rapport a été demandé au B. I. T. par le Gouvernement belge, en matière de salaires et d'allocations familiales.

Mondiale de la Santé, la *F. A. O.* pourraient être de la sorte appelées à formuler des avis sur les solutions possibles des divers problèmes en litige.

Il y aurait là pour la solution des conflits d'intérêts après l'accession à l'indépendance un précédent très heureux et, pour les Belges installés au Congo, une garantie contre l'arbitraire : un gouvernement congolais pourrait, en effet, difficilement se refuser, dans l'avenir, à de pareilles études objectives et impartiales des problèmes, une fois que l'habitude en aurait été prise et l'utilité constatée par les groupes sociaux intéressés.

Dans le domaine de l'instruction en particulier, ainsi que dans le domaine plus général de la *diffusion de la culture*, l'impossibilité de faire des miracles a souvent exposé la Belgique au reproche de mauvaise volonté. Une appréciation favorable de l'*Unesco* sur ces questions (notamment quant au niveau, élevé, du taux de la scolarité) renforcerait incontestablement notre position morale, tant à l'égard de l'étranger qu'à l'égard des populations congolaises. Si, au surplus, l'*Unesco* était disposé à nous accorder son aide financière, ce serait notre plus strict devoir que de l'accepter sans fausse honte : il n'y en a aucune, quand on n'est que la Belgique, à ne pouvoir supporter seul le fardeau financier de tout le Congo^(2^{ter}). Et s'il est un domaine où l'aide étrangère puisse être acceptée sans restriction, c'est bien, semble-t-il, celui de la recherche scientifique, de l'enseignement et de la culture elle-même.

III. Si l'évolution politique et sociale pouvait, notamment grâce à ces mesures, se faire dans l'ordre et la compréhension mutuelle, il serait beaucoup plus aisé de jeter, *dans le domaine économique*, les bases d'une coopération durable entre la Belgique et le Congo qui faciliterait aux deux pays l'accès à un avenir prospère, par une formule d'association d'intérêts.

Ce n'est pas à dire cependant que la Belgique puisse ici non plus se passer de l'aide internationale, qu'en tout cas pareille aide ne puisse se révéler particulièrement désirable.

Les hésitations de certains à cet égard pourraient bien répondre à des conceptions à très courte vue.

(^{2^{ter}}) Faut-il rappeler le fiasco du « Centre culturel », promis par la Belgique au Congo, à l'occasion du Cinquantenaire de l'annexion ?

Tôt ou tard, en effet, le Congo s'il ne peut trouver en Belgique les moyens matériels de son développement les cherchera et ne manquera pas de les trouver à l'étranger. Vouloir lui interdire de s'adresser à d'autres que la Belgique, ce serait le mener à bientôt se passer d'elle.

Notre intérêt comme notre devoir nous commandent donc de nous mettre en position d'être les « courtiers » du Congo, courtiers non pas « obligés », mais bien « courtiers » les plus efficaces par la manière généreuse et concertée dont nous jouerions ce rôle, l'intégrant dans une action d'aide financière et technique désintéressée, l'assortissant de dons ou de prêts à faible intérêt. Cette politique au contraire amènerait sans doute à substituer sans trop de peine aux liens de souveraineté les liens de l'intérêt réciproque. Pour être vraiment efficace, il faudrait cependant qu'aucun doute ne puisse planer ni sur son importance ni sur sa durée. C'est pourquoi il conviendrait de définir cette politique avec quelque précision, de lui donner un cadre institutionnel qui la rende largement indépendante des situations politiques respectives des deux pays et peut-être de signifier dès ores, par une déclaration solennelle, que cette aide sera poursuivie, aussi efficace et aussi généreuse, quelle que soit l'évolution politique du Congo et même s'il accédait vis-à-vis de la Belgique à une indépendance politique complète.

Il va de soi qu'un tel engagement n'aura pas de portée véritable s'il n'est pas précédé d'un exposé clair et complet du problème à l'opinion publique du pays, s'il n'est mûri par un débat public où le principe des sacrifices qu'il suppose puisse être accepté par tous. Mais il serait peut-être utile aussi de consulter sur ses modalités les porte-parole qualifiés de l'opinion congolaise : ce serait en effet aussi ridicule que tragique si l'aide offerte était refusée pour quelque détail d'organisation qui rendrait déplaisante aux yeux des intéressés notre manière de donner.

Quant au cadre institutionnel le plus approprié à ces fins, il a déjà fait l'objet de très sérieuses études. C'est ainsi que le Parlement belge aura sans doute bientôt à connaître d'un projet de loi créant un Institut belge d'aide économique, financière et technique au Congo belge (ou Institut d'Aide belge).

Cet Institut, qui centralisera les interventions de la Bel-

gique en faveur de ses territoires d'outre-mer, devra, s'il veut être efficace, très certainement recourir, comme la Belgique l'a d'ailleurs déjà fait ou tenté de le faire, aux divers organismes internationaux de financement tels que le Fonds spécial des Nations-Unies pour le développement économique⁽³⁾, la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement⁽⁴⁾, la Société Financière internationale⁽⁵⁾, la Banque européenne d'investissements⁽⁶⁾, le Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer⁽⁷⁾.

Pour accorder un prêt, ces organismes demandent en général que la Belgique en garantisse le remboursement. C'est certes là l'un des domaines où notre pays peut faire preuve de sa générosité. Toutefois, il ne dispose lui-même que de possibilités limitées; or, il serait infiniment malheureux que le développement du Congo se trouve pour cette raison plus ou moins gravement entravé.

N'est-ce pas le moment de nous souvenir que la Belgique ne porte pas seule la responsabilité et ne tire pas seule les bénéfices du statut économique de sa « colonie » ?

Fixé par l'Acte Général de Berlin du 26 février 1885, puis précisé par la Convention de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, ce statut se résume dans le principe de la liberté commerciale sans aucune discrimination : il n'a donc pas manqué de profiter depuis plus d'un demi-siècle, tant aux personnes qu'aux capitaux des divers pays signataires. Il ne serait donc que logique que ceux-ci, après avoir pris leur part des bénéfices, prennent aussi leur part dans les responsabilités nouvelles que le développement de la région comporte.

Dans cette perspective, *la Belgique ne devrait-elle pas contacter les principaux signataires de ces actes internatio-*

(3) Encore à créer (octobre 1959).

(4) Elle a pour objet d'assurer partiellement le financement de projets définis et normalement rentables qui bénéficient de la garantie d'un gouvernement.

(5) Elle peut accorder des prêts sans garantie gouvernementale.

(6) Voir article 129 du Traité de Rome et article 18 des statuts de la Banque (qui peut, à titre exceptionnel, financer des investissements dans les Territoires d'outre-mer).

(7) Voir article 136 du Traité de Rome et la convention d'application annexe (en principe, valable pour 5 ans).

naux⁽⁸⁾ soit par la voie de la diplomatie ordinaire soit en proposant l'organisation d'une nouvelle conférence internationale sur les problèmes économiques de l'Afrique centrale⁽⁹⁾, soit par l'une et l'autre voie — afin de fixer ensemble les règles de leur coopération dans l'aide économique et financière dont les pays du Bassin conventionnel du Congo ont si grand besoin? On peut concevoir que cette coopération prenne des formes multiples. Signalons, à titre d'exemple, que :

— Les pays signataires pourraient s'engager à permettre à l'Institut d'Aide belge de lancer des emprunts sur leur territoire, jusqu'à certains montants — voire, accorder leur garantie à ces emprunts;

— Les pays signataires pourraient s'engager à appuyer auprès des organismes internationaux de financement les demandes d'intervention que l'Institut d'Aide belge y solliciterait, et à donner le cas échéant, conjointement avec la Belgique, leur garantie aux emprunts contractés auprès d'eux;

— Les pays signataires pourraient s'engager à ne rien faire qui puisse décourager les investissements au Congo de capitaux privés nationaux...

Sans doute serions-nous amenés, en contrepartie, à admettre que des commissaires des pays signataires puissent se tenir au courant du fonctionnement de l'Institut d'Aide belge et garantir vis-à-vis de leurs gouvernements la sagesse de sa gestion. Mais ceci ne pourrait que renforcer le caractère ouvertement désintéressé de cette institution.

(⁸) Pour mémoire, voici les signataires de :

— *L'Acte de Berlin* : Allemagne, Autriche (et Hongrie), Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Empire britannique, Italie, Pays-Bas (et G.-D. de Luxembourg), Portugal, Russie, Suède et Norvège, Turquie.

— *La convention de Saint-Germain-en-Laye* : Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Empire britannique, France, Italie, Japon, Portugal.

(⁹) L'Abako vient d'avoir la même idée — simple coïncidence — ce qui ne prouve nullement que l'initiative de réunir une Conférence internationale des signataires de l'Acte de Berlin (U. R. S. S. y comprise) soit mauvaise... L'Eglise catholique, grâce à son unité, peut aisément développer pour ses fins propres une universelle solidarité. L'action profane ne devrait-elle pas s'inspirer de son exemple : ne pourrait-elle, en usant, à côté des ressources traditionnelles de la diplomatie, du prestige des communs idéaux de fraternité, faire appel à la solidarité internationale de tous nos amis d'Europe et des U. S. A. ?

IV. Il nous reste à souligner un dernier point.

Nous avons dit les avantages que le recours aux institutions internationales aurait, à nos yeux, pour le Congo, comme pour la Belgique. Nous avons considéré que la métropole et sa pupille y recouraient librement.

Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que la Belgique ne pourra pas mener à bien son œuvre d'émancipation en Afrique si l'opinion internationale condamne sa politique : *il serait fou de prendre à cet égard des risques inutiles* car un échec sur un point de détail peut, aux yeux de l'opinion mal informée, nous faire perdre tout le bénéfice de succès nombreux — surtout si l'échec est récent et les succès passés. *Veillons donc dès à présent à nous concilier cette opinion : le meilleur moyen pour cela n'est-il pas de mettre préalablement « dans le coup » la communauté des Nations?*

Nos intentions sont droites : dès lors, loin de limiter nos possibilités d'action, loin de mettre en péril nos intérêts les plus légitimes, cette procédure nous donnerait certainement plus de liberté d'action pour réaliser la politique juste que nous avons décidée et, en nous facilitant d'être efficaces, elle augmenterait nos chances de voir souhaiter le maintien de notre présence sous toutes les formes compatibles avec l'évolution politique du pays.

(Ecrit en collaboration avec R. REGNIER,
Docteur en Droit, Licencié en Sciences
Economiques, Financières et Coloniales
U. L. B.)

La délimitation des compétences (1)

par **Henri BUCH,**

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles

I

Par « délimitation des compétences » l'on entend d'ordinaire la délimitation des compétences juridictionnelles. Il ne s'agit donc pas de la répartition des compétences entre les organes de la puissance publique ou entre leurs agents.

Délimiter les compétences c'est rechercher des critères en vertu desquelles s'opère le choix d'un juge.

On tiendra pour acquis que tout droit subjectif, ou droit, implique l'existence d'un juge muni de l'autorité nécessaire pour le faire respecter. En d'autres termes, il n'y a pas de droits sans juge et par voie de réciprocité, la fonction juridictionnelle ne porte que sur des droits.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas d'établir la délimitation de compétence pour toutes espèces de litiges.

Il ne sera question que des litiges qui relèvent du droit administratif.

Il s'agira donc d'établir, aussi bien qu'il peut se faire, la ligne de partage des attributions de compétence, à l'égard de l'action de l'administration, du pouvoir judiciaire d'une part et de l'ensemble des juridictions administratives d'autre part.

Problème qui, lorsqu'il n'est pas correctement résolu, provoque ce que l'on appelle dans le langage du droit administratif « le conflit d'attribution », c'est-à-dire la lutte de compétence engagée entre des organes de deux ordres différents, l'ordre judiciaire et l'ordre exécutif.

(1) Leçon inaugurale du cours du contentieux administratif, faite à la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles, le 14 janvier 1960.

Cette expression « conflit d'attribution » porte à la réflexion.

Le *conflit* dont il s'agit n'a pas pour objet le litige qui oppose les deux sujets de droit qui revendiquent, chacun à leur profit, le bénéfice de la loi, du règlement ou du contrat.

C'est un conflit qui surgit entre deux organes de la même puissance publique, l'Etat. Chargés tous deux d'une mission juridictionnelle, ils se prétendent et l'un et l'autre qualifiés pour mettre fin à un litige donné ou se refusent tous deux à en connaître.

Pareille attitude met en cause le fonctionnement de l'appareil étatique, et plus spécialement de ce service public fondamental qu'est l'administration de la justice.

Il ne faut donc pas partir de l'existence de plusieurs pouvoirs juridictionnels, qui ne sont que des organes, pour comprendre la délimitation des compétences et son corollaire : le conflit d'attribution. Il faut placer à l'origine de l'analyse la fonction étatique de l'administration de la justice, car c'est la fonction qui crée l'organe. C'est d'ailleurs la voie qu'indique le droit positif. La Constitution pose d'abord le principe que « tous les pouvoirs émanent de la Nation ». Les juridictions, plus ou moins nombreuses et diverses, ne constituent qu'un moyen de réaliser une tâche qui incombe à l'Etat.

L'on serait tenté de croire que la mission de rendre la justice ne peut être attribuée qu'au pouvoir judiciaire, dont c'est la raison même d'exister.

Mais la prééminence de l'ordre judiciaire n'est pas un monopole. L'article 93 de la Constitution autorise, pour les droits politiques, la création d'autres juridictions que celles que la Constitution établit : on les appelle les juridictions administratives.

La fonction juridictionnelle peut ainsi être attribuée à des organes qui relèvent du pouvoir exécutif, héritier du seigneur-juge⁽²⁾.

(²) D'ailleurs, même le pouvoir législatif peut participer à l'administration de la justice ou exercer des fonctions juridictionnelles.

L'article 90 de notre Charte fondamentale confère à la Chambre des Représentants le droit de mettre les ministres en accusation et de les traduire devant la Cour de cassation.

On songera aussi au pouvoir attribué par l'article 34 de la Constitution à chaque Chambre de vérifier les pouvoirs de ses membres et de

Qu'est-ce qui détermine l'attribution des compétences? Est-ce la nature du litige qui doit être tranché ou est-ce la règle de droit qui doit être appliquée en l'espèce? Ou sont-ce les deux?

La matière du droit est divisée en grands corps. Il y en a d'anciens comme le droit civil proprement dit et le droit pénal, de plus récents comme le droit commercial ou le droit des gens, et des nouveaux comme le droit social dont la position autonome semble aujourd'hui admise. Il y a enfin, et c'est lui qui nous intéresse, le droit public, en ce compris le droit administratif.

Pourquoi ces corps de droit se sont-ils constitués et distingués? Quelles sont les conséquences de leur autonomie et la répercussion de leur existence sur l'ensemble du système juridique d'un Etat? Ce sont là certes des questions intéressantes mais qui dépassent le cadre de cet exposé.

Il suffit de constater que ce sont des catégories qui comprennent des rapports de même nature, nés entre sujets de droit semblables, portant sur des intérêts similaires et mettant pour l'essentiel en œuvre des techniques juridiques spécifiques. Par conséquent, les rapports juridiques qui naissent d'actes juridiques, de faits juridiques ou de faits matériels, se placent au sein d'un de ces corps de droit. Et les litiges qui en naissent se rattachent au droit civil et au droit administratif, pour ne retenir que les deux grandes catégories qui nous intéressent.

Mais cela ne signifie pas que seules les règles d'un de ces corps de droit peuvent être appliquées, à l'exclusion de celles de tout autre.

Les règles du droit civil sont appliquées dans des matières qui relèvent incontestablement du droit administratif et inversement. Un bon exemple puisé dans la jurisprudence de notre Cour suprême est donné par l'arrêt du 5 novembre 1920 que l'on appelle, est-ce intentionnellement, l'arrêt « Flandria » du nom de la personne privée préjudiciée, alors qu'il s'agit en réalité de l'arrêt rendu en cause Ville de Bruges *c.* Société « La Flandria »^(*).

juger les contestations qui s'élèvent à ce sujet, ainsi qu'aux pouvoirs attribués à la Chambre des Représentants par l'article 13 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes.

(*) 5 novembre 1920, *Pas.* I, 193.

La Cour de cassation a considéré que le problème était celui de la « réparation du préjudice au cas où l'auteur prétendu de la lésion serait l'Etat, une commune, ou quelqu'autre personne du droit public, comme aussi au cas où la lésion serait causée par une action illicite d'une administration publique ».

Il s'agit donc bien d'une question qui se situe sur le terrain du droit administratif. Or la Cour de cassation s'est prononcée en faisant application « du Code civil et des lois qui le complètent, en tant qu'ils consacrent et organisent les droits privés ».

Se prononçant d'autre part dans des matières qui relèvent du droit civil, comme la propriété privée des immeubles, les cours et tribunaux appliquent les règles du droit administratif lorsqu'ils vérifient la régularité des expropriations pour cause d'utilité publique.

Des constatations analogues peuvent être faites pour la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Quand celui-ci se prononce par exemple en matière de domicile de secours ou de dommages de guerre aux biens privés, qui relèvent du droit administratif, il a égard aux règles du droit relatives aux personnes et aux biens.

C'est dire qu'il n'y a pas nécessairement concordance entre la matière dont relève le litige, entre la nature du litige d'une part, et la règle de droit applicable d'autre part.

Et c'est aussi dire que le juge, qu'il appartienne à l'ordre judiciaire ou à la juridiction administrative, doit avoir égard tout à la fois à la nature du litige et à la règle de droit applicable.

Deuxième constatation, tirée du droit positif. La Constitution pose en ses articles 92, 93 et 94 des règles d'attribution de compétence : « les contestations qui ont pour objet des droits civils sont exclusivement du ressort des tribunaux. Les contestations qui ont pour objet des droits politiques sont du ressort des tribunaux, sauf les exceptions établies par la loi. Nul tribunal, nulle juridiction contentieuse ne peut être établie qu'en vertu d'une loi ».

On pourrait aussi analyser avec profit les raisons pour lesquelles le Constituant a permis au législateur de soustraire à la compétence des cours et tribunaux la connaissance des litiges

qui ont pour objet des droits politiques et de l'attribuer à des juridictions administratives.

Mais il suffira de constater que cette attribution de compétence, ou tout au moins cette réserve de compétence, est basée sur la nature des droits dont la juridiction doit connaître.

Combien facile paraît dès lors la solution du problème!

Hélas! ce n'est qu'une apparence. Vu du point de vue de la logique du droit, le rattachement des rapports juridiques et des litiges qui en naissent à un corps de droit donné, est assez simple. Dans la réalité de la vie du droit, c'est un processus d'évolution lent, difficile et souvent peu harmonieux, et cette constatation est aisément vérifiable s'agissant plus particulièrement du droit administratif. Ensuite il semble bien que dès le début, c'est-à-dire dès les travaux du Congrès National, l'on ne se soit jamais accordé pleinement sur la distinction des droits civils et des droits politiques. L'on peut malheureusement affirmer en toute tranquillité qu'en dépit de très louables efforts, la distinction est moins nettement faite de nos jours que jamais auparavant.

D'où vient cette confusion?

C'est ce que nous verrons par la suite.

Mais il faut avant tout en indiquer l'importance et analyser les solutions que le droit positif belge a retenues.

Et d'abord, s'il est vrai que le juge civil ou le juge administratif applique tant les règles du droit civil que celles du droit public, quelle importance peut-on bien attacher à voir le litige tranché par un ordre de juridiction plutôt que par un autre?

C'est l'histoire qui apporte en grande partie la réponse à cette question.

L'Etat démocratique moderne repose sur ce qu'il est convenu d'appeler la séparation des pouvoirs⁽⁴⁾.

Le contrepoids du pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif est nécessaire; mais il a ses limites.

D'abord le contrepoids.

L'action des cours et tribunaux, conçue comme la garantie la plus efficace donnée contre les abus du pouvoir exécutif, n'est pas seulement une conception de juristes ou de Consti-

(4) Il serait peut-être plus exact de parler « d'équilibre » des pouvoirs.

tuants. C'est une conviction profonde des citoyens de notre pays. Le Belge s'est accoutumé depuis des siècles à ne se croire vraiment protégé que par le tribunal, contre les excès du seigneur d'abord, et de l'administration ensuite. C'est pourquoi, de nos jours encore, il croit que les litiges qui l'opposent au pouvoir exécutif doivent être de la compétence du pouvoir judiciaire.

Et maintenant, les limites.

Il ne serait que trop facile de démontrer que dans notre monde moderne la protection que peut donner cet ordre, n'est pas complète et ne pourrait d'ailleurs pas l'être.

Si l'on se place sur le terrain de la responsabilité de la puissance publique du chef du préjudice causé à un particulier, on se demandera utilement pourquoi, le texte de la Constitution n'ayant subi aucune modification sur ce point, il a fallu attendre jusqu'en 1920 pour voir admise cette responsabilité.

Que cette protection du citoyen par les cours et tribunaux ne pourra jamais être complète, est attesté par la nécessité de créer un Conseil d'Etat pour mettre fin à des illégalités auxquelles la juridiction ordinaire ne peut porter remède. La Cour de cassation (Ville de Bruges *c.* Société « La Flandria ») n'a-t-elle pas reconnu « qu'il est interdit aux cours et tribunaux de faire des actes d'administration publique et de réformer ou d'annuler les actes des autorités administratives » ?

Tout ce que peut faire le pouvoir judiciaire c'est, en application de l'article 107 de la Constitution, refuser de prêter main-forte aux décisions de portée générale de l'administration, quand elles sont illégales. Mais du moment où l'on a, pour les motifs politiques et historiques connus, dépouillé le pouvoir judiciaire du droit de statuer par voie de disposition générale, on ne peut pas lui confier la tâche d'annuler *erga omnes* les décisions du pouvoir exécutif atteintes d'illégalité. Tâche qui en raison du développement de la fonction étatique, s'avère de plus en plus nécessaire et qui est à l'origine de la création de notre Conseil d'Etat.

Si telle est la vérité objective, il n'en reste pas moins vrai que les conceptions subjectives des justiciables ne sont point négligeables. Et c'est pourquoi la vieille et intime conviction des citoyens de ce pays, que le tribunal est le plus sûr rem-

part contre les abus de l'administration, a pour conséquence une défiance à l'égard des juridictions administratives, suspectes de n'exercer qu'avec une excessive indulgence leur fonction de contrôle à l'égard de ce pouvoir exécutif dont elles relèvent.

Il en résulte que la distinction des droits civils et politiques sur laquelle se fonde, en droit positif belge, l'attribution des compétences est importante; car d'elle dépend en fin de compte l'institution des juridictions administratives sans lesquelles le contrôle juridictionnel de l'administration est loin d'être complet.

Il faut encore rappeler une règle de compétence que le législateur, cette fois-ci, a posée.

Quand il a créé le Conseil d'Etat, le pouvoir législatif, pour des raisons de prudence que l'on peut parfaitement comprendre, n'a confié à la nouvelle institution, sans précédent comparable dans l'histoire de notre pays, qu'une des deux grandes tâches qu'implique le contrôle juridictionnel de l'administration. Il lui a donné la mission que seul il pouvait remplir : l'annulation des actes de l'administration active et des décisions administratives, atteintes, sous diverses formes, d'illégalité. Par contre et pour ce qui concerne la réparation du préjudice causé par la puissance publique, le législateur n'a pas donné au Conseil d'Etat ce qu'on appelle le contentieux de l'indemnité. De manière telle que le Conseil d'Etat de Belgique n'a pas le plein contentieux, ce qui signifie, très rudimentairement exprimé, qu'il n'a pas la pleine juridiction envers l'administration. En matière d'indemnité, et dans les limites d'ailleurs assez mal définies⁽⁵⁾, il n'a, en vertu de l'article 7, § 1 de la loi du 23 décembre 1946 portant création d'un Conseil d'Etat, qu'une compétence d'avis, ce qui, s'agissant de l'Etat, de la province, de la commune ou de ce qui, hier, s'appelait la Colonie, en réduit singulièrement la portée.

Or, en France, le contentieux de l'indemnité ou de la réparation du préjudice est attribué au Conseil d'Etat. Traitant

(5) Communication de M. le Premier Président du Conseil d'Etat SUEFENS à l'Institut belge des Sciences administratives (session 1956-1957; 25^e anniversaire, Journées commémoratives, 20 octobre 1956).

des pouvoirs du juge, Odent parle des « pouvoirs de pleine juridiction et des pouvoirs plus limités d'annulation » (*).

Mais il n'y a pas que les dispositions légales qui déterminent la ligne de partage des compétences. Il y a aussi la jurisprudence dont le rôle est considérable en droit administratif, et cela dès l'origine. De Brouckère et Thielemans, dans la préface de leur *Répertoire de l'administration et du droit administratif de la Belgique*, n'écrivaient-ils pas, en effet, déjà en 1834 : « C'est le Conseil d'Etat qui a créé en France l'art d'administrer et le droit administratif. »

Or, une mission de délimitation de compétences est expressément attribuée à la Cour de cassation par l'article 106 de la Constitution qui lui prescrit de prononcer sur les conflits d'attribution d'après le mode réglé par la loi.

Et d'autre part en droit administratif, l'opinion du Conseil d'Etat dans la délimitation des compétences est importante. Car le droit administratif est en bonne partie un droit prétorien.

Voici donc, semble-t-il, rassemblés les éléments dont on dispose pour résoudre les problèmes d'attribution et de délimitation de compétences dont l'objet est le contrôle juridictionnel de l'activité de l'administration. Ce sont :

1° La fonction étatique d'administration de la justice et les conceptions prévalentes en la matière;

2° Les corps de droit civil et administratif;

3° Les règles inhérentes à l'un et l'autre de ces droits;

4° L'existence de la juridiction ordinaire créé par le Constituant et des juridictions administratives instituées par le législateur;

5° Les droits civils et les droits politiques que l'on doit distinguer;

6° Les règles d'attribution de compétence posées par le législateur, et

7° Les principes de délimitation retenus par les juridictions suprêmes de l'ordre judiciaire et de l'ordre exécutif.

Ces éléments, il s'agit de les ordonner dans leurs divers rapports afin d'aboutir, espoir suprême de toute recherche, à un système cohérent.

(*) *Contentieux administratif*, 1953-1954, III^e partie, p. 434.

II

Il ne faut pas croire que tout contrôle de l'administration ne débute qu'avec le contrôle juridictionnel.

On ne parlera même pas du contrôle hiérarchique ou de la tutelle administrative par lesquels une autorité administrative supérieure impose sa volonté à une autorité subordonnée, ou inférieure dans la structure politique.

Mais dès le début du XIX^e siècle, la notion de l'administrateur-juge se dégage. Ce qui veut dire qu'au sein de l'administration s'instaure un contrôle dans des formes qui se veulent proches de celles des juridictions. Mais ce contrôle n'a pas pour effet de distinguer le juge de l'administrateur. Par la suite l'on décèlera dans notre pays les premières juridictions administratives proprement dites. Certes en 1885, dans son *Droit administratif de la Belgique*(⁷), Giron dira : « Les contestations qui ont pour objet des droits politiques sont du ressort des tribunaux judiciaires à moins qu'une loi n'en ait attribué la connaissance au tribunal formé dans le sein de l'administration même. Des déclassements de ce genre existent en matière électorale, de comptabilité, de milice, de garde civique, d'impôts, de pensions des fonctionnaires publics, de monnaie, de secours aux indigents et d'intérêts communaux. »

Et l'on pensera aussi à l'appréciation de Wigny, écrivant à la veille de l'entrée en fonction du Conseil d'Etat de Belgique, dans *Les principes généraux du droit administratif belge*(⁸) : « Les juridictions administratives sont nombreuses et disparates. Elles concernent le contentieux fiscal, les matières de milice, d'assistance publique, de lois sociales, etc. M. Lespes ne découvre dans l'ensemble de ces juridictions aucune organisation systématique. La confusion est grande entre la fonction administrative et la fonction juridictionnelle puisque d'ordinaire il s'agit d'administrateurs-juges qui remplissent l'une et l'autre. Le désordre est si grand que souvent il est permis d'hésiter avant de qualifier la nature réelle de cette activité. Les conditions essentielles d'un acte juridictionnel sont réalisées d'une manière si imparfaite que l'on peut douter

(⁷) Nos 183 et suiv.

(⁸) Pp. 196 et 209 et suiv.

de son existence. En particulier l'indépendance et l'impartialité du juge administrateur sont douteuses, non en fait mais en droit; l'égalité des parties et le respect des droits de la défense sont fort mal assurés par une procédure rudimentaire. » Aussi notre auteur insistait-il sur la nécessité du prétoire administratif que serait le Conseil d'Etat.

Certes, l'existence de ces premières juridictions administratives ne doit pas être tenue pour négligeable. Il faudra cependant attendre une époque de développement de la démocratie pour voir se dessiner avec l'arrêt *Flandria* un tournant important dans le contrôle juridictionnel.

L'arrêt *Flandria*, rendu pas l'instance suprême de l'ordre judiciaire, c'est l'acte de naissance du contrôle juridictionnel.

Le pouvoir judiciaire prend en mains, dans les limites permises par la Constitution, la charge d'un contrôle de l'administration. L'arrêt *Flandria*, c'est le rejet de « la doctrine (qui) tend à créer au profit des personnes du droit public une immunité en vertu de quoi leur activité pourrait s'exercer au détriment des droits civils des particuliers sans qu'elles encourent une responsabilité civile, tout au moins dans les cas où cette activité serait l'exercice d'une puissance publique, (doctrine d'après laquelle) il serait interdit au cours et tribunaux d'apprécier les actes de l'administration et d'ordonner la réparation du préjudice causé par les actes illicites qu'elle accomplirait ». Le principe du contrôle juridictionnel se trouvait établi par l'affirmation de la Cour de cassation que « puisque sous le régime de la Constitution belge, ... les gouvernants ne peuvent rien faire que ce qu'ils sont chargés de faire et sont, comme les gouvernés, soumis à la loi, ... le pouvoir judiciaire peut déclarer que leur acte a été accompli sans pouvoir, qu'il est donc illégal et constitutif de faute et accorder la réparation du préjudice ainsi causé, ce que faisant, il fait œuvre non d'administrateur mais de juge d'une contestation dont l'objet est un droit civil ».

La constatation finale, que « l'objet de la contestation est un droit civil », mérite attention. Elle est importante pour ce que l'on pourrait appeler la politique jurisprudentielle de la Cour suprême ou, pour s'exprimer d'une manière plus simple, pour les conceptions de la Cour concernant la meilleure façon d'administrer la justice. C'était en effet fort bien de décider

qu'enfin les administrateurs ne lésaient plus impunément par des actes illégaux les particuliers. C'était tout aussi sage, et l'expérience le prouvait, de ne pas se reposer sur les juridictions administratives de l'époque, critiquables et d'ailleurs critiquées, pour faire respecter par l'administration le droit des administrés. C'était donc logique d'en charger les cours et tribunaux. Mais à peine de voir toute cette construction juridique s'effondrer, il fallait creuser le fossé pour briser l'inévitable contre-offensive des bureaux.

Le moyen le plus efficace et le plus radical, c'était de placer le contrôle juridictionnel de l'administration sous le pavillon de la protection des droits civils. Dès lors, en effet, et à peine d'entrer en conflit avec la Cour de cassation, le législateur ne pouvait pas retirer aux juridictions ordinaires la connaissance des litiges nés de la violation par les pouvoirs publics des droits des particuliers. Que si par contre on laissait planer le doute sur la nature des droits, objets de litiges, le gouvernement pouvait plus aisément obtenir du législateur qu'il crée des juridictions administratives pour soustraire ces contestations à la connaissance de la juridiction ordinaire.

Certes, la prudence est de rigueur quand on prête des intentions à autrui. Mais toujours dans l'arrêt *Flandria*, la Cour de cassation a souligné avec force que le « régime que la Constitution a organisé est inspiré d'un sentiment de méfiance à l'égard des pratiques administratives des régimes antérieurs et vise à mettre les droits privés à l'abri des atteintes de l'administration et sous la sauvegarde du pouvoir judiciaire ».

Ensuite, l'on peut se référer à une autre matière. Celle des pensions militaires. Cette fois-ci le droit n'est plus fondé sur le texte du droit civil, des célèbres articles 1382 et suivants du Code civil, mais sur la loi du 23 novembre 1919(*) sur les pensions militaires. Dès lors s'agissait-il encore d'un droit civil? D'autant plus qu'en son article 63 la loi décide que des commissions « seront chargées de statuer sur les droits aux pensions et allocations » et charge le Roi d'en déterminer la formation et le fonctionnement.

A ce sujet on peut relire avec fruit les discours prononcés

(*) Cette loi et d'autres ont été coordonnées par l'arrêté royal du 11 août 1923.

à la même époque au Parlement sur certaines pratiques en cette matière particulièrement délicate à l'époque⁽¹⁰⁾.

Après cela l'on concevra que le pouvoir judiciaire ait pu vouloir tout mettre en œuvre pour réduire à leur plus simple expression la compétence de l'administration et celle des commissions créées pour la reconnaissance de ces droits. Le moyen le plus simple c'était de qualifier « droit civil » le droit à pension et de mettre en doute le caractère juridictionnel des commissions ce qui, eu égard à leur comportement, ne paraissait pas, à l'époque, être une hérésie.

De cette conception les traces subsistent. Après qu'elle eut dans l'arrêt Trine reconnu la nature politique du droit aux allocations de chômage⁽¹¹⁾, la Cour de cassation dans l'arrêt De Bruecker⁽¹²⁾, que certains considèrent comme un accident, a décidé que la pension militaire est un droit civil.

Enfin, depuis 1920 la jurisprudence en matière de compétence des Cours et tribunaux à l'égard de l'administration, est « civiliste » ce qui veut dire qu'elle tend à fonder sur le droit civil la défense du citoyen contre les abus du pouvoir et, par voie d'entraînement, à ne voir dans les droits mis en péril que des droits civils. C'est ce dont témoigne le passage d'une note du Procureur général Leclercq sous un arrêt du 11 mai 1933 (Collinet *c.* Commune de Stembert, *Pas.* 1933, I, 222): « Ainsi que l'on a justement fait observer, l'arrêt du 5 novembre 1920, en mettant fin à la dualité des personnes qu'on prétendait exister dans l'Etat, a fait rentrer sous l'empire du droit civil l'Etat qui tentait constamment d'en sortir et de ne pas être régi par lui » (cf. De Harven, *Mouvements généraux du droit civil belge contemporain*, 1928, pp. 338 et suiv.; Henri Velge, *L'Institution d'un Conseil d'Etat en Belgique*, 1930, pp. 244 et suiv.)⁽¹³⁾.

Peut-être deux arrêts récents de la Cour de cassation, l'arrêt Trine, rendu sur les remarquables conclusions de M. l'avocat général Ganshof van der Meersch, et l'arrêt Adler

⁽¹⁰⁾ Chambre des Représentants, 18 juillet 1923, *Annales parlementaires*, session 1922-1923, pp. 2220 et 2221.

⁽¹¹⁾ Etat belge *c.* Trine, 21 décembre 1956, *Pas.* 1957, I, 431.

⁽¹²⁾ Etat belge *c.* De Bruecker, 28 mai 1958, *Pas.* I, 1067.

⁽¹³⁾ *La pensée juridique du Procureur général Leclercq*, t. I^{er}, p. 332.

(21 octobre 1959), dénotent-ils une orientation nouvelle. Mais il est sans doute trop tôt pour pouvoir l'affirmer.

La jurisprudence inaugurée par l'arrêt « Ville de Bruges » a eu d'heureux effets dans la lutte contre la bureaucratie. Elle a souligné la nécessité de la soumission de l'exécutif au droit.

Par contre son deuxième effet, moins méritoire, a été de détourner l'attention des difficultés propres au droit administratif et aux litiges que son application fait naître. En droit aussi, l'épreuve aguerrit. Pour ce droit administratif que le prétoire fait fructifier, la jurisprudence civiliste a eu des conséquences regrettables. On peut le déplorer. Mais quel que soit le jugement que l'on porte sur cette jurisprudence et sur ses animateurs, on ne doit pas oublier que toute médaille a son revers. Il est vain de penser qu'il existe des solutions parfaites, donc définitives. Il vaut beaucoup mieux vérifier si, à un moment donné, la solution choisie a porté sur l'essentiel du problème et ne pas oublier que comme, heureusement, la vie continue, toute solution est en même temps génératrice de problèmes nouveaux. Ce n'est que lorsque les solutions sont maintenues au-delà de leurs effets utiles qu'elles deviennent nocives.

La deuxième guerre et l'après-guerre ont pour des raisons multiples qui relèvent essentiellement de l'histoire, de la politique et de la sociologie, étendu et diversifié les fonctions de l'Etat. L'administration a dû s'attacher à de nouvelles tâches, élargir et multiplier ses activités.

Comme en 1920 la question du contrôle juridictionnel de l'administration, de son action, de ses actes, s'est posée sous un jour nouveau. Pour ceux qui auraient des doutes à ce sujet, il suffirait de rappeler que le Conseil d'Etat, dont on parlait depuis 1834, a été fort rapidement constitué puis mis en action, au lendemain de la deuxième guerre. Et rapidement aussi des commissions qui avant la guerre n'étaient que des organes paritaires, en matière de chômage par exemple⁽¹⁴⁾, se sont vu attribuer des fonctions juridictionnelles. Et de nouvelles juridictions administratives ont été créées, chargées de statuer sur les droits accordés aux victimes de la guerre ou sur les droits à des allocations sociales de différentes espèces.

(14) Arrêté royal n° 208 J du 31 mai 1933 modifiant le régime du chômage involontaire. Chapitre III : *Des collèges compétents pour connaître des réclamations*. Voir aussi l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 3809 (Collet).

Cette floraison de juridictions appelées à se prononcer dans des matières qui préoccupent matériellement et moralement de très nombreux administrés, et plus particulièrement la création du Conseil d'Etat, doté d'une compétence d'annulation générale pour tous les actes de l'administration et pour toutes les décisions des juridictions administratives, ont eu pour effet évident de reposer, et d'une manière neuve, le problème de la délimitation des compétences.

Ce qui mérite examen, ce sont les deux solutions majeures proposées en droit positif belge.

La première fait appel à ce que ses promoteurs appellent les droits administratifs⁽¹⁵⁾. En gros, elle revient à ceci : à côté des droits civils et des droits politiques dont fait mention la Constitution, il existe des droits administratifs dont la connaissance, soustraite à la compétence de la juridiction ordinaire, peut, mais ne doit pas être déferée à une juridiction administrative, créée par le législateur, ou pour certaines même, par le Roi.

A l'heure qu'il est, cette théorie semble bien, après un succès éphémère, ne pas être promise à un grand avenir. Chose qui peut s'expliquer assez aisément. Admettre qu'il peut y avoir ou ne pas y avoir de juge pour connaître des prétentions des parties à l'égard de l'administration, c'est dénier à ces prétentions la nature d'un droit. Du coup le problème de la compétence était résolu mais un peu à la manière de l'ours de la fable. Il n'y a plus de difficulté, parce qu'il n'y a plus de droit.

La deuxième solution, celle qui prévaut à l'heure actuelle en droit positif belge, est celle du critère organique ou fonctionnel. On peut succinctement la présenter de la manière suivante :

— Il n'y a en droit belge que des droits civils et des droits politiques;

— Seuls ces derniers peuvent être soustraits à la compétence des tribunaux ordinaires;

— Puisque le législateur ne peut jamais être convaincu d'enfreindre la Constitution, il en résulte que chaque fois qu'il

(15) Pour un examen approfondi, voir H. LENAERTS, *De burgerlijke, politieke en administratieve rechten en de bevoegdheidsregeling naar Belgisch recht* (1957).

crée une juridiction administrative pour protéger un intérêt, le droit ainsi né est un droit politique;

— Par conséquent il est indifférent de se demander, s'agissant de la délimitation des compétences, si le droit dont la protection est requise, est un droit civil ou politique; il suffit de constater la volonté omnipotente du législateur de créer une juridiction particulière, pour en déduire que la juridiction ordinaire n'est pas compétente. Et une telle constatation, que peut faire aussi bien la Cour de cassation que le Conseil d'Etat, dispense l'une et l'autre juridiction de fixer la nature du droit invoqué. Ainsi cette solution s'oppose à la solution civiliste qui s'interroge sur la nature du droit.

Conçue par notre collègue M. Mast⁽¹⁶⁾, adoptée par la jurisprudence du Conseil d'Etat et approuvée par l'arrêt Adler⁽¹⁷⁾ rendu, ce qui a son importance, sur les conclusions de M. le procureur général Hayoit de Termicourt, cette théorie a très certainement le mérite d'être un élément de solution simple, claire et pratique de délimitation des compétences. Elle contribue donc sensiblement à faire progresser la théorie générale du droit administratif. De plus il ne faut pas oublier que le débat n'est pas académique. Pour le plaideur, se tromper de porte au prétoire peut se traduire par des fatigues et des dépenses inutiles et, chose plus grave, par la perte de temps qui peut avoir pour conséquence d'ôter toute efficacité au rétablissement de la légalité ou à l'octroi de l'indemnité accordée par le juge. Par conséquent, il faut retenir cet élément de solution, sans se dissimuler d'une part qu'il n'apporte pas une solution totale au problème et d'autre part qu'il a provoqué l'éclosion de nouvelles difficultés.

Tout d'abord la solution organique ou fonctionnelle tombe sous le coup de la critique formulée par M. Rivero : « C'est une insoluble tentative », dit cet auteur, « que de prétendre élucider une notion juridique par le seul approfondissement des solutions concrètes qu'elle inspire »⁽¹⁸⁾. Et cela se vérifie. Le critère fonctionnel n'apporte une solution immédiate que lorsque le législateur crée une juridiction administrative ou attribue une compétence nouvelle à une telle juridiction. En

⁽¹⁶⁾ *Les fondements constitutionnels de la juridiction administrative* (R. J. D. A., 1956, n° 2).

⁽¹⁷⁾ *Etat belge c. Adler, supra.*

⁽¹⁸⁾ *Les mesures d'ordre intérieur administratives*, p. 239.

d'autres termes, elle ne vaut pleinement que lorsque le Conseil d'Etat est juge de cassation des décisions des juridictions administratives. Mais il ne faut pas oublier que le Conseil d'Etat a aussi le pouvoir d'annulation pour tous les actes administratifs. Autrement dit, qu'il se prononce au sujet de droits sur lesquels aucun autre juge ne s'est prononcé avant lui. Et dans ce domaine tout le problème resurgit.

Prenons les litiges relatifs à la situation d'un fonctionnaire. La position administrative est du domaine du Conseil d'Etat, non pas parce qu'il existe une juridiction administrative, créée par le législateur pour se prononcer en première instance à ce sujet, mais parce qu'il s'agit d'un acte administratif que le Conseil peut annuler. Le droit à un traitement échu est de la compétence de la juridiction ordinaire, parce que la Cour de cassation a décidé par les arrêts Verstele⁽¹⁹⁾ et Vrindts⁽²⁰⁾ notamment, « que sans doute la compétence est déterminée d'après la nature de la demande, mais qu'il y a lieu, lors de l'examen de la compétence d'avoir égard à l'objet véritable du recours ». Or le litige portait sur le traitement, c'est-à-dire pour la Cour sur « un droit civil se trouvant dans le patrimoine de l'intéressé », et cela quelle que fût la « prétendue décision administrative » attaquée. Mais si le fonctionnaire s'en prend au barème, c'est-à-dire à la décision organique et réglementaire, applicable à tous les fonctionnaires placés dans la même position administrative et en vertu duquel son traitement sera calculé, alors le litige redevient de la compétence du Conseil d'Etat comme l'a décidé la Cour de cassation par l'arrêt Debende et consorts⁽²¹⁾. Non parce qu'il existe une juridiction administrative, mais parce qu'il est interdit aux cours et tribunaux de se prononcer par voie de disposition générale et réglementaire (C. C., art. 5) ce qu'elles feraient si elles jugeaient la légalité même du barème, encore qu'elles peuvent toujours refuser d'en faire application (Constitution, art. 107).

On peut se poser des questions analogues pour certaines matières du droit fiscal et pour celle, dont l'importance va croissant, des contrats administratifs ou des entreprises com-

(19) Etat belge c. Verstele, 27 novembre 1952, *Pas.* 1953, I, 184.

(20) Société nationale des chemins de fer belges c. Vrindts, 27 novembre 1952, *Pas.* 1953, I, 189.

(21) Société nationale des chemins de fer belges c. Debende et consorts, 2 juillet 1954, *Pas.* I, 955.

merciales de certaines autorités administratives⁽²²⁾. Mais ce qu'on peut retenir dès à présent, c'est que pour une série de litiges, le critère fonctionnel ou organique est insuffisant. En fait, la délimitation de la compétence se fait sur une autre base qui est la nature du rapport juridique mis en cause, ou, en d'autres termes, sur base de l'appartenance du litige au droit civil ou au droit administratif.

Dire que seuls des droits politiques peuvent être déferés à des juridictions administratives et plus spécialement au Conseil d'Etat, ou que seules des décisions administratives organiques et réglementaires sont de la compétence de ce dernier, est-ce rigoureusement vrai? Le droit de propriété immobilière d'un particulier est-il un droit civil? Sans doute répondra-t-on affirmativement. Mais le Conseil d'Etat se déclare compétent pour connaître des demandes d'annulation des décisions de bourgmestre, relatives à des immeubles menaçant ruine, et par lesquelles l'autorité empêche une démolition ou ordonne des travaux d'étañonnement. Car, dit le Conseil, « il ne suffit pas qu'une décision administrative puisse avoir une répercussion sur le droit de propriété, pour qu'elle soit soustraite à la compétence du Conseil d'Etat »⁽²³⁾.

Si, pour parler comme la Cour de cassation et son procureur général Cornil⁽²⁴⁾, on se demande quel est « l'objet véritable » d'un recours en annulation d'une adjudication, on pensera sans doute que le concurrent évincé ne poursuit qu'un intérêt patrimonial. Et cependant le Conseil d'Etat est compétent pour connaître de telles décisions⁽²⁵⁾.

Si on pose la question de savoir si la liberté d'entreprise, c'est-à-dire de déployer l'activité économique de son choix par des occupations non réglementées, est un droit privé, il est vraisemblable que l'on dira encore oui. Et cependant le Conseil d'Etat annule, comme portant atteinte à la liberté des

⁽²²⁾ *Conseil d'Etat*, n° 4588 (Usines de Braine-le-Comte et Fabrimétal c. S. N. C. B.). Voir aussi : Société Nationale des Distributions d'Eau c. Office National de Sécurité Sociale, Cass. 2 décembre 1954, *Pas.* 1955, I, 302.

⁽²³⁾ *Conseil d'Etat*, n° 4237 (Maertens).

⁽²⁴⁾ Verstele et Vrindts, *supra*.

⁽²⁵⁾ *Conseil d'Etat*, n° 3772 (Atelier Bruneau). Jurisprudence constante.

spectacles, les décisions de collèges communaux interdisant la projection de certains films⁽²⁶⁾.

La vérité, c'est que la délimitation des compétences doit aussi tenir compte des techniques mises en œuvre, plus spécialement de l'arme dont seul dispose le Conseil d'Etat, l'annulation de la décision administrative, qui est peut-être celle dont l'administration redoute le plus les effets. Là où, en raison de la séparation des pouvoirs notamment, la juridiction ordinaire ne peut donner aucune protection réelle au citoyen, la compétence du Conseil d'Etat s'imposera en fait, même si certains considèrent les droits mis en cause comme des droits civils. Mais dès que, et supposé bien sûr que le législateur n'ait créé aucune juridiction administrative pour la matière, la juridiction ordinaire estimera qu'elle peut accorder une protection efficace, la délimitation de la compétence se redéplacera vers cette dernière.

Même quand son efficacité n'est pas douteuse, la solution organique ou fonctionnelle fait surgir de nouvelles difficultés.

Pour qu'elle joue pleinement, il doit être entendu que chaque organe des trois pouvoirs appelés à collaborer pour l'attribution des compétences, prendra ses responsabilités ou pour le dire d'une manière un peu directe mais claire, respectera la règle du jeu.

La méthode organique de détermination de compétence repose en effet sur un système de références dans lequel jouent à la fois la volonté du législateur, les décisions de la Cour de cassation, juge du conflit d'attribution, le comportement du pouvoir exécutif et de ses organes juridictionnels.

Il doit être certain que le législateur ne créera de telles juridictions que s'il déclare, ou décide implicitement que le droit protégé est un droit politique. Et il doit être acquis que lorsque le législateur aura soustrait la connaissance du litige aux cours et tribunaux et confié à l'organe de juridiction administrative le soin de se prononcer sur un tel droit, avec une évidence telle que la Cour de cassation ne le contestera pas, cette Cour ne déclarera pas qu'il s'agit « d'un droit civil » et que « les dispositions (créant une juridiction administrative) ne peuvent avoir pour effet de modifier la nature de ce

(26) *Conseil d'Etat*, n° 225 (Luxor films). Jurisprudence constante.

droit »⁽²⁷⁾, donc de soustraire ce litige à la connaissance du juge civil. Et il doit être entendu que lorsque la Cour de cassation déclare que des juridictions administratives ont été créées illégalement, le pouvoir exécutif ne se comportera pas de manière telle que ces juridictions continuent à rendre la justice et ce dans des conditions telles que le Conseil d'Etat estimera que, légales ou illégales, leurs décisions peuvent être soumises à sa censure.

Or, on ne peut pas précisément dire qu'il en soit ainsi. Passe encore qu'un sénateur parte de l'affirmation que « le droit à la pension de réparation est un droit civil », pour aboutir à la conclusion que « les parties en cause ont le droit de déférer les décisions des commissions administratives compétentes, véritables juridictions administratives, à la section d'administration du Conseil d'Etat »⁽²⁸⁾. Ce qui est plus grave, c'est la manière dont le législateur règle actuellement la compétence pour certaines matières, et notamment par la loi du 21 mai 1955 relative aux pensions des ouvriers (art. 20 remplacé par l'article 31 de la loi du 1^{er} août 1957), par la loi du 12 juillet 1957 relative à la pension des employés (art. 25), et par la loi du 7 janvier 1958 relative au Fonds de sécurité d'existence (art. 22).

Dans ces lois un texte identique porte d'abord, que le Roi « institue des juridictions contentieuses chargées de juger les contestations qui ont pour objet des droits résultants de la présente loi et dont les décisions ont la force de chose jugée ».

Mais cette disposition est suivie d'autres dont découle un ensemble de réglementation de compétences que le Conseil d'Etat, section de législation, analysant les trois lois précitées, décrit et apprécie ainsi dans son avis du 30 mai 1959⁽²⁹⁾ : « Les contestations doivent être portées devant les commissions de réclamation, dont les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission supérieure des pensions, tandis qu'un recours en annulation contre les décisions de la commission supérieure est ouvert devant le Conseil d'Etat. En outre, le projet dispose que l'institution des juridictions visées au pré-

(27) De Bruecker, *supra*.

(28) Sénat. Session 1956-1957, *D. P.*, n° 106.

(29) Projet de loi relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants. Sénat, session 1958-1959, *D. P.*, n° 214.

sent article ne porte pas préjudice à la compétence des cours et tribunaux, telle qu'elle est déterminée par les articles 92 et 93 de la Constitution et que l'action portée devant une de ces juridictions implique toutefois reconnaissance de sa compétence et qu'une personne citée devant ces juridictions peut, par voie d'exception, présentée avant tout autre moyen de défense, contester leur compétence, auquel cas le juge de droit commun est saisi d'office par la décision de renvoi et se prononce sur la compétence avant tout débat au fond⁽³⁰⁾. »

Commentant cette conception de réglementation de la compétence, la section de législation poursuit : « Il ressort clairement des travaux parlementaires des lois précitées, que le règlement de compétence proposée doit permettre de ne pas prendre position dans la loi sur la nature des droits qui y sont visés et que l'on entend abandonner aux tribunaux le soin de décider si ces droits sont civils ou politiques. Un tel règlement de compétence est malaisément conciliable avec les articles 92 et 93 de la Constitution. »

Il ne faut pas s'étonner des conséquences de l'abstention du Parlement de se prononcer sur la nature des droits, abstention qui est inconciliable avec la méthode organique.

Par deux arrêts du 17 mars 1955⁽³¹⁾, la Cour de cassation a décidé dans la première espèce, que les commissions de première instance et d'appel en matière de pensions de réparation « statuent sur les éléments de fait... notamment les conclusions à tirer des éléments de preuve d'origine, produites pour chaque blessure, impotence ou maladie que l'intéressé fait valoir; que la question de savoir si le fait dommageable est

(30) Même texte pour le projet de loi organique de l'assurance obligatoire maladie-invalidité (art. 89) — (Chambre, session 1959-1960, *D. P.* 344/1). Le projet de loi interprétant et complétant l'article 7 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et modifiant la loi du 7 janvier 1958 concernant le Fonds de sécurité d'existence (Chambre session 1958-1959, *D. P.* 291/1). porte : « Les commissions de réclamation et la commission de recours... ont pouvoir de juridiction contentieuse depuis leur origine. Leurs décisions ont l'autorité de la chose jugée (art. 1). L'institution des juridictions visées à l'article 1^{er} ne porte pas préjudice à la compétence des cours et tribunaux telle qu'elle est déterminée par les articles 92 et 93 de la Constitution. L'action portée par une personne devant une de ces juridictions implique reconnaissance de sa compétence. »

(31) Etat belge c. Torfs et Etat belge c. Huenaerts, *Pas. I*, 789 et suiv.

survenu durant le service et par le fait du service militaire entre dans l'examen de cette preuve; qu'en recherchant si, et en décidant que, l'accident a eu lieu durant le service militaire et par le fait de ce dernier, l'arrêt attaqué (de la Cour d'appel de Bruxelles) a substitué son appréciation concernant un élément de fait à celle des commissions que la loi charge de statuer sur cet élément ». Dans la seconde espèce, la Cour décide que ces mêmes commissions « sont seules chargées d'apprécier si la qualité d'ayant droit est établie en fait et que leurs constatations, constituant à cet égard le seul mode de preuve admissible, lient les cours et tribunaux; que le juge du fond (la Cour d'appel) a substitué son appréciation concernant un élément de fait à celle des commissions que la loi charge de statuer sur cet élément et a, par conséquent, violé les dispositions légales visées ».

Cette solution a pour effet de faire éclater le litige. De toutes les solutions la pire est de scinder, au niveau du juge du fond, le fait et le droit et par-dessus le marché d'attribuer la connaissance du premier, le fait, à la juridiction d'un pouvoir et celle du second, le droit, à la juridiction d'un autre pouvoir.

Certes, l'arrêt Adler, déjà cité, permet d'espérer que les décisions de 1955 appartiennent au passé. Mais l'enseignement qu'on peut en tirer subsiste.

Un deuxième exemple des conséquences du silence du législateur est donné par l'arrêt De Bruecker. La Cour de cassation ne dénie pas que le législateur ait créé une juridiction administrative pour statuer en matière de pensions militaires; mais elle décide que ce droit à pension est un droit civil et fait, dès lors, bon marché de la compétence de la juridiction administrative.

Si l'on passe maintenant au troisième pouvoir, au pouvoir exécutif, on constatera des conséquences, tout aussi néfastes, du silence sur la nature du droit. La Cour de cassation a décidé par l'arrêt Trine que les commissions de réclamation et de recours en matière de chômage, n'ayant pas été légalement créées, leurs décisions « sont dépourvues de valeur légale et n'ont pas l'autorité de la chose jugée ».

Cet arrêt, l'exécutif l'a laissé sans suite : ces commissions ont continué à statuer en matière de chômage. Sensibles à l'opinion de la Cour suprême, elles ont certes, et très puidi-

quement, baptisé leurs décisions du nom « d'avis ». Mais elles n'en continuent pas moins à trancher les litiges.

Placé devant cette situation de fait, le Conseil d'Etat, soucieux de la réalité, a jugé que puisque ces commissions continuaient à rendre la justice, il lui appartenait de se prononcer sur leurs décisions⁽⁸²⁾.

On peut avoir son opinion sur cet état de chose. Personne, sans doute, n'estimera que c'est la meilleure solution. Mais ce qui est plus frappant, c'est de constater que le gouvernement, qui exprime dans le projet de loi n° 291 précité, son inquiétude devant ce divorce d'opinion entre la juridiction ordinaire et la juridiction administrative, n'en persiste pas moins à ne pas se prononcer sur la nature du droit et à proposer un règlement de compétence qui donne aux parties « le choix entre les juridictions administratives spéciales en matière de chômage, et les tribunaux ordinaires ».

III

Certes, les responsabilités de cette situation sont partagées. Mais il paraît évident que le centre de gravité repose au Parlement car c'est à lui qu'il appartient de se prononcer sur le caractère civil ou politique des droits, lorsqu'il règle la compétence.

Mais c'est aussi dire que la méthode organique aboutit en fin de compte, et quoi qu'en pensent ses auteurs, à l'analyse de la nature des droits. Et il est bon de rappeler à ce sujet que l'arrêt Trine est fondé sur l'analyse de la nature du droit⁽⁸³⁾.

Il serait intéressant de scruter les raisons de cette abstention du législateur mais cela déborderait du cadre de cet exposé.

Ce que l'on peut en tout cas affirmer avec le professeur Eisenmann⁽⁸⁴⁾, c'est que « les questions de compétence juridictionnelle, ne sont que les signes révélateurs des questions,

⁽⁸²⁾ *Conseil d'Etat*, n° 6450 (Boonen *c.* Office national de placement et de chômage).

⁽⁸³⁾ « Que le droit aux allocations de chômage est compris parmi les droits prévus à l'article 93 de la Constitution sous les termes : droits politiques ».

⁽⁸⁴⁾ *Cours de droit administratif*, 1949-1950, p. 36.

essentielles, décisives et dernières qui sont des questions de « fond de droit », du régime applicable aux actes de l'administration ». On peut y ajouter que le règlement de la compétence produit à son tour des effets sur la conception du fond du droit.

Or, notre droit est essentiellement civiliste, ce qui provoque une véritable attraction de tous les droits subjectifs vers le champ, on oserait presque dire magnétique, du droit civil. Dire qu'un droit est politique ou, ce qui revient au même, lui dénier la qualité de droit civil, pose toujours un problème délicat. La crainte existe que des reconnaissances répétées de droits politiques, ou mieux encore la transmutation de ce qui était considéré comme des droits civils en droits politiques, ne provoque à la longue un déplacement du centre de gravité de notre droit, du champ du droit privé vers celui du droit public.

C'est en d'autres termes poser sous la forme juridique le problème de la fonction étatique dans notre société, problème qui préoccupe à l'évidence De Laubadere⁽³⁵⁾, comme Waline⁽³⁶⁾ ou Odent⁽³⁷⁾ qui traite de « l'intrusion du droit public dans le droit privé ».

C'est une constatation courante que la notion de la fonction étatique subit de profondes modifications et que les conceptions à se sujet sont loin d'être nettes.

C'est ce que montre un exemple récent.

Dans un projet de loi, dont on mesure l'importance puisqu'il s'agit tout à la fois de l'objet de la Société nationale des chemins de fer belges et du financement du matériel ferroviaire à l'échelle de l'Europe, on peut lire : « La Société (nationale des chemins de fer belges) a pour objet d'administrer et d'exploiter les chemins de fer suivant des méthodes industrielles, mais tout en sauvegardant les intérêts de l'économie nationale⁽³⁸⁾. »

Que signifie ce « mais » ? Faut-il entendre que ceux qui appliquent en général les méthodes industrielles, c'est-à-dire les industriels, ne sont d'ordinaires pas fort soucieux des intérêts de l'économie nationale ?

⁽³⁵⁾ *Traité élémentaire de droit administratif*, 1957, pp. 42 et suiv.

⁽³⁶⁾ *Droit administratif*, 1958, pp. 3 et suiv.

⁽³⁷⁾ *Contentieux administratif*, 1953-1954, pp. 8 et suiv.

⁽³⁸⁾ Sénat, session 1959-1960, D. P., n° 60.

Ou faut-il comprendre que les techniques industrielles modernes sont en elles-mêmes, et indépendamment de la nature publique ou privée de ceux qui les mettent en œuvre, peu conciliables avec l'intérêt général? Ou encore que ce n'est le cas que lorsque c'est l'administration qui les utilise, puisqu'il résulte de la jurisprudence de la juridiction ordinaire⁽³⁹⁾ et du Conseil d'Etat⁽⁴⁰⁾ que la Société est une autorité administrative. Ce qu'on peut dire, c'est que cela ne dénote pas une grande clarté de pensée, à moins qu'il ne s'agisse d'une certaine pusillanimité.

Mais il est vain de se dissimuler que les deux fonctions de l'Etat, celle de légiférer tout comme celle de prester des services et de fournir des biens, subissent à notre époque de profondes transformations. La propriété immobilière c'est du droit privé. Fort bien. Et quand la construction de 90 % des logements subit, comme c'est le cas en Belgique, l'influence de l'intervention financière de l'Etat, sous forme de subsides ou de prêts?

On n'abordera pas l'examen de cette évolution. On dira seulement, avec l'un de nos meilleurs auteurs, qu'il y a intérêt à ce que les problèmes de droit public se règlent d'après les méthodes et dans l'esprit du droit public.

Toute justice est conçue en fonction des activités humaines, individuelles ou collectives, que la société l'a chargée de protéger ou de juguler.

C'est pourquoi la ligne de partage des compétences entre le pouvoir judiciaire, principalement préoccupé des droits des particuliers, et la juridiction administrative, organe interne de contrôle de l'action du pouvoir exécutif, est en dernière analyse déterminée par le rôle et les rapports du droit privé et du droit public dans l'organisation de la société.

⁽³⁹⁾ Comm. Bruxelles 25 novembre 1950 : « que la S. N. C. B. est malgré sa forme une autorité administrative » (à l'égard d'un tiers). Sur appel Bruxelles, 29 juin 1951 : « que la S. N. C. B., société nationale et d'intérêt public »... *Pas.* 1954, II, 62. S. N. C. B. c. Hennard, Cass. 27 novembre 1957. *Pas.* 1958, I, 328 (pour les rapports avec le personnel).

⁽⁴⁰⁾ *Conseil d'Etat*, n° 97. *Bonheure c. S. N. C. B. pour les rapports avec le personnel, et Usines de Braine-le-Comte*, *supra* (en général).

Les derniers ouvrages d'Alfonso Reyes

par J.-M. MINON,
Aspirant au F. N. R. S.

La mort d'Alfonso Reyes, en décembre dernier, a privé le Mexique de son guide spirituel le plus sûr. Né en 1889, Reyes appartenait à cette « génération du centenaire », dont faisaient partie Antonio Caso, José Vasconcellos, Pedro Henriquez Ureña, et qui prit une part active à la révolution politique et spirituelle des années 1910. Depuis lors, Reyes s'était inlassablement dépensé pour amener le peuple mexicain à prendre une conscience claire de ses possibilités. Son rôle fut toujours celui d'un éveilleur d'âmes, soucieux d'harmoniser l'érudition et la vie.

Dans *Le Labyrinthe de la Solitude*, Octavio Paz rend un clairvoyant hommage à celui qui demeura, pendant plus de trente ans, un maître à penser généreux et discret. « Reyes, dit Octavio Paz, est un homme pour qui la littérature est quelque chose de plus qu'une vocation ou un destin : une religion. Écrivain total pour qui le langage est tout ce qu'il peut être : son et signe, tracé inanimé et magie, horlogerie et être vivant. Poète, critique et essayiste, Reyes est l'Écrivain : le mineur, l'artisan, le serviteur, le jardinier, l'amant et le prêtre des mots. Son œuvre est histoire et poésie, réflexion et création. Et si Reyes est à lui seul un groupe d'écrivains, son œuvre est une Littérature. Leçon de forme? Non, leçon d'expression. Dans un monde de rhéteurs éloquentes et de penseurs silencieux, Reyes nous montre les dangers et les responsabilités du langage. On l'accuse de ne pas nous avoir donné de philosophie ou d'orientation. C'est là oublier bon nombre de ses écrits qui clarifient maintes situations où l'Histoire de l'Amérique nous a jetés. Mais il me semble que l'importance

de Reyes est surtout dans la leçon de clarté et de transparence qu'il nous propose. En nous enseignant à nous exprimer, il nous enseigne à penser. De là l'importance de ses réflexions sur l'intelligence américaine et sur les responsabilités de l'intellectuel et de l'écrivain à notre époque⁽¹⁾. »

Profondément influencé par la culture européenne, Reyes n'en est pas moins resté fidèle à sa terre d'origine. Mais il se heurta à bien des difficultés lorsqu'il entreprit de concilier le génie de sa race et la tradition de l'Europe. Les intellectuels mexicains se sont trouvés seuls quand ils voulurent découvrir, au-delà même de l'Histoire, les fondements de leur authenticité. Pour Reyes, il s'agissait avant tout de créer. En dehors de la création, il lui semblait vain de poser le problème. Il pensait qu'en écrivant l'homme se découvrait, se faisait. Alors venait seulement l'heure de la réflexion critique.

A vrai dire, Reyes n'a pas attendu la fin de sa carrière pour s'interroger sur les raisons de son activité. Toute son œuvre est jalonnée de travaux critiques dont le nombre et l'ampleur sont allés croissant. Dans un ouvrage d'ensemble consacré à l'auteur, il faudra considérer ces écrits comme des réponses partielles à des questions d'ordre théorique. Car s'il est un problème qui n'a jamais cessé de tourmenter Reyes, c'est celui de la création artistique envisagée dans ses limites et ses rapports avec les autres activités de l'esprit.

Sa capacité de travail semblait illimitée; elle était devenue légendaire en Amérique du Sud, comme cette étonnante bibliothèque qu'il s'était constituée, sorte de nef immense qu'il dominait du haut d'une galerie circulaire. A elle seule, cette salle de travail peut symboliser le désir de créer, la soif de connaître qui animent parfois des hommes du Nouveau Monde. N'est-ce pas Jorge Luis Borgès qui représente au mieux cet esprit cosmopolite vers lequel nous devrions tous tendre? Et Reyes, dans l'un de ses derniers ouvrages, ne déclarait-il pas : « A falta de líneas patrimoniales me siento heredero universal »? Un tel aveu ne détonne guère sous la plume d'un Mexicain. Il exprime une volonté d'universalisme qui affronte avec bonheur certaines tendances européennes à monopoliser la pro-

(1) Octavio PAZ, *Le Labyrinthe de la Solitude*, Paris, 1959, Librairie Arthème Fayard, pp. 198-199.

duction spirituelle, au nom d'un héritage glorieux, certes, mais non dépourvu de prétentions.

Ce n'est pas par hasard que si l'un des meilleurs ouvrages de Reyes s'attarde à décrire lyriquement la ville de México-Tenochtitlan⁽²⁾, un autre étudie de manière théorique un aspect mal connu de la civilisation grecque⁽³⁾. Esprit sans cesse alerté, Reyes accueillait chaleureusement toutes les initiatives, toutes les mises en question permettant d'éclairer sous un jour nouveau les problèmes essentiels de la culture humaine.

Les éditeurs mexicains du *Fondo de Cultura Económica*⁽⁴⁾ publient en ce moment ses œuvres complètes. Dix tomes définitifs avaient paru sans que l'activité de l'écrivain en fût ralentie pour autant. Quatre nouveaux ouvrages nous sont en effet parvenus au cours de l'année 1959 : *Les Géographes de l'Antiquité*⁽⁵⁾, *La Philosophie hellénistique*⁽⁶⁾, *Marginalia. Troisième Série*⁽⁷⁾ et *Parentalia*⁽⁸⁾.

Ce dernier ouvrage, comme son titre latin l'indique, est placé sous le signe de la famille. Dédié par l'auteur à la mémoire de sa mère, il porte en sous-titre : *Premier livre de souvenirs*, et il évoque les années de formation du jeune Alfonso. La sanglante histoire du dix-neuvième siècle mexicain fournit son cadre à l'ouvrage. Avec une dévotion minutieuse, l'auteur y retrace surtout les faits d'armes de son père, le général Bernardo Reyes. Comme le récit s'arrête à l'année 1875, nous ne saurons jamais ce qu'Alfonso Reyes pensait des

(2) A. R., *Visión de Anáhuac*, première édition en 1917, à San José de Costa Rica. Trad. franç. de Jeanne Guérandel, avec introduction de Valéry Larbaud, Paris, N. R. F., 1927.

(3) A. R., *La Crítica en la Edad Ateniense*, México, El Colegio de México, 1941.

(4) Maison d'Édition fondée par l'historien Daniel Cossío Villegas et dont le premier but était la diffusion en Amérique latine des principaux traités d'économie. Ensuite, le *Fondo de Cultura Económica* accueillit tous les textes à caractère philosophique. Il joue depuis la guerre un rôle de premier plan dans la vie culturelle mexicaine.

(5) A. R., *Geógrafos del Mundo Antiguo*, México, Archivo de A. R., 1959.

(6) A. R., *La Filosofía helenística*, México, Breviarios del Fondo de Cultura Económica, 1959.

(7) A. R., *Marginalia. Tercera Serie : 1940-1959*. México, El Cerro de la Silla, 1959.

(8) A. R., *Parentalia. Primer Libro de Recuerdos*. México, Tezontle, 1959.

circonstances qui amenèrent, en 1913, la fin tragique de son père, ce libéral convaincu, en butte, depuis 1905, aux menées du célèbre dictateur Porfirio Diaz.

Bien qu'il s'attarde longuement sur le détail des « guerillas », ce livre compte parmi les plus poétiques que Reyes nous ait jamais offerts. Pendant longtemps, nous confie-t-il, il hésita à l'écrire : l'émotion le retenait de livrer à la foule inconnue des souvenirs trop intimes. Pouvait-il éviter d'autre part qu'une dose de légende n'altère quelque peu l'histoire des siens ? Lucidement, il dénie aux souvenirs l'objectivité qu'on tenterait d'atteindre ailleurs. Personne mieux qu'un poète n'éprouve la fluidité du temps et Reyes, disons-le ici, a écrit quelques-uns des plus beaux poèmes dont la littérature mexicaine puisse s'enorgueillir.

Mais *Parentalia*, c'est aussi le livre de la maturité. Comme tel, il retiendra le critique friand de conclusions utiles. Dès le premier chapitre intitulé *Racines*, il apparaît que le sentiment religieux de l'auteur équivaut au sens d'une continuité, d'une tradition dont l'origine et la fin nous échappent et dont l'homme n'est qu'un humble jalon. Néanmoins, tout mortel qu'il soit, l'être humain est doué du sentiment et de la raison. C'en est assez pour qu'il métamorphose le fait biologique, hétérogène et confus. Telle est la tâche de tout homme, pense Reyes, et l'unique moyen dont il dispose pour assumer son destin, son seul instrument de rédemption, c'est le Verbe. « La unidad anhelada, el talismán que reduce al orden los impulsos contradictorios de nuestra naturaleza, me pareció hallarlo en la palabra » (p. 13). La parole, dit encore l'auteur, est la précipitation terrestre de toutes les conclusions humaines ; et les disciplines littéraires, l'exercice de la littérature deviennent l'activité transcendante par excellence. « El ejercicio literario se me volvió agencia transcendente que invade y orienta todo el ser » (p. 14).

L'idée, fondamentale chez l'auteur, de la suprématie du langage, nous permet de comprendre ici que l'art de l'expression représente pour lui plus que la rhétorique : le moyen de se réaliser pleinement. De son père, le général Reyes, il nous dit qu'il était poète et que, même s'il n'eut matériellement pas le temps d'écrire — sinon très peu — c'est en parlant qu'il

devint lui-même. « Hablando, hablando, mi padre volvía a ser quien era » (p. 67).

Précisons-le, *Parentalia* ne présente jamais l'aspect d'un traité dogmatique. Comme partout ailleurs dans l'œuvre de Reyes, la réflexion philosophique y apparaît en filigrane, affleurant au détour d'une phrase ou concluant un chapitre. Savamment alliée à la trame du récit, cette philosophie a le visage même de la vie; gonflée de sève, elle ne cesse pas de rester chaleureuse.

Marginalia est le troisième recueil d'une série d'écrits divers allant ici de 1940 à 1959 et témoignant de l'inépuisable curiosité de son auteur. Nous n'entrerons pas dans le détail des articles qui composent l'ouvrage mais nous donnerons peut-être une idée de sa diversité en avertissant le lecteur qu'il y trouvera des notes sur Ortega y Gasset, sur Aldous Huxley et sur les origines du roman policier. Ordonnées selon le caprice journalistique de l'intelligence, ces brèves notes aideront à mieux comprendre l'élaboration des grands essais. On y trouve à chaque page la confirmation d'un grand talent de critique. Le style y est souple, aisé, empreint de simplicité et de grâce, quand bien même il recouvre une matière aride et spécialisée. Les Mexicains ont su gré à Don Alfonso de n'avoir pas cédé au langage abstrait des philosophes. En fait, ce grand essayiste a gardé tout au long de sa carrière le sens de sa responsabilité devant les hommes et en particulier devant ses lecteurs. Non qu'il se fût attardé aux questions d'ordre social — relevant d'une technique étrangère à la littérature — mais il était convaincu que l'écriture est un acte prétentieux si elle n'engage pas son auteur. Partant de cette conviction, il en arriva très vite à considérer l'œuvre d'art comme un dialogue dans lequel la présence du partenaire ne peut être ignorée. Le danger d'une telle démarche, on l'admettra sans peine, était de verser rapidement dans la vulgarisation pure et simple. Disons-le d'emblée, Reyes évita ce piège. Il n'est que de feuilleter le *Deslinde*(*) pour s'apercevoir que le respect du lecteur n'empêcha nullement le progrès de la pensée en des zones de l'esprit à peine défrichées. Tout compte fait, le souci de « ménager » le lecteur provient d'une modestie propre à l'au-

(*) A. R., *El Deslinde. Prolegomenos a la teoria literaria*. México, El Colegio de México, 1944.

teur, d'une délicatesse naturelle qui se change en attitude généreuse de l'écrivain face à son public.

Les Géographes de l'Antiquité — plaquette de quelque quarante pages — a paru dans la collection de l'« *Archivo* » où l'auteur rassemblait des notes de lecture jugées indignes d'une large audience, mais qu'il pouvait ainsi communiquer à quelques-uns de ses amis. On peut se demander à quels critères il se fiait pour condamner au secret des études aussi attrayantes que celle-ci, alors que de simples articles de circonstance ont parfois été repris dans des volumes de diffusion courante. Quoi qu'il en soit, la petite préface qui orne le cahier étonne un peu par son ton désabusé. « Aujourd'hui, constate l'auteur, nous n'apprécions plus ce genre de travaux; nous sommes trop occupés de notre misérable politique de clocher, qui nous semble devenue le nombril du monde. » Ces lignes, Alfonso Reyes les écrivit quelques mois avant de mourir. Sans doute faut-il y discerner un avertissement confidentiel à ceux qui peuvent encore modifier le visage de notre humanisme. C'est avec regret que Reyes a vu se développer une pensée de plus en plus orientée vers la matière : « *Mis mares se ofrecen cada vez mas desiertos* ».

Pour en venir à l'étude elle-même, elle a pour objet les origines et le développement de la géographie dans l'Antiquité. Selon la méthode qui lui est chère, Reyes commence par élucider les rapports de cette discipline avec l'histoire, la géométrie et les autres sciences, desquelles elle se détacha peu à peu pour conquérir son autonomie. D'abord soumise au cadre limité des ethnies, la géographie s'émancipa des mythes et légendes — que l'auteur qualifie de « compromis esthétiques » — quand la nécessité discursive apparue dans la prose imposa graduellement aux études un souci relatif d'exactitude et d'analyse scientifique. C'est ainsi que si les apports crétois, égéens et phéniciens n'apparaissent qu'enrobés dans la littérature — Homère, la légende des Argonautes —, les découvertes qui suivirent font l'objet d'une étude historique due à Hécate de Milet, contemporain du roi Darius. Précurseur d'Hérodote, Hécate de Milet ne se départ pas encore de l'influence légendaire, mais il ouvre à la géographie des voies que d'autres exploiteront après lui. Nous ne pouvons faire ici le relevé de toutes les théories que Reyes analyse. Disons

simplement qu'il en indique chaque fois la part d'originalité et qu'il n'hésite pas à remettre en valeur des auteurs généralement tenus pour incompetents, tel ce Pythéas de Marseille qui incorpora pour la première fois l'Europe occidentale dans la carte du monde.

C'est le grand mérite de cette étude que de nous offrir un panorama complet de la géographie ancienne et d'en attribuer le progrès au développement du rationalisme grec.

Dans le même esprit se situe l'ouvrage dont il nous reste à rendre compte : *La Philosophie hellénistique*. Bien que l'auteur nous avertisse qu'il n'apporte rien d'original à l'histoire de la pensée, il faut dire tout de suite que son livre est une des meilleures introductions à la pensée éthique et religieuse de l'époque. L'on comprendra mieux sa réserve lorsque l'on aura quelque peu précisé la genèse de l'ouvrage.

Reyes avait publié en 1941 une étude sur la critique à l'époque athénienne, suivie un an plus tard d'un volume consacré à la rhétorique. C'est en travaillant à un ouvrage analogue, mais qui s'attachait cette fois à la période hellénistique, qu'il accumula des notes sur la culture de l'époque, et en particulier sur les différentes philosophies qui l'alimentent. Ainsi devons-nous considérer cette histoire de la philosophie hellénistique comme une introduction au livre plus important qu'il avait en chantier depuis des années. Celui-ci ne sera pas le seul travail inachevé, puisque Reyes élaborait aussi un ouvrage sur la religion grecque, destiné lui-même à préparer un essai général sur la mythologie. On ne pourra donc que regretter une fois de plus que la mort ait interrompu une carrière bien loin d'être terminée.

Dans son histoire de la philosophie hellénistique, qui restera son dernier ouvrage important, l'auteur s'efforce de définir les divers processus qui amenèrent l'hellénisation du monde ancien. Son étude intéresse la période allant de — 300 à la bataille d'Actium. Outre les analyses classiques des philosophies du temps, l'ouvrage contient de savants rapprochements entre certains aspects de la civilisation grecque qui apparaissent d'ordinaire en contradiction. C'est ainsi que Reyes établit des rapports entre les progrès de l'introspection et la nécessité de l'application pratique, entre la tendance encyclopédique et la naissance de la spécialisation, entre la pensée

« réactionnaire » d'Aristote et les utopies « progressistes » d'Alexandre. Une fois de plus, l'unité de l'ouvrage provient d'un besoin fondamental de synthèse, qui a toujours guidé l'auteur dans ses recherches et qui, si l'on tient compte de l'inépuisable curiosité de celui-ci, donne à l'ensemble de l'œuvre son aspect séduisant de somme.

En 1955, Reyes fêtait le cinquantenaire de son entrée en littérature. Les universités mexicaines célébrèrent ce jubilé en publiant divers « mélanges » dans lesquels d'excellents critiques étrangers — dont Mathilde Pomès et Roger Caillois — eurent l'occasion d'exprimer à l'auteur leur estime et l'intérêt qu'ils portaient à son œuvre. Mais le public européen moyennement cultivé professe encore à l'égard de l'Amérique latine une indifférence que le seul pittoresque émeut parfois. Tenace est la légende d'un Mexique fascinant, envoûtant le voyageur au point de l'aliéner, lui procurant une sorte d'extase, incertain avant-goût de l'au-delà. L'expérience d'Antonin Artaud n'a guère peu contribué à l'installation de ce mythe. En vérité, nous aimons tous croire qu'un déracinement nous libère de nous-même; mais ce que nous pensons découvrir, nous le portons en nous. Le Mexique, ce n'est pas seulement l'Eldorado pour âmes inquiètes. Vues de l'intérieur, ses réalités ressemblent fort à celles de nos pays. Car au-delà des contingences d'ordre historique, au-delà des modalités spécifiques de l'être, il y a l'homme semblable à lui-même, en dépit du temps et de l'espace. Telle est la signification finale de l'œuvre d'Alfonso Reyes : témoigner de l'universalité des problèmes humains et proclamer en même temps la solidarité fraternelle de tous les penseurs.

BIBLIOGRAPHIE

M^{me} HENNEAUX-DEPOOTER, *Misères et luttes sociales dans le Hainaut 1860-1869* (Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, Centre d'Histoire économique et sociale, 1959), 319 pages. Index des noms cités.

L'objet de cet ouvrage est de retracer les conditions d'existence des mineurs du Hainaut durant une période critique qui s'étendit de l'époque précédant l'abrogation du délit de coalition jusqu'à l'entrée en action de la Première Internationale des Travailleurs. Cinq thèmes dominant successivement l'œuvre : l'état de l'industrie houillère vers 1860; les conditions de vie des mineurs et les fluctuations de leurs salaires; les premiers essais de législation sociale tendant à corriger de trop criants abus; les grèves des mineurs, nombreuses, mal coordonnées et parfois sanglantes; les premières répercussions des théories socialistes sur l'état d'esprit des mineurs des bassins hennuyers.

Il ne faut pas chercher dans ce livre des conclusions trop fouillées ou trop nuancées. M^{me} Henneaux-Depooter aime à laisser parler les faits. Voici, face à face, de pauvres diables sans traditions, sans culture, fraîchement sortis de la classe paysanne, et une solide organisation patronale. Il eût été facile d'opposer aux grands messieurs de la Société Générale ceux qui, selon une chanson locale, « viennent sans argent sur la terre ». L'auteur, à juste titre, a préféré analyser les états d'esprit, l'un après l'autre : celui des ouvriers que l'instabilité des salaires et les fluctuations des prix plongent dans l'anxiété; celui des chefs d'entreprise, constamment préoccupés par les impérieuses exigences de la concurrence nationale et étrangère; celui des partis, enfin, les libéraux ne voyant de salut que dans la lutte contre les taudis et dans la construction d'écoles, les catholiques, de leur côté, se réfugiant dans le paternalisme ou tonnait contre l'esprit de déchristianisation qui éloigne les foules de la résignation chrétienne pour les jeter dans la révolte.

Parmi les meilleures pages, je citerais volontiers celles montrant les Borains sceptiques devant un idéal marxiste, auquel ils ne comprennent pas grand-chose, et associant paradoxalement un tour d'esprit anarchique révolutionnaire à un souci pratique de vie meilleure par la mise sur pied de mutualités et de coopératives de consommation.

La confection du livre est très soignée, l'effort de rédaction paraît aisé et le désir d'objectivité scientifique apparaît honnêtement réalisé. Nous retrouvons, bien entendu, dans l'ouvrage, des pièces annexes, des diagrammes, avec des pointes, des flèches et des lignes rentrantes. La bibliographie comprend une quinzaine de pages et me paraît en principe exhaustive. Pour remplir complètement mon rôle de critique, je dirai que

l'exposé est parfois d'une minutie un peu crispante et qui porte préjudice à des considérations synthétiques. Peut-être aussi l'auteur eût-il bien fait de procéder par comparaisons en s'attachant, même superficiellement, à l'évolution de quelques centres houillers voisins, ceux du nord de la France, par exemple. La probité de l'auteur pouvait le dispenser d'un certain nombre de renvois à des références identiques. Ne voit-on pas, aux pages 234-235, par exemple, la *Tribune du Peuple*, mentionnée douze fois ! Il y a de ce fait un effort lassant pour le lecteur, effort qui le détourne de son but fondamental : la compréhension homogène du texte.

Disons, pour finir, que le livre de M^{me} Henneaux fait honneur aussi à ses maîtres, notamment au directeur Jacquemyns, et situe l'auteur en vedette parmi les jeunes travailleurs attachés à l'étude de notre histoire économique et sociale (1).

FRANS VAN KALKEN.

Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les Guerres de la Ligue en Bretagne, publiés par Henri WAQUET. Nouvelle édition enrichie d'une annotation et d'un index alphabétique. Quimper, Archives du Finistère, 1960, xx-313 pages in-8°. Prix : 12 NF.

Les guerres dites de la Ligue furent, en Bretagne, particulièrement longues (1589-1598) et âpres; et ce en raison de circonstances assez particulières. La réunion du duché à la France, réalisée par deux unions matrimoniales successives, imparfaitement réglée en 1532 et en 1547, avait laissé en suspens bien des questions. Le duc de Mercœur, beau-frère de Henri III, à qui avait été confié en 1582 le gouvernement de la « province », avait, du fait de son mariage avec Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, cru pouvoir élever des prétentions à la couronne ducale. Après l'assassinat de Henri III (1589), il fut de ceux qui refusèrent de reconnaître Henri IV et, faisant acte de potentat autonome, il prétendit régner sur la Bretagne « en attendant un roi catholique ». Pour mieux résister aux forces du Béarnais, il n'hésita pas à solliciter l'appui d'un corps expéditionnaire espagnol, qui occupa certains points sur la côte atlantique et qui se maintint à Blavet (aujourd'hui Port-Louis) jusqu'à la paix de Vervins (2 mai 1598) et même au-delà. Le principal ligueur breton, le sanguinaire baron de La Fontenelle, auquel Henri IV voulut pardonner, ne désarma pratiquement jamais, puisqu'il trempa encore en 1602 dans la conjuration de Biron, où il laissa la vie.

Telle est la trame générale des événements dont de nombreux épisodes, principalement des faits d'armes, sont relatés par Jean Moreau (mort en 1617), chanoine de la cathédrale de Quimper, officiel du diocèse de Cornouaille, en outre juriconsulte et conseiller au présidial du chef-lieu. Bien que Ligueur, Moreau n'a rien d'un fanatique, son récit le montre à suffisance. Il se soumet à Henri IV en 1595 (après l'abjuration et l'absolution consécutive) et est alors réintégré dans ses fonctions judiciaires. Ses *Mémoires* ont été écrits entre 1606 et 1617, c'est-à-dire bon nombre d'années après les faits. Mais le chroniqueur disposait de souvenirs personnels précis, outre ceux de nombreux témoins ou acteurs des faits relatés. Le récit est alerte et souvent coloré.

(1) Ce livre a été classé premier au Concours universitaire de la période 1955-1956.

L'œuvre est posthume et ne fut éditée (défectueusement du reste) à deux reprises qu'en 1836 et 1857. La présente édition, pourvue d'une annotation précise et judicieuse, est due à feu Henri Waquet, correspondant de l'Institut de France et archiviste honoraire du Finistère. Préfacée par M. Pocquet du Haut-Jussé, elle forme le tome 1^{er} de la collection « Archives Historiques de Bretagne » publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne. La table des noms de lieux et de personnes a été établie par M. Jacques Charpy, directeur des Services d'Archives du Finistère.

J. DE STURLER.

Romulo DE CARVALHO, *Historia da fundação do Colégio Real dos Nobres de Lisboa (1761-1772)*, Coimbra, Atlantida ed., 1959, 202 pages.

L'image traditionnelle du Portugal au siècle des lumières, celle encore de P. Hazard dans sa *Pensée européenne au xviii^e siècle*, est celle d'un pays plongé dans un abrutissement séculaire d'où la main brutale de Pombal aurait eu le mérite de l'arracher. Dès le début de ce siècle certains historiens portugais s'étaient déjà insurgés contre ce cliché. Il est vrai qu'on aurait pu croire à une réaction nationaliste, l'histoire portugaise en étant encore alors aux généralités événementielles et à peu près sans fondement social ou économique. Suivant la route tracée par L. de Azevedo et Jaime Cortesão de nouvelles générations de chercheurs ont entrepris enfin le travail de recherches en profondeur sans lequel les synthèses tiennent davantage de la divination que de la science. Or mieux nous apprenons à connaître le xviii^e siècle portugais, moins on a de raisons d'accepter encore le vieux slogan de Pombal l'homme providentiel. Sa politique économique parfaitement rétrograde était déjà depuis le xix^e siècle le point faible de sa gloire. Par contre ses tentatives de réforme de l'enseignement après l'expulsion des jésuites restait son meilleur atout devant la postérité. Le livre alerte et abondamment documenté de M. Romulo de Carvalho sur la fondation du collège des nobles, première création pombalienne dans le domaine de l'enseignement, vient encore nous enlever quelques illusions sur l'efficacité des réformes de Pombal et opportunément nous rappeler qu'en matière de gouvernement la compétence vaut infiniment mieux que l'énergie. La nécessité d'éduquer la noblesse pour lui rendre un rôle actif dans la nouvelle société industrielle, idée chère déjà à Locke, fut une des préoccupations majeures du xviii^e siècle qui se concrétisa bientôt en des institutions de la Russie à l'Espagne. On avait souvent présenté le collège des nobles de Pombal comme directement inspiré par les *Lettres sur l'éducation de la jeunesse* du médecin Ribeiro Sanches, exilé à Paris, collaborateur de l'*Encyclopédie* et avec Verney, le principal des pédagogues portugais du temps. De cette tradition-là non plus M. R. de Carvalho ne laisse pas subsister grand-chose. De ses recherches patientes il ressort que, comme tant d'autres entreprises pombaliennes, la fondation du collège des nobles fut précipitée et incohérente. Les programmes n'étaient pas adaptés à l'âge des élèves et les professeurs, étrangers pour la plupart, n'étaient souvent pas même compris de leurs disciples. Sans ressources à cause du désordre de l'administration, l'institution ne pouvait que périlcliter si l'on y ajoute l'animosité des nobles contre le ministre de

D. José I qui explique sans doute le petit nombre d'élèves (45 de 1766 à 1772, dont un seul devait poursuivre des études scientifiques).

L'échec de cette création pombalienne, excellente dans ses intentions, car outre sa valeur politique, elle introduisait dans l'enseignement moyen portugais à peu près en même temps qu'en France les disciplines scientifiques modernes, ne met pas seulement en question le rôle historique de Pombal, il invite aussi à penser que le Portugal du XVIII^e siècle n'était tout de même pas si prompt à s'abreuver des nouvelles connaissances que l'on a tendance à l'affirmer aujourd'hui.

Pierre VAN BEVER.

Hubert FERRATON, *Syndicalisme ouvrier et social-démocratie en Norvège*. Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, Librairie Armand Colin, Paris, 1960.

Le livre de M. Ferraton vient à son heure : il offre un aperçu dense et complet du mouvement ouvrier dans un pays où le socialisme semble échapper à la crise qui le frappe presque partout en Europe. La Norvège est en effet le seul Etat où la social-démocratie — abstraction faite de l'hiatus de la guerre — se trouve au pouvoir depuis plus d'un quart de siècle, sans en devoir partager les responsabilités avec des associés conservateurs. C'est dire que l'expérience norvégienne peut être riche d'enseignements et, bien que l'auteur nous mette en garde contre la tentation d'appliquer à d'autres pays les conclusions qui se dégagent de la vie politique, économique et sociale norvégienne, on ne peut néanmoins s'empêcher de s'interroger sur la portée et la signification générale d'un aussi remarquable phénomène. M. Ferraton lui-même ne s'en prive pas d'ailleurs lorsqu'il affirme que l'exemple norvégien prouve que « la solution (du problème social) peut être trouvée, dans les pays d'économie moderne et de tradition démocratique, entre les modèles que nous offrent les théories et les régimes extrêmes ».

On aurait garde de reprocher à l'auteur d'émettre ce jugement de valeur au terme d'un ouvrage bien documenté et surtout excellemment présenté et rédigé. Mais peut-être peut-on regretter que ce jugement — et quelques autres du même ordre — ne reposent pas sur une démonstration irréprochable; qu'ils relèvent aussi d'une conception du socialisme qui, pour légitime qu'elle soit, eût gagné à être explicitée. Car si l'ouvrage de M. Ferraton n'est pas un livre de partisan, c'est celui d'un homme qui a pris parti. Il a pris parti pour ce mouvement politique dont il dresse ainsi le bilan : « Pour la classe ouvrière norvégienne, la social-démocratie a gagné la partie », étant bien entendu que rien dans les appréciations de l'auteur ne suggère que cette opinion des ouvriers norvégiens est erronée ou exagérément optimiste. Non, dans un pays où la solidarité sociale l'a emporté sur la lutte des classes, où la notion même de classe ouvrière appartient — toujours à en croire Hubert Ferraton — à une terminologie désuète, où celle de prolétariat est tout aussi mythique, où, enfin, « la jeunesse est libérée de tout préjugé social » et jouit, quel que soit le degré de fortune, de l'égalité des chances dans la vie, dans un tel pays, l'*équilibre social* est, selon l'auteur, le fruit et le signe d'une pleine réussite.

Constatons dès l'abord que l'*équilibre social* n'est pas à proprement

parler le but du socialisme démocratique car cette notion n'est pas synonyme de justice sociale et moins encore d'égalité. Quoi qu'il en soit, au surplus, de cette interprétation de l'idéal socialiste, force est de constater que le régime social norvégien offre, vingt-cinq ans après la prise du pouvoir par les socialistes, des failles essentielles en regard des exigences minima de la doctrine socialiste. On pourrait en multiplier les exemples, relevés, sans qu'ils y soient soulignés ou même présentés comme tels, tout au long de l'ouvrage de M. Ferraton. Certes, celui-ci insiste sur le resserrement important de l'éventail des salaires intervenu au cours de ces années de gouvernement socialiste. Mais si, à ce point de vue, ses statistiques sont abondamment détaillées, il ne dit rien de l'éventail des revenus *en général*, et pas seulement des revenus salariaux; mais il reconnaît ailleurs que la part du revenu national norvégien consacré aux salaires n'a pas augmenté de 1938 à 1953; qu'en 1952, le revenu annuel moyen du Norvégien n'était pas sensiblement supérieur à celui des Français (700 dollars contre 610). Quant aux avantages sociaux, et notamment au système d'assurances maladie-invalidité, ils sont très nettement inférieurs à ceux dont jouissent les Anglais, ce qui rend peu convaincante l'affirmation selon laquelle l'Etat-providence serait déjà en Norvège une réalité concrète.

L'économie norvégienne est, faut-il le dire, essentiellement aux mains du secteur privé, l'Etat n'ayant nationalisé que les centrales hydro-électriques, les chemins de fer, les P. T. T., les usines de guerre et les caisses d'épargne. Le système bancaire nécessite aujourd'hui encore une refonte complète qui se trouve au programme *théorique* du parti socialiste, mais non à son programme *pratique*. Il est vrai que, selon quelques enquêtes sociales judicieusement mentionnées par l'auteur, les ouvriers norvégiens ne s'intéresseraient guère aux nationalisations ni, plus généralement aux réformes de structure; mais la constatation de cette indifférence n'affecte en rien l'importance de ce phénomène de conservatisme économique. Bien au contraire, elle tend à indiquer que celui-ci n'est pas près de disparaître et que la structure de l'économie norvégienne, qui demeure essentiellement capitaliste, ne paraît pas menacée, du moins de l'intérieur.

Il est vrai aussi que l'ouvrier paraît dans l'ensemble fort satisfait de sa condition. Il n'en reste pas moins que 20 % seulement des ouvriers norvégiens se sentiraient « en sécurité » et que 80 % se sentiraient « en état d'insécurité » ou d'« insécurité relative »; que pour plus de 60 % de ces ouvriers — et bien que le pays jouisse du plein emploi — une période de chômage proche est certaine ou possible, 25 % seulement ne croyant pas à cette possibilité.

Que dire encore d'un régime où la presse « bourgeoise » est de loin supérieure à la presse socialiste? Où le gouvernement accorde annuellement l'équivalent de trois millions et demi de francs belges aux institutions d'éducation populaire? Où l'ouvrier, de l'avis des militants politiques et syndicaux, fait preuve de passivité, d'indifférence et d'ignorance politiques? Où le parti au pouvoir a conscience que toutes ses réalisations seraient remises en cause à la suite d'une défaite électorale toujours possible? Où, enfin, « le mouvement ouvrier n'est plus que ce que sont le parti conservateur ou le parti paysan, une superstructure politique... d'intérêts professionnels de groupes déterminés?... »

Ces considérations mettent en cause le jugement fondamental et assurément trop catégorique de M. Ferraton sur la société norvégienne et sur son expérience socialiste. Mais elles ne diminuent pas la valeur de son examen sociologique et historique du mouvement ouvrier en Norvège, dans sa partie descriptive tout au moins. La structure et le fonctionnement des syndicats — dont le centralisme et la force unitaire sont les traits principaux — sont lumineusement décrits, de même que leurs antécédents historiques, leur liaison intime avec le parti socialiste et les implications de cette liaison, notamment en ce qui concerne l'intégration des syndicats dans la société et la perte de leur caractère revendicatif. Ils constituent un rouage essentiel de l'appareil économique (mais pas pour autant dominant), notamment dans le domaine des conventions collectives dont l'importance dans la législation sociale norvégienne est considérable. Finalement, l'auteur caractérise ainsi l'attitude ouvrière : satisfaction, passivité, conservatisme. Encore une fois, on aperçoit mal que ces traits puissent être les garants d'une réussite socialiste.

Sur le plan proprement historique, on aurait toutefois pu espérer une explication plus satisfaisante de ce qui constitue une des originalités du mouvement socialiste norvégien : il est, en effet, le seul en Europe occidentale qui, à l'époque de la Révolution russe, passa presque entièrement dans les rangs communistes et ne réintégra l'Internationale socialiste que peu d'années avant la seconde guerre mondiale. Pour M. Ferraton, tout cela est très simple : « Dans les années 1920, la révolution semblait vouloir déferler sur toute l'Europe : cela paraissait dans l'ordre des choses. Les Norvégiens se firent donc révolutionnaires ». Quand la vague révolutionnaire se retira, les Norvégiens cessèrent d'être communistes. Mais cette vague révolutionnaire n'avait-elle atteint que les fjords et avait-elle épargné les autres rivages européens ? Evidemment pas. Alors, pourquoi ce « révolutionnarisme » norvégien contrastant avec le réformisme d'autres pays ? Le mystère demeure entier et est d'autant plus épais que M. Ferraton nous présente la classe ouvrière norvégienne comme naturellement, nécessairement et même — c'est sa propre expression — définitivement réformiste.

Sur la base de la description bien étayée qu'il en fait, ce réformisme ne fait effectivement pas de doute. Il s'agit même et plus précisément d'un réformisme « sous sa forme la plus modérée » ; ce qui expliquerait pourquoi « l'idéologie démocratique (au sens occidental traditionnel) est la seule pour laquelle le mouvement syndical (nullement différent idéologiquement parlant du mouvement politique) consente quelques sacrifices.

Cela expliquerait aussi comment il se fait qu'un parti légalement venu au pouvoir et disposant légalement de ce pouvoir ne se croit pas en droit d'en user légalement pour imposer à la nation qui l'a investi les solutions des problèmes sociaux conformes à sa doctrine. Se référer, pour expliquer cette carence, au refus de mener une politique partisane et aux vertus du « fair play » est une vue sans doute un peu courte.

Ce réformisme extrême expliquerait finalement comment il est possible de présenter Torof Elster comme « le penseur » du mouvement ouvrier norvégien, ce Torof Elster pour qui le principal ennemi de l'individu et des ouvriers n'est plus la puissance de certains groupes privés, mais bien l'Etat-Providence. Ce qui conduit le même Torof Elster à affirmer la nécessité de « modérer le rythme de transformations sociales, en freinant la construction du socialisme » dont le rythme, à la lumière

de ce que nous avons dit, ne paraît cependant pas extraordinairement rapide.

Dans la crise actuelle du socialisme démocratique, ses adeptes cherchent douloureusement une solution à leurs problèmes et une réponse à leurs angoisses. Contrairement à ce que croit M. Ferraton, il est douteux que ce soit de Norvège que puissent leur venir quelque lumière ou simplement quelque consolation.

Marcel LIEBMAN.

Robert GUBBELS, *Productivité, progrès technique et relations industrielles*, Bruxelles, Edit. Institut de Sociologie Solvay, 1960, 158 pages.

L'on connaît l'intensification et la rationalisation des efforts d'accroissement de la productivité dans notre pays — et dans les pays voisins — depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'on sait l'action multiple et efficace de l'O. B. A. P. (Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité) en ce domaine. Sur le plan international et même mondial, la politique d'accroissement de la productivité est devenue le problème crucial dans la compétition technique et économique que se livrent les pays capitalistes et socialistes, dans cette course à l'expansion économique qui devrait — selon leurs protagonistes — affirmer la supériorité de l'un ou l'autre système.

Et, ainsi que ce qui précède le laisse deviner, cette « course à la productivité » est à la fois le reflet et l'expression de cette autre compétition, la « course au progrès technique », dont on nous laisse régulièrement applaudir les étapes les plus sensationnelles (spoutniks, luniks, etc.).

Mais si les liens entre la productivité et le progrès technique sont en général bien connus (la première est la mesure du second, ainsi que l'a brillamment montré J. Fourastié), par contre l'on sait moins que le progrès technique entraîne avec lui, quelles que soient les structures économiques dominantes, une transformation des relations industrielles dans le sens de la coopération des principales formes sociales.

Or ce fait vient d'être clairement mis en évidence par Robert Gubbels, chargé de conférences à l'Université Libre de Bruxelles, dans un ouvrage édité par l'Institut de Sociologie Solvay. Nul plus que l'auteur n'était qualifié pour écrire une étude montrant les liaisons entre la productivité, le progrès technique et les relations industrielles : associé pendant plusieurs années aux expériences-démonstrations de l'O. B. A. P., il a ensuite abordé l'étude scientifique des problèmes posés par le progrès technique au sein du « Centre des Problèmes Sociaux et Professionnels de la Technique », puis dirigea à l'Institut de Sociologie Solvay l'enquête sur les opinions et attitudes des dirigeants patronaux et syndicaux à l'égard de la Déclaration commune sur la Productivité. Cette Déclaration commune avait précisément été l'une des premières manifestations concrètes d'un nouveau type de relations industrielles, dont le récent accord de « programmation sociale » constitue l'aboutissement.

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, Robert Gubbels fait au fond la synthèse des trois volets de son activité passée : productivité, progrès technique, relations industrielles, en un vaste tableau qui séduira certainement tous ceux qui aiment à se détacher des préoccupations quotidiennes pour prendre conscience, en un survol rapide, des transfor-

mations de notre monde, et des directions dans lesquelles s'engage notre société en devenant.

En esprit cartésien, l'auteur s'efforce tout d'abord de définir le contenu de ce terme discuté, dont le succès est à la mesure de ses ambiguïtés : la « productivité ». Rejetant les définitions traditionnelles d'Aftalion, Fourastié, Barré, ainsi que celle du groupe d'études créé à cet effet par l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O. E. C. E.), il propose au lecteur la définition « humaniste » suivante : « La productivité est une tendance à l'économie de l'ensemble des facteurs de production, basée sur la notion d'homme au travail et visant à l'amélioration du niveau de vie ». Sans que l'on puisse trouver matière à controverse dans cette définition, on constatera néanmoins que l'auteur décrit de la sorte une *tendance*, c'est-à-dire une *politique* de productivité (ou mieux : une politique d'accroissement de la productivité), en laissant de côté le concept productivité proprement dit, c'est-à-dire la productivité sous son aspect technique. Tout au plus concède-t-il que « lorsqu'il s'agit de *mesurer* cette tendance, il faut se résoudre à utiliser les formules du type $\frac{\text{Production}}{\text{facteur}}$ » qui, selon lui, « peuvent tout aussi bien mesurer le rendement que la productivité ».

Cette dernière réflexion, dont on ne peut nier à plus d'un égard la pertinence certaine, mériterait toutefois une discussion approfondie pour laquelle la place nous manque malheureusement dans le cadre de cette brève recension. Mais quelque dispute que l'on puisse être tenté de faire à l'auteur sur des points de détail et peu propres à réaliser l'unanimité — il est probable que toute définition de la productivité sera toujours contestée —, elle n'enlève rien à la valeur globale de l'ouvrage puisque plus que la productivité, c'est le progrès technique qui apparaît comme l'élément moteur et déterminant de l'évolution économique-sociale à laquelle Robert Gubbels nous fait assister.

Il déroule successivement devant nos yeux les conceptions technocratique, historique et dialectique du progrès technique, nous montre les dangers que ce dernier suscite, les conditions de son développement. Et c'est ici qu'apparaît l'idée essentielle qui sous-tend à la fois tout l'édifice de la productivité et tout l'exposé de l'auteur : la coopération est indispensable au progrès technique, et cette coopération indispensable doit se situer au niveau des relations industrielles.

Cette constatation pourrait paraître banale, si Robert Gubbels n'avait le grand mérite, en un raccourci saisissant et extrêmement bien documenté, de ne pas se limiter au milieu belge, mais au contraire de se livrer à une analyse comparative des situations française, allemande, yougoslave et russe. Cette comparaison se révèle très fructueuse et permet notamment à l'auteur de montrer comment, confrontés aux mêmes problèmes de productivité, Baudouin I^{er}, Khrouchtchev et Kardelj, le leader yougoslave, s'expriment en des termes identiques, faisant appel à l'activité et à l'énergie créatrice de leurs populations.

Comment susciter cette activité créatrice, comment obtenir cette coopération indispensable ? L'auteur consacre un chapitre à cette question d'une actualité toujours renouvelée, envisageant l'intéressement des travailleurs sous ses deux aspects principaux : matériel et psychologique. Mais il ne tombe pas dans le travers de la micro-sociologie : il sait que l'action à l'intérieur de l'entreprise n'est rien si elle ne s'accom-

pagne d'une action sur le milieu extérieur. Robert Gubbels évoque donc ce qu'il appelle « l'action sur le contexte », qui comprend, selon lui, deux aspects principaux : le chômage et le salaire hebdomadaire garanti.

Revenant ensuite aux autres conditions du progrès technique (la première étant la coopération), l'auteur envisage successivement la nécessité d'une action de formation à tous les échelons, la nécessité du développement de la recherche scientifique, les problèmes posés par l'intégration économique européenne et par la nécessité d'une prévision et d'une programmation économique, l'organisation des réseaux de distribution, les mesures d'ordre réglementaire, administratif et financier, etc.

Le simple énoncé de cette liste forcément un peu sèche, fait deviner l'ampleur des sujets abordés par l'auteur, et le vaste panorama des problèmes économiques et sociaux contemporains que constitue son étude.

Celle-ci, d'ailleurs, ne se limite pas à l'analyse des conditions du progrès technique, elle en recense également les conséquences, et plus particulièrement l'évolution des relations industrielles. Ceci amène l'auteur à poser en toute franchise et objectivité une série de problèmes cruciaux pour les organisations professionnelles et pour l'Etat : le rôle des syndicats dans l'Etat, la naissance d'un « quatrième pouvoir », le démantèlement de l'Etat, les problèmes du syndicalisme de demain, l'évolution de la conception de l'entreprise, l'évolution du rôle du chef.

L'un des principaux mérites de l'auteur est de ne pas s'être limité à des considérations théoriques mais au contraire de les avoir illustrées au passage par des résultats concrets d'enquêtes qu'il avait lui-même menées à l'Institut de Sociologie Solvay. Réciproquement, on ne peut que le féliciter de ne pas s'être laissé écarteler par la parcellisation des recherches et d'avoir tenté de synthétiser les diverses expériences qu'il avait vécues. Ainsi la théorie et la pratique s'enrichissent-elles mutuellement, pour le plaisir du lecteur, le progrès de la connaissance et l'efficacité de l'action.

Marcel BOLLE DE BAL.

Théorie des groupes en physique classique et quantique (tome I^{er} : *Structures mathématiques et fondements quantiques*, 2 fascicules), par T. KAHAN, avec la collaboration de P. CAVAILLES, T. D. NEWTON, G. LOCHAK, R. GOUARNE, G. RIDEAU et R. NATAF, éditions Dunod, 1960, xxiv + 664 pages, broché, 70 NF.

Il est superflu de disserter sur l'importance sans cesse grandissante des techniques empruntées à la théorie des groupes dans les développements modernes de la physique théorique. Il est notamment difficile de conduire des recherches en cristallographie, en spectroscopie atomique ou moléculaire, en physique nucléaire ou en théorie des particules élémentaires sans une maîtrise convenable des méthodes de la théorie des groupes. Parallèlement, cette théorie devient de plus en plus abstraite et spécialisée, tant dans son langage que dans ses méthodes (cette évolution étant d'ailleurs intimement liée à la fécondité de la théorie). Rien d'étonnant dès lors à ce que plus d'un physicien théoricien se sente débordé par ces techniques ésotériques, perde pied, et soit peut-être détourné de certains sujets d'étude où il a l'impression de ne plus faire de la physique palpable.

Le bourbakisme est incontestablement devenu une mode, et l'on tend peut-être un peu trop, surtout en France, à en faire l'aliment essentiel de l'intellectuel digne de ce nom. Mais il est impossible d'ignorer les services que peuvent rendre les techniques codifiées et axiomatisées par cette doctrine, et il fallait que quelque chose fût fait pour les rendre accessibles au physicien autrement que par des aspects fragmentaires ou en lui imposant l'absorption du monument de Bourbaki. C'est ce qu'a voulu faire le professeur Kahan en s'attelant à cet impressionnant ouvrage de collaboration, dont le programme consiste à « embrasser de manière détaillée et approfondie la théorie moderne des groupes dans la totalité de ses applications dans les domaines les plus variés de la physique et de la chimie théoriques ». L'ouvrage se compose de deux tomes, dont le premier, en deux fascicules, a paru et fait l'objet du présent compte rendu; le second est en préparation.

Ce tome I^{er} est consacré à un exposé de la théorie des groupes, dans le cadre axiomatique, et des fondements des applications de cette théorie : groupe inhomogène de Lorentz, théorie des représentations, groupe des permutations, groupe des rotations, théorie des groupes et axiomatique de la mécanique quantique. (Un exposé de théorie classique des groupes est inclus à l'intention du physicien qui ne désire pas assimiler l'exposé axiomatique.) Ces diverses questions font l'objet de parties distinctes rédigées chacune par l'un des auteurs; des liaisons sont établies entre elles par de nombreux renvois, ce qui assure la cohésion de l'ensemble. Le tome II sera consacré aux applications physiques proprement dites.

L'étude du volume n'exige aucune connaissance préalable du sujet. Il est rédigé, en ses différentes parties, avec un souci certain de clarté didactique, et les quelques redites et doubles emplois inévitables dans un ouvrage de ce genre ne peuvent au fond qu'éclairer pour le lecteur différents aspects d'une question. Cependant il subsiste dans certaines parties plus d'une obscurité qui serait facilement éliminée en faisant revoir le texte par quelqu'un qui ne soit pas d'avance familier avec le sujet. Indépendamment de ces points particuliers d'ailleurs, il va de soi qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage qui puisse être étudié (car il n'est pas question de le « lire ») sans une sérieuse concentration.

Saluons avec satisfaction l'indication, dans certains passages, de la terminologie anglaise et allemande, et la présence d'un bon index alphabétique, tout en regrettant que celui-ci soit disséminé à travers le volume à la fin de chacune des parties (sauf la sixième qui, on ne sait pourquoi, n'en bénéficie pas). Une bonne documentation bibliographique est fournie.

J. ROMAIN.

370
p 2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(TREIZIÈME ANNÉE)

JANVIER-MARS 1961



2

SOMMAIRE

E. DUPRÉEL, René Berthelot à Bruxelles (1897-1906)	99
S. SULZBERGER, Le sentiment impressionniste . . .	102
A. GERLO, Le patrimoine antique dans l'enseignement occidental	107
L. FLAM, Hétérodoxes, hérétiques, paradoxaux et sceptiques	123
J. PAUMEN, Le statut de la métaphysique	137
L. GROSS, L'exotisme oriental dans l'œuvre du prince de Ligne	150
Bibliographie	157



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. D. TITS

(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. E. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique.

René Berthelot à Bruxelles (1897-1906)

par **Eugène DUPRÉEL,**

Professeur honoraire à l'Université

A la grande et noble amie de René Berthelot,
Madame Marie Mulle.

Le 21 octobre 1897, succédant à Guillaume Tiberghien, octogénaire, ce jeune Français, âgé de 25 ans, donnait à la candidature en philosophie sa première leçon du cours de logique et de morale.

L'impression fut considérable et ne fit que s'accroître, chez les meilleurs de ses élèves et chez les « universitaires », Leclère, Boisacq, Dwelshauwers, de Reul, Paul Errera, Maurice Vauthier et d'autres qui, venus l'écouter, devinrent ses amis et l'accueillirent dans leurs foyers. Même les intellectuels flamands, Vermeylen, Hegenscheidt, Hamelius, bien qu'exaspérés parfois par ses positions trop éminemment françaises, le prirent en haute estime et ne lui ménagèrent pas une chaude amitié. C'est cette place, ce rayonnement dans nos milieux que je veux marquer d'abord. Invité partout et infatigable, dans les réunions, les dîners, une fois arrivé — en retard — et sollicité de dire son mot sur le sujet qu'on traitait, ce mot devenait aussitôt un monologue ininterrompu, sans éclats, sans effets, mais attachant, écouté avec surprise et émerveillement, portant selon le cas sur tous les sujets, philosophie, politique, littérature, histoire de l'art, histoire des religions, théories sociales, rattachés d'ailleurs les uns aux autres par des connexions éclairantes et inattendues.

En philosophie et dans les branches qui y confinent une fraîche impulsion se fit ainsi sentir. Si Hector Denis, généreux et sentimental, s'attachait à Auguste Comte, la pensée philo-



sophique française plus récente était invraisemblablement ignorée. Berthelot fit connaître les grands noms de Cournot, Ravaisson, Renouvier; on lut Lachelier, Boutroux, Jules Lagneau; c'est Berthelot qui, un peu plus tard, signala l'étoile naissante de Bergson, duquel s'inspira chaleureusement Dwelshauwers, mais dont lui-même devait demeurer un obstiné et vigoureux adversaire.

Dans ses leçons de logique il fut l'introducteur de la logique moderne, d'inspiration mathématique, déjà florissante ailleurs, alors qu'en Belgique, certains qui eussent dû professionnellement la connaître, en ignoraient encore l'existence. Il ne se montra pas moins novateur en morale, en présentant celle-ci non comme chose à découvrir par le philosophe et à démontrer métaphysiquement, mais bien comme un résultat progressif de la vie en société; ce qui incombe au philosophe c'est de faire la critique des problèmes que cet effort sociologique soulève en si grand nombre.

Autour de quelle doctrine générale ce jeune philosophe a-t-il groupé sa connaissance impressionnante du passé et son information du présent? Il l'a caractérisée lui-même dès sa leçon d'ouverture, comme marquée historiquement par l'apport successif de Platon, de Descartes, de Kant et de Hegel, mais profondément modifiée, achevée par l'évolutionnisme de notre temps. Développé dans ses leçons de métaphysique à de trop rares auditeurs, ce système se présentait comme une théorie des *catégories*, c'est-à-dire des idées fondamentales s'appliquant à la fois au réel de l'expérience et de l'action et à l'universel par une *nécessité logique* qui les faisait se déterminer réciproquement. Cet idéalisme en somme traditionnel quoique fortement rajeuni et débarrassé de bien des méprises, il l'opposait à tout « pragmatisme », utilitaire ou conventionnel. Il donna ses raisons dans trois ouvrages qui, comme tous ses livres, débordent sur la thèse à démontrer par la richesse des questions rencontrées, et qui lors même qu'on n'adhère pas à la thèse principale, valent encore par les rapprochements dont elle est l'occasion.

Berthelot ne devait pas se montrer plus accueillant devant l'introduction d'une réforme capitale de la pensée philosophique imposée par les grandes découvertes scientifiques de notre temps. Non certes qu'il n'en tint pas compte, mais il

se proposait de sauver, en dépit de ce qu'apportent ces nouveautés, le rôle traditionnel de la nécessité logique directement appliquée au réel.

C'est peut-être la difficulté d'une telle entreprise qui a retardé indéfiniment, durant sa longue vie, l'achèvement du grand ouvrage sur sa conception propre de la philosophie, annoncé depuis ses années bruxelloises, et dont il reparlait à tel de ses anciens élèves à chacune de ses visites. Toujours reprise et jamais terminée, l'œuvre n'a pu paraître et ne paraîtra pas ⁽¹⁾.

Au demeurant ce n'est point comme auteur d'un système original que René Berthelot mérite une place éminente dans le palmarès philosophique de son temps, c'est en qualité de *grand historien des idées*. Ne peut manquer d'approuver ce jugement quiconque lira ses principaux ouvrages : *Evolutionnisme et Platonisme*, 1908; *Le Pragmatisme chez Nietzsche et chez Poincaré*, 1911; *Le Pragmatisme chez Bergson*, 1913; *Le Pragmatisme chez William James et chez les catholiques modernistes*, 1922; *La Sagesse de Shakespeare et de Goethe*, 1930 (un chef-d'œuvre!); *Science et Philosophie chez Goethe*, 1932; *La Pensée de l'Asie et l'Astrobiologie*, 1938 (un monument!).

(1) René Berthelot est mort le 16 juin 1960.

Le sentiment impressionniste

par **Suzanne Sulzberger**
Professeur à l'Université

Tout s'enchaîne par le reflet.
Eugène DELACROIX.

Lorsque, voici cinquante ans, Werner Weisbach écrivait un important ouvrage sur le thème *Impressionismus* ⁽¹⁾, il explorait un champ à peine défriché.

Amené à rechercher l'origine de cette tendance dès l'époque alexandrine, Weisbach montrait par de multiples exemples ses prolongements, ses survivances à travers les siècles. Tandis que certains artistes s'attachent à ce qui dure, d'autres se sont de tous temps efforcés de traduire ce qui change; la spontanéité de l'émotion et la légèreté de l'exécution n'ont jamais capitulé devant la rigueur classique.

Envisager la notion même d'impressionnisme aide à éclaircir la genèse d'une peinture dont les réalisations les plus prestigieuses sont essentiellement françaises, au point que le terme est appliqué presque uniquement à la peinture française du dernier tiers du XIX^e siècle. La question revêt pourtant un intérêt plus général.

La rupture avec les grands courants antérieurs est indéniable mais la nouveauté réside avant tout dans une mise en œuvre originale d'éléments connus de longue date, dans la synthèse des diverses particularités grâce auxquelles l'artiste suggère une émotion de plein air et de lumière. Palette claire et ombres colorées, mélange optique et jeu de la touche, exécution d'après nature, vue d'ensemble saisie d'un coup d'œil, tout cela avait déjà été réalisé mais il s'agissait de coordonner

(1) WEISBACH, *Impressionismus*. Berlin, 1910.



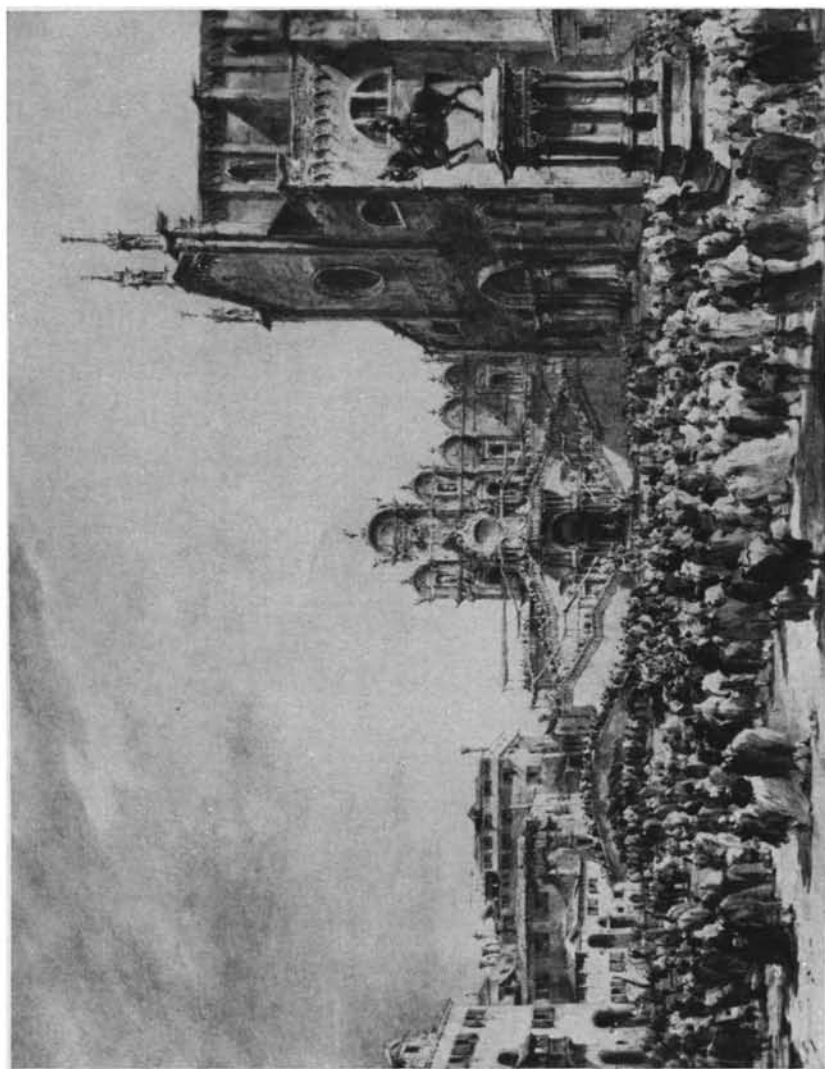
Port de mer. Peinture gréco-romaine.

Musée de Naples.



G. COURBET : Marine.

National Gallery, Londres.



F. GUARDI : *Bénédiction de la foule vénitienne par Pie VI* (détail).

Ashmolean Museum, Oxford.

ces tendances et de grouper sous une même bannière l'élan des forces vives en opposition avec la tradition de l'école.

Il convient que le sentiment éprouvé devant le spectacle changeant de la nature soit fixé avant que cette fraîcheur d'impression ait eu le temps de s'effacer. Condition indispensable, la rapidité d'exécution commande l'abandon des détails secondaires. Le trait expressif, la tache, la lumière fugace traduisent les effets mouvants de l'eau et du ciel. Faisant fi du dessin serré, du modelé vigoureux et des formes précises, le peintre impressionniste met l'accent sur l'émotion d'un instant et parvient à fixer l'insaisissable. Pour exprimer ce qui bouge, la souplesse du pinceau convient mieux que la rigueur du trait. Seul, le croquis coloré est à même de rendre la vibration de la lumière, les lointains, l'heure incertaine où les contours s'estompent. Ces divers éléments avaient tour à tour été utilisés par quelques maîtres de la palette, particulièrement audacieux. L'exception devenant la règle, le métier personnel triomphe et des procédés d'esquisse sont adoptés pour la réalisation définitive.

La rapidité de l'exécution s'opposant au travail patient n'est pas un critère d'époque. Dès l'antiquité on se défiait de l'achèvement; s'il faut en croire Cicéron, Apelles critiquait les peintres poussant trop loin leur travail. Les vestiges de l'art du paysage à l'époque gréco-romaine permettent d'illustrer cette tendance impressionniste. L'enthousiasme éprouvé par Renoir en 1881 est un précieux témoignage : « Allez voir le musée de Naples, pas les peintures à l'huile, mais les fresques. Passez-y votre vie! » (2)

Le rôle de la lumière, le rendu de l'atmosphère s'expriment par une palette claire et des ombres teintées, tandis que le jeu de la touche, animant la surface, suggère le mouvement de l'eau (fig. 1). Tout est relatif et la luminosité, très douce dans telle peinture claire où domine le blanc du fond, est traitée ailleurs par touches vibrantes, les silhouettes semblent émerger du fond noir de la paroi. Le chef-d'œuvre du genre est à Rome, dans la décoration de la Maison de Livie : sur un fond vert bleuté se confondant avec le ciel, le peintre a fixé le frémisse-

(2) Lettre à M. Deudon. Dans une lettre à M^{me} Charpentier, Renoir écrit : « Les peintures de Pompéi sont extrêmement intéressantes à tous les points de vue ». M. FLORISOONE, *Renoir et la Famille Charpentier* (*L'Amour de l'Art*, 1938, 19^e année, p. 37).

ment de la végétation touffue, peuplée d'oiseaux; tout palpite sous la lumière.

Cette veine antique se prolonge dans la peinture des manuscrits et survit malgré le prestige magique du fond d'or, stylisation symbolique de l'éclat divin.

Les études théoriques de Léonard de Vinci et le succès de la peinture vénitienne auprès des écrivains de la Renaissance témoignent d'une curiosité nouvelle pour le problème de la lumière. Léonard observe que les ombres qui reflètent la couleur du ciel peuvent être d'un bleu profond (*). L'Arétin, dans sa fameuse lettre de 1544, décrit le spectacle animé de la lagune sillonnée d'innombrables barques et l'enchantement du ciel traversé de lueurs fulgurantes, comparables à une toile du Titien. Paolo Pino admire dans les paysages de Gerolamo Bresciano, les reflets du soleil et le clair-obscur (*). Vasari (1568) décrivant une *Tempête* de Jacopo Palma, loue la *fierazza* de l'exécution et souligne la nécessité de conserver dans l'œuvre achevée les qualités de l'esquisse réalisée sous l'emprise d'un *certo furore* (*). Sentiment luministe et hardiesse de l'exécution seront plus poussés encore chez Jacopo Bassano et Schiavone.

Le XVIII^e siècle marque le triomphe des tableaux de chevalier animés du frémissement de la lumière. Non seulement Watteau, Fragonard, Magnasco, Guardi (fig. 3), Goya, mais aussi les graveurs, tel Gabriel de Saint-Aubin, composent des scènes enlevées d'une main légère et spirituelle.

Lors d'une visite à Venise en octobre 1786, Goethe semble pressentir la peinture de l'avenir (*), il compare la couleur des canaux à la vision des peintres : « *Comme je voguais à travers les lagunes en plein soleil, et que j'observais sur leurs bancs les gondoliers, aux vêtements bigarrés, ramant et passant*

(*) C. GOULD, *Leonardo Da Vinci's Notes on the Colour of Rivers and Mountains* (*Burlington Magazine*, t. 89, 1947, p. 239).

(*) P. PINO, *Dialogo di Pittura*, Venise, 1548, éd. Rizzoli, 1954, pp. 69-70.

(*) G. VASARI, *Le Vite...*, éd. Pecchiai, Milan 1929, t. II, p. 656.

(*) GOETHE, *Voyage en Suisse et en Italie*, trad. J. Porchat, Paris, 1862, p. 143. Voir aussi K. GERSTENBERG, *Goethe u. die Italienische Landschaft* (*Deutsche Vierteljahrsschrift für Literaturwissenschaft u. Geistesgeschichte*, Halle, 1923, t. I, p. 636 et *Jahrbuch der Goethe-Gesellschaft*, Weimar, 1916, t. III, p. 41 : Ric von CARLOWITZ, *Das Impressionistische bei Goethe*).

d'une course légère, et se dessinant dans l'air bleu sur la surface verte : j'avais la plus vive et la plus fidèle image de l'école vénitienne. La lumière du soleil relevait d'une manière éblouissante les couleurs locales, et les parties ombrées étaient si claires que, proportion gardée, elles auraient pu servir à leur tour de lumières. Il en était de même des reflets de l'eau verte : tout était clair et peint en clair, en sorte que les flots écumants et leurs flammes étincelantes étaient nécessaires pour mettre les points sur les i ».

L'Angleterre s'intéresse très tôt au sentiment de la nature. Le « pittoresque » fait l'objet de plusieurs traités et Constable écrit en 1802 : « *There is room enough for a natural painter* » (7). « *En général, les paysagistes n'aiment pas assez la nature* », constate Chateaubriand subjugué par l'exemple anglais (8).

L'Allemagne n'est pas en reste. Les maîtres romantiques découvrent avec émotion la poésie des paysages au lever du soleil ou au clair de lune. Un philosophe leur fait écho ; Hegel consacre un chapitre de son *Esthétique* au clair-obscur (9) : « *La lumière et l'ombre doivent être colorées* » et ailleurs à propos de la magie des couleurs : « *c'est une interpénétration de couleurs, un jeu de reflets qui sont eux-mêmes des reflets, le tout étant d'une finesse, d'une instantanéité, d'une plénitude de vie et de sentiment telles, qu'on se sent presque transporté dans le royaume de la musique* ». Cette « musique du tableau » se retrouve chez Delacroix ; faisant l'éloge de la touche, le grand peintre écrit : « *Tout dépend, au reste, de la distance commandée pour regarder un tableau. A une certaine distance, la touche se fond dans l'ensemble, mais elle donne à la peinture un accent que le fondu des teintes ne peut produire* » (10).

On a tendance à présenter l'impressionnisme comme une réaction contre le réalisme, pourtant, telle marine de Courbet, harmonie de gris et de roses aux reflets nacrés ferait honneur

(7) C. G. E. BUNT, *John Constable, the Father of Modern Landscape*, Leigh-on-Sea, 1948, p. 4.

(8) CHATEAUBRIAND, *Lettre sur l'art du dessin dans les paysages (1795)*, publiée dans *Mélanges et Poésies*, Paris, 1828, p. 324.

(9) G. W. F. HEGEL, *Esthétique*, t. III, Paris, Aubier, 1944, p. 253.

(10) E. DELACROIX, *Journal*, publié par A. Joubin, Paris, 1932, t. III, p. 17.

au plus délicat des maîtres impressionnistes (fig. 2) ⁽¹¹⁾. Quant à la nouveauté de la mise en page, on en trouverait l'annonce dans certaines œuvres de Daumier comme l'a bien montré M. Philippe Jones ⁽¹²⁾.

Renouveau de l'influence anglaise, avec Turner, appel de l'Espagne, découverte de l'Extrême-Orient, tout cela joue dans la formation de la jeune école dont le nom n'apparaît pas avant le salon de 1874.

Réalisant des aspirations profondément ancrées au cœur de l'homme, les maîtres de l'impressionnisme ont créé un art nouveau. D'autres avant eux avaient exprimé les couleurs et la lumière d'un beau jour, les nuances du ciel et les reflets de l'eau ou encore les silhouettes animées mangées par l'air ambiant. Tendances sans lendemain, jusqu'au jour où, dans une région favorisée, se conjuguent tout à coup les dons les plus rares : sensibilité de l'œil, légèreté de la main, subtilité de l'esprit.

Le sentiment impressionniste est de tous les temps. L'école impressionniste a donné à la France un visage transfiguré par le rayonnement du printemps.

⁽¹¹⁾ *Marine le soir*. Collection Chester Beatty (n° 43), exposée à Londres.

⁽¹²⁾ Ph. JONES, *Daumier et l'Impressionnisme* (*Gazette des Beaux-Arts*, avril 1960, 102^e année, p. 247).

Le patrimoine antique dans l'enseignement occidental

par **Aloïs GERLO**

Je ne pense pas qu'il soit exagéré de parler d'une crise du système d'enseignement occidental. Somme toute cette crise est un phénomène des plus naturels.

L'histoire de la pédagogie nous apprend qu'il se crée toujours un décalage entre la société et ses institutions d'enseignement. La pratique d'enseignement, plutôt conservatrice par la force des choses, peut difficilement marcher de pair avec la société en évolution constante. La vie, même aux meilleures époques et dans les meilleurs régimes, a toujours une avance considérable sur l'école.

Plus que n'importe quelle autre institution sociale, l'école, c'est-à-dire la pratique d'enseignement, est accablée des restes du passé. Le moment vient, toujours, où elle sert un ordre social qui est bousculé par un autre et s'efforce de se survivre. Ce moment, nous le vivons en 1961. Une société socialiste ou socialisante a pris la place (ou est en train de le faire) de la société individualiste du XIX^e siècle. Le planning socialiste se substitue de plus en plus au laissez-faire libéral. Une école qui tient compte de « l'entrée des masses dans l'histoire », est nécessaire. Les temps, pour cette école, sont sûrement venus.

L'histoire de la pédagogie nous apprend autre chose encore : parfois la réaction, conséquence du décalage, est tellement violente, par exemple sous l'influence d'une révolution, que des éléments précieux s'y perdent, éléments qu'il faut après coup à nouveau découvrir ou édifier. Avertissement à l'adresse des partisans de la table rase!

Cette crise de l'enseignement occidental se manifeste le

plus nettement dans l'enseignement moyen. Elle résulte en dernière instance de deux conceptions qui se font face.

Dans presque tous les pays occidentaux l'enseignement qui fait suite au cycle inférieur, présente deux types : 1° un type de culture générale, c'est-à-dire d'études soi-disant désintéressées, représenté — en Belgique par exemple — par les Athénées et les Lycées; et 2° un type de culture technique, représenté par les écoles professionnelles et techniques. Pendant des siècles les pays européens, dont la Belgique, ont mis l'accent sur le premier aspect et ce n'est que depuis quelques décades que l'Etat a commencé à organiser le second d'une manière tant soit peu sérieuse. Pendant plus de mille ans l'école européenne s'est hypnotisée sur l'idéal de l'*homo sapiens* (l'homme sage) — pour employer une ancienne terminologie — en négligeant l'*homo faber* (l'homme travaillant ou créant des outils). Des Etats plus jeunes s'intéressant plus au problème du travail, ont depuis longtemps, dans leur enseignement, réservé à la culture technique une place plus importante, voire prépondérante. En fait, nous sommes en présence, ici, de deux conceptions de l'homme.

L'une propose à l'individu de devenir complètement homme avant de choisir une profession et d'aboutir à cette profession par la voie d'une culture amplement humaine.

L'autre estime que l'homme accède surtout à la culture par le moyen de sa profession.

La première conception a un profond mépris pour le travail manuel et, partant, pour l'enseignement technique. La seconde souligne que seul l'*homo faber*, l'homme technique, permet de sauvegarder l'humanité et la vie. Elle attache la plus grande importance à ces fonctions humaines qui permettent d'entretenir et de développer la vie matérielle de la société.

Il est hors de doute que cette différence de point de vue a procuré une avance aux jeunes civilisations dans le domaine technique. L'exaltation unilatérale de l'*homo sapiens* dans l'enseignement s'est traduite, dans un vieux pays de culture comme la Belgique, par un grand manque non seulement de techniciens, mais également d'ingénieurs à formation universitaire (la profession d'ingénieur étant trop liée à la technique, au travail manuel).

Plus grave est que cet enseignement moyen du type tra-

ditionnel n'envoie à l'université — en Belgique par exemple — que 5 % d'enfants d'ouvriers, dans un pays où les ouvriers représentent 40 % de la population active.

Le culte de l'*homo sapiens* est surtout propre à notre enseignement secondaire du type classique appelé généralement « les humanités ». Il est censé être humaniste — les « humanités » développant la culture humaine de leurs élèves — et universaliste, c'est-à-dire contribuant à une formation générale, s'étendant à tout le domaine du savoir humain. La conception « libérale » de l'enseignement secondaire est en outre persuadée de ce que la culture gréco-latine, à travers l'étude des langues et littératures anciennes, est plus que toute autre à même d'inculquer cet esprit d'humanisme et d'universalisme.

De là cette position de prépondérance, de supériorité voulue du latin et du grec dans l'enseignement moyen occidental du type « libéral ».

Il n'est pas possible de modifier l'esprit de cet enseignement sans mettre en question la supériorité de la culture gréco-latine. A cette position de prépondérance il est une fois de plus aujourd'hui donné l'assaut par tous ceux qui veulent combler le fossé néfaste séparant école et société, par tous ceux qui veulent réformer l'enseignement occidental dans un sens démocratique. Tout comme au début de ce siècle, la lutte contre ou pour le latin et le grec fait à nouveau rage. Les philologues classiques se groupent de plus en plus en cercles de défense. Mais leur défense est généralement très maladroite et le commun des mortels réplique à nouveau comme en France, il y a cinquante ans : « Le latin, c'est le pain des professeurs ! » Si les philologues classiques ne parviennent pas à prouver que « le latin », à savoir la culture antique, est autre chose que cela, ils mordront pitoyablement la poussière cette fois-ci, c'est-à-dire dans la seconde moitié du xx^e siècle.

*
**

Il importe surtout de vouloir considérer froidement les choses. Au xvi^e siècle déjà Montaigne écrivait dans ses *Essais* : « C'est un bel et grand agencement sans doute que le grec et le latin, mais on l'achète trop cher. » Ces paroles de Montaigne

sont pleinement d'application à la situation actuelle. L'étude du latin et du grec se paie trop cher. Prenons la Belgique, exemple représentatif de nombreux pays occidentaux : les dix heures que l'on y consacre hebdomadairement au latin et au grec sur un total de 32 heures de cours théoriques, et cela pendant quatre ans, sont, à notre époque, un luxe insensé et absolument inadmissible. Elles expliquent, en partie, l'éternel problème de la surcharge des programmes et, surtout, elles constituent à l'heure que nous vivons une concurrence injustifiée et injustifiable aux cours et matières dont nos élèves ont grandement besoin. Pareil enseignement qui se voulait à l'origine humaniste et universaliste, n'est ni l'un ni l'autre de nos jours. Il pouvait avoir sa valeur aussi longtemps que notre civilisation européenne végétait sur l'héritage des richesses spirituelles que Rome et Athènes nous ont léguées. Mais le monde actuel s'est à la fois transformé et développé. Pour comprendre ce monde, la culture antique ne suffit plus. Notre enseignement secondaire classique nous en apprend trop peu de choses : il ne peut plus être appelé universaliste, comme jadis. Il n'englobe plus un humanisme complet. Le nombre élevé d'heures consacrées à l'étude du latin et du grec dans les humanités anciennes, date d'une époque de beaucoup antérieure à la Révolution française, d'une époque totalement dépassée socialement, économiquement et scientifiquement. Cette seule constatation devrait amener nos conservateurs invétérés à des opinions plus raisonnables. Mais il n'y a pas que le facteur « nombre d'heures ». Il y a également l'esprit, il y a également le contenu. Or, esprit et contenu de nos études gréco-latines sont pareillement désuets. Ils sont ceux d'un enseignement de caste. Quelques timides adaptations apportées aux programmes après la guerre mondiale n° 2 n'ont pu y modifier quoi que ce soit. Nos études gréco-latines nous sont venues d'une époque où l'enseignement était presque exclusivement l'apanage du clergé et où la Rome latine était trop facilement identifiée à la Rome catholique. Même Erasme, ce prince de l'humanisme occidental, n'a jamais cessé de proclamer son attachement à l'Eglise romaine. Après Erasme est venue la Contre-Réforme, sont venus les Jésuites, et ces derniers sont devenus les grands organisateurs de l'enseignement classique en Europe occidentale. De nos jours l'enseignement moyen, du

moins l'officiel, n'est plus la propriété du clergé. Mais notre enseignement moyen du type athénée ou gymnase — et plus spécialement la section gréco-latine — reste imprégné de l'esprit du collège des Jésuites. Cet esprit est unilatéral, non universaliste. Il faut, en effet, distinguer humanisme et humanisme! Retourner à l'Antiquité peut signifier : 1° retourner à la tradition des matérialistes ioniens, de la science gréco-ioniennne; 2° retourner à la vieille tradition spiritualiste, socratique d'abord, stoïcienne ensuite.

Est-il besoin de démontrer que l'enseignement des humanités classiques qui jure tout le temps par Socrate, par Platon et par Cicéron, rejoint la seconde tendance? Que ceux qui en doutent parcourent les programmes de latin et de grec, enseignés non seulement dans les collèges des catholiques, mais également dans les athénées et lycées; qu'ils les comparent aux programmes de, disons Port-Royal (1608) — pour ne pas citer la *Ratio studiorum* de la Societas Jesu (1599) — et ils seront édifiés. Ces programmes transpirent l'exclusivisme du xvi^e-xvii^e siècle. Ils ignorent pratiquement l'importante science grecque qui a jeté les bases de nos mathématiques, de notre astronomie, de notre médecine, de notre géographie, de nos sciences politiques. Ils ne font jamais lire une page d'Euclide, d'Hippocrate ou de Galien. Lucrèce, le plus génial des poètes romains, ce champion du libre examen et du matérialisme, n'y existe pas.

La critique formulée par la sociologie, par la démocratie, par le libre examen et par la science, contre les études gréco-latines de l'enseignement secondaire occidental, critique que je n'ai pas l'intention de traiter ici en détail, est écrasante. En outre, il y a celle du pédagogue. Il s'avère que tous ces efforts, toutes ces heures de cours n'aboutissent pas, du moins auprès de l'élève moyen, au résultat visé, c'est-à-dire en premier lieu : savoir lire les auteurs grecs et latins dans le texte original. De sorte qu'après l'athénée, à cause du découragement, l'envie même manque à jamais de prendre en mains un texte grec ou latin. L'affaire devient bien plus grave encore lorsqu'on constate que cet idéal de possession passive d'une langue (savoir lire des auteurs), qui n'est même pas atteint, influence défavorablement l'enseignement des langues modernes. Pour beaucoup de professeurs, docteurs et licenciés,

eux-mêmes formés par la section gréco-latine, la connaissance active, la possession active de la langue moderne semble d'importance secondaire. Cela se manifeste par le mépris pour la langue vivante, pour les règles grammaticales élémentaires, pour la rédaction d'une lettre simple mais impeccable du point de vue linguistique, etc. Autrement intéressant est, pour eux, de se livrer à des exposés profonds concernant des textes lus. Mais l'élève, surtout celui qui étudiera par après la philologie moderne, est le dindon de la farce.

*
**

Les défenseurs conservatifs du latin et du grec — j'aime à les appeler « les maximalistes » — se cachent volontiers derrière la thèse qu'aucune autre matière ne contient autant de richesses humanistes et culturelles que l'étude des langues anciennes. Le germaniste pourra rétorquer que les cultures anglaises et allemandes ont créé, au cours des cinq derniers siècles, un complexe de valeurs culturelles dont l'étude offre une base de formation humaniste aussi large que celles des Grecs et des Romains. Et j'y ajoute : Shakespeare et Goethe, Balzac et Tolstoï, Hugo et Stendhal contiennent sans aucun doute autant de valeurs culturelles et de formation générale que les princes des littératures grecques et latines. En ce domaine aussi un peu plus de modestie siérait à nous, philologues classiques. Un néo-humanisme reposant sur des littératures modernes n'est pas seulement concevable, mais de nos jours, quatre siècles après Erasme, il est à coup sûr tout aussi défendable.

Que l'enseignement d'une branche, par exemple d'une langue, aurait moins de valeur formative dans la mesure où elle est de plus d'utilité pratique dans la vie journalière, voilà un préjugé réactionnaire suranné. Ce préjugé est défendu par tous ceux qui veulent éterniser l'abîme entre les cultures utilitaire et libérale, entre le travail manuel et intellectuel, entre l'*homo faber* et l'*homo sapiens*. La vie même se charge aujourd'hui de combler cet abîme et de dissiper le préjugé qui l'engendre.

*
**

Il existe évidemment une culture d'une plus noble teneur, une culture désintéressée. J'espère que personne ne contestera le droit d'existence à Homère, à Beethoven et Bach. Mais cette culture n'est pas préalable. Elle doit nécessairement suivre l'enseignement utilitaire qui doit la précéder et sans lequel on ne saurait se l'imaginer — du moins pour la masse.

Il en est de même dans le domaine de l'avoir purement matériel : un minimum vital est nécessaire; ce qui s'y ajoute n'est pas à dédaigner et permet de satisfaire des besoins plus vastes. Le problème en matière de savoir doit être posé de la même façon : la culture désintéressée, le luxe n'est certes pas à dédaigner, mais vouloir commencer par là, c'est mettre le monde à l'envers. Et dans le domaine du savoir, l'utilitaire n'est pas nécessairement moins formatif.

Me voilà à soulever une fois de plus la critique légitime, le *primum vivere*, des sociologues. Permettez-moi d'élucider mon point de vue. Est-ce amoindrir la culture gréco-latine que de la ranger parmi le luxe? Je ne le pense pas, bien au contraire.

Il serait à souhaiter que tout le monde écoutât Bach et Beethoven, lût Homère et Shakespeare, mais le fait que les dispositions biologiques et psychologiques humaines soient restreintes permet de prétendre que tout un chacun n'atteindra pas ce niveau culturel. Mais que des millions de gens se mettent à le faire des jours entiers, pas un seul pain ne sera cuit, pas une seule centrale électrique ne sera construite. Et est-ce diminuer Bach et Beethoven, Homère et Shakespeare que de dire qu'on les écouterait et qu'on les lira lorsque le pain sera cuit et la centrale électrique, bientôt la centrale atomique construite? Il ne peut donc se produire d'abîme entre la culture utilitaire et la culture désintéressée, il n'y existe pas d'abîme mais bien une continuité, une transition graduelle. L'enseignement moyen, tant celui du type technique que celui du type classique, ne doit pas maintenir l'abîme, il doit assurer la continuité.

*
**

Je reconnais à l'étude des langues difficiles que sont le grec et le latin, la valeur d'une gymnastique cérébrale, d'un entraînement de l'esprit, d'une préparation à la solidité et à l'exactitude.

Je reconnais qu'en vue d'une formation humaine, l'étude de la culture gréco-romaine (notamment à travers la lecture des auteurs anciens dans leur propre langue) est de valeur.

Mais je ne reconnais à cette étude ni monopole, ni supériorité dans aucun de ces deux domaines.

Je suis d'accord avec les sociologues qui imputent principalement à la prépondérance du grec et du latin, la rupture qui s'est produite entre notre enseignement moyen de formation générale d'une part et la vie et la société d'autre part. Je suis d'accord avec eux lorsqu'ils prétendent que cet enseignement classique ne remplit plus son rôle social et que sa position privilégiée appauvrit la nation en tant qu'entité.

Je suis d'accord avec les démocrates qui n'admettent plus que l'étude préalable du latin et du grec, débutant en Belgique à l'âge de 12 ans pour le latin et à 14 ans pour le grec, reste la condition d'accès indispensable à la plupart des études universitaires.

Je suis d'accord avec les partisans du libre examen qui reprochent aux humanités anciennes leur exclusivisme spiritualiste, jadis institué par le clergé.

Je suis d'accord avec les pédagogues qui soulignent les pauvres résultats acquis par des efforts de si longue haleine.

Mais je ne songe pas un seul instant à bannir complètement de notre enseignement moyen de formation générale, l'étude du latin et du grec et, moins encore, celle de la culture classique. Car à côté du texte cité de Montaigne, il y a celui, extrait de l'*Anti-Dühring* de Friedrich Engels : « Ohne die Grundlage des Griechentums und des Römerreichs, kein modernes Europa. » Il ne faut donc pas aller d'un extrême à l'autre, ne pas pratiquer le malthusianisme culturel. Mais il importe d'octroyer à l'étude de l'antiquité classique, la place qui lui revient raisonnablement dans notre enseignement moyen. Et il importe surtout de revaloriser et de populariser cette étude que beaucoup, et particulièrement l'homme de la rue, considèrent avec défiance, voire avec mépris.

Pour atteindre ce but il faudra se défaire d'un complexe de supériorité déplacé et désuet, auquel s'est joint, les derniers temps, un complexe de persécution.

Les vrais fossoyeurs des études gréco-latines sont les maximalistes, c'est-à-dire ces classiques et leurs supporters,

qui, de nos jours, *hic et nunc*, persistent à adhérer à des thèses maximalistes et, au fond, réactionnaires. Bref — et voilà bien le malentendu que je m'efforce de dissiper — ici également le meilleur défenseur d'une cause n'est pas nécessairement celui qui crie le plus fort et qui formule les plus fortes prétentions.

*
**

Dans un enseignement moyen moderne, démocratique, de formation générale, ayant diverses sections *équivalentes*, il y a place pour des sections où sont enseignés le latin et le grec ou le latin seul. Le nombre d'heures consacrées, pour le cycle entier, à cette étude devra cependant être considérablement diminué. *Il n'est plus possible d'agir autrement.* Et l'on devra se résigner à ce que cet enseignement moyen réformé occupe moins de philologues classiques qu'à l'heure actuelle.

Le nombre réduit d'heures doit, pour l'enseignement proprement dit de la langue, être compensé par l'emploi de *méthodes plus rationnelles*. L'application de ces nouvelles méthodes doit être facilitée par l'ajournement du moment où l'élève entamera l'étude, c'est-à-dire à un âge plus mûr.

La méthode actuelle : commencer en sixième, c'est-à-dire à l'âge de 12 ans, n'est pas uniquement antidémocratique; je la considère en outre comme contraire aux principes d'une pédagogie saine, comme étant en partie responsable des résultats pitoyables que l'élève moyen de l'Occident atteint de nos jours au prix de six ans d'étude intensive du latin. Le plus souvent la base continue à faire défaut parce qu'il faut inculquer à l'enfant des éléments et des notions pour lesquels il n'a pas la maturité intellectuelle requise. La situation est telle aujourd'hui que le tout jeune élève de la section latine doit se débattre avec des analyses et des abstractions qui, dans sa langue maternelle même, le dépassent.

Tout se passe ici comme si la psychologie moderne et la pédagogie expérimentale n'existaient pas encore et ne nous avaient absolument rien appris sur le fonctionnement, l'évolution et la maturation de l'esprit humain.

En ce qui concerne la lecture des auteurs, on fera bien de lire et dans le texte original et en traduction. De cette façon les élèves pourront enfin apprendre à connaître complètement

un auteur ou une œuvre, sans devoir baser leur impression — si souvent mauvaise — sur une vingtaine de chapitres ou quelques centaines de vers, laborieusement déchiffrés.

*
**

Le grec sera, à mon avis, le grand perdant; j'entends par là la langue grecque et non la culture grecque. Je suis partisan d'un cours bien conçu de Civilisation grecque dans toutes les sections du cycle supérieur de l'enseignement secondaire de formation générale; ce cours pourrait évidemment être dosé différemment selon la section.

Je ne fais pas cette proposition par désir de compensation, mais parce que j'estime que dans nos régions ce cours répond à un besoin. Je suis persuadé qu'il intéresserait les élèves des humanités dites modernes et je me demande même s'il n'aurait pas sa raison d'être dans les autres secteurs de l'enseignement moyen du degré supérieur. Pour l'enseignement artistique cela ne se discute même pas. Ce cours de Civilisation grecque doit à mon avis mettre en évidence la civilisation grecque matérielle, les sciences et la philosophie grecques (l'essentiel) et la littérature grecque (ici en premier lieu Homère — l'*Odyssee*, de caractère davantage humain, devant sans doute être préférée à l'*Iliade* —, ensuite les trois grands tragiques et Aristophane).

Le moment est venu de permettre à la masse, et pas uniquement à une prétendue élite, d'entrer en contact avec tous ces sommets de l'histoire de la civilisation humaine. C'est à cela que les classiques doivent s'évertuer. Persister à exiger que cela se fasse à travers une étude de plusieurs années de l'ancien grec, c'est vouloir exactement le contraire; c'est se cramponner à un point de vue de classe définitivement condamné. La classification platonicienne de la société, qui fait des ouvriers et techniciens des êtres inférieurs, n'est plus valable.

Campe, le pédagogue philanthrope allemand (1746-1818), a dit un jour : « L'inventeur de la machine à filer a fait plus pour le bien-être de l'humanité qu'Homère avec toute sa poésie. » L'opposition à ce point de vue excessif a donné naissance, au début du xix^e siècle, au *néo-humanisme*, à un enthousiasme

siasme nouveau et agrandi pour les valeurs de l'Antiquité classique. Provoquer actuellement un courant semblable n'est pas impossible, à condition de présenter l'Antiquité classique autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans l'enseignement occidental.

Nous sommes astreints à élaguer et à choisir pour pouvoir donner une place à d'autres valeurs modernes, à d'autres éléments culturels qui doivent faire leur entrée dans l'enseignement de formation générale. Tout n'est pas de valeur égale dans l'Antiquité classique. Tout n'appartient pas à cette base que visait Friedrich Engels par ses paroles célèbres. Nous ne choisirons que ce qui est durable, que ce qui est encore valable et de valeur pour notre époque.

Chaque époque cherche dans un patrimoine culturel ce qui lui convient le mieux, chaque époque interprète même différemment les grands chefs-d'œuvre du passé. Heinrich Heine écrivait déjà dans *Die Nordsee* : « Chaque époque, à mesure qu'elle se fait de nouvelles idées, gagne des yeux nouveaux et voit beaucoup de neuf dans les vieilles œuvres de l'esprit. »

Les philologues classiques doivent donc revaloriser la culture classique pour qu'ils puissent parvenir à la vulgariser. D'autres programmes donc pour les Humanités! Nous avons besoin des sophistes plus que de Socrate, des Présocratiques plus que de Platon, ce qui ne veut pas dire que nous devrions faire bon marché de Socrate et de Platon et que nous ne devrions pas les connaître. Mais ils ne peuvent étouffer tout ce qui est équivalent ou même de plus grande valeur pour notre époque.

De Lucrèce, sommet de l'atomisme antique, nous avons plus besoin que de Virgile, le pâle épigone d'Homère. Et je pense qu'il devient tout doucement temps de remiser les glaives rouillés et les armures résonnantes de Tite-Live, Xénophon et César et de les remplacer par une matière plus pacifique et plus humaniste.

Rejetons les programmes fades et désuets qui écœurent élèves et parents. Revaloriser les études classiques dans l'enseignement moyen signifie : 1° leur donner la place qui leur revient, c'est-à-dire mettre fin à leur position privilégiée qui est inconciliable avec la démocratie sociale de nos jours, domi-

née par la technique; 2° leur donner à nouveau un contenu humaniste et utile par une modification radicale des programmes; 3° revoir profondément les méthodes d'enseignement de ce contenu, de cette matière.

*
**

Jusqu'ici j'ai traité principalement de la place du patrimoine antique dans l'enseignement moyen occidental. Mais les études classiques dans l'enseignement supérieur, dans la recherche scientifique ont également un urgent besoin de rénovation. Ici aussi l'*homo sapiens* doit être réconcilié avec et complété par l'*homo faber*. Pour terminer je voudrais donc très brièvement, sous forme de synthèse, exposer mes conceptions de cette rénovation de la philologie classique au sens large du terme, c'est-à-dire en tant qu'*Altertumswissenschaft*.

Je pars de la constatation formulée comme suit, il y a quelques années, par le professeur George Thomson dans ses *Studies in Ancient Greek Society. The Prehistoric Aegean* (Londres, 1949) : « Au lieu d'être un message d'espoir pour l'avenir, comme elles l'étaient dans les grands jours de l'humanisme, les études grecques sont devenues un passe-temps pour une minorité oisive s'efforçant sans succès de trouver un refuge pour se protéger de l'avenir. Notre héritage hellénique doit être délivré des mandarins; sinon il périra, détruit par ses dévots... »

Je suis entièrement d'accord avec ce jugement sévère qui est applicable non seulement aux études grecques, mais aux études classiques dans leur ensemble. Nous devons défendre l'« *Altertumswissenschaft* » contre ses adulateurs impétueux et soi-disant désintéressés mais, en réalité, par trop intéressés. Cette défense exige une profonde rénovation de l'« *Altertumswissenschaft* » (1).

Les mesures et points de vue pouvant à mon avis réaliser la rénovation des études classiques se réduisent à quatre grandes rubriques, à savoir : 1° vulgarisation, 2° actualisation, 3° planning, 4° expansion.

(1) Pour plus de détails, voir notre article : *Suggesties voor een vernieuwing der klassieke filologie* (*Tijdschrift der V. U. B.*, I, 1959, 4, pp. 224-233 et II, 1960, 1, pp. 26-32).

1. Nos disciplines sont accablées d'une certaine tare historique à allures exclusives, d'un certain aristocratismes. Il faudrait y mettre fin. En cette époque d'extension rapide et de démocratisation de l'enseignement, les philologues classiques doivent tout faire pour mettre au contact du patrimoine antique, tous ceux qui ont soif de science et de culture. Cela doit se faire par une vulgarisation de qualité, qui peut prendre des formes diverses. Sur ce plan il faut renoncer à un certain snobisme qui considère les traductions comme étant un travail de qualité inférieure ou secondaire.

2. La culture classique doit pouvoir susciter l'intérêt. Il n'en est certainement pas ainsi actuellement, pour de nombreux sujets et thèmes qui nous occupent. Une des meilleures façons de défendre le patrimoine classique consiste à en prouver l'actualité. *Nous avons donc besoin de nouveaux thèmes historiques et littéraires.* Il est nécessaire d'établir une certaine hiérarchie des innombrables problèmes posés par le monde gréco-romain. Priorité doit être donnée à certains aspects de l'Antiquité classique qui ont été négligés ou n'ont pas été suffisamment appréciés jusqu'à présent et qui sont cependant de nature à intéresser spécialement notre époque et les hommes de notre époque. Consacrons donc plus d'attention au social et au populaire, aux infrastructures économiques et aux rapports sociaux, au technique et au technologique, aux questions du travail, aux problèmes des mouvements révolutionnaires. Il faut cependant se garder de « sociologuer » à tort et à travers, de moderniser à tout prix.

Très important est aujourd'hui le problème de la littérature technique gréco-latine. Les sciences de l'Antiquité doivent, elles aussi, être étudiées de manière beaucoup plus intensive. Il faut jeter de plus nombreux ponts entre les littératures gréco-romaine et moderne.

Un défaut trop largement répandu dans la philologie classique, et qui se traduit très souvent par un caractère quelque peu irréal, est sa spécialisation trop stricte. Accorder trop d'attention au détail est souvent synonyme de rétrécir le champ visuel. De plus, l'exclusivisme conduit parfois à une appréciation erronée du détail, du sujet restreint dans lequel on s'est spécialisé.

Gardons-nous aussi de la philologie étriquée, de la philo-

logie puriste, des « chicaneries ». Décortiquer le texte ancien est important, mais ce n'est pas tout. La philologie classique est beaucoup plus qu'une « Spielerei », beaucoup plus qu'une curiosité de savants pour un monde mort. Elle doit résolument se mettre au service du présent. La mesure dans laquelle elle tendra vers ce but déterminera l'efficacité avec laquelle elle transmettra ses durables et éternelles valeurs et les fera prospérer.

Le besoin d'actualisation et de modernisation ne s'étend pas uniquement aux thèmes mais aussi aux méthodes mises en œuvre. Dans ce domaine également il y a amplement matière et occasion à rénovation (par exemple le recours à l'électronique pour l'examen des anciens textes).

3. L'humanité est entrée dans une phase de culture où la science à tous les égards et dans tous les domaines a dépassé le stade de l'individuel. Le stade est atteint du travail collectif, de la collaboration et du planning indispensables. Les tendances de systématisation, d'étatisation même de la recherche scientifique se généralisent et se montrent irrésistibles. L'isolement et le fortuit doivent de plus en plus être remplacés par la systématisation, l'organisation et le travail collectif. Une manifestation de cette orientation est non seulement l'Unesco, mais aussi la Fédération internationale des Associations d'Etudes classiques, qui a tenu son premier congrès à Paris en 1950.

4. Il est en outre possible et désirable de rénover la philologie classique en sortant du cadre traditionnel et en franchissant les frontières usuelles. Nous voyons d'ores et déjà quatre directions principales pour cette expansion de la philologie classique, à savoir : a) la néo-latinité; b) le grec moderne; c) les effets, « das Nachwirken » de l'Antiquité classique; d) le « secteur national » de la philologie classique ou de l'« Altertumswissenschaft » (chez nous donc le secteur belge).

a) La néo-latinité doit désormais appartenir partout au domaine de la philologie classique. Ce qui est devenu évident pour le latin médiéval, doit le devenir aussi pour la néo-latinité. Certains pays ont déjà progressé assez loin dans cette voie. En Belgique aussi quelque chose a déjà été réalisé mais il reste encore un travail immense à accomplir.

b) Le grec moderne devrait être enseigné dans les facultés de philologie classique de toutes les universités. Voilà une langue qui est encore parlée et écrite de nos jours et en vingt-cinq siècles le grec s'est somme toute très peu modifié. Pris dans son ensemble le grec vivant est une langue très conservatrice. Celui qui a étudié l'ancien grec d'une manière approfondie sait assez facilement apprendre cette langue vivante. L'étude du grec nouveau ne revêt donc pas uniquement un grand intérêt linguistique, mais présente au surplus une utilité pratique évidente. L'expansion de la philologie classique vers la néo-latinité et le grec moderne nous obligera peut-être à revoir notre terminologie et à préférer au terme traditionnel « philologie classique », les dénominations plus adéquates « philologie grecque » et « philologie latine ».

c) Dans la plupart des pays européens la philologie classique a une tâche nationale. En ce qui concerne notre pays, la Belgique, il s'agit d'étudier systématiquement tous les problèmes du monde romain antique qui sont liés historiquement au territoire belge. L'étude des littératures médio-latine et néo-latine très riches dans divers pays appartient évidemment aussi à ce secteur national.

d) La quatrième direction dans laquelle peut se faire l'expansion de la philologie classique, est celle des effets de la culture gréco-romaine. Chaque époque, chaque phase de culture a subi et digéré cette influence à sa façon. Très importante et même passionnante est l'étude de ces effets dans le domaine de la littérature moderne (exemples : Giraudoux, Anouilh et Sophocle; *Die Verurteilung des Lucullus*, de Brecht; *Les Mouches*, de Sartre, conçues sur le thème des Erinyes, etc.).

*
* *

La philologie classique n'est pas, à l'encontre de ce que ses détracteurs prétendent parfois, un domaine épuisé sans perspectives et sans voies nouvelles. Mais l'influence de la tradition dans la philologie classique doit être diminuée. Convaincus de la valeur du patrimoine antique, aussi pour notre époque, nous voulons le voir aussi vigoureusement que possible établi dans notre société. C'est pourquoi nous disons : la

philologie classique doit *cesser d'être curiosité et dilettantisme individuel, devenir plus une tâche sociale* pour être vraiment une tâche fertile et fructueuse. Considérée sur le plan mondial cette tâche se trouvera largement facilitée par la grande signification internationale de la culture antique. Ses effets sur tant de cultures nationales, son caractère pan-européen, universel même, en font une puissante force de rapprochement entre les peuples, un important facteur de rapprochement international. La philologie classique est peut-être la plus internationale des sciences humaines. Faisons-en cette arme du progrès qu'elle peut être, qu'elle a souvent été et il lui sera réservé un brillant avenir.

Hétérodoxes, hérétiques, paradoxaux et sceptiques...

par **Léopold FLAM,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Il est très difficile de parler d'un mouvement spirituel du passé déraciné et disparu. Il y a des témoignages, quelques traces, mais le reste est entré dans le monde des ombres et de l'oubli. Ce qui est encore plus pénible, c'est que ceux qui ont détruit ce mouvement par le feu et par le sang, sont toujours là, puissants, amis des maîtres du monde, toujours en croisade, toujours en lutte pour la vérité une et indivisible. Il est bien pénible de parler des persécutés vaincus, or ce qui fait l'essence même de l'hérésie c'est qu'elle ne peut jamais vaincre et que c'est grâce à sa défaite permanente que l'homme vit. Je suis sûr que les catholiques m'applaudiraient s'ils m'entendaient et pourtant, il s'agit d'une hérésie nécessaire non pour faire vivre la foi, mais l'homme. Il est bien vrai que l'homme ne vit pas seulement de pain, même les marxistes ne le nieront pas. Ce qui fait l'homme c'est son inquiétude née dans la conscience du néant où il se trouve en s'exprimant par la négation qui est esprit. L'esprit est toujours ailleurs, l'homme aussi. Il ne peut pas être adorateur d'une vérité unique, il est en révolte constante contre tous ceux qui se disent détenteurs d'une vérité absolue.

Il y a lieu de distinguer ici entre les hérétiques, les hétérodoxes, les paradoxaux et les sceptiques. Les hérétiques sont ceux qui parlent au nom de l'authenticité trouvée par eux dans leur for intérieur ou par le retour aux sources. Ils sont les authentiques ou les purs qui ne cherchent pas seulement la lettre, mais le sens. Ils ne demandent rien à autrui, mais ils témoignent eux-mêmes pour leur foi, leur croyance ou leur

conviction, entièrement, jusqu'à la mort par le bourreau des persécuteurs ou la misère de la méconnaissance.

L'homme hétérodoxe est celui qui trouve la vérité là où il n'y a personne, il pense autrement que les autres. Tout ce qui est vrai pour tout le monde est faux. L'hétérodoxe est celui qui cherche des chemins à part, comme Nietzsche ou Miguel de Unamuno. La vérité est exceptionnelle, elle demande un effort, du courage et l'héroïsme de la solitude.

L'homme paradoxal est celui qui trouve la vérité dans la révolte contre le système, les autorités, la tradition, qui ose se mettre seul contre tous, contre la haine de tous, comme le fit Kierkegaard ou Meursault dans *L'Étranger* de Camus.

Le sceptique est fatigué. Il est l'homme de l'« à quoi bon » et il ne s'irrite contre personne, pourvu qu'il puisse se chauffer au soleil. Il est l'ami de tout le monde, c'est pourquoi il est très tolérant. Son amitié pour tout le monde n'est pas de l'amour, c'est plutôt de l'indifférence. Parce qu'il cherche sa paix avant tout, il donne raison à tout le monde, se demandant qui a bien raison. Non qu'il cherche la vérité, il ne cherche rien du tout. Qu'on ne lui demande surtout pas de vouloir mourir pour une conviction, une foi, une idée. Il veut bien penser, mais cela ne doit pas lui coûter trop cher. Il préfère le voyage au bout de sa chambre aux tracas de la grande aventure. Pourquoi l'aventure? Pourquoi ne pas cultiver son petit jardin et faire, de temps en temps, un voyage, avec tout confort, pour s'instruire et s'amuser?

Telle n'est pas l'attitude des esprits hérétiques, hétérodoxes ou paradoxaux, qui eux, ne sont nullement indifférents envers tout ce qui concerne l'esprit, qui s'intéressent passionnément aux problèmes spirituels et cela à tel point qu'ils sont prêts non seulement à vivre, mais à mourir pour leurs convictions. Vous comprendrez alors pourquoi il nous est pénible de parler des hommes qui vivaient et mouraient dans leurs croyances et leurs convictions, nous qui sommes assis confortablement, à l'abri de tous les soucis, nous, peut-être, les sceptiques et les indifférents.

Peut-être nous croyons-nous des révoltés, mais la révolte dans un salon entre braves gens, augmente la joie des gens bien assis, ainsi que notre gloire. Pour parler des hérétiques, il faut être soi-même prêt au grand voyage, à la grande aven-

ture de l'esprit et il faut avoir en même temps le grand silence en soi, le silence des hauteurs, le silence des cavernes sombres où rôde la mort, le silence de la paix intérieure qui voit tout de très loin, le cœur saignant (comme celui du pélican), mais l'esprit ouvert et serein.

Le catharisme a certainement des ressemblances avec le pythagorisme, avec le platonisme et le manichéisme. Son expérience profonde et unique est celle même que Schopenhauer formulera plus tard. La vie terrestre de l'homme n'est que ténèbres et souffrances. Le monde dans lequel nous nous sommes égarés et où nous sommes des étrangers, ne peut être l'œuvre d'un Dieu bon et miséricordieux, il est une création diabolique⁽¹⁾. Face à ce monde se trouve le monde de la Lumière et de la Paix infinie. Ces deux mondes n'ont aucune relation l'un avec l'autre, il faut choisir l'un *ou* l'autre et non pas l'un *et* l'autre. La dernière dialectique est celle de l'Eglise catholique et de tous ceux qui cherchent le compromis ou la synthèse entre les extrêmes. Ils aiment l'esprit *et* le corps, l'autorité *et* la liberté, la philosophie *et* la non-philosophie, Dieu *et* le Diable, c'est-à-dire que le Diable appartient à Dieu, que le Mal se trouve dans le Bien d'une telle façon que tout ce qui est, est bon, que le Diable est le serviteur de Dieu sans le vouloir. La philosophie du *et* a sa grandeur. Elle trouve ses grands représentants chez Aristote, saint Thomas d'Aquin, Leibniz et Hegel et aussi chez Karl Marx. Cette philosophie cherche la raison totale qui soit l'union de tous les contraires (*concordia oppositorum*), comme l'a formulé au xv^e siècle Nicolas de Cues. Elle cherche la réconciliation, l'avènement de la grande Paix, du Royaume de Dieu sur terre.

Dans la réalité, la philosophie du « *et* » est celle de la sagesse quotidienne, du compromis, de la conciliation chère à tous les sceptiques et à tout homme sociable qui veut bien vivre avec son voisin. Elle est contraire à toute aventure, à tout voyage dans les lointains sans retour.

Mais, d'autre part, cette philosophie du « *et* » est aussi l'attitude morale de Spinoza et de Goethe, qui virent du point

(¹) Cf. *Vision d'Isaïe*, in *Cahiers d'Etudes cathares*, n° 33, p. 26. « Et je dis à l'ange : « Quelle est cette guerre, et cette envie, et ce combat ? » Et il me fit cette réponse : « Cette guerre est celle du Diable. »

de vue de l'éternité (*sub specie aeternitatis*) et qui se regardèrent eux-mêmes avec les yeux d'un dieu olympien, de loin, comme un observateur objectif, au-delà du bien et du mal, dans la paix d'un esprit équilibré et serein.

Or la philosophie du « ou bien ... ou bien ... » est celle des inconciliables, de tous ceux qui se sont lancés dans une aventure sans fin, qui ne connaissent que l'extrême passion pour tout ce qui exige leur être total. Ce sont les damnés, les diaboliques. Les damnés de l'amour qui comme Tristan et Iseult, se sont lancés sur l'océan immense dans leur barque noire et frêle en embrassant la mort dans leurs baisers.

Les damnés de la vie qui, comme Don Juan, se lancent dans les aventures qui sont des escaliers, un après l'autre, vers une vie pétrifiée.

Les damnés du savoir qui, comme Faust, parcourent le ciel et la terre à la recherche de la Grande Science qui unifiera toutes les sciences et qui finissent dans le dégoût d'eux-mêmes et dans le désespoir de leur savoir.

Les damnés du pouvoir qui, comme Prométhée, cherchent un savoir libérateur de l'homme et s'enchaînent eux-mêmes dans leur propre travail.

Les damnés de l'indépendance qui, comme Lucifer, se révoltent contre l'Autorité, contre toute Autorité, pour sombrer dans la folie, dans la déchéance, dans le doute rongeur de soi-même.

Les damnés de la lumière et de la bonté qui, comme les cathares, seront égorgés sans aucune résistance, bafoués et ridiculisés, vaincus, éternels vaincus, victimes de leur propre douceur, ayant tout contre eux, même la nature.

Tous ces damnés ne connaissent pas de philosophie du *et*, mais ils ont choisi *ou bien* une vie confortable et honorée, *ou bien* une vie de la solitude, du délaissement absolu, déshonorée, mais qui, dans la défaillance, est la grande victoire. Être victorieux par la défaite, voilà la morale profonde des cathares. Nous entendons toujours l'appel à la fraternité et nous rencontrons souvent les sceptiques que nous avons décrits brièvement, nous rencontrons la froideur, l'indifférence, l'homme qui cherche le confort mais il y a aussi autre chose. Je suis sûr qu'en lisant les mots de Tristan et Iseult, de Prométhée, de

Don Juan, de Lucifer, de Faust, certains d'entre vous ont tréssailli. Ils se sont rappelés dans les ténèbres de la vie bourgeoise où ils se sont égarés, la lumière qui, un jour de révolte, a scintillé dans leurs yeux, grande colère blanche et terrible contre les faux dieux, contre les églises avec leurs papes hypocrites, contre l'injustice immonde qui massacre tout ce qui aspire à soi. Si vous avez ressenti cette grande inquiétude en vous et si la mélancolie silencieuse de l'automne spirituel s'est emparée de vous, peut-être comprendrez-vous le chemin des cathares, peut-être pourrez-vous retracer en vous-même, dans les profondeurs de votre être, la croix solaire à branches égales.

Le catharisme est une gnose, qui est un savoir libérateur. Nous devons tenir compte de la gnose de Valentin (100-170), de Marcion (± 85 - ± 165) et de Mani (216-276), qui fut le plus important des gnostiques (2).

Le monde n'est pas créé du néant. Dieu a formé dans l'éternité la substance primordiale par des émanations qui sont les six paires d'éons ou archétypes ou idées ou formes éternelles et impérissables. Chaque paire forme une unité polaire entre l'éternel masculin et l'éternel féminin. Monde lumineux, monde spirituel, le Plérôme émane à son tour un deuxième monde qui est le cube de deux, c'est-à-dire $2 \times 2 \times 2$ (deux est le féminin, le cube ou trois le masculin, deux et trois font cinq ou l'Homme). Il comprend sept ciels et le paradis céleste.

Le deuxième monde est angélique, il est désir pur vers l'Unité, vers le Plérôme. Le désir est l'âme du monde ou *Sophia*, qui veut enfanter sans participation masculine et qui donne vie à un avorton qui est le monde dans lequel nous vivons. Nous avons simplifié la cosmologie, fantastique souvent, de la gnose afin de mieux faire sentir la vision tragique qu'elle a du monde. Le monde des ténèbres dans lequel nous vivons est l'avorton du Pur Désir des anges ou l'Âme du Monde (*Sophia*), qui s'est déchiquetée et qui s'est répandue par le monde dans les étincelles qui sont les âmes. C'est alors que le

(2) La littérature sur le manichéisme est immense. Nous signalons l'étude de H.-Ch. PUECH, *Le Manichéisme, son fondateur, sa doctrine*, Paris, 1949, qui contient beaucoup de notes (pp. 98-195) avec une bonne bibliographie; — René NELLI, *Le Catharisme*, Paris, P. U. F., 1953; — R. LEQUENNE, *Le drame cathare*, Paris, Julliard, 1954; — Zoé OLDENBOURG, *Le Bûcher de Montségur*, Paris, Gallimard, 1959.

Père Primordial a envoyé sa pensée pure ou Christos, représenté par un poisson (ΙΧΘΥΣ = ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΣΩΤΗΡ) qui a donné forme à l'avorton et qui a sauvé la *Sophia* errante (achamooth, cf. *chachma*, sagesse en hébreu) de l'angoisse (*phobos*), de la tristesse (*lypê*), de la misère (*aporia*) et des implorations (*hiketeia*)⁽³⁾.

Il y a donc trois mondes : le monde de l'esprit, le monde des âmes (psychique) et le monde matériel (ou hylique). Ainsi il y a trois sortes d'humains : les spirituels (pneumatiques), les psychiques (les hommes du désir, de la volonté) et les matérialistes⁽⁴⁾. Il y a ainsi trois sortes d'amour : l'amour spirituel s'élève au-dessus de la foi (*pistis*) vers la gnose et n'a pas besoin d'œuvres, c'est un amour parfait et contemplatif, sans désir. L'amour psychique a besoin de la foi et des œuvres et l'amour matérialiste a l'utilité comme but⁽⁵⁾. Il s'agit ici aussi bien de l'amour pour Dieu, que pour les hommes ou la femme. L'amour spirituel des troubadours correspond donc à la vision gnostique du monde et de l'homme⁽⁶⁾.

(3) Cf. P. ALFARIC, *Les écritures manichéennes*, II, p. 22. « Un jour la Matière, s'étant élevée, découvrit de loin la Lumière divine et voulut s'en emparer. Dieu délibéra sur les moyens de la repousser. Et comme il n'avait aucun mal à lui opposer, il envoya à ses devants une Âme qui devait se mêler à elle, puis en s'en détachant, causer sa mort. » Ce texte est d'Alexandre de Lycopolis.

(4) Platon divisait de même l'âme humaine en *logistikon* (esprit), *thumétikon* (volonté, désir), *épthumétikon* (sensualité bestiale) et les hommes en spirituels, volontaires et sensuels. Sa *République* est basée sur ces différences.

(5) Cette division correspond à celle donnée par Aristote pour l'amitié, cf. *Eth. Nic.*, 1156^{a-b}, 7.

(6) L'amour spirituel pour la femme signifiera la libération de tout lien charnel. La femme n'est plus une femelle et l'homme n'est plus un mâle. Tous les deux ont transcendé leur animalité dans leur amour, c'est pourquoi la femme pouvait être mariée, car le mariage était considéré du premier et du deuxième degré (utilité et désir), tandis que l'amour était gratuit, pour rien, sans aucune utilité. La femme devient l'inspiratrice de l'homme qui l'aime pour sa pure beauté et pour sa vertu. Elle peut se montrer toute nue à l'homme, qui peut la caresser, se mettre près d'elle au lit, dormir même avec elle, sans jamais la prendre et s'il la prend, c'est sur demande expresse d'elle, mais cela signifie la fin de l'amour par rupture ou par la mort (Tristan et Iseult). L'assais ou l'essay en amour était donc une invitation.

Cf. le beau texte *La comtesse de Die : plainte et invitation* (André Berry, *Florilège des Troubadours*, Paris, Firmin Didot, 1930, p. 272) :

« Grande peine m'est venue de l'amour d'un chevalier. Je veux

Ces trois degrés dans l'amitié ont donc un fondement métaphysique, ils correspondent aux trois mondes. Probablement étaient-ils également le fondement de trois degrés d'initiation. Le premier degré était donc celui de la vie quotidienne, probablement en quatre grades, comprenant les marches de la Sagesse (Achamooth) vers la lumière : angoisse, tristesse, misère et imploration. Le deuxième degré comprenait probablement huit (sept plus un) grades et le troisième douze, en tout donc 24 grades d'une mystique allant de la distraction, du déchirement dans le monde par une voie ascendante vers le dépouillement et la concentration lumineuse de soi-même. L'âme humaine suit le chemin tracé par Achamooth vers la fin de l'individuation, qui est le mal. L'homme se libère lentement du monde des ténèbres en fermant de plus en plus les fenêtres qui y donnent, pour ouvrir celles qui laissent entrer la lumière unificatrice. La gnose est ce savoir plus que savoir, cette pensée plus que pensée.

La doctrine des cathares, telle que nous la connaissons actuellement par des textes authentiques⁽⁷⁾, a beaucoup de

que, dans tous les temps, on sache l'excès de l'affection que je lui ai portée. Et me voici délaissée, sous prétexte que je ne lui ai pas donné mon amour. Pourtant quels n'ont pas été mes égarements au lit ou habillée.

» Combien je voudrais dans mes bras nus tenir un soir un chevalier, à condition qu'il s'estime suffisamment récompensé de ce que je lui fasse un coussin de ma poitrine. Je suis plus éprise de lui que Flore ne fut de Blanchefleur; je lui donne mon cœur et mon amour, mon esprit, mes yeux et ma vie.

» Bel ami, gracieux et plaisant, si jamais je vous tiens en mon pouvoir, s'il m'est permis un soir de me coucher près de vous et de vous donner un baiser d'amour, j'aurai grand plaisir, sachez-le, à vous presser dans mes bras en place du mari, pourvu seulement que vous m'ayez juré d'abord de ne faire que ce que je permettrai. »

Cf. aussi René NELLI, *De l'amour provençal (Cahiers du Sud, 1942)* et aussi son étude sur l'assai, *ibid.*, 1958.

(7) Cf. L. VON DÖLLINGER, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*, München, 1890, 2 vol.; — A. DONDAINE, o.p. : 1. *Un traité néo-manichéen du XIII^e siècle, le « Liber de duobus principiis » suivi d'un fragment de rituel cathare*, Rome, 1939; 2. *La hiérarchie cathare en Italie (Archivium Fratrum Praedicatorum, 1949, 19, pp. 280-312; 1950, 20, pp. 234-324)*; — G. ARNOLD, *Unpartheyische Kirchen- und Ketzerhistorie*, Frankfurt a/M, 1699-1700, 2 vol.; — M. BELHOMME, *Documents inédits sur l'hérésie des Albigeois (Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 1852, pp. 101-146)*; — S. BERGER, *Les bibles provençales et vaudoises (Romania, 1899, pp. 353-422)*; — L. CLÉDAT, *Le*

ressemblances avec la gnose telle que nous venons de l'esquisser. Le catharisme est une gnose qui a subi l'influence chrétienne et qui peut être considérée comme un christianisme intérieur ou silencieux. La cosmologie cathare est psychique comme celle de la gnose et il faut la suivre comme une aventure intérieure de l'âme si on veut la comprendre. Elle trouve une bonne expression dans la Vision d'Isaïe (cf. *Cahiers d'Etudes cathares*, n° 33, pp. 19-38).

Il y a un Dieu unique de qui émanent le Logos-Fils et le Saint-Esprit. Il y a ici une dialectique. Dieu le Père et le Logos-Fils sont antithétiques et leur union se fait par le Saint-Esprit qui donne lieu à des nouvelles émanations : les Trônes, les Dominations, les Vertus⁽⁸⁾, les Pouvoirs, les Archies, les Archanges et les Anges qui sont hiérarchisés, leur frontière lointaine est formée par les ténèbres ou l'eau (*to-hom*).

Ce monde inférieur (*infernium*) a été formé, non créé comme Paradis Céleste grâce aux archétypes du Logos-Fils, qui sépara la lumière des ténèbres et les eaux d'une telle façon que furent formés le firmament et la terre avec ses plantes et animaux paradisiatiques ou archétypiques et l'Homme Primordial (Adam Kadmon), qui était androgyne. Le Paradis Céleste est paradigmatique. Le Logos-Fils ou Satanaël (chez les Bogomiles) ou Sathan (l'Adversaire du Père) y régna, l'ayant formé. Il pénétra par la révolte dans le monde de lumière où il trouva en Lucifer, le porteur de la Lumière, un adhérent qui mena les Anges en révolte contre le Père qui vainquit Sathan et ses adhérents. Les anges des ténèbres tombèrent du ciel hors du Paradis Céleste. Alors Sathan se repen-

Nouveau Testament, traduit au XIII^e siècle en langue provençale suivi d'un rituel cathare, Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon, vol. 4, Paris, 1887; — H.-Ch. PUECH-A. VAILLANT, *Le traité contre les Bogomiles de Cosmos le Prêtre (Travaux publiés par l'Institut d'Etudes Slaves*, vol. 24), Paris, 1945; — Rainerus SACCONI, *Summa de Catharis et Pauperibus de Lugduno*, in *Maxima Bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum*, Lyon, 1677, vol. 25, pp. 181-250; — Rainerus SACCONI, o.p., *Summa de Catharis et Pauperibus de Lugduno*, ed. A. Dondaine, *Un traité néo-manichéen*, Rome, 1939, pp. 64-78; — René NELLI, *Écritures cathares*, Paris, Denoël, 1959 (contient la Cène secrète et le Livre de deux récits, ainsi qu'un rituel cathare).

(8) *La Cène secrète*, ed. R. NELLI (Paris, 1959, pp. 34-35) : « Seigneur, avant que Satan ne tombât, dans quelle gloire était-il établi auprès de ton Père ? » Et il me répondit : « Il était en telle gloire qu'il régissait les vertus des cieux. »

tit et demanda au Père patience et pardon^(*), il alla faire une œuvre à la gloire du Père et Satan, qui s'appelle Jahvé dans l'Ancien Testament, créa le monde d'après le modèle du Paradis Céleste : ce fut le paradis terrestre où se trouvèrent Adam et Eve sans désir. C'est alors que Lucifer parut à Eve comme un bel homme et à Adam comme une belle femme et que naquirent les premiers hommes qui sont des enfants de Lucifer et de Dieu. Adam avait pour enfants Caïn (le serpent), Abel (le verbe) et Seth. Après l'assassinat d'Abel, les enfants de Seth s'unirent aux filles de Caïn le serpent. Noah en fut le descendant, il eut trois fils : Japhet (l'Esprit), Sem (l'Âme) et Cham (la Matière). Nous retrouvons les trois types humains. Le grand problème pour les cathares et aussi pour nous fut l'union de l'esprit (la pensée, l'abstraction impersonnelle, la science, la culture, chez Hegel, l'esprit objectif) et de l'âme (le sentiment, la volonté personnelle, l'intuition et le rêve) et la libération de l'âme du corps auquel elle est liée. Comment libérer l'âme humaine de la matière ténébreuse? Les cathares eurent l'idée du corps glorieux qu'ils virent en Jésus. Il avait un corps terrestre et céleste. La mort de Jésus était donc le dépouillement de ses attaches terrestres, il fallait donc ne pas montrer le Jésus crucifié, mais le Jésus glorieux, le Jésus solaire.

Chaque homme est crucifié quand il se perd dans les ténèbres de ses désirs et il ressuscite quand il se rappelle d'où il vient, quand l'étincelle commence à luire en lui. Ainsi il se met à tisser sa robe pure de lumière (les cathares furent appelés les tisserands) et la croix qu'il adore est la croix solaire aux deux branches égales, avec à chaque bout trois perles, qui forment en tout douze, signe du zodiaque et du monde lumineux.

Les cathares eurent un rite très simple et ils connurent trois grades parmi leurs adhérents : les croyants (cf. les acousmatiques chez les Pythagoriciens) et les parfaits (les mathématiques chez les Pythagoriciens). Le grade intermédiaire n'avait pas de nom, mais il était l'épreuve du croyant pour devenir parfait. Les cathares n'eurent pas d'église et n'exclurent

(*) *Ibid.*, p. 38 : Et il invoqua le Père, disant : « Use de patience envers moi et je te rendrai tout. » Et le Père eut pitié de lui et lui donna le repos, ainsi qu'à ceux qui étaient avec lui, et (la permission) de faire ce qu'il voudrait jusqu'au septième jour. »

aucune croyance, ce qui explique pourquoi tant de catholiques furent cathares et pourquoi beaucoup d'églises romanes du Languedoc contiennent des signes cathares. Ils s'assemblèrent n'importe où et leurs cérémonies religieuses furent très simples.

Les croyants pouvaient vivre librement dans le monde, ils pouvaient se marier et divorcer, car le mariage ne fut pas un sacrement. Ils devaient respect aux parfaits (génuflexions ou melhoirer) et pouvaient participer aux cérémonies rituelles dirigées par les parfaits, mais il leur était défendu de prier, la prière se fit par les parfaits.

Il n'y avait qu'une seule prière, le Pater Noster. Après on lut le début de l'Évangile de saint Jean, suivi par l'adoration de la Sainte Trinité. Enfin l'officiant, qui fut un parfait, commentait un passage de l'évangile de saint Jean. De temps en temps, une fois par mois, il y avait la confession publique d'un parfait à laquelle le croyant pouvait assister et le Jeudi Saint tous les cathares s'assemblèrent pour un repas commun où le pain fut brisé de main en main (*panis sanctae fractionis*). Avant de mourir le croyant recevait le *consolamentum* qui unit son âme à l'Esprit. Si le croyant avait mené une bonne vie il renaissait dans un être plus parfait, pour devenir enfin parfait; alors le *consolamentum* mettait fin à la métempsychose et l'âme individuelle se confondait avec l'Esprit.

Pour devenir parfait il fallait passer par les épreuves ayant pour but de purifier le catéchumène de la matière. Marié, il devait présenter un certificat d'après lequel sa femme le libérait des devoirs conjugaux. La femme était considérée comme impure, mais elle pouvait également devenir parfaite en renonçant aux liens charnels et en subissant les mêmes très dures épreuves.

Après un temps assez long, le catéchumène fut initié au grade de la perfection par le *consolamentum* (il mourait donc pour le monde matériel en s'unissant à l'Esprit). Les initiés sont alors appelés *christiani*, *consolati*, *vestiti* ou *perfecti*. Ils ont reçu la révélation qu'ils sont les âmes tombées dans les ténèbres, ils ont vu leurs pérégrinations antérieures dans différentes vies et maintenant ils sont sur le chemin pour rentrer chez eux, chez le Père, ils sont les *perfecti* ou les *boni homines* (bonshommes). Les Parfaits sont souvent comparés aux

prêtres, vu leur célibat. Il y a pourtant de très grandes différences : les femmes pouvaient aussi être des *perfectae*; le parfait menait une vie errante, mêlé aux gens, sans aucune propriété, aucun lieu de domicile, aidant effectivement tous ceux qui faisaient appel à lui, sans aucune distinction de croyance. Nous ne pensons pas qu'on puisse comparer les parfaits aux prêtres, malgré beaucoup de ressemblances. Ils étaient dans le monde, ils y participaient et ils en étaient absents. car du moment qu'ils se savaient prêts pour faire le grand voyage vers soi, ils pouvaient se suicider, jamais seuls, toujours dans la présence d'un compagnon qui pouvait suivre.

L'idée de la communauté (*agleya* ou église) joue un grand rôle chez les cathares et c'est par là surtout qu'ils se distinguent des prêtres catholiques. La communauté des cathares est celle des pauvres, des persécutés, des révoltés contre le monde, contre l'Eglise catholique, œuvre du diable, car l'Eglise est avec les propriétaires et les maîtres du monde. L'Eglise cathare est la communauté des pauvres, qui sont inconciliables, qui ne feront jamais un compromis avec les forts et les riches (le pauvre Jésus contre le riche évêque). Les cathares sont les précurseurs d'un socialisme éthique qui cherche la communauté, non pour fonder une société de luxe, mais parce que l'homme doit tourner le dos au monde pour revenir chez soi, chez le Père. Ainsi Pierre Waldes de Lyon (vers 1170), « fondateur » des Vaudois, s'était surtout révolté contre l'Eglise parce qu'elle ne pratiqua pas la pauvreté évangélique⁽¹⁰⁾.

Il y a aussi une ressemblance entre la morale cathare et une certaine morale qu'on pourrait appeler existentielle et qu'on retrouve entre autres chez Albert Camus. L'homme se sent angoissé, ayant perdu tout soutien, en désarroi, étranger dans le monde ⁽¹¹⁾ et en nostalgie vers une existence authen-

⁽¹⁰⁾ Sur les mouvements des pauvres aux temps médiévaux, cf. H. GRUNDMANN, *Religiöse Bewegungen in Mittelalter*, Berlin, 1935.

⁽¹¹⁾ Cf. H.-Ch. PUECH, *Le Manichéisme*, p. 70. « Comme tous les gnosticisimes, le Manichéisme est né de l'angoisse inhérente à la condition humaine. La situation où il est jeté est éprouvée par l'homme comme étrange, insupportable, radicalement mauvaise. Il s'y sent asservi au corps, au temps et au monde, mêlé au Mal, constamment menacé ou souillé par lui. D'où le besoin d'être délivré. » Cf. H.-Ch. PUECH, *Der Begriff der Erlösung (Eranos-Jahrbuch, 1936, Zürich,*

tique, vers un retour chez soi. L'homme est en exil à la recherche de son royaume⁽¹²⁾. Le monde dans lequel nous sommes déçus, est décoloré, l'existence est sans goût, est dégoûtante, nauséabonde⁽¹³⁾. La déception est une expérience primordiale de la gnose et de certaines philosophies existentielles. Toutes deux sont attirées par un quiétisme de l'intériorité, mais ils n'y restent pas, ils protestent, ils se révoltent contre le monde de la déchéance. D'une part désagrégation dans les ténèbres, d'autre part la protestation, la révolte. Ici se trouve le fondement du dualisme de la gnose de Pascal, de Kierkegaard, de Baudelaire⁽¹⁴⁾, d'Antonin Artaud, d'Albert Camus et de Martin Heidegger. Le dualisme entre matière et esprit, Dieu et le monde, la beauté et la laideur, le mal et le bien ne demande pas la résignation, mais exige la révolte.

La conscience gnostique ou cathare et la prise de conscience existentielle sont de ce fait un appel, une vocation. La gnose l'a exprimé dans le mythe du Sauveur qui est descendu du monde lumineux pour rappeler aux âmes perdues dans les ténèbres leur origine, afin qu'elles prennent conscience de leur égarement et de leur déchéance et qu'elles reviennent à soi. La conscience de soi est la vocation, l'homme est appelé dans l'obscurité par la Voix de l'Être Caché qui l'appelle constamment par sa conscience, c'est-à-dire par le remords⁽¹⁵⁾.

Chez Karl Jaspers l'homme revient à soi dans les situa-

1937, pp. 201-207). M^{lle} S. PÉTREMENT, *Essai sur le dualisme chez Platon, les Gnostiques et les Manichéens*, Paris, pp. 3, 38, 220, 310.

⁽¹²⁾ Cf. A. CAMUS, *L'Exil et le Royaume*, Paris, 1957. L'exil (*diaspora*) des Juifs correspond à l'exil de l'Achamouth et à sa nostalgie vers le retour chez le Père, ainsi que les âmes des ténèbres ont la nostalgie vers la lumière.

⁽¹³⁾ Cf. H. JONAS, *Gnosis und spätantiker Geist*, Göttingen, 1954, p. 47. « Das Erlebnis der Welt als entgötterten und darum widergöttlichen Zwangssystems, des selbst als ein nicht zum Kosmos, sondern zu einem akosmischen Zusammenhang gehörigen Seins. »

⁽¹⁴⁾ *Le Rebelle (Fleurs du Mal, 95)* :

Un ange furieux fond du ciel comme un aigle

Mais le damné répond toujours : Je ne veux pas.

⁽¹⁵⁾ Cf. H. JONAS, *op. cit.*, p. 258. « Zugleich aber ist dieser Vergangenheitsmythos, in seiner Eigenschaft als zu vollendender Gnosis, selber Ereignis und Faktor in dem, wovon er spricht : als « Ruf » das Zeichen zur Umkehr und als Selbst bewußt werden des Geistes, der in ihm sich selber erkenntlich wird und hierdurch eine neue, rückkehrende Richtung erhält : von Vergangenheit in Zukunft, von Mythos in Eschatologie, vom Abfall zur Erlösung umschlägt. »

tions limites (la mort, la souffrance, la culpabilité), où il est déchu. Roquentin dans *La Nausée* est tombé d'un monde lumineux dans une ville dégoûtante. L'homme, chez Heidegger, est jeté dans le monde où il se saisit comme être pour la mort, ou il se distrait, mais où il peut revenir à soi par l'angoisse, par la décision intérieure. Les philosophes de l'existence distinguent de ce fait entre l'homme authentique et l'homme inauthentique ou faux. Les cathares reconnaissent aussi à l'homme un Je supérieur et un je inférieur. Le Je supérieur est *Spiritus Principalis* ou l'Esprit universel, qui est la totalité des esprits individuels, il ressemble à l'esprit objectif de Hegel ou au sur-moi de Freud. Le je inférieur est le je incarné. L'homme authentique se libère du je incarné et se transcende dans l'Esprit Universel, qui le mène à Dieu. L'homme inauthentique s'est détourné de l'Esprit Universel et il s'est posé, dans sa relativité, comme un absolu. La libération de l'homme se fera donc comme par une prise de conscience universelle et en cela les cathares sont précurseurs de Hegel et de Marx et diffèrent profondément d'une prise de conscience existentielle, qui ne concerne jamais l'homme en général, mais bien l'homme concret que je suis⁽¹⁶⁾.

Le catharisme a ainsi eu une grande influence sur la marche de la pensée occidentale, mais ce qui, à notre avis, est le plus important, c'est qu'il représente un moment sublime de l'hérésie révoltée contre tout ce qui fausse l'homme. Il est une hérésie profondément pessimiste et désespérée, et en cela il exprime l'essence même de l'hérésie. Il n'y a pas d'hérésie joyeuse ou heureuse, il n'y a que l'hérésie mélancolique et malheureuse. Les révoltés de tous les temps savaient bien ce qui les attendait et un des plus grands hérétiques, Jésus, savait dès le début de son activité que le Golgotha était son sort. Ils y sont tous allés consciemment, parce que toute leur vie a été une vocation. Ils ont été appelés au cœur de la nuit et ils se sont mis en route. Qui les a appelés? Une voix mystérieuse d'un dieu caché (*agnostos theos*), qui ne se montra par aucun

(16) L'authenticité existentielle est l'unicité du *je individuel* qui se distingue du *je universel* ou général (chez Heidegger le *On*, *das Man*, comme chez Kierkegaard l'historicité), tandis que l'authenticité cathare ou hérétique est l'affirmation du général contre le particulier.

signe, par aucune trace, imperceptible comme l'air que nous respirons. Il y a toujours eu des hommes qui ont entendu une voix qui les appelait, ils ne savaient pas toujours la nommer, mais elle était là et ils se sont mis en route.

Le statut de la métaphysique (*)

par **Jean PAUMEN**,
Chargé de cours à l'Université de Bruxelles

Je dirai d'abord l'émotion que j'éprouve à prendre pour la première fois la parole, dans cette chaire de métaphysique, à l'Université libre de Bruxelles. Appelé à succéder aux maîtres qui ont illustré avec éclat l'enseignement de la métaphysique, dans cet établissement, je suis tout naturellement amené, en leur rendant hommage, à exprimer ma reconnaissance aux deux hommes qui m'ont formé et à qui je dois assurément le meilleur de moi-même. La bonne fortune m'a été donnée, en effet, de pouvoir suivre, à quelque temps d'intervalle, le cours de métaphysique de M. Eugène Dupréel dont je fus l'élève, et celui de M. Marcel Barzin dont j'ai été, pendant de nombreuses années, l'assistant.

Si fortes cependant qu'aient été les positions que M. Dupréel et M. Barzin n'ont cessé de s'assurer sur le front mouvant des sciences, ils n'ont jamais estimé, au demeurant, que leur mission s'épuiserait toute dans le maintien et dans la consolidation de ces positions. Bien plutôt, s'ils se sont, l'un et l'autre, assurés ces positions, c'est pour satisfaire patiemment aux exigences mêmes de leur propre destinée. Ces exigences, ils les ont alors consignées, explicitées, commentées et illustrées tout au long de l'enseignement qu'ils ont donné dans la chaire de métaphysique. Au-delà des ouvertures les plus vastes sur le monde de la science qui se fait, au-delà même des contributions les plus importantes à la sociologie ou à la logique formelle, leur destinée, à l'un et à l'autre, a toujours été et continue d'être ainsi une destinée de métaphysicien. Voilà

(*) Texte de la leçon inaugurale du cours de métaphysique (24 octobre 1960).

pourquoi, sans doute, au cours de cette première leçon, je ne puis faire qu'en m'interrogeant sur tout ce que je dois à M. Dupréel et à M. Barzin, je ne commence aussitôt à vous dire tout ce que je crois, en effet, que l'on peut dire du *statut* de la métaphysique. Car la métaphysique, pour M. Dupréel et pour M. Barzin, constitue comme le centre de gravité de leur enseignement; les enquêtes et les prospections dont ils se contentaient, devant d'autres auditoires et dans d'autres écrits, de communiquer les résultats, les analyses et les synthèses auxquelles introduisaient ces prospections et ces enquêtes n'ont cessé de sanctionner, chez chacun d'eux, une même expérience, une seule attitude, une certaine activité propre de recueillement et de méditation, qui s'est bien révélée n'être autre que l'activité métaphysique. Au principe et dans le vif de la philosophie, la métaphysique est donc logée, comme au cœur battant de l'organisme, comme dans le noyau du fruit, comme au foyer invisible de toute clarté visible, comme dans le *naos* du temple, etc.

Voilà, en somme, une première précision, la plus importante et peut-être la seule, si tant est que les autres ne fassent encore qu'en dériver. Cette précision se résorbe en images. Projetées sur l'écran de la première leçon d'un cours de métaphysique, ces images sont sans doute perdues. Comment pourrait-il en être autrement? Elles ne seraient propulsives et pleinement évocatrices que si elles se proposaient irrésistiblement à l'esprit, au terme d'une recherche au cours de laquelle les puissances de l'abstraction auraient d'abord été convoquées et méthodiquement mobilisées. Certes, on pourrait, même alors, continuer de récuser ces images, mais ce serait pour les déclarer sans écho possible, sans efficacité probable, et ainsi leur en préférer ou opposer de plus suggestives; ce ne serait pas pour discréditer l'effort dont elles procèdent. Elles ne s'imposeraient du reste que dans leur fugacité même : relais provisoires et toujours précaires sur les chemins de traverse qui mènent tantôt de l'exprimable à l'inexprimable, tantôt de l'inexprimable à l'exprimable, démarches médiatrices de visions que la stricte subordination au jeu formel des concepts purs de l'entendement ne peut guère susciter, mais seulement maintenir et expliciter.

Cela dit, les images dont je me suis servi pour apporter

une première précision concernant le statut de la métaphysique peuvent ne pas avoir été entièrement inutiles. Il ne m'appartient évidemment pas de me demander si ces images satisferaient M. Dupréel et M. Barzin. Chaque métaphysicien recourt aux images de son choix, qui sont aussi celles que porte et qu'anime son inspiration. Les images auxquelles recourt volontiers M. Dupréel ne sont pas les mêmes que celles auxquelles recourt parfois M. Barzin, et celles de Bergson se distinguent de celles de Heidegger comme les images de l'eau se distinguent des images de la terre.

Reste, à présent, qu'une pensée qui, entre autres droits, se réserve celui de recourir aux images ne saurait être identifiée purement et simplement à la pensée même de la science. De fait, M. Dupréel et M. Barzin se sont constamment inscrits en faux contre tout alignement de la métaphysique sur la science. La métaphysique n'est pas la science; elle lui est radicalement irréductible. Elle ne lui serait réductible que si ses résultats s'imposaient à l'esprit de tout homme comme autant de déterminations logiquement contraignantes et empiriquement vérifiables. Tels sont, au contraire, les énoncés de la métaphysique, qu'ils ne sont jamais susceptibles de forcer l'adhésion de tous les esprits. Non que le métaphysicien puisse seulement renoncer à vouloir gagner cette adhésion; s'il n'y réussit cependant pas, si la nature même de son propos le prive des moyens qui permettent au savant d'emporter cette adhésion, du moins a-t-il réussi à s'accorder avec lui-même. Or, quelle que soit notre destinée, sa valeur ne demeure-t-elle pas, en fin de compte, celle d'une expérience unique? Voilà pourquoi, en tout cas, la métaphysique de M. Barzin ne se confond nullement avec la métaphysique de M. Dupréel : leur authenticité respective est toujours à la mesure de leur originalité propre; elles sont, dans leur rigueur aventureuse, incomparables comme ne peuvent l'être, en effet, que les destinées dont elles ne se laissent point dissocier.

Dès lors, dire que la métaphysique n'est pas la science et dire qu'il ne peut jamais y avoir que *des* métaphysiques, c'est, à mon avis, continuer de dire que la métaphysique s'épanouit comme au principe et comme au terme de toute réflexion sur ce que je suis et sur ce qui est pour moi qui suis. En formulant plus haut une première précision sur le statut de la méta-

physique, n'ai-je pas, aussi bien, donné à entendre que cette précision était la plus importante et peut-être la seule? Dès l'instant toutefois où j'estime, de la sorte, que la métaphysique, dans la mesure même où en elle culminent toujours sur nouveaux frais nos exigences, nos inquiétudes, nos intentions et nos visées, nos options et nos renoncements, n'est pas la science mais est telle qu'elle ne peut s'historialiser que dans *des* métaphysiques, je ne puis me soustraire au devoir et au risque d'opposer ainsi une certaine conception de la métaphysique à d'autres conceptions de la métaphysique. Certes, je n'ai jamais nourri l'illusion de croire que, dans cette première leçon, je pourrais, d'un point de vue extérieur à toute métaphysique, traiter de la métaphysique. Mais si, contre toute attente, j'avais nourri cette illusion, le moment serait venu de l'abandonner ou, si l'on préfère, de comprendre qu'il n'y a pas de conception de la métaphysique, qui ne soit déjà, à elle-même et en elle-même, une métaphysique. En d'autres termes, toute définition de la métaphysique ne laisse point d'anticiper sur la construction d'une métaphysique. Si peu que j'aie pu dire de la métaphysique, j'en ai dit trop pour ne pas l'avoir dit, de quelque manière, en métaphysicien. Ainsi chacun de nous se trouve-t-il, selon le mot de Pascal, *embarqué*. Il s'agit maintenant de répondre aux objections. On m'accordera que je me suis fait d'emblée, il est vrai, une haute idée de la métaphysique. Une haute idée? Encore est-ce, en effet, toute la question.

D'abord, ne serait-ce pas plutôt ruiner la métaphysique que de lui refuser le statut même de la science? Et si la métaphysique n'est pas la science, pourquoi donc la situer si haut, elle qui n'est cependant ni l'art ni la religion?

Ensuite, qu'il n'y ait jamais eu jusqu'ici que *des* métaphysiques, ne serait-ce pas, plus exactement, la preuve que le règne de la métaphysique est encore à établir et que nous devons, par conséquent, vivre dans l'attente du premier des métaphysiciens qui aura su l'établir? Et si cette attente ne peut pas ne pas être déçue et que nous sommes contraints de renoncer à espérer ce règne, n'est-ce pas alors le signe que l'âge de la métaphysique est un âge d'ores et déjà révolu?

Enfin, — et ceci est plus grave ou, du moins, me toucherait davantage, — n'est-ce pas tourner le dos aux métaphy-

siques du passé, renier, par conséquent, l'esprit de toute une tradition de recueillement, refuser inconsidérément le plus légitime des héritages, que de définir la métaphysique d'une manière telle que le statut de celle-ci paraisse maintenant vidé de toute consistance réelle? Et si le statut de la métaphysique ne jouit d'aucune consistance réelle, pourquoi ne pas ratifier, sans autre forme de procès, les conclusions péremptoires du positivisme et du néo-positivisme?

Le mode de philosopher dont je m'inspire et qui est le mien ne s'apparente ni de près ni de loin au mode de philosopher cartésien. Mais, dans ses réponses aux *Objections*, Descartes n'a guère pu convaincre que ceux qui acceptaient, d'emblée et une fois pour toutes, de s'en tenir aux définitions qu'il avait proposées, de recourir aux conventions mêmes auxquelles il recourait, aux seules techniques de vérification qu'il s'était, au préalable, fixées. Chemin faisant, il ne convainquait ainsi que des convaincus. Le conflit du rationalisme et de l'empirisme dure toujours. Puisque Descartes n'a point réussi à y mettre fin, c'est donc bien que la vérité qu'il s'efforçait de communiquer n'est pas réductible à cette vérité universellement admise, indissolublement nécessaire et locale, qu'est, en effet, toute vérité strictement justiciable de l'entendement impersonnel, bref, que le dessein et l'enjeu de l'activité métaphysique, dans leur unicité inépuisable et inconditionnée, ne sont pas réductibles à ceux de l'activité scientifique. De là à conclure que Descartes, faute d'avoir eu raison de ses contradicteurs, a eu tout simplement tort, et que l'on doit, en conséquence, le tenir pour battu, il n'y a évidemment qu'un pas. C'est un pas qu'il importe alors de ne pas franchir.

L'idée de la métaphysique comme d'un champ de bataille est une idée familière aux grands métaphysiciens des temps modernes. Telle quelle, cette idée est déjà éclairante. Elle le serait toutefois plus encore, si on la précisait et si l'on parlait de la métaphysique comme d'un champ de bataille sans vainqueur ni vaincu. A coup sûr, Descartes (qui entendait n'être jamais que le vainqueur) se serait récrié. Non qu'il soit pourtant question ici de mettre en doute son exceptionnelle grandeur; il s'agit seulement de la situer ailleurs et, en l'occurrence, dans la pure totalité des écrits cartésiens, dans l'unité de l'exil et du masque, dans les accents conjugués de la prudence,

de l'orgueil, de la vénération tactique et d'une imperturbable confiance en soi et en autrui. Descartes n'a pas réfuté Hobbes dans ses réponses aux *Troisièmes Objections*, pas plus qu'il n'a fermé la bouche à Arnauld dans ses réponses aux *Quatrièmes Objections*, pas plus qu'il n'a définitivement eu raison de Gassendi dans ses réponses aux *Cinquièmes Objections*. Un certain rationalisme n'a pas triomphé au xvii^e siècle. Descartes eût-il toutefois triomphé qu'il eût, du même coup, mis fin à la métaphysique; ayant mis fin à la métaphysique, il se fût lui-même exclu de toute la tradition métaphysique. Auquel cas nous le révérerions aujourd'hui comme le savant qu'il a aussi été et qu'il voulait être *seulement*, nous le lirions comme l'historien des sciences lit Fermat, Roberval, Desargues, nous lirions les *Méditations* comme nous lirions, par exemple, les *Météores* si Descartes ne les avait justement fait précéder du *Discours de la méthode*, bref, nous aurions déjà cessé de le lire. Au contraire, si nous continuons de nous entretenir avec lui, si, dans le chœur de la métaphysique, sa voix, sans jamais couvrir celles de Hobbes, de Pascal ou d'Epicure, ne se taira jamais, c'est parce que son œuvre est comme l'illustration récusable d'un irrécusable souci d'unité, de rigueur et d'espérance. Ce souci s'est concrétisé dans l'application systématique des méthodes et des catégories de la connaissance nécessaire et objective à tous les problèmes que suscite la vie des hommes. Mais, en métaphysique, prendre la suite, c'est immanquablement expliciter son propre souci.

Je ne crois donc pas m'être écarté du sujet de cette leçon. L'activité métaphysique n'est pas une activité anonyme. Aux objections que, par convention, je me suis faites à moi-même, je ne pourrai répondre qu'en répondant, à mon tour, aux grandes questions que se sont posées les métaphysiciens et auxquelles chacun d'eux a chaque fois réservé sa propre réponse. Ces questions ne sont pas nombreuses et Kant n'en retenait guère que trois ou quatre. La fidélité à la métaphysique et à son passé doit être une fidélité conquise et elle ne peut l'être que pour autant que de nouvelles réponses soient sans cesse apportées à ces questions. Fidélité à l'esprit des questions plutôt qu'à la lettre des réponses. Précisément, lorsque le métaphysicien se pose à lui-même les questions mêmes de la métaphysique, il se les pose du sein d'une situa-

tion qui lui est propre. « Wir fragen, hier und jetzt, für uns », écrit fortement Heidegger, qui ajoute aussitôt : « Unser Dasein — in der Gemeinschaft von Forschern, Lehrern und Studierenden — ist durch die Wissenschaft bestimmt ⁽¹⁾. »

Je le dis dès à présent, et que l'on me permette d'ouvrir ici une parenthèse : l'un des principaux thèmes de ce cours sera celui de l'expérience métaphysique comme de l'expérience de l'indissolubilité de l'homme et de sa situation. L'homme sur lequel le métaphysicien s'interroge, lorsqu'il s'interroge sur ce qui est pour lui qui est, ne s'oppose pas à sa situation comme un sujet s'opposerait à un objet ou comme le pur intérieur s'opposerait au pur extérieur. Cet homme n'est alors autre que le métaphysicien lui-même. S'interrogeant sur la situation qui est la sienne, le métaphysicien ne s'interroge pas sur quelque extériorité objectivement explorable. Ne serait objectivement explorable qu'une situation qui serait non seulement la sienne mais aussi celle de n'importe quel homme en tant qu'homme. Si la métaphysique ne se confond toutefois ni avec la psychologie ni avec la sociologie, c'est pour autant que l'expérience qu'elle relate ne se distingue pas de l'expérience même de l'indissolubilité de l'homme et de sa situation. Cette situation, le métaphysicien renoncera à l'élucider de façon exhaustive, dès l'instant où il aura compris, entre autres choses, qu'elle se résorbe constamment dans la vue qu'il ne cesse d'en prendre. Tenu de devenir celui qu'il est, il s'avise ainsi de toute découverte de soi comme d'une modification de soi. Voilà qui ne peut inciter pourtant le métaphysicien à négliger les enseignements de ces *Grenzwissenschaften* que sont précisément, selon Jaspers, la psychologie et la sociologie. Du corps qui est le sien à l'époque qui est la sienne, la situation dont le métaphysicien assume l'inaliénabilité et l'unicité peut se déployer en un éventail de déterminations typiques et, en tant que telles, objectivement isolables et explorables. Le métaphysicien est aussi l'homme d'une époque, d'un pays, d'une société, d'un corps, d'un caractère, etc. Ce que lui apprennent de ces déterminations ou de ces structures la psychologie et la sociologie ne lui apprend assurément pas ce qu'il est lorsqu'il devient celui qu'il est. Mais ce qu'il est en devenant celui

(¹) M. HEIDDEGER, *Was ist Metaphysik?*, Frankfurt am Main. V. Klostermann, 5^e édition, 1949, p. 22.

qu'il est ne laisse pas d'être affecté et, par conséquent, déterminé par ces structures. En particulier, le métaphysicien du xx^e siècle, plus encore que celui de la deuxième moitié du xix^e siècle, assiste au triomphe éclatant de la science. Qu'il s'en plaigne (à la manière de Heidegger) ou qu'il s'en réjouisse, qu'il prétende tout en ignorer (à la manière de Decoster) ou qu'il s'y montre extrêmement attentif, il ne peut faire que le triomphe de la science ne se trouve être constitutif de sa situation et ainsi ne l'affecte lui-même.

Or, l'histoire de la métaphysique occidentale de ces quelque cent vingt-cinq dernières années est, à maints égards, l'histoire d'une crise. Mais s'il s'avère que cette crise n'a fait que révéler davantage la métaphysique à elle-même, elle lui aura été singulièrement salutaire. Je suis alors tout disposé à croire que Heidegger lui-même doit beaucoup plus qu'il ne se l'imagine au brutal avertissement, sinon aux consignes sommaires du positivisme.

Soucieux de cerner le statut de la métaphysique, j'ai admis, on s'en souvient, que la métaphysique n'est pas la science et que d'ailleurs l'on ne se trouve jamais que devant *des* métaphysiques. Le fâcheux n'est donc pas que le positivisme ait dit la même chose; le fâcheux est, à mes yeux, que, n'ayant rien dit d'autre, il ait prononcé sur-le-champ la déchéance de la métaphysique. Il n'importe guère ici que le fondateur du positivisme ait été, le premier, fort médiocrement respectueux de sa propre intention et qu'il ait, en somme, édifié à son tour la plus intempérante des métaphysiques. Plutôt que des conclusions doctrinales auxquelles aboutit le positivisme, c'est, si j'ose dire, de ses lettres de créance qu'il convient alors de se préoccuper. Or, les lettres de créance qu'il présente implicitement, le positivisme les emprunte à la comparaison qu'il institue entre la science et la métaphysique. Ce sont les succès retentissants de la science qui incitent périodiquement le positivisme à instaurer cette comparaison. Cette comparaison lui paraît tourner à la confusion totale de la métaphysique. A n'en pas douter, il en sera ainsi aussi longtemps que l'on décidera de juger et d'apprécier les résultats de la métaphysique en fonction des normes et des critères auxquels on recourt pour juger et apprécier les résultats de la science. Aux progrès réguliers de la

science il est assez tentant d'opposer la stagnation de la métaphysique, aux problèmes fictifs de celle-ci les problèmes combien réels de celle-là, aux énoncés empiriquement contrôlables et logiquement nécessaires de la première les non-sens de la seconde, etc. L'illusion consiste, en l'occurrence, à exalter la science au-delà des limites constitutives de sa légitimité et de sa fécondité, et à condamner la métaphysique sur ce qu'elle échouera toujours à nous donner. Mais, de leur côté, les métaphysiciens n'ont-ils pas encouragé cette illusion en s'obstinant à faire passer la métaphysique tantôt pour la science par excellence, tantôt pour je ne sais quelle science particulière, autonome et rigoureuse, dont les démarches et les résultats s'imposeraient à l'esprit de tout homme avec une évidence également contraignante?

Dès lors, réhabiliter une métaphysique dont l'avenir lui semblait doublement compromis par les prétentions de l'idéalisme romantique et par les exclusives du positivisme, ce ne fut pas, pour Nietzsche, la réduire à quelque théorie de la connaissance non plus qu'à quelque didactique réflexion sur les méthodes ou sur le langage des sciences. Ce fut d'abord réhabiliter le métaphysicien. Cela même ne supposait-il pas toutefois que l'on jetât du lest? Mais les concessions que Nietzsche paraissait faire aux adversaires de la métaphysique lui coûtaient d'autant moins qu'il avait davantage conscience de ne renoncer en rien à l'essentiel. L'essentiel est, en effet, de redécouvrir la métaphysique, de s'aviser enfin de ce qu'elle est et a d'ailleurs toujours été.

Or, selon Nietzsche, il y a autant de métaphysiques que de métaphysiciens, autant d'interprétations du monde que d'interprètes du monde. Ces interprétations sanctionnent des points de vue incompatibles, des perspectives divergentes. Ces points de vue et ces perspectives consacrent, à leur tour, les conditions mêmes de toute vie organique. Nietzsche tient l'être en soi pour une fiction. Ce qui *est*, pour chaque homme, c'est ce à quoi il attache, d'une manière ou d'une autre, quelque *sens*, quelque *valeur*. Dans chaque métaphysique se font jour, de la sorte, des aspirations individuelles, des préférences personnelles, des amours et des haines qui lui sont propres. Par suite, cela qui doit seulement nous retenir, en ce moment, c'est qu'avec Nietzsche la métaphysique se résorbe dans l'expérience

du métaphysicien comme dans l'aventure d'une vie. Je ne dirai donc rien ici de la métaphysique de la volonté de puissance qui, sur nombre de points, ratifie les prétentions mêmes des métaphysiques contre lesquelles Nietzsche s'était si vigoureusement insurgé. Rien non plus des concessions (très réelles cette fois) que Nietzsche a faites aux sciences de son temps et, plus particulièrement, à cet évolutionnisme biologique dont René Berthelot a montré combien le *romantisme utilitaire* a été débiteur.

Je demanderai, en revanche, si c'est entièrement réhabiliter la métaphysique que de l'identifier à une confession ou à des mémoires, à l'illustration de tendances vitales, voire à la simple défense d'un idéal d'action? De ce que la recherche du métaphysicien ne se confond pas avec la recherche impersonnelle de la vérité résulte-t-il que, chez le métaphysicien, le souci de l'action prévaut systématiquement sur la préoccupation de la connaissance? Certes, l'irrationalisme y trouverait son compte et il est clair que le strict alignement de la philosophie sur la science positive menace toujours de livrer à l'irrationalisme ceux qui n'acceptent pas de tenir les problèmes du *choix*, de l'*engagement* et du *sacrifice* pour des pseudo-problèmes. Mais si le métaphysicien n'est pas, au demeurant, un être de pure raison, il n'est pas non plus un être de pure existence. Il est, — et c'est bien en cela qu'il se distingue du savant qui, lui, met en quelque sorte son existence provisoirement et méthodiquement entre parenthèses, — un être de raison *et* d'existence ou de cœur, un être qui, dans la recherche qu'il a entreprise, entend principalement ne pas se retrancher de la situation qui est la sienne, ne se laisser couper d'aucune de ses ressources ou puissances, un être enfin qui ne renonce à faire état d'aucune curiosité, d'aucune inquiétude, d'aucun espoir, dès l'instant que cette curiosité, cette inquiétude et cet espoir l'animent et concourent ainsi à l'unification même de ce qui est pour lui qui est.

Reste maintenant que la tentation de l'irrationalisme n'est pas la seule tentation à laquelle le mode de philosopher nietzschéen est susceptible d'exposer le métaphysicien. Après s'être rendu compte que les métaphysiques ne sont qu'autant d'interprétations contradictoires du monde, l'on peut être amené à éprouver intensément le sentiment de la vanité de toute cons-

truction métaphysique. Pour peu que, cédant délibérément à ce sentiment, l'on demeure néanmoins hanté par le souvenir des aspirations qui se sont logées dans les systèmes métaphysiques du passé, pourquoi ne pas se borner à clarifier et à classer les expériences fondamentales, typiques et exemplaires, que ces aspirations ont nourries et qui ont nourri ces systèmes? Réduite à une théorie générale des *Weltanschauungen*, la métaphysique inaugurerait-elle, en conséquence, un nouvel essor? Il faut craindre aussitôt qu'il n'y ait là que quelque cote mal taillée dont n'ont du reste su s'accommoder ni Dilthey, ni Simmel, ni Jaspers. Par exemple, et pour m'en tenir à Dilthey, la typologie des conceptions du monde l'a directement conduit à l'histoire de l'esprit humain, et cette histoire l'a fait déboucher, après Nietzsche et avant Simmel, sur une métaphysique de la vie.

De fait, suffit-il, pour accéder à l'expérience métaphysique, que je me mette à détailler les structures et les éléments d'une conception du monde? Certes, toute conception du monde illustre une attitude métaphysique; je me trouve cependant contraint de cerner cette attitude en fonction de la situation qui est la mienne. Cette situation n'est nullement réductible à la situation dont est intimement justiciable la conception que s'est faite du monde le métaphysicien dont j'aurais décidé de pénétrer l'attitude. Personne n'échappe à la métaphysique, si c'est déjà consentir à esquisser une métaphysique que d'explicitier l'expérience une que chacun est appelé à faire d'une situation qui lui est inamissible. La seule attitude métaphysique à laquelle je puisse pleinement accéder, c'est, en effet, celle que je renonce à considérer d'on ne sait quel point de vue de Sirius, parce que je la suis tout entier et qu'elle ne se trouverait accomplie que dans la mesure où je me serais moi-même accompli. Telle est alors l'expérience d'un point de vue qui, dans le devenir comme dans la réforme de l'être que je suis, ne peut jamais être que le mien. En d'autres termes, la *Weltanschauung* à partir de laquelle je peux véritablement saisir ce qui fonde la spécificité de l'attitude métaphysique qui s'y incarne, est celle-là même que je ne cesse point, dans le dialogue et dans la mémoire, d'approfondir et de châtier.

Après cela, on ne me reprochera pas, je l'espère, d'avoir,

à mon tour, usé du droit dont a constamment usé le métaphysicien de subordonner à la présentation d'une métaphysique la défense et l'illustration de la métaphysique. La métaphysique a de tout temps été contestée et combattue : en préciser le statut, c'est en cerner la spécificité. La science, la religion et l'art, auxquels elle s'oppose n'ont jamais manqué de la mettre en question, de la discréditer, voire de la condamner. Nul doute que ce ne soit donc dans cela même qui l'oppose à la science, à la religion et à l'art qu'il faille chercher les raisons de son autonomie et de sa pertinence (qui sont aussi les raisons de sa pérennité). Si, au cours de cette première leçon, je me suis borné à souligner l'irréductibilité de la métaphysique à la science, ce n'est assurément point parce que je supposerais que la métaphysique se distingue plus radicalement de la science que de la religion ou de l'art. J'incline, au contraire, à estimer que c'est à la religion sinon à l'art que la métaphysique s'oppose le plus manifestement. Mais, compte tenu du temps dont je disposais, force m'a été de me limiter. Je me suis, par conséquent, limité au plus urgent. Or, au xx^e siècle, siècle de la science triomphante et de la technique victorieuse, la métaphysique n'est peut-être pas le plus menacée par ce dont elle se distingue le plus manifestement. Quelque unique que soit alors la situation dont le métaphysicien du xx^e siècle est tenu d'assumer l'inaliénabilité, rien ne peut faire que cette situation ne soit pas intrinsèquement affectée par les triomphes de la science et par les victoires de la technique. A l'époque du plus haut prestige de la science (et de la technique qui est inséparable de la science), la tentation s'accroît de demander à la science ce qu'elle ne pourrait néanmoins nous accorder qu'en s'altérant et en se confondant aussitôt avec la pire des métaphysiques : par exemple, des aspirations et des évaluations. Aucun savoir n'a jamais fondé la moindre aspiration, la moindre évaluation : s'en rendre compte, c'est faire la première moitié d'un des nombreux chemins qui conduisent à la métaphysique; faire la seconde moitié de ce chemin, c'est alors comprendre qu'une aspiration privée ne fonde aucun savoir public et qu'une évaluation n'introduit à aucune autre certitude qu'à celle de l'homme qui évalue.

N'a-t-on pas pourtant abandonné ainsi mainte prétention

à la rigueur et à la fidélité⁹ Mais il nous suffira, me semble-t-il, de remonter ensemble de la métaphysique à l'expérience qui l'authentifie, pour discerner dans les péripéties de cette expérience les étapes d'une lente accession à un surcroît de rigueur et de fidélité. De cette volonté de rigueur procèdent les méthodes auxquelles recourent volontiers les métaphysiciens; à ce souci de fidélité il convient de rapporter la permanence des problèmes qu'ils se transmettent. Méthodes et problèmes constituent chaque fois les gages d'une ultime soumission aux consignes respectives de l'universalisation du discours et de l'unification de la vision.

La raison n'est jamais humiliée, aussi longtemps que la pensée n'a point perdu ses droits. Bergson a subordonné l'explicitation de l'intuition aux démarches de l'intelligence, et Heidegger n'a guère assimilé l'être au néant que pour le distinguer mieux de l'étant. La vigilance et la lucidité se sont toujours fortifiées dans la pénombre du doute, de l'insatisfaction et du risque.

L'exotisme oriental dans l'œuvre du prince de Ligne

par **Louise Gross,**
Licenciée en Philosophie et Lettres

En épousant le fils aîné de Charles-Joseph de Ligne le 29 juillet 1779, Hélène Massalska allait lancer son beau-père, le seigneur de Belœil, sur les chemins de l'Europe orientale. En guise de dot, la jeune princesse polonaise n'apportait que « des prétentions sur la cour de Russie ».

Moins d'un an après le mariage, le prince de Ligne, son fils et un ami, le chevalier de l'Isle, quittaient Paris pour arriver à Saint-Pétersbourg en août 1780. La majesté des perspectives et la richesse des bâtiments de la ville impériale éblouissent les voyageurs à peine descendus de voiture. Ce ne sont que palais de marbre, églises serties de pierres précieuses; des quais de granit étincelant sous le soleil longent la Néva qu'enjambent des ponts de marbre. Pierre le Grand et ses successeurs avaient réuni dans leur résidence « le luxe asiatique à celui de Louis XIV »; de même avaient-ils imposé à leur cour les modes de vie de l'Occident : dans les salons du palais de Catherine II, le prince de Ligne découvrait avec un étonnement admiratif des courtisans spirituels, de grandes dames écrivant et parlant parfaitement le français et un prélat mondain qui bénissait ses nobles pénitentes avec une rose et qui stigmatisait les audaces des « encyclopédistes ».

Le prince de Ligne évoluait avec assurance dans cette société calquée sur celle de Paris, il la trouvait même « un peu trop débarbarisée » : il n'y discernait d'autre vestige des coutumes nationales qu'une hospitalité large. Trois semaines ne suffisaient sans doute pas pour sentir craquer ce brillant vernis, d'autant plus que Catherine II emmena son hôte visiter les

résidences d'été de Peterhof et de Pawleskoe dont il admira, en connaisseur, les jardins semés de « fabriques ». Lui qui n'a décrit ni le climat, ni la faune, ni la flore des régions qu'il a traversées, a pourtant remarqué « que les arbres sont réduits aux tristes sapins et aux défrisés bouleaux » : la rareté d'une telle notation augmente sa valeur.

Le Prince Charmant avait conquis l'autocrate de toutes les Russies; elle le combla de cadeaux somptueux, il n'osa souffler mot du but véritable de son voyage : la conversion des papiers de sa bru en roubles sonnants et trébuchants, et, toujours accompagné de son fils et du chevalier de l'Isle, il prit le chemin du retour qui passait par la Pologne.

Le prince de Ligne s'y employa à obtenir l'indigénat polonais que la Diète lui accorda après une résistance vaincue par les intrigues de M^{sr} Massalski, l'oncle de la jeune princesse de Ligne, et par l'insistance du roi Stanislas-Auguste Ponia-towski.

Entre-temps la cour et les cercles mondains de Varsovie, de Wisnowiec et de Werki faisaient fête à leur futur compatriote qui vit fort bien, au contraire de ce qui s'était passé à Saint-Pétersbourg, le contraste et l'incohérence installés en maîtres dans le royaume chancelant de Stanislas-Auguste.

Dans leurs palais de porphyre et de lapis, d'or et d'azur, dont les portes et les fenêtres ne ferment pas, les grands seigneurs règnent sur une foule de valets loqueteux. A cet étalage de luxe ostentatoire, tout asiatique, s'oppose l'urbanité des manières; Varsovie mêle « le goût de l'Europe et de l'Asie »; mais les campagnes, peuplées de petits gentilshommes endettés et de paysans affamés, ont conservé leurs mœurs rudes, dont le prince goûte « la sauvagerie sarmate », témoin de ces temps anciens où la civilisation n'avait pas encore effacé la vertu, car le prince croit au mythe du bon sauvage. C'est le concret des usages, le pittoresque des coutumes qui le retiennent et le charment; les unes et les autres ont *un cachet oriental*, qui, accentué, contribuerait, estime-t-il, à rétablir l'esprit national. Mais nous n'étudierons pas ici l'aspect politique du *Mémoire sur la Pologne*, qui dut être rédigé au début de l'année 1788, sous les murs d'Oczakov.

EN CRIMÉE

Dès le 1^{er} octobre 1780, Catherine II avait invité le prince de Ligne à l'accompagner dans cette Crimée qu'elle n'avait pas encore ravie au Khan. Par plusieurs lettres, datées de 1785 et de 1786, elle renouvelait son invitation, elle précisait que le voyage aurait lieu au début de 1787 et elle promettait une terre au seigneur de Belœil, puisqu'il était, ajoutait-elle, au nombre de ceux qui ont bien servi et qui l'aiment.

C'est ainsi que le 18 mars 1787, Charles-Joseph de Ligne rejoignit Catherine II et son entourage, à Kiew, où ils durent attendre jusqu'au début du mois de mai que le dégel du Dniepr leur permît d'entreprendre cette expédition de propagande politique, qui visait à convaincre l'empereur Joseph II de la puissance russe et à l'entraîner dans une alliance offensive contre les Turcs. La relation de ce voyage extraordinaire tient en huit lettres charmantes adressées à une spirituelle amie parisienne, la marquise de Coigny.

A Kiew déjà, dans le tourbillon des courtisans et des délégués venus du Caucase, de la Géorgie et des confins de l'empire, la tête tourne un peu à Ligne : « Ah! Bon Dieu! s'écrie-t-il. Quel train! Quel tapage! Que de diamants, d'or... de chaînes. de rubans, de turbans, de bonnets rouges, fourrés ou pointus. Ceux-ci appartiennent à des magots qui remuent la tête comme ceux de votre cheminée, et qui ont le nez et les yeux de la Chine. Ils s'appellent des Lesghis et sont venus en députation, ainsi que plusieurs autres sujets des frontières de la grande muraille de cet empire chinois et de celui de Perse et de Byzance (1). » En nommant la Chine, la Perse et Byzance, l'auteur rend sensible l'immensité de l'empire de Catherine II, à moins que ces noms, jetés au hasard, ne trahissent le vague de la notion, l'ignorance des différences de civilisations qui séparent ces territoires. Cette dernière supposition est corroborée par l'embarras du prince à qualifier le style de Barczisaraï « qui tient du maure, de l'arabesque, du chinois et du turc » (2).

(1) *Lettres à la marquise de Coigny*, édition du Centenaire par Henri Lebasteur (il édite le texte des *Mélanges militaires, littéraires et sentimentales*, t. XXI, pp. 1-62), Paris, Champion, 1914.

(2) *Ibid.*, pp. 30-31.

« L'Orient accouru » saluer Catherine II, est bien entendu *fastueux*. C'est aussi le pays des *énumérations*, souvent coupées de références au milieu parisien qui révèlent et le dépaysement de l'auteur et le « piquant » de son esprit. Loin de lui en faire grief, observons que le Voltaire de la *Princesse de Babylonie* et du *Taureau blanc* n'eût pas renié les disparates de ce passage de la quatrième *lettre à la marquise de Coigny* : « Quand je trouve des détachements de Circassiens beaux comme le jour, dont la taille... est plus serrée que celle de M^{me} de Lauzun; quand je rencontre... des Mourzas mieux mis que la petite Choiseul..., des officiers Cosaques avec plus de goût que M^{lle} Bertin..., je suis d'un étonnement à n'en pas revenir (3). »

A mesure qu'on s'enfonce vers le sud, on pénètre dans « le pays des enchanteurs : les gazes, les blondes, les falbalas, les guirlandes, les perles et les fleurs » ornent féeriquement des baldaquins surgis comme par miracle sur le rivage, tandis que des concerts s'élèvent et que des feux d'artifice éclatent.

Bref le prince de Ligne vit un conte des *Mille et une Nuits*. Et comme dans tout conte oriental qui se respecte, une pointe de libertinage cérébral ne messied pas. De fait, lorsqu'il logea dans le harem du dernier Khan de Crimée, Ligne eut l'esprit si échauffé qu'il ne put fermer l'œil de la nuit. Il avait vu « de riches divans autour de bassins de marbre blanc, où vingt jolis jets d'eau retombaient sur les Sultanes qui s'y baignaient autrefois... Les pavillons... étaient en vitres de couleur, et entourés de roses et de jasmin... Le Harem avait trois ou quatre cours secrètes, des treillages pourpre, or et azur, des fontaines de marbre, et des inscriptions partout, en lettres turques, en or; sept ou huit petits escaliers, des corridors en berceaux de vignes et de chèvrefeuille (4). » C'était à *Barczisaraï*. Le nom propre à la sonorité étrange se détache avec bonheur du fond uni et moelleux que créent à merveille le parfum suave d'une végétation sinueuse, les épithètes imprécises et la monotonie de l'énumération.

La plupart des tableaux orientaux que le prince de Ligne a tracés respectent ces éléments obligés du genre : *le mystère*,

(3) *Ibid.*, pp. 32-33.

(4) *Coup d'œil sur Belœil et quantité de jardins de tous les pays*, (*Mélanges...*, t. VIII, pp. 177-178).

l'imagination libertine et l'éclat du coloris — notre auteur partage avec ses contemporains l'opinion que le réalisme descriptif est dans la richesse des couleurs; mais le pouvoir d'évocation de ces descriptions banales est presque toujours avivé par un détail peint sur le vif, tel les haras de dromadaires qui font à distance l'effet d'une montagne en mouvement, ou par la résonance « barbare » d'un nom propre, qui atteste le rôle du vocabulaire dans cet exotisme.

Pas plus que le Voltaire des derniers contes, les plus fantastiques, Ligne ne se refusait les allusions mythologiques ni le mélange des peuples et des civilisations.

Une langue harmonieuse que des dissonances empêchent de lasser, une relation qui conduit d'étonnement en étonnement selon un rythme apparemment capricieux — il se règle tantôt sur le galop des petits chevaux tartares, tantôt sur le murmure paisible de quelque ruisseau — ces qualités sont celles de la poésie de la gaieté, de l'esprit vif et malicieux. *Les Lettres à la marquise de Coigny* ont en effet la saveur légère et pétillante du champagne; aussi n'y faut-il point chercher de pénétration psychologique.

Les usages de ses sujets musulmans de Parthenizza surprennent le prince de Ligne, leur vie intérieure ne l'intéresse pas. Il n'a pas davantage compris celle des *Turcs* qu'il combattit pendant près de deux ans; il est vrai qu'il ne les a observés que sur le théâtre de la guerre, que Joseph II dut déclarer au Sultan à la fin du mois de janvier 1788, en vertu du traité qui liait l'Autriche à la Russie.

Les *Turcs* sont des soldats intrépides, que la victoire rend féroces et la défaite poltrons. Dès qu'il essaie de qualifier la nation entière, le prince éparpille les traits en une sorte de jeu d'antithèses propice à d'amples développements littéraires, mais révélateur de l'incompréhension de l'auteur. Et comment aurait-il compris ces hommes qu'il ne connaît que sur le plan de l'action militaire, dont il ignore la vie civile et les institutions? Du mysticisme et du fatalisme oriental, il n'a noté que quelques manifestations extérieures, il n'en a pas soupçonné les conséquences psychologiques. Il est cependant remarquable qu'il n'ait pas tenté de construire à toute force une belle synthèse, en négligeant délibérément des aspects de la réalité qu'il avait pu observer. Nul mépris non plus : *barbare* signifie seu-

lement *éloigné des manières qui lui sont habituelles*, et loin de les condamner, il est attiré par elles. Au fil de ses *Lettres à Ségur sur la dernière guerre des Turcs* et de sa *Relation à Joseph II de sa campagne de 1788*, il corrige sans cesse le portrait moral des Turcs et celui de Potemkine, ce vivant « emblème » de la multiple Russie, tour à tour généreux et mesquin, indolent et actif, audacieux et timide, insolent et aimable, intrigant et insouciant. Ces oppositions à chaque page retouchées témoignent du souci qu'avait le prince de Ligne de respecter la réalité, dût-il encourir le reproche d'incohérence.

Cette volonté de représenter la diversité des mœurs et des caractères était, dans la littérature exotique, une victoire sur la conviction classique de l'identité humaine. L'instabilité psychologique des Turcs et des Slaves dessinés par Ligne a toutefois d'autres causes que le *respect de la réalité* et les *limites de son expérience*; il arrivait que ses observations personnelles se heurtassent à l'opinion qu'on s'était faite des Orientaux sur la foi des premiers voyageurs. On croyait l'Orient une région de *vie intense*; c'est le pays de l'*indolence*, réplique Ligne. Dans les salons moldaves de Jassy, les maîtresses de maison « presque toutes de Constantinople », jolies et richement parées, « assises sur leurs divans ou... appuyées négligemment, la tête tout à fait en arrière », jouent avec une sorte de chapelet « qui leur sert de maintien, comme l'éventail » aux Parisiennes. Les visiteurs, assis ou couchés eux aussi, fument de longues pipes, dégustent du café et des confitures de roses, pendant que les serviteurs, jeunes gens et jeunes filles de figure charmante, brûlent des essences qui embaument. Les visages sont empreints « d'une tristesse invincible », la conversation languit; « ils sont tous paresseux comme les Turcs », conclut notre auteur ⁽⁵⁾. Qu'il contredise un point essentiel de la tradition littéraire sur l'Orient prouve la qualité de son observation et de son esprit.

Mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'il a toujours pris le contre-pied des idées de ses contemporains. *L'exotisme du prince de Ligne est un mélange complexe d'originalité et de convention*. Convaincu que le sauvage est bon, il va répétant

⁽⁵⁾ *Lettres sur la dernière guerre des Turcs* (Mélanges..., t. VII, pp. 201-208).

que le Turc est fier, noble, grave et d'une honnêteté rigoureuse. Son ignorance et son insensibilité ajoutent à ses qualités une saveur âpre et rude. Le prince la goûte, parce qu'il est des moments où la mièvrerie de l'extrême raffinement le dégoûte; sans doute espérait-il trouver la vertu primitive à l'Orient, qu'il y voyagea avec tant de plaisir.

Fatigue d'un mode de vivre que l'on juge parfois artificiel et frelaté, goût du changement, de l'étrange, ne sont-ce pas les causes du désir de s'évader qui conduit le mémorialiste à l'exotisme littéraire?

BIBLIOGRAPHIE

Trois aspects de l'action pénitentiaire. Tome I^{er} : Rapports du Cycle d'Etudes de Strasbourg, septembre 1959. Publication de la Fondation internationale pénale et pénitentiaire. Edit. Stämpfli et C^{ie}, Berne, 1960, 503 pages.

La Fondation internationale pénale et pénitentiaire poursuit sa mission d'encouragement des études dans le domaine de la prévention du crime et du traitement des délinquants.

Après la publication, en août 1955, des *Méthodes modernes de traitement pénitentiaire*, éditées en français et en anglais (Melun, Imprimerie administrative, 167 pages), la collection des travaux de la F. I. P. P. s'est enrichie d'un important volume qui rassemble les rapports rédigés pour le Cycle d'Etudes organisé l'année dernière à Strasbourg à l'initiative de la Fondation avec le concours du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.

Dans une substantielle préface, M. Paul Cornil, Président de la F. I. P. P., souligne la portée des travaux qu'il présente et dont les trois thèmes, observation, traitement pénitentiaire et réadaptation à la vie libre, constituent en réalité les volets d'un même ensemble. Les techniques peuvent différer aux trois stades, mais c'est le même individu qui les franchit successivement et ceci requiert de l'unité dans la conception et la mise en œuvre des méthodes utilisées à tous les échelons de l'action pénitentiaire.

On trouve une réconfortante démonstration de cette concordance des objectifs et des efforts en matière pénitentiaire dans les quelque cinquante rapports individuels présentés par des juristes, sociologues, médecins et administrateurs appartenant à de très nombreux pays. Sans doute est-ce là un heureux effet de l'active coopération internationale qui se déploie dans ce domaine. Chaque rapport, rédigé en anglais ou en français, est accompagné d'un résumé dans l'autre langue. Trois rapports généraux, présentés dans les deux langues et dus à sir Lionel Fox (Grande-Bretagne), à M. Jean Dupréel (Belgique) et à M. Ernest Lamers (Pays-Bas) ont dégagé respectivement les idées principales en matière d'observation pénitentiaire des délinquants, de traitement pénitentiaire et de réadaptation à la vie libre.

L'organisation d'une observation scientifique du délinquant au moment du jugement et au cours du traitement subséquent résulte du souci d'individualisation de la peine qui inspire toute l'action pénale et pénitentiaire moderne. Le rapport général consacré à cette question constitue une précieuse somme des conceptions actuelles en matière d'organisation de l'observation aux différents stades de la procédure et de l'exécution.

Le traitement pénitentiaire, indépendamment des systèmes législatifs et des bases juridiques qu'on lui donne, s'oriente partout vers la prévention de la récidive. La prison s'humanise. Sans pour cela disparaître, sa fonction punitive s'atténue au bénéfice de son rôle éducatif. Cela explique la faveur actuellement portée aux régimes de confiance, aux méthodes dites actives, aux établissements ouverts, à la semi-liberté, aux diverses formes de mise à l'épreuve. Un grand effort doit être consenti en faveur de la récupération sociale des jeunes délinquants, tandis qu'une attention spéciale sera portée au problème posé par l'augmentation continue des infractions involontaires, notamment dans le domaine du trafic routier.

La nécessité d'entreprendre la réadaptation des détenus à la vie libre a été admise par tous les rapporteurs et il serait souhaitable qu'elle soit reconnue par le droit positif des divers pays, pour servir de base solide au système pénitentiaire.

On constate que la libération conditionnelle, d'abord conçue comme une faveur et une récompense, s'intègre de plus en plus à l'action thérapeutique générale. Cette évolution s'accompagne d'un renforcement du système d'inspection et de surveillance (supervision) avec possibilité de révocation en cas d'échec de l'épreuve. Dans la lutte contre le crime, l'assistance postpénale prend une importance qui rejoint celle des phases judiciaire et pénitentiaire. Par différents moyens, une transition est ménagée entre la détention et le retour à la vie libre. Ici aussi des mesures spéciales sont recommandées à l'égard des délinquants jeunes adultes, soumis au traitement pénitentiaire à un moment décisif pour leur future orientation et vis-à-vis des anormaux mentaux qui exigent une supervision à caractère médico-psychiatrique.

J. DUPRÉEL.

Influence des expériences communistes sur les doctrines (Semaine d'études, 27-31 octobre 1958). Publications de l'Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1959.

Le Centre d'étude des pays de l'Est et le Centre national pour l'étude des pays à régime communiste nous ont livré sous ce titre les exposés faits à l'occasion d'une semaine d'études tenue du 27 au 31 octobre 1958.

Il est évidemment exclu de résumer en quelques lignes l'énorme substance, déjà strictement concentrée, résultant des douze communications publiées; elles touchent aux expériences yougoslave (professeur R. Uvalic), russe (professeur H. Raupach), chinoise (docteur S. Wou), indoue (M. Ch. Mussard), israélienne (M. M. Rosenne) et examinent surtout, ce qui ne semblait pas prémédité, les aspects économique-sociaux. « Nous entendons rechercher systématiquement dans quelle mesure les révolutions communistes ont réagi sur les conceptions opposées à l'idéologie qui les ont inspirées. Et aussi si elles ont affecté le marxisme lui-même », affirme le professeur Wauters dans son introduction concernant « les enseignements théoriques du marxisme appliqué » (p. 1). « Ni la Pologne de Gomulka, ni la Yougoslavie de Tito, pas plus que la Chine de Mao Tse-toung n'ont copié servilement les méthodes de Moscou... Par conséquent le marxisme lui-même est soumis aux lois fondamentales de la dialectique : celles du changement et de l'action réciproque » poursuit le professeur Wauters (p. 3).

On ne peut pas dire cependant que l'analyse très intéressante des diverses expériences « communistes » ou communisantes se soit toujours inspirée de ces préoccupations initiales. Les exposés se sont généralement davantage préoccupés de décrire une situation particulière que de relier positivement ou négativement cette situation aux doctrines et en particulier au marxisme. C'est sans doute qu'il n'est guère aisé de déterminer des influences doctrinales, et moins encore de voir si les modifications doctrinales sont réelles ou purement scolastiques. Sur ce dernier point le professeur Jeanne Hersch, qualifiant les expériences communistes « d'optimisme éclairé », a souligné le caractère souvent mythique des déclarations doctrinales; elle est allée jusqu'à dire « que les relations de toutes les doctrines, sympathisantes ou hostiles, avec les expériences communistes, ont presque toujours été d'ordre passionnel, même si elles se sont exprimées dans un langage rationnel » (p. 29). M. Luc Somerhausen, dans ses conclusions à la semaine, a réagi contre le caractère, à son sens exagéré, de telles affirmations (p. 180). Il est cependant certain que des jugements de valeur *a priori* interviennent au moins autant que des impératifs pragmatiques dans certaines prises de position à prétention scientifique. Le professeur Daniel Villey, de Paris, l'a souligné avec une particulière subtilité dans son remarquable exposé consacré à l'« influence des expériences communistes sur la pensée économique et sociale d'inspiration chrétienne ».

Malgré ces réserves, auxquelles on peut ajouter le regret de ne pas trouver un exposé spécifique sur l'incidence des expériences communistes sur la pensée des sociaux-démocrates — ce qui serait cependant du plus haut intérêt —, l'ouvrage contient une foule de renseignements précieux et de considérations fécondes. Les remarques du professeur Dupriez, de Louvain, sur la transformation considérable de l'entreprise et de la notion d'entrepreneur depuis Marx, même en régime de macro-capitalisme, rejoignent les remarques faites en d'autres occasions par le professeur Janne sur le caractère inéluctablement social et collectif de la grande entreprise moderne. M. Dupriez dénonce à juste titre cette grande illusion qu'est une « administration des choses » indépendante de l'administration des hommes (p. 65).

Le professeur Tinbergen, de La Haye, s'est penché plus spécialement sur la « théorie de la politique économique ». Constatant la réussite incontestable de l'économie planifiée dans le cadre d'un régime de propriété collective, il a constaté cependant que différents faits : spécialisation de la direction, hiérarchie des salaires, introduction du calcul financier, décentralisation, « montrent que là où des forces économiques fondamentales avaient été omises par les systèmes communistes, elles ont dû être, impérativement, réintroduites » (p. 41).

Le professeur Raupach, de Wilhemshaven, a cherché à relier les expériences communistes à un déterminisme géographique : grands espaces exigeant une planification, etc. Si sa thèse paraît trop partielle et systématique, elle apporte cependant des éléments précieux pour la compréhension de certains phénomènes particuliers, tels le succès des grandes fermes d'Etat ou des communes chinoises dans des zones déterminées de culture extensive ou de grande irrigation.

Le professeur Hugo Papi, de Rome, a esquissé une « théorie de l'intervention de l'Etat » à fondements objectifs, mais sa démonstration semble scolastique et apporter assez peu de moyens d'action pratiques.

Soulignons le très grand intérêt de la communication du professeur

J. de Groote, de Lille, concernant l' « équilibre économique et la théorie marxiste ». Elle établit une comparaison passionnante entre l'évolution des théories d'équilibre dans les pays communistes et en Occident et montre un changement considérable du contenu réel d'une série de notions économiques classiques : concurrence, investissements, programmation, etc.

Tel qu'il se présente, l'ouvrage, comprenant 187 pages, n'épuise certainement pas un sujet particulièrement vaste, mais il obligera le lecteur à une gymnastique intellectuelle, à une relativisation de ses notions qui le mettront mieux à même de pénétrer la signification profonde d'expressions doctrinales et d'expériences capitales.

R. RIFFLET.

Le régime et les institutions de la République populaire de Pologne (Journées d'études, 25-28 mai 1959, organisées par le Centre d'étude des pays de l'Est). Publications de l'Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1959.

Publication de 139 pages, donnant une vue d'ensemble, non seulement de structures de fait, mais aussi des préoccupations des dirigeants polonais. Malgré des précautions diplomatiques évidentes, le lecteur y trouvera un tableau assez précis des problèmes et des difficultés concrètes qui se posent dans la moins conformiste des démocraties populaires de stricte obédience. Mise en parallèle avec l'ouvrage du même Centre concernant la Yougoslavie, elle aidera puissamment à la compréhension de l'évolution interne du monde communiste. Elle aidera aussi à mieux saisir les réalités au-delà des divergences de vocabulaire et d'idéologie.

Comme le remarque le professeur Wauters dans son introduction, les transformations post-staliniennes furent particulièrement marquées en Pologne, transformations sensibles partout et qui ne sont certes pas arrivées à leur terme. Cette évolution, nous pouvons essayer de la définir brièvement par une tendance à la « débureaucratisation », à la décentralisation des responsabilités et un désir de démocratiser le régime en le rapprochant effectivement des masses organisées. Les autorités polonaises se sont efforcées de mettre fin aux illégalités et à l'arbitraire administratif de la période 1945-1952 (cf. les exposés du professeur Jarszynski sur les institutions politiques et de maître J. Wolf sur l'organisation judiciaire). Des grèves de Poznan à l'octobre polonais, les masses populaires, en particulier les travailleurs industriels, ont joué un rôle direct dans ces transformations qui ont ainsi pris un caractère plus authentique que dans d'autres démocraties populaires se contentant d'adapter leur conformisme au goût du jour.

Comme en Yougoslavie, on assiste à un recul très marqué des coopératives de production dans l'agriculture. « La nouvelle politique agricole... essentiellement fondée sur le stimulant de la production par les prix » s'accompagne d'un grand effort d'éducation technique des paysans (cf. l'exposé du professeur Klatzmann sur la politique agricole, pp. 26-27). Mais le but final avoué des dirigeants est de revenir un jour à la collectivisation, ce qui entretient la méfiance et freine le redressement agraire, en dépit des promesses de ne plus recourir à la contrainte.

D'autre part, la décentralisation répond à plusieurs mobiles : accroissement de la productivité, les exigences de liberté et d'initiative des collectivités de base apparaissant complémentaires des exigences d'efficacité, nécessité aussi d'assouplir une planification devenue trop rigide. Cependant, « dans les pays socialistes... on ne saurait admettre l'indépendance des entreprises nationalisées, à moins de souscrire à l'hypothèse que les impulsions du plan central pourront être en toutes circonstances transmises par le seul emploi des mesures économiques d'ordre général — c'est le but que se propose, sans l'atteindre, la Yougoslavie » (cf. communication du professeur Bobrowski sur le régime économique, p. 18). Aussi, beaucoup plus qu'en Yougoslavie, le plan économique, les investissements, les quantités à fournir, la localisation industrielle demeurent étroitement subordonnés aux organes centraux, des stimulants, tels l'octroi de fonds sociaux aux entreprises, devant encourager les initiatives locales. En dessous des organes administratifs rattachés aux ministères, des unions économiques par branche assurent la liaison entre le gouvernement et les entreprises.

Après octobre 1956, les conseils ouvriers partis des usines pionnières s'efforcèrent de secouer une tutelle politique et syndicale étouffante. « Les aspirations des ouvriers sont des aspirations politiques; ils veulent instituer ce qu'ils appellent une démocratie ouvrière sur le lieu du travail... » (exposé du professeur Friedmann sur les problèmes de gestion ouvrière, p. 41). Le parti ouvrier polonais, même sous la direction de Gomulka, craignant sans doute d'être débordé par des tendances anarchistes, manifesta de sérieuses réserves. Avril 1958 voit la création de Conférences d'autonomie ouvrière où siègent à part entière, à côté des conseils ouvriers refoulés progressivement des positions occupées, les conseils d'entreprise (syndicats) et les membres du comité du Parti communiste.

L'autorité de gestion quotidienne des entreprises est exercée par des directeurs nommés par le ministre compétent.

Il n'est pas question en Pologne de détruire « le centralisme démocratique » et « l'unité du pouvoir d'Etat ». Le Parlement est théoriquement tout-puissant et son autorité s'est effectivement accrue aux dépens du gouvernement et du Conseil d'Etat, émanation de la diète. Une chambre suprême de contrôle, créée en 1957, assiste le Parlement dans les problèmes économiques et financiers. Les conseils populaires à l'échelon régional ou local devraient jouer le rôle des communes yougoslaves. Mais les organes centraux peuvent suspendre leurs décisions et leur imposer des directives, ce qui supprime tout caractère authentiquement fédéraliste du système pour le limiter à une décentralisation strictement surveillée (cf. les exposés des professeurs Rozmaryn et Jarszynski sur le contrôle parlementaire et les institutions politiques).

Sur le plan social, on constate des rémunérations relativement faibles à la base et une forte tension des salaires à l'intérieur de chaque profession. La répartition des avantages sociaux, salaire indirect, atténue quelque peu cette forte inégalité (cf. l'exposé du professeur Sellier d'Aix-Marseille sur les salaires et la sécurité sociale).

Comme dans les autres pays communistes, l'accent est mis sur la formation dirigée des travailleurs, à la fois pour accroître les rendements, liés autant à la culture générale qu'à la formation strictement technique, et pour créer un nouvel humanisme. « Renoncer envers (la masse) à une politique culturelle consciente et opportune serait aussi injuste et

irraisonnable que l'a été l'aversion manifestée, il y a un siècle, par certains libéraux envers le principe de l'obligation scolaire » (Professeur B. Suchodolski, *La politique culturelle*, p. 85).

La persistance d'un certain « despotisme éclairé », mais soucieux de légalité et de contacts vivants avec l'opinion, telle apparaît donc la réalité dominante de la Pologne telle qu'elle se dégage de ces journées d'études.

R. RIFFLET.

Le régime et les institutions de la République populaire fédérative de Yougoslavie (Journées d'études, 26-29 janvier 1959, organisées par le Centre d'étude des pays de l'Est). Publications de l'Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1959.

Les exposés publiés représentent un ouvrage de 174 pages, très vivant et donnant une idée sérieuse de ce que sont les problèmes de la Yougoslavie actuelle. Il nous permet en particulier de mieux saisir ce qui différencie les intentions et les réalisations yougoslaves de celles des sociaux-démocrates ou des communistes « orthodoxes ». L'intervention de personnalités directement aux prises avec les difficultés pratiques donne à l'ensemble un intérêt particulier.

Le thème fondamental qui sous-tend toutes les communications est l'auto-gestion associée au self-government. Les professeurs Friedmann, de Paris (participation ouvrière à la gestion) et Misic, de Belgrade (la « gestion d'entreprise, partie intégrante de la gestion sociale ») ont traité directement de ce sujet-clef. Mais il réapparaît à tout moment dans les exposés consacrés au système économique (professeur B. Jelic), au programme du Parti communiste (M. P. Herremans), à l'« Unité du pouvoir d'Etat » (professeur H. Fabre, d'Aix-Marseille), au système communal (professeur J. Djordjevic), au « fédéralisme yougoslave » (K. Dincic) ou aux syndicats (A. Deleon, secrétaire du Conseil Central des syndicats).

Comme pour la plupart des autres pays communistes, la Yougoslavie appartenant, au lendemain de la guerre, aux régions techniquement sous-développées, fut portée à employer des méthodes autoritaires et une centralisation rigoureuse, notamment en ce qui concerne la planification, les prix, les salaires, les livraisons obligatoires dans le secteur agricole. Dans le domaine politique « le caractère fédéral de la communauté yougoslave était... sensiblement affaibli, non seulement par l'existence d'un parti unique dictant ses volontés à tous, mais aussi par la conception marxiste-léniniste de l'unité du pouvoir » (K. Dincic, p. 156).

La rupture entre Tito et Staline, qu'il eût été intéressant d'étudier sociologiquement de plus près, provoqua un écartement croissant des expériences yougoslave et communiste « orthodoxe ». La propriété sociale des moyens de production s'est maintenue sauf dans l'agriculture où les neuf dixièmes des coopératives de production ont disparu, les quelque 600 qui subsistent n'exploitant qu'un pour cent du sol cultivable. « Le gouvernement compte désormais sur les coopératives générales qui ressemblent beaucoup aux coopératives des pays occidentaux, pour assurer le progrès agricole » (J. Klatzmann, de Paris, *Le régime de l'agriculture en Yougoslavie*, p. 87). Depuis lors l'agriculture, jusque-là point faible

du système, comme dans les autres pays de l'Est, a marqué de notables progrès.

Mais l'élite dirigeante paraît littéralement obsédée par le souci, au moins théorique, d'éviter le « bureaucratisme ». Elle voudrait substituer au prétendu « centralisme démocratique », une « démocratie directe » s'appuyant « sur les formes les plus diverses de l'auto-gestion sociale libre » (M. P. Herremans, p. 49). Pour éviter la dispersion et l'anarchie, l'auto-gestion ouvrière dans la direction, la planification, le développement, la coopération au niveau des entreprises est limitée dans ses effets négatifs éventuels par l'approbation ou le refus d'octroi de crédits au niveau communal, national ou fédéral, l'imposition de certains prix, les salaires minima, la fiscalité, le contrôle du commerce extérieur, la législation nationale ou fédérale.

La commune constitue l'élément de base économique-politique. « Pris dans son sens politique large, le système communal est une symbiose du self-government local et du mécanisme de self-government social réalisée à l'échelle de la collectivité locale » (J. Djordjelic, p. 104). Les 1.126 communes, groupées en 91 arrondissements sont gérées par des Comités populaires élus, comprenant deux sections, l'une représentant tous les citoyens, l'autre les producteurs. Ce système d'une chambre politique et d'une chambre économique complémentaire se retrouve jusqu'au sommet fédéral. « Le self-government local est, de même que le système communal tout entier, une catégorie de droit constitutionnel » (idem, p. 104). Le referendum communal et les réunions obligatoires d'électeurs doivent assurer le contact entre gouvernants et gouvernés. « La commune est... une des formes importantes revêtues par la « désétatisation » et par la démocratie directe qui apparaît comme le système politique remplaçant graduellement le gouvernement de classe par le self-government social » (idem, p. 127).

Une telle conception conduit naturellement au fédéralisme général. Même si elle ne le reconnaît pas, la Yougoslavie actuelle se rattache par là davantage à Proudhon qu'à Marx ou à Lénine qui s'inspirèrent pratiquement, sinon théoriquement, très peu des aspirations libertaires et antiétatiques de la Commune de Paris.

Les dirigeants yougoslaves soulignent l'importance capitale de l'éducation dans un tel système, tant en ce qui concerne le sens civique que les compétences suffisantes économiques et politiques. Syndicats, universités ouvrières (cf. l'exposé du professeur L. Philippart) et parti lui-même rivalisent de zèle dans ce domaine et l'assistance technique extérieure (cf. l'exposé de G. Koulischer) porte essentiellement sur cet aspect « formation ».

Deux remarques pour conclure ce trop bref compte rendu.

Tout d'abord, le colloque ne nous permet guère de comprendre comment se concilient présentement dans la pratique le rôle dominant et la discipline rigide de la Ligue des communistes d'une part et un système économique-politique qui doit favoriser par nature l'« hérésie » et un certain pluralisme politique. Les divergences d'intérêt entre régions, ou catégories professionnelles, les différences inévitables d'opinion dans les unités qui composent la Fédération, devraient conduire à un recul rapide de la Ligue des communistes en tant qu'organe dirigeant dans un pays où l'auto-gestion sociale serait devenue pleinement une réalité. L'arrestation d'un Djilas, pour ne citer que ce fait significatif, indique que nous n'en sommes pas là, bien que ce soit précisément ce que semblent

redouter Krouchtchev et ses partisans (cf. le rapport au XXI^e congrès du P. C. de l'U. R. S. S.).

D'autre part, le fédéralisme a sa logique interne. Dès lors on ne comprend pas pourquoi les dirigeants yougoslaves « omirent expressément (dans la constitution de 1953) la disposition de la constitution de 1946 relative à l'adhésion à la Yougoslavie de nouvelles républiques fédérées » (K. Dincic, p. 164). Bien qu'ayant abordé le problème national avec plus de sincérité et de lucidité sans doute que les dirigeants bolcheviks, préoccupés avant tout de sauvegarder leur unité et leur discipline centralisée, les communistes yougoslaves ne semblent pas encore oser aller jusqu'au bout des conséquences de leur raisonnement.

R. RIFFLET.

Fernand PONTANUS, *Etude comparative des recensements de la population active, 1916, 1930, 1947*. Préface par M. Arthur Doucy. Groupe d'étude de la population active. Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1956, 69 pages.

Si l'intérêt suscité par la recherche dans le domaine de la population active n'est que relativement récent, l'importance de celui-ci ne cesse cependant de s'affirmer.

Nombre de données de base sont pourtant restées inexploitées jusqu'à maintenant; dès lors, l'analyse de l'évolution de la population active ne pouvait se fonder que sur des généralisations sommaires.

Il faut voir une des causes de cette situation dans la difficulté que l'on éprouve à comparer les chiffres des différents recensements. La nomenclature adoptée par l'administration varie en effet d'un recensement à l'autre, soit qu'on s'efforce de l'améliorer en lui donnant une base plus scientifique, soit qu'on l'adapte à l'évolution de certaines branches d'activité.

C'est le mérite de l'étude que nous présente M. Pontanus⁽¹⁾ de porter remède à ces inconvénients. Cet ouvrage vise précisément à fournir au chercheur des données numériques comparables dans le temps.

Pour rendre la comparaison possible, des adaptations ont été pratiquées : certaines catégories ont dû être regroupées, d'autres ont fait l'objet d'un transfert d'une rubrique à l'autre. Le recours à des données complémentaires a parfois été nécessaire. Dans chaque cas, les remarques méthodologiques et les notes accompagnant les tableaux indiquent clairement le procédé adopté.

La comparaison des chiffres de 1910, 1930 et 1947 a été effectuée par catégorie sociale et par sexe, pour chaque branche d'activité. Le classement est établi sur la base de la *Nomenclature des activités*, de 1947⁽²⁾.

Si l'on songe qu'une centaine de groupes professionnels ont été distingués, on soupçonne l'ampleur du travail accompli.

Sans doute, les chiffres qui nous sont présentés ne débouchent-ils

(1) L'étude de M. Pontanus constitue le résultat de travaux entrepris par le Groupe d'étude de la population active groupant, au sein de l'Institut de Sociologie Solvay, MM. Culot, De Greef, Dister, Morsa et l'auteur.

(2) *Nomenclature des activités, classement systématique et alphabétique*, Bruxelles, Institut national de Statistique, 1947.

encore sur aucun essai d'interprétation; tels que, cependant, ils représentent un précieux outil de travail. Pour le reste, M. Pontanus nous annonce une analyse globale de l'évolution de la population active, susceptible d'amener les propositions générales, à mettre en rapport avec les hypothèses de MM. Colin Clark et Fourastié concernant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Une mise à jour à l'aide des données du recensement de 1960, nous est également promise.

Attendons donc avec intérêt les futurs travaux du Groupe d'étude de la population active dont l'ouvrage de M. Pontanus fait bien augurer.

Souhaitons avec l'auteur que ces recherches en suscitent d'autres, dans ce domaine encore largement en friche. Il serait en effet intéressant que les polémiques stériles relatives à l'évolution de certains groupes sociaux cèdent le pas à l'analyse lucide sur la base de données objectives.

J. COENEN.

Séminaire belge de Perfectionnement aux Affaires, *Exposés 1959-1960*, Imprimerie Typobel, Bruxelles.

La Chambre de Commerce de Bruxelles a réuni en une brochure de 151 pages les différents exposés qu'elle a organisés sur les sujets suivants : Contrôle budgétaire; Facteur humain dans la décision; Financement des investissements productifs; Comparaison des charges salariales et sociales dans les pays du Marché commun; Relations avec les pays tiers; Ententes économiques et Marché commun; Méthode graphique de gestion des approvisionnements; Entreprise moyenne dans le Marché commun; Le « Marketing »; Gestion et direction des entreprises; Formation des dirigeants dans l'Entreprise.

Les sujets ont été étudiés au cours de ce Séminaire par des personnes compétentes.

Cette initiative de la Chambre de Commerce de Bruxelles est utile. Sa lecture informera tous ceux qui s'intéressent au perfectionnement des méthodes dans les affaires.

E. JANSON.

Group Theory in Quantum Mechanics, par Volker HEINE (International Series of Monographs on Pure and Applied Mathematics, n° 9; Pergamon Press, Londres, 1960; 473 pp., toilé, 90 sh.).

L'objet de cet ouvrage est de passer en revue les applications de la théorie des groupes en mécanique quantique moderne, dans ses trois principaux champs d'application : la désignation des niveaux énergétiques et des fonctions propres correspondantes, le dédoublement des niveaux dégénérés en présence d'une perturbation, et l'évaluation des éléments de matrices et la détermination des règles de sélection; l'accent est mis sur l'unification de point de vue que la technique des groupes introduit dans l'ensemble de la physique quantique. L'ouvrage s'adresse à des lecteurs déjà en possession d'une connaissance générale de la mécanique quantique non relativiste et relativiste (pour fixer les idées, de nombreuses références sont faites à l'ouvrage *Quantum Mechanics* de Schiff). Aucune notion préalable de théorie des groupes ou de calcul matriciel n'est requise, le nécessaire étant donné soit dans le corps du texte, soit en annexe.

Si l'on compare l'ouvrage sous revue à la *Théorie des groupes en physique classique et quantique* de Kahan et collaborateurs, que nous avons examinée récemment dans cette revue, on est immédiatement frappé par le caractère purement physique du présent ouvrage. Heine ne développe pas, comme le fait Kahan, un exposé rigoureux complet de la théorie mathématique des groupes. Cette théorie ne le concerne qu'en tant que technique de mise en œuvre des propriétés de symétrie des systèmes étudiés dans l'inventaire de leurs propriétés physiques. La notion de symétrie est le fondement de tout l'exposé, et les considérations mathématiques sur les groupes en général et le calcul matriciel sont réduites au strict minimum. (De ce fait le lecteur déjà familiarisé avec ces concepts se trouvera avantagé.)

L'agencement de l'étude est rationnel et hautement didactique. Les trois premiers chapitres contiennent l'exposé des notions de base nécessaires aux applications physiques, et un survol des principales voies par lesquelles la théorie des groupes s'introduit en mécanique quantique, survol accompli dans le cadre familier de la spectroscopie atomique. Muni de ce bagage, le lecteur pourra approfondir celui des chapitres ultérieurs qui traite du sujet de son choix : problèmes plus poussés de spectroscopie atomique, spectroscopie moléculaire, état solide, spectroscopie nucléaire, théorie quantique relativiste des particules.

L'auteur n'a pas la prétention d'être exhaustif (cela va de soi en moins de 500 pages). Son intention, illustrée par le sous-titre du livre (« an introduction to its present usage ») est d'ouvrir l'esprit du lecteur aux possibilités de la méthode, et de lui faciliter ainsi l'accès aux monographies spécialisées. Il s'est limité dans chaque domaine abordé à l'exposé de celles des applications qui, tout en présentant un intérêt propre, illustrent la mise en œuvre des principes de base et n'exigent pas la connaissance poussée de questions spécialisées.

Le souci de clarté didactique se manifeste de diverses façons. Un bref résumé est rédigé à la fin de chaque section, souvent accompagné de références bibliographiques relatives à l'objet traité. Les hypothèses de base, les énoncés et les résultats principaux se détachent clairement. Un répertoire bibliographique étendu est dressé, avec commentaire des références générales. De très nombreux exercices de difficulté variée, précieux pour l'assimilation du sujet, sont proposés en fin de chaque chapitre; les réponses ne sont pas systématiquement données (ce qui est regrettable car la plupart de ces exercices sont assez difficiles), mais pour certains d'entre eux l'auteur fournit une indication de méthode ou réfère à un ouvrage traitant la question. Il manque un index des notations.

J. ROMAIN.

Dagobert D. RUNES, *A Dictionary of Thought. From my Writings and from my Evenings*, New York, Philosophical Library, 1959, gr. in-8°, 152 p., \$5.00.

Il s'agit d'un choix d'aphorismes rangés alphabétiquement. Il va de soi qu'il est très difficile de discuter avec quelqu'un qui a des opinions bien arrêtées sur n'importe quel sujet. C'est dit et voilà tout. Vous lisez, par exemple, sous le mot *Affection* (p. 3) : « the only cure for a lonely soul », une tautologie pure et simple ou, plus grave, une vérité

à la Monsieur de la Palisse. Or le livre en est plein. Quelques exemples . « *Agriculture*. Is a profession, not a way of life » (p. 4). « *Argument*. A knave can win over a sage, if a fool is the reference » (p. 7). « *Fear* is the mother of hope » (p. 68). « *Humor*. Is a gracious arbiter » (p. 69). « *Words* offer a mine of information for those who dig deep enough » (p. 146).

L'auteur déteste les athées (« *Atheists*. Those who are not troubled by questions know all the answers », p. 9), le communisme (« Communism has driven off the captains of industry and replaced them with captains of demagoguery », p. 23), le socialisme (« *Socialism*. The blueprint of paradise over a foundation of purgatory. A government of the many at the mercy of a few. The shamed cousin of Communism, losing virtue by kinship rather than misdeed », p. 128), et les Russes, naturellement (« *Russia*. The land where the accused knows the verdict before the jury. The Soviets have all but conquered illiteracy, yet in the excitement of the campaign they mislaid The Book », p. 119). Il est un défenseur chaleureux du judaïsme et il croit avec ferveur en Dieu. Peut-être y a-t-il là un élément très original de Dagobert D. Runes, car il interprète son judaïsme dans un sens panthéistique : « God is a silent partner in this world, and man can certainly give Him the short end » (p. 58). « Universe is only the little cosmos we see with eye and telescope. Beyond the beyond is *Pantaverse*, the endless worlds of worlds — *Ain Soph*, the Cabbalism named it, the One Without End » (p.41). « *Judaism*. Has no sects, only attitudes. What does it matter where one meets God and His Beatitude, be it one great principle or in numerous precepts and legends ? » (p. 77). Au fond, il s'agit d'un écrivain qui s'adresse à l'Américain moyen, à l'homme de la rue. Sagesse douceuse, qui boude parfois et se donne des airs d'homme indépendant, sans remarquer que, tout en détestant le conformisme, il est lui-même un bon conformiste. Les hommes sages sont souvent ennuyeux, ils amusent parfois, surtout quand ils deviennent pathétiques, ce qui arrive à Dagobert D. Runes quand il parle de l'Amour, du Sommeil et du Soleil...

L. FLAM.

Wolfgang STEGMÜLLER, *Hauptströmungen der Gegenwartsphilosophie. Eine kritische Einführung*, Stuttgart, Alfred Kröner, 1960, in-16, 532 pages (Kröners Taschenausgabe, Band 308).

Vous avez bien lu ? Il s'agit de principaux courants de la philosophie contemporaine. Pas un mot sur Jean-Paul Sartre, Bergson est à peine mentionné (pp. 97 et 142), la philosophie française n'existe pas. L'auteur nous parle longuement de Franz Brentano, d'Edmund Husserl, de Max Scheler, de Karl Jaspers, de Nicolai Hartmann, de Robert Reihinger, de Paul Häberlin, de Rudolf Carnap et du Cercle de Vienne, même H. Moore et Bertrand Russell sont cités incidemment. Et le marxisme ? Et Ernst Bloch, Georg Lukacs, Walter Benjamin, Hochleitner, Adorno ? Et les philosophies de l'idéologie à commencer par Karl Mannheim et Franz Oppenheimer ? Nous citons des Allemands, car l'auteur semble vivre dans l'idée que la philosophie est allemande. Nous boudons parce que l'auteur a la prétention de nous donner les courants principaux dans la philosophie contemporaine. Il s'est borné à dix mouvements, mais ce qui

est bizarre, c'est que ces mouvements sont allemands ou issus de l'Allemagne.

Le titre ne correspond donc nullement au contenu du livre. Quant à celui-ci, tout d'abord une remarque sur la méthode ou le style de l'exposé. L'auteur expose souvent les idées d'un philosophe d'une telle façon qu'on est vite découragé de poursuivre et puis, cette prétention irritante de donner toujours, à la fin d'un exposé, une appréciation qui est souvent bien longue. Nous songeons à Hegel qui critiquait en exposant.

A part cela, le livre est bien fait et souvent original (cf. l'exposé sur Robert Reininger et Paul Häberlin). Nous apprécions surtout qu'il ait donné une vue très objective sur l'école de Vienne, et le chapitre sur la philosophie analytique est remarquable.

L. FLAM.

Jean MAYER, *Diderot homme de science*, Rennes, Imprimerie bretonne, 1959, 490 pages in-8°, 18 NF.

Une des différences les plus saillantes entre l'écrivain contemporain et l'homme de lettres du xviii^e siècle réside sans doute dans les curiosités encyclopédiques que l'homme des « lumières » a héritées de l'âge renaissant. A cette époque, rares sont les écrivains qui acceptent de se cantonner dans le seul domaine des belles-lettres : Fontenelle est bel esprit et vulgarisateur scientifique, Rousseau écrit de la musique et herborise, Voltaire fait de la chimie avec la « divine Emilie » et met Newton à la portée du Français moyen, Montesquieu combine les curiosités juridiques et sociologiques avec le goût de la physique expérimentale. Mais nul n'est sans doute allé aussi loin dans cette voie que Diderot. Or si la philosophie de Diderot, sa morale, sa technique romanesque, ses idées littéraires avaient été abondamment étudiées, nous ne disposions jusqu'ici d'aucun ouvrage général sur sa pensée scientifique. Sujet délicat, qui suppose une information multiple rarement réunie et une patience infinie. M. Mayer a eu l'audace de tenter la gageure; il l'a tenue avec bonheur et nous lui devons un livre riche et dense, remarquablement informé, définitif sur bien des points.

L'auteur insiste à bon droit sur l'étroite liaison, chez Diderot, entre la réflexion philosophique et la curiosité scientifique. Les leçons de la méthode expérimentale, les conjectures qu'elle autorise, doivent fonder ou nuancer de solides convictions matérialistes. L'universalité de sa culture le préserve de deux erreurs opposées : l'amateurisme superficiel et la vision étroite du spécialiste.

M. Mayer nous montre, en détail, les lectures et les leçons qui ont permis à Diderot de dépasser les curiosités faciles du dilettante et la part tenue par l'*Encyclopédie* dans cette formation. Notons, du côté biologique, le rôle déterminant de deux influences : celle de Bordeu pour la médecine, et celle de Buffon pour les sciences naturelles.

Les opuscules mathématiques de Diderot ont perdu leur intérêt, même pour les spécialistes. Prisonnier d'une conception déjà ancienne de cette science, Diderot en arrivera à la traiter avec un dédain injuste : la géométrie est un domaine épuisé, l'avenir est aux sciences naturelles. Point de vue indéfendable, mais instructif, puisqu'il nous découvre un esprit essentiellement intuitif et concret, rempli de suspicion devant la méthode déductive et abstraite.

Le tournant se situe peu avant 1748, puisqu'on en perçoit les signes avant-coureurs dans la *Lettre sur les Aveugles*. Les *Pensées sur l'interprétation de la Nature* (1753) consacrent la rupture définitive. Diderot se fait cependant une idée très personnelle de la méthode expérimentale : l'attitude passive de l'observateur s'accorde mal avec son tempérament. Il ironise sur les « manouvriers d'expérience » (lisez : Réaumur). L'observation ne peut être féconde que si elle part d'une hypothèse, d'une attitude conjecturale. Diderot est le seul, en son temps, à défendre ce point de vue qui sera repris par un Claude Bernard. Il dépasse ainsi, du même coup, « l'esprit de système » stérile et trompeur, et l'utilitarisme étriqué de certains encyclopédistes. Diderot n'entend nullement rivaliser avec le savant, mais bien prolonger ses recherches et ses conclusions dans le sens d'une pensée questionneuse, toujours tendre vers des interprétations plus originales et plus fines.

Dans son cas personnel, cette tournure d'esprit manifestera toute l'étendue de ses possibilités sur le terrain de la biologie plutôt que sur celui de la physique. Il n'y a pas là de quoi nous surprendre : la pensée de Diderot a pour centre, on le sait, une réflexion sur l'homme. L'interpréter, pour le situer ensuite dans l'univers, tel est le fil d'Ariane qui relie sa philosophie, son œuvre romanesque et les meilleurs de ses ouvrages scientifiques. L'expérience dont s'inspire la *Lettre sur les Aveugles* n'est qu'un tremplin vers des questions beaucoup plus vastes : le problème du mal, celui des monstres, et par là l'ébauche d'un transformisme qui prendra forme dans *Le Rêve de d'Alembert*. Son intérêt se manifeste particulièrement à l'endroit du problème de la génération, à l'occasion de certains cas pathologiques ; il se préoccupe du retentissement qu'il peut avoir sur notre morale, car il tient jour inséparables la science et l'action. L'inquiétude de Julie de Lespinasse devant les hybrides évoqués par Borden est significative de la remise en question de l'ensemble des cadres mentaux d'une époque par la méthode du « paradoxe ». *Le Rêve* dépasse l'acquis scientifique du XVIII^e siècle, s'évade même des limites de l'expérience : il est, comme le dit justement M. Mayer, « un pari sur la science de l'avenir ».

Les *Eléments de physiologie* représentent un pas supplémentaire dans cette direction, mais n'étant plus soutenus par la fiction aventureuse du rêve, ils butent sur les lacunes de la science du temps et aboutissent, sinon à un échec, du moins à un procès-verbal de carence momentané.

De la biologie, Diderot devait logiquement en arriver à la psychologie. Les deux enquêtes, en fait, vont de pair et le problème de la psychologie des aveugles est posé par Diderot dès 1749. L'interdépendance de deux domaines éclate dans le cas de l'instinct sexuel et de ses déviations : on sait l'importance que l'écrivain lui accorde dans *La Religieuse*, dans la *Suite de l'Entretien*, et dans les *Eléments*. Diderot est l'un des premiers aussi à vouloir sonder l'inconscient, à en esquisser les mécanismes, à déceler l'intérêt prodigieux du sommeil et du rêve.

Enfin, sur ces prémisses va s'élaborer une pédagogie nouvelle, elle aussi orientée vers le concret. Diderot rêve, bien avant l'époque de Jules Ferry, d'une éducation laïque et obligatoire. Mais il va très nettement au-delà : une éducation physiologique et anatomique sans réticences préparera les jeunes filles à leurs devoirs d'épouse et de mère et les libérera de l'esclavage ancestral. La médecine et les sciences armeront les jeunes gens aux épreuves de la vie, tandis que les mathématiques leur enseigneront la rigueur.

L'originalité d'une telle pensée, envisagée dans ses perspectives les plus hautes, explique son peu d'influence sur les contemporains. On ne saurait parler d'incompréhension, mais Diderot a eu le sentiment aigu de son isolement spirituel. Aujourd'hui encore, il est renié par les uns, accaparé par les autres, en vertu d'une interprétation abusive de son matérialisme qu'il vaudrait mieux qualifier de monisme. Si les données scientifiques de Diderot ont vieilli, la philosophie qui l'inspire a gardé toute sa vitalité, de même que la méthode conjecturale et la fin qu'il se propose : intégrer l'homme dans une vision cohérente de l'univers.

On aurait aimé voir l'étude de M. Mayer s'achever sur une synthèse plus ample et mieux articulée. Le parallèle avec Teilhard de Chardin est sans doute séduisant, mais c'est un peu fausser le problème que de rapprocher des pensées dont les points de départ et d'arrivée divergent aussi radicalement.

Tel quel, ce livre comble une lacune importante. Sur un sujet ardu, et que l'on pouvait croire aride, M. Mayer a écrit un volume qui, d'un bout à l'autre, reste attachant : c'est encore une façon de rester fidèle au modèle qu'il s'est choisi.

Roland MORTIER.

Annales de la Fondation Maurice Maeterlinck, t. V, 1959.

Le présent numéro s'ouvre sur le texte d'une conférence faite à Paris par M. J.-M. Andrieu sur l'*Actualité de Maeterlinck*. Etude peu convaincante, où la biographie, l'analyse, les références se mêlent pour aboutir à une conclusion plus postulée que démontrée : il y a quelque facilité à juxtaposer les noms d'Ionesco, d'Ingmar Bergman, de Beckett à celui de Maeterlinck en raison de vagues affinités et d'analogies de thème. Ce problème délicat et important mériterait d'être repris avec plus de rigueur critique.

C'est encore du côté des inédits qu'il faut trouver l'apport le plus solide de cette publication. M. Warmoes publie et commente excellemment une seconde lettre de Van Lerberghe à Emile Lecomte, acquise il y a peu par le Musée de la Littérature. Van Lerberghe s'y explique en toute franchise sur le sens de son œuvre et sur sa conception de la poésie. Il est intéressant d'observer comment le poète de *La chanson d'Eve* s'efforce de concilier l'esthétique et la philosophie, le « symbolisme de la nature » et la théorie de l'évolution (« la seule acceptable depuis Héraclite »), pour en finir par cette concession : « Il est possible qu'il y ait certaines contradictions entre tout ce côté d'art objectif et tout ce côté métaphysique ». Quoi qu'il en soit, cette lettre et la précédente (cf. *Annales*, t. IV) constitueront désormais des documents essentiels pour l'intelligence de l'art poétique de Van Lerberghe et de ses intentions esthétiques.

L'autre inédit est une lettre écrite par Maurice Maeterlinck, au retour de son premier voyage à Paris, au jeune rédacteur de *La Pléiade*, Rodolphe Darzens. M. Van Nuffel souligne très justement ce que ce texte ajoute à la connaissance des débuts littéraires de l'écrivain et la lumière qu'il jette sur une époque encore mal étudiée et très négligée par les bibliographes. Sur un point capital, il nous apporte une véritable révélation : la traduction de Ruusbroec et la fameuse introduction étaient déjà écrites en décembre 1885, donc avant la rencontre de Villiers, et Maeterlinck songea sérieusement à en donner des fragments à *La Pléiade*.

On voit dans quelle mesure un inédit peut renouveler, voire même bouleverser, certains traits d'une biographie intellectuelle qui, croyons-nous, reste à faire.

La critique textuelle pourra faire son profit des études de variantes consacrées par M. Van Nuffel à des manuscrits de *Douze Chansons*, d'*Intérieur* et des *Disciples à Saïs*. Le numéro s'achève sur une utile bibliographie critique relative à quelques publications récentes sur Maeterlinck et sur son œuvre.

Roland MORTIER.

Panorama das literaturas das Americas (de 1900 à actualidade), sous la direction de Joaquim MONTEZUMA DE CARVALHO, 3 volumes parus, Edição de Municipio de Nova Lisboa, Angola, 1958-1959.

Vu la diversité des collaborateurs ayant des conceptions parfois divergentes de leur tâche, ce *Panorama des Littératures des Amériques* de langue espagnole, portugaise, anglaise, française, dont le quatrième et dernier volume doit encore paraître, n'est sans doute pas dans tous ses chapitres le guide le plus aisé ou le plus sûr pour s'initier à la connaissance de ces littératures mais de tels guides pour la plupart des pays envisagés existaient déjà. L'intérêt de cet ouvrage réside plutôt dans son abondance et sa diversité, parfois excessive. Certains collaborateurs semblent avoir voulu rivaliser avec la luxuriance des forêts de leurs pays. Quoi qu'il en soit on ne peut que féliciter l'ardent Joaquim Montezuma de Carvalho d'avoir mené à bien cette entreprise difficile et utile qui réjouira tous les spécialistes. L'idée d'un bon goût universel basé sur « un commerce mutuel d'observation » des œuvres littéraires de toutes les nations fut lancée en premier lieu, je crois, par Voltaire dans l'*Essay on Epic Poetry* publié à Londres en 1726. Le musée idéal que Voltaire entrevoyait est à peu près constitué aujourd'hui et c'est en ce sens que l'on peut dire que l'Europe a inventé la littérature en tant qu'expression universelle de l'homme. Cela ne veut pas dire pourtant que les principales littératures du monde suivent à présent des destins parallèles et qu'il n'y ait plus, comme disait Voltaire, « such a thing as a national taste ». Si l'on avait encore des doutes à ce sujet, ce *Panorama* devrait contribuer à nous les enlever. Les diverses littératures américaines ne sont pas simplement des prolongements dans l'espace de la littérature européenne. Il est vrai que nous retrouvons là-bas tous nos « ismes » et que le « modernisme » du Brésil ou celui de Dario, si différents l'un de l'autre, n'en reflètent pas moins tous les deux des inventions littéraires européennes. Mais en dépit de filiations assez évidentes, il n'y a pas parallélisme d'abord parce qu'à la différence des écoles européennes qui se suivent dans un ordre pour ainsi dire génétique, leurs homonymes américains ne semblent pas du tout vouloir respecter les normes de la vie des formes que notre vieille Europe avait déjà cru pouvoir définir une fois pour toutes et pour tous. M. Germain Bazin a montré aussi, je crois, que le baroque américain n'est pas un aboutissement comme le nôtre mais un commencement. On peut se demander alors si, appliquée aux formes les plus originales de l'art américain, notre terminologie esthétique est encore bien adéquate et si elle ne nous trompe pas plutôt qu'elle ne nous renseigne sur les phénomènes qu'elle prétend définir. Les genres littéraires aussi ont eu aux Amériques des destins fort divergents des nôtres. Ainsi le lyrisme y dominait au moment où en Europe s'affirmaient

surtout le roman et le théâtre. Le roman américain commence timidement vers la fin de l'ère coloniale (et de la censure sans doute comme le suggère M. Urquidi), c'est aujourd'hui le genre américain par excellence bien différent de ce qu'on entendait par roman en Europe il y a seulement une vingtaine d'années. Il suffit de relire pour s'en convaincre ce qu'A. Maurois écrivait en 1939 de Faulkner. On dira avec raison qu'Eliot et Pound sont directement tributaires de nos littératures mais il y a aussi depuis plus de cent ans une originalité poétique américaine que Baudelaire et Mallarmé avaient déjà reconnue dans Poe et qu'Emerson saluait en Whitman, ce « Boileau barbare » comme l'appelait Larbaud qui croyait encore à la précellence de notre humanisme. Barbare aussi le « cholo » Vallejo que près de quinze années de vie parisienne n'ont pas pu domestiquer. Si par le fond et par la forme l'art du xx^e siècle est un retour à la nature, comme le note Pavese, rien d'étonnant que les Européens aient en quelque sorte redécouvert l'Amérique pour « cette fraîcheur retrouvée parmi les sources du langage ». L'Amérique n'a pas seulement donné à l'Europe des leçons de technique industrielle : « nous trouvons que la technique des romanciers français était bien rudimentaire, comparée à celle des grands Américains », écrit Simone de Beauvoir de Sartre et d'elle-même. Benjamin Crémieux prédisait qu'après l'historisme du xix^e siècle, le xx^e siècle serait géographique; rien d'étonnant non plus alors que l'insolite et le beau soient aujourd'hui confondus et que notre « temple du goût » ne réponde guère à l'attente de Voltaire. Il est vrai qu'il s'agit moins aujourd'hui de définir le Beau et le Laid que d'étudier dans l'homme l'origine de cette contradiction verbale, « car c'est de l'homme qu'il s'agit dans sa présence humaine; et d'un agrandissement de l'œil aux plus hautes mers intérieures ».

Pierre VAN BEVER.

Langenscheidts Taschenwörterbuch : Französisch-Deutsch und Deutsch-Französisch. Jubiläumsausgabe. Neubearbeitung. Berlin-Schöneberg, Langenscheidt KG Verlagsbuchhandlung, 1960, 1163 pages, rel. 13,80 DM.

Il pourrait sembler superflu et pédant de rendre compte d'un dictionnaire de la maison Langenscheidt. En l'occurrence deux points méritent cependant d'être relevés. Le premier c'est qu'il s'agit ici d'une édition authentiquement nouvelle; la première partie « Français-Allemand » a en effet été remaniée en 1956 par W. Dickfach et la seconde par le Prof. Dr. K. Wilhelm en 1959. Pareil remaniement s'avérait d'ailleurs indispensable à notre époque, où les transformations profondes dans tous les domaines impriment à la langue une évolution accélérée; certains vocables devenus désuets doivent être éliminés pour faire place à des mots nouveaux ou à des expressions qui passent de l'argot dans la langue usuelle. Tout en tenant compte, dans la mesure voulue, d'autres domaines comme la technique et l'économie, les auteurs ont porté leur attention essentiellement sur le langage courant. Ainsi nous y trouvons l'équivalent de stylo à bille (Kugelschreiber) ou nous apprenons que « per Anhalter fahren » c'est faire de l'auto-stop.

Le deuxième point important est le fait que la transcription phonétique internationale a été adoptée, ce qui en rend l'usage plus pratique et plus sûr, le lecteur n'ayant plus à interpréter les signes ingé-

nieux ou fantaisistes d'autres méthodes de transcription variant d'un éditeur à l'autre. Une amélioration de la disposition typographique a permis en même temps une extension du contenu.

Signalons en outre un excellent disque de prononciation allemande, *Die Laute des Deutschen*, que vient d'éditer en 1959 la même maison; il s'agit d'un disque long playing 45 tours, 17 cm, accompagné d'un texte explicatif de 8 pages et qui a l'avantage de pouvoir s'intégrer dans n'importe quel cours d'allemand, quel que soit le manuel employé.

J. PEIFFER.

Livre reçu : Maurice GEX, *Initiation à la Philosophie*, avec un complément sur la Philosophie contemporaine, 4^e éd. Neuchâtel, Editions du Griffon, 1960, 404 pp.

3370
en 2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(TREIZIÈME ANNÉE)

AVRIL-MAI 1961



3

SOMMAIRE

F. J. BILLESKOV JANSEN, Les grands romans philosophiques de Kierkegaard	175
P. AMANDRY, Athènes au lendemain des guerres médicales	198
R. E. DE SMET, Une mission interdisciplinaire dans le nord-est du Congo	224
Bibliographie	243
Vie Universitaire	254



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. D. TITS

(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. E. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique.

Les grands romans philosophiques de Kierkegaard

par F. J. BILLESKOV JANSEN,

Professeur à l'Université de Copenhague

I

Lorsque l'on se trouve en face d'une formation imposante d'œuvres littéraires, il est parfois sage d'éviter les grands préparatifs d'un siège en règle et de marcher droit sur le but, portant l'attaque contre un point du front que l'on choisit un peu au hasard. C'est ainsi que nous allons procéder à l'égard des deux énormes romans philosophiques de Kierkegaard qui sont intitulés *Ou bien... Ou bien* (c'est-à-dire *L'Alternative*) et *Etapas* (ou *Stades*) *sur le Chemin de la Vie*. Pour pénétrer dans le royaume de Kierkegaard, nous allons aborder le portrait de Néron qui se trouve dans la seconde partie de « *L'Alternative* ».

Il vient dans la vie de l'homme, nous explique l'auteur, un moment où l'individu ne peut plus continuer à vivre de la vie inconsciente ou immédiate de l'enfant. L'homme, esprit immédiat, entre dans la trame de toute la vie terrestre; mais l'heure venue, l'esprit cherche en quelque sorte à se dégager de sa dispersion primitive, à se concentrer et à trouver en lui son explication : la personnalité veut prendre conscience d'elle-même en sa valeur éternelle. Si elle n'y réussit pas, si le mouvement est arrêté et refoulé, survient la mélancolie, ou plus exactement : *la tristitia*. On a beau se mettre en peine pour dissiper cette *tristitia* : elle demeure. Elle a quelque chose d'inexplicable. Eprouve-t-on un souci ou un chagrin : on en connaît la cause. Mais si l'on demande à un mélancolique la raison de son état, quel est le poids qui l'opprime, il répond qu'il n'en sait rien et ne peut l'expliquer.



La nature de Néron c'est précisément cette mélancolie ou *tristitia*. Je m'imagine, continue notre auteur, l'impérial voluptueux. Je l'imagine déjà d'un certain âge; la jeunesse est passée, l'insouciance l'a abandonné, il a déjà goûté de toutes les voluptés concevables et en est rassasié. Mais cette vie, si corrompue qu'elle soit, a du moins mûri son âme; cependant, malgré toute sa connaissance du monde et toute son expérience, il est resté un enfant, ou un tout jeune homme. L'esprit ne peut se dégager de son état immédiat, et pourtant il aspire à une éclosion. Mais si la chose arrive, un moment va venir fatalement où Néron voit pâlir l'éclat de son trône, sa puissance et sa force, et il n'a pas le courage de s'y résigner. Il se voue alors à la volupté, le monde s'ingénie à lui trouver de nouveaux plaisirs, car l'empereur n'a de repos que dans la jouissance; ce moment passé, il halète, épuisé. L'esprit veut toujours surgir, mais sans cesse déçu, il ne peut se faire jour et Néron le nourrit de la satiété des plaisirs. Alors l'esprit se rassemble en cet homme comme une sombre nuée, sa colère s'appesantit sur l'âme et il se transforme en une angoisse qui ne s'efface pas même au moment de la jouissance. C'est pourquoi le regard de Néron est si sombre que nul ne peut le soutenir, et si fulgurant qu'il angoisse : derrière ces yeux, l'âme est un amas de ténèbres. C'est le regard qu'on appelle impérial, devant lequel tremble le monde entier : pourtant, au fond de lui-même, Néron est dans l'angoisse. Il suffit pour l'effrayer qu'un enfant le regarde d'un air insolite, il suffit d'un coup d'œil involontaire, et l'empereur croit qu'on le tient; car l'esprit veut surgir en lui, il veut que Néron entre en possession de sa conscience; mais en vain, et l'esprit refoulé assemble une colère nouvelle. Néron ne se possède pas, il est calme seulement quand le monde tremble en sa présence, car nul alors n'ose porter la main sur lui. Aussi partage-t-il avec toute personnalité comme la sienne cette angoisse devant les hommes. Il est pour ainsi dire possédé, asservi intérieurement, et c'est pourquoi il croit que chaque regard veut le lier. Lui, empereur de Rome, il peut craindre le regard du plus vil esclave. Qu'il rencontre ce regard : des yeux il dévore qui ose ainsi le fixer. Un scélérat à ses côtés surprend ce coup d'œil, et l'imprudent n'est plus. Néron n'a pas de meurtre sur la conscience, mais son esprit s'emplit d'une angoisse nouvelle. Il n'a de relâche

qu'au moment du plaisir. Il brûle la moitié de Rome, mais son tourment reste le même. Bientôt les distractions de ce genre ne le réjouissent plus. Il y a un plaisir encore plus raffiné; il entreprend d'angoisser les hommes. Il est une énigme à lui-même et l'angoisse est sa nature; désormais, il veut être une énigme à tous et se repaître de l'angoisse générale. De là ce sourire impérial que nul ne peut comprendre. On approche de son trône, il sourit amicalement et pourtant une cruelle anxiété s'empare des Romains, car ce sourire est peut-être leur condamnation à mort : une dalle va peut-être s'ouvrir et les précipiter dans l'abîme. Une femme s'approche de son trône, il lui adresse un sourire clément et pourtant, elle est presque paralysée d'angoisse, car ce sourire la désigne peut-être déjà en victime à la volupté de l'empereur. Et cette angoisse le réjouit. Il ne veut pas en imposer, il veut angoisser. Il ne s'avance pas dans la noblesse de son impériale dignité, mais il se glisse dans la faiblesse et l'impuissance, car cette débilité inquiète encore davantage. Il a l'air d'un mourant, il respire faiblement; pourtant, il est l'empereur de Rome et il tient dans sa main la vie de ses sujets. Son âme est blasée, seuls les mots d'esprit et les jeux d'imagination peuvent un moment le tenir en haleine. Mais le monde a épuisé ses ressources; et pourtant, Néron ne peut respirer s'il n'entend plus rien. Il n'hésiterait pas à faire égorger un enfant sous les yeux de sa mère pour voir si le désespoir de celle-ci ne pourrait donner à la passion une forme nouvelle capable de l'amuser. S'il n'était empereur de Rome, il mettrait peut-être fin à ses jours; car lorsque Caligula souhaite que tous les hommes n'aient qu'une seule tête pour décapiter le monde entier d'un seul coup, ce n'est là qu'une autre expression du suicide ⁽¹⁾.

Pour qui désire pénétrer dans l'œuvre de Kierkegaard, la page que nous venons de lire est révélatrice à bien des égards. Ce qui nous frappe d'abord, c'est peut-être le portrait de l'empereur puissant et vicieux; l'historien fait appel à l'imagination du romancier : « Je m'imagine l'impérial voluptueux... » Or, le portraitiste est un psychologue; c'est dans l'âme de Néron qu'il cherche l'explication de son comporte-

⁽¹⁾ *L'Alternative* (2^e partie). Traduit par P. H. Tisseau, Bazoges-en-Pareds, 1940, 164-167. Cette traduction ne comprend que la seconde partie de *L'Alternative*.

ment, aussi cruel que bizarre. Il y a lieu, me semble-t-il, d'admirer l'originalité de l'historien. Et quand il dit que, pour cacher sa propre angoisse, Néron veut intimider d'autres, Kierkegaard anticipe sur des idées chères à la psychologie la plus récente.

Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que, dans ce passage, la psychologie de Kierkegaard se trouve étroitement liée à sa doctrine religieuse. Si la *tristitia* domine l'âme de Néron, nous explique l'auteur, c'est que le courage lui manque de laisser percer son moi éternel. A la base de l'observation psychologique, nous rencontrons donc un axiome métaphysique. Le portrait de Néron nous présente une conception théologique de l'homme. Celui-ci, selon Kierkegaard, est la créature de Dieu, qu'il veuille le reconnaître ou non. Il n'y a point d'existence sans Dieu. Nous verrons tout à l'heure que le portrait de l'empereur nous aura amenés au cœur même du roman. Ici, nous avons simplement insisté sur la complexité du portrait. En analysant *L'Alternative* ou les *Etapas sur le Chemin de la Vie*, on passe, le plus souvent, trop rapidement sur leur aspect d'œuvres littéraires. Dans le désir d'arriver le plus tôt possible à préciser la doctrine de Kierkegaard, on oublie le fait important que pour Kierkegaard il ne fallait pas se précipiter. Si lui fait le détour de la fiction poétique, il ne faut pas que ses lecteurs coupent par le plus court chemin. La raison profonde de son activité poétique, c'est sa croyance en l'efficacité de la méthode indirecte. A presque tous les stades de sa carrière philosophique, Socrate fut son maître.

II

Si l'on a négligé le caractère artistique des deux grands livres de Kierkegaard dont nous nous occupons ici, c'est en partie parce qu'on n'a pas assez tenu compte de la vogue dont jouissait alors la poésie métaphysique. En nous reportant au *Journal intime* de l'auteur, nous allons démontrer que par trois voies différentes, et en même temps convergentes, le jeune Kierkegaard était amené à se faire le romancier de la doctrine chrétienne.

Né à Copenhague, en 1813, au sein d'une famille aisée, Søren Kierkegaard fréquenta une excellente école, dont il sortit

bachelier en 1830. Inscrit à la Faculté de théologie, il était peu assidu aux cours des professeurs. Pendant dix ans il mena la vie d'un jeune élégant intellectuel, habitué des restaurants et du Théâtre royal et faisant des lectures extrêmement variées. A partir de 1835, le jeune homme s'inquiéta de cette existence, éprouvant le sentiment de perdre pied, dans le domaine moral comme dans celui de la pensée. Les crises spirituelles se succédaient. Enfin, la mort de son père, survenue en 1838, le rappela à l'ordre. Licencié en théologie en 1840, il put soutenir en 1841 sa thèse de doctorat sur *Le Concept d'ironie*; il se fiança, mais, se jugeant inapte au mariage, il dut rompre ces liens qui lui promettaient pourtant une existence d'homme normal. C'est alors que le souffle de la poésie passa en lui : en onze mois il écrivit son premier grand roman, *L'Alternative*, qu'il publia en février 1843. Et deux ans plus tard, en avril 1845, parurent les *Etapas sur le Chemin de la Vie*.

Préoccupé, pendant les années d'attente et de préparation, par la recherche de caractères types susceptibles de traduire les conceptions de la vie qui se disputaient son esprit, Kierkegaard s'était penché, avec prédilection, sur les figures légendaires et en même temps littéraires de Don Juan, de Faust et du Juif errant, qui symbolisaient pour lui, comme il le disait, les trois grandes idées de la sensualité, du doute et du désespoir. Son journal se remplissait d'extraits de ses lectures et de développements ébauchés; il semble bien qu'un grand article fût en train de prendre forme lorsque, en juin 1837, dans *Perseus*, revue danoise de philosophie spéculative, Kierkegaard lut une longue étude qui rendait la sienne superflue et qui lui arrachait ce cri de son *Journal* : « Que je me sens malheureux! Martensen a écrit un article sur le *Faust* de Lenau! » (2) Martensen, alors jeune et brillant théologien, plus tard professeur à l'Université, puis évêque de Seeland, devait devenir, dans la suite, la bête noire et l'adversaire redoutable de Kierkegaard. Il est certain que ses réflexions sur l'idée spéculative du personnage de Faust ruinaient les premiers projets de Kierkegaard, mais ils ouvraient en même temps une nouvelle voie à son activité littéraire. A la lumière de la philosophie hégélienne, dont il était féru, Martensen fit comprendre toute l'importance de ce qu'il appelle la poésie spéculative ou abso-

(2) *Papirer*, II A 597.

lue. Trois grands exemples s'offrent au lecteur : l'Apocalypse, la *Divine Comédie*, le *Faust*. Ils représentent, comme on peut s'y attendre, trois étapes de l'histoire de l'esprit humain. L'Apocalypse, dans laquelle l'apôtre condamne les religions erronées, le paganisme et le judaïsme, reste une vision pure, substantielle. Ce n'est que dans *La Divina Commedia* que la poésie s'allie à la religion. « Ici, la vie historique de la chrétienté, avec ses destinées individuelles et ses vues sur la politique, les arts et les sciences, l'Eglise dans sa splendeur et sa dépravation, tout cela réapparaît, comme transfiguré, dans le royaume de la Poésie. » Le poème de Dante est la somme du moyen âge et du catholicisme. Seul le protestantisme, selon Martensen, serait en état de créer une poésie dans laquelle l'intelligence pure s'oppose au fondement même de la religion révélée. La figure de Faust incarne le doute de l'intelligence, de la science, en face du mystère chrétien. Goethe a fait un tableau merveilleux de Faust dans le monde, mais il n'a pas réussi dans les scènes métaphysiques. La raison en est que Goethe ne montre pas que la tragédie de Faust, c'est qu'en choisissant exclusivement le royaume de la nécessité, les lois de la nature, il se ferme à lui-même la porte du royaume de la liberté, qui est celui de la foi chrétienne. Le *Faust* de Lenau (1836) qui se termine par le suicide du héros, est plus près de la vérité. Or, Lenau étant très inférieur, comme poète et artiste, à Goethe, la divine tragédie de Faust reste encore à écrire.

III

Pour bien comprendre l'évolution de Kierkegaard, il est indispensable de se reporter constamment aux mouvements philosophiques et littéraires de 1830 à 1840 et, avant tout, à leurs répercussions dans les milieux intellectuels et artistiques de Copenhague. L'article de Martensen en est un premier exemple; en voici maintenant un second.

Sans aucun doute, Poul Møller est, parmi les hommes que le jeune Kierkegaard a approchés, celui qui a exercé la plus profonde influence sur la formation de son esprit. Professeur de philosophie à l'Université de Copenhague, poète lyrique et romancier à ses heures, il était le maître et l'ami de Kierkegaard dont il reconnaissait le talent; jusque sur son lit de mort,

Møller se souciait de l'avenir de son élève. Philologue très averti, ce philosophe était pénétré des Grecs. Il avait traduit Homère et commenté Platon et Aristote. Aux jeunes étudiants, dont il aimait la société, il devait donner l'impression d'un Socrate moderne. Il leur apprenait le respect des faits et les mettait en garde contre les faux jugements de la philosophie à la mode. Il détestait l'hypocrisie ou *l'affectation*, comme il disait, et dans de nombreuses maximes, dont plusieurs sont dignes d'un La Rochefoucauld, il dénonçait l'écart entre le dire et le faire des hommes. La mort du maître, survenue le 13 mars 1838, secoua sérieusement Kierkegaard qui, en 1844, dédie à sa mémoire *Le Concept d'angoisse*. Dans une esquisse de la dédicace, il appelle Møller, entre autres choses, l'objet de son enthousiasme juvénile, le confident de ses débuts, son ami intime et le lecteur qui lui manque.

Vers 1835, les théologiens et philosophes de l'Allemagne luthérienne débattaient avec acharnement la question de savoir si, oui ou non, on peut fournir des preuves de l'immortalité de l'âme. Dans une revue littéraire, Møller donnait, en janvier 1837, un compte rendu critique de quelques ouvrages allemands sur ce sujet. Ce texte était singulièrement fait pour retenir l'attention de Kierkegaard, tant par ses idées que par sa forme. La conclusion de Møller, c'est que le problème était mal posé et que le terme de « preuve » n'avait pas de sens dès qu'il s'agissait de phénomènes surnaturels. C'était là une thèse que Kierkegaard devait longuement développer dans le *Post-scriptum* (1846). Quant à la forme, voici ce que Kierkegaard notait, après la lecture, dans son *Journal*, à la date du 4 février 1837 :

« L'épisode ne manque pas d'intérêt, que Poul Møller a inséré dans son article sur *l'Immortalité de l'âme* dans le dernier *Cahier du mois*; peut-être cette façon de rompre le ton plutôt sévère d'une étude par des parties plus légères mais où, en même temps, la vie ressort avec une autre plénitude, se fera-t-elle plus courante; et, sur le terrain de la philosophie, deviendra-t-elle comme un pendant au chœur, aux scènes de comédie du drame romantique ⁽³⁾. »

(³) *Journal* (extraits), 1834-1846, trad. par Knud Ferlov et Jean-J. Gateau, Paris, 1941, p. 58.

Le croquis de Møller mérite bien notre attention, par sa valeur propre comme par le profit que Kierkegaard sut en tirer. Ce petit récit paraît ici, pour la première fois, en traduction française (avec l'aimable concours de M^{lle} Janine Savariat) :

« Le narrateur rendit, il y a quelque temps, visite à un comptable célibataire de sa connaissance qu'il trouva dans le feu d'une conversation animée avec un étudiant en théologie. C'est en ces termes que l'hôte salua l'arrivée du nouveau-venu : « Tu viens à point, pour faire l'arbitre entre Ferdinand » et moi. Il vient, il y a un instant, d'aller chercher un » ouvrage admirable, qui traite de l'immortalité de l'âme; il » le rapporte tout droit de chez le relieur; et voici maintenant » qu'il me refuse tout net de me le prêter pour quelques » heures. Est-ce là agir en ami? » — Ce à quoi le théologien riposta : « Mais tu sais fort bien, Jules, que tu traites très mal » les livres, et moi qui attache le plus grand prix au bon état » de ma bibliothèque. » — « C'est bien ta vieille rengaine, » mon bon Ferdinand, depuis que tu m'as vu un jour découper » un rouleau de tabac hollandais sur la reliure d'un livre de » bibliothèque. Je m'en souviens bien : c'était *Le meurtrier* » dans *l'ancre* ou *Le spectre sanglant*. Mais aujourd'hui je t'ai » formellement promis que je prendrai bien soin du livre. » — « Oui, je le crois bien! Ne m'as-tu pas avoué toi-même que » tu allais le lire en mangeant ton casse-croûte. » — « Là tu » n'as pas tort, répondit le comptable. Mais, la belle affaire! si » j'avais fait une petite tache sur le livre, le mal aurait-il été » irréparable? J'imagine que tout ce trésor a pu te coûter dans » les 40 sous. Mais, la raison qui te fait me refuser ce livre » n'est autre, pour employer le mot propre, que ton égoïsme. » Ce refus ne m'eût jamais causé la moindre peine, n'eût été » le caractère particulier de cet ouvrage. Non que mes pensées » se soient jamais senties particulièrement attirées par la ques- » tion de l'immortalité de l'âme depuis que, marmot, j'eus à » répondre sur ce chapitre de mon manuel de catéchisme et » que j'obtins — je m'en souviens parfaitement encore — un » 20 pour cette réponse. Mais je suis, dans le fond, un être » religieux : je reconnais pleinement qu'il vaut la peine de » mettre la chose au net une fois pour toutes, et je me suis » bien promis, depuis plusieurs années, de lire à l'occasion,

» l'un ou l'autre des bons ouvrages regardant ce sujet. J'avais
 » justement aujourd'hui quelques heures creuses devant moi
 » en attendant quelques bons amis qui m'emmèneront, à une
 » heure, à Bellevue où nous allons nous régaler de morue
 » fraîche. Ecoute, Ferdinand, prête-moi ce livre. Je me suis
 » mis dans la tête de le lire. J'en brûle d'envie à ce point que
 » j'en pourrais bien venir à l'envoyer chercher chez quelque
 » libraire — et tu sais pourtant que je ne suis pas homme à
 » jeter l'argent par les fenêtres! » — « Il en sera comme je
 » l'ai dit. Je ne te le prête pas. »

Leurs réponses se succédaient avec une telle rapidité qu'elles ne laissent pas au narrateur, élevé à la dignité d'arbitre, la possibilité d'intervenir. A la fin, il parvint à faire remarquer qu'il « était déjà midi et demi et que le conflit se révélait vain puisque le comptable ne pourrait, censément, achever la lecture du livre dans l'espace de temps qui lui restait. — « Sapristi, il est si tard, s'écria le comptable, et moi qui ne suis pas encore habillé! J'aurais pourtant terriblement aimé parcourir ce célèbre traité. J'admets parfaitement l'importance de s'occuper, de temps à autre, des vérités capitales de la religion. Tant que le sort nous sourit, on n'y pense guère, en général, mais quoi qu'on en dise, personne ne pourra se prétendre tellement à l'abri des mauvais coups du destin que ce ne soit pas pour lui une bonne chose que de s'édifier par le sûr espoir d'un au-delà! Je ne me donne point pour un esprit fort, et je serais fort reconnaissant à qui serait en mesure de me donner une preuve tangible de l'immortalité de l'âme. S'il ne se présente plus à moi d'occasion de lire un ouvrage de fond sur la question, je n'ai, sans mentir, rien à quoi me raccrocher dans les heures sombres. Mais à qui la faute, mon bon Ferdinand? A propos, puisque nous avons maintenant mis la question sur le tapis, ne pourrais-tu, théologien que tu es, m'exposer brièvement les preuves les plus éclatantes en faveur de l'immortalité de l'âme, cependant que j'affile mon rasoir et me fais la barbe. Mais n'approche pas de trop près. Je me coupe facilement. » — « Il ne me sera pas très commode, répondit le théologien, de t'apporter des idées qui te paraissent vraiment neuves, et de te les exposer en un clin d'œil. » — « Voilà bien toujours mon raisonneur! Si tu te sers d'un lan-

gage compréhensible, pourquoi ne le saisis-je pas aussi bien que toi? Mais nous ne connaissons que trop cet esprit de corps qui te tient, toi et tes collègues formés aux écoles latines et grecques. Vous voulez employer votre jargon à vous et garder vos connaissances pour vous seuls. Mais ce régime des castes aura tôt fait de s'écrouler lorsque l'idéal libéral aura prévalu. Le temps est venu de la vulgarisation de la science. L'esprit nouveau le veut. Garde-toi donc seulement d'employer ces termes techniques sous l'enveloppe desquels les érudits cachent leurs pensées aux esprits profanes, et tâche de m'en traduire le sens pur et simple dans notre bonne langue danoise. Mais dépêche-toi. Car je crains de voir arriver la voiture dans quelques minutes. » — La réponse de Ferdinand vint, quelque peu embarrassée : « Il y a ceux qui tirent argument d'une intuition, d'un pressentiment, pour ainsi dire, d'une existence à venir supérieure. » — « Tu peux passer là-dessus. Je ne crois ni aux intuitions, ni aux sympathies secrètes. C'est une preuve sûre et irréfutable que j'attends de toi. » — « Tu te rappelles alors bien aussi, qu'on invoque d'ordinaire à l'appui de cette proposition la disparité qui existe souvent dans les conditions de vie des bons et des méchants. » — « Oui, c'est exact, les bons sont souvent mal récompensés de leurs sacrifices et de leur noblesse d'âme. Mais qui, au fond, leur a promis de les payer de leurs bienfaits? Qui me dit que la vertu doit être récompensée et le vice puni? Ne crois pas que tu pourras me contenter de ces raisonnements superficiels qu'un pasteur de campagne peut offrir à ses catéchumènes. » — « Nous disposons à peu de chose près de l'argumentation appelée communément dans les écoles, la preuve morale, sous une forme plus scientifique due à Fichte. » — « Envoie promener la forme et donne-m'en le contenu, dans la langue que ta mère t'a apprise. Nous sommes à même de la comprendre toi et moi, celle-là. Mais voilà la voiture, Et tu as gâché le temps à me rapporter de vieux arguments qui sentent leur catéchisme d'écolier, au lieu de me mettre en face d'une preuve rigoureuse. Au revoir! »

Dans toute sa production littéraire, Kierkegaard aimera « l'épisode », c'est-à-dire l'anecdote, l'exemple, la situation dialoguée. Avant l'article de Møller, Kierkegaard avait projeté des nouvelles et même des pièces dramatiques. Nul doute, cependant, que l'exemple de son maître chéri l'a puissamment

encouragé à se lancer, le moment venu, dans la démonstration d'une thèse philosophique ou théologique au moyen de la fiction romanesque.

IV

Martensen avait exalté la poésie de l'absolu. Si Kierkegaard n'avait pas été incapable de faire des vers, il serait peut-être devenu le « Dante du Danemark », titre qu'il donna — ironiquement, il est vrai — à J. L. Heiberg (4). Or, la *Divine Comédie* ne fut certainement pas le livre favori de Kierkegaard. Il se le procura assez tard, en une traduction allemande (5), et il y fait une fois une assez vague allusion (6). Et pourtant, combien il serait facile de mettre en parallèle, d'une part les trois règnes de Dante, la marche vers la béatitude, et de l'autre les trois stades de Kierkegaard, l'individu s'acheminant vers la prise en possession de son essence éternelle. Ces deux grands poètes de la chrétienté ont tracé, chacun à sa manière, la voie du salut.

Kierkegaard ne part pas d'une conception poétique telle que la *Divine Comédie* ou le *Faust*. A la place du poème métaphysique, il choisira le roman universel, d'après le modèle du *Wilhelm Meister* de Goethe. En Allemagne et dans les pays du Nord, la publication des *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister* (1794-1796) fut un événement de la plus haute importance. Les romantiques allemands y voyaient le modèle du roman moderne, et chacun d'eux se faisait fort de créer à sa manière un roman universel dont le jeune héros se lançait à la recherche de l'aventure et du rêve. Vingt-cinq ans après les *Années d'apprentissage* parurent les *Années de voyage de Wilhelm Meister* (1821-1829), où le personnage de Goethe, avancé en âge et en raison, accepte définitivement le monde des réalités. Aux yeux de la génération de Kierkegaard, *Wilhelm Meister* apparut comme un tout, le roman philosophique par excellence, retraçant l'évolution intérieure d'un

(4) *Papirer*, IV B 46.

(5) *Göttliche Comödie*, übersetz von Karl Streckfuss, 3. Ausgabe, Halle, 1841, in-4° (*Catalogue de vente des livres de S. Kierkegaard*, 1856, au n° 1929).

(6) *Le Concept d'angoisse*. Traduit par P.-H. Tisseau, Paris, 1935, 217, avec l'ébauche du même passage, *Papirer*, V B 60 (p. 132).

individu, l'histoire d'un homme, et en même temps d'une idée.

En février 1836 Kierkegaard fit l'acquisition de l'édition la plus récente des œuvres de Goethe (*Werke, Vollständige Ausgabe letzter Hand*, 55 vol., 1828-1833). Le *Journal* nous apprend que sans tarder il se mit à lire *Wilhelm Meister*. Il en fait plusieurs extraits, et « en mars 1836 », il essaie de résumer ce qu'il y a trouvé de « magistral ». Il admire l'auteur pour avoir su développer une philosophie providentielle qui existe d'abord indépendamment du personnage central et qui finit par s'incarner en Wilhelm. « D'où cette impression d'une totalité parfaite que donne ce roman, plus fortement peut-être que tout autre. C'est réellement le monde entier vu dans un miroir, un vrai microcosme (⁷). Il est évident que Kierkegaard tenait *Wilhelm Meister* pour un roman dans lequel l'histoire d'un homme et l'exposé d'une doctrine ne faisaient qu'un. C'est ici, certainement, que Kierkegaard a trouvé le grand modèle du récit symbolique, le personnage qui est en même temps une idée, le caractère type, l'homme qui par son mode d'existence représente l'humanité. Dans ces propres romans, Kierkegaard n'a pas fait de biographie philosophique à la manière de Goethe, mais il a créé des personnages symbolisant des conceptions différentes de la vie : le type *esthétique* et le type *éthique* qui s'opposent dans *L'Alternative*; dans les *Etapas sur le Chemin de la Vie*, il y ajoute le type *religieux*.

Ce n'est pas seulement par la création du caractère symbolique que *Wilhelm Meister* servit de modèle à Kierkegaard. Ce vaste ouvrage fut pour lui, comme pour tous les romanciers de l'époque, le prototype du *roman universel*, c'est-à-dire qui offrait un cadre susceptible d'absorber et d'assimiler toutes les autres formes littéraires. Les extraits qu'en fit Kierkegaard nous apprennent qu'au cours de sa lecture il s'arrêtait à certaines parties qui coupent le récit. Dans le second volume de son édition, note-t-il, « il faut avant tout remarquer l'étude sur Hamlet et sa représentation » et ailleurs que les *Confessions d'une belle âme* « sont, d'un bout à l'autre, riches en observations des plus fines » (⁸). On sait que l'énorme roman de Goethe contient en outre des recueils de lettres, des

(⁷) *Papirer*, I C 73.

(⁸) *Papirer*, I C 72.

contes et nouvelles dont les personnages se divertissent, et enfin un journal, *Leonardo's Tagebuch*. Il importe de noter encore que dans l'édition que lisait Kierkegaard, le roman possédait des parties presque indépendantes, qui en ont été enlevées dans la plupart des éditions postérieures. A la suite du livre II des *Années de voyage*, on trouvait toute une collection de courtes réflexions : *Betrachtungen im Sinne der Wanderer. Kunst, Ethisches, Natur*, et à la fin du livre III une série semblable d'aphorismes : *Aus Makariens Archiv* ⁽⁹⁾.

L'article de Martensen, la page de Møller et le roman de Goethe, voilà trois lectures dont l'importance primordiale pour Kierkegaard est attestée par son *Journal* même. Les notations qui s'y rapportent datent de 1836-1837, et c'est pendant ces mêmes années qu'y apparaissent aussi les premières réflexions sur la notion du *stade*. On se rappelle que dans le portrait de Néron, l'auteur de *L'Alternative* nous disait que l'empereur romain, quoique arrivé à un âge avancé, était resté, au point de vue de l'esprit, à l'état d'un enfant ou d'un tout jeune homme. Dans une note de septembre 1836, Kierkegaard distingue trois stades dans le développement de l'individu : le stade immédiat, le stade dialectique et le stade du caractère. Par une note de janvier 1837 il remplace le premier stade par deux : la vie de l'esprit passe dès lors par les quatre étapes suivantes : 1° pendant l'enfance, la personnalité est inconsciente d'elle-même, et pourtant, elle se manifeste déjà parfois, causant une certaine tension; 2° pendant la prime jeunesse, le malaise disparaît, le garçon s'épanouit harmonieusement au sein de la famille et de l'école; 3° le stade de la dialectique ou de l'ironie conduit au doute et au désir d'un bonheur plus qu'humain; 4° par la résignation, la personnalité devient consciente des limites de l'homme et de l'espoir chrétien ⁽¹⁰⁾.

Le stade de la dialectique, l'auteur l'appelle, ici même, le stade romantique. La crise de la jeunesse, pour la génération de Kierkegaard, c'était la crise du romantisme. Lui-même en a fait pleinement l'expérience. Au Danemark, le romantisme

(9) Cf. *Essai sur l'art de Kierkegaard. Symposion Kierkegaardianum*, Copenhague, 1955, 18-27; et mon livre, *Studier i Søren Kierkegaards litterære Kunst*, Copenhague, 1951.

(10) *Papirer*, I A 239; I C 126; cf. Emanuel HIRSCH, *Kierkegaard Studien*, Gütersloh, 1930-1933, 495 ss. et Valter LINDSTRØM, *Studiernas teologi*, Lund, 1943, 148 ss.

prenait la forme d'une fusion des romantismes allemands, français et anglais. Dans sa thèse de doctorat, Kierkegaard avait fait une analyse pénétrante de l'ironie poétique d'un Tieck et de l'amoralisme d'un Friedrich Schlegel. Pour son premier roman, il emprunte l'une de ses épigraphes à Chateaubriand : « Les grandes passions sont solitaires, et les transporter au désert, c'est les rendre à leur empire. » ⁽¹¹⁾ La figure de Byron, sensuel, cynique et blasphémateur, jetait son ombre sur toutes les jeunes existences d'alors. Le mal du siècle était pour Kierkegaard, comme pour tous les talents qui se respectaient, une expérience douloureuse. Témoin cette exclamation d'avril 1836 : « Je rentre à l'instant d'une soirée dont j'étais l'âme; les saillies volaient de ma bouche, tout le monde riait, m'admirait — mais je partis, et le trait à tirer ici doit être aussi long que le rayon terrestre... je voulais me tirer une balle dans la tête ⁽¹²⁾. » Rien d'étonnant alors, que Kierkegaard romancier créât à son tour son personnage atteint du spleen, le dandy désabusé, dégoûté de tout, le jeune génie méprisant tous les gens du commun, l'homme aux prises avec une incurable mélancolie. Dans *L'Alternative*, la première partie se compose des notes éparées, désordonnées de cet homme désespéré, de ses fragments d'études littéraires, et d'une copie qu'il a faite d'un journal tenu par un autre romantique, dit Jean le Séducteur. Toute cette partie est intitulée *Les papiers d'A*; nous ne connaissons pas le vrai nom de ce héros énigmatique. Il est plein de mépris pour ses contemporains : « D'autres pourront gémir sur la méchanceté de l'époque. Moi je me plains de sa mesquinerie; car elle est sans passions. Les pensées des hommes sont minces et fragiles comme des dentelles, et eux-mêmes pitoyables comme des dentellières ⁽¹³⁾. » C'est un moqueur qui se divertit aux dépens de n'importe qui : « Tout le secret, dit-il, réside dans le caprice du bon plaisir : on ne jouit pas spontanément, mais on jouit de quelque chose de tout à fait différent qu'on introduit volontairement soi-même. On écoute le milieu d'une pièce de théâtre, on lit la troisième partie d'un

⁽¹¹⁾ *Atala, René*, éd. Gilbert Chinard, Paris, 1930, 72.

⁽¹²⁾ *Journal* (extraits) 1941, 45. *Papirer*, I A 161.

⁽¹³⁾ *Ou bien... Ou bien*. Traduit par F. et O. Prior et M. H. Guignot. Paris, 1943, 24. Cette traduction de *Aut-Aut* est complète, mais par endroits moins heureuse que celle de Tisseau; il a fallu y introduire de légères modifications.

livre. On obtient ainsi une tout autre jouissance que celle que l'auteur avait eu la bonté de vous réserver. On jouit de quelque chose de tout à fait fortuit, c'est de ce point de vue qu'on contemple toute l'existence et auquel on fait échouer sa réalité. ... Des rapports de convention avec un certain monsieur m'obligeaient d'écouter ses longs bavardages. Chaque occasion le trouvait prêt, avec une petite conférence philosophique extrêmement ennuyeuse. Sur le point de désespérer je découvre tout à coup que, lorsqu'il parlait, il suait d'une manière extraordinaire. Cette sueur attira mon attention. J'observais comment les perles de la sueur se rassemblaient sur son front et formaient ensuite des ruisseaux qui coulaient le long de son nez pour finir en un corps guttiforme qui restait suspendu à l'extrême pointe de son nez. A partir de ce moment tout changea, cela devint même pour moi un vrai plaisir de l'inciter de temps à autre à commencer son enseignement philosophique, dans le seul but d'observer la sueur sur son front et sur son nez ⁽¹⁴⁾. »

Ce passionné sans passion véritable aime à nous parler de ses joies ou jouissances. Telle musique de Mozart, tel drame de Scribe, les primeurs d'une jeune fille le tiennent en haleine pour quelques instants. Mais au fond de son âme il s'ennuie : « Que l'ennui est horrible — horriblement ennuyeux; je ne connais nulle expression plus forte, ni plus vraie, car le semblable ne peut être rendu que par le semblable. Ah! s'il existait une expression plus haute, plus forte, ce serait du moins une nouvelle étape. Je reste étendu, inactif; je ne vois que le vide, je ne vis que du vide, je ne me meus que dans le vide... Y a-t-il quelque chose qui pourrait me distraire? Oui, observer une fidélité qui résisterait à toutes les épreuves, un enthousiasme capable de tout supporter, une foi qui transporterait les montagnes; concevoir une pensée qui unirait le fini à l'infini. Mais le doute empoisonné de mon âme consume tout. Mon âme est comme la mer Morte qu'aucun oiseau ne peut survoler; celui qui s'y risque, à mi-chemin, vaincu, s'abîme dans la mort et l'anéantissement ⁽¹⁵⁾. »

Vers la fin de cette plainte nous entrevoyons la raison de son état d'âme : « Si je pouvais concevoir une pensée qui uni-

⁽¹⁴⁾ *Ou bien... Ou bien*, 1943, 233-234.

⁽¹⁵⁾ *Ibid.*, p. 32.

rait le fini à l'infini. » Dans une notation cet esprit fort traite, sur un ton de badinage, de ses doutes en matière de religion. Le passage rappelle, de très près, « l'épisode » de Poul Møller : « Il est assez curieux que ce soit toujours les mêmes choses qui nous occupent à toutes les époques de la vie. On n'avance pas ou, plutôt, on rétrograde. Lorsque j'avais quinze ans, je faisais au lycée des dissertations pleines d'onction sur les preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, sur l'idée de la foi et la signification du miracle. A mon baccalauréat j'écrivis un mémoire sur l'immortalité de l'âme pour lequel j'obtins le maximum de points; plus tard je gagnai un prix grâce à une étude sur ce même sujet. Qui aurait cru, après un début aussi solide et aussi prometteur, que j'arriverais en ma vingt-cinquième année à ne plus pouvoir faire la plus petite démonstration de l'immortalité de l'âme. Je me rappelle entre toutes une dissertation que j'avais faite à l'école sur l'immortalité de l'âme. Elle avait obtenu des éloges très flatteurs du professeur et avait été lue en classe à haute voix, tant pour la qualité supérieure du fond que pour celle du style. Hélas, hélas, hélas! J'ai depuis longtemps perdu cette dissertation. Quel désastre! Mon âme en doute aurait pu, peut-être, y trouver un point de repère, aussi bien dans son style que dans son fond. Il ne me reste donc qu'à conseiller aux parents, aux précepteurs et aux professeurs de recommander aux enfants qui les entourent de conserver les dissertations écrites en leur quinzième année. Et ce conseil est le seul que je puisse donner pour le bien de l'humanité ⁽¹⁶⁾. »

Mais en vérité, ce jeune romantique ne connaît pas son propre mal. Il faut qu'un autre le renseigne. C'est pourquoi à l'homme *esthétique* Kierkegaard oppose l'homme *éthique*. *L'Alternative* se compose de deux parties : si la première offre le tableau du stade esthétique, la seconde en est la réfutation, et c'est là sa véritable raison d'être.

Kierkegaard procède par contrastes. L'homme esthétique est difficile à saisir, parfois on ne sait pas s'il s'agit d'un seul individu ou de deux ou de plusieurs; en tout cas, il n'a pas de nom, ni d'emploi. L'homme éthique, lui, porte le nom de Wilhelm, il exerce les fonctions d'assesseur ou de conseiller

(16) *Ou bien... Ou bien*, 30-31.

auprès d'un tribunal. C'est un homme sérieux, rangé. Il est l'ami de l'esthéticien, qu'il cherche, dans deux longues lettres qui remplissent le volume, par deux raisonnements à tirer de son état de désespéré. Tantôt le magistrat expose à son jeune ami les raisons de son ennui, tantôt il lui raconte comment lui a trouvé un point d'appui dans la vie, une règle de conduite. Wilhelm reconnaît la forte intelligence du jeune élégant, le brio de son esprit. Mais tous ces dons n'empêchent pas que l'homme esthétique mène une existence creuse. Il se refuse à toutes les obligations, comme l'amitié, le mariage, la profession. Il n'accepte pas la notion du temps : il veut jouir, séparément, de chaque minute. Le conseiller lui oppose que s'il essaie ainsi de morceler la durée, c'est qu'il en a peur : il veut *tuer le temps*, parce qu'il a perdu la foi en l'éternité. Il cherche à charger chaque instant de plaisir afin de se cacher à lui-même le vide de tous ses instants. L'homme esthétique est en proie à l'angoisse, parce que sa personnalité véritable, son esprit, n'a pu percer en lui. Son angoisse est celle de Néron, dont le conseiller trace le portrait que nous connaissons, et c'est celle de Don Juan. Sans que ces deux le sachent, cette angoisse mystérieuse, témoignage de la vie profonde, éternelle, qui sommeille en eux, est le secret de leur énergie et de leur puissance.

L'homme esthétique ignore son propre moi, c'est-à-dire son devoir. Selon l'homme éthique, connaître son devoir, c'est se rapporter à Dieu. C'est en racontant un souvenir d'enfance que le conseiller démontre à son ami la nature du devoir. Dans ce récit, nous reconnaissons la main d'un artiste : « A cinq ans, je fus mis à l'école. Cet événement fait toujours impression sur un bambin, c'est naturel, mais il s'agit de savoir laquelle. A cet âge, la curiosité est captivée par les idées diverses et compliquées sur le sens d'un pareil événement. Ce fut naturellement aussi le cas pour moi ; mais mon impression principale fut tout autre. J'arrivai à l'école, je fus présenté au maître, et l'on me donna ma leçon pour le lendemain, les dix premières lignes du catéchisme à apprendre par cœur. Toute autre impression fut alors effacée de mon âme où seule ma tâche demeura vivante. J'ai eu comme enfant une très bonne mémoire ; aussi eus-je tôt fait de savoir ma leçon. Ma sœur me la fit réciter plusieurs fois et déclara que je la savais.

J'allai me coucher, mais je me la répétai encore une fois mentalement avant de m'endormir; le sommeil me prit avec la ferme résolution de la répéter encore le lendemain matin. Je me réveillai à cinq heures, je m'habillai, je saisis mon catéchisme et lus à nouveau. Tout cela est encore vivant à mes yeux comme si c'était arrivé hier. Le ciel et la terre, me semblait-il, allaient s'écrouler si je ne savais pas ma leçon, et si cette catastrophe arrivait, pensais-je encore, elle ne me dispenserait nullement de la tâche qu'on m'avait donnée, d'apprendre ma leçon. J'étais à cet âge très peu informé de mes devoirs, le catéchisme ne me les avait pas encore enseignés; je n'avais qu'un devoir, celui d'apprendre ma leçon; et cependant, je peux dériver de cette impression toute ma conception morale de la vie. Je sourirais volontiers de ce bambin de cinq ans qui se met à la tâche avec une pareille passion et pourtant, je t'assure, je n'ai pas de plus grand désir que de m'atteler à tout âge de la vie à ma besogne avec l'énergie, le sérieux moral que j'avais alors ⁽¹⁷⁾. » Cette expérience première et fondamentale du devoir est du même coup pour Wilhelm une expérience religieuse : « Je ne peux jamais prendre conscience de ma personne morale sans devenir conscient de mon moi éternel, dit-il. Telle est la vraie preuve de l'immortalité de l'âme. ... Ainsi, les dix lignes du catéchisme qu'il me fut donné comme devoir d'apprendre et dont rien au monde ne pourrait me dispenser, cette obligation fut en un sens la première preuve qui me fut offerte de l'immortalité de l'âme ⁽¹⁸⁾. » Le devoir, pour l'homme éthique, est le gage de l'éternité, c'est le lien unissant le fini à l'infini que l'homme esthétique réclamait.

Le devoir c'est la règle. Dans une page nouvelle, le conseiller nous confie un autre souvenir d'école : « De mon temps, l'on étudiait la grammaire latine avec une ardeur que l'on ne connaît plus aujourd'hui. Cet enseignement fit sur mon âme une impression dont l'effet se fit sentir dans une autre direction. Si je peux m'attribuer quelque aptitude à examiner une question sous l'angle philosophique, je le dois à cette impression d'enfance. Le respect absolu avec lequel j'envisageais la règle, la déférence qu'elle m'inspirait, le hautain mépris avec lequel je regardais la vie misérable réservée à l'exception, la

⁽¹⁷⁾ *L'Alternative*, 237-238.

⁽¹⁸⁾ *Ibid.*, 240-241.

manière à mes yeux justifiée dont celle-ci était persécutée et toujours flétrie de rouge dans mon cahier : qu'est-ce donc sinon la distinction sur laquelle repose tout examen philosophique? ... Le rigorisme enfantin avec lequel je distinguais alors entre la règle et l'exception en grammaire comme dans la vie s'est adouci, sans doute, mais j'ai toujours en moi cette distinction et je sais l'évoquer, surtout en vous voyant, tes pareils et toi, prôner comme il semble la doctrine que l'exception est l'essentiel et même que la règle est simplement donnée pour rehausser l'exception ⁽¹⁹⁾. »

Le conseiller met toute son éloquence au service de sa tentative de convertir son ami désillusionné et libertin : il veut que celui-ci fasse choix de lui-même, qu'il accepte sa condition d'homme, et, du même coup, la règle de Dieu. Se choisir, c'est se régler. L'homme éthique met l'homme esthétique devant une alternative : ou bien il rentrera dans la règle ou bien il acceptera le risque de rester — en toute éternité — une exception mal fondée.

Deux ans plus tard, dans *Etapas sur le Chemin de la Vie*, le conseiller reconnaîtra qu'il existe des exceptions admissibles. Les *Etapas* comprennent trois parties que relie leur sujet, qui est l'Amour. Kierkegaard reprend d'abord les thèmes contrastés de *L'Alternative*. Dans *In vino veritas*, il nous décrit, en rivalisant avec le *Banquet* de Platon, le symposion de cinq esthéticiens qui nous font, successivement, cinq discours sur l'amour. Avec beaucoup de raffinement de psychologie et de style, Kierkegaard varie les caractères et leur expression. Les discours sont autant de satires des femmes; aussi, le conseiller Wilhelm, fidèle défenseur du sexe, nous communique-t-il de longs *Propos sur le mariage, une réponse à des objections*. Au mépris dont les esthéticiens accablent les femmes, le conseiller oppose leurs vertus naturelles, donnant en exemple, notamment, l'amour maternel. Pour prouver que la tendresse d'une mère n'a point besoin d'une catastrophe pour se manifester dans toute sa beauté, le conseiller devient, une fois de plus, poète, ou plutôt, peintre. Il fait un tableau fort gracieux d'une jeune mère qui se trouve à l'église avec son enfant. Il sied tout à fait au personnage de ce magistrat de faire un de ces *tableaux de genre* si chers à la bourgeoisie d'alors. Voici donc

(19) *L'Alternative*, 240.

la scène à laquelle Wilhelm vient d'assister : « Une dame arriva de très bonne heure à l'église et avec elle son petit perturbateur; cependant, je suis convaincu que le sermon et tout le service divin n'ont pas eu un auditeur plus recueilli, ni un assistant plus digne qu'elle. Un banc dans un enclos lui fut indiqué comme place; le membre non autorisé de la communauté fut placé sur le banc, dans l'espoir sans doute qu'il s'y prendrait comme un membre ordinaire. Mais le petit ne parut pas se rendre compte de cette prétention. La mère inclina la tête, elle couvrit ses yeux avec son mouchoir pour prier. Longtemps avant qu'elle levât la tête de nouveau, le petit avait sauté par terre et commencé à se traîner à quatre pattes dans l'enclos. Elle fut et resta absorbée dans sa prière, sans se laisser déranger. La prière finie, elle le replaça sur le banc et lui fit probablement quelques sermons. Le service commença, mais le jeu du petit avait bien commencé avant le service et à ses manières il parut bien qu'il trouvait à son goût ce mouvement en haut, et ensuite en bas et ensuite en haut de nouveau. Jusque-là il avait été assis du côté droit de la mère et avait eu une autre dame à sa droite tandis que la mère était assise à l'extrémité du banc; ils changèrent alors de place. D'abord on examina si la porte de l'enclos était bien fermée, ensuite la mère se reporta en arrière, lui fit sa part honnêtement, de sorte qu'il eut le coin à sa disposition. Il ne fit pas de bruit, mais comme un enfant habitué à veiller à ses propres affaires, il reçut l'ombrelle de sa mère comme jouet et ce fut seulement lorsqu'il voulut pénétrer plus avant dans l'enclos que la route lui fut barrée. La mère fut et resta absorbée dans son recueillement; ce ne fut que lorsque le pasteur fit une pause qu'elle jeta un regard affectueux en bas vers le petit gnome. Avec un visage plein de joie, elle tourna alors son regard de l'enfant à nouveau vers le pasteur, et ensuite elle écouta le sermon avec tout le recueillement de son âme. C'est également une belle expression de l'amour maternel que de pouvoir partager ainsi à parts égales, que de prendre plaisir à regarder l'enfant alors même qu'il dérange ou tout de même a l'air de vouloir déranger, ou que d'une façon ou d'une autre il gêne, que de s'affranchir de toutes exigences mauvaises vis-à-vis de l'enfant, car beaucoup de parents exigent presque plus de recueillement d'un tel petit être que d'eux-mêmes et dérangent alors eux-mêmes

aussi bien que l'enfant en grondant et en réprimandant et corrigeant — donc, que de pouvoir partager à parts égales tout en pouvant en même temps se recueillir pour ses dévotions, cela aussi est une belle expression de l'amour maternel, disais-je. Une bagatelle! oh oui, mais l'amour maternel, précisément, est essentiellement beau dans les bagatelles⁽²⁰⁾. »

Le conseiller tient le mariage non seulement pour le bonheur suprême, mais aussi pour un devoir. Il faut se marier. Et pourtant, ce bon époux admet le cas d'un homme qui, croyant obéir à un ordre de Dieu, peut se voir obligé de rompre des liens sacrés. D'habitude si sûr de sa langue, Wilhelm semble presque balbutier lorsqu'il expose la situation de ce malheureux : « Si de toute cette misère peut se dégager un suprême bonheur ... si dans ce vide terrible peut se trouver une signification divine, quelle est la part de foi nécessaire pour croire que Dieu peut interposer ainsi son autorité dans l'existence, c'est-à-dire pour qu'il paraisse ainsi pour l'homme agissant et souffrant? Car si Dieu est véritablement Celui qui s'interpose, Il doit penser, en même temps, au salut de ceux qui ont été anéantis, mais celui qui a été choisi, l'élu, au moment du règlement, n'en peut rien savoir — tout cela me dépasse⁽²¹⁾. » L'homme éthique prépare ainsi non sans quelque effroi, l'entrée en scène de l'homme religieux, la troisième partie des *Etapas sur le Chemin de la Vie, Coupable?* — *Non coupable?*, qui est le journal d'un homme qui s'éprend d'une gracieuse jeune fille, se fiance avec elle, et qui, au risque de briser le cœur de sa bien-aimée, rompt ensuite ses fiançailles. C'est que son être est dominé tout entier par une mélancolie qui semble incurable et qui rendrait malheureuse l'union conjugale avec cette jeune femme insoucieuse. Ecoutez sa plainte, qui est un vrai poème en prose :

« Quelle est l'existence la plus heureuse? C'est celle d'une jeune fille de seize ans, quand, pure et innocente, elle ne possède rien, pas même une commode ou une étagère et qu'elle se sert du tiroir inférieur du secrétaire de sa mère pour ranger toutes ses richesses : sa robe de première communion et un

⁽²⁰⁾ *Etapas sur le Chemin de la Vie*. Traduit par F. Prior et M. H. Guignot, Paris, 1948, 117-118. Cité, comme par la suite, avec quelques modifications.

⁽²¹⁾ *Ibid.*, 150-151.

recueil de cantiques. Heureux l'homme assez pauvre pour se contenter du tiroir au-dessus.

» Quelle est l'existence la plus heureuse? C'est celle d'une jeune fille de seize ans quand, pure et innocente, elle sait danser, mais ne va néanmoins au bal que deux fois l'an.

» Quelle est l'existence la plus heureuse? C'est celle d'une jeune fille âgée de seize printemps, pure et innocente, quand elle est assise, appliquée à son travail, et qu'elle trouve quand même le temps de le chercher des yeux, à la dérobee, celui qui ne possède rien, ... et qui toutefois ... en elle possède le monde entier, bien qu'elle ne possède rien du tout.

» Et qui est alors le plus malheureux? C'est ce riche adolescent, âgé de vingt-cinq hivers, qui habite en face.

» Lorsqu'une personne est âgée de seize printemps, une autre de seize hivers, n'ont-elles pas le même âge? Hélas non! Et pourquoi? Le temps n'est-il pas le même quand le nombre est le même? Hélas non! le temps n'est pas le même. Hélas! pourquoi les neuf mois que j'ai passés dans le sein de ma mère ont-ils suffi pour faire de moi un vieillard; hélas! pourquoi n'ai-je pas été emmailloté dans la joie, pourquoi ai-je été mis au monde non seulement avec douleur, mais pour la douleur; pourquoi mon œil ne s'est-il pas ouvert sur le bonheur, mais sur ce royaume des soupirs dont il ne peut détacher son regard ⁽²²⁾. »

L'homme esthétique et l'homme religieux des deux romans ont le même âge, nous l'avons vu, ils ont tous les deux vingt-cinq ans. Il se ressemblent par la tristesse profonde qui les tient. La souffrance leur est commune. Mais alors que l'esthéticien n'a cure de la morale — le cas échéant, son cynisme mélancolique en ferait un Néron — le fiancé de la jeune fille est pénétré de sentiment moral. Comme le conseiller Wilhelm, il aime une seule femme, et il n'en aimera jamais d'autre, il se sentira éternellement responsable de son sort. La rupture pèsera sur sa conscience d'un poids infini. L'esthéticien n'a nulle envie d'expliquer son morne état de détresse. Avec tous ses talents il ne saura faire le portrait de Néron. Il évite de penser à Dieu ou le brave ouvertement. Le personnage de *Coupable?* — *Non coupable?*, au contraire, croit ou espère

(22) *Ibid.*, 214-215.

agir sous l'œil de Dieu. S'il ne trouve pas une explication religieuse à sa *tristitia* et à sa conduite à l'égard de sa fiancée, il désespérera. Son martyre, c'est précisément qu'il ne saura jamais si, oui ou non, Dieu est intervenu dans son existence. Il lui semble parfois que par la souffrance la main de Dieu le façonne pour la foi, pour la confiance infinie en Dieu. Il se sent l'objet d'une expérience divine mais cruelle, et il n'a pas le courage de se soumettre à corps perdu aux décrets de la Providence, il revient sans cesse à la question morale : suis-je coupable ? Il se trouve proprement au stade religieux, puisqu'il met sa souffrance en rapport avec Dieu, mais il restera, toute sa vie probablement, sur le seuil de l'Eglise. C'est un homme sur le chemin de Dieu, assurément, mais ce chemin est pour lui sans aboutissement.

Ainsi dans les deux grands ouvrages dont nous avons parlé, le thème de la souffrance, qui se trouvait au début, réapparaît à la fin, mais à un niveau supérieur. La pensée de Kierkegaard progresse comme en spirales. Dans les trois cycles de son œuvre, il est, successivement, le poète, le philosophe et le prophète de l'angoisse, de la souffrance. Dans le cycle du poète (1843-1845), que nous venons de clore, nous entrevoyons déjà le drame du penseur existentiel, la souffrance de la pensée devant le paradoxe du message chrétien, qui sera le thème principal du *Post-Scriptum*, de 1846; nous apercevons aussi l'Évangile de la souffrance, de *L'Apprentissage du Christianisme*, de 1850, qui mènera tout droit à l'attaque contre l'Eglise, en 1854-1855; c'est ainsi que d'ores et déjà nous devinons l'horizon embrasé par le feu de cette guerre suprême à laquelle se consumeront les dernières forces de Kierkegaard.

Athènes au lendemain des guerres médiques

par **Pierre AMANDRY,**

Professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
de l'Université de Strasbourg.

Un nom domine l'histoire des cités de la Grèce antique, celui d'Athènes. Il éclipse tous les autres à cause du prestige des hommes d'Etat, des écrivains, des artistes athéniens. Certes, on n'ignore pas que Sparte a produit Léonidas, Argos Polyclète, Thèbes Pindare et Epaminondas. Mais ces noms ne pèsent guère dans la balance en face de ceux de Solon, de Thémistocle et de Périclès, d'Anténor et de Phidias, d'Exékias et de Douris, d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, de Thucydide, de Socrate et de Platon. Fasciné, un peu obnubilé, par l'éclat de ce qu'on appelle le siècle de Périclès, on est tenté de penser que la suprématie athénienne, dans tous les domaines, a été constante, et incontestée, pendant plusieurs siècles. Or, s'il est vrai que, dès le VIII^e siècle avant notre ère par ses peintres de vases, dès le début du VI^e par ses sculpteurs, Athènes est la capitale artistique de la Grèce continentale, elle n'en est pas encore la capitale politique. La puissance politique a souvent favorisé, dans l'histoire du monde, un brillant épanouissement intellectuel et artistique; mais elle n'en est pas une condition nécessaire ni suffisante. L'histoire politique d'Athènes est celle d'une ascension progressive vers le premier rang, qu'elle n'atteint qu'après les guerres médiques, et, en partie au moins, grâce à elles, et pour une période relativement courte, — en gros, les cinquante années qui s'écoulent entre la deuxième guerre médique et le début de la guerre du Péloponnèse, de 480 à 430.

Athènes semble être restée longtemps repliée sur elle-même, vivant en vase clos, comme fera Sparte plus tard. Si,

au VIII^e siècle, la céramique attique de style géométrique l'emporte en qualité sur la production des autres centres de la Grèce continentale, insulaire et micrasiatique, elle n'est pas exportée, contrairement à ce qui se passe pour les vases corinthiens, cycladiques, rhodiens. Dans le grand mouvement de colonisation des VIII^e et VII^e siècles, qui porte les Grecs vers l'Italie méridionale et la Sicile, vers les côtes de Cyrénaïque, vers celles de la mer Noire, Athènes ne joue aucun rôle, alors que Chalcis, Erétrie, Mégare, Corinthe, Sparte, la Crète, Rhodes, Milet, essaient des comptoirs tout le long des rivages méditerranéens. Au cours du VII^e siècle, les potiers athéniens sont largement concurrencés, même en qualité, par les Corinthiens, qui inondent de leurs produits les marchés de l'Occident méditerranéen. Il faut attendre le deuxième quart du VI^e siècle pour voir les Athéniens prendre pied sur les marchés d'Etrurie, qu'ils ne tarderont pas à conquérir. De ce commerce à ses débuts, le fameux cratère dit vase François, trouvé à Chiusi et conservé au musée de Florence, signé du peintre Clitias et du potier Ergotimos, est un des premiers témoins. C'est aussi de ce temps, qui coïncide avec le début de la tyrannie de Pisistrate, que datent l'apparition d'Athènes sur la scène internationale et sa grande éclosion artistique. Pour la première fois, semble-t-il, Athènes regarde au-delà des rivages de l'Attique, vers la mer Egée et les Détroits. Pour assurer le ravitaillement de la ville en bois, en métaux, en blé, Pisistrate noue des alliances avec les tyrans de Naxos et de Samos, avec le roi de Macédoine; il s'empare de Sigée, à l'entrée de l'Hellépoint, cependant que Miltiade l'Ancien fonde un fief personnel sur l'autre rive du détroit, en Chersonèse de Thrace. Ainsi sont posés les premiers jalons et s'ébauche la notion d'un empire maritime, qui ne devait se constituer qu'un demi-siècle plus tard, à la faveur des guerres médiques, sous l'impulsion de Thémistocle, d'Aristide et de Cimon.

Au début du V^e siècle, Sparte demeure la première puissance politique et militaire de la Grèce. Elle a groupé toutes les cités péloponnésiennes dans une ligue dont elle assume la direction, et son armée est la plus forte de Grèce.

C'est alors, en 499, que se produit un événement qui n'a pas eu de répercussions immédiates sur l'histoire d'Athènes, et dont l'importance ne s'est révélée que plus tard, — mais

qui est le véritable prélude des guerres médiques, et dont tout le reste découle. Les cités grecques d'Asie Mineure se soulèvent contre l'autorité du roi de Perse. La principale d'entre elles, Milet, prend la tête de la révolte. Des émissaires viennent demander du secours en Grèce, d'abord à Sparte, qui refuse de s'engager dans une expédition lointaine et hasardeuse, puis à Athènes, qui accepte. Elle envoie vingt bateaux et environ 2.000 hommes, auxquels se joignent cinq trières d'Erétrie. Force dérisoire en face de la puissance perse : après avoir pris et incendié Sardes en 498, le corps expéditionnaire, battu à Ephèse, se rembarque, abandonnant les Ioniens à leur sort. Mais le geste avait porté, d'abord sur les Grecs d'Asie qui considèrent dès lors Athènes comme leur protectrice, ensuite sur Darius qui voua à Athènes et à Erétrie une rancune tenace et décida de les châtier. L'expédition perse de 490, où Erétrie fut mise à sac, sa population massacrée ou déportée, et où le même sort ne fut épargné à Athènes que grâce à la victoire de Marathon, — puis la grande expédition de 480, montée par Xerxès pour venger l'échec de Marathon, — sont les conséquences de l'intervention athénienne dans la révolte ionienne en 498.

A la veille de Marathon, Athènes ne constituait pas encore une menace pour Sparte, et les rapports entre les deux cités n'étaient pas mauvais. Sur l'intervention de Sparte, Egine suspendit les hostilités qu'elle avait engagées contre Athènes. Au moment de l'attaque perse, les Athéniens demandèrent du secours aux Spartiates, qui envoyèrent 2.000 hommes. Mais ils n'arrivèrent que le lendemain de la bataille.

Cette bataille, du point de vue militaire, n'est qu'un coup de main manqué des Perses, qui n'affecte en rien leur puissance. Les effectifs engagés de part et d'autre n'étaient pas très importants. Les Athéniens perdirent 192 hommes, qui furent enterrés sur le champ de bataille, sous un tertre. Mais cette bataille dut avoir un grand retentissement dans toute la Grèce : les Athéniens avaient le droit de se vanter, et ils ne s'en firent sans doute pas faute, d'avoir repoussé, seuls, l'assaut de l'armée et de la flotte du Grand Roi. Cependant, une fois passée l'heure du danger, et la fièvre de l'enthousiasme retombée, cet épisode glorieux pouvait demeurer sans

conséquences. Un homme sut l'exploiter. Cet homme est Thémistocle.

Le grand vainqueur de Marathon est Miltiade. Il était un des dix stratèges de l'année 490. C'était lui qui avait conçu le plan de bataille et le polémarque Callimachos et les autres stratèges lui avaient fait confiance pour l'exécuter. Mais cette curieuse figure d'aventurier et de corsaire disparaît rapidement de la scène politique, dès l'année suivante, après une expédition malheureuse contre Paros, où il reçut une blessure, dont il mourut quelque temps après, non sans avoir été, dans l'intervalle, condamné par un tribunal athénien à une lourde amende de 50 talents, qu'il ne put payer.

Au lendemain de Marathon, le parti démocrate revient au pouvoir. Ses chefs sont des aristocrates, Aristide, dit le Juste, une des plus belles figures de la démocratie athénienne, bon administrateur, politique avisé, qui ne chercha pas la popularité. Il a pour rival un autre aristocrate, Xanthippos, qui est le père de Périclès, plus radical qu'Aristide, et soutenu par les éléments les plus avancés du parti démocrate. La rivalité de ces deux hommes fit le jeu d'un troisième, Thémistocle, dont le prestige et l'influence ne cessèrent de croître de 490 à 480. Xanthippos ayant été ostracisé en 485, Aristide en 483, Thémistocle resta seul à la tête du parti démocratique.

Un mot, en passant, sur cette procédure de l'ostracisme, dont furent victimes, plus tard, entre autres, Thémistocle et Cimon. Des incertitudes demeurent, d'abord sur la date de son institution (fin du ^{vi}^e siècle, du temps de Clisthène, ou seulement après la bataille de Marathon), ensuite sur son fonctionnement. Une fois par an, l'assemblée du peuple décidait si cette année-là, on procéderait à un vote d'ostracisme; un quorum de 6.000 citoyens était requis. En cas de réponse affirmative, le vote avait lieu le mois suivant. Les « bulletins de vote » étaient des ostraka, c'est-à-dire des morceaux de vaiselle brisée, sur lesquels on gravait un nom, soit que le citoyen le gravât lui-même, soit qu'il le reçût tout prêt des mains de scribes au service d'un parti politique. Si un nombre déterminé de ces ostraka — 6.000, semble-t-il — portaient un même nom, le personnage en question était banni d'Athènes pour dix ans. Ce n'était pas une condamnation : le banni conservait ses droits civils et la jouissance de ses biens. Il pouvait être

rappelé par le peuple avant l'expiration du délai de dix ans. Probablement destiné, à l'origine, à écarter des affaires les partisans des Pisistratides, l'ostracisme devint une arme dont usèrent les chefs des partis politiques pour se débarrasser, pendant quelques années, d'un adversaire influent, parfois dans leur propre parti, comme il arriva entre Xanthippos, Aristide et Thémistocle.

Après l'ostracisme de Xanthippos et d'Aristide, Thémistocle eut les mains libres. Il est le principal initiateur de la politique navale d'Athènes. Il joue, pour convaincre ses concitoyens, du danger perse, du péril éginète, du caractère précaire du ravitaillement d'Athènes. Tout démocrate qu'il est, il sait faire passer l'intérêt de l'Etat avant celui de sa clientèle électorale. Quand, en 483, on découvre au Laurion de nouveaux et riches filons de plomb argentifère, il s'oppose avec vigueur et succès au partage, entre les citoyens, des revenus de la ferme des mines. Il fait décider qu'on prêtera ces revenus aux cent plus riches citoyens de la ville, à charge pour eux de mettre chacun en chantier une trière. La victoire de Salamine est son œuvre, non seulement parce qu'il sut engager et gagner la bataille au moment et à l'endroit propices, mais encore, et surtout, parce qu'il avait su forger l'instrument de cette victoire.

Cependant, si la victoire de Salamine a éclipsé, dans l'esprit des modernes, les autres batailles des guerres médiques, c'est sans doute grâce à Eschyle, qui l'a glorifiée huit ans plus tard, dans sa tragédie des *Perses*, et grâce aux autres écrivains qui ont orchestré ce que nous appellerions aujourd'hui la propagande athénienne. En fait, militairement, la victoire de Salamine n'était qu'un succès tactique et moral, qui n'affectait pas gravement la puissance de l'ennemi. Les victoires décisives ont été remportées l'année suivante, en 479 : celle de Platées sur terre, celle du cap Mycale sur mer. Jusqu'à ce moment, malgré le nombre des bateaux qu'elle a engagés, malgré le rôle joué par Thémistocle, Athènes n'occupe que le deuxième rang dans la coalition. C'est un point essentiel qu'il ne faut pas perdre de vue, pour comprendre le changement qui s'est produit ensuite.

Les préparatifs de Xerxès n'avaient pu passer inaperçus : mise sur pied d'une armée dont les effectifs devaient s'élever,

même en réduisant sensiblement les chiffres donnés par Hérodote, à plusieurs centaines de milliers d'hommes, — concentration d'une flotte d'environ un millier de bateaux, — construction d'un pont de bateaux sur l'Hellespont, — percement de l'isthme de la presqu'île du Mont Athos, où fut creusé un canal assez large pour livrer passage à deux bateaux de front. Quand l'imminence de l'offensive perse fut évidente, les Grecs sentirent la nécessité de s'unir. Ce fut tout naturellement Sparte qui lança les convocations à un Congrès panhellénique qui se tint à l'automne de 481, au sanctuaire de Poseidon à l'isthme de Corinthe. Ce fut naturellement à Sparte qu'on offrit la présidence de la ligue à laquelle adhérèrent 31 cités. Ce fut à Sparte que revint le commandement en chef des troupes alliées, sur terre et sur mer : Léonidas, le héros des Thermopyles, reçut le commandement de l'armée de terre, — Eurybiadès celui de la flotte, dont les deux tiers des unités étaient fournis par les Athéniens. C'était Eurybiadès qui commandait la flotte grecque à Salamine. Le mérite de Thémistocle a été de le persuader, non sans peine, et, en fait, de le contraindre par une ruse à livrer bataille dans les eaux de Salamine, au lieu de rejoindre l'armée de terre à l'isthme de Corinthe, où les Péloponnésiens avaient organisé leur ligne de défense. L'année suivante, à la bataille de Platées, c'est encore un Spartiate, Pausanias, qui est à la tête de l'armée grecque. Et c'est aussi un Spartiate, Léotychildas, qui commande la flotte alliée qui va remporter, au cap Mycale, sur la côte d'Ionie, une victoire non moins décisive que celle de Platées.

De cette subordination d'Athènes à Sparte dans la ligue panhellénique des années 481-479, nous avons d'autres témoignages : ceux des monuments. Après la bataille de Salamine, ce ne sont pas les Athéniens seuls, mais les alliés en commun, qui dédient, à Delphes, une statue de bronze de 12 coudées, représentant Apollon tenant en main un éperon de navire. Seuls, les Eginètes, à qui, au soir du combat, avait été décerné le prix de la valeur, avaient fait une offrande particulière à Apollon Pythien, sous la forme d'un mât de bronze surmonté de trois étoiles d'or.

Sur le champ de bataille de Platées, les Grecs firent un butin d'une richesse sans précédent. Habités à se battre entre

eux, et n'étant guère plus riches les uns que les autres, ils étaient résignés à ne recueillir, après une victoire, que des armes de bronze, boucliers, casques, lances, épées, dont ils érigeaient un trophée sur le champ de bataille ou qu'ils accrochaient aux murs des temples et des édifices publics. Mais les Perses transportaient en campagne une partie du luxe des palais de Suse et de Persépolis. Hérodote a décrit l'étonnement qui saisit les Grecs, quand ils pénétrèrent dans le camp de Mardonios, à la vue des chaudrons, des cruches, des coupes d'or et d'argent, des lits incrustés et des tapisseries brodées d'or. En outre, les Perses, au moins les chefs et les soldats des corps d'élite, portaient, même au combat, des colliers et des bracelets d'or, dont on dépouilla les cadavres. Les Grecs purent se montrer généreux envers leurs dieux. De grandes statues de bronze de Zeus et de Poseidon furent érigées dans les sanctuaires de ces dieux, à Olympie et à l'isthme de Corinthe. Au n^e siècle de notre ère, Pausanias a encore vu la statue de Zeus à Olympie. Il a copié la liste, gravée sur la base, des cités qui avaient, en commun, dédié la statue : les Spartiates y figuraient à la première place, les Athéniens à la deuxième, les Corinthiens à la troisième. L'exactitude de cette liste et de l'ordre des noms est confirmée, à de menus détails près, par la dédicace du troisième monument consacré par les Grecs sur la dîme du butin de Platées. A Delphes, dans le sanctuaire d'Apollon Pythien, en face de l'autel, on avait érigé, sur un socle circulaire, un grand trépied d'or, entre les pieds duquel se dressait, sous la cuve, une colonne de bronze faite de trois corps de serpents enroulés. Le trépied d'or a été fondu, à peine plus d'un siècle plus tard, par les Phocidiens, au cours de la troisième guerre sacrée, pour payer leurs mercenaires. A Delphes, on ne voit plus que le socle. La colonne serpentine de bronze y est restée debout pendant 700 ans environ après l'enlèvement du trépied. Pausanias l'a vue en place. Elle existe encore, non plus à Delphes, mais à Istanbul. Elle a été transportée à Constantinople au iv^e siècle et placée au milieu de l'hippodrome de la nouvelle capitale de l'Empire. Restée à peu près intacte jusqu'au xvii^e siècle, décapitée lors d'une épidémie parce qu'on la soupçonna de puissance maléfique, elle demeure, tronquée, haute encore de 6 mètres, à l'endroit où elle fut transplantée, il y a environ 1600 ans.

Sur le treizième repli, à partir du bas, se lit la liste des peuples qui ont dédié le monument, — 31 noms, précédés de la formule laconique : « Ceux-ci ont pris part à la guerre. » Comme sur la base du Zeus d'Olympie, le nom des Lacédémoniens vient en tête, suivi de ceux des Athéniens et des Corinthiens. Le trépied était, comme les statues d'Olympie et de l'Isthme, un mémorial, non seulement de la bataille de Platées, mais, selon la juste observation de Thucydide, de l'ensemble des combats et des campagnes, terrestres et navales, des années 480-479. En effet, figurent dans la liste des noms d'insulaires qui n'avaient fourni aucun contingent à l'armée, mais seulement quelques trières à la flotte.

Ainsi donc, après Salamine, au lendemain de Platées et de Mycale, Sparte, placée à la tête de la ligue panhellénique, a conduit la coalition à la victoire. Mais, quand il y a un vainqueur dans une guerre, ce n'est pas toujours celui qu'on pense, ou celui qui semble l'être. Dans le cas des guerres médiques, le grand vainqueur officiel était Sparte; le vainqueur réel était Athènes. On devait s'en rendre compte quelques années plus tard. Il n'est pas nécessaire de démontrer à des hommes de notre temps, qui ont vécu les deux guerres de la première moitié de ce siècle, ou au moins la deuxième, comment une grande confrontation militaire entraîne des conséquences politiques, économiques, sociales, comment elle modifie l'équilibre des forces, comment elle crée des sentiments nouveaux, libère des forces jusqu'alors en sommeil, précipite le rythme d'une évolution ou en infléchit le cours. Mais, si les événements facilitent certains changements, encore faut-il, pour en profiter, pour saisir les occasions et les exploiter, disposer d'hommes d'Etat assez lucides pour définir les buts d'une politique et choisir les moyens appropriés pour les atteindre, et d'un peuple animé de la volonté et du courage nécessaires pour mettre en œuvre ces moyens. Des chefs clairvoyants et énergiques, un peuple librement discipliné, une politique cohérente et souple à la fois, tels sont les facteurs auxquels Athènes a dû sa fortune au cours des vingt années qui ont suivi les guerres médiques.

Trois hommes ont joué un rôle essentiel : au premier plan, Thémistocle et Cimon, — un peu en retrait, dans une zone d'ombre qui convenait mieux à son caractère, Aristide.

Thémistocle est un personnage hors série. Des chefs successifs du parti démocrate, il est le seul qui soit sorti du peuple. Les autres, avant lui Clisthène, de son propre temps Xanthippos et Aristide, après lui Périclès, sont des aristocrates. Thémistocle est un homme nouveau. Son père était de condition médiocre, peut-être un métèque devenu citoyen athénien. Sa mère était étrangère, carienne selon quelques sources, thrace selon la plupart. On ne sait rien de précis sur sa jeunesse, ni sur la façon dont il parvient, jeune, aux premières charges de la cité : archonte à 30 ans environ, en 493, — stratège trois ans plus tard, l'année de Marathon. Il avait environ 43 ans en 480. Thucydide a fait, de ses qualités d'esprit, le portrait le plus flatteur :

« Par son intelligence propre, à laquelle l'étude n'avait ni préparé les voies ni rien ajouté, il excellait à la fois pour se faire, dans les problèmes immédiats, l'avis le meilleur, grâce à la réflexion la plus brève, et, relativement à l'avenir, la plus juste idée sur les perspectives les plus étendues. Une affaire était-elle entre ses mains, il savait aussi l'exposer; n'en avait-il pas l'expérience, il n'en portait pas moins un jugement valable; enfin, les avantages ou inconvénients pouvaient être encore indistincts : il savait au mieux les prévoir. Pour tout dire, par les ressources de sa nature et le peu de peine dont il avait besoin, cet homme fut sans pareil pour improviser ce qu'il fallait. »

Il était habile : après 490, il laissa Xanthippos et Aristide s'user dans une lutte dont il fut le bénéficiaire. Mais il savait oublier ses querelles quand l'intérêt public l'exigeait : en 480, il fit rappeler Aristide, banni depuis trois ans, et les deux hommes collaborèrent à Salamine et dans les années qui suivirent. Il avait aussi ses faiblesses. Plutarque le dépeint possédé, dès sa jeunesse, d'un vif désir de gloire, dévoré d'ambition; il prétend que, après Marathon, les lauriers de Miltiade l'empêchaient de dormir. Il mettait, dans le luxe qu'il déployait, l'ostentation du parvenu.

Pausanias le Périégète, qui écrivait au ⁿe siècle de notre ère, raconte que Thémistocle vint à Delphes pour offrir à Apollon, en son nom personnel, des dépouilles prises sur les Perses à Salamine, et que la Pythie lui interdit de les déposer dans le temple et lui ordonna de les remporter chez lui. Mais

l'anecdote est suspecte. Elle peut avoir été inventée pour établir un parallélisme entre Thémistocle et le roi de Sparte Pausanias, vainqueur à Platées, qui, selon Thucydide, aurait fait graver sur la colonne serpentine du trépied de Platées une épigramme où il se vantait d'avoir détruit l'armée perse et dédié le trépied à Apollon, — épigramme que les Spartiates avaient fait effacer pour la remplacer par la liste des 31 peuples alliés.

Au lendemain de Salamine, jeune encore, Thémistocle était au faite de la gloire. Héros de la résistance athénienne à l'envahisseur, il fit prendre les mesures les plus urgentes pour mettre la ville à l'abri d'une nouvelle attaque des Perses. A leur retour de Salamine, les Athéniens retrouvaient une campagne et une ville deux fois dévastées, les arbres coupés, les fermes et les maisons incendiées, les édifices publics et les temples en ruines, les statues des agoras et des sanctuaires renversées et brisées. En hâte, on fortifia l'Acropole et on construisit un mur d'enceinte autour de la ville. Dans la construction de ces murs, on employa les matériaux récupérés dans le déblaiement des ruines, et les restes des statues furent enfouis dans les remblais. Les Perses ont été, bien involontairement, pour les historiens et pour les amateurs de l'art grec, des bienfaiteurs. C'est grâce à leurs destructions que nous connaissons mieux la sculpture attique archaïque du vi^e siècle que celle de la période classique des v^e et iv^e siècles. Les Romains, qui ont emporté de Grèce les statues par cargaisons entières, n'ont plus trouvé à Athènes d'œuvres antérieures aux guerres médiques. Leurs débris étaient cachés depuis 479 ou 478 dans le remblai du mur Sud de l'Acropole, d'où, à la fin du siècle dernier, on a exhumé les restes des frontons des temples du temps de Pisistrate et de ses fils, le Moschophore, le Cavalier Rampin, le cortège brillant, malgré ses mutilations, des souriantes Corès dédiées à Athéna. Du mur d'enceinte de la ville, on a extrait d'autres monuments, bases sculptées en relief, stèles funéraires. Dans le mur Nord de l'Acropole furent empilés les tambours des colonnes, seulement dégrossis, du temple en construction lors de l'invasion perse, à l'emplacement du Parthénon. Il est possible qu'en faisant placer ces débris dans la partie du mur qui dominait l'Agora et la ville, Thémistocle ait voulu que ses concitoyens, en levant les yeux

vers le sanctuaire de leur déesse tutélaire, gardent présent à l'esprit le souvenir des dévastations perses.

Sur l'Acropole, on restaura provisoirement le temple habituellement appelé Hécatompédon, pour y abriter l'antique et vénérable statue d'Athéna en bois d'olivier, celle que les Athéniens avaient emportée à Salamine. Cet état provisoire dura plus de trente ans. Ce n'est qu'après le milieu du siècle, sous l'administration de Périclès, que commença la construction du Parthénon. Elle fut suivie de celle des Propylées, du temple d'Athéna Niké et de l'Erechtheion. Ces travaux ont occupé toute la deuxième moitié du siècle. Dans le retard apporté à la reconstruction des sanctuaires de l'Acropole, on a voulu voir l'effet d'un serment qu'auraient prêté les Athéniens avant la bataille de Platées. L'authenticité de ce serment, au moins sous la forme où il nous est parvenu, est douteuse. Hérodote l'ignore. Lycurgue et Diodore, qui suivent apparemment une source commune, l'attribuent non aux seuls Athéniens, mais à l'ensemble des Grecs alliés : « Des sanctuaires incendiés et dévastés par les barbares, je ne reconstruirai aucun; je les laisserai en ruines comme témoignages, pour les générations futures, de l'impiété des barbares. » Une inscription attique du iv^e siècle avant Jésus-Christ donne une version du serment qu'auraient prêté les Athéniens; la clause relative aux sanctuaires n'y figure pas. Il est manifeste que la légende a, pour le moins, déformé la vérité. Il n'est pas impossible que les combattants de Salamine aient décidé de conserver, à titre symbolique, quelques pans de murs noircis par l'incendie. Mais, aussi, la construction des fortifications, l'équipement de la flotte, la poursuite de la guerre, ont dû absorber, pendant toute une génération, les ressources du trésor public.

En même temps, Thémistocle faisait fortifier les rades du Pirée, de Zéa et de Munychie pour en faire les ports militaires et marchands d'Athènes, au lieu de la baie ouverte du Phalère. C'est probablement à lui qu'est due l'idée de réunir Athènes au Pirée par deux murs parallèles, les Longs Murs, afin d'assurer les communications entre Athènes et son port, en cas de siège. Cette idée ne fut réalisée que par ses successeurs, car ce qui fut vrai à Rome ne l'était pas moins à Athènes : la roche Tarpéienne est près du Capitole.

La carrière politique de Thémistocle tourne court. Il n'est

pas réélu stratège en 479; un procès lui est intenté probablement en 476; il est ostracisé au plus tard en 472, peut-être dès 475 ou 474. Quelles sont les raisons de cette brusque désaffection des Athéniens à l'égard du vainqueur de Salamine? L'ingratitude, la versatilité des peuples sont des éléments dont il faut tenir compte. Il est possible que, grisé par le succès, Thémistocle ait indisposé ses concitoyens par des manifestations d'orgueil trop ostentatoires; Plutarque en rapporte quelques-unes. Mais sa chute est due surtout aux manœuvres de ses adversaires, d'une part à Athènes même, et d'autre part à Sparte.

A Athènes, dès 479, Thémistocle se heurte à une opposition que la victoire de Salamine paraît avoir renforcée bien plutôt qu'affaiblie. En effet, la victoire avait été chèrement payée, par la ruine d'Athènes et de l'Attique. Les plus touchés étaient les paysans, les propriétaires de terres et d'immeubles, clientèle électorale par définition la plus conservatrice et dévouée au parti aristocratique, qu'inquiétait la politique aventureuse de Thémistocle.

De leurs récriminations sur les avantages d'une victoire qui laissait Athènes en ruines et l'Attique dévastée, je crois percevoir un double écho :

— D'abord dans les interprétations de l'oracle sur le « mur de bois ». Hérodote raconte que la Pythie, consultée par les Athéniens avant la bataille de Salamine, avait répondu par une de ces formules ambiguës qui étaient de règle dans le genre oraculaire, selon les auteurs anciens : « Quand sera conquis tout le reste de ce qu'enferment la colline de Cécrops et l'autre du divin Cithéron, Zeus aux vastes regards accorde à Tritogénie qu'un rempart de bois soit seul inexpugnable, qui sauvera et toi et tes enfants. » Deux interprétations avaient été proposées de ce texte, les uns tenant pour la défense de l'acropole, qui avait été, dans des temps anciens, fortifiée par une palissade de bois, — les autres, et Thémistocle à leur tête, prêchant l'évacuation de la ville, sous prétexte que le « mur de bois » désignait les bateaux. On pense généralement que l'oracle a été dicté par Thémistocle lui-même, désireux d'appuyer de l'autorité divine ses plans militaires. Mais il est également possible que l'oracle n'ait été mis en circulation qu'après l'événement, pour justifier l'évacuation de la ville,

et que les adversaires de Thémistocle en aient alors contesté l'interprétation. Que ces discussions aient eu lieu avant ou après la bataille, elles prouvent, en tout cas, que les avis étaient partagés sur l'opportunité d'évacuer Athènes.

— Autre écho de ces divergences dans les épigrammes gravées sur un monument élevé à Athènes, probablement sur l'Agora, peu de temps après 479. Le premier texte vante le courage des fantassins et des marins athéniens qui épargnèrent à la Grèce entière de voir le jour de l'esclavage; allusion à la bataille de Salamine. Le deuxième texte, ajouté plus tard, associe à cet hommage ceux qui ont combattu en avant des portes de la ville pour en interdire l'accès aux Perses qui avaient dessein de la brûler; allusion à la bataille de Marathon. Or, d'avoir évacué la ville, de l'avoir abandonnée sans défense aux incendiaires, n'est-ce pas précisément le reproche qu'adressaient à Thémistocle ses adversaires?

La politique de Thémistocle n'inquiétait pas moins les Spartiates. Ils protestèrent contre les travaux de fortification d'Athènes et du Pirée. Thémistocle pensait qu'on pouvait négocier un accord avec le roi de Perse, qui n'avait pas d'intérêt majeur à conquérir la Grèce, mais que, à plus ou moins longue échéance, un conflit était inévitable entre Athènes et Sparte pour l'hégémonie en Grèce. Toute sa politique était orientée dans ce sens. Il encourageait en sous-main, dans le Péloponnèse, tous les mouvements d'indépendance à l'égard de Sparte, en Arcadie, en Elide, en Messénie. Un exemple est particulièrement frappant. Après la victoire se posa la question des sanctions à prendre contre les peuples qui avaient pactisé avec les Perses, comme les Thessaliens et les Thébains, ou qui avaient adopté à leur égard une attitude de neutralité bienveillante, que seule la victoire de Salamine avait empêchée de se transformer en alliance déclarée, comme les Argiens. Hérodote rapporte que, dès le début de la campagne de 480, avant même le combat des Thermopyles, les alliés de la ligue panhellénique avaient fait le serment de châtier ceux des Grecs qui se donneraient aux Perses sans y être contraints. Ce châtiment devait être la consécration au dieu de Delphes, soit du dixième des biens de ces peuples, soit de leur territoire tout entier, après destruction de leurs villes, — selon l'interprétation qu'on donne du mot *dekateuein*. La même formule se retrouve dans

le serment attribué aux Grecs avant la bataille de Platées. Après la victoire, ces décisions ne furent pas exécutées. Du moins les Spartiates proposèrent-ils d'exclure de l'amphiclyonie delphique les peuples qui avaient « médisé ». Thémistocle s'y opposa. Il n'éprouvait pourtant aucune sympathie pour les Thébains, en particulier. Athènes consacrait à Delphes, aux murs du temple d'Apollon, des boucliers pris à Platées, sur lesquels on inscrivait : « Les Athéniens ont conquis ces boucliers sur les Mèdes et sur les Thébains, du temps où ils combattaient contre les Grecs. » (Cette inscription devait, un siècle et demi plus tard, être à l'origine de la guerre d'Amphissa, qui se termina par la victoire de Philippe de Macédoine sur les Athéniens et les Thébains, à Chéronée.) On peut supposer que Thémistocle, en prenant le parti des « collaborateurs », n'avait pas très bonne conscience. Mais il voulait empêcher les Spartiates d'établir leur hégémonie dans l'amphiclyonie. Les Argiens étaient les ennemis traditionnels de Sparte; c'était la raison de leur attitude dans le conflit avec les Perses. Thémistocle entendait ménager des alliés probables pour Athènes dans un éventuel conflit avec Sparte. Dans cette hypothèse, un rapprochement d'Athènes avec les Thébains et les Thessaliens demeurait possible. Une fois de plus, Thémistocle faisait passer la raison d'Etat avant les considérations de morale politique et avant ses propres sentiments.

Victime de la double opposition des conservateurs athéniens et des Spartiates, Thémistocle fut donc, d'abord, tenu à l'écart, puis ostracisé. Ensuite, s'étant retiré à Argos, comme l'y autorisait la loi d'ostracisme, il fut impliqué dans l'affaire de trahison du roi de Sparte Pausanias, jugé et condamné à Athènes par contumace, réduit à s'enfuir de Grèce et à chercher refuge auprès du roi de Perse, qui lui offrit une espèce de fief dans son empire, cinq villes d'Asie Mineure, parmi lesquelles Magnésie du Méandre, où il mourut vers 460. Pausanias, lui, n'échappa pas à ses concitoyens de Sparte, qui l'exécutèrent.

Ainsi finissaient, tous deux convaincus ou soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi de la veille, et même encore du jour, le vainqueur de Platées et le vainqueur de Salamine. Miltiade, le vainqueur de Marathon, était aussi, à sa mort, sous le coup d'une condamnation. Rivaux pendant leur vie, Mil-

tiade et Thémistocle devaient être étroitement associés par la postérité. A mesure que, avec le recul des années, l'histoire des guerres médiques se précisa en même temps qu'elle s'enveloppait d'une auréole de légende, les victoires de Marathon et de Salamine et les noms de Miltiade et de Thémistocle apparurent de plus en plus nettement comme inséparables. A l'époque romaine, on voyait à Athènes les statues des deux hommes, associées, d'une part au Prytanée, d'autre part au théâtre de Dionysos. Un « portrait » de Thémistocle, trouvé à Ostie, est généralement considéré comme une copie de la tête de la statue du théâtre de Dionysos. Mais une discussion, qui ne semble pas près d'être close, s'est engagée sur la date de cette statue. La statue avait-elle été érigée du vivant de Thémistocle, ou après sa mort, et, dans ce cas, combien de temps après? Deux arguments principaux ont été avancés par ceux qui croient que la statue datait du temps même de Thémistocle : le caractère nettement individualisé du visage, où l'on croit reconnaître la marque de l'ascendance thrace, et une certaine ressemblance entre cette tête et celle d'Aristogiton. Ces appréciations sur le style sont fort subjectives, et il ne faut pas oublier que la tête de Thémistocle, comme celle d'Aristogiton, ne sont connues que par des copies d'époque romaine. Mais, surtout, il me semble que cette hypothèse se heurte à de graves objections d'ordre historique. Il n'était pas d'usage, dans la démocratie athénienne du ^v^e siècle, pas plus que dans les démocraties modernes, d'élever des statues aux hommes d'Etat de leur vivant, non plus que de reproduire leur effigie sur des monnaies (ou, de nos jours, sur des timbres-poste). L'enthousiasme de la libération, après les angoisses de 480-479, expliquerait-elle qu'on ait consenti une exception en faveur de Thémistocle? C'est fort douteux : nous avons vu que, aussitôt, son crédit et son prestige avaient été entamés. Plutarque rapporte que, après la prise d'Eion, en 476, Cimon fut autorisé par le peuple à dresser sur l'Agora trois piliers de marbre, portant chacun une épigramme qui vantait la valeur des combattants et de leurs chefs. C'était, dit Plutarque, un honneur exceptionnel. Or, non seulement l'effigie de Cimon n'était pas sculptée sur ces piliers, mais son nom même n'apparaissait pas dans les épigrammes. « Ces inscriptions, bien que le nom de Cimon n'y paraisse nulle part, étaient, aux yeux des

hommes de ce temps, le comble de l'honneur : ni Thémistocle ni Miltiade n'avaient jamais rien obtenu de semblable; et même Miltiade, demandant qu'on lui décernât une couronne d'olivier, Socharès de Décélie se leva au milieu de l'assemblée, combattit cette demande, et prononça ces mots pleins d'ingratitude, mais qui furent alors très agréables au peuple : « Miltiade, quand tu auras combattu seul contre les Barbares, et que tu les auras vaincus, c'est alors que tu pourras revendiquer des honneurs pour toi seul. »

On peut objecter que Plutarque écrivait plusieurs siècles après les événements. Mais ses indications sont si précises qu'il a dû les tirer d'un auteur plus ancien. D'autre part, l'image qu'elles donnent de l'état d'esprit des Athéniens à l'égard de leurs chefs politiques et militaires est conforme à ce qu'enseignent d'autres exemples. Alors qu'on refusait une couronne d'olivier à Miltiade, qu'on accordait à Cimon comme un honneur exceptionnel de faire graver sur un pilier une inscription où ne figurait même pas son nom, aurait-on accordé à Thémistocle le privilège de contempler chaque jour sa propre statue en traversant l'Agora? Il est probable que la statue de Thémistocle a été érigée au iv^e siècle avant Jésus-Christ, peut-être vers la fin du siècle, à l'époque où les Athéniens se retournaient vers leur passé et se constituaient une galerie d'ancêtres illustres, hommes d'Etat, généraux, artistes, poètes et philosophes. Les peuples en période de croissance regardent vers l'avenir; ce sont les peuples sur le déclin qui cherchent dans le passé des motifs de fierté que le présent ne leur fournit plus.

Ce n'est pas la statue de Thémistocle, mais celles d'Harmodios et d'Aristogiton que les Athéniens s'empressent d'ériger sur leur Agora encore bordée d'édifices en ruines. Auteurs d'un complot dirigé contre les fils de Pisistrate, en 514, qui réussit à demi, puisque Hipparque fut tué, mais qui échoua en fait, puisque Hippias échappa aux coups des conjurés, les deux jeunes gens trouvèrent la mort dans l'entreprise. S'il faut en croire Thucydide et Aristote, ils avaient été guidés moins par un idéal politique que par des sentiments intimes, jalousie amoureuse, rivalité de familles. Ils n'en passèrent pas moins pour les héros de la liberté se dressant contre la tyrannie. Dès le rétablissement du régime démocratique par Clisthène, leurs statues furent dressées sur la place publique. Ce groupe était

l'œuvre d'Anténor. Ce sont les seules statues d'Athènes, semble-t-il, que les Perses aient non pas détruites, mais emportées. En 476 au plus tard, un nouveau groupe, œuvre de Critios et de Nésiotès, fut érigé sur l'Agora. Les deux personnages n'étaient plus seulement les symboles de la démocratie martyre et triomphante, mais encore ceux de la liberté de la patrie sauvée de l'invasion, puisque Hippias avait trouvé refuge à la cour du roi de Perse et accompagné l'expédition perse en 490. Ce groupe est connu par des copies d'époque romaine, et par des peintures de vases attiques du v^e siècle. On voit aussi le meurtre d'Hipparque sur un stamnos du « peintre de Copenhague ».

Les peuples ont besoin de symboles, et, de préférence, de symboles non point abstraits, mais personnifiés. Les Tyrannoctones en étaient un pour les Athéniens. Cimon leur en fournit un autre en ramenant à Athènes les cendres du héros national, Thésée.

Si la double opposition, intérieure et extérieure, vint rapidement à bout de Thémistocle, c'est qu'elle trouva en la personne de Cimon un homme capable d'éclipser son prestige. Le fils de Miltiade n'avait, avec Thémistocle, qu'un point commun : sa mère était thrace; mais elle était fille d'un roi de cette région, que Miltiade avait épousée quand il était tyran de la Chersonèse. Cimon avait été élevé à la cour de son grand-père, à la mode thrace, apprenant à monter à cheval, à faire la guerre, à boire sec, à chanter après boire, et à se conduire, si l'on en croit la renommée, assez gaillardement avec les femmes. Quand Miltiade avait quitté la Thrace, en 493, il avait suivi son père à Athènes. Après la condamnation et la mort du vainqueur de Marathon, il avait connu des moments difficiles. Mais son ascendance et ses alliances lui ouvrirent rapidement la carrière des honneurs. Sa sœur épouse le chef de la famille des Kérykes, riche propriétaire de mines, qui paie l'amende que Miltiade n'avait pas pu payer. Cimon lui-même épouse en premières noces une riche héritière, en deuxième noces une Alcmeonide. Il avait combattu à Salamine, il fut élu stratège l'année suivante. Dès lors, sa popularité croît rapidement. On nous le dépeint bien fait de sa personne, beau cavalier, simple, doux et avenant dans ses manières, gentilhomme accompli. Son attitude contrastait avec la jactance, l'agitation, l'ostenta-

tion de Thémistocle. Cimon était, avant tout, un chef de guerre. Ce cavalier fut un brillant marin, qui améliora la technique du combat naval, dota les trières d'un pont pour l'abordage, élargit leurs flancs pour y loger plus de fantassins en vue d'opérations de débarquement. Il était peut-être moins intelligent que Thémistocle; il n'avait pas son acuité de jugement ni sa perspicacité politique. Mais beaucoup d'Athéniens étaient las des initiatives de Thémistocle. Une des dernières qu'on lui prête est la suggestion de brûler la flotte des Spartiates et des autres alliés d'Athènes, tandis qu'elle hivernait dans un port de Thessalie. Cimon bénéficia de l'appui d'Aristide. Il bénéficia aussi du préjugé favorable des Spartiates. Ceux-ci, dans leurs vues étroites et schématiques, tenaient automatiquement les démocrates pour des ennemis de Sparte et les aristocrates pour ses amis. En outre, Cimon professait une admiration réelle, dont il ne faisait pas mystère, pour les modes de vie spartiates. Il se garda soigneusement de heurter de front les Spartiates. Sa politique étrangère était, dans ses principes et dans ses objectifs, diamétralement opposée à celle de Thémistocle; dans ses moyens, elle était identique à celle de son rival. Pour Cimon, le seul ennemi était le Perse. En Grèce même, pensait-il, un partage d'influence pouvait s'établir : à Sparte le continent, à Athènes la mer. Mais, dirigée dans l'immédiat contre la Perse ou, à échéance plus lointaine, contre Sparte, la politique de Cimon, comme celle de Thémistocle, exigeait l'accroissement continu de la puissance militaire d'Athènes, et surtout de sa flotte.

A la bataille décisive du cap Mycale, en 479, la flotte grecque était encore commandée par le Spartiate Léotychidas. Après la victoire, la flotte se dirigea vers l'Hellespont, dans le dessein de rompre les ponts de bateaux et de couper ainsi la retraite aux débris de l'armée de Mardonios vaincue à Platées. Une tempête avait détruit les ponts. L'hiver approchait. Les Spartiates et la majorité des alliés décidèrent de ramener leurs bateaux au port. Seuls les Athéniens, sous le commandement de Xanthippos, demeurèrent dans l'Hellespont. Ils mirent le siège devant Sestos, tête de pont de bateaux sur la rive d'Europe, qui était encore tenue par une garnison perse. Ils s'en emparèrent au printemps de 478. Sur cet événement se termine l'histoire d'Hérodote. On a parfois pensé que l'œuvre

était restée inachevée. Mais, écrivant avec un recul d'une quarantaine d'années, Hérodote avait bien senti et compris que, à Sestos, les Athéniens avaient clos la première phase des guerres médiques : celle des campagnes défensives des Grecs, et aussi de leur action commune. Le fait que les Athéniens soient demeurés seuls dans l'Hellespont est d'une importance capitale, qui dut être ressentie au moins par quelques esprits clairvoyants. Athènes posait le premier jalon de son empire maritime et manifestait ses premières velléités d'émancipation à l'égard de Sparte. En outre, la prise de Sestos a une valeur symbolique. Les Athéniens y découvrirent les câbles des ponts rompus par la tempête. La construction de ces ponts avait vivement frappé l'imagination des Grecs. Hérodote l'a décrite en détail : fabrication des câbles de lin et de papyrus, qu'on tendit de la rive d'Asie à la rive d'Europe par-dessus les bateaux, pose de traverses de bois qu'on recouvrit de terre, le tout constituant comme une route sur les flots. Eschyle fait allusion à ces ponts, à plusieurs reprises, dans les *Perses*. C'est à l'orgueil follement démesuré de cette entreprise que l'ombre de Darius, s'adressant à la reine Atossa, attribue la défaite de Xerxès.

« Il a jeté ses engins comme un joug sur le détroit d'Hellé, pour se faire un passage. — Il a été jusque-là ! fermer le grand Bosphore ! — Un dieu sans doute avait touché ses esprits. — Terrible dieu, pour l'avoir à ce point aveuglé !

» C'est mon fils qui, sans comprendre, a fait cela dans sa jeune imprudence ! Lui qui a conçu l'espoir d'arrêter dans son cours, par des chaînes d'esclaves, l'Hellespont sacré, le Bosphore où coule un dieu ! qui prétendait transformer un détroit et, en lui passant des entraves forgées au marteau, ouvrir une immense route à son immense armée ! Mortel, il a cru, en sa déraison, pouvoir triompher de tous les dieux — de Poseidon ! Peut-on nier qu'un vrai mal de l'esprit ne tînt là mon enfant ? »

Plus tard, Isocrate, Lysias, Eschine, Cicéron ont repris le même thème. Maîtres de ces câbles, les Athéniens possédaient un trophée d'une valeur symbolique incomparable. Outre les ex-voto des alliés consacrés dans les sanctuaires d'Olympie, de l'Isthme, de Delphes, de nombreux monuments commémoratifs des batailles contre les Perses ont été élevés dans les cités,

par exemple à Sparte et à Athènes même. Mais ce n'est pas sur leur acropole dévastée ou sur leur Agora en ruines que les Athéniens consacrèrent les câbles des ponts de Xerxès, mais dans le sanctuaire panhellénique de Delphes, en bonne place, devant le grand mur polygonal, non loin de l'Apollon de Salamine et du trépied de Platées, sous un portique ionique à huit colonnes. Y avait-il une intention dans le choix de l'ordre ionique, qui était celui des insulaires et des Ioniens? En tout cas, à partir de ce jour, Athènes apparaît plus que jamais comme la protectrice des Grecs délivrés du joug perse ou encore soumis à lui. La portée du geste qu'elle avait accompli en 498 apparaît mieux dans la continuité d'une guerre de trente ans, qu'il était réservé à Cimon de mener à sa conclusion victorieuse, en 468.

D'eux-mêmes, les insulaires de Chios, de Samos, de Lesbos offrent aux Athéniens le commandement de leurs bateaux. Ils s'adressent à Aristide pour jeter les bases d'une confédération. Presque toutes les îles de la mer Egée, quelques villes des côtes d'Asie Mineure, de Chalcidique, de Propontide rallient cette nouvelle ligue, qui tient son premier congrès en 476. Les Athéniens eurent l'habileté de respecter, au début, l'autonomie des cités, de ne pas exiger de tribut des îles les plus importantes qui étaient en mesure de construire et d'équiper elles-mêmes des bateaux, et de ne pas fixer à Athènes, mais à Délos, le centre de la confédération. Le Conseil de la ligue se réunissait une fois l'an au sanctuaire d'Apollon, où était déposé le trésor fédéral. Dès lors, en face de la ligue péloponnésienne de Sparte, Athènes est à la tête d'une ligue insulaire. En fait, la ligue panhellénique de 481, à direction spartiate, a cessé d'exister.

Cependant, il n'y avait pas, à Sparte, que des esprits obtus. Certains étaient d'avis de maintenir la collaboration des années 480-479, pour ne pas laisser Athènes s'acquérir seule des titres de gloire et la reconnaissance des insulaires et des Ioniens. Une expédition spartiate en Thessalie, sous prétexte de punir ceux qui avaient pactisé avec les Perses, se solda par un échec. Dernier effort de Sparte pour maintenir sa suprématie : elle fit décider, en 478, une expédition navale, qui fut placée sous le commandement de Pausanias, assisté d'Aristide et de Cimon. Les Athéniens ne fournirent qu'à contrecoeur une trentaine de bateaux. L'expédition remporta

quelques succès à Chypre, dégarnie de troupes perses. Puis elle vint mettre le siège devant Byzance, dont elle s'empara. La trahison de Pausanias mit un terme aux entreprises de Sparte et porta un coup très dur à son prestige. En outre, les alliés de Sparte rechignaient : le commerce de Corinthe était orienté vers l'Italie plus que vers les Détroits; des cités d'Arcadie se soulevaient contre Sparte; des révolutions démocratiques éclataient à Argos et en Elide. Sparte se replie sur le Péloponnèse; elle n'en sortira plus pendant vingt ans. Athènes a les mains libres.

Cimon commença par enlever, après un siège long et dur, la ville d'Eion, port d'Amphipolis, à l'embouchure du Strymon, que tenait encore une garnison perse. Il y installa des colons athéniens, à proximité de mines d'or, de plaines fertiles, de forêts riches en essences utilisées dans les constructions navales. Puis il occupa Skyros, complétant ainsi la tâche commencée par son père à Lemnos et à Imbros, autant d'escales commodés sur la route des Détroits, pour assurer le ravitaillement d'Athènes en blé.

Un signe divin consacra la puissance athénienne et renforça le prestige de Cimon. Pendant son séjour dans l'île de Skyros, on découvrit miraculeusement les ossements de Thésée. La Grèce antique a connu le culte des reliques. Au temps de Pausanias, toutes les cités de Grèce, même les plus modestes, possédaient, sur leur place publique, un monument qui était censé contenir les restes du fondateur de la ville. L'oracle de Delphes avait joué un grand rôle dans la diffusion de ces cultes héroïques. Ainsi, c'était la Pythie, qui, au ^{vi}^e siècle, avait révélé aux Spartiates qu'ils ne triompheraient pas de la ville arcadienne de Tégée, tant qu'ils n'auraient pas ramené à Sparte les ossements d'Oreste. La légende contait que Thésée, chassé d'Athènes par des troubles politiques, s'était retiré à Skyros où le roi de l'île Lycomède, trahissant ses devoirs d'hospitalité, l'avait tué. Après les guerres médiques, la Pythie, consultée par les Athéniens, et qui, selon l'usage, leur donna la réponse qu'ils attendaient d'elle, leur ordonna de recueillir les ossements de Thésée, de leur donner une sépulture honorable et de les garder avec soin. Cimon fut assez habile pour découvrir la tombe du héros. « Il aperçut un aigle qui frappait à coups de bec sur une sorte de tertre et y fouillait avec

ses serres. Cimon, saisi tout à coup comme d'une inspiration divine, fit creuser en cet endroit, et l'on y trouva le cercueil d'un homme de grande taille et, à côté, un fer de lance et une épée » (Plutarque). La grande taille suffisait à l'identification du héros. Le squelette d'Oreste, lui aussi, était haut de sept coudées. Cimon ramena les ossements à Athènes, où ils furent accueillis avec un grand enthousiasme. On organisa des processions et des sacrifices, on éleva un monument, on institua un sacrifice annuel et des rites mensuels.

Ainsi communiait le peuple athénien dans le culte de ses héros, de son fondateur Thésée, de ses libérateurs Harmodios et Aristogiton. Autant de gestes qui, par-dessus les divergences politiques, entretenaient les sentiments de fierté et d'union nationales qu'avait éveillés et scellés, entre les diverses classes de la population, la rude épreuve des années 480-479.

Cimon allait mettre le comble à sa gloire et à celle d'Athènes. Xerxès ne renonçait pas à venger sa défaite. Il concentrait une nouvelle flotte et une nouvelle armée sur les rivages de Pamphylie. Cimon osa aller provoquer le Grand Roi jusque sur ces rives lointaines. En 468, il entreprit une campagne sur les côtes de Carie et de Lycie, ralliant plusieurs cités à la ligue délienne. Apprenant que le gros de l'armée et de la flotte perses était massé près de l'embouchure de l'Eurymédon, il bloqua la flotte dans l'embouchure de la rivière et l'anéantit. Puis il fit débarquer ses hoplites et tailla en pièces l'armée perse. Enfin, il intercepta et captura une escadre phénicienne qui, de Chypre, venait rejoindre la flotte perse.

L'effet de cette victoire fut considérable dans toute la Grèce. Athènes fit à Cimon un accueil triomphal. La ligue athénienne était désormais solidement établie, du Pont-Euxin à Chypre. Pour commémorer la victoire de l'Eurymédon, les Athéniens élevèrent à Delphes, à quelques mètres de la façade du temple d'Apollon, un palmier de bronze surmonté d'une statue d'Athéna dorée, casquée, armée de la lance et du bouclier, et tenant des chouettes (à moins que ces chouettes n'aient été représentées sur le casque ou sur le bouclier). Le palmier était le symbole d'Apollon délien. En l'associant à l'image de leur déesse nationale, les Athéniens associaient du même coup à leur triomphe leurs alliés insulaires de la ligue délienne, instrument de la victoire décisive sur les Perses. A quelques

pas de là, sur la colonne serpentine du trépied de Platées, le nom des Spartiates précédait celui des Athéniens. En dix ans, les choses avaient bien changé.

Cimon devait être ostracisé à son tour en 461, victime de l'usure du pouvoir. On lui reprocha des échecs en Thrace, un affront que lui infligèrent les Spartiates qui l'avaient appelé à leur aide pour réduire les Messéniens révoltés. Le parti démocratique reprenait de l'influence, sous la direction d'Ephialtès et de Périclès. Le fils de Miltiade succomba sous les coups du fils de Xanthippos. Mais Sparte avait joué un jeu de dupes en ménageant Cimon. Celui-ci léguait à ses successeurs une cité prospère, une armée et une flotte puissantes, et Périclès pouvait reprendre à son compte la politique anti-spartiate de Thémistocle.

Les Athéniens n'ont pas tardé à exploiter, dans un autre sens, leurs succès des guerres médiques. Déjà, les poètes tragiques avaient porté à la scène les exploits de la flotte athénienne au cours de l'expédition de Xerxès. En 476, Phrynichos, dans les *Phéniciennes*, avait glorifié la conduite des marins athéniens à Salamine et à Mycale; Thémistocle était son chorège. En 472, Eschyle, dans les *Perses*, avait montré, de la façon la plus flatteuse pour l'amour-propre athénien, les réactions provoquées à la cour du roi de Perse par l'annonce de la défaite de Salamine. Un historien contemporain a écrit : « C'est peut-être surtout grâce au drame d'Eschyle que la journée de Salamine et non celle de Platées s'est perpétuée comme décisive pour l'histoire européenne. » Les Anciens n'ont pas admis sans réticences la primauté athénienne dans la victoire de Salamine, ni l'importance de cette victoire pour la Grèce entière. Sans doute certains peuples mettaient-ils peu d'empressement à reconnaître, — voire quelque mauvaise foi à contester, — les mérites d'Athènes, dans la mesure où ces mérites ne s'imposaient pas avec évidence. Dans le discours qu'il prête aux envoyés athéniens à Sparte en 432, Thucydide insiste longuement sur les titres qu'Athènes s'est acquis à Salamine à la reconnaissance des Grecs. Isocrate, dans le *Panegyrique d'Athènes*, reprend les mêmes arguments, ce qui paraît prouver qu'il restait des incrédules à convaincre.

Du temps de Cimon, c'est plutôt la victoire de Marathon qu'on monte en épingle. Dans la perspective d'ensemble des

guerres médiques, cette victoire prenait une importance accrue : nul ne pouvait contester à Athènes le mérite d'y avoir triomphé seule des Perses. Dans la légende qui s'est peu à peu créée autour des guerres médiques, c'est de cette victoire qu'Athènes a tiré la gloire la plus durable : Hérodote, Thucydide, Isocrate en portent témoignage. Outre ces raisons de prestige national, Cimon avait des raisons personnelles d'encourager l'exaltation de la victoire de Marathon. Il réhabilitait la mémoire de son père et rejetait dans l'ombre son ancien rival Thémistocle, qui vivait alors à Magnésie du Méandre. Entre les deux victoires purement athéniennes de Marathon et de l'Eurymédon, remportées respectivement par le père et par le fils, celle de Salamine n'apparaissait plus que comme un épisode, glorieux certes, mais sans effet décisif sur la conduite des opérations, et suivi, pour les Athéniens, de lendemains amers.

A Delphes s'élevait un trésor en marbre de Paros, peut-être construit entre 490 et 480 pour célébrer la victoire de Marathon. Un autre monument fut élevé un quart de siècle plus tard. Il se composait de treize statues : Athéna, Apollon, Miltiade, et dix héros athéniens, parmi lesquels Egée, Thésée, son fils Acamas, Erechthée, Cécrops, Pandion. Pausanias a vu le monument. Les statues étaient l'œuvre de Phidias. L'artiste était probablement né vers 495. C'est entre 465 et 460 que ce groupe a dû lui être commandé.

Ainsi se complétait l'ensemble des monuments qui commémoraient à Delphes les principaux épisodes des guerres médiques : le groupe des statues marathoniennes, et peut-être le trésor, dédiés par les Athéniens; — l'Apollon de Salamine et le trépied de Platées, consacrés par les 31 peuples alliés de la ligue panhellénique de 481; — le mât aux étoiles d'or, qui rappelait les prouesses des Eginètes à Salamine; — le portique sous lequel les Athéniens avaient exposé les câbles des ponts de Xerxès; — la statue d'Athéna sur le palmier, qui célébrait la victoire athénienne de l'Eurymédon. La majorité appartenait largement aux Athéniens.

En même temps que le groupe des statues delphiques, Phidias dressait, sur l'Acropole d'Athènes, la grande statue de bronze d'Athéna armée, dite Promachos, qui était dédiée, s'il faut en croire Pausanias, théoriquement au moins, sur la

dîme du butin fait à Marathon une trentaine d'années auparavant. A la lisière nord de l'Agora, dans le portique du Poecile récemment construit, on exposait quatre grands tableaux, œuvres de Panainos, de Micon et de Polygnote de Thasos. L'un d'eux représentait la bataille de Marathon. On y voyait, en bonne place, le polémarque Callimachos et Miltiade, auprès d'Athéna et de Thésée.

Deux autres de ces tableaux représentaient la prise de Troie et le combat des Athéniens et des Amazones. Pour être empruntés aux légendes des temps héroïques, ces sujets n'en étaient pas moins chargés d'une signification politique : les Troyens, les Amazones étaient des Asiatiques, des Orientaux, tout comme les Perses. L'exploit des Athéniens à Marathon rejoignait ceux d'Agamemnon et d'Achille, ceux de Thésée. Dans l'Amazonomachie, on avait représenté, non pas le combat général auquel avait participé, notamment, Héraklès, mais le combat qui était censé avoir opposé, à Athènes même, au pied de l'Acropole, les Amazones et les Athéniens conduits par Thésée. Ce n'est probablement pas un effet du hasard si les Amazonomachies sont particulièrement nombreuses dans la céramique attique entre 480 et 430.

Tableaux de batailles, scènes de palestre et de gymnase, statues athlétiques, tels sont quelques-uns des thèmes par lesquels l'art de ce temps a exalté la valeur guerrière et la vigueur physique, en même temps que grandissait, dans toute la Grèce, la renommée des vainqueurs aux Jeux Olympiques et autres grands jeux athlétiques. Il est toujours délicat d'apprécier l'influence que des événements politiques ont pu exercer sur l'évolution des goûts artistiques. Est-ce le fait d'une simple coïncidence que les artistes de la génération des guerres médiques aient produit des œuvres d'une puissante austérité, à telle enseigne que les historiens de l'art grec appliquent à ce style l'épithète de sévère? Ce ne serait pas un cas unique dans l'histoire, où une crise aurait comme purifié l'art en lui rendant le sens de la grandeur, du dépouillement et de la gravité. Le style sévère n'est pas particulier à Athènes; il est commun à toute la Grèce dans les années 480-460. Quelques-unes des œuvres maîtresses, — pour ne citer que des originaux, — en sont l'Aurige, les frontons et les métopes du temple de Zeus à Olympie, le Zeus ou Poseidon de l'Artémision.

Le sourire archaïque s'est effacé des visages. Plus de chevelures, de barbes calamistrées aux multiples bouclettes. Le chiton ionien au drapé savant, finement plissé, fait place au péplos dorien, plus simple, tombant en grands plis creusés comme les cannelures d'une colonne dorique. On sacrifie le détail, le décor considéré comme une fin en soi, pour ne s'attacher qu'à l'essentiel.

A Athènes même, les drames d'Eschyle sont aussi de style sévère, par rapport à ceux de Sophocle et d'Euripide. Un reflet du grand art apparaît jusque dans les œuvres des modestes peintres de vases : la coupe de Memnon, de Douris, — la coupe de Penthésilée. C'est dans les images d'Athéna que l'esprit du temps trouve son expression la plus complète : par exemple dans le relief dit de l'Athéna pensive ou mélancolique. Elle est à la fois Ergané et Promachos, ouvrière et guerrière. Pieds nus, vêtue du peplos serré à la taille, qui libère les bras, elle ne porte pas l'égide hérissée de serpents, ni le Gorgoneion qui pétrifie. Elle ne tient pas son bouclier. Mais elle est coiffée du casque et s'appuie sur sa lance, contemplant un pilier qui représente peut-être une des bornes-frontières du territoire de l'Attique.

Symbole d'une génération endurcie et fortifiée dans l'épreuve, — celle des combattants des guerres médiques, ouvriers des chantiers navals et bâtisseurs de fortifications, paysans et marins, artisans et commerçants, écrivains et artistes, fantassins et équipages de la flotte, qui, sous la conduite d'hommes aussi différents que Thémistocle et Cimon, ont forgé la grandeur d'Athènes au cours de cette période d'émancipation et de croissance. Le plein épanouissement dans une rayonnante maturité devait être l'œuvre de la génération suivante, celle des hommes qui étaient encore enfants ou adolescents au temps de Marathon et de Salamine, la génération de Sophocle, de Phidias et de Périclès.

Une mission interdisciplinaire dans le nord-est du Congo (1)

par R. E. De Smet,

professeur à l'Université libre de Bruxelles

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez eu la délicate pensée de rendre à mes collaborateurs MM. Moulin et Colinet un hommage cent fois mérité auquel je m'associe de tout cœur.

La part que j'ai prise personnellement dans la poursuite de notre mission n'est pourtant pas aussi grande que votre indulgence vous le fait dire. En juillet 1960, M. Moulin, soutenu par M. Colinet, a pris seul la décision de rester au Congo. Tout le mérite lui en revient. La fermeté, l'esprit de résistance dont il fit preuve le rendent bien digne de l'Université qui l'a formé.

Avec votre permission, j'ajouterai à ces deux noms celui de Mathias Dagu, mon principal et plus ancien collaborateur congolais. Adjoint de M. Moulin pour le contrôle de nos postes d'enquête, il s'est substitué à lui en juillet 1960, à une époque où la circulation sur les routes congolaises était par trop incertaine pour un Européen, et où la présence de M. Moulin à Paulis était indispensable. Ces contrôles, M. Dagu les a faits avec conscience et autorité. Il n'a pas démenti la confiance que nous avions placée en lui. Il m'est agréable enfin de signaler que nos trente commis congolais, dont plus de vingt opéraient en brousse au 1^{er} juillet, ont, malgré un relâchement inévitable de notre contrôle, exécuté leurs tâches avec une remarquable et parfois émouvante ponctualité.

(1) Conférence faite à l'Université le 14 février 1961.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

Dans une première partie de mon exposé je voudrais rappeler brièvement ce qu'a été la mission interdisciplinaire du Cemubac, retracer les étapes de sa courte histoire.

M. le président Baugniet a rappelé dans quelles conditions la 8^e section est née. Je n'y reviendrai pas. C'est au mois de février 1958 que le Ministre du Congo, M. Buisseret, accordait au Cemubac les subsides qui devaient lui permettre d'entreprendre la mission interdisciplinaire dont je dois vous entretenir aujourd'hui.

Pendant les mois de mars et avril 1958, je fus chargé d'une mission préliminaire au Congo. Son objet était double. Il fallait d'une part renouer avec les autorités locales les contacts que le Recteur avait établis en 1957. Mais ma position était beaucoup plus forte que la sienne : ce n'était plus d'un projet dont je pouvais entretenir les dirigeants de la province Orientale mais d'une réalité. Il fallait d'autre part implanter la 8^e section, préparer ses quartiers. Je choisis comme point d'attache le chef-lieu du Haut-Uélé, Paulis. Localité en plein essor, Paulis nous offrait de nombreuses commodités matérielles, mais surtout nous y profitons de la présence et de l'appui constant du commissaire de district, M. A. Goffin.

Je me fais un devoir et un plaisir d'ajouter que tout au long de notre mission nous avons reçu de l'administration territoriale une aide et un soutien qui ne se démentirent jamais. J'ai été le témoin du travail énorme qui était le lot quotidien de la Territoriale. Quelques hommes « tenaient » des territoires grands comme la Belgique. Et pourtant, malgré les tâches multiples qui les accablaient, tous nous ont apporté, sans la mesurer jamais, toute l'aide que nous leur demandions. Que les membres de l'administration territoriale de l'ex-Congo belge trouvent ici l'expression de notre reconnaissance et de notre admiration pour le travail qu'ils ont fourni dans notre ancienne colonie.

Au mois de juillet 1958, je repartais pour l'Afrique. Quinze jours plus tard, mon collègue et ami Pierre Gourou m'y rejoignait. Une enquête sur le terrain lui permettait de préciser notre programme. Le professeur Gourou rédigeait une troisième Note de travail. Ce texte, remanié et complété à la

lumière des expériences entreprises, nos postes d'enquête notamment, devenait la matière de la quatrième Note de la 8^e section (Publications du Cemubac, vol. XXIX).

Dès septembre j'engageais nos premiers commis congolais, ceux qui allaient former l'ossature de notre équipe d'enquêteurs en milieu coutumier.

En novembre mes collègues Kirschen et Carbonnelle atterrirent à Paulis. Ils jetaient les bases de leur enquête macro-économique sur les Uélés. Le secteur privé ajoutait cette fois sa collaboration à celle de l'administration. Les représentants les plus qualifiés des différentes branches d'activité, dirigeants des sociétés de transport, des sociétés cotonnières, huiliers, planteurs acceptaient de constituer un groupe d'experts qui n'a cessé de témoigner son intérêt pour les recherches dirigées par MM. Kirschen et Carbonnelle.

Fin 1958 et début 1959, nous pouvions procéder à l'installation des trois premiers postes d'enquête. Je fis à cette époque la connaissance de Pierre De Schlippé, ingénieur agronome diplômé de Gembloux, qui avait passé la plus grande partie de son existence au Congo. Il avait participé au « Zande Scheme », importante mission lancée par la Grande-Bretagne dans la province Equatoria du Soudan anglo-égyptien, peuplée de Zande comme tout le nord des Uélés. Sa grande connaissance des Zande allait beaucoup m'aider dans la création de nos premiers postes d'enquête. Revenu au Congo en octobre 1959 comme chargé de recherches du Cemubac, P. De Schlippé devait mourir inopinément à Paulis, le 2 janvier 1960, d'une crise cardiaque. Nous pleurons en lui un homme d'une exquise courtoisie dont les aspirations étaient en harmonie parfaite avec les buts que nous visions.

Pendant l'année 1959 nos activités se développèrent de façon fort satisfaisante. M. J. Vanderlinden, docteur en droit et assistant à l'Université, venait étudier le régime foncier Zande et s'intéressait également à des problèmes de droit coutumier, M. Pierre Salmon, docteur en histoire, établissait une étude historique de l'administration belge dans ses rapports avec les Zande. Il a puisé dans les archives une documentation à laquelle les événements actuels confèrent une particulière valeur.

Pendant les mois de juillet-août, mon collègue et ami Léo

Peeters entreprenait dans le territoire de Faradje-Aba des recherches de géomorphologie et de géographie humaine. Au même moment, mon éminent collègue le professeur Paul Bastenie et ses collaborateurs entreprenaient dans le territoire de Poko des recherches du plus haut intérêt sur l'endémie goitreuse.

Dès le mois de juin M. Moulin venait m'assister et me décharger considérablement en prenant la part la plus large dans le contrôle des postes d'enquête. M. Colinet intervenait déjà sporadiquement mais efficacement dans notre organisation. Pendant les vacances académiques 1959 le professeur Kirschen, qu'accompagnait cette fois notre collègue M^{me} Poelmans, venait clôturer l'entreprise lancée dix mois auparavant.

L'année 1960, qui devait normalement voir nos activités atteindre leur plus grande intensité, s'ouvrait donc sous de bien tristes auspices. La mort de Pierre De Schlippé nous privait d'un collaborateur de qualité. En mars deux géographes, M. et M^{me} Hotyat-Mayné, venaient encore renforcer nos effectifs. Entre-temps nos postes d'enquête se multipliaient : fin avril nous ouvrions le douzième. A ce moment nous utilisions les services de trente employés congolais, effectif que nous avons maintenu au travail jusqu'à la fin de l'année 1960.

Les D^r Ermans et Dumont revenaient à Poko poursuivre la « mission goitre ».

Le climat s'alourdissait cependant. La campagne électorale ne se déroulait pas sans incidents. Il me fallut à regret demander la remise de toute nouvelle mission. Ce fut le cas d'une mission pédagogique patronnée par mon collègue De Coster. Ce fut le cas également pour M. De Greef, assistant à l'Université : il était chargé par la commission de spécialistes qui, sous la direction du professeur Ghilain, s'attache à l'étude des problèmes de transport dans les Uélés, de compléter cette étude par une mission sur place.

Nos activités se sont bornées, depuis le 30 juin, à maintenir en vie nos postes d'enquête. C'est à cette tâche que s'emploient à l'heure actuelle MM. Moulin, Colinet et Dagu. Les derniers postes créés devraient encore fonctionner deux mois pour que nous disposions d'une année complète d'observations.

Que dire de nos relations avec les nouveaux dirigeants de

la province Orientale? J'ai eu l'occasion à diverses reprises de leur exposer notre programme. Ils l'accueillent avec faveur. Je possède de multiples témoignages de l'intérêt que les Congolais portent à notre mission. Notre présence est non seulement admise, elle est souhaitée.

La recherche scientifique est sans conteste la forme d'aide la plus valable que nous puissions offrir à la République du Congo, surtout si cette recherche est conduite selon les principes formulés en janvier 1960 par le professeur P. Gourou. Il écrivait en effet dans la cinquième Note de la 8^e section :

« Nous considérons que notre mission des Uélés, dans la nouvelle optique politique, ne perd rien de son intérêt et de son importance. Les problèmes que nous avons charge d'étudier subsistent, quel que soit le statut politique.

» ... Nous pensons que l'esprit de libre examen, l'absence de tout apriorisme de nature religieuse, place les chercheurs de notre Université dans des conditions particulièrement favorables. Nous ne sommes pas exposés au péril de sous-estimer la tradition morale et sociale africaine ni de la déformer arbitrairement pour y trouver une préfiguration de la morale et de la société européenne. »

Il ajoutait encore :

« Il nous appartiendra, — et nous croyons que ce ne sera pas difficile, — de montrer aux nouvelles autorités congolaises que nos recherches et nos conclusions sont exclusivement animées par le souci du bien public. »

Je crois sincèrement que cette preuve a été faite. Je forme des vœux pour que les derniers événements n'altèrent pas les amitiés que je suis heureux et fier d'avoir forgées là-bas.

Le bilan scientifique qu'il m'incombe de vous présenter n'est que fragmentaire et provisoire. Plusieurs rapports sont en voie d'élaboration, la plus grande partie de la documentation de nos postes d'enquête se trouve encore à Paulis, des caisses cheminent entre Paulis et Bruxelles, les liaisons postales sont des plus irrégulières depuis plus d'un mois.

Le rapport que je puis dès lors vous soumettre, loin d'être une synthèse, ne sera qu'une esquisse de certains aspects de nos recherches.

Les Uélés s'étendent entre les parallèles 2 et 5 nord. Ils couvrent 231.000 km², — 238.000 km² en leur ajoutant le territoire d'Aru où nous avons également travaillé — : surface énorme, huit fois aussi étendue que la Belgique, distances à l'échelle de l'Europe occidentale (Aketi-Aba vaut Bruxelles-Gênes, Doruma-Wamba est Bruxelles-Strasbourg, un circuit de contrôle de nos cinq premiers postes d'enquête nous faisait parcourir un kilométrage équivalant à celui de Bruxelles-Florence).

Sur cette immense étendue, 1.100.000 habitants seulement pour les Uélés et 126.000 pour le petit territoire d'Aru. Des densités globales de 4,6 pour les deux districts, de 18 pour Aru. Densité faible en somme puisqu'elle se place en dessous de la densité générale du Congo.

Densité faible, mais aussi mauvaise démographie. La province Orientale possède le taux de natalité le plus bas du Congo, 32 ‰ (pour le Congo il est estimé à 45 ‰ par le Service démographique de Léopoldville). Mais de plus, au sein de la province Orientale, les Uélés se distinguent par des taux plus faibles encore : 22 pour le Haut-Uélé, 25 pour le Bas-Uélé. Ce sont les taux de l'Ituri (42) et de Stan (34) qui relèvent la moyenne provinciale.

Les moyennes des districts masquent encore des oppositions : Buta, Poko, Niangara et Dungu ont des taux compris entre 17 et 19 ‰, Aketi, Watsa, Wamba, Paulis, Faradje et Bondo ont des taux de natalité qui s'échelonnent entre 24 et 32 ‰. Or les Zande dominent dans les premiers territoires. La mauvaise démographie Zande est bien une triste réalité.

Mes collaboratrices, M^{mes} Annaert-Bruder et Huysecom-Wolter, ont dressé une première carte démographique qui confirme et nuance les taux de natalité calculés par territoire. Cette carte, qui ne couvre pour le moment que les Uélés et le territoire d'Aru, illustre le rapport enfants-population totale. Les pourcentages ont été calculés par groupements indigènes — ce qui correspond quelque peu à nos cantons.

Des pourcentages de 10 à 15 % sont observés dans l'ouest du territoire de Dungu, dans les chefferies Manziga et Boemi du territoire de Niangara, qui sont toutes deux des chefferies Zande.

Pratiquement tout le territoire de Poko, à l'exclusion de

la chefferie Malele, se trouve compris dans les classes de 15 à 25 %, ce qui veut dire que les enfants y représentent moins du cinquième ou du quart de la population. Les mêmes valeurs sont observées dans la plus grande partie des territoires de Dungu et de Watsa et dans la chefferie Mboli, la moins peuplée du territoire de Paulis. Sans transition, on passe des faibles taux de Dungu (inférieurs à 30 %) à des taux élevés chez les Logo de Faradje, plus de 40 et même de 50 %. Les Mayogo de Paulis, les Mabudu de Wamba constituent une tache de pourcentages élevés : 35 à 50 %. Vers l'ouest, les Mongwandi d'Aketi et de Monga (territoire de Bondo) sont une population plus jeune (entre 45 et 53 % d'enfants), ce que confirment les taux de natalité de 24 ‰ pour Aketi et de 32 ‰ pour Bondo.

La seule chefferie Zande qui se singularise de l'ensemble est la chefferie Mange dans le territoire de Bambesa. Le pourcentage des jeunes y atteint 35 à 40 %, ce qui est unique chez les Zande, et de plus ce pourcentage est également supérieur aux taux enregistrés chez les Babua et les Makere du territoire de Bambesa (de 25 à 35 %). Dans quelle mesure ce groupe Zande a-t-il été influencé par le paysannat créé chez lui? Un meilleur niveau de vie a-t-il déjà eu des répercussions sur sa démographie? S'agit-il d'un meilleur encadrement médical, de l'influence des foyers sociaux? Toutes questions que l'enquête sur place pourrait aider à élucider.

La mauvaise démographie des Uélés avait alerté l'administration belge au Congo. En 1958 le Foreami avait été chargé, sous la direction du professeur Neujean, d'une puissante mission médicale dans la région où nous nous proposons de travailler. Car il était exact que l'éloignement des Uélés, éloignement qui les pénalise à plus d'un point de vue, les avait fait négliger sur le plan médical. L'occupation médicale y était moins dense et moins ancienne qu'ailleurs au Congo. L'action menée par le Foreami devait largement combler ce retard. Nous entretenions avec le directeur provincial du Foreami, le D^r Burke, et avec ses collaborateurs les relations les plus cordiales. Nous espérions beaucoup de cette action médicale intensive. Le Foreami était déjà solidement implanté à Dungu, Niangara, Poko, dans les territoires où la mauvaise démographie se manifestait avec le plus d'acuité. Tout cela a malheureusement dû être interrompu. Nous perdons les bénéfices que

nous escomptions de cette importante et indispensable entreprise.

La démographie Zande se trouvait donc au cœur de nos préoccupations. Je fus chargé de l'établissement de cartes de densité et de localisation de la population. Je ne reviendrai pas sur l'intérêt de telles cartes. Il est longuement souligné dans la quatrième Note de la 8^e section. Il est certain que ces cartes permettent une approche de tous les problèmes. L'explication des différences de densité fait appel à toutes les disciplines. Dans le cadre d'une mission interdisciplinaire, il est commode d'aborder les recherches en empruntant cette voie, car tous les chercheurs peuvent s'y engager.

La section de géographie du Cemubac a déjà à son actif les cartes de densité du Congo belge (1 : 5.000.000), du Ruanda-Urundi (1 : 750.000) et, tout récemment, celles de la province de l'Equateur à 1 : 1.000.000. Tous ces documents furent établis par le professeur P. Gourou ou sous sa direction. La section de géographie du Cemubac conserve l'espoir d'établir pour toutes les provinces du Congo des cartes à l'échelle du millionième.

C'est pour entrer dans le cadre de ce programme qu'il m'a fallu dresser les cartes de densité et de localisation de la population pour toute la province Orientale. Les minutes de ces cartes sont achevées. Je puis vous présenter aujourd'hui la carte de la densité de la population, une carte quelque peu simplifiée puisqu'elle ne comporte que dix classes de densité alors que la carte définitive en comprendra dix-huit.

Cette carte est obtenue par réduction photographique des cartes des territoires à l'échelle du 1 : 200.000. Pour les districts des Uélés et de l'Ituri nous avons disposé des excellentes cartes dressées d'après les photographies aériennes. Pour le district de Stanleyville — aujourd'hui district du Haut-Congo — nous ne disposions que des anciennes cartes établies par l'administration territoriale et de moins bonne facture. Les densités ont été calculées par groupements, c'est-à-dire pour la plus petite unité administrative utilisable. Les zones vides d'hommes et pratiquement inutilisées ont été délimitées. Ces limites permettent d'attribuer aux zones exploitées des densités plus proches de la réalité. En effet, pour l'ensemble de la province, les surfaces que nous considérons comme vides couvrent 42 %

de la surface totale. C'est là un pourcentage particulièrement élevé. Pour la province de l'Equateur, ce pourcentage tombe à 26 %. L'utilisation de cartes établies d'après les photographies aériennes nous a certainement permis d'être plus sévère dans l'estimation des zones inexploitées.

Ces surfaces vides varient considérablement d'un district à l'autre : leur importance atteint 52 % dans le Haut-Congo, 40 % dans le Bas-Uélé, 27 % dans le Haut-Uélé, 10 % dans l'Ituri à condition d'en détacher le territoire de Mambasa et de l'annexer au Haut-Congo, auquel il s'intègre mieux physiquement et humainement. Ces zones vides sont surtout constituées par la forêt équatoriale, mais dans le nord de la Province ce sont au contraire des étendues de savanes, souvent latéritiques.

Les grands traits reconnus par le professeur Gourou sur sa carte de densité du Congo à 1 : 5.000.000 se retrouvent, avec quelques nuances bien entendu :

— les hautes terres de l'Est, depuis Aru jusqu'à Bunia, supportent des densités remarquables : des densités supérieures à 100 habitants au km² ne sont pas rares.

— l'axe de forte densité du parallèle 3 nord se retrouve, plus fractionné sans doute, mais avec des concentrations de population importantes, en particulier dans la région Paulis-Wamba. Un deuxième ganglion de forte densité autour de Bambesa, chez les Babua, en particulier dans la chefferie Bulungwa. Enfin de plus petits noyaux à Buta, Aketi et Bondo.

— dans le district de Stan, fortes densités le long du fleuve Congo et de la route vers Ikela.

— l'extrême Nord est fort peu peuplé, de même la zone comprise entre le parallèle 3 nord et le fleuve Congo : les taches de densité correspondent aux routes (route de Stan-Buta par Banalia, route de l'Ituri, carrefour de Mambasa où la route de Mungbere vers Beni croise la route de l'Ituri).

Les densités élevées se localisent en somme aussi bien dans les régions les plus basses, le long du fleuve ou près d'une route, que dans les régions les plus hautes de l'Est, que sur les plateaux d'altitude moyenne de Wamba et Paulis.

Les fortes densités du parallèle 3 s'inscrivent à l'intérieur de la limite septentrionale de la forêt, ce qui prouve bien que

celle-ci ne constitue pas un obstacle à l'établissement des hommes.

Pourquoi dès lors la chefferie Mongomasi de Paulis est-elle moins densément peuplée que la chefferie Medje, plus méridionale? Pourquoi le Sud de cette chefferie est-il une solitude forestière alors que sur le même parallèle les Mabudu de Wamba atteignent des densités supérieures à 30 et même 50 habitants au km²? Autant de questions, autant de problèmes!

Une comparaison rapide de la carte de la densité et de la carte démographique multiplie les questions : les Logo, avec une bonne démographie, ont une densité à peine supérieure à celle des Zande. Les Babua de la chefferie Bulungwa ont une très forte densité; leur démographie est moyenne. Dans le sud de Poko les Malele ont une bonne démographie mais une densité faible. Les Kakwa ont une excellente démographie, mais une faible densité dans le nord du territoire d'Aru et une forte densité dans le nord du territoire de Faradje-Aba.

En tout état de cause et en dépit de quelques nuances, les régions Zande possèdent pourtant à la fois de faibles densités et une mauvaise démographie. Ces populations sont-elles accablées par un taux plus élevé de maladies vénériennes, la mortalité périnatale ou infantile y fait-elle plus de ravages qu'ailleurs? Les avortements sont-ils plus fréquents qu'ailleurs au Congo? S'ils le sont, pourquoi en est-il ainsi? Dans quelle mesure les enrôlements dans la Force publique opérés chez les Zande, fort appréciés comme soldats, ont-ils privé — et définitivement — cette population de sa jeunesse masculine? Les réquisitions de porteurs pour la campagne d'Ethiopie auraient particulièrement frappé les Zande pendant la deuxième guerre. Une pyramide des âges établie par le D^r Neven, du Foreami, dans la région de Doruma fait apparaître un déficit d'hommes de 40 à 45 ans, ce qui pourrait constituer un début de preuve. Les ponctions opérées par les mines d'or de Kilo-Moto ont-elles pesé plus lourdement sur les Zande, dont on prisait l'esprit de discipline, que sur les autres populations? La dispersion des Zande, leur isolement les ont-ils fait bénéficier dans une moindre mesure des bienfaits d'un service médical, moins puissant qu'ailleurs sans doute, mais non point inexistant?

Nous trouverons peut-être des réponses à certaines de ces

questions, mais une donnée est pourtant scientifiquement établie grâce aux missions médicales du professeur Bastenie et de ses collaborateurs, les D^{rs} Ermans et Dumont, missions qui eurent lieu en 1959 et en 1960.

Le territoire de Poko possède un peuplement Zande important ainsi qu'une population de Barambo, fortement zandésisés.

Le bilan démographique du territoire est peut-être le plus désastreux des Uélés. Ce territoire se distingue de plus par un taux exceptionnellement élevé de goitreux. Il y atteint la valeur extraordinaire de 90 % de la population. Dans les régions voisines, les pourcentages restent élevés, variant entre 30 et 90 %, mais c'est à Poko qu'ils sont les plus alarmants.

Dans toutes les endémies goitreuses décrites, le goitre, qui correspond à un mécanisme de compensation permettant à l'organisme d'accroître la fixation d'iode alimentaire, assure en fin de compte une sécrétion suffisante d'hormones thyroïdiennes. Les examens faits par le professeur Bastenie et ses collaborateurs ont abouti à la constatation que chez les goitreux de Poko la concentration en hormones est largement déficitaire. L'administration d'iode, même en quantités importantes, peut améliorer les conditions de production d'hormones mais ne corrige pas des altérations profondes du mécanisme de synthèse qui ont été constatées. Cette insuffisance thyroïdienne est observée en particulier chez les jeunes en période de croissance.

Un traitement par des sels iodés s'impose donc de toute urgence, mais un tel traitement serait inefficace si certaines catégories, enfants et femmes enceintes, n'étaient traitées par de l'extrait thyroïdien.

L'incidence de cette endémie goitreuse sur la fertilité de cette population est certaine. Une amélioration de la démographie doit dans ce cas être cherchée en parant à cette insuffisance thyroïdienne.

La cause profonde de la carence iodée devrait encore faire l'objet de recherches biochimiques. Des dosages d'eau de boisson consommée à Poko ont mis en évidence une carence en iode. Des dosages devraient être effectués dans des régions moins goitreuses et non goitreuses pour vérifier si c'est bien là le facteur déterminant de cette endémie.

Nous avons procédé de notre côté à des enquêtes démo-

graphiques. Dans les postes que nous avons créés en milieu coutumier, nos informateurs congolais dressent des tableaux généalogiques des hommes et des femmes de l'échantillon choisi, comprenant chacun une douzaine de familles.

Chaque homme, chaque femme est longuement interrogé sur ses ascendants. Le Noir connaît remarquablement sa généalogie. Nous avons ainsi les généalogies d'environ trois cents personnes. La synthèse de cette documentation n'est pas encore entreprise.

Zumi, chef de famille du poste 2, nous raconte ceci :

« Mon grand-père Badala a eu deux femmes. La première, Wamo, a eu dix enfants, cinq garçons et cinq filles, et trois enfants mort-nés. Sa seconde femme n'eut pas d'enfants.

» L'aîné des enfants, un fils, est mort jeune; le deuxième, Mugbiakumba, eut un fils, Zumi, de sa première femme; sa deuxième femme s'est enfuie pendant qu'on soignait son mari de la maladie du sommeil. Elle n'eut pas d'enfants. De sa troisième femme il eut un fils, Kapeo; de sa quatrième femme deux garçons et une fille ainsi que trois enfants morts avant un an.

» Le troisième enfant de Badala perdit ses trois maris; elle est veuve aujourd'hui et n'a pas eu d'enfants. Le quatrième est une fille, mariée et morte sans enfants.

» Le cinquième est un fils. Il perdit sa première femme, la deuxième s'enfuit, de la troisième il n'a pas d'enfants. Le sixième enfant est un fils marié sans enfants. Le septième, une fille, morte, a eu six enfants; le huitième est une fille mariée sans enfants; le neuvième enfant, un fils, est marié sans enfants et le dixième enfant, une fille, mourut dans son enfance. »

Au total, sur ces dix enfants : deux sont morts jeunes, trois fils sont mariés sans enfants, trois filles sont mariées sans enfants, une fille a eu six enfants, un fils a eu cinq enfants et trois morts en bas-âge.

Quant à Zumi, ses deux premières femmes l'ont abandonné; sa femme actuelle, Mbikalani, est la veuve de son demi-frère Kapeo dont elle eut deux filles; l'une d'elles est morte. De Zumi, Mbikalani a eu deux garçons : l'un est mort, l'autre est à l'école de Niangara.

Le chef de la pluricase 11 du poste 1, Mapese, a environ 45 ans. Il a eu une première femme qui lui donna deux enfants. L'un mourut peu après sa naissance. Lassé par les infidélités que sa femme commettait avec le frère aîné de Mapese, celui-ci la lui abandonna. Il épousa sa femme actuelle. Celle-ci avait eu sept enfants de son premier mari, quatre sont morts. Une de ses filles vit chez elle. Mapese héberge également la veuve de son père, car il n'a pu obtenir le remboursement de la dot que son père avait versée. Cette femme l'aide aux travaux des champs.

La deuxième femme de Mapese ne lui a pas donné d'enfants. Elle a néanmoins eu trois fausses-couches. Ces accidents sont imputables, affirme Mapese, à ses propres frères qui ont jeté un mauvais sort à sa seconde femme qui, plus fidèle que la première, se refusait à eux.

La famille de Nambakadiyo, femme de Mapese, en particulier son frère qui est le gardien de la dot versée par Mapese, n'a pas été insensible aux malheurs qui ont frappé la jeune femme : pour dédommager Mapese, son beau-frère lui a donné un de ses propres enfants, quand ce dernier n'avait qu'un an. C'est le jeune Pito, actuellement âgé de neuf ans et qui est le seul enfant du poste 1. Les frères et sœurs de Pito sont particulièrement nombreux : sa famille comptait en effet douze enfants, sept garçons et cinq filles; mais trois filles et un garçon sont morts. Mapese vit donc avec la femme de son père, la fille de sa femme, le fils de son beau-frère!

Ces généalogies, accompagnées de commentaires faits par les intéressés, sont d'une grande richesse. Les détails ne manquent pas de saveur car la spontanéité de ces populations est grande.

D'autre part, dans le quartier Zande du centre extra-coutumier de Niangara, nos enquêteurs congolais ont procédé à un recensement général de la population, qui compte environ deux mille personnes. L'enquête a porté sur la composition des familles, le nombre de naissances, d'enfants mort-nés, de fausses-couches ou d'avortements, sur l'ancienneté de l'appartenance des habitants au centre extra-coutumier. Ces documents se trouvent à Paulis. Ils doivent nous permettre de comparer une population urbaine à nos échantillons ruraux,

de vérifier si ses taux de natalité sont effectivement plus élevés, si la démographie est meilleure à Niangara que dans la brousse.

Problèmes économiques

Mes collègues Kirschen et Carbonnelle se sont livrés à une étude de l'économie des Uélés pendant l'année 1957. La technique utilisée a été l'analyse input-output, technique appliquée déjà par le Département d'Economie appliquée de notre Université à l'étude de l'économie belge.

Leur rapport est prêt à l'impression. Je ne veux en retenir que quelques données. Le produit intérieur brut est évalué à 3.493 millions. Le revenu intérieur, obtenu en soustrayant les amortissements du produit intérieur, s'élève à 3.276 millions dont 2.057 millions pour les Congolais et 1.219 millions pour les Européens. Le revenu intérieur des Congolais provient d'une estimation de l'autoconsommation, de la production commercialisée et des salaires. Il est vraisemblable que nos enquêtes permettront de corriger l'estimation de l'autoconsommation, de faire intervenir dans la production commercialisée des ventes qui échappent aux statistiques. Ces ajustements se retrouveraient intégralement en consommation privée congolaise et ne modifieraient pas l'équilibre de l'input-output. La consommation privée congolaise est évaluée à 2.064 millions, ce qui représente 1.900 francs par habitant. Nous ne pouvons dire dans quelle mesure ce montant pourrait ou devrait être modifié; s'il l'était, ce serait certainement dans un sens positif.

Les exportations de la zone atteignent 40 % du produit intérieur, pourcentage supérieur à celui de la Belgique : le coton et les produits dérivés du coton interviennent pour 27 %, le café pour 26 %, l'or pour 17 %, les huiles de palme et d'arachides, palmistes et arachides décortiquées pour 15 %. Les importations dépassent toutefois de 97 millions le montant des exportations. Cet excédent peut être facilement résorbé par la réduction de la consommation privée européenne.

Nous pensons que cette analyse de MM. Kirschen et Carbonnelle est susceptible d'éclairer les autorités congolaises et de les aider à relancer une économie que les événements actuels freinent dangereusement.

De notre côté, nous nous sommes livrés à des enquêtes de caractère microéconomique, grâce à nos postes d'enquête en milieu coutumier. Ceux-ci nous fourniront certainement une connaissance fort précise de l'activité des populations du Nord-Est. Fidèles à une méthode comparative, nous avons implanté des postes d'enquête non seulement en pays Zande, mais également chez des peuples voisins : Babua, Logo, Mabudu, Bangba.

Les postes Zande se trouvent, l'un dans la zone forestière du territoire de Niangara, en chefferie Boemi, le deuxième au nord de l'Uélé, en pays de savane, le troisième au nord de Doruma, dans une zone de forêt claire largement défrichée, le quatrième dans l'est du territoire d'Ango où cette forêt est au contraire peu altérée, le dernier enfin au nord-est d'Ango, en pays de savane. Deux postes ont été installés dans le paysannat Babua de Bambesa. Un autre chez les Wadimbisa de Wamba, où la densité de population est tellement élevée que la culture du coton n'a pas été imposée, faute de terres. Une production de café assure à ces populations des revenus particulièrement élevés.

Deux postes chez les Logo de Faradje, en zone cotonnière toujours, un poste enfin chez les Bangba de la chefferie Okondo de Niangara. Ce dernier poste étudie un échantillon mixte constitué pour moitié de travailleurs d'une grosse plantation de caféiers et pour moitié de paysans qui livrent une partie de leur production vivrière à ces ouvriers agricoles.

Des plans à grande échelle des pluricasas et des champs ont été levés avec grand soin et grande précision par des arpenteurs congolais du service du cadastre, qui sont mis à notre disposition. Non seulement ces plans nous donnent une représentation exacte de l'habitat, mais de plus ils localisent les champs et les points d'eau par rapport aux pluricasas. Ils nous permettent de mesurer les superficies de toutes les parcelles cultivées. Dans chaque poste travaillent deux enquêteurs congolais. Ils ont pour tâche essentielle de noter du matin au soir, pendant un an, les activités de tous les membres de l'échantillon. Celui-ci comprend en général douze familles. Ils s'informent également des menus des repas, des ventes et des achats. Ils décrivent les incidents qui viennent rompre la monotonie de l'existence : fêtes, deuils, disputes. Des enquêtes

particulières sont faites pour estimer le temps consacré au portage d'eau, celui qu'exigent les déplacements aux champs. Pour le poste 3 ces distances sont particulièrement longues; les terres convenant à la culture du coton sont en effet fort éloignées de la route qui, elle, attire les hommes. Près de trois kilomètres séparent en moyenne les pluricases des champs.

Toutes les observations sont faites dans la langue locale : nous utilisons des enquêteurs Zande en pays Zande, des enquêteurs Babua chez les Babua, des Logo chez les Logo. D'autres enquêteurs ne seraient d'ailleurs pas tolérés. Les traductions en français sont vérifiées à Paulis. Les observations y sont codifiées, les premiers bilans établis.

Le tableau ci-dessous donne en pourcentages la répartition des activités entre hommes et femmes. Les observations portent sur les douze heures de jour. Celles qui ont été retenues pour ce bilan concernent sept couples du poste 1.

	Hommes	Femmes
	%	%
Travaux agricoles	20	30
Cueillette, chasse, pêche	14	11
Travaux domestiques et de conditionnement	4	24
Travaux artisanaux	4	0
Construction	7	2
Actes commerciaux	2	2
Occupations sociales et rituelles	7	4
Non-activité	42	27
	<u>100</u>	<u>100</u>

Ces temps globaux ne doivent pas faire illusion. Ils intègrent dans le temps consacré aux diverses activités de nombreux temps morts. Le paysan présent pendant six heures sur son champ n'est pas nécessairement actif pendant toute cette période. C'est pour apporter un correctif à ces estimations que des chronométrages ont été faits pour les diverses activités. Au cours d'un chronométrage un enquêteur s'attache pendant toute la journée, ou une partie de la journée, à une seule personne, notant scrupuleusement, presque de minute en minute, les activités de la personne étudiée. Tous les temps d'arrêt, les changements d'activité sont enregistrés. Une opération de semis de coton est par exemple suivie; au terme du chronométrage, on sait combien de minutes de travail effectif ont été fournies pour l'ensemencement d'un certain nombre de mètres

carrés. Cinq ou six chronométrages ont été effectués chaque mois. Ils permettent d'ajuster les pourcentages globaux établis d'après les observations quotidiennes.

Les bilans d'activité sont donnés par mois, ils mettent en évidence la variation saisonnière des activités. La codification est fort souple : des catégories et de nombreuses sous-catégories dans chaque activité nous permettront d'apprécier les temps consacrés par exemple au semis de coton, au défrichage, au conditionnement de tel ou tel produit.

Les cahiers des ventes et achats nous révèlent les transactions, même illégales, qui se produisent. En effet, très vite les paysans nous ont fait confiance : ils ne se sont plus cachés de nous pour fabriquer de l'arak ; des ventes de chanvre ont même été enregistrées.

Dans notre poste n° 1, le chef de la pluricase 1, Dengbayo, a fait en dix mois les recettes suivantes :

	Francs
Vin de palme	824,00
Coton	810,00
Fruits de palme	695,00
Noix palmistes	365,00
Ecorce de Rauwolfia (pour production de la réserpine, un hypotenseur)	248,00
Riz	97,00
Arachides	50,00
Poisson	20,00
Termites	7,00
Oranges	5,00
Bénéfice sur vente de cigarettes	87,50

Il a participé également à la construction du gîte Cemubac et a perçu 300 francs de salaire. Au total : 3.609 francs.

Il a acheté pour 480 francs de vêtements ; la réparation de son fusil a coûté 350 francs ; il a payé une taxe de 500 francs pour sa production de kongolo (vin de palme) ; il a acheté de la viande de chasse (25 francs), des cigarettes pour sa consommation personnelle (80 francs), de la bière (136 francs), de l'alcool (120 francs), du pétrole (14 francs), du sel (20 francs), un savon de luxe (sic) de 7 francs, un pignon pour son vélo (50 francs), une cuillère (6 francs), etc.

Au total : 2.600 francs de dépenses.

L'inventaire des biens de Mapese — cet inventaire est fait pour chaque pluricase — révèle qu'il possédait au 10 juin 1959,

enfermée dans une malle, une somme de 3.045,45 F. En octobre sa femme reçoit 1.000 francs pour la mort de sa nièce; en décembre Mapese verse un complément de dot de 400 francs. Entre le 10 juin et la fin du mois de janvier 1960 les recettes globales de Mapese s'élèvent à 2.775 francs, ses dépenses à 1.063 francs; son capital a donc dû s'accroître de 1.711 francs et se monter à 4.756 francs.

Dans la chefferie Manziga, les ressources sont moins abondantes : il n'y a que peu de palmiers, les paysans achètent à d'autres paysans une partie de leur huile de palme. Zangaada fait en dix mois 1.690 francs de recettes et dépense 1.797 francs. Il distille de l'alcool et en vend pour 205 francs. Il enregistre une recette exceptionnelle de 250 francs — motif : inconduite de sa femme. Celle-ci a néanmoins bénéficié pendant cette période de l'achat de trois pagnes pour 400 francs. Son voisin Solimoke vend pour 985 francs de coton. Il vend aussi pour 305 francs d'alcool et pour 520 francs de chanvre. En dix mois ses ventes totalisent 2.201 francs, ses achats 708 francs. On apprend aussi qu'un jeune chien se vend 50 francs, qu'un singe vaut 70 ou 100 francs, que la viande d'un boa a rapporté 540 francs à un paysan du poste n° 1.

Les statistiques officielles laissent échapper de nombreuses transactions souvent illégales, celles portant sur l'arak ou le chanvre, par exemple. La production commercialisée dépasse largement celle qui est officiellement comptabilisée. Dans un poste Babua — je cite de mémoire — un paysan vend en une semaine pour plus de 500 francs d'alcool. Il est vrai que la bouteille se vend 25 francs au lieu de 15 francs à Niangara.

Nos enquêteurs s'efforcent aussi d'estimer la production non commercialisée, celle qui représente donc l'autoconsommation. Ils procèdent à la pesée des récoltes.

La comptabilisation de toutes ces données aboutira finalement à une estimation des revenus réels des paysans. La première impression, recueillie dans les postes Zande — mais elle demande confirmation —, est que le paysan thésaurise. La technique du bas de laine serait-elle la tradition chez les paysans de toutes les latitudes?

Des transactions naissent de la présence même de nos enquêteurs et de leur femme. Nous avons payé des salaires pour la construction des gîtes qui devaient abriter nos enquê-

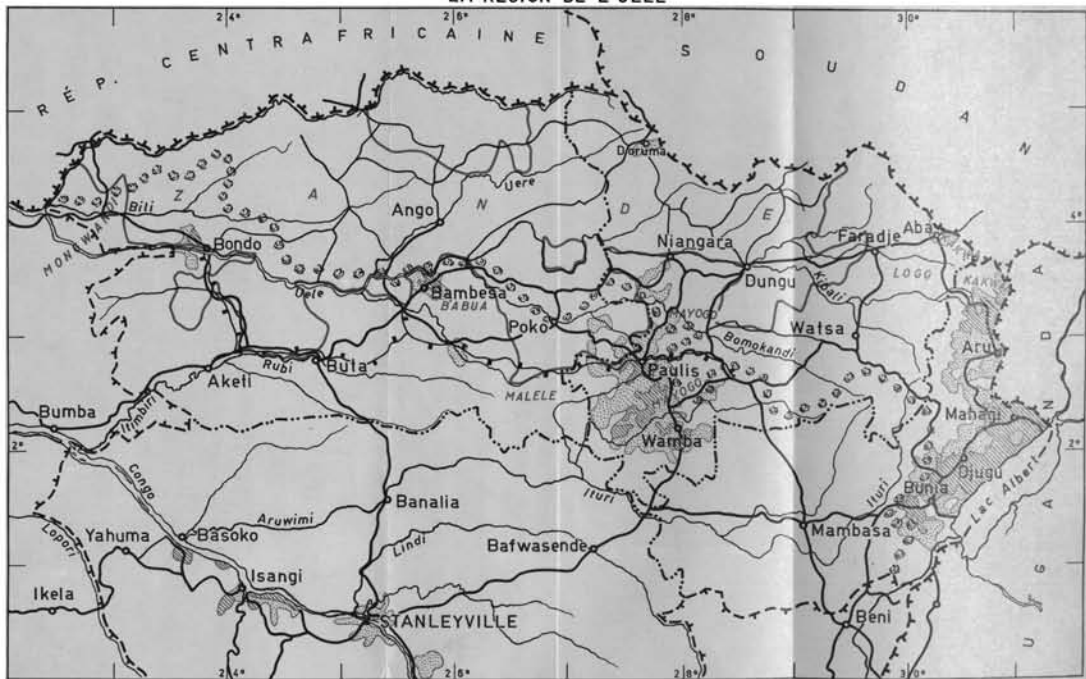
teurs. Les paysans de l'échantillon ont naturellement participé à ces travaux, car nous ne pouvions les éliminer et leur faire perdre cette recette exceptionnelle alors que leurs voisins, non importunés par nos enquêteurs, en auraient bénéficié. Chacune de nos visites de contrôle entraînait bien entendu des perturbations dans la population : salutations, remise de menus cadeaux de part et d'autre, etc. Des ventes ont échappé au début de chaque enquête, car il fallait vaincre la méfiance d'une population qu'intriguaient notre curiosité et nos investigations.

Mais les modifications ainsi introduites dans le comportement de nos paysans restent bien en dessous des erreurs commises dans l'appréciation des temps de travail. Les ventes faites à nos enquêteurs, les recettes exceptionnelles dues à notre présence sont comptabilisées et peuvent être dès lors déduites du revenu global normal.

Nous pensons que nos postes d'enquête constituent la contribution la plus originale de la Mission du nord-est, et la plus productive. Bien entendu, si nos enquêtes avaient été plus nombreuses, les résultats obtenus auraient été plus représentatifs. Les réductions de subsides jointes aux restrictions apportées à nos activités au Congo ont interdit la multiplication de nos postes d'enquête, ce qui eût pourtant été hautement souhaitable. Notre échantillon est trop réduit actuellement pour que nous puissions extrapoler valablement. Tel quel il nous fournira cependant la réponse à bon nombre de questions posées.

Il ne m'appartient pas de porter une appréciation — elle serait d'ailleurs prématurée — sur l'apport de la 8^e section à la connaissance du Congo. Je ne vous ai présenté que quelques éléments d'un bilan qui reste bien en dessous de nos espérances, mais le point final n'y a pas encore été mis. Il ne peut être jugé qu'en fonction des conditions dans lesquelles notre mission s'est déroulée. Vu sous cet angle, il paraîtra modeste sans doute, mais certainement honorable.

LA RÉGION DE L'UELE



BIBLIOGRAPHIE

MONTESQUIEU. *Lettres Persanes*. Texte établi, avec introduction, bibliographie, notes et relevé de variantes, par Paul Vernière, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Paris, Garnier frères, 1960.

Le dernier-né des *Classiques Garnier*, tout comme ses aînés, est à la fois plus et mieux qu'une simple réédition. Sur le plan critique d'abord, grâce à l'information solide et aux analyses rigoureuses de M. Vernière; mais sans doute aussi par le talent avec lequel l'éditeur nous fait revivre Montesquieu, nous éclaire sur ses préoccupations, sur le sens de l'œuvre et sur sa structure.

Voici d'abord le milieu d'éclosion : Bordeaux, « ville hanséatique plus que capitale provinciale », le Parlement, « dans le vieux palais de l'Ombrière où l'odeur du fleuve monte à l'heure des marées ».

Et cependant l'essentiel de l'homme échappe à ce milieu. « Rien en lui de cette tendresse un peu douloureuse qui consacre l'écrivain provincial, depuis Ronsard jusqu'à Pesquidoux et Mauriac. En dehors de cette légalité qui l'attache au terroir et de cette sagesse qui l'y ramène lorsque l'argent fait défaut, Montesquieu est ailleurs... Vous croyez qu'il arpenté ses vignes et il écrit les *Lettres persanes*. »

Toute l'introduction de M. Vernière est du même ton alerte, incisif, pénétrant.

Si les *Lettres* sont le premier chef-d'œuvre de Montesquieu, c'est un peu parce qu'elles lui permettent de s'arracher à un personnage (magistrat, ou vigneron) et de concilier en même temps deux tendances profondes de son génie : l'observation critique du monde occidental et une analyse sociologique de l'Orient. Ses modèles, car il y en a bon nombre, dépassent rarement le niveau d'une observation amusée ou grincheuse; même *L'espion turc*, de Marana, en dépit de son esprit ouvert, de sa curiosité avisée, reste, par le style et la composition, une attachante chronique et rien de plus. La supériorité de Montesquieu est de mêler les genres, ou plutôt d'en créer un nouveau où se rejoignent l'essai moral, le journal de voyage, le roman épistolaire, la chronique politique, où le son oscille entre le dialogue de comédie et le monologue tragique. Faut-il pour autant parler, avec M. Vernière, de « renaissance baroque » (p. xvii) ? Je ne le crois pas. Le meilleur du xviii^e siècle, qu'il s'agisse de *Candide* ou du *Neveu de Rameau*, s'est exprimé dans ces récits contrastés, nerveux, bondissants où se marque un sens aigu de la relativité des valeurs et des statuts moraux de la civilisation occidentale. Esthétique du paradoxe, jeu dialectique, certes, mais non pas la luxuriance et la démesure du baroque.

M. Vernière a soigneusement recensé toutes les sources d'informa-

tion de ce petit livre, si sérieux sous sa désinvolture. Mais ne savions-nous pas que Montesquieu avait tout lu, ou peu s'en faut ?

On attendait le savant exégète au tournant de l'interprétation. Paul Hazard et Valéry ont laissé, sur cette question, des analyses éblouissantes, presque inoubliables. M. Vernière leur reproche seulement de « sataniser » Montesquieu et, en bon historien, il nous prouve que ce dernier n'avait rien d'un révolutionnaire. Ses critiques se retrouvent un peu partout, mais le style est bien de lui, et c'est là ce qui abuse le lecteur moderne, frappé de tant d'insolence et de hauteur. En réalité, comme le dit admirablement M. Vernière, « Montesquieu assume pleinement le monde où il vit, sans en être un instant la dupe ». Il est, non pas un agent de subversion idéologique, mais un penseur en quête d'un ordre nouveau, fondé sur la justice et sur la nature. A moins que l'irrespect et la sincérité ne soient déjà tenus, en soi, pour une attitude subversive ! « Montesquieu abolit les conventions : l'homme a le droit d'être ce qu'il est. Sans honte, dans un monde libéré où on ne se posera plus la question ridicule : « Comment peut-on être Persan ? »

On le voit, avec un guide tel que M. Vernière, le lecteur redécouvre la modernité d'une œuvre qui a ouvert l'âge de la lucidité et du désenchantement. Par-delà un exotisme d'opéra qui ne trompe que les myopes, c'est la grande œuvre de démystification du monde qui commence. Voltaire, Diderot, Stendhal la poursuivront à leur manière.

Roland MORTIER.

KURT GOLDAMMER, *Die Formenwelt des Religiösen, Grundriß der systematischen Religionswissenschaft*, Alfred Kröner Verlag, Stuttgart, 1960, 1 vol. in-8° (Kröners Taschenausgabe Nr. 264), XXXII, 528 pages. Rel. 15 DM.

L'auteur, qui est professeur d'histoire des religions et d'art religieux à l'Université de Marburg, nous présente ici un livre copieux — nous voudrions dire riche — dont le titre renonce au programme et au systématisme » qui nous est suggéré par l'expression « Histoire des Religions ». Il ne s'agit pas ici d'une histoire, même comparée. Il s'agit bien plutôt, comme le titre nous en avertit, d'une morphologie des faits religieux. Et, s'il est vrai que ceux-ci se présentent nécessairement selon une certaine classification, cette dernière n'est nullement ce qu'on pourrait appeler un système, correspondant à des préoccupations théoriques *a priori*. La religion présidant à un *monde de formes*, il est légitime d'essayer d'ordonner ces dernières dans une disposition assez commode pour en faciliter l'examen.

C'est dire que l'auteur est soucieux tout d'abord d'examiner la forme des manifestations de l'esprit religieux comme un biologiste examine les phénomènes de la nature. C'est pourquoi il qualifie son attitude de « phénoménologique ». Il entend par là utiliser une vision intuitive (*intuitiv schauende, auf das Formende achtende*) en vue d'une description qui mettrait entre parenthèses (c'est l'époché husserlienne) les relations historiques entachées d'évaluation (*wertend*). Cette conception n'est pas neuve : Max Scheler, parmi d'autres, nous a donné ainsi une phénoménologie de la religion ⁽¹⁾, et Goldmann justifie cette attitude en nous faisant remarquer (p. xv) que toute religion considère le phéno-

(1) On verra p. xvi une histoire de cette attitude et de ses tenants.

mène spatio-temporel de l'historique comme une « irradiation » de faits qui sont d'un ordre supérieur (*als eine Ausstrahlung übergeordneter Tatsachen*) : peu importe si on va les rechercher au sein d'un « Eternel » transcendant ou dans d'immanentes lois nécessaires de l'âme humaine (*in immanenten Gesetzlichkeiten der menschlichen Seele*).

Cette attitude phénoménologique ne doit point nous faire croire à une liaison quelconque établie ainsi avec la philosophie. L'auteur s'en défend (p. xxx), comme aussi, page xxxi, il nous avertit de ne pas y chercher de définition chronologique. Le livre part du principe de la multiplicité primaire des forces et de ce qu'il appelle *eine Polygenität der Religion*, à savoir « une structure polymère radicale de ses débuts » (*eine wurzelhaft polymere Struktur ihrer Anfänge*). On pourrait redouter aussi qu'une telle entrée en matière ne nous prépare à l'utilisation d'un vocabulaire technique où des mots nouveaux voisineraient avec d'autres abusivement réduits à une acception trop particulière (on songe à « Epoche » et à *epochal* », « *geschichtlich* » et « *historisch* » chez Husserl ou Heidegger). Rien de semblable ici : nous sommes heureusement préservés de tout ésotérisme scientifique.

Dans un premier chapitre, la notion de religion est l'objet d'un essai de définition et de classification de ses différents aspects, ainsi que de ses principaux éléments : sociaux, institutionnels, émotionnels, rationnels; de la sacralisation et de ses objets, dont l'essentiel paraît être le supra-terrestre (*das Überweltlicher*). Son but est assimilé à l'une ou l'autre forme de salut : d'où étude de la nature de celui-ci et des moyens d'y parvenir.

Un deuxième chapitre concerne l'objet de la religion, soit le sacré et ses diverses manifestations sous forme de forces mystérieuses ou familières : la nature, la vie, l'activité cosmique et leur répercussion sur la conscience humaine et le comportement des êtres en général; les formes que peut prendre la divinité : polythéisme et monothéisme, idée de Dieu, dualisme, théisme, etc. Et enfin vient la relation possible entre l'homme et les puissances du sacré, la révélation et les réactions de la conscience humaine. Et ici, on trouvera page 115, sous forme de tableau, un essai de schématisation fort curieux des répercussions et des réactions qu'entraîne la révélation envisagée comme l'annonce de vérité émanant de la divinité même, et reçue par l'expérience religieuse, comme le dit l'auteur, *als endogenes und exogenes Erlebnis*.

Le chapitre III examine toutes les formes que prend l'image de la religion au niveau de l'individu, soit tout ce qui nourrit la religiosité individuelle et forme ou entretient la piété.

Le chapitre IV ne nous paraît pas avoir la même unité que les autres. Il s'intitule du reste *Gestalten, Gestaltungen und Formen der Religion*, ce qui est un titre qui peut recouvrir des choses extrêmement différentes. Et, en effet, nous y voyons défilier sous la rubrique « *Gestalten* » tous les types de personnes privilégiées qui participent du sacré, depuis l'homme-médecine jusqu'au théologien, avec tous les intermédiaires. L'espace (sous forme de sanctuaires et de lieux de pèlerinage, par exemple) et le temps (fêtes religieuses, année sainte, éternité, etc.) sont finalement dépassés par le miracle d'une part et le verbe sacré d'autre part. Ce dernier enfin est fixé par l'Écriture et par le chant et la musique. Et on en vient ici à un curieux et intéressant passage consacré à l'*Heiliges Schweigen* et à l'herméticité. Mais aussi à la symbolique des couleurs, des nombres, de la forme et de l'image.

L'important chapitre V est consacré au culte et à son dépassement, la mystique, et cela nous mène au chapitre VI, ou « de la Sainte Communauté », c'est-à-dire les sectes, institutionnalisées ou non, les églises, les rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Et de l'Etat, on passe au monde et ses relations avec le sacré dans le chapitre VII : ses relations qui peuvent être rompues quand le monde devient le symbole du Mal. Et là, nous arrivons aux problèmes éthiques posés et résolus par la religion : ici encore, les formes vont montrer une très grande multiplicité.

Au-delà du monde, nous arrivons enfin à l'au-delà et à la mort. Et, par la fin du monde, aux différentes sortes de jugement dernier et de conséquences qui s'ensuivent. Le dernier problème étudié est celui de la « fin de la religion » que l'auteur se refuse à considérer autrement que comme une « transformation de la religion ».

Il s'explique encore dans une *Nachbemerkung* sur quelques points de méthode et de perspective qui se traitent mieux après une lecture du volume, et on y retrouvera généralement sous une forme plus condensée le sens des prises de position et des avertissements de l'introduction.

L'étendue considérable des sujets traités et de la variété des problèmes nous interdit de nous livrer ici à une analyse approfondie de cet excellent ouvrage. Qu'il nous suffise de dire que nous n'avons jamais lu un livre sur ce sujet qui ait à la fois autant de contenu et autant de chances d'être compris de ce qu'on appelle « le grand public cultivé ». Tout en conservant d'un bout à l'autre ses qualités pénétrantes d'analyse et un sens remarquable de la définition, l'auteur, par des formules frappantes et une sorte d'heureux instinct de la conversation, éveille chez son lecteur ce rare et précieux sentiment de s'instruire sans s'ennuyer tout en pensant « en profondeur ». Toujours savant, jamais pédant, ce livre est une heureuse exception dans un domaine où on voudrait voir les Goldmann se multiplier aux dépens des Kérynyi.

Enfin, pour permettre un approfondissement fécond de l'exposé déjà nourri qu'il nous a présenté, l'auteur nous offre dans les pages 495 à 511 une bibliographie (définie modestement comme *Auswahl*) ordonnée selon les chapitres, et un excellent index complète cet ouvrage dont nous nous demandons toujours si nous en avons dit assez de bien.

Em. JANSSENS.

Dagobert D. RUNES, *Pictorial History of Philosophy*, Philosophical Library, New York, 1959, 1 vol. in-4°, 406 pages, rel. 15 \$.

D. D. Runes s'est attelé, voici quelques années déjà, à une tâche dont on ne voit pas encore très bien dans quelle mesure elle a réussi. Cette tâche, on pourrait la définir par un slogan que Runes lui-même aurait de la peine à récuser : « La philosophie à la portée de tous. » L'ouvrage que nous avons sous les yeux est, dans tous les sens du mot, une illustration de cette formule. Une foule de figures, de dessins, de photographies de toute sorte font, comme le titre le fait supposer, un véritable album de famille de la philosophie. Chaque « image » est accompagnée d'un bref texte dans le style un peu dogmatique et sommaire d'une encyclopédie populaire. Et, au fond, c'est ce dernier terme qui convient le mieux à cette abondance documentaire qui tient plus du kaléidoscope que de la fresque. Heureusement, un index copieux

permet de se retrouver dans ce musée Grévin de la philosophie, où Swedenborg et la Rochefoucauld prennent plus de place que Heidegger.

E. J.

Les élections européennes au suffrage universel direct (Colloque des 14 et 15 avril 1960. Publication du Centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes en collaboration avec l'Institut de Sociologie Solvay-Bruxelles, 1960, grand in-8°, 321 pages).

Les 14 et 15 avril 1960, le Centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes a organisé, à l'Institut de Sociologie Solvay, un colloque international consacré aux élections européennes. Environ deux cents participants appartenant aux divers pays des communautés de Bruxelles et du Luxembourg, ont donné à cette manifestation un intérêt d'autant plus grand que des points de vue très différents, voire contradictoires, étaient représentés, et que le projet passé au crible de la critique était celui-là même que l'Assemblée parlementaire européenne devait adopter, moyennant quelques amendements de détail, dans sa séance plénière du 17 mai 1960. (C'est maintenant au Conseil des ministres des communautés de se prononcer, conformément aux stipulations des traités de Rome.)

Il est naturellement impossible de donner ici un aperçu, même succinct, du contenu des vingt-sept interventions publiées. Certaines constituent des rapports circonstanciés sur le contenu du projet (président : Fernand Dehousse), ses implications juridiques (professeur Jan De Meyer) ou politiques (sénateur de la Vallée-Poussin). D'autres situent le problème dans le contexte de l'expérience communautaire (président : E. Hirsch, de l'Euratom, Hallstein, de la Communauté économique européenne et P. Finet de la C. E. C. A.) ou du développement sociologique et politique de l'Europe (M. Nicola Catalano, juge à la Cour de justice des communautés, sénateur Dore Smets, parlementaires néerlandais MM. Samkalden et Burger, professeur G. Goriély, P. M. G. Lévy, directeur de l'information du Conseil de l'Europe, le secrétaire général du Centre R. Rifflet).

Les interventions de MM. Lucien Sermon, Jan Kulakowski et H. G. Buiters, respectivement secrétaire général de la Ligue européenne de coopération économique et secrétaires généraux des organisations syndicales C. I. S. C. et C. I. S. L. au niveau des communautés apportent un jugement particulièrement qualifié de la part des organisations d'employeurs et d'employés.

Une centaine de pages d'annexes permettent de se faire une idée précise des divers états du projet et de le comparer avec un document établi précédemment aux mêmes fins par les soins d'une commission « ad hoc » du Mouvement européen (comparaison présentée avec autant de soin que d'intérêt politique et juridique par M. R. van Schendel, secrétaire général du Mouvement européen). Un essai d'évaluation de la composition politique probable d'une Assemblée européenne élue, essai d'ailleurs contesté par divers participants, aidera à juger « sur pièces » la valeur de certains arguments concernant la prédominance de telle ou telle tendance politique dans un parlement communautaire (étude menée par M. W. Fraeys, ingénieur commercial).

Les conclusions établies par le secrétaire général du Centre, M. R. Rifflet, permettent de comparer les points de vue exprimés sur l'esprit et les objectifs du projet, la question si controversée des pouvoirs de l'Assemblée, la nature juridique du projet, la composition du « parlement » éventuel, en liaison avec le problème de la pondération, la compatibilité provisoire ou permanente des mandats nationaux et européens, le régime électoral, l'électorat et l'éligibilité, la date des élections éventuelles.

Au total, l'on ne peut manquer d'être frappé par le nombre et l'importance des problèmes sociologiques généraux soulevés par un projet spécifique et limité.

C'est pourquoi cet ouvrage sera lu avec autant d'intérêt que de profit, non seulement par les juristes du droit constitutionnel ou public et par ceux que passionne l'intégration européenne, mais par tous les observateurs des réalités politiques et sociales de notre temps. Un grand nombre de remarques et jugements émis à l'occasion du colloque d'avril 1960 conserveront toute leur valeur, quel que soit le sort du projet particulier qui les a motivés.

Citons à ce sujet les paroles du professeur A. Doucy, dans son allocution d'accueil aux participants : « Il est de plus en plus indispensable d'examiner les lignes de force qui traversent la société européenne occidentale, considérée comme un tout difficilement dissociable, lignes de force qui entraînent des regroupements idéologiques, politiques, économiques, qui mettent en cause les structures acquises en les soumettant à des tensions contradictoires et à des épreuves particulièrement ardues d'adaptation et de reconversion. »

R. R.

Le cinéma, fait social (Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 292 pages, 280 FB).

Un public intellectuel de plus en plus nombreux a pris conscience ces dernières années de la place que le cinéma occupait dans l'art contemporain. Véhicule de pensée, moyen d'expression privilégié, le cinéma est devenu un langage — au même titre que la littérature — dans lequel l'artiste contemporain choisit souvent de s'exprimer.

Par ailleurs le cinéma est une industrie et un divertissement de masse, et son importance dans la société du xx^e siècle justifie l'intérêt que lui portent penseurs et hommes de science.

L'Institut de Sociologie Solvay vient de publier un remarquable ouvrage, *Le Cinéma, fait social*, qui est le compte rendu de la Semaine sociale qu'il a consacrée à ce thème, et qui fait un tour d'horizon complet des problèmes soulevés par le cinéma. De nombreux spécialistes y ont collaboré. M. Pierre Vermeylen y expose clairement la situation, les difficultés et les espoirs du cinéma belge, des chercheurs comme Edgar Morin, C. Cohen-Séat, J. Dumazedier, Roger Clausse, y ouvrent d'intéressantes perspectives en tentant, avec une grande compétence, une approche sociologique du phénomène, tandis que des hommes engagés directement dans le monde du cinéma au titre de réalisateur, de scénariste, de critique, de professeur, d'économiste, y apportent le fruit d'une longue expérience et d'une libre réflexion. *Le Cinéma, fait social* a le double mérite d'apporter des documents précis et d'ouvrir la voie à la recherche.

Cette recherche, précisons-le, a été engagée par l'Institut de Sociologie Solvay par la création, à la suite de cette Semaine sociale, d'un séminaire permanent d'étude des problèmes du cinéma qui a déjà porté ses fruits. La complexité de la matière abordée a conduit à l'organisation de différents centres étudiant respectivement le cinéma belge, le cinéma et l'éducaton, la sociologie du cinéma et la filmologie. Le professeur Vermeyley, président de la cinémathèque, assure la présidence de ce séminaire. Un autre groupe a réuni des étudiants de l'Université Libre de Bruxelles intéressés par le cinéma et s'est attaché à l'étude des moyens de conduire une analyse plus rigoureuse et plus systématique du film. Les thèmes de ces travaux ont été pour l'année 1959-1960 l'étude du film *Hiroshima, mon amour*, et pour l'année 1960-1961 *le langage cinématographique et le témoignage, poétisation et réalité*.

Le commerce avec les pays de l'Est (Cycle de conférences pratiques : Bruxelles, octobre-novembre 1959; Anvers, mars-avril 1960. Centre national pour l'étude des pays à régime communiste, A. S. B. L. Centre anversoïis d'études et de perfectionnement pour le commerce international, A. S. B. L. Editions de l'Institut de Sociologie Solvay, 1960).

Ce volume de quelque cinq cents pages a un but et une ambition limités. Il tente de donner à tous ceux qui sont appelés, pour une raison quelconque, à entrer en contact avec les milieux diplomatiques ou consulaires, avec les délégations commerciales ou avec les institutions chargées du commerce extérieur dans les pays communistes, les données essentielles sur les pratiques qui sont à la base des transactions économiques du monde dit « socialiste ».

Le Centre national pour l'étude des pays à régime communiste, en collaboration avec le Centre d'étude des pays de l'Est (Institut de Sociologie Solvay) a, depuis quelques années déjà, organisé différents colloques scientifiques consacrés, soit à l'examen d'un problème politique, économique ou social, soit à la description du régime et des institutions d'une démocratie populaire. Il a cependant eu le souci constant d'associer l'opinion publique à son travail.

C'est dans cette optique qu'il organisa, avec l'aide et l'appui de l'Office belge du Commerce extérieur, en octobre-novembre 1959, un cycle de vingt conférences *pratiques* destinées le plus généralement aux industriels ou hommes d'affaires. Cette expérience fut répétée par le Centre anversoïis d'études et de perfectionnement pour le commerce international qui insista davantage sur les aspects intéressant particulièrement la métropole.

Ces deux séries de conférences sont reproduites dans le présent ouvrage, avec un bref résumé des points importants des discussions. De plus, on retrouvera les textes théoriques qui, de l'avis des organisateurs de ces cycles, étaient indispensables à la compréhension des exposés. Ces textes constituent la première partie, la moins volumineuse.

Trois syllabus avaient été rédigés et remis aux auditeurs dans le but de leur fournir les quelques données théoriques essentielles. Le premier traite de l'Union soviétique, le deuxième de la République populaire de Chine, le troisième de la Pologne. Ce ne sont pas des encyclopédies. Il s'agissait tout simplement d'éclairer les auditeurs sur les questions doctrinales qu'ils allaient nécessairement rencontrer au cours

des exposés, en même temps que de leur fournir les éléments indispensables sur la structure politique, économique et sociale de ces pays.

On trouvera également dans la première partie de ce livre, deux notes émanant respectivement du Ministère du Commerce extérieur et de l'Office belge du Commerce extérieur. La première fait le point des relations entre l'U. E. B. L. et les pays de l'Est, exposant la nature des difficultés inhérentes à ce commerce, tandis que l'autre envisage la manière générale de traiter les affaires avec ces pays. Enfin, ce chapitre théorique est complété par une note rédigée par un spécialiste des questions financières pour les transactions commerciales avec l'Est.

La seconde partie débute par l'exposé de M. Louis Kawan, spécialiste de ces problèmes au Marché commun et qui écrit à l'intention du Centre national pour l'étude des pays à régime communiste, un ouvrage sur le Commerce extérieur soviétique ⁽¹⁾. Il essaie de définir l'attitude soviétique vis-à-vis du commerce extérieur, les motifs de ce commerce extérieur. Cet exposé est suivi d'une description du commerce extérieur soviétique (M. O. Bourdeaud'huy) détaillant sa structure, son organisation, les relations commerciales entre l'U. E. B. L. et l'Union soviétique.

Il appartenait à M. Puttevils qui fut plus d'un an conseiller à notre ambassade à Moscou, de montrer les étapes à franchir par l'industriel belge qui désire commercer avec l'U. R. S. S. De plus, il analyse les clauses et conditions d'un contrat type. A l'appui de cet exposé, M. Monfils (O. B. C. E.) apporte l'expérience d'un membre de la mission industrielle belge qui s'est rendue en U. R. S. S. fin 1959.

Le professeur Charles Roger (secrétaire général du Conseil central de l'économie) fait une remarquable synthèse panoramique de l'évolution du commerce extérieur de la République populaire de Chine, s'appuyant sur des statistiques officielles. De son côté, M. Roland Durvieux dissèque la technique des opérations commerciales avec ce pays.

M. Franz Wiszwiewski (attaché aux Services commerciaux de l'ambassade de Pologne) qui avait rédigé le syllabus théorique consacré à son pays, s'emploie à expliquer l'organisation, le mécanisme du commerce extérieur polonais ainsi que son évolution. De plus, il complète cette description par un exposé sur le financement du commerce extérieur polonais et traite des meilleurs moyens pour entrer en contacts commerciaux fructueux avec les organes compétents. Les organisateurs du cycle d'Anvers ont tenu à achever la synthèse des relations avec ce pays par une description de la marine marchande polonaise et des ports maritimes au service du commerce extérieur polonais. Cet exposé est dû à M. D. Maniewski.

La Yougoslavie n'était pas particulièrement au programme d'étude de ces cycles. Mais, le rapport sur la mission économique belge dans ce pays, que présente M. de Cunchy, directeur général de l'O. B. C. E., apporta un complément substantiel à l'ensemble des problèmes étudiés.

Le second volet de cette partie est consacré à des exposés plus généraux ne décrivant pas particulièrement les relations commerciales de notre pays avec une démocratie populaire bien déterminée, mais les termes généraux de ce commerce. Il est défini par M. Kawan, qui détaille la répartition géographique et la composition des échanges. Après avoir déterminé l'évolution générale du phénomène, M. Kawan

⁽¹⁾ *La Nouvelle Orientation du Commerce extérieur soviétique*, Asie, Afrique, Amérique latine. Edition du Centre national pour l'étude des pays à régime communiste. Bruxelles, 1958.

analyse les rapports de la Belgique avec chacun des pays de ce groupe.

M. L. Plum (attaché au bureau des changes de la Banque nationale) traite du régime des paiements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les pays de l'Est européen. Il s'attache particulièrement au problème du multilatéralisme des paiements et à celui de l'indemnisation des biens nationalisés.

Le professeur Jacques de Groot (Faculté catholique de Lille) fait un large exposé sur la coopération économique entre les différents pays du groupe socialiste, faisant ressortir les traits communs entre le Comecon et le Marché commun. Dans une seconde conférence, il s'attaque au problème particulièrement controversé de la production et de la politique de l'or en Union soviétique.

Tout ce qui touche aux paiements, leur technique et leur acheminement dans le commerce Est-Ouest, en même temps que le régime du commerce extérieur des pays du bloc oriental et le système bancaire de l'U. R. S. S. est ensuite traité par M. De Heeger.

M. Helsen (professeur à l'Institut supérieur du commerce Saint-Ignace à Anvers) spécialiste d'une grande entreprise pour le commerce avec les démocraties populaires, fait bénéficier le lecteur de son expérience personnelle et des contacts qu'il eut, principalement en Allemagne de l'Est. Il recommande à tous ceux, désireux d'entrer dans la voie de ce commerce, la patience et la persévérance qui, avec des contacts directs, ne manqueront pas de faire aboutir leurs efforts.

Traitant d'un problème très particulier, M. Gevers, représentant d'un important cabinet de brevets du pays, fit une description objective des conditions d'obtention de brevets en Union soviétique, avec les avantages et les inconvénients que présente cette procédure.

Enfin, M. Van Verseem s'attacha, au profit des participants du cycle d'Anvers, à expliquer les problèmes du transport entre notre pays d'une part, l'Union soviétique, la République populaire de Chine, la Yougoslavie ou la Bulgarie de l'autre.

Les travaux du cycle de Bruxelles étaient placés sous la direction de feu le professeur Arthur Wauters, ancien ambassadeur de Belgique à Moscou et président des Centres bruxellois organisateurs, tandis que M. le professeur R. R. Schuyten, président du Centre anversoïis conduisait les travaux à Anvers. De plus, le Ministre du Commerce extérieur avait lui-même inauguré les cycles.

Ces conférences s'inscrivaient dans le problème général de la formation des cadres. Cette expérience ne fut naturellement ni complète ni parfaite mais elle a tenté, et ce volume en est la prolongation, d'envisager le problème sous un angle un peu différent : l'étude objective des possibilités de relations commerciales entre l'Est et l'Ouest.

Jacqueline Rucq.

Le régime et les institutions de la République Populaire Chinoise (Journées d'études du 12 au 16 octobre 1959. Centre d'étude des pays de l'Est de l'Institut de Sociologie Solvay, en collaboration avec le Centre national pour l'étude des pays à régime communiste, 1960, 227 pages).

Chaque année, le Centre d'étude des pays de l'Est et le Centre national pour l'étude des pays à régime communiste, organisent un

colloque international consacré à l'examen d'un problème politique, économique ou social posé par les pays du camp socialiste ou à la description du régime d'une démocratie populaire.

C'est ainsi qu'en octobre 1959, feu le professeur Arthur Wauters avait convié une dizaine de professeurs belges et français, de spécialisation différente, à discuter des réalisations de la Chine, dix ans après la fondation de la République populaire. Malheureusement, les délégués espérés de Chine même ont fait défaut et cette absence des professeurs chinois a été très vivement regrettée. Elle s'explique cependant, en partie, en raison des distances géographiques, des obstacles de langue (toutes les conférences et tous les débats devant se dérouler en français) et aussi en raison de certaines réticences indéniables de la Chine nouvelle à envoyer ses savants à l'étranger — surtout dans les pays occidentaux que la plupart d'entre eux connaissent d'ailleurs de longue date — et à reconnaître comme discipline scientifique tout ce que nous couvrons du vocable de « sociologie ». Il suffit pour s'en convaincre, de lire les explications fournies pour justifier l'absence de participants chinois à la plupart des congrès internationaux, et plus précisément celles avancées à l'occasion du récent congrès d'orientalisme tenu à Moscou l'été dernier.

Le présent ouvrage reprend le texte des différents exposés faits au colloque par des personnalités qui presque toutes avaient eu l'occasion de parfaire leur connaissance de la Chine par des séjours plus ou moins prolongés, qu'ils y avaient faits récemment.

Le professeur A. Wauters ouvre les travaux en caractérisant l'originalité de la révolution chinoise, résultat et prolongement de la révolution russe, par d'autres voies et la mise en œuvre de méthodes différentes et le professeur W. De Keyser, recteur de l'Université libre de Bruxelles, apporte son témoignage sur le progrès de la Chine où il a enseigné pendant quelques mois à l'Université de Tientsin en 1958-1959.

Les problèmes agricoles et les solutions que la Chine y a appliquées ont été brillamment traités par le professeur R. Dumont, de l'Institut d'Agronomie de Paris, qui s'est attaché à en tirer des leçons pratiques pour le développement agricole des pays sous-développés et à comparer les efforts entrepris en Chine à ceux de certaines anciennes colonies, spécialement sous l'angle des investissements. Le docteur A. Migot (de Paris) a abordé le délicat problème du degré de coexistence possible des diverses religions avec la doctrine marxiste en Chine et l'a exposé avec beaucoup de délicatesse et simultanément d'enthousiasme contenu.

Les principaux aspects de l'évolution du droit, sources, organisation judiciaire, droit civil, droit pénal, à propos duquel fort peu de renseignements précis pénètrent en Occident, ont été décrits et replacés dans le cadre de comparaisons historiques par le professeur R. Dekkers, des universités de Bruxelles et de Gand. Une analyse très fouillée du commerce extérieur de la République populaire de Chine a été fournie par le professeur Charles Roger, secrétaire du Conseil central de l'économie, qui a décrit la position du Gouvernement de Pékin et l'intérêt que présente le marché chinois pour ses partenaires occidentaux.

Le professeur J. Chesneaux (Ecole pratique des hautes études de Paris) nous a livré un examen très dense et très objectif des principales transformations sociales effectuées en dix ans par le nouveau régime de la Chine et notamment des questions de l'aspect et de l'équilibre entre villes et campagnes, de celles de l'évolution des différentes classes

et structures sociales, de la vie familiale, des communes du peuple et des problèmes du régionalisme.

M. le professeur A. Abel, des universités de Bruxelles et de Gand, qui dirige le Centre national d'étude de l'Orient moderne, s'est attaché à décrire le rôle que joue la Chine dans le projet de marché commun afro-asiatique et la place qu'elle est appelée à s'y tailler dans la perspective de son essor économique. M. Abel a, de plus, consacré un exposé à la situation de l'Islam et des minorités musulmanes de Chine; il y a tracé un tableau historique particulièrement vivant des mouvements de migration à travers le monde musulman pour esquisser les conditions actuelles faites aux minorités respectueuses de la tradition islamique en Chine.

M. le professeur R. Etienne (Sorbonne, Paris) chargé d'exposer le problème de la réforme de l'écriture chinoise, s'efforça de communiquer à ses lecteurs, comme il l'avait fait pour son auditoire, l'amour qu'il voue aux caractères chinois. Il décrit le long cheminement de l'idée de réforme qui lui semble actuellement mis en veilleuse et exprime son espoir et sa foi dans le maintien des caractères traditionnels dont il démontre l'efficacité, le caractère pratique et la promesse d'un brillant avenir et d'aire en expansion.

Un aspect de la question chinoise très débattu en Belgique, a été confié à M. l'abbé Sohier (Société des auxiliaires des Missions à Louvain) qui s'est attaché à stigmatiser la condition des minorités chrétiennes en Chine depuis la prise de pouvoir des communistes, sans toutefois brosser le tableau rétrospectif de la situation qui aurait permis de comprendre la genèse des conflits.

Le problème de l'enseignement incombait à M. le professeur A. Gerlo (Université libre de Bruxelles). Celui-ci s'est attaché à compléter la vue d'ensemble de l'enseignement recueillie sur place, par une étude très approfondie des renseignements disponibles sur l'organisation de l'instruction à tous les degrés et les progrès accomplis depuis 1949.

C'est le professeur A. Sauvy (directeur de l'I. N. E. D. de Paris) qui a exposé les problèmes de population. Il a défini les différentes questions soulevées par l'expansion démographique de la Chine et a formulé une série de solutions auxquelles les autorités chinoises pourraient s'arrêter éventuellement.

Le professeur Charles Bettelheim (Ecole pratique des hautes études de Paris) a consacré à l'industrialisation de la Chine un article extrêmement fouillé et qui fournit une excellente synthèse de l'évolution, depuis 1949, de la production industrielle, et une analyse des moyens mis en œuvre et des caractéristiques de l'effort accompli.

Le volume recensé comprend encore un résumé des discussions qui ont suivi chacun des exposés de manière à donner au lecteur le maximum d'informations et de lui permettre d'apprécier la manière dont les thèses exposées ont été acceptées par les participants au colloque.

Marthe ENGELBORCHS-BERTELS.

VIE UNIVERSITAIRE

Huitième séance académique annuelle du « Centre scientifique et médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique centrale » (Cemubac) 14 février 1961

Rapport de M. Baugniet,

recteur honoraire de l'Université,
président du Cemubac

Cette séance académique s'ouvre, cette fois encore, par l'accomplissement du pénible devoir d'évoquer la mémoire de ceux des nôtres que la mort a ravis à notre affection.

En octobre 1960, décédait à Bruxelles, M. Pierre Sporcq, membre de la section des Sciences appliquées de notre Fondation.

Né le 30 juillet 1892, après avoir conquis son grade d'ingénieur métallurgiste à l'Ecole des Mines de Mons, il a brillamment servi, tant en Belgique qu'au Congo, l'Union minière du Haut-Katanga, puis la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto. Ingénieur au service de cette dernière société du 1^{er} mai 1927 au 30 septembre 1957, il fut appelé à cette époque, à siéger au sein du Conseil d'administration. Il a le mérite d'avoir mis au point le système de la « flottation » des minerais pour l'extraction du métal précieux. Il fut, en chaque circonstance, un ardent défenseur du Cemubac.

Il y a quelques jours, le 8 février 1961, s'éteignait M. Georges Smets, président de la section de psychologie du Cemubac.

Né à Bruxelles le 8 juillet 1881, Georges Smets, après avoir conquis dans notre Université, successivement les grades de docteur en philosophie et lettres, de docteur en droit et de docteur spécial en histoire, était appelé à y enseigner dès 1910.

En 1929, l'assemblée du corps professoral l'élisait recteur et depuis lors, il ne cessa de participer activement à l'administration de l'Université.

Ses recherches historiques l'avaient amené à s'intéresser à la sociologie et à l'ethnologie et dès 1929, tout en continuant ses enseignements de l'histoire, il s'adonne à l'étude des institutions des peuples primitifs. Courageusement, en 1935, il entreprend une mission ethnologique chez les Burundi, d'où il rapporte une moisson abondante d'observations qui vont alimenter les nombreux travaux qu'il a consacrés à la sociologie et à l'ethnologie de cette région de l'Afrique.

En 1952, alors qu'il était le directeur et l'animateur de l'Institut de

Sociologie Solvay, le Conseil d'administration du Cemubac le chargea de présider la Section de psychologie. Nous avons pu ainsi bénéficier de son expérience éprouvée et de sa vaste érudition.

Cemubac perd en Georges Smets, un directeur dévoué et un ami fidèle.

Que les familles et les amis de ces deux collaborateurs de choix, trouvent une nouvelle fois en cet instant de recueillement, l'expression de nos regrets sincères, de notre fidèle souvenir et de nos condoléances émues.

*
**

L'année 1960 a écrit l'une des plus mémorables pages de l'histoire du Congo, cet immense pays englobant en presque totalité les vastes régions de l'Afrique centrale où, depuis l'extraordinaire épopée de Stanley, la Belgique, animée par la perspicacité d'un très grand monarque et par les sentiments humanitaires d'un peuple enthousiaste, a fondé en moins de quatre-vingts ans, après l'Etat Indépendant du Congo, la jeune République du Congo, couronnant ainsi l'action civilisatrice que, dans la limite de moyens peut-être trop limités, elle avait poursuivie pendant ce demi-siècle de rattachement à la mère patrie.

Si, après les journées de cette joie délirante qui a grandi le peuple congolais dans la préparation et la consécration de cet inoubliable événement de sa vie nationale, l'on n'a pu éviter des débordements de colère et parfois de haine ainsi que les excès qui en dériavaient, on peut encore espérer que, malgré tout, les fondements de l'œuvre étonnante de la Belgique au Congo n'en seront pas ébranlés. On ne peut assez dire combien l'œuvre accomplie en Afrique doit inspirer l'admiration et le respect, car l'effort constant et tenace qu'a fourni pendant trois quarts de siècle un peuple digne, déterminé à assurer la promotion féconde des quinze millions d'hommes introduits très tard dans l'orbite de notre civilisation et à créer progressivement les conditions propices au développement et à l'épanouissement de la personne humaine, ne peut, en toute objectivité, être autrement apprécié.

Si, pendant les quinze dernières années, la Belgique a prolongé trop longtemps un généreux paternalisme, sans écouter les avertissements de ceux qui répétaient avec Alfred Marzorati qu'il fallait franchir la dernière étape nécessaire pour permettre aux populations indigènes de construire leur avenir sur la base de leurs propres institutions et d'atteindre graduellement l'autonomie, on peut regretter que notre pays, après avoir fait preuve de tant de lenteur dans la préparation des Congolais à leur propre administration, ait, avec une accélération incompréhensible, brûlé singulièrement les étapes, en abandonnant à ces populations insuffisamment préparées à la chose publique, le gouvernement de leurs territoires.

*
**

La situation politique qui s'est développée dans les diverses régions du Congo au cours de cette année 1960 a fortement contrarié, sinon entravé, les activités de nos diverses sections. En effet, l'agitation née de l'organisation des opérations électorales, puis après la proclamation de l'indépendance, les désordres nombreux et dans maintes contrées, les troubles très graves présentant parfois le caractère d'émeutes san-

glantes, ont contraint les dirigeants du Cemubac à renoncer aux missions de recherches projetées et à abrégé ou à réduire considérablement le travail des chercheurs qui se trouvaient sur place.

*
**

Permettez-moi de vous donner, comme chaque année, un bref aperçu de l'activité de nos diverses sections.

Section médicale

Les différentes formations médicales situées en territoire congolais ont fonctionné normalement pendant le premier semestre de 1960.

La mutinerie des troupes qui a éclaté à Kongolo le 8 juillet, s'était rapidement propagée à Kasongo, localité où se trouvent les installations du sanatorium; en raison des pillages, des brimades et des sévices, la population blanche avait dû être entièrement évacuée, y compris le personnel médical attaché à l'établissement, en sorte qu'à partir du 26 juillet, le sana était passé complètement sous la surveillance des infirmiers congolais. Le comportement de ces infirmiers fut d'ailleurs exemplaire. Pendant les troubles, ils n'ont cessé de donner leurs soins aux malades et jusqu'à fin 1960, ils nous ont adressé régulièrement leur rapport mensuel. Au 31 octobre, il y avait encore 114 malades en traitement. Après accord avec le Fonds du Bien-Etre Indigène et grâce à la Cotonco, les infirmiers en charge ont reçu régulièrement les fonds nécessaires pour le paiement de leur traitement et pour l'achat des vivres.

Comme prévu dès 1959, le sanatorium de Kasongo est passé, en date du 1^{er} janvier 1961, sous l'obédience de l'Institut de Médecine tropicale.

Les troubles qui ont éclaté à Shabunda ont été moins graves qu'à Kasongo, mais ils avaient néanmoins provoqué, dès le 22 juillet, l'ordre d'évacuation des Européens. Le médecin qui était en charge est parti pour Usumbura, tandis que la révérende mère Louise prenait la gestion du sanatorium, les infirmiers congolais et les malades étant demeurés sur place. Grâce à l'intervention rapide du D^r Schyns, médecin-conseil du sanatorium, le D^r Pieraerts, recruté sur place, a pris la direction du sana en date du 5 août.

Malheureusement, cette formation médicale a dû être abandonnée et les malades évacués, car il n'a pas été possible de se procurer les fonds indispensables à son fonctionnement en dépit des démarches répétées auprès des Ministres de la Santé publique à Léopoldville et à Bukavu et malgré que l'Office mondial de la Santé ait été alerté.

En ce qui concerne l'organisation antituberculeuse au Ruanda-Urundi, il faut rappeler qu'en suite des troubles sociaux dans les régions choisies pour le dépistage, la section de prophylaxie avait déjà dû cesser toute activité dès octobre 1959.

Cette section, après une conférence de nos médecins avec les autorités du Ruanda-Urundi, a pu reprendre son action en juin 1960, en la limitant toutefois au territoire de Ruhengeri et à quelques postes d'accès facile.

La vaccination suivant la méthode de Foley et Parrot fut choisie comme devant causer le minimum de dérangement à la population.

Enfin, il faut souligner le succès considérable des investigations

menées sur place en 1960, à l'occasion de la deuxième mission du D^r Bastenie.

Les recherches ont essentiellement eu lieu en deux directions : en premier lieu, l'étude du crétinisme a été poursuivie du point de vue clinique et biologique : diverses raisons suggèrent que la cause initiale du crétinisme réside dans le déficit en iode de l'organisme maternel; on s'est ensuite attaché à préciser les troubles de synthèse et de sécrétion de l'hormone thyroïdienne, mis à jour par les recherches de 1959.

De ces études se dégage la conclusion que l'administration d'iode mettrait vraisemblablement une fin immédiate à la naissance de nouveaux crétins et empêcherait le développement des goitres chez les enfants et les adolescents.

Un rapport complet et particulièrement détaillé de la section médicale du Cemubac est publié dans une brochure particulière.

Une circonstance particulière nous incite en ce jour à retracer brièvement les principales étapes des activités médicales de l'Université libre de Bruxelles au Congo.

La première institution constituée pour la réalisation de cette activité fut une A. S. B. L. dénommée : « Centre médical et scientifique de l'Université libre de Bruxelles au Congo ». L'acte de constitution a été publié dans les annexes du *Moniteur belge* du 16 avril 1938.

Il avait pour but :

- 1° de faire la prospection médicale des indigènes du Bas-Lomami;
- 2° de déterminer chez eux les maladies principales à combattre; ultérieurement, de combattre ces maladies par des moyens appropriés.

Fort ralentie pendant les hostilités de 1940 à 1945, l'activité du Cemubac se concentra sur la lutte antituberculeuse dans le Maniéma-Kivu, puis dans le Ruanda-Urundi.

Le 13 juin 1952, l'assemblée générale extraordinaire décidait la dissolution de cette première association, pour lui substituer un établissement d'utilité publique dénommé : « Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale », l'actuel « Cemubac ».

Cette modification était justifiée par la volonté de développer l'action de l'U. L. B. à la fois au Congo et au Ruanda-Urundi, non seulement dans le secteur médical, mais également dans les autres domaines scientifiques.

Si Cemubac espère n'avoir pas failli à l'accomplissement de cette mission étendue, il n'en poursuit pas moins activement dans le domaine médical, la lutte contre la tuberculose pulmonaire en l'organisant sur des bases scientifiques remarquables, tant au Maniéma-Kivu qu'au Ruanda et en Uruudi.

Le dépistage radiographique et les vaccinations de masse ont donné des résultats étonnants et les centres d'hospitalisation de Kibumbu, Shabunda, Rwamagana, Kasongo parfaitement conçus et bien équipés pour les besoins de la prophylaxie de cette terrible maladie, font honneur au Cemubac et au Ministère du Congo, au Fonds du Bien-Etre Indigène, à la Cobelmin, aux sociétés, amis et bienfaiteurs qui n'ont pas ménagé leur aide financière.

Mais cette étonnante activité et les résultats précieux qui l'ont

marquée, sont le fruit de la grande sagacité, de l'inaltérable ténacité, du dévouement sans borne et de l'incomparable abnégation du professeur Pol Gérard, qui a, dès le début, assumé la lourde charge de présider la section médicale. Il faut le déclarer, l'action médicale du Cemubac, dont il a été l'infatigable animateur, est pour une large part, son œuvre.

Aussi est-ce avec le plus vif regret que nous voyons aujourd'hui ce grand savant et cet « honnête homme », renoncer à prendre une part active aux travaux du Cemubac, afin de s'accorder l'indispensable repos que réclame le ménagement d'une santé mise si durement à contribution par les labeurs et les responsabilités qu'il n'a cessé de s'imposer au cours de sa vie, si complètement consacrée au soulagement des souffrances humaines et au développement de la science.

Cemubac le prie d'accepter l'hommage de sa profonde admiration et de son affectueuse gratitude. Elle souhaite que pendant longtemps encore, le professeur Gérard puisse, dans une retraite paisible, continuer à nous prodiguer ses conseils avisés.

Le Conseil d'administration a nommé M. le professeur Maurice Millet, ancien président de la Faculté de Médecine, pour diriger la section médicale, en remplacement du professeur Gérard. Nous lui souhaitons pleine réussite dans la mission qu'il a bien voulu accepter et nous savons que nous pouvons compter tant sur sa compétence que sur son dévouement.

*
* *

Section de géographie

La section de géographie a maintenu son activité sous l'impulsion de M. le professeur Gourou, en poursuivant les travaux mentionnés ci-après :

Les cartes de population de la province de l'Equateur ont été achevées et elles sont en distribution; l'impression en a été exécutée par l'Institut géographique militaire.

M. Nicolaï a mis au point son étude sur le territoire de Luozi (province de Léopoldville). Ce travail, qui étudie avec beaucoup de lucidité le problème de la répartition de la population dans une région particulièrement déshéritée du Bas-Congo, doit être publié par l'Académie royale des Sciences d'outre-mer en 1961.

Dans le même temps, M. Nicolaï complétait sa thèse de géographie sur le Kwango-Kwilu et on peut espérer que ce travail sera achevé fin 1961 et pourra être publié.

L'établissement d'un atlas au 2.000.000^e avec commentaires géographiques de la province de l'Equateur est terminé.

Les documents nécessaires à l'établissement de la carte de la population des provinces de Léopoldville et du Kasaï ont été réunis.

Une bibliographie géographique du Congo pour l'année 1960 a été publiée.

*
* *

Section de l'enseignement

Dans le cadre des activités de cette section, il faut signaler des travaux d'un incontestable intérêt.

On n'a pas oublié le remarquable exposé que M. le professeur De Coster, président de la section, fit, le 9 février 1960, à la Séance académique du Cemubac, sur la *Constitution d'une pédagogie congolaise*, objectif dont la réalisation est indispensable pour promouvoir l'enseignement en ce pays.

Le travail de M. J. Ruytinx, *La morale bantoue et le problème de l'éducation morale au Congo*, a été publié. Ce travail diffusé à l'étranger a fait grande impression.

Les recherches de M. Georis, qui ont donné lieu à la publication du *Deuxième manuel d'éducation de base*, lui permettent la préparation d'un important mémoire de doctorat.

M. G. Vander Elst a réuni une documentation considérable sur les problèmes intéressant la démographie scolaire, la sélection scolaire, la création de classes parallèles, le programme d'enseignement primaire.

Il a terminé également la rédaction d'un document sur *La population scolaire au Congo belge et au Ruanda-Urundi*. Ce mémoire, en voie d'impression, a été complété par une annexe dressée par M. De Coster et donnant les éléments nécessaires à la comparaison de la population scolaire du Congo avec celle des autres Etats africains, afin de dégager l'effort spécial de la Belgique dans ce domaine.

Enfin, la mission Onckelet, à Paulis, dans le cadre des activités de la 8^e section, a été soigneusement préparée, mais le départ n'a pu être autorisé, par suite des événements survenus au cours de la campagne électorale.

*
**

Section économique et sociale

En raison des événements politiques qui se sont développés en République du Congo, la section économique et sociale n'a pu envoyer de chercheur.

Néanmoins, une très intéressante documentation concernant la question des transports dans les régions du Nord-Est a été constituée par le groupe de travail que dirige M. Jean Ghilain. La synthèse en a été tirée par M. Degreef, qui avait été désigné pour poursuivre son enquête au Congo.

En ce qui concerne les activités de l'Institut de Sociologie Solvay-Congo, les institutions qui avaient été créées à Elisabethville ont été nationalisées à l'exception du centre social de la Ruashi. Le centre social de Bongandanga continue à fonctionner sous la direction d'un Congolais, avec la supervision d'un Européen de Coquilhatville.

*
**

Pour trois autres sections : la *section des sciences appliquées*, la *section des sciences naturelles* et la *section de psychologie*, l'impossibilité d'organiser des missions au Congo a cantonné les activités dans l'exploitation, principalement en laboratoire, des nombreux matériaux et de l'importante documentation recueillis au cours de prospections anté-

rieures. Diverses publications permettront prochainement au public intéressé de connaître les conclusions scientifiques de travaux de recherches entrepris dans le domaine de la minéralogie, de la métallurgie, de la biologie et de la psychologie, étroitement liés à la promotion des régions de l'Afrique centrale.

*
**

En ce qui concerne les activités de la 8^e section du Cemubac, connue sous l'appellation *Promotion de la région du nord-est du Congo*, M. le professeur Roger De Smet, secrétaire général de la section, va dans quelques instants vous en exposer les buts, les vicissitudes et les remarquables réalisations.

Mais auparavant, il est de mon devoir de rappeler que cette magnifique entreprise interdisciplinaire est la cristallisation d'une généreuse idée conçue presque au même moment, dans l'esprit de deux précieux collaborateurs et amis de l'Université et du Cemubac, notre estimé collègue Jean Ghilain, cheville ouvrière du Cemubac et le grand géographe Pierre Gourou, directeur scientifique du groupe, tous deux pleinement dévoués à tous les problèmes humains.

La présidence de cette délicate mais heureuse entreprise a été confiée à mon distingué collègue et ami Henri Janne, pro-recteur de notre Université; ce choix cautionnait le succès de l'entreprise.

Mais il faut aujourd'hui rendre un hommage tout particulier et exprimer notre très vive reconnaissance aux courageux et l'on peut dire, intrépides représentants du Cemubac qui, en dépit des troubles, des sévices, des dangers, sont demeurés stoïquement sur place, poursuivant imperturbablement leurs travaux de recherches en vue d'organiser des assistances réellement profitables aux populations. Ce sont :

M. le professeur R. De Smet, professeur de géographie à l'U. L. B., secrétaire général de la 8^e section, responsable de son organisation au Congo.

M. F. Moulin, secrétaire adjoint de la 8^e section, et

M. Colinet, fonctionnaire territorial retraité, qui avait été chargé du contrôle des postes d'enquête.

Ces trois hommes, par leur comportement très digne, ont donné un remarquable exemple de courage et de dévouement qui a droit à toute notre admiration.

Votre élan spontané m'autorise à ajouter que ces trois grands travailleurs et amis de l'Université ont, après d'autres chercheurs du Cemubac, laissé là-bas un souvenir durable parmi les populations et auprès de chefs congolais enthousiastes, qui découvrent dans leur jeune nation de nouvelles raisons de vivre et d'espérer.

N'est-ce pas un véritable accomplissement que d'emporter et de garder l'espoir, sinon la certitude, d'avoir déposé parmi ces hommes la semence de l'Amitié, bien que, en maints esprits, même parfois très avertis, soient nés le doute et parfois le reproche d'avoir trop facilement consenti à l'indépendance d'une nation dont on s'obstinait à considérer les hommes comme étant encore de grands enfants.

*
**

Conscients du rôle important dévolu aux Universités dans l'éducation des peuples, Cemubac organisa le 10 mai 1960, à l'intention des délégués congolais participant aux travaux de la Table ronde économique, un colloque au cours duquel d'éminentes personnalités attachées à notre maison, ont fait de remarquables exposés du plus haut intérêt, tant du point de vue scientifique que du point de vue social. Nous les citons dans l'ordre de leur présentation :

- *l'agriculture au Congo*, par M. le professeur M. Homès;
- *le problème minier au Congo*, par M. le professeur I. de Magnée;
- *les activités de l'Institut de Sociologie Solvay dans le domaine des Sciences sociales appliquées en Afrique centrale*, par M. le professeur A. Doucy;
- *les activités de la section enseignement du Cemubac*, par M. le professeur S. De Coster;
- *la géographie du Congo à l'Université libre de Bruxelles*, par M. le professeur P. Gourou;
- *les travaux du Département d'économie appliquée de l'U. L. B.*, par M^{me} J. Poelmans, chargé de cours;
- *l'Université libre de Bruxelles et le droit africain*, par M. J. Vanderlinden, aspirant au Fonds national de la Recherche scientifique.

Nous sommes heureux de nous sentir associé aux paroles que prononça M. le recteur Walter De Keyzer, à l'intention des délégués congolais qui avaient bien voulu répondre à notre invitation :

« L'Université de Bruxelles a, dès le début, apporté sa collaboration au développement du Congo, tant sur le plan économique et technique, que sur le plan proprement humain.

» Nous sommes légitimement fiers de l'œuvre accomplie par tant de nos anciens élèves, médecins, ingénieurs, éducateurs, qui consacrèrent le meilleur de leur existence à l'œuvre congolaise, et comment ne pas rappeler sans fausse modestie, que l'idée même de la fraternité entre les hommes est l'une de celles qui nous est particulièrement chère et que la cause de l'émancipation des noirs trouva toujours parmi nos professeurs comme parmi nos étudiants, de chaleureux défenseurs.

» En tenant cette réunion, en parlant un peu de l'œuvre accomplie par l'Université, nous n'avions nullement en vue d'éveiller un quelconque sentiment de reconnaissance. Agissant ainsi, nous n'aurions fait que diminuer la grandeur de l'œuvre accomplie, qui trouve sa récompense dans son accomplissement même. Mais nous avons voulu montrer notre bonne volonté...

» Votre présence ici montre à suffisance que vous avez compris le rôle immense que la Science doit jouer dans l'avenir de votre pays.

» L'Université libre de Bruxelles n'entend en aucune manière, s'immiscer dans la politique congolaise, mais elle vous tend une main amie. »

Et j'ajoute avec confiance et espoir : puisse la main des Congolais joindre celle que nous leur tendons !

Les questions africaines retiennent en ce moment l'attention du monde entier : la recherche scientifique systématisée peut apporter une contribution essentielle à la solution heureuse des multiples problèmes que pose le développement économique et social des pays neufs. Cemubac en a conscience et confirme sa volonté d'apporter aux pays de l'Afrique centrale et particulièrement au Congo et au Ruanda-Urundi,

sa collaboration amicale et dévouée à la promotion de l'enseignement et de la recherche scientifique en cette partie du monde.

*
* *

Il nous reste enfin à exprimer notre reconnaissance envers tous ceux qui, par leur aide financière et leur appui moral, nous ont aidé dans le passé et nous assisteront dans l'avenir, pour assurer, par la réalisation de notre action, le rayonnement de notre Université.

1370
17/2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(TREIZIÈME ANNÉE)

JUIN-SEPTEMBRE 1961



4-5

SOMMAIRE

J. GHILAIN, Le crédit à l'économie autochtone dans la République du Congo (rive gauche)	263
E. della SANTA, L'empereur Viracocha, réformateur de l'architecture religieuse au Pérou	267
R. VAN COMPERNOLLE, L'hellénisation de la Sicile antique	296
J. PAUMEN, La philosophie de M. Marcel Barzin	330
M. DEFOSSÉ, La déontologie de la presse	343
A. MAUROIS, Un Français apprécie les écoles des Etats-Unis	359
Bibliographie	367



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. D. TITS

(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. E. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique.

Le crédit à l'économie autochtone dans la République du Congo (rive gauche)

par Jean GHILAIN,

Professeur honoraire de l'Université Libre de Bruxelles,
Collaborateur scientifique de l'Institut de Sociologie Solvay

Nous ne nous appesantirons pas sur les conséquences, qui apparaissent de jour en jour plus évidentes, de l'octroi de l'indépendance au Congo, dans une hâte qui fut à juste titre dénoncée en ces termes dans l'article de notre collègue René Evalenko dans le n° 41 de la revue *Socialisme* : « Trop tard, sans doute, la Table Ronde est réunie sous la pression socialiste, mais la dégradation de la situation était alors à ce point grande, qu'on aboutit à traiter le problème avec une hâte dangereuse, ainsi que l'indiquait à juste titre Henri Rolin, et l'on fixe la date de l'indépendance au 30 juin 1960. »

Le moment n'est pas venu d'épiloguer à ce sujet, car un temps viendra où il faudra bien retracer l'histoire de cette aventure d'un goût plutôt amer.

L'Institut de Sociologie Solvay, en général, et son Groupe d'Etudes Coloniales, en particulier, s'est attaché de longue date à l'étude objective des problèmes indigènes. Sans remonter à feu Decalonne-Beaufayt ⁽¹⁾, nous rappellerons qu'en 1956 le Groupe d'Etudes Coloniales a examiné en long et en large les conditions de la promotion de l'économie indigène ⁽²⁾.

Il y a notamment abordé, dans les aspects socio-économiques de la promotion de l'économie indigène, le problème

⁽¹⁾ A. DE CALONNE-BEAUFAICT, *Les Azande*, Editions Institut de Sociologie Solvay, 1921.

⁽²⁾ Voir *Compte rendu du colloque des 9/13 janvier 1956* dans les Editions de l'Institut de Sociologie Solvay, 1956.



du crédit indispensable à l'économie indigène pour qu'elle prenne son plein essor.

M. le Professeur Leduc, de l'Université de Paris, dans une communication relative à cette importante question ⁽³⁾, soulignait que : « Des crédits sont nécessaires, justiciables du moyen et du court terme. Il en est de même pour les embryons d'activités transformatrices ⁽⁴⁾ » (en dehors de la production des matières premières et de l'élevage directement pour le marché).

Comme nous l'avons reproduit dans un article paru dans *Le Soir* des 26 et 27 avril 1959, c'est à juste titre que l'Agence Belga (qui publiait un communiqué du 11 du même mois, relatif à une réception par le Ministre du Congo et du Ruanda-Urundi de l'époque) insistait sur la nécessité d'entreprendre une action économique (« vigoureuse », note de la rédaction) visant à relever le revenu des populations autochtones. Rappelons qu'il ressort des déclarations officielles de l'époque, que le revenu des Congolais par tête était en moyenne de 2.090 francs par an ⁽⁵⁾ pour une population indigène de 13.864.421 personnes ⁽⁶⁾ au 31 décembre 1959.

Dès 1956, on s'est donc préoccupé sérieusement de fournir à l'économie indigène, un instrument « crédit » bien à elle, abstraction faite de ce qui existait sous le régime de l'administration coloniale pour satisfaire certains besoins particuliers, à savoir le « Fond d'Avances » (constructions à bon marché), les facilités données aux paysannats indigènes, les

⁽³⁾ *Ibid.*, pp. 240 et suiv. : *Vers la promotion de l'économie indigène*.

⁽⁴⁾ *Note de l'auteur* : Même lorsqu'elles n'ont pas encore dépassé le stade artisanal, l'acquisition d'un matériel et l'achat des matières premières précèdent nécessairement la vente des produits et la récupération de leur montant.

⁽⁵⁾ *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, novembre 1959.

⁽⁶⁾ *Situation économique du Congo et du Ruandi-Urundi*, publiée par le Ministère du Congo en 1959. En réalité, certains ont estimé que ces deux chiffres de la population au 31 décembre 1959 et du revenu individuel par tête ne s'harmonisaient pas. Si l'on estime la population — qui croissait régulièrement d'année en année avant l'indépendance — à 13.800.000, on trouve sensiblement la même chose, soit, en comptant le revenu global indigène pour le Congo, comme le fait la Banque Centrale du Congo et du Ruanda-Urundi, à 27.880 millions, environ 2.020 francs par tête.

avantages accordés par certains organismes para-étatiques, comme le Comité Spécial du Katanga, la société nationale appelée « Comité National du Kivu », ou encore, certaines possibilités sporadiques de crédit existantes dans les provinces ou octroyées par des organismes officiels subordonnés. Il faut y ajouter, pour être complet, des facilités accordées de temps à autre par les banques privées, telles que la Banque du Congo Belge, la Banque Belge d'Afrique et la Socobanque.

Mais, ainsi que l'écrivaient MM. De Greef et Regnier dans une étude publiée par la *Revue de l'Institut de Sociologie Solvay*, n° 1-1957, « on peut se poser dès lors la question de savoir quelle est la solution institutionnelle d'ensemble qui (aurait) été la mieux adaptée... La solution la plus simple serait évidemment de créer un nouvel organisme chargé de mettre à la disposition de l'économie indigène les crédits destinés à assurer sa promotion. Nous ne nous rallierons pas, pour notre part, à cette solution qui offre comme inconvénients, non seulement de comporter, dès le départ, des coûts importants de mise en train, mais surtout d'être en soi un obstacle important au point de vue politique. »

Ils ajoutaient, toutefois : « Autre solution, celle qui consisterait à confier à une nouvelle institution encore, la coordination entre les organismes d'ores et déjà habilités à pratiquer le crédit aux Congolais. A nos yeux, cette solution présente de graves défauts, liés à la difficulté toujours considérable d'associer des personnes relevant d'institutions différentes à une œuvre commune, dont la réalisation impliquerait des sacrifices qui seraient toujours jugés unilatéraux.

» Il nous paraît dès lors que la solution institutionnelle la plus valable serait de confier la réalisation d'une politique de crédit à l'économie indigène à la Caisse d'Épargne du Congo et du Ruanda-Urundi. »

Nous rappellerons pourtant, à ce propos, que malgré cette conclusion avec un entrepreneur congolais, M. Dericoyard, qui assistait au Colloque sur l'Économie indigène organisé par l'Institut de Sociologie Solvay — et qui, si nous ne nous trompons pas, a été, s'il ne l'est encore, membre du Comité des Classes moyennes congolaises, et, jusqu'à il n'y a guère, sénateur — avec, de plus, la collaboration d'un avocat européen, le soussigné a mis sur pied les statuts d'une coopérative de crédit

aux indigènes, qui aurait avalisé les demandes de crédit faites éventuellement aux banques européennes par les artisans et entrepreneurs autochtones indépendants.

Ce projet de statuts, soigneusement rédigé et mis au point, fut envoyé dès avant 1958 — donc, bien avant l'indépendance — à l'administration coloniale qui dépendait à ce moment de la Belgique. Il doit encore traîner dans les cartons de l'Administration de la Province de Léopoldville, si ce n'est dans les cartons de la République du Congo à Kalina. Est-ce trop demander à nos ex-pupilles congolais que de veiller à ce qu'il n'y dorme pas d'un éternel sommeil? Nous croyons pouvoir compter sur la diligence de certains des nouveaux promus à l'indépendance, qui ont déjà prouvé leur maturité, pour qu'il n'en soit pas ainsi.

L'empereur Viracocha, réformateur de l'architecture religieuse au Pérou

par Elizabeth della SANTA,
Professeur à l'Université de Bruxelles

Plusieurs auteurs célèbres se sont plu à minimiser la valeur des *Commentarios reales* de Garcilasso de la Vega ⁽¹⁾. Sans doute ce chroniqueur eut-il parfois une tendance moralisatrice dont le résultat fut de magnifier, outre mesure, l'œuvre civilisatrice des empereurs Incas. N'était-il pas lui-même Inca par sa mère et ce plaidoyer *pro domo* n'est-il pas, de ce fait, excusable? Déniera-t-on à Joinville toute valeur pour le caractère édifiant de la *Vie de Saint Louis* dont il a voulu transmettre à la postérité les qualités de cœur et d'esprit? Cependant, une telle attitude se comprend moins chez un Joinville que chez un Garcilasso. N'oublions pas que Garcilasso, métis d'Espagnol et d'Inca, a dû lutter contre des préjugés qui eussent pu lui faire tort s'il n'avait fort habilement montré la noblesse et la haute moralité de sa race, supérieures, par certains côtés, à celles des conquérants.

D'autre part, éloigné de sa patrie qu'il ne devait plus revoir, Garcilasso a, tout naturellement, idéalisé ceux des personnages qui ont contribué à faire du Pérou un immense empire, méthodiquement administré.

Quels que soient les défauts de Garcilasso, il est deux qualités qui, à notre sens, confèrent à sa chronique une authentique valeur. C'est d'abord son honnêteté. Lorsqu'il emprunte

⁽¹⁾ GARCILASSO DE LA VEGA, *Commentarios reales del Perú*, 17^e édit., Lisbonne, 1609. Nous nous servons dans le présent article de l'édition de la Société Hakluyt de Londres, basée sur la traduction faite par C. R. Markham en 1871 et sur la traduction française de J. Baudoin, Amsterdam, 1715.

à d'autres chroniqueurs des passages de leur œuvre, il cite ses sources avec le plus grand scrupule ⁽²⁾. Ceci permet d'ailleurs de constater que ses sources sont, précisément, celles que les historiens et les archéologues se plaisent à reconnaître comme étant les plus dignes d'intérêt : Blas Valera, Cieza de León, J. de Acosta, Betanzos et Agustin de Zarate.

Il fait la distinction entre les interprétations dignes de foi, données par ces chroniqueurs et d'autres contre lesquelles il met le lecteur en garde. N'est-ce pas là faire preuve d'esprit critique?

La seconde qualité que nous devons reconnaître à Garcilasso est sa connaissance parfaite de la langue Quichua. Elevé par sa mère, princesse Inca ⁽³⁾, entouré d'oncles et de tantes ainsi que de camarades de son âge, il possédait cette langue belle et difficile. N'est-il pas, dès lors, mieux placé que quiconque pour critiquer les traductions erronées et les interprétations abusives que donnèrent quelques Jésuites, quelques chroniqueurs et des administrateurs coloniaux?

Il se plaît à rapporter quelques erreurs grossières faites par les Espagnols ⁽⁴⁾. En un passage savoureux, il raconte même comment il lui advint d'attirer l'attention d'un Père Jésuite, professeur de Quichua, sur une erreur d'accent tonique qui transformait le sens d'un mot ⁽⁵⁾.

Il ajouta qu'il ne comprenait pas comment, ignorant cet aspect si élémentaire du Quichua, il osait prétendre l'enseigner!

Songez à la présomption que nous avons eue au Congo lorsque, parlant la langue véhiculaire, pauvre comme le sont

⁽²⁾ *Ibid.*, « Quotations », t. II, pp. 547 et suiv., édit. Hakluyt.

⁽³⁾ Pour cette raison, J. JIJON Y CAAMAÑO; *Los origenes del Cuzco*, Quito, Anales de la Universidad central, t. LII, LIII, n° 287-288, p. 292, estime qu'on doit prendre en grande considération la chronique de Garcilasso, en ce qui concerne les traditions impériales.

⁽⁴⁾ GARCILASSO, *op. cit.*, liv. I, chap. XIX : « Nous observons pourtant de ne rapporter que les choses qui tiennent le plus de l'Histoire; et nous en omettrons plusieurs autres qui sont impertinentes et trop prolixes. » *Ibid.*, liv. II, chap. IV et V.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, liv. II, chap. V : « Je voudrais bien que vous me disiez quelle différence il y a dans la prononciation, pour faire qu'il signifie ce que vous dites ? — Je n'en sais rien, me répliqua-t-il. — Eh quoi, lui dis-je alors, est-il bien possible, qu'ayant enseigné cette langue, vous ne sachiez pas cela ? »

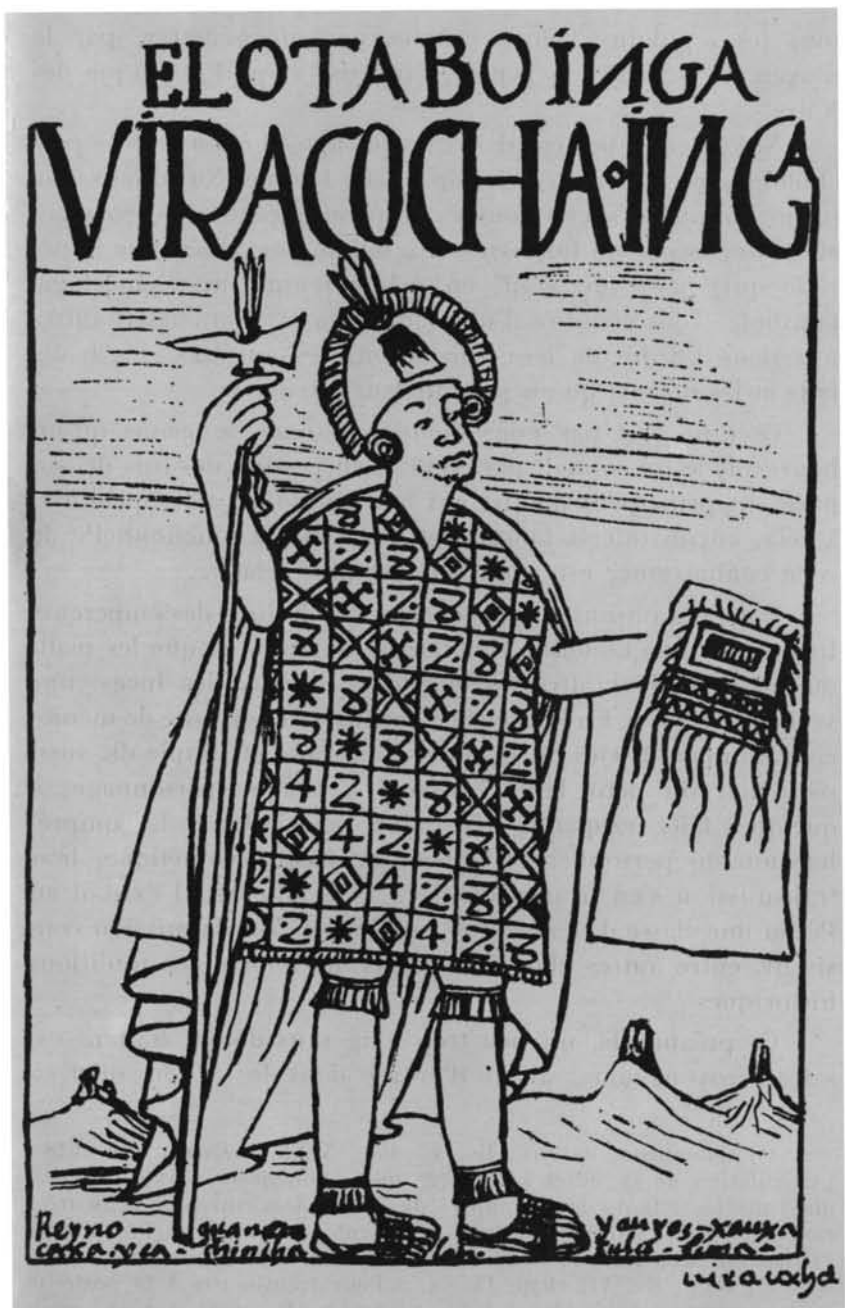


FIG. 1. — L'Inca Huira-Cocha (Viracocha), 8^e empereur du Pérou.
 (D'après F. G. Poma de Ayala.)

tous les « pidgin », nous crûmes pouvoir pénétrer, par le moyen de ce sabir, la pensée religieuse et philosophique des Noirs!

Nul mieux que Garcilasso ne fut apte à connaître la psychologie des Indiens, éclairée par leur langue. Nul mieux que lui ne connut la succession des empereurs péruviens. Sa mère et ses oncles ont dû lui ressasser à satiété une généalogie impériale qui, pour lui, était, en même temps, une généalogie familiale. Tout membre d'une famille noble connaissait autrefois dans l'ordre de leur succession, ses ancêtres, les hauts faits et les défauts qu'on pouvait leur attribuer.

Ceci ne doit pas nous étonner si nous songeons qu'un bourgeois lettré connaît par cœur la succession des rois de son pays, des principaux d'entre eux tout au moins, alors qu'il n'a, à cela, aucun intérêt familial et que l'utilité fonctionnelle de cette connaissance est, pour lui, des plus relative.

Pour ces raisons, nous pensons que la liste des empereurs Incas, telle que la donne Garcilasso, est exacte et que les réalisations qu'il leur attribue, étaient, aux yeux des Incas, une vérité historique. En l'absence d'écriture, la nécessité de mémoriser s'imposait. Qui dit mémorisation pure et simple dit aussi réduction du petit laïus consacré à chaque personnage, à quelques faits frappants, nécessaires pour éclairer la compréhension du personnage. Enoncée de façon synthétique, leur transmission s'en trouve facilitée (*). D'ailleurs, il existait au Pérou une classe d'« amautas » ou lettrés dont la mission consistait, entre autres choses, à garder fidèlement les traditions historiques (†).

Ce préambule, un peu trop long sans doute, était nécessaire, croyons-nous, avant d'entrer dans le vif du sujet, à

(*) GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXIX : « Quant aux autres particularités de sa vie et à ses bons mots, l'on ne les sait point; non plus que les actions de la plupart de ces Princes qui sont demeurées ensevelies dans l'oubli parce qu'ils n'avaient pas l'usage de l'écriture. » Trad. franç. reprise à J. Baudoin, Amsterdam, 1715.

(†) *Ibid.*, liv. VI, chap. IX : « ... Pour transmettre à la postérité leurs exploits mémorables... les « Amautas » les mettaient en prose et les réduisaient succinctement en forme de fables, afin que les pères les racontassent à leurs enfants et les bourgeois aux gens des villages, et qu'ainsi, passant d'âge en âge de l'un à l'autre, il n'y eût personne qui n'en conservât le souvenir. »



FIG. 2. — Vue du mur médian, en briques sur soubassement de pierres, temple de Huira-Ccocha (Viracocha), à Rajchi.

(D'après Middendorf.)



FIG. 3. — Ruines du temple de Huira-Ccocha, à Rajchi.

(D'après Squier.)

savoir les réformes apportées à l'architecture religieuse des Incas par l'empereur Viracocha (en réalité : Huira-Ccocha).

Huira-Ccocha fut le huitième empereur du Pérou (fig. 1) (*). Arrière-arrière-grand-père du grand empereur Huayna-Ccapac, protecteur de Quito et souverain régnant lorsque les Espagnols, en 1515, prirent contact, pour la première fois avec la côte du Pérou (*), il ne faut pas s'étonner de ce que son souvenir fût encore vivace dans l'esprit de la famille impériale de Cuzco. Son caractère héroïque, le culte qu'il eut de sa personnalité, son goût pour le faste, son esprit novateur, jusque dans les beaux-arts, font qu'on peut le considérer comme un Louis XIV péruvien. Comme Louis XIV, il vécut très âgé et eut une quantité de bâtards (10).

Sa momie, cachée à l'arrivée des Espagnols, fut découverte en 1559, avec quelques autres momies royales. Le licencié Polo de Ondegardo, corregidor de Cuzco, les montra, en 1560, à Garcilasso avant le départ de celui-ci pour l'Espagne (11).

Garcilasso raconte donc pourquoi l'empereur Huira-Ccocha construisit à Rajchi, près de Cacha, à 80 kilomètres au sud de Cuzco, un temple qui porte son nom et comment, le faisant édifier, il s'avéra être un réformateur de l'architecture traditionnelle des Incas (12).

Le prince Huira-Ccocha n'était encore qu'héritier présomptif. Son père, le pusillanime empereur Yahuar-Huaccac,

(*) C. R. MARKHAM, *Los Incas del Perú*, trad. Beltroy, Lima, 1920, p. 266, le donne comme 7^e empereur. J. H. ROWE, *Inca culture at the time of the spanish conquest. Handb. of S. Americ. Indians*, t. 2, Washington, D. C., 1946, p. 202. L'empereur Viracocha (ou Huira-Ccocha) serait décédé vers 1438. Il serait donc le contemporain de nos ducs de Bourgogne. V. aussi GARCILASSO, liv. XX, chap. XIV.

(9) *Ibid.*, liv. IX, chap. XIV : « Pendant que Huayan Ccapac... était dans le palais de Tumipampa, il eut nouvelles que certains hommes extraordinaires et tels qu'on n'en avait jamais vus de semblables en ces lieux-là, bordoyaient la côte de son empire dans un vaisseau fort étrange... » édit. J. Baudoin, *op. cit.*

(10) *Ibid.*, liv. V, chap. XXIX.

(11) GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXIX.

Blas Valera les vit également : *ibid.*, *loc. cit.* Selon J. de Acosta, t. II, p. 430, édit. Hakluyt de *Historia Natural y moral de las Indias* c'est Gonzalo Pizarro qui aurait découvert la momie de l'Inca Viracocha

(12) GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXII.

pour punir ses incartades, l'avait exilé à Chita ⁽¹³⁾ et avait fait de lui un berger des troupeaux du Soleil ⁽¹⁴⁾.

Assis au pied d'un rocher, Huira-Ccocha eut une vision ⁽¹⁵⁾. Un fantôme barbu, vêtu d'une longue robe, lui apparut, portant en sautoir un animal enchaîné, d'une espèce inconnue, mais armé de griffes de lion. Ce fantôme lui dit qu'il était un de ses grands-oncles défunts et qu'il l'avertissait solennellement du danger qu'encourait l'empire, par l'invasion prochaine des Chancas ⁽¹⁶⁾. Les Chancas, peuple belliqueux et bien organisé, habitaient au nord du Cuzco, dans la province d'Andahuaylas, non loin de Lima ⁽¹⁷⁾. Longtemps, ils restèrent les grands ennemis des Incas.

Emu par ce présage, le prince Huira-Ccocha, négligeant les ordres paternels, revint à Cuzco pour avertir l'empereur. Son récit ne rencontra aucun crédit.

Sur ces entrefaites, les Chancas envahirent le territoire, s'emparèrent de Cuzco dont ils occupèrent la citadelle. Yahuar-Huaccac s'enfuit. Alors, le prince Huira-Ccocha rassembla autour de lui quelques vassaux fidèles, organisa la résistance. Il parvint à déloger les Chancas de Cuzco et à s'assurer la victoire dans une bataille meurtrière ⁽¹⁸⁾ à la suite de laquelle on nomma « Yahuar-Pampa », c'est-à-dire « la plaine sanglante », l'endroit où elle avait eu lieu ⁽¹⁹⁾.

Rentré à Cuzco, le prince Huira-Ccocha détrôna son père qui termina ses jours à Muyna ⁽²⁰⁾. Puis, il se fit couronner empereur.

⁽¹³⁾ Chita se trouve à une lieue et demie de Cuzco, vers l'Est, *ibid.*, liv. IV, chap. XX, XXI.

⁽¹⁴⁾ Il s'agit naturellement des troupeaux de llamas. *Ibid.*, liv. V, chap. X, IV, XX.

⁽¹⁵⁾ Il n'est pas sûr, nous dit Garcilasso (*op. cit.*, liv. V, chap. XXI) que cette vision lui vint alors qu'il était endormi ou éveillé. V. aussi édit. Hakluyt, t. I^{er}, p. 115 et pp. 338-352, *passim* et liv. V, chap. XXII. Selon C. de Molina, la vision apparut dans un cristal magique.

⁽¹⁶⁾ *Ibid.*, liv. IV, chap. XXII.

⁽¹⁷⁾ *Ibid.*, t. I^{er}, édit. Hakluyt, p. 347.

⁽¹⁸⁾ *Ibid.*, liv. V, chap. XVIII.

⁽¹⁹⁾ *Ibid.*, liv. V, chap. XIX. P. A. Means accorde crédit au récit de Garcilasso pour la raison que, sans un renforcement de la puissance militaire de Cuzco vers le nord, il eût été impossible ensuite, pour l'empereur Pachacutec, fils et successeur de Huira-Ccocha, de faire la conquête du royaume du Gran Chimu. V. J. JIJON Y CAAMAÑO, *op. cit.*, pp. 293-294.

⁽²⁰⁾ GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXII, *loc. cit.* Muyna se

La construction du temple de Rajchi, proche de Cacha, sur la route qui mène de Cuzco à Puno, est un témoignage de la reconnaissance de l'empereur envers l'apparition du fantôme de l'oncle dont il portait le nom et qui l'avait averti des dangers encourus par l'empire ⁽²¹⁾ (fig. 2 et 3). Plusieurs archéologues ont visité et décrit le temple de Rajchi, dès la seconde moitié du siècle dernier. Bornons-nous à citer les deux principaux, à savoir Squier ⁽²²⁾ et Middendorf ⁽²³⁾. Si chacun d'eux émet l'opinion que ce temple est différent de la plupart des constructions Incas, leur attitude, vis-à-vis de la description que donne Garcilasso est différente. Squier retrouve plusieurs éléments qui lui permettent non seulement de reconstituer le plan du temple de Rajchi (fig. 3, en A), mais encore celui d'une série de bâtisses adjacentes dont Garcilasso ne fait pas mention. Middendorf, au contraire, conteste la véracité du passage de Garcilasso et, plus particulièrement, la destination du temple. Il lui paraît impossible qu'un empereur ait pu dédier un temple à une vision prémonitoire, celle-ci eût-elle pris la forme humaine. Si les rationalistes ont tendance, en cela, à donner raison à Middendorf, remarquons néanmoins qu'ils discuteront beaucoup moins les messages entendus par Jeanne d'Arc et les conséquences politiques qu'ils ont pu avoir.

Il est nécessaire, croyons-nous, de rappeler à nos lecteurs que l'empereur Inca et les aristocrates de son entourage devaient être plus sujets au « visionnarisme » que ne le sont la plupart des Blancs. En effet, la mastication de la coca était un privilège royal. La cocaïne contenue dans ses feuilles pouvait susciter des visions, voire des dédoublements de la personnalité ⁽²⁴⁾.

D'autre part, les croyances philosophiques des Indiens diffèrent à 25 km. de Cuzco, E. G. SQUIER, *Peru, incidents of travel and exploration in the land of the Incas*, Londres Macmillan, 1877, p. 422, estime que les ruines de Muyna sont parmi les plus anciennes de tout le Pérou, Les traces du palais où Yahuar-Huaccac termina ses jours sont encore visibles. V. aussi GARCILASSO, *op. cit.*, liv. IV, chap. XX, édit. J. Baudoin.

⁽²¹⁾ GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXII.

⁽²²⁾ E. G. SQUIER, *op. cit.*, pp. 402 et suiv.

⁽²³⁾ E. W. MIDDENDORF, *Peru, Beobachtungen und Studien über das Land und seine Bewohner während eines 25jährigen Aufenthalts*, t. III, *Das Hochland von Peru*, Berlin, R. Oppenheim (G. Schmidt), 1895, pp. 443 et suiv.

⁽²⁴⁾ GARCILASSO, *op. cit.*, liv. VIII, chap. XV.

féraient des nôtres. Chaque Inca croyait, de bonne foi, posséder un double. Ce double pouvait avoir la forme d'un animal, il pouvait revêtir la forme humaine ⁽²⁵⁾. Nous nous demandons si la vision que le prince Huira-Ccocha eut à Chita ne fut pas une manifestation de son double. En effet, en décrivant la statue du temple de Rajchi, Garcilasso écrit : « Les sculpteurs n'avaient jamais vu (auparavant) la statue qu'ils devaient sculpter, ni une représentation de celle-ci; l'Inca lui-même s'habilla comme elle de nombreuses fois et il refusait de consentir à ce que quiconque (d'autre que lui) le fit, de telle sorte qu'il ne pût y avoir aucune apparence d'irrespect pour cette image de son dieu Uira-Ccocha, en autorisant quelqu'un d'autre que le roi lui-même à le représenter... » Il semble bien qu'il s'agit d'une expression de la personnalité de l'empereur.

La notion d' « alter ego » dont Sapper ⁽²⁶⁾ a donné autrefois de curieux exemples, a été constatée bien des fois dans l'ancienne Amérique, depuis Costa-Rica et le Nicaragua jusque et y compris en Colombie ⁽²⁷⁾.

L'identité de nom entre l'oncle et le neveu peut aussi expliquer que cet oncle se soit présenté, de préférence à tout autre parent, à un prince dont le caractère individualiste contraste avec les tendances générales manifestées par les souverains Incas. Peut-être enfin le souci d'assurer un appui légal à une usurpation de pouvoir ne fut-il pas étranger au récit du prince?

Quant à l'animal extraordinaire que portait le fantôme (ou le double³) de Huira-Ccocha, ce devait être le « conopa » du défunt, son animal protecteur.

Dans son livre *Extirpacion de la idolatria en el Piru*, le R. P. Pablo Joseph de Arriaga ⁽²⁸⁾ nous apprend que les « Conopas » portent parfois le nom de « chancas ». Ce détail curieux mériterait quelques recherches historiques. Les « conopas » peuvent aussi avoir un sens prémonitoire ⁽²⁹⁾. Elles pas-

⁽²⁵⁾ *Ibid.* et J. DE ACOSTA, *op. cit.*, t. II de l'édition. Hakluyt, 1880, p. 323.

⁽²⁶⁾ K. SAPPER, *Pilzförmige Götzenbilder aus Guatemala und Salvador* (*Globus*, Braunschweig, t. LXXIII, n° 20, 1898).

⁽²⁷⁾ W. D. STRONG, *Handb. of S. Americ. Ind.*, t. 4, pp. 122-124.

⁽²⁸⁾ P. J. DE ARRIAGA, *op. cit.*, édit. H. Urteaga. Colección de libros y documentos referentes à la historia del Peru, t. I^{er}, 2^e série, Lima, Sanmarti et C^{ie}, 1920, p. 26.

⁽²⁹⁾ *Ibid.*, *loc. cit.*

saient en héritage de père en fils ⁽³⁰⁾. Voici ce qu'ajoute P. J. de Arriaga : « ... Parmi les frères, l'aîné possédait toujours la « conopa » de ses ancêtres mâles (padres) et celui-ci en est responsable et avec cela les autres frères en sont déchargés et le frère aîné est celui qui conserve les vêtements de fête de ses Huacas et ceux-ci n'entraient jamais en indivision entre les frères, comme chose dédiée au culte divin. »

On constate le respect culturel, traditionnel et personnel attaché à la fois aux beaux vêtements et aux conopas. Dans un système où règne (c'était le cas du Pérou) la parenté classificatoire, il ne faut pas s'étonner que la « conopa » de l'oncle passe à l'aîné de ses neveux ⁽³¹⁾.

Mais revenons à notre sujet qui est le temple de Rajchi. En quoi le temple de Huira-Ccocha (ou Viracocha) à Rajchi est-il, pour le Pérou incaïque, une nouveauté architecturale?

En effet, si nous lisons l'ouvrage de Velarde ⁽³²⁾ consacré à l'architecture péruvienne, nous trouvons cette remarque : « Au fond, l'architecture au Pérou fut une depuis ses origines les plus lointaines jusqu'à son apogée incaïque. » Ceci n'est pas de nature à appuyer la thèse défendue par Garcilasso de la Vega. *Le Manuel d'architecture péruvienne* publié sous la direction du Professeur D^r Ricardo Mariategui Oliva ne fait pas mention du temple de Rajchi ⁽³³⁾. Il est utile, croyons-nous, de reproduire ici la description que Garcilasso donne de ce temple ⁽³⁴⁾ :

« ... Il (l'empereur Viracocha) donna des directives pour que le bâtiment soit, autant que possible, à l'imitation du lieu où la vision lui était apparue. Il fut, à cause de cela, construit

⁽³⁰⁾ *Ibid.*, pp. 26-27. Les « conopas » peuvent être des pierres de forme curieuse, des cônes de maïs, des patates qui se distinguent des autres, des llamas, des cochons d'Inde, etc. Les Indiens entourent leurs « conopas » des plus tendres soins.

⁽³¹⁾ GARCILASSO, *op. cit.*, t. I, édit. Hakluyt, p. 314.

Pour la parenté classificatoire des Péruviens actuels, v. aussi J. ROWE, *Inca culture*, *op. cit.*, p. 250.

⁽³²⁾ H. VELARDE, *Arquitectura peruana*. Fondo de cultura economica, Mexico, 1946, p. 51 : « La arquitectura en el Perú fué, en el fondo, una sola desde sus más remotos orígenes hasta su apogeo incaico. »

⁽³³⁾ *Documentos de arte peruano*, VIII. *Arquitectura peruana precolombina*, Lima, 1949.

⁽³⁴⁾ GARCILASSO DE LA VEGA, *op. cit.*, édit. Hakluyt, t. II, p. 69

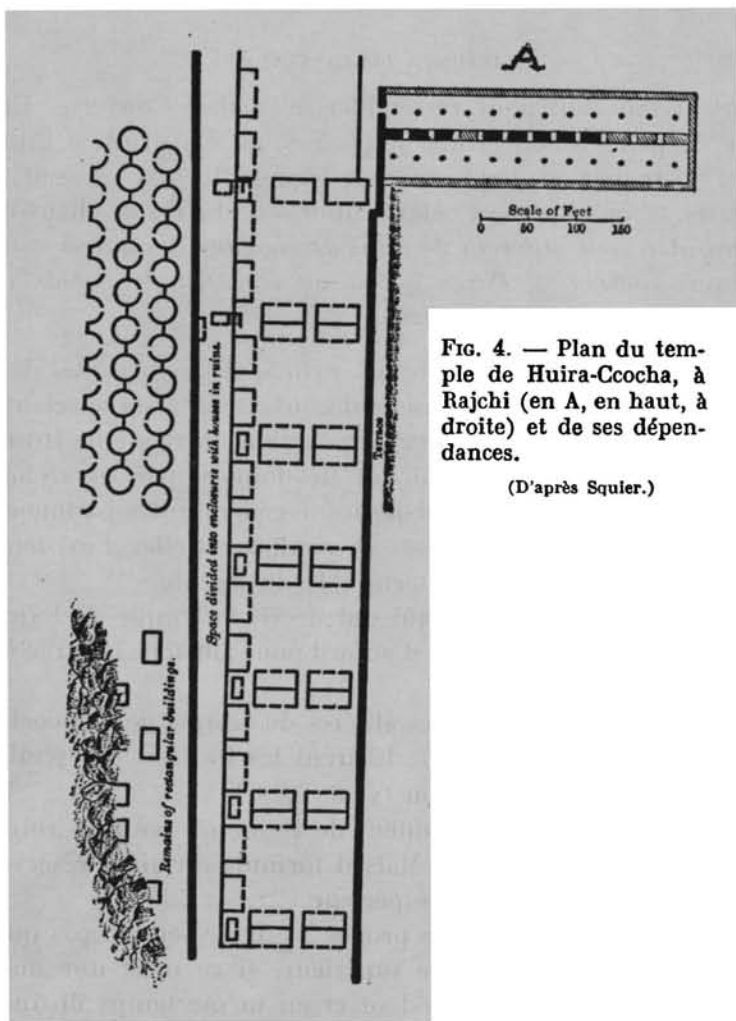


FIG. 4. — Plan du temple de Huiracocha, à Rajchi (en A, en haut, à droite) et de ses dépendances.

(D'après Squier.)

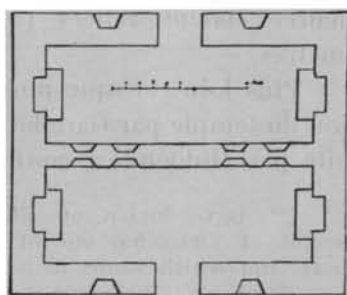


FIG. 5. — Maquette et plan d'une maison à étage, postérieure à la construction du temple de Rajchi. On remarquera le mur médian reliant les pignons gâblés.

(D'après Means, 1931.)

ouvert et sans toit pour ressembler à la plaine ouverte. Une petite chapelle, à couverture de pierres, fut construite à l'imitation du rocher en surplomb sous lequel l'Inca se reposait. Il avait un étage supérieur, élevé au-dessus du rez-de-chaussée, sur un plan tout différent de celui de chacune des autres constructions indiennes. Parce qu'on ne construisait jamais un bâtiment avec un étage supérieur. »

Voilà donc la première et principale nouveauté dans l'architecture Inca : une terrasse découverte et assez spacieuse, précédant un bâtiment à étage, innovation du règne de Huira-Ccocha. Les descriptions qui ont été données par les archéologues confirment-elles la disposition générale des bâtiments, telle que la décrit Garcilasso et confirment-elles l'existence d'un étage pour la portion terminale du temple ?

Tous les archéologues qui ont décrit le temple de Rajchi ou qui en ont parlé tombent d'accord pour affirmer le caractère monumental des ruines.

Squier parle « des ruines altières du temple de Viracocha, l'un des plus importants que bâtirent les Incas et qui semble avoir été unique quant à son type » ⁽³⁵⁾.

Middendorf donne la hauteur de 15 mètres pour les ruines du mur médian du temple. Mais il formule certaines réserves, en ce qui concerne l'étage supérieur ⁽³⁶⁾.

Voici ce qu'il écrit à ce propos : « Il ne semble pas qu'il ait existé un véritable étage supérieur, si ce n'est une mansarde portée par le mur médian et en même temps distincte (de lui), dont les deux subdivisions, comme les halles inférieures étaient reliées par des tours ou par des portes-fenêtres. »

Plus loin, lorsque nous donnerons la suite de la description du temple par Garcilasso, nous constaterons que la réserve faite par Middendorf confirme le récit du chroniqueur Inca.

⁽³⁵⁾ E. G. SQUIER, *op. cit.*, p. 403, « ... rise the lofty ruins of the Temple of Viracocha, one of the most important ever built by the Incas, and which seems to have been unique in character. »

⁽³⁶⁾ E. W. MIDDENDORF, *op. cit.*, p. 444 : « Die Mauer mag etwa 15 m. hoch sein... » *Ibid.*, p. 445 : « Ein eigentlicher Überstock scheint nicht vorhanden gewesen zu sein, bloß ein durch die Mittelmauer getragener und zugleich geschiedener Dachraum, dessen beide Abteilungen, wie die unteren Hallen, durch Thore, durch thürachtige Fenster verbunden waren. » Squier donne 12 m. aux mêmes pans de murs.

C'est un tout petit étage qui a surmonté le rez-de-chaussée, sorte d'immense halle coupée en son milieu par un mur percé de portes-fenêtres (fig. 2 à 4), ou, si l'on préfère, par des piliers massifs en forme de tronçons de murs presque jointifs et reliés entre eux, en quelques places, par des traverses de bois.

La présence de ce mur médian ou de ces piliers jointifs (fig. 2) semble apporter la preuve des précautions prises par les architectes qui devaient satisfaire aux ordres de leur empereur Huira-Ccocha, novateur de l'architecture Inca.

Seler ⁽³⁷⁾, Lehmann et Doering ⁽³⁸⁾, Doering ⁽³⁹⁾ et d'autres insistent aussi sur le caractère exceptionnel et extraordinaire des ruines de Rajchi. Le nom de « temple de Cacha » donné d'après le nom de la petite ville proche de Rajchi est souvent préféré, quoique improprement, à ce dernier vocable.

Reprenons la description, si minutieuse, qu'a laissée Garcilasso ⁽⁴⁰⁾ :

« Le temple avait 120 pieds de long (36 m), 80 de large (24 m) et était en maçonnerie lisse, les pierres étant taillées avec beauté comme elles sont toutes dans les bâtiments des Incas. Il avait quatre portes qui faisaient face aux quatre quartiers du ciel. Trois étaient fermées et étaient seulement des fausses portes placées pour donner de la symétrie aux murs. La porte Est était utilisée comme entrée du temple. Elle occupait le milieu de la façade.

» Comme les Indiens ne comprenaient pas comment faire une voûte pour supporter un étage supérieur, ils coupèrent des blocs de la carrière pour servir de supports car ils étaient plus durables que le bois. Ils étaient placés à intervalles laissant un espace de sept pieds (environ 2,10 m) entre chacun d'entre eux et les blocs eux-mêmes étaient de 3 pieds (environ 90 cm) d'épaisseur. Ces murs formaient douze allées qui, par

⁽³⁷⁾ Ed. SELER, *Meine Reise durch Südamerika im Jahre 1910*, Berlin, Behrend und Co, 1915.

In *Gesammelte Abhandlungen*, t. V, pl. IV et pp. 107-121.

⁽³⁸⁾ W. LEHMANN et H. DOERING, *The art of old Peru*, Londres, E. Benn Ltd., 1924. Publication de l'Institut d'Ethnologie du Musée d'Ethnographie de Berlin, 1924.

⁽³⁹⁾ H. DOERING, *The Art of Ancient Peru*, Londres, A. Zwemmer Ltd., 1952, p. 22, n° 25 et pl. 25 qui est reprise à Ed. Seler.

⁽⁴⁰⁾ GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXII (pp. 69 et suiv., édit. Hakluyt).

au-dessus étaient fermées par des dalles (au lieu de planches), longues de 12 pieds (3,60 m) par une demi-verge (environ 45 cm), polies sur tous leurs côtés.

» En entrant par la porte du temple, on tournait au bout de la première allée vers la droite jusqu'à ce que le mur de droite du temple fût atteint. Alors on tournait au bout de la seconde allée jusqu'à ce qu'on eût atteint l'autre mur. Alors, on tournait au bout de la troisième allée et ainsi de suite conformément aux espaces sur le plan, jusqu'à ce qu'on arrivât à la douzième allée, à l'autre bout où il y avait un escalier conduisant à l'étage supérieur du temple. Au bout de chaque allée, il y avait une petite fenêtre qui donnait une clarté suffisante et, sous chaque fenêtre, il y avait une niche où un portier était assis sans prendre aucune place dans le passage. L'escalier était double de telle sorte que les gens pouvaient monter ou descendre de chaque côté.

» Au sommet, le maître-autel faisait face à l'escalier.

» Le pavement de l'étage supérieur se composait de dalles noires, d'un poli très brillant, ayant l'apparence du jais, qui étaient apportées de pays très lointains.

» Au lieu d'un haut autel, il y avait une chapelle profonde de 12 pieds (3,60 m), couverte par les mêmes dalles noires qui étaient faites de manière à se recouvrir l'une l'autre. Cela était la partie la plus admirable du travail.

» Dans la chapelle, dans l'épaisseur du mur du temple, il y avait un sanctuaire contenant la statue de l'apparition de Huiracocha. De chaque côté, il y avait deux autres niches qui ne contenaient rien, car elles servaient purement d'ornements pour donner de la symétrie à la construction. Les murs du temple s'élevaient de 3 verges (environ 2,70 m) au-dessus du pavement de l'étage supérieur et ne contenaient aucune fenêtre. Ils avaient une corniche de pierre sculptée à la fois vers l'intérieur et vers l'extérieur, sur tous les quatre côtés. Il y avait un grand piédestal de pierre dans le renfoncement, à l'intérieur de la chapelle, sur lequel était placée la statue de pierre, faite par l'ordre de l'Inca Huiracocha, dans la forme même qu'il affirme qu'avait le fantôme qui lui était apparu. »

Il ne s'agit pas, on le voit, d'une description vague ou sommaire. Elle est au contraire minutieuse et précise. Il y a

cependant une chose sur laquelle le chroniqueur n'attire pas l'attention. C'est le fait que seuls les soubassements des murs et des colonnes étaient en pierres bien équarries et lisses. Peut-être en était-il de même comme il l'affirme des dalles de couverture et des dalles de recouvrement du sol de la chapelle de l'étage, ainsi que de la frise et de l'escalier. Pour cela, des fouilles devraient être entreprises qui pourraient mettre à jour quelques vestiges des dalles et de ces curieuses pierres noires, « polies comme du jais et venant de pays très lointains ». Mais la plus grande partie du mur médian et des colonnes (à en juger par l'unique exemplaire encore debout) ⁽⁴¹⁾ étaient en briques ⁽⁴²⁾. Jijon y Caamaño ⁽⁴³⁾ insiste avec raison sur la fréquence d'une telle combinaison à l'époque Inca. La brique d'adobe permettait de donner aux murs plus d'élévation, tandis que les pierres, accumulées les unes sur les autres, sans mortier ni ciment d'aucune sorte, constituaient le soubassement idéal.

Au contraire, la présence d'un mur médian massif, percé de douze ouvertures, a été confirmée par le plan de Squier (fig. 4 en A) à une ouverture près. Cet auteur en donne onze, tandis qu'il porte à douze les entre-portes, sortes de piliers massifs et rectangulaires qui subsistent en partie, nous l'avons dit plus haut (fig. 2 et 3), et qui sont encore aujourd'hui au nombre de neuf. Le plan de Squier représente les deux halles rectangulaires de part et d'autre de ce mur médian. Chacune de ces halles est, elle-même, subdivisée en deux, dans le sens de la longueur, par une rangée de douze colonnes dont une seule est restée debout jusqu'à nos jours. L'échelle donnée par Squier est un peu supérieure à celle que donne Garcilasso. Elle atteint 300 pieds au lieu de 120 et 100 au lieu de 80 pour la largeur. Pour les dimensions une différence notable se manifeste donc dans la longueur de l'édifice. Middendorf confirme en ceci les données de Squier plutôt que celles de Garcilasso ⁽⁴⁴⁾.

Les douze (ou onze?) portes ouvertes dans le mur

⁽⁴¹⁾ J. JIJON Y CAAMAÑO, *op. cit.*, fig. 26.

⁽⁴²⁾ E. W. MIDDENDORF, *op. cit.*, p. 444.

E. G. SQUIER, *op. cit.*, p. 408.

⁽⁴³⁾ J. JIJON Y CAAMAÑO, *op. cit.*, p. 303, etc.

⁽⁴⁴⁾ E. G. SQUIER, *op. cit.*, p. 407.

E. W. MIDDENDORF, *op. cit.*, *loc. cit.*

médian semblent indiquer que les douze (ou onze?) allées dont parle Garcilasso traversaient le temple dans sa largeur. Les pèlerins devaient donc circuler d'un couloir à l'autre, en un mouvement de serpentín qui tournait chaque fois contre le mur extérieur du temple. Il faut admettre que toute la halle avait une couverture en dalles. Quoi qu'en dise Squier, les couloirs, entre les murs et les colonnes, doivent avoir été délimités sur toute leur longueur.

On peut se demander si cette couverture en dalles, surmontant les corridors intérieurs, ressemblait à la couverture du temple de Chavin de Huantar⁽⁴⁵⁾ (fig. 11) où les dalles étaient posées à plat au sommet des murs. Si tel était le cas, il s'agirait là d'une curieuse convergence. Mais nous ne le pensons pas. En effet, si l'on compare la largeur des couloirs qui se développaient entre les colonnes avec les dimensions des dalles de couverture que fournit Garcilasso, on constate que celles-ci, longues de 3,60 m sur 45 cm de large, étaient trop courtes pour être posées à plat sur l'entre-colonnement. Celui-ci pouvait avoir environ 6,35 m de large. En examinant attentivement le plan de Squier (fig. 2 et 3), on constate que le sommet des pans du mur médian a dû être gâblé. D'autre part les colonnes élevées à mi-distance entre les murs externes et le mur médian se trouvent au milieu des pans de mur. Ces colonnes devaient donc, en principe, soutenir un travail de charpenterie destiné à supporter une poutre faîtière d'où partaient des gîtes selon deux versants étirés, mais de faible largeur. Les ouvertures qui surmontent les portes-fenêtres entre les pans de mur de l'axe médian du temple, étaient destinées sans doute à recevoir un autre système de gîtage sur lequel aboutissait la retombée des dalles. Ce qui nous paraît un non-sens architectural ne l'est pas forcément dans une architecture qui n'a pas encore compris tous les problèmes à résoudre. Vue de l'extérieur, la couverture du temple de Rajchi devait ressembler aux toitures d'ateliers : une série de doubles versants étroits et fort longs, placés en juxtaposition. Le système a déjà été proposé pour la couverture du palais de Incahuasi, telle que la reconstitue M. Harth-

(45) *Arquitectura peruana precolombina. Documentos de arte peruano*, t. VIII, Lima, 1949, *op. cit.*, pl. XIV, p. 26.

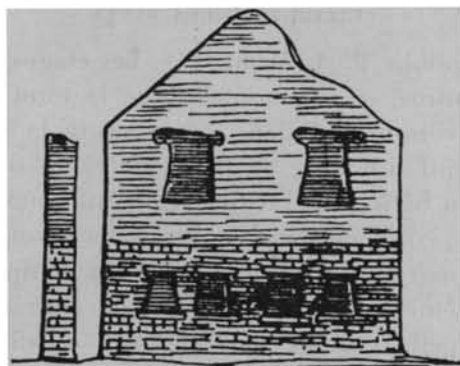


FIG. 6. — Pignon gâblé fermant vers le Sud le temple de Huira-Ccocha.
(D'après Middendorf.)

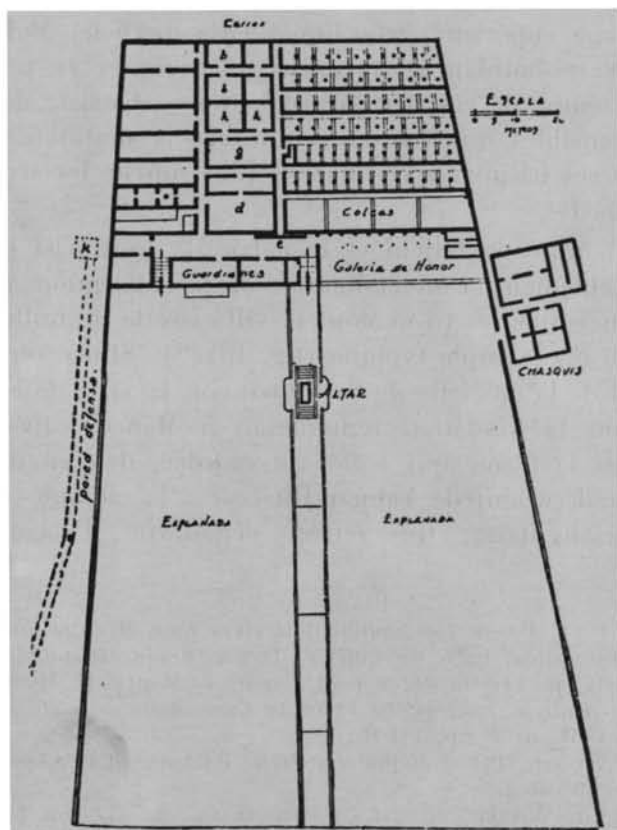


FIG. 7. — Plan du palais de Incahuasi, Pérou, développement des principes architecturaux de Rajchi.
(D'après Means.)

Terré, et que publie P. A. Means ⁽⁴⁶⁾. Les étages, en retrait les uns sur les autres, ne surmontent que le fond du bâtiment. A Incahuasi, comme à Rajchi, on constate la présence d'un mur médian qui subdivise en deux halles quadrangulaires la superficie de la bâtisse. A Incahuasi, ce mur médian est percé d'une chapelle contenant une statue. Garcilasso, en décrivant le petit sanctuaire qui forme l'étage du temple de Rajchi, constate le même procédé. La statue de Huiracocha occupait une chapelle creusée dans le mur médian. La partie du palais de Incahuasi qui n'est pas surmontée par des étages est couverte en forme de « toits d'ateliers », séries de toits à deux versants de faible hauteur, de largeur modérée et très étirés en longueur. C'est probablement ainsi que fut couverte la double halle du temple de Rajchi jusqu'au point où s'élevait l'étage supérieur, très limité en superficie. Malgré ces quelques ressemblances qui peuvent indiquer la proximité dans le temps de ces deux constructions, il existe des différences sensibles que peuvent expliquer la destination différente de ces bâtiments et l'audace plus mûrie des architectes d'Incahuasi.

Le temple de Rajchi et le palais de Incahuasi diffèrent considérablement, l'un et l'autre, de la conception architecturale ancienne des Incas dont la villa royale de Kollcampata constitue un exemple typique (fig. 10) ⁽⁴⁷⁾. Située sur le versant sud de la citadelle de Sacsahuaman, la villa de Kollcampata dont la fondation remonterait à Manco-Ccapac, mais qui, dans la forme qui a été sauvegardée, daterait de l'Inca Roca, prédécesseur de Yahuar Huaccac ⁽⁴⁸⁾, est une construction rectangulaire, très étirée, dépourvue d'étage et de

⁽⁴⁶⁾ P. A. MEANS, *Des commentaires sur l'architecture ancienne de la côte péruvienne*. Extr. du *Bull. de la Soc. des Américanistes de Belgique*, 1934, p. 14, fig. 9 et p. 11, note 4 citant : E. HARTH-TERRÉ, *Incahuasi. Ruinas inkaicas del Valle de Lunahuana (Revista del Museo Nacional, t. II, n° 2, pp. 101-125)*.

Ch. WIENER, *Pérou et Bolivie*, Paris, Hachette et C^o, 1880, p. 295, fig., *descript. ibid.*

⁽⁴⁷⁾ Ch. WIENER, *op. cit.*, p. 313 et fig. p. 312 (en bas). C'est Wiener qui attribue à Inca Roca la villa de Collcampata. C. R. MARKHAM, *op. cit.*, donne pl. p. 246 une amusante reconstitution de cette villa royale.

⁽⁴⁸⁾ J. L. ROWE, *op. cit.*, *loc. cit.*

fenêtres, bâtie sur une terrasse ou tertre rectangulaire, à la manière de certains temples Mayas.

Pour en revenir au temple de Huira-Ccocha, à Rajchi, ce qui semble certain et qu'a fort bien remarqué Middendorf, c'est que l'étage du temple, nouveauté architecturale, ne correspondait qu'à une infime partie de l'édifice. Il consistait, dit Garcilasso, en une chapelle dépourvue de fenêtres (ceci est confirmé par le pignon gâblé (fig. 6) publié par Middendorf). Longue de 3,60 m seulement, haute de 2,70 m, il s'agissait en effet, comme le remarque l'archéologue allemand, d'une sorte de mansarde. Le point remarquable d'après Garcilasso (mais la chose aurait besoin d'être confirmée par des fouilles) était le dallage en pierre noire brillante comme du jais et venue de pays très lointains... S'agirait-il d'obsidienne? Nous ne le savons pas et il est dangereux d'affirmer dans l'incertitude où nous sommes.

En fait, cette chapelle devait paraître beaucoup plus petite encore, puisque le mur médian, de plus d'un mètre de large, la traversait de part en part. Ce mur médian contenait une chapelle qui, dans le mur même portait la statue de pierre de Huira-Ccocha, l'apparition prémonitoire. Elle ressemblait, ajoute Garcilasso, à Saint-Barthélemy, à cause de sa longue barbe et son socle était recouvert des mêmes pierres noires, fort brillantes. Il restait donc, de part et d'autre de cette chapelle, deux alvéoles symétriques ayant chacune à peine 1,30 m et servant principalement de dégagement à l'escalier qui y débouchait.

Il est difficile, en l'absence de relevé précis, d'échelles contrôlées, d'examen minutieux des murs et du sol de l'aula, de pousser plus avant la description du temple de Huira-Ccocha, à Rajchi. Une esplanade découverte sur laquelle des maisons ont été édifiées, précédait le temple (fig. 4) imitant la plaine de Chita. Formons le vœu que notre jeune école de péruvianistes belges puisse, avec l'aide d'un architecte professionnel, aller travailler dans ces ruines si intéressantes. Intéressantes aussi parce que Huira-Ccocha ne fut pas seulement un conquérant et un constructeur aux idées neuves et originales, il fut aussi le créateur de deux innovations des plus importantes. Il fut le créateur du culte impérial, distinct du culte solaire qui était la religion traditionnelle. Il fut ensuite

le créateur d'un culte populaire. Ce qui dut en effet impressionner considérablement les Canas qui habitaient la vallée et les Indiens de l'empire qui passèrent à Rajchi, c'est que chacun pouvait pénétrer dans ce temple⁽⁴⁹⁾. Il n'en était pas de même dans le temple de Cuzco ou dans les autres temples du Soleil⁽⁵⁰⁾. Là, le peuple ne pouvait franchir une limite qui se trouvait au-delà de l'esplanade du temple. Seuls l'empereur, déchaussé, et les prêtres avaient accès au temple du Soleil. L'établissement du culte impérial fut donc une véritable révolution religieuse qui dut transporter les foules, à l'époque. Nous voyons là une des raisons de l'enthousiasme avec lequel on parlait de Huira-Ccocha, l'assimilant à un dieu nouveau, distinct du Soleil et de Pachacamac. Cet enthousiasme semble s'être d'ailleurs développé, surtout après la chute des Incas. Dans leur malheur, les Indiens se raccrochèrent à celui qui avait le plus frappé leur imagination par son goût du faste et par la conscience de la grandeur impériale ainsi que par ses réalisations monumentales.

Dans un autre domaine des Beaux-Arts, celui de la peinture monumentale, Huira-Ccocha poussa le goût du symbole jusqu'à ordonner l'exécution d'une peinture rupestre⁽⁵¹⁾ qui devait perpétuer le souvenir de sa victoire sur les Chancas et les causes de son accession au trône, illégale somme toute. Cette peinture se trouvait en un endroit dont le nom n'est pas mentionné par les chroniqueurs. Nous nous demandons s'il ne s'agirait pas de Huanacauri. Sur cette colline sacrée avaient lieu les cérémonies d'initiation des jeunes Incas⁽⁵²⁾. Les légendes recueillies sur Huanacauri par Montesinos, Betanzos, de Molina et d'autres⁽⁵³⁾ rapportent le récit des « Ayar ». Or

(49) GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXII. L'escalier était double de façon que le peuple puisse monter et descendre de chaque côté.

(50) *Ibid.*, *loc. cit.*

(51) GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXIII.

(52) *Ibid.*, liv. VI, chap. XXIV. Il est vrai que Huanacauri était aussi le centre du 4^e festival annuel des Incas. Au cours de cette fête qui avait un sens purificateur, quatre Incas de sang royal portant à la main une lance et le manteau noué autour de la taille, s'élançaient chacun sur une des quatre routes royales, chassant par ce geste, sur l'ordre du dieu Soleil, tous les maux de la cité. GARCILASSO, *op. cit.*, liv. VII, chap. VI. C. de Molina dit « quatre escadrons ».

(53) C. DE MOLINA, *Relacion de los fabulas y ritos de los Incas*, édit. Urteaga, Coleccion de libros y documentos referentes a la historia del Peru, Lima, t. I^{er} 1916, pp. 42 et suiv.

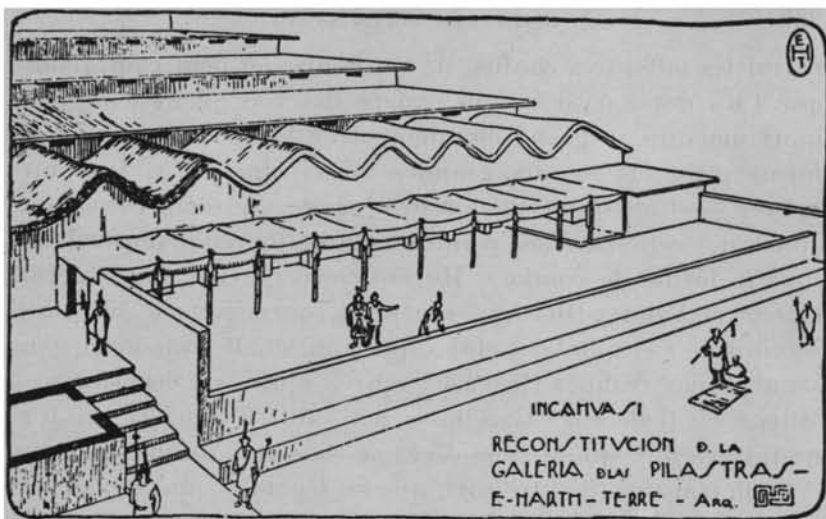


FIG 8. — Essai de reconstitution du Palais de Incahuasi.

(D'après Means.)

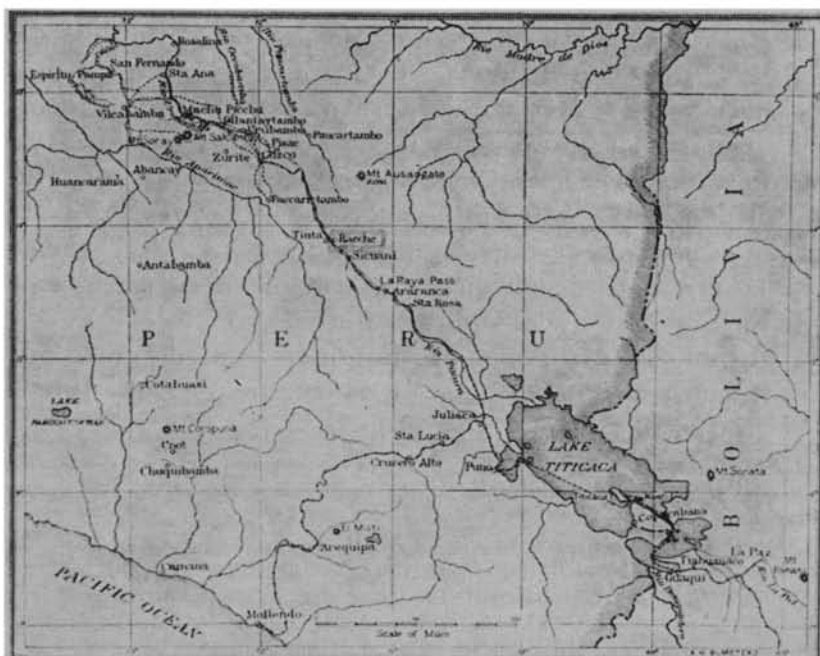


FIG. 9. — Carte montrant la situation de Rajchi (encadré d'un trait noir) entre Cuzco et le lac Titicaca.

(D'après Hiram Bingham, 1916.)

parmi les faits, très confus, de ces récits, on peut comprendre que l'un des « Ayar » (qui étaient des rois) était tenu pour mort mais qu'au grand étonnement de tous, il revint sous la forme d'un oiseau aux grandes ailes peintes ⁽⁵⁴⁾. Un autre « Ayar » est aussi ailé dans cette légende. Ne serait-ce pas une allusion à cette fameuse peinture symbolique qui représentait, sous la forme de condors, Huira-Ccocha, la tête tournée vers Cuzco, et Yahuar-Huaccac, son père, tourné vers le sud où il s'enfuit de sa capitale? Celui « que l'on tenait pour mort », ne serait-il pas Yahuar-Huaccac, retiré, après sa déposition, à Muyna où il décéda? Garcilasso nous dit ⁽⁵⁵⁾ que la peinture ne fut exécutée qu'après le décès de son père Yahuar-Huaccac.

On constate, d'autre part, que les légendes (qui toutes sont assez tardives) relatives à Huanacauri parlent d'un des « Ayar ailés » comme du créateur des rites d'initiation chez les Incas ⁽⁵⁶⁾, d'un « Ayar » qui aurait modifié la forme de la terre et divisé le monde en quatre parties ⁽⁵⁷⁾. Il n'est pas sûr que l'institution de l'initiation chevaleresque des jeunes Incas soit attribuable à Huira-Ccocha. Par contre, il paraît certain que l'idée d'appeler l'empire du nom de Thawantin-suyu, ce qui signifiait « les quatre parties du monde » n'a pu naître qu'au temps de Huira-Ccocha. Avant sa victoire sur les Chancas, il manquait aux possessions de l'empire Cuzquézien, le territoire qui, s'étendant vers le nord, pouvait justifier cette appellation, en équilibrant les possessions acquises dans la direction des autres points cardinaux.

D'autre part, on dit qu'un des « Ayar ailés » appartenait à la huaca de Sañu, c'est-à-dire, à Huanacauri ⁽⁵⁸⁾.

Or, on sait, par les données juridiques et par les traditions historiques, que Sinchi Roca, l'un des ancêtres de l'Inca Huira-

⁽⁵⁴⁾ J. JIJON Y CAAMAÑO, *op. cit.*, p. 249 : « Descuidados ya de mas ver a Ayar Cache lo vieron venir por el ayre con alas grandes de pluma pintadas. » Pachacuti mentionne la présence à Huanacauri, d'une figure de condor.

⁽⁵⁵⁾ GARCILASSO, liv. V, chap. XXIII. J. J. VON TSCHUDI, *Cultur-historische und sprachliche Beiträge zur Kenntniss des alten Peru (Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-hist. Klasse, Bd. XXXIX, Wien, 1891, pp. 203-204)*. Cet auteur montre le caractère tardif des légendes de Huanacauri.

⁽⁵⁶⁾ J. JIJON Y CAAMAÑO, *op. cit.*, p. 287.

⁽⁵⁷⁾ *Ibid.*, p. 286.

⁽⁵⁸⁾ *Ibid.* p. 287. Des membres de cet ayller se rendaient à Chita pour la purification de l'Empire d'après C. de Molina, *op. cit.*, p. 39.

Ccocha, épousa la fille du chef de Sañu ⁽⁵⁹⁾, comprenant Huanacauri et proche d'environ 8 kilomètres de Cuzco. Ce chef n'appartenait pas au peuple Inca. Sa fille fut une Ccoya (ou reine) qui, exceptionnellement, n'était pas la propre sœur du souverain. N'est-ce pas le fantôme de Sinchi-Roca qui serait apparu à Huira-Ccocha? Comme les lignées se comptaient par les femmes, à ce qu'il semble, ce fait aurait pu être, pour Huira-Ccocha une justification de son attitude révolutionnaire, distincte des traditions purement Incas...

On parle aussi, dans les légendes sur Huanacauri, d'un « Ayar Auca ». Or, en Quichua, « Auca » signifie « ennemi » ou « traître » ⁽⁶⁰⁾. Serait-ce une allusion à Huira-Ccocha, qui trahit l'obéissance due à son père et le détrôna, ou à l'attitude pleine de lâcheté, de Yahuar-Huaccac devant les ennemis?

Il est extrêmement difficile d'extraire des éléments historiques certains de légendes qui furent recueillies par des chroniqueurs qui ignoraient presque tout du Quichua et des traditions historiques des Incas. D'autre part, ces chroniqueurs ne se sont pas toujours informés auprès des « amautas ». Dans certains cas, il est possible que leurs informateurs soient des provinciaux, imparfaitement renseignés. On imagine aisément ce que ces deux circonstances ont pu avoir comme conséquences! On reconnaîtra unanimement que les récits relatifs à Huanacauri et aux « Ayar » sont d'une confusion et d'une incohérence indescriptibles. D'autre part, les deux seuls chroniqueurs, descendants d'Incas et connaissant parfaitement le Quichua, à savoir : Garcilasso et Pachacuti ne racontent, ni l'un ni l'autre, à propos de Huanacauri, ces récits sans queue ni tête par le mélange des faits historiques et d'inventions dues à l'incompétence, et qui sont publiées, indépendamment d'eux.

Si Pachacuti parle ⁽⁶¹⁾ d'un « créateur » qui assura le triomphe de Huanacauri (c'est-à-dire de la huaca de Sañu) sur les Incas, descendants de Manco, il se peut qu'il fasse allusion à un homme qui était doué de cet esprit créateur. Qui d'autre mieux que l'Inca Huira-Ccocha répondait à cette définition? D'autre part, Pachacuti précise que la nation qui,

⁽⁵⁹⁾ J. JIJON Y CAAMAÑO, *op. cit.*, p. 261.

⁽⁶⁰⁾ GARCILASSO, édit. Hakluyt, *op. cit.*, liste des mots Quichua en annexe, V. *Auca*.

⁽⁶¹⁾ Cité par J. JIJON Y CAAMAÑO, *op. cit.*, p. 283.

anciennement, habitait autour de Huanacauri était la nation Ayarmarca ⁽⁶²⁾. Il y a loin de là aux Ayar légendaires, rois ou chefs préhistoriques dont parle Montesinos dont on connaît la fantaisie, puisqu'il alla jusqu'à affirmer que le Pérou était le pays d'Ophir de la Bible!

Mais ce serait sortir de notre propos de vouloir traiter ici le sujet vaste et épineux concernant les légendes de Huanacauri.

Revenons plutôt au réformateur génial que fut l'empereur Huira-Ccocha.

Means ⁽⁶³⁾ affirme que les niches trapézoïdales ménagées dans les murs des temples ou des maisons (fig. 5-6) et qui, s'il faut en croire Garcilasso ⁽⁶⁴⁾, servaient de sièges, furent inventées par les architectes de Rajchi pour le temple de Huira-Ccocha. Le mur médian, reliant en leur milieu les pignons gâblés est cependant, à notre sens, de toutes les nouveautés architecturales de Rajchi, la plus extraordinaire. Les Incas pensaient que sa présence empêcherait l'effondrement de se produire. Il leur a semblé que la cohésion de l'édifice et la résistance au poids d'un étage supérieur étaient ainsi mieux assurées. Cette conception curieuse qui a pour seul mérite d'éviter l'utilisation de contreforts, comme c'est le cas dans nos églises romanes ou gothiques (contreforts qui, quoi qu'on en dise, déparent le monument, vu de l'extérieur), a trouvé, au Pérou, de nombreuses applications. Des maisons, dotées d'un étage supérieur et couvertes par un toit à double versant (fig. 5) ont emprunté ce système, à Ollantaytambo notamment. Il semble d'ailleurs, à en croire Cieza de León, qu'une partie au moins de la forteresse d'Ollantaytambo (que le chroniqueur appelle « Tambo ») ait été construite sous le règne de Huira-Ccocha ⁽⁶⁵⁾.

⁽⁶²⁾ *Ibid.*, loc. cit.

⁽⁶³⁾ P. A. MEANS, *Ancient civilizations of the Andes*, New York, London, Ch. Scribner's Sons, 1931, pp. 530-531 : « It was in this type of construction that niches so characteristic of the later incaic architecture, made their first appearance. »

⁽⁶⁴⁾ GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V. chap. XXII, loc. cit.

⁽⁶⁵⁾ CIEZA DE LEÓN, *La crónica del Perú*, Viajes clásicos. Madrid, Espasa Calpe, 1922, chap. XCIV : ... parlant de la Vallée du Yucay : ... « y digo en particular más deste valle que de otros porque los ingas lo tuvieron en mucho y se venían a él a tomar sus recocijos y fiestas; especialmente Viracocha inga, que fué abuelo de Topainga Yupangue » ... « ... en este lugar tuvieron los ingas una gran fuerza de las más fuertes de todo su señorío, asentada entre unas rocas, que poca gente bastaba a

Les dons de créateur de l'Inca Huira-Ccocha se marquèrent dans d'autres domaines que ceux de l'architecture, de la sculpture sur pierre, ou de la peinture monumentale.

A en croire Sarmiento, Huira-Ccocha serait aussi l'inventeur d'un tissu de luxe, peut-être broché, plus riche d'aspect que les autres « compi » (66). Ce tissu reçut le nom de « tocapu-Viracocha ».

Les anciens bouchons d'oreilles, institués comme privilèges de noblesse, au temps des premiers Incas (67), furent remplacés, sous Huira-Ccocha, par des bijoux plus voyants.

Huira-Ccocha ne se borna pas à faire construire le temple de Rajchi et une partie de la forteresse d'Ollantaytambo, dans la vallée du Yucay où les souverains du Pérou aimaient séjourner et organiser de grandes fêtes (68), il fit aussi édifier un palais à Cuzco même. Acosta nous apprend qu'il avait la forme d'un grand hall. Il se trouvait à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la cathédrale (69).

La forte personnalité, l'esprit novateur de l'empereur Huira-Ccocha, le contact qu'il prétendait avoir établi avec le monde des morts, par l'intermédiaire d'une apparition dont il se déclara être l'*alter ego* et par l'intermédiaire duquel il fonda le culte impérial, tout cela impressionna très profondément l'esprit des Indiens. La naïve représentation de l'Inca Huira-Ccocha dessinée par Poma de Ayala (fig. 1) correspond aux caractéristiques qui, dans l'esprit du peuple, s'attachaient à ce souverain. On constate qu'il porte une barbe, un costume très chamarré, une coiffure plus compliquée que celle de ses prédécesseurs. On sait qu'après la construction du temple de

defenderse de mucha. Entre estas rocas estaban algunas peñas tajadas, que hacían inexpugnable el sitio; y por lo bajo está lleno de grandes andenes que parecen murallas, unas encima de otras, en el ancho de las cuales sembraban las semillas, de que comían.» Il parle ensuite des rochers sculptés qui ornaient ce lieu et ajoute : « Los edificios de las casas eran muchos... » L'Inca Huira-Ccocha fut l'un des premiers seigneurs de Tambo. Ceci est aussi une appellation que l'on retrouve dans les légendes de Huanacauri où un des « Ayar » est surnommé « le seigneur de Tambo ». V. J. JIJON Y CAAMAÑO, *op. cit.*, p. 280.

(66) Cité par P. A. MEANS, *op. cit.*, p. 479.

(67) GARCILASSO, *op. cit.*, liv. I, chap. XXIII, t. I^{er}, pp. 86-87, éd. Hakluyt. Sans doute pour se mieux distinguer des Muyna dont le bouchon d'oreille était aussi en totora ?

(68) CIEZA DE LEÓN, *op. cit.*, *loc. cit.*

GARCILASSO, *op. cit.*, liv. V, chap. XXVII.

(69) J. DE ACOSTA, *op. cit.*, t. II, p. 526, note 1 de l'éditeur.

Rajchi, il quitta le pays des Cana pour se retirer dans le nid d'aigle d'Ollantaytambo. Les traditions qui font partir Viracocha vers le nord où il monta en un lieu où souffle la tempête et que frappent les orages, ne correspond nullement à une sorte d'Ascension païenne, mais bien à la stricte réalité, métaphoriquement exprimée.

Aussi, en terminant, nous pensons devoir mettre en garde tous ceux qui ont considéré Huira-Ccocha comme la divinité primordiale des Incas, comme l'équivalent de Pachacamac et de Con Tesci (on écrit souvent Ticci).

Tout d'abord, tous les Incas, depuis le fondateur de la dynastie, étaient considérés comme les fils du Soleil. En cela, Huira-Ccocha ne diffère pas des autres rois Incas. En outre, il se divinisa lui-même, ce qui accrut son prestige et assura la cohésion à un empire polythéiste formé par une mosaïque de peuples.

En second lieu, fixé d'abord dans le sud, au pays des Canas dont Rajchi est l'un des villages actuels, il partit ensuite vers le nord et disparut à jamais (aux yeux des Canas, bien entendu). Son départ définitif pour Ollantaytambo explique parfaitement la chose. Il est certain que ses fidèles vassaux de Rajchi et de Huanacauri espèrent longtemps, mais en vain, le retour parmi eux, de ce génial animateur.

Il créa les quatre parties du monde. C'est, en effet, sous son règne, nous l'avons dit, que, pour la première fois, l'empire correspondit aux quatre quartiers du ciel (ou aux quatre parties du monde) qu'allait, dorénavant signifier le Thawantin-Suyu.

Il fut un héros civilisateur. Les transformations qu'il apporta au mode de vie traditionnel ont eu pour conséquence une amélioration de celui-ci, ce qui peut justifier cette appellation.

Aucun des chroniqueurs ni aucun des historiens subséquents n'ont jamais mis en doute l'existence d'un empereur du nom de Huira-Ccocha, fils de Yahuar-Huaccac et père du grand Pachacutec.

Si, d'autre part, Huira-Ccocha (ou Viracocha) avait été le dieu suprême des Incas, plus important que le dieu Soleil, les Jésuites et les laïcs chargés de la répression de l'idolâtrie au Pérou, au xvi^e siècle, n'auraient pu manquer de constater



FIG. 10. — Villa royale de Kollkompata sur le versant Sud de Sacsahuaman, Cuzco, type ancien d'architecture Inca. Le bâtiment sans étage est érigé sur une terrasse rectangulaire.

(D'après Ch. Wiener.)



FIG. 11.— Temple de Chavin de Huantar. Galerie étroite à couverture de grandes dalles; escalier dans le fond.

(D'après R. Ricardo Mariategui-Oliva.)

l'existence de ce dieu. Les édits contre les païens auraient contenu des châtiments à l'égard des fidèles de ce culte.

Or, il n'en est rien. Dans la liste très complète qu'il donne des dieux péruviens, tant primordiaux que secondaires, P. J. de Arriaga ⁽⁷⁰⁾ cite, dans l'ordre d'importance décroissante : le Soleil, la Lune, certaines étoiles, Libiac ou Hillapa (dieu de l'orage), Mamacocha (déesse de la Mer), Mamapacha (déesse de la Terre), les Puquios ou sources et fontaines, les fleuves et les hautes montagnes, Roo ou Ritri, les pics neigeux, les Huari (géants, dieux de la force), les Pacarinas (sources totémiques) ⁽⁷¹⁾. Viennent ensuite les huacas-fétiches, de rangs divers : Catequilla (dieu particulier à Conchucos), Huaracola (dieu de la région de Tauca), les Munanos ou Malqui ancêtres ou éléments considérés comme ancêtres, en faveur surtout sur la côte, les Machays ou sépultures antiques, les Conopas, dieux lares ou Pénates, Chichic ou Chacrayoc sortes de dieux de la croissance, Compa ou Marca, dieu des aqueducs, Zaramamas, divinités du maïs et leurs attributs, Axomamas, divinités de la patate, Curi, les jumeaux, Chacpas, les nouveau-nés monstrueux, les berceaux.

Nulle part il n'est question de Huira-Ccocha, ni de Ticci (ou Teh'si) ⁽⁷²⁾.

Dans l'édit contre l'idolâtrie au Pérou ⁽⁷³⁾, ainsi que dans les constitutions données par l'Inspecteur (Visitador) ecclésiastique chargé de remédier à cette idolâtrie ⁽⁷⁴⁾, on trouve le nom de Conpac pour désigner les fétiches placés dans les aqueducs, aux côtés des divinités précédemment énumérées.

Les divinités citées par Pachacuti Salcamayhua, qui était d'origine Inca, tout comme Garcilasso, sont Kuichi, l'Arc-en-Ciel, Pachamama, la Terre, Urko et Mayo, les monts et les rivières, Mama Kocha et Pukin, la mer et les sources, le premier couple humain, Mallki, l'arbre des ancêtres, Kollka-Pata, le terrain de culture et les yeux d'Imaimana, symbole de la fertilité ⁽⁷⁵⁾ tandis que pour J. C. Tello ⁽⁷⁶⁾, Huira-Ccocha est

⁽⁷⁰⁾ P. J. DE ARRIAGA, *Extirpacion de la idolatria en el Peru*, op. cit., chap. II (pp. 19 et suiv. de l'édit. Urteaga).

⁽⁷¹⁾ *Ibid.* : « que es de adonde ellos dicen que decienden... ».

⁽⁷²⁾ Graphie donnée par J. J. VON TSCHUDI, op. cit., pp. 197 et suiv.

⁽⁷³⁾ P. J. DE ARRIAGA, op. cit., pp. 197 et suiv. (édit. cit.).

⁽⁷⁴⁾ *Ibid.*, pp. 202 et suiv.

⁽⁷⁵⁾ Cité par J. C. TELLO, *Wira-Kocha Inca*, t. I^{er}, 1923, p. 200.

⁽⁷⁶⁾ *Ibid.*, pp. 175 et 201-202.

la divinité générique qui, en tant que héros culturel, se confond avec l'Inca.

Dans la Constitution pour favoriser l'extirpation de l'idolâtrie au Pérou, on trouve, dans l'énumération des divers fétiches du maïs et des patates et au même titre qu'eux, le nom de tecsi (⁷⁵) (mais on écrit souvent ticci). Il semble peu probable que tecsi ou ticci ait quelque chose en commun avec le grand dieu innommé, Pachacamac, ni avec une autre des grandes divinités du panthéon péruvien, moins encore avec Huira-Ccocha, dieu personnel mais popularisé qui fut, pour l'empereur, un prétexte pour créer, à Rajchi, de façon passagère quoique mémorable, d'intéressantes et importantes innovations architecturales. Celles-ci comprennent :

1° La construction de monuments d'une hauteur jamais égalée jusque-là;

2° Les premiers essais de construction d'un étage supérieur, prenant appui sur un mur médian qui relie, en leur milieu, les deux pignons gâblés de l'édifice;

3° Le percement du mur médian de place en place, de façon à ce que le passage d'une moitié à l'autre de l'édifice soit possible. Aussi l'installation de petites chapelles, dans l'épaisseur même de ce mur médian;

4° L'invention de fenêtres aveugles (ou niches) de forme trapézoïdale, destinées à servir de siège, en évitant l'encombrement;

5° La couverture de l'édifice en dalles de pierre (ceci n'était une innovation qu'au Cuzco);

6° L'utilisation pour le dallage en pierre et le revêtement de dalles d'une pierre étrangère, noire et polie comme du jais. Les pierres de cette nature n'ont pu jusqu'ici être identifiées;

7° L'utilisation de corniches sculptées en pierre et de statues fonctionnelles en pierre.

Ces diverses innovations, jointes aux autres : peinture rupestre de caractère monumental, nouvelle technique pour le tissage des tissus de luxe, création d'un culte impérial accessible à la masse du peuple sont suffisamment nombreuses et révolutionnaires pour entretenir, de façon durable, la réputation exceptionnelle que connut l'Inca Huira-Ccocha, véritable animateur du Grand Siècle des Incas.

L'hellénisation de la Sicile antique (*)

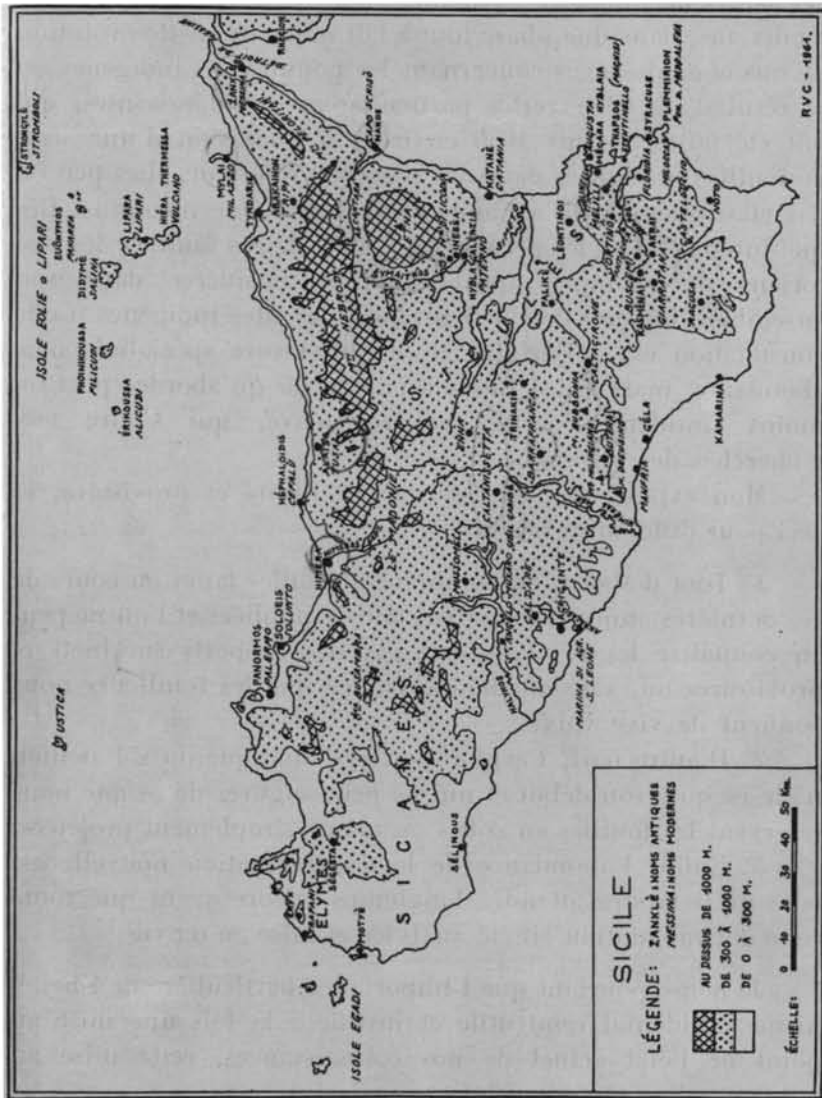
par René VAN COMPERNOLLE,
Professeur à l'Université de Bruxelles

Si j'ai intitulé cette conférence *L'Hellénisation de la Sicile antique* et non pas *La colonisation grecque de la Sicile antique*, c'est bien que je ne désire pas vous entretenir de l'histoire des colonies que les Grecs fondèrent dans cette île occidentale, du moins pas à titre principal.

Mon but est tout différent : je voudrais consacrer cet exposé à une étude de l'évolution de l'hellénisation des populations indigènes de la Sicile, depuis les origines de la colonisation grecque, c'est-à-dire depuis les dernières années du VIII^e siècle avant notre ère approximativement ⁽¹⁾, jusqu'à la conquête romaine de l'île, à l'occasion de la première guerre punique (264-241). En 241, toute la Sicile est tombée sous la domination romaine, exception faite du royaume syracusain d'Hiéron II, fidèle allié de Rome. Après la mort d'Hiéron II, ce dernier bastion de la colonisation grecque ne tardera d'ailleurs pas à tomber lui aussi au pouvoir de Rome. En effet, Hiéronimos, petit-fils et successeur d'Hiéron II, dénonça bientôt l'alliance romaine. Il fut assassiné et le gouvernement républicain qui prit alors le pouvoir à Syracuse s'allia à Hannibal.

(*) Conférence donnée à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, à Bruxelles, le 4 mai 1960.

(1) On a longtemps admis que la chronologie fournie par Thucydide pour la colonisation grecque en Sicile correspondait (ou presque) à la réalité historique. C'est là un mythe qu'on ne peut accepter plus longtemps : voir R. VAN COMPERNOLLE, *Etude de chronologie et d'historiographie siciliotes (Recherches sur le système chronologique des sources de Thucydide concernant la fondation des colonies siciliotes)*, Bruxelles-Rome, 1959 [1960] (= *Etudes de philol., d'archéol. et d'hist. anciennes publ. par l'Institut. histor. belge de Rome*, t. V); voir notamment les conclusions, pp. 505-507.



Aussitôt les Romains assiégèrent la ville. Tout le monde connaît les savants efforts que fit alors Archimède pour défendre sa patrie contre les assauts que lancèrent les troupes du consul Marcellus : ce fut en vain. En 212, Rome s'emparait de Syracuse.

Pourquoi s'intéresser aujourd'hui tout particulièrement à l'hellénisation des populations indigènes? Parce que l'étude de

cet aspect de l'histoire sicilienne vient d'entrer, depuis moins de dix ans, dans une phase tout à fait nouvelle. Cette évolution de nos connaissances concernant les populations indigènes est le résultat de découvertes particulièrement intéressantes, qui ont été faites, depuis 1950 environ, à l'occasion d'une série de fouilles pratiquées dans des sites de l'intérieur, sites peu ou pas classiques, jusqu'ici mal connus ou même inconnus. Dès que furent révélés les premiers résultats de ces fouilles, les historiens ont compris qu'il fallait reconsidérer dans son ensemble l'histoire de l'hellénisation des sites indigènes. Cette constatation est à l'origine d'une littérature spécialisée déjà abondante, mais qui certes n'a encore pu qu'aborder plus ou moins timidement cette matière neuve, qui s'offre aux recherches des historiens.

Mon exposé sera nécessairement limité et provisoire, et ceci pour différentes raisons :

1° Tout d'abord, de nombreuses fouilles faites au cours de ces dernières années ne sont pas encore publiées et l'on ne peut en connaître les résultats que par des rapports succincts et provisoires ou, souvent même, par ce que les fouilleurs nous confient de vive voix;

2° D'autre part, l'exploration systématique du sol sicilien n'en est qu'à son début et nul ne peut augurer de ce que nous réservent les fouilles en cours ou même simplement projetées;

3° Enfin, l'abondance de la documentation nouvelle est telle qu'il faudra attendre longtemps encore avant que toute cette documentation ait été analysée et mise en œuvre.

Je pense pourtant que l'importance particulière de l'hellénisme occidental rend utile et justifie à la fois une mise au point de l'état actuel de nos connaissances, cette mise au point fût-elle même tout à fait provisoire.

Ce serait, bien sûr, une lourde erreur de croire ou de faire croire qu'on vient de découvrir que des populations indigènes habitaient la Sicile à l'époque où les premiers colons grecs abordèrent dans l'île, et que ces populations eurent des relations avec les nouveaux venus. Ce fait est connu depuis toujours et les sources antiques contiennent bien des indications à ce sujet, encore que ces indications soient incomplètes, peu claires et souvent contradictoires.

Même l'existence d'une civilisation sicule est un fait historique connu de longue date. Dès 1859, Falconer en avait relevé les traces ⁽²⁾. Mais, dans ce domaine, ce fut surtout l'œuvre incomparable de Paolo Orsi qui fut dominante ⁽³⁾. De 1888 à 1935, cet archéologue pratiqua des fouilles exceptionnellement nombreuses, dont il publia les résultats dans une série de rapports vraiment impressionnante ⁽⁴⁾. C'est à Paolo Orsi qu'on doit la classification en quatre périodes de la civilisation sicule, classification encore admise aujourd'hui dans ses lignes essentielles ⁽⁵⁾.

Mais d'autres populations habitaient l'île à l'arrivée des Grecs : des Sicanes et des Elymes, et ces populations sont restées longtemps très peu et très mal connues.

Je vous ferai grâce des innombrables théories modernes qui furent élaborées pour expliquer l'origine de ces différentes populations ⁽⁶⁾. Ce serait sortir du sujet limité que je me suis proposé de traiter ce soir, puisque cette étude nous ferait

⁽²⁾ Sur Hugh Falconer (1808-1865), cf. *Encyclopaedia Britannica*, vol. IX, 1959, pp. 43-44. Les *Palaeontological Memoirs and Notes* ont été édités en 1868 par C. MURCHISON, Cf. aussi : H. FALCONER, *On the ossiferous grotta di Maccagnone*, dans *Journ. of the Geol. Soc.*, année 1869.

⁽³⁾ Voir la bibliographie de Paolo Orsi dans *Paolo Orsi*, Supplément à *Arch. Stor. Cal. Luc.*, Roma, 1935, en appendice (bibliographie analytique).

⁽⁴⁾ Rapports publiés principalement dans le *Bullett. di Paleon. Ital.* et, surtout, dans les *Notizie degli Scavi* et dans les *Monumenti Antichi dei Lincei*.

⁽⁵⁾ Voir, par exemple, L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks*, London, 1957 (*Ancient Peoples and Places*) ou, du même auteur, *La Sicilia prima dei Greci*, Milano, 1958 (*Uomo e mito*, vol. 1).

⁽⁶⁾ Voir, par exemple, H. NISSEN, *Italische Landeskunde*, vol. I, Berlin, 1883, pp. 546-549; Ulr. KAHRSTEDT, *Die Geschichte der Elymer (Würzburger Jahrb. für die Altertumswissenschaft*, II, 1947, pp. 16-32); J. BOVIO MARCONI, *El problema de los Elimos a la luz de los descubrimientos recientes (Ampurias*, XII, 1950, pp. 79-96); Ign. SCATURRO, *Storia di Sicilia. L'Età antica*, vol. I, Roma, 1950, pp. 33-36; R. VAN COMPERNOLLE, *Ségeste et l'Hellénisme (Mélanges Joseph Hombert) (= Phoibos*, V, 1950-1951), pp. 183-228; J. BÉRARD, *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité. L'Histoire et la légende*, 2^e éd., Paris, 1957 (*Publ. de la Fac. des Lettres de Paris*, vol. IV), pp. 448-460; L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks*, London, 1957 (*Ancient Peoples and Places*), pp. 147-149 et 174-178; Id., *La Sicilia prima dei Greci*, Milano, 1958 (*Uomo e mito*, vol. I), pp. 146-148 et 174-182; Ulr. SCHMOLL, *Die vorgriechischen Sprachen Siziliens*, Wiesbaden, 1958, pp. 96-110; B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia Antica*, vol. I, 2^e éd., Milano, 1958, pp. 103-121 et 166-176; L. PARETI, *Sicilia Antica*, Palermo, 1959, pp. 21-54.

remonter le cours des siècles jusqu'à l'époque paléolithique, bien des siècles avant l'arrivée des premiers colons grecs.

Il suffira, pour le présent exposé, de dresser le tableau de l'occupation du sol sicilien, tel que je pense devoir le reconstituer pour l'époque précédant immédiatement la colonisation (*).

Au début du premier millénaire avant notre ère, la Sicile nous apparaît comme étant habitée par deux groupes de populations : des Sicules et des Sicanes. Ces populations sont séparées par une ligne qui court approximativement de la région d'Himère jusqu'à celle située à l'est d'Agrigente, en direction de Géla. Cette frontière présente avant tout un aspect linguistique : la langue de la partie occidentale de la Sicile, c'est-à-dire le sicane, appartiendrait à cet ensemble de langues méditerranéennes qui forme le substrat sur lequel s'est implanté l'indo-européen; dans la partie orientale de l'île, la linguistique moderne tend à considérer la langue sicule comme appartenant au groupe italique : ce serait donc une langue indo-européenne (**).

De ce dualisme linguistique, on ne peut évidemment tirer aucune conclusion dans le sens d'un dualisme ethnique (indo-européens et non-indo-européens), puisque « couche linguistique » n'implique pas nécessairement « groupe ethnique ». Il ne nous est donc pas possible de savoir si les Sicules et les Sicanes appartiennent à deux groupes ethniques différents ou s'ils forment deux vagues d'invasion successives d'un même groupe ethnique. Depuis quelques siècles déjà, les côtes siciliennes, tant sicules que sicanes, subissaient çà et là l'influence des pays helladiques, sous forme d'importations, mycéniennes ou submycéniennes d'abord, géométriques ensuite, importations que des marins audacieux ou des aventuriers introduisaient en Occident.

Pour le territoire sicule, le Musée de Syracuse contient, depuis longtemps déjà, un grand nombre de pièces mycé-

(*) D'après R. VAN COMPERNOLLE, *Ségeste et l'Hellénisme* (op. cit.), pp. 217-218.

(**) Sur cette opposition « langue non-indoeuropéenne » — « langue indo-européenne », voir, en dernier lieu : ULR. SCHMOLL, *Die vorgriechischen Sprachen Siziliens* (op. cit.), pp. 102-110, et B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia Antica* (op. cit.), I, 2^e éd., pp. 166-176.

niennes provenant de Molinello (*), de Thapsos (10), de la nécropole de Plemmirio (11), des tombes de Matrensa (12), de la nécropole de Cozzo del Pantano (13), de Floridia (14) et de Buscemi (15).

Les plus anciennes pièces semblent dater de l'extrême fin

(*) Molinello : comm. d'Augusta (prov. de Siracusa) ; à l'ouest de la ville, dans la région du torrent Mulinello. Cf. P. ORSI, *Di due sepolcreti siculi nel territorio di Siracusa : Casa del Secchiera e Molinello* (Arch. Stor. Sic., XVIII, 1893, pp. 308-325), et *Molinello, presso Augusta* (Not. Scavi, 1902, pp. 411-420 et 631-644) ; L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks*, p. 134, et *La Sicilia prima dei Greci*, p. 133. Sur l'influence mycénienne en général, on consultera encore avec intérêt les anciens travaux de P. ORSI, *Nuovi documenti della civiltà premicenea e micenea in Italia (Ausonia, I, 1906, pp. 5-12)* ; T. E. PEET, *The Early Aegean Civilisation in Italy (B. S. A., XIII, 1906-1907, pp. 405-422)*. Cf. aussi : G. GHIRARDINI, *Degli influssi dell'oriente preellenico sulle civiltà primitive italiche (Bullett. Paletn. Ital., 1913) (non uidimus)*.

(10) Thapsos : nom antique de la presqu'île Magnisi, au nord de Syracuse. Cf. P. ORSI, *Thapsos (Penisola di Magnisi presso Siracusa)* (Not. Scavi, 1894, p. 201), et *Thapsos (M. A. L., VI, 1895, coll. 89-150)* ; P. E. ARIAS, *Vestigia dell'arte egeo-micenea in Sicilia, (Bullett. Paletn. Ital., N. S., I., 1936-1937, pp. 57-65; voir p. 59)* ; L. BERNABÒ BREA, *Sicily (op. cit.), p. 134, et La Sicilia (op. cit.), p. 133.*

(11) Plemmirio (Plemmyrion) : nom antique de la Penisola della Maddalena, au sud de Syracuse. Cf. P. ORSI, *La necropoli sicula del Plemmirio (Siracusa) (Bullett. Paletn. Ital., XVII, 1891, pp. 115-134), et Siracusa. Nuove esplorazioni nel Plemmyrium (Not. Scavi, 1899, pp. 26-42)* ; L. BERNABÒ BREA, *Sicily (op. cit.), pp. 134-135, et La Sicilia (op. cit.), pp. 133-134.*

(12) Matrensa ou Milocca : au sud de Syracuse, dans la partie méridionale de l'isthme qui relie la presqu'île de la Maddalena (Plemmyrion) à la terre ferme. Cf. P. ORSI, *Necropoli e stazioni sicule di transizione : 4° Necropoli di Milocca o Matrensa (Siracusa) (Bullett. Paletn. Ital., XXIX, 1903, pp. 136-139)* ; L. BERNABÒ BREA, *Sicily (op. cit.), p. 134, et La Sicilia (op. cit.), p. 133.*

(13) Cozzo del Pantano : faible élévation (20 mètres) de calcaire quaternaire émergeant de l'antique marais de Lysiméleia, au sud-ouest de la Fonte Ciane, au sud-ouest de Syracuse. Cf. P. ORSI, *Necropoli sicula presso Siracusa con vasi e bronzi micenei (M. A. L., II, 1893, coll. 5-36)* ; L. BERNABÒ BREA, *Sicily (op. cit.), p. 134, et La Sicilia (op. cit.), p. 133.*

(14) Floridia : comm. de la prov. de Siracusa (12 kilomètres à l'ouest de Syracuse). Cf. P. ORSI, *Floridia. Sepolcreto siculo con vaso miceneo (Not. Scavi, VI, 1909, pp. 374-378)* ; L. BERNABÒ BREA, *Sicily, p. 134, et La Sicilia, p. 133.*

(15) Buscemi : comm. de la prov. de Siracusa (52 kilomètres à l'ouest de Syracuse). D'après les indications en ma possession, les documents mycéniens découverts à Buscemi seraient encore inédits. Cf. L. BERNABÒ BREA, *Sicily, p. 134, et La Sicilia, p. 133.*

du xv^e siècle avant notre ère; les plus récentes appartiennent au xiii^e (16).

Différents objets mycéniens et submycéniens (céramique, objets d'or et de bronze) ont été trouvés dans la nécropole de Pantalica (et parfois aussi dans les nécropoles voisines appartenant à la même culture, dite « de Pantalica ») : ils appartiennent au Mycénien III B (1300 à 1230) et au Submycénien (1230 à 1100) (17).

Les récentes fouilles de Luigi Bernabò Brea dans les îles Lipari (18) et dans la région de Milazzo (19) ont considérablement accru notre documentation. Dans les îles Lipari, on a trouvé une grande quantité de tessons de poterie égéenne : ceux-ci appartiennent principalement à l'époque protomycénienne (1550-1425) et au début de l'époque mycénienne (1425-

(16) L. BERNABÒ BREA, *Sicily*, p. 134, et *La Sicilia*, p. 133.

(17) Pantalica : vaste ensemble de nécropoles préhistoriques creusées dans les falaises d'un plateau calcaire, entre les gorges de l'Anapo (au sud) et du Bottiglieria (ou Calcinara) (au nord), au sud de Sortino (prov. de Siracusa). L'ensemble de la nécropole de Pantalica compte quelque 5.000 tombes creusées dans la roche. Cf. P. ORSI, *Pantalica (Com. di Sortino). Antichissima suppellettile funebre (Not. Scavi, 1889, pp. 201-203)*; *Pantalica. Nuove ricerche nella necropoli sicula di Pantalica nel comune di Sortino (Not. Scavi, 1895, pp. 263-269 et 326)*; *Pantalica (M. A. L., IX, 1899, coll. 33-116)*; *Pantalica (Sortino). Terza campagna di scavi (1900-01) (Not. Scavi, 1901, pp. 344-345)*; *Pantalica. Siculi-Bizantini (Not. Scavi, Serie 5, I, 1904, pp. 367-368)*; *La necropoli sicula di Pantalica e la necropoli sicula di M. Dessucri (M. A. L., XXI, 1913, coll. 301-408)*. Voir aussi : L. BERNABÒ BREA, *Sicily*, pp. 151-154, et *La Sicilia*, pp. 150-153; et L. PARETI, *Sicilia Antica*, Palermo, 1959, p. 50.

(18) Voir : L. BERNABÒ BREA, *Villaggio dell'età del bronzo nell'isola di Panarea (Bollettino d'Arte, XXXVI, 1951, pp. 31-39)*; *Segni grafici e contrassegni sulle ceramiche dell'età del Bronzo delle Isole Eolie (Minos, II, 1952, pp. 5-28)*; L. BERNABÒ BREA et Mad. CAVALIER, *Civiltà preistoriche delle isole Eolie e del territorio di Milazzo*, Roma, 1956 [Extr. de : *Bullett. Paletn. Ital.*, vol. 65, 1956]; L. BERNABÒ BREA et Mad. CAVALIER, *Stazioni preistoriche delle isole Eolie*, Roma, 1957 [Extr. de : *Bullett. Paletn. Ital.*, vol. 66, 1957]; Mad. CAVALIER, *A Prehistoric Village in the Aeolian Islands (Antiquity, XXXI, 1957, pp. 9-14)*; *Civilisations préhistoriques des îles Eoliennes et du territoire de Milazzo (Rev. Archéol., L, 1957, pp. 123-147)*. Pour une bibliographie plus complète, voir : *Civiltà preistoriche delle isole Eolie e del territorio di Milazzo (op. cit.)*, p. 3, n. 1.

(19) Voir : L. BERNABÒ BREA et Mad. CAVALIER, *Civiltà preistoriche delle isole Eolie e del territorio di Milazzo*, Roma, 1956 [Extr. de : *Bullett. Paletn. Ital.*, vol. 65, 1956]; Mad. CAVALIER, *Civilisations préhistoriques des îles Eoliennes et du territoire de Milazzo (Rev. Archéol., L, 1957, pp. 123-147)*; L. BERNABÒ BREA et Mad. CAVALIER, *Mylai*, Catania, 1958. Pour une bibliographie plus complète, voir la remarque à la note précédente.

1375). Quelques tessons remonteraient même à la fin de l'Helladique moyen (première moitié du xvi^e siècle avant notre ère) ⁽²⁰⁾. Quelques fragments de vases, trouvés à Panarea (entre Lipari et Stromboli), à Lipari ou à Salina — vases de fabrication locale il est vrai — portent des signes qui rappellent de bien près l'écriture mycénienne linéaire ⁽²¹⁾.

Les tessons trouvés sur les sites des villages préhistoriques de la presqu'île de Milazzo appartiennent à une époque légèrement postérieure, principalement à l'Helladique récent III A (1400-1300); quelques tessons datent de l'Helladique récent III B (1300-1225) ⁽²²⁾. Quelques *pithoi* provenant de la nécropole de Milazzo portent également des signes imités de l'écriture mycénienne ⁽²³⁾.

En territoire sicane, c'est essentiellement dans la région d'Agrigente et dans le nord-ouest de l'île que de pareilles trouvailles ont été faites.

Dans la région d'Agrigente, on a trouvé de la céramique ou d'autres objets d'importation d'époque mycénienne et submycénienne à Marina di Agrigento (par exemple le bel exemplaire du Musée National de Syracuse, n° d'inventaire 25.359) ⁽²⁴⁾, à Caldare ⁽²⁵⁾ et à Sant'Angelo Muxaro ⁽²⁶⁾.

⁽²⁰⁾ L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks* (op. cit.), p. 126. Les indications chronologiques fournies par le même auteur dans *La Sicilia prima dei Greci* (op. cit.), pp. 124-125, bien que moins précises, correspondent dans l'ensemble à celles qui sont données dans l'édition anglaise de l'ouvrage.

⁽²¹⁾ L. BERNABÒ BREA, *Segni grafici e contrassegni sulle ceramiche dell'età del Bronzo delle Isole Eolie* (Minos, II, 1952, pp. 5-28); G. PUGLIESE CARRATELLI, *Sui segni di scrittura eoliani di origine minoica* (ΚΩΚΑΛΟΣ, I, 1955, pp. 5-9); L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks*, pp. 127-128; *La Sicilia prima dei Greci*, pp. 126-127; J. BÉRARD, *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité*, 2^e éd., Paris, 1957, p. 496; L. BERNABÒ BREA et Mad. CAVALIER, *Civiltà preistoriche delle Isole Eolie e del territorio di Milazzo* (op. cit.), p. 63 (de l'extrait) et fig. 43.

⁽²²⁾ L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks*, p. 126; *La Sicilia prima dei Greci*, pp. 124-125.

⁽²³⁾ L. BERNABÒ BREA et Mad. CAVALIER, *Civiltà preistoriche delle Isole Eolie e del territorio di Milazzo*, p. 63 (de l'extrait).

⁽²⁴⁾ Voir aussi : P. MARCONI, *Agrigento*, Firenze, 1929, p. 20; L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks*, p. 132; *La Sicilia prima dei Greci*, p. 131.

⁽²⁵⁾ P. MARCONI, *Agrigento*, pp. 14 (n.) et 20. Voir aussi : L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks*, p. 132; *La Sicilia prima dei Greci*, p. 131.

⁽²⁶⁾ P. GRIFFO, *Ricerche intorno al sito di Camico*, Agrigento, 1948,

Parmi les pièces trouvées dans les nécropoles des environs d'Agrigente, Blakeway a reconnu un vase de style proto-géométrique et une oenochoè de style géométrique (peut-être cycladique) ⁽²⁷⁾.

Dans le nord-ouest de l'île, ce sont essentiellement les sites d'Eryx et de Ségeste qui doivent être cités, mais les documents qui nous intéressent ici n'ont pas encore été publiés : il s'agit de tessons provenant d'Eryx qui se trouvent actuellement au Musée de Trapani, et du matériel trouvé à Ségeste lors de fouilles faites par M^{me} J. Bovio-Marconi, en 1942 ⁽²⁸⁾.

On peut affirmer qu'il existe une très grande affinité entre les trouvailles du nord-ouest de l'île et celles de la région d'Agrigente.

En résumé donc, on peut considérer qu'au début du I^{er} millénaire avant notre ère, deux groupes de populations se partageaient la Sicile : les Sicanes, à l'ouest, les Sicules à l'est.

Depuis l'époque protomycénienne au moins (vers 1550 avant notre ère), des contacts ont existé entre la Sicile et de monde égéen, mais il ne peut en aucune façon être question de « colonisation ». Tout au plus peut-on avancer l'hypothèse d'échanges commerciaux. Au début du I^{er} millénaire, ces échanges semblent être réduits au minimum, *du moins si l'on en croit l'état actuel de notre documentation.*

*
* *

Il était nécessaire de s'attarder quelque peu sur ces faits, car la constatation de l'existence de contacts à une époque très reculée doit nous permettre, dans la suite de notre enquête, d'éviter une erreur de méthode.

En effet, la céramique locale indigène a subi, de façon

p. 50. Voir aussi : L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks*, p. 179; et, surtout, *La Sicilia prima dei Greci*, p. 179.

⁽²⁷⁾ AL. BLAKEWAY, *Prolegomena to the Study of Greek Commerce with Italy, Sicily and France...* (B. S. A., XXXIII, 1932-1933, pp. 170-208; voir pp. 188-189).

⁽²⁸⁾ On trouvera quelques indications provisoires à ce sujet dans J. BOVIO MARCONI, *El problema de los Eimos a la luz de los descubrimientos recientes* (Ampurias, XII, 1950, pp. 79-90).

plus ou moins grande selon les régions, l'influence des importations protomycéniennes, mycéniennes et submycéniennes.

Cette influence a fait naître dans ces céramiques indigènes certaines traditions artistiques, dont l'évolution se poursuit encore pendant les premiers siècles de la colonisation, et ceci en dehors de toute influence des colonies grecques. Témoin de cette évolution est par exemple l'oenochos de Mussomeli ⁽²⁹⁾, d'époque relativement récente [Biagio Pace la date de la III^e période sicule, qui, selon lui, correspond en gros au VIII^e siècle avant notre ère ⁽³⁰⁾], mais dont le décor n'est que le souvenir du motif du poulpe mycénien.

Il serait donc de mauvaise méthode de voir dans certains motifs dérivant d'une très ancienne tradition égéenne, la preuve d'une influence de la colonisation d'époque historique.

*
**

C'est au VIII^e siècle avant notre ère qu'intervient dans l'histoire sicilienne le fait nouveau de la colonisation.

Dès la première moitié du siècle, semble-t-il, ce sont les Phéniciens qui fondent les colonies de Motyè, Solunte (Soloeis) et Panormos, dans l'ouest de l'île ⁽³¹⁾.

Plusieurs historiens pensent que les Phéniciens eurent également des comptoirs sur les côtes de la partie orientale de l'île, avant l'arrivée des colons grecs; le fait reste incertain ⁽³²⁾

⁽²⁹⁾ Mussomeli : comm. de la prov. de Caltanissetta; à env. 28 kilomètres au nord-ouest de Caltanissetta. Vase actuellement au Museo Nazionale de Palermo. On trouvera d'assez bonnes photographies de ce vase dans Ign. SCATURRO, *Storia di Sicilia. L'Età antica*, vol. I, Roma, 1950, pl. I; et dans B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia Antica*, vol. I, 2^e éd., Milano, 1958, p. 138, fig. 62 (*infra*).

⁽³⁰⁾ B. PACE, *loc. cit.* Cf. J. BOVIO MARCONI, *op. cit.*, pp. 88-89. Voir aussi : Th. J. DUNBABIN, *The Western Greeks*, Oxford, 1948, pp. 140-141.

⁽³¹⁾ Cf. R. VAN COMPERNOLLE, *Ségeste et l'Hellénisme (op. cit.)*, p. 218 et n. 252.

⁽³²⁾ Sur la question, voir : J. BÉRARD, *La colonisation grecque* (2^e éd.), pp. 69-75 : Bérard admet l'existence de comptoirs phéniciens sur les côtes de la Sicile orientale avant l'arrivée des colons grecs. *Contra* : Th. J. DUNBABIN, *The Western Greeks (op. cit.)*, pp. 20-22; Ign. SCATURRO, *Storia di Sicilia (op. cit.)*, pp. 51-53; et L. PARETI, *Sicilia Antica*, Palermo, 1959, pp. 82-84. Dans son dernier ouvrage, J. Bérard semble être beaucoup moins affirmatif : J. BÉRARD, *L'expansion et la colonisation grecque jusqu'aux guerres médiques*, Paris, 1960, p. 73.

Dans les dernières années du VIII^e siècle, nous assistons au début de la colonisation grecque, dans la Sicile orientale. Comme ce n'est pas l'histoire même de cette colonisation qui nous retient ici, je ne m'attarderai pas au problème de la chronologie, qui est plus discutée que jamais.

A partir du VIII^e siècle, deux zones d'influence vont se développer progressivement dans l'île : à l'ouest, la zone phénicienne-carthaginoise, qui deviendra beaucoup plus tard ce qu'on appelle l'épicratie carthaginoise; à l'est, la zone qui tombera progressivement sous la domination des colonies grecques.

Nous abordons ainsi le sujet proprement dit de notre causerie : l'hellénisation des populations sicules et sicanes à l'époque de la colonisation grecque.

Une première remarque doit être faite : la fondation d'une colonie grecque en un point quelconque de la côte orientale de l'île ne soumet évidemment pas *ipso facto* à ce pouvoir nouveau tout le territoire de l'île, d'autant plus qu'en Sicile, les conditions géographiques ne favorisent pas toujours les communications.

Au départ, le territoire des différentes colonies était très limité. Ce n'est que vers le milieu du V^e siècle que toute la partie orientale de l'île est devenue grecque politiquement. Quant à la Sicile occidentale, elle n'est devenue politiquement carthaginoise qu'à l'extrême fin du V^e siècle.

Il résulte de ces faits que, pendant plus de trois siècles, la carte politique de l'île a connu une évolution complexe : colonies grecques, colonies carthaginoises et populations indigènes formaient un bariolage politique, dont on ne peut même pas toujours saisir les nombreuses nuances et vicissitudes.

Etant donné que les populations indigènes de l'ouest ne deviendront jamais grecques politiquement, alors que celles de l'est le deviendront, il y a lieu d'étudier en deux chapitres distincts l'hellénisation de ces deux groupes de populations.

Nous commencerons par la Sicile orientale.

*
**

Dans le courant de la seconde moitié du VIII^e siècle avant notre ère, à un moment qu'on ne peut définir de façon pré-

cise ⁽³³⁾, les Grecs, à la recherche de terres nouvelles, commencent à coloniser la Sicile.

La plus ancienne fondation est Naxos, au cap Schisò, dans la plaine de l'Alcantara, fertile mais très exiguë. Le site n'est certes pas le plus riche de la Sicile, mais la baie au nord du cap Schisò, avec sa petite plage de sable, est le premier havre qui s'offrait à des marins venant de Grèce en longeant les côtes de l'Italie méridionale, et qui voulaient éviter les parages du détroit de Messine.

Naxos est le point de départ d'une colonisation ionienne, essentiellement chalcidienne sans aucun doute, mais également cycladique. Très rapidement, celle-ci s'est étendue à toute la plaine du Symaïthos (plaine de Catane), grâce à la fondation des sous-colonies de Catane (au nord de la plaine) et de Léontinoi (au sud).

Tandis que se développe dans le nord-est cette colonisation chalcidienne, les Corinthiens s'installent dans le sud-est et fondent Syracuse.

Vers la même époque, d'autres Doriens, originaires de Mégare, arrivent en Sicile : après s'être efforcés en vain de mettre la main sur le sud de la plaine de Catane, ils se retirent dans la région située entre Léontinoi et Syracuse et fondent Mégara Hyblaia.

Lentement, les Corinthiens de Syracuse prennent possession de tout le sud-est de l'île en fondant les sous-colonies d'Akrai, de Kasménai et de Kamarina. Cette expansion ne sera terminée qu'à l'extrême fin du VII^e siècle. Coïncés entre le territoire d'expansion chalcidienne dans la plaine de Catane et la colonisation corinthienne à l'ouest de Syracuse, les Mégariens ne peuvent occuper que la plaine située au sud-ouest d'Augusta, au nord des Epipoles. Pris dans un étau, ils ne verront d'autre solution que de fonder à leur tour une sous-colonie, mais cette fois, très loin à l'ouest, à Sélinonte. Ceci se passe vers 650 avant notre ère ⁽³⁴⁾.

⁽³³⁾ Il convient d'abandonner définitivement la chronologie traditionnellement admise pour la colonisation sicilote : la chronologie d'Antiochos (reprise par Thucydide) est une élaboration entièrement artificielle. Cf. R. VAN COMPERNOLLE, *Etude de chronologie et d'historiographie siciliotes*, Bruxelles-Rome, 1959 [1960], pp. 407-500.

⁽³⁴⁾ R. VAN COMPERNOLLE, *La date de la fondation de Sélinonte (circa 650 avant notre ère)* (Bull. de l'Institut. histor. belge de Rome, XXVII, 1952, pp. 317-356).

Entre-temps, dans la première moitié du VII^e siècle, des colons rhodo-crétois avaient fondé Géla et s'étaient emparés des riches terres de la plaine du Gélas. Géla connut une expansion florissante et, vers 600 ⁽³⁵⁾, fonda Agrigente sur une acropole dominant la plaine de l'Akragas.

Il nous reste à parler de la côte nord. Dès la fin du VIII^e siècle, une nouvelle vague chalcidienne s'était emparée des deux rives du Déroit; deux puissantes cités grecques naquirent ainsi : Rhégion en Italie et Zanklè en Sicile ⁽³⁶⁾. Quelque temps plus tard, ces Chalcidiens fondèrent la sous-colonie de Mylai, à l'un des rares endroits de la côte nord où une belle plaine fertile offrait de réelles possibilités. Vers 650 enfin ⁽³⁷⁾, avec l'aide d'exilés syracusains, ils colonisèrent Himère : d'après Thucydide ⁽³⁸⁾, la langue qu'on parla à Himère fut un mélange de chalcidien et de dorien, mais les institutions furent chalcidiennes.

La fondation d'Himère assurait aux colons grecs la possession de la riche plaine de l'Himéras septentrional. Comme on peut le constater, la côte septentrionale fut peu colonisée; elle se prêtait fort mal à une colonisation importante, puisque, d'une manière générale, l'étroite bande côtière se trouve écrasée entre la mer et la montagne.

Sans doute y eut-il quelques autres établissements grecs sur la côte nord, comme à Képhaloidis ou surtout à Tyndaris, mais ces établissements n'eurent qu'une importance réduite et datent d'ailleurs d'une époque récente, d'une époque où le problème de l'hellénisation a reçu, depuis longtemps, une

⁽³⁵⁾ Antiochos situe la fondation d'Agrigente en 581/0. Cette date doit être rejetée puisqu'elle est artificielle (cf. *supra*, n. 33). Même à l'intérieur du système par générations de 35 ans adopté par Antiochos, la date d'Agrigente doit être rejetée. Antiochos a admis le synchronisme : victoire olympique de Théron = 476/5 = acmé de Théron (cf. *Etude de chronologie et d'historiographie siciliotes*, p. 421). Or, en 476/5, Théron avait au moins 55 ans (*Ibid.*, p. 372) : le caractère artificiel de la chronologie d'Antiochos saute donc aux yeux. La date admise traditionnellement est manifestement trop basse (*Ibid.*, p. 513, et n. 2).

⁽³⁶⁾ Sur les cités chalcidiennes du déroit de Messine, voir G. VALLET, *Rhégion et Zancle*, Paris, 1958 (*Bibl. des Ec. Fr. d'Athènes et de Rome*, fasc. 189).

⁽³⁷⁾ Cf. R. VAN COMPERNOLLE, *La date de la fondation de Sélinonte* (*op. cit.*), p. 356.

⁽³⁸⁾ THUCYDIDE, VI, 5, 1.

solution positive. Ainsi, Tyndaris fut fondée par Denys l'Ancien en 396 avant notre ère.

*
**

Tel est, dans ses lignes essentielles, et peut-être un peu trop schématisées, le développement de la colonisation grecque en Sicile. Vers 600 avant notre ère, les colons grecs étaient possesseurs des plaines côtières. à l'exception de celles qui sont situées à l'ouest d'Himère, au nord, et à l'ouest de Sélinonte, au sud. Mais en Sicile, les plaines ne représentent qu'une partie minime du territoire ⁽³⁹⁾ :

15 % du territoire se trouve à moins de 100 mètres d'altitude;

25 % du territoire se trouve entre 100 et 300 mètres d'altitude;

60 % du territoire se trouve au-dessus de 300 mètres d'altitude, dont : 26 % : de 300 à 500 mètres;

28 % : de 500 à 1.000 mètres;

6 % : au-dessus de 1.000 mètres.

Après 440, toute la Sicile, à l'exception du territoire situé au nord-ouest de la ligne Himère-Sélinonte, tombe sous le pouvoir politique des colonies grecques éparpillées le long des côtes. Ceci est un fait historique connu de longue date : la défaite du chef sicule Doukétios en 450 et la destruction de Trinakiè (au sud-est d'Enna) en 440/39, mirent définitivement fin à toute indépendance sicule ⁽⁴⁰⁾. Faut-il rappeler que les Grecs avaient dû se coaliser pour venir à bout de la puissance de Doukétios et qu'il s'en fallut de peu, à cette époque, que la colonisation grecque ne fût rayée de la carte de Sicile.

Le problème de l'hellénisation des populations indigènes de la partie orientale (donc tous les Sicules et une partie des Sicanes) est donc double :

⁽³⁹⁾ Les chiffres donnés ici sont pris dans *Sicilia e Isole minori* (Guida d'Italia, T. C. I.), Milano, éd. de 1937 (tirage de 1947), p. 19.

⁽⁴⁰⁾ Cf. DIODORE, XII, 8 et 29. Voir, en dernier lieu, Ign. SCATURRO, *Storia di Sicilia. L'Età antica*, I, Roma, 1950, pp. 196-199; L. PARETI, *Sicilia Antica*, Palermo, 1959, pp. 140-141. On a parfois proposé de corriger Trinakiè, dans le texte de Diodore, en Palikè (à l'ouest de Léontinoi).

1° Que sont devenues les populations qui habitaient les plaines côtières?

2° Quelles furent les relations qui existèrent entre les colons grecs et les populations de l'intérieur?

A ces deux questions, l'histoire traditionnelle répond de la manière suivante :

1° A une exception près (Mégara Hyblaia), les populations indigènes abandonnèrent les plaines à l'arrivée des colons grecs et se retirèrent à l'intérieur des terres;

2° Jusque vers 500 avant notre ère, seules les régions côtières sont colonisées par les Grecs. Les populations sicules et sicanes de l'intérieur restent indépendantes, dans leur grande majorité du moins. Certains échanges commerciaux s'établissent entre Grecs et Sicules et ceci explique qu'on trouve çà et là des objets d'importation grecque dans les sites sicules, et que naît une céramique indigène sicule imitant la mode grecque, mais il ne saurait être question ni de colonisation des terres sicules ni même d'hellénisation des populations sicules, celles-ci conservant dans l'ensemble leur culture indigène propre.

Après 500, les premières grandes luttes entre Grecs et Carthaginois et tous les conflits sociaux qu'entraîna l'installation en Sicile, après la victoire d'Himère en 480, des mercenaires qui avaient servi dans les armées des tyrans de Syracuse, multiplièrent les rapports de toute nature.

Après la mort du chef sicule Doukétios, enfin, donc après 440, tout le territoire sicule allait tomber au pouvoir des Grecs et les populations indigènes, dès lors, s'helléniser.

Cette manière de présenter l'histoire de l'hellénisation des Sicules se trouve encore exprimée dans une histoire de Sicile publiée en 1957. Parlant de la révolte des mercenaires et du rôle joué par Doukétios à cette occasion, M. Jean Huré écrit : « Palikè fut détruite en 440, malgré le retour de Doukétios. Dès lors, l'hellénisation des Sicules allait se précipiter » (41).

Or, quelques mois plus tard, dans un article sorti de presse en juillet 1958, M. Vincenzo Tusa écrivait : « Les grandes

(41) J. HURÉ, *Histoire de la Sicile*, Paris, 1957 (*Que sais-je?*, n° 728), p. 30.

recherches archéologiques de ces dernières années en Sicile commencent à faire voir d'une manière différente certains aspects de l'histoire de toute la Sicile antique, sinon tous les aspects » (42). Vincenzo Tusa n'aurait pu mieux dire, et, durant les trois dernières années, l'évolution des études siciliennes s'est encore accélérée.

*
**

Examinons rapidement, pour chacune des deux questions que nous avons posées, la documentation nouvelle.

En ce qui concerne les populations indigènes qui habitaient les sites des colonies grecques avant l'arrivée des colons grecs, je me limiterai aux sites de Naxos et de Léontinoi.

La tradition littéraire nous rapporte que l'oeciste Théoklès avait pu se rendre compte de l'extrême faiblesse des populations qui habitaient la région de Naxos, et que ce fait l'avait encouragé à conduire en cet endroit des colons grecs (43).

L'interprétation moderne de ces données admet qu'à l'arrivée des Grecs, les indigènes se sont retirés sur les hauteurs.

Trois campagnes de fouilles effectuées à Naxos de 1953 à 1956 viennent confirmer cette manière de voir de façon éclatante (44).

Les sondages pratiqués dans la zone urbaine de Naxos ont révélé l'existence, sous les couches grecques, de toute une stratification préhellénique dont on ignorait complètement l'existence. La couche la plus ancienne de cette stratification préhellénique remonte aux premiers temps de l'époque néoli-

(42) V. TUSA, *Aspetti storico-archeologici di alcuni centri della Sicilia occidentale* (ΚΩΚΑΛΟΣ, III, 1957, pp. 79-93; voir p. 93, n. 34 : « Le grandi ricerche archeologiche di questi ultimi anni in Sicilia incominciano a far vedere in maniera diversa alcuni aspetti della storia di tutta la Sicilia antica, se non proprio tutti »).

(43) Sur l'extrême faiblesse des populations indigènes qui habitaient la région du cap Schisò, voir : ÉPHORE, fr. 137 (*F. G. H.*, II, 1926, n° 70). Pour les sources concernant la fondation de Naxos, cf. R. VAN COMPERNOLLE, *La fondation de Naxos et les sources littéraires. Contribution à l'histoire de la colonisation grecque en Sicile* (*Bulletin de l'Institut. histor. belge de Rome*, XXVI, 1950-1951, pp. 163-185).

(44) Cf. G. V. GENTILI, *Naxos alla luce dei primi scavi* (*Boll. d'Arte*, XLI, 1956, pp. 326-333).

thique, plus précisément à la culture dite de Stentinello, d'après le nom de la station type, le petit village de Stentinello près de Syracuse.

La couche la plus récente, qui, dans sa partie supérieure, se confond en quelque sorte avec la première couche archéologique de la cité chalcidienne, contient de la céramique sicule appartenant à l'époque du Fer, c'est-à-dire à l'époque dans le courant de laquelle a commencé à se développer la colonisation grecque (45).

Sur ces couches préhelléniques se superposent les différentes couches archéologiques de la colonie grecque.

Mais les fouilles de Naxos présentent un autre intérêt encore. La céramique trouvée dans la plus ancienne couche grecque est pour la plus grande partie de type ionien et cycladique, à décoration subgéométrique; la plus grande partie des vases semblent d'autre part devoir être attribués à des ateliers locaux (46). Quant aux céramiques protocorinthienne et corinthienne, elles ne sont représentées que par un nombre de fragments beaucoup moins important.

Ces découvertes semblent confirmer les conclusions auxquelles j'étais arrivé en 1951, conclusions d'après lesquelles il faut admettre une participation cycladique à la colonisation chalcidienne de la Sicile nord-orientale (47).

Plus caractéristiques encore sont les résultats des fouilles faites à Léontinoi, au cours de cinq campagnes qui s'échelonnent de 1951 à 1955 (48).

(45) Ces découvertes viennent infirmer la thèse de J. BÉRARD, *La colonisation grecque* (op. cit., 2^e éd.), p. 81, d'après laquelle les indigènes sicules « devaient avoir leur principal établissement non sur le cap Schisò, où les vestiges d'occupation indigène appartiennent surtout à l'âge de la Pierre et du Bronze, mais sur les escarpements où la moderne Taormine a succédé à l'antique Tauroménion et où l'exploration archéologique a retrouvé les traces de leur civilisation ».

(46) Cf. G. V. GENTILI, op. cit., p. 330.

(47) Cf. R. VAN COMPERNOLLE, *La fondation de Naxos...* (op. cit.), surtout la p. 185.

(48) Sur les fouilles récentes faites à Léontinoi, voir : G. RIZZA, *Gli scavi di Leontinoi ed il problema della topografia della città* (*Siculorum Gymnasium*, IV, 1951, pp. 190-198); *Scavi e Ricerche nella città di Leontini negli anni 1951-1953* (*Boll. d'Arte*, XXXIX, 1954, pp. 69-73); *Leontini. Campagne di scavi 1950-1951 e 1951-1952 : la necropoli della Valle San Mauro; le fortificazioni meridionali della città e la porta di Siracusa* (*Not. Scavi*, IX, 1955, pp. 281-376); *Leontini. Scavi e Ricerche negli anni 1954-1955* (*Boll. d'Arte*, XLII, 1957, pp. 63-73); D. ADAMES-

La cité classique de Léontinoï occupe les deux collines de San Mauro (à l'ouest) et de Metapiccola (à l'est), ainsi que la Valle San Mauro, qui sépare ces deux collines.

Les fouilles récentes (49) nous ont appris qu'à l'origine, la colonie fondée par Théoklès, à la fin du VIII^e siècle, n'occupait que le Colle San Mauro; on a retrouvé l'enceinte de cette première ville; cette enceinte remonte au moins au VII^e siècle et elle n'englobe ni la Valle San Mauro ni la colline de Metapiccola. Des sondages ont permis d'établir, grâce aux trouvailles de céramique sicule, que cette première enceinte a été construite sur un terrain occupé précédemment par un village sicule.

Les fouilles faites sur l'autre colline, la colline de Metapiccola, nous ont révélé l'existence d'un important village sicule, qui a continué d'exister pendant le VII^e siècle, c'est-à-dire pendant que sur la colline San Mauro se développait la cité grecque.

De nombreux fonds de cabanes ont été trouvés là, taillés dans la roche; tant par leur plan que par leur mode de construction, ces fonds de cabanes rappellent ceux qu'on a fouillés récemment dans les îles Lipari et aussi ceux de la première époque du Fer, retrouvés sur le Palatin. L'élément caractéristique de ces cabanes est le pilier central destiné à soutenir le toit, pilier qui était en bois, bien sûr, mais dont l'existence nous est révélée par la disposition des trous dans la roche.

Si l'on songe que les fouilles de Metapiccola nous ont aussi rendu un champ d'urnes de type villanovien, voilà que sortent presque du néant deux éléments particulièrement intéressants pour l'étude de l'origine des Sicules, que, de plus en plus, on croit être venus de l'Italie continentale.

A l'extrême fin du VII^e siècle, ou plus vraisemblablement au début du VI^e, une nouvelle enceinte est construite, et cette fois, l'enceinte englobe non seulement la colline San Mauro,

TEANU, *Lentini. Scavo nell'area sacra della città di Leontini* (Not. Scavi, X, 1956, pp. 402-414). Parmi les travaux récents sur Léontinoï, on consultera également : S. CIANCIO, *Leontini, Lentini*, 1951; et G. RIZZA, *Note di topografia lentinese (Siculorum Gymnasium, II, 1949, 11 pp.)*, et *Originalità e coerenza di una nuova pubblicazione su Leontini* (*Ibid.*, IV, 1951, 4 pp.).

(49) Voir essentiellement l'article cité de G. RIZZA, *Leontini. Scavi e Ricerche negli anni 1954-1955*.

mais aussi le vallon San Mauro et la colline Metapiccola. Au ^{vi} siècle, le village sicule de Metapiccola est remplacé par un habitat hellénique. Jusqu'ici, on y a trouvé les fondations d'un temple grec archaïque, du ^{vi} siècle, et celles de quatre maisons d'habitation datant de la même époque.

L'importance des fouilles de Naxos et de Léontinoi réside d'une part dans le fait qu'elles viennent confirmer que les colons grecs s'établirent dans des sites précédemment occupés par des populations sicules et que celles-ci, de gré ou de force, abandonnèrent ces sites.

Mais les fouilles de Léontinoi prouvent d'autre part qu'on aurait tort de croire que les indigènes se sont retirés dans les montagnes, loin des côtes. Comme 500 mètres à peine séparent le sommet de San Mauro du sommet de Metapiccola, et comme pendant plus d'un siècle une cité grecque a existé sur le San Mauro parallèlement à un village sicule sur le Metapiccola, il faut admettre que, dans certains cas du moins, les Sicules sont restés dans le voisinage immédiat des colons grecs, et, dans le cas de Léontinoi tout au moins, il n'est pas possible, je pense, de défendre une théorie d'après laquelle ces deux populations auraient vécu pendant plus d'un siècle à 500 mètres l'une de l'autre, sans établir entre elles le moindre rapport.

Cette constatation nous rapproche singulièrement de ce que les sources classiques affirment concernant la fondation de Mégara Hyblaia, où il y aurait eu une alliance entre les Mégariens et le roi sicule Hyblon ⁽⁵⁰⁾.

Mais surtout, cette constatation éclaire singulièrement le récit de Polyen : « Conduisant une colonie de Chalcidiens de l'Eubée, Théoklès occupa Léontinoi en commun avec les Sicules qui habitaient cet endroit avant son arrivée. Lorsque, à son tour, Lamis conduisit une colonie venant de Mégare, il demanda à pouvoir s'installer dans Léontinoi. Théoklès lui répondit qu'en raison des serments qu'il avait prononcés, il ne pouvait lui-même expulser les Sicules qui habitaient la ville en communauté avec les colons chalcidiens; toutefois, pendant la nuit, il ferait ouvrir les portes de la ville, et les Mégariens, une fois entrés, n'auraient qu'à traiter les Sicules en ennemis.

⁽⁵⁰⁾ THUCYDIDE, VI, 4, 1. Sur Hyblon, voir aussi STÉPHANE DE BYZANCE, s. u. Μέγαρα.

Théoklès ouvrit donc les portes et les Mégariens, après s'être emparés de l'agora et de l'acropole, se jetèrent tout armés sur les Sicules. Ceux-ci, attaqués par surprise alors qu'ils n'étaient pas armés, quittèrent la ville et prirent la fuite. Et les Mégariens conclurent un accord avec les Chalcidiens, à la place des Sicules. Mais après six mois de vie en commun, Théoklès chassa de Léontinoi les Mégariens qui habitaient la ville avec les Chalcidiens. Il prétendit avoir promis aux dieux, à l'occasion de quelque combat : « Si nous nous rendons maîtres de la » ville de manière définitive, nous offrirons un sacrifice aux » douze dieux et nous ferons une procession solennelle parés » de toutes nos armes. » Tandis que les Mégariens étaient sans méfiance et souhaitaient au contraire prendre part au sacrifice destiné à célébrer la bonne fortune des Chalcidiens, ceux-ci leur empruntèrent leurs armes pour la procession. Après le sacrifice, ils se dirigèrent en procession vers l'agora et lorsqu'ils s'y furent rangés en armes, Théoklès donna l'ordre au héraut de proclamer : « Que les Mégariens quittent la ville » avant le coucher du soleil ! » Ceux-ci cherchèrent refuge près des autels et là, comme des suppliants, ils demandèrent qu'on ne les chassât point sans leur avoir rendu leurs armes. Mais Théoklès et les Chalcidiens décidèrent qu'il ne serait pas prudent de chasser autant d'ennemis si ceux-ci étaient armés. Et c'est ainsi que les Mégariens furent expulsés de Léontinoi sans leurs armes. Ils s'installèrent à Trôtilon et y séjournèrent pendant un hiver : les Chalcidiens, en effet, consentirent à ce qu'ils y restassent ce laps de temps ⁽⁵¹⁾. »

La seconde question concerne l'hellénisation des populations indigènes de l'intérieur de l'île. Cette fois encore, commençons par voir ce que nous ont apporté les fouilles récentes.

Nous avons vu que sur la côte nord, exception faite de Mylai et d'Himère, il n'y eut que des colonies d'importance réduite et d'époque assez récente : ce fait doit être expliqué par l'absence presque totale de plaines côtières. La barrière de montagnes que forment, en partant de l'est, les monts Péloritains, les monts Nebrodi, les Madonie et Rocca Busambra, barrière dont l'arête culmine très souvent entre 1.500 et 2.000 mètres d'altitude à une distance d'environ 15 à 20 kilo-

(51) POLYAINOS, V, 5.

mètres de la côte, semble bien avoir été un obstacle sérieux à toute pénétration de l'hellénisme vers le sud.

De 1952 à 1956, trois brèves campagnes de fouilles ont eu lieu à Tusa ⁽⁵²⁾, sur le site de l'antique Alaisa (à 25 kilomètres à l'est de Cefalù), que la tradition littéraire donne pour fondée en 403/2 avant notre ère ⁽⁵³⁾. Une partie de l'enceinte a été dégagée, mais les fouilles n'ont fourni aucun élément permettant d'affirmer l'existence d'une pénétration hellénique avant le iv^e siècle, ce qui confirmerait *grosso modo* la date de fondation fournie par la tradition littéraire.

Les sondages effectués en mai 1952 à Tripi ⁽⁵⁴⁾, site de l'antique Abakainon, 8 kilomètres à l'intérieur des terres, à quelque 500 mètres d'altitude, nous ont révélé l'existence en cet endroit d'un habitat sicule occupé depuis l'époque néolithique : la couche la plus ancienne représente une culture d'un type apparenté à celui de la culture de Stentinello. Tant dans la zone urbaine que dans la nécropole, des éléments helléniques n'apparaissent que dans les couches supérieures, d'époque hellénistique.

Au sud de la chaîne de montagnes septentrionale, les conditions sont toutes différentes. Dans ces régions, de très nombreux sites ont été fouillés au cours des dernières années et, parmi ceux-ci, il en est plusieurs qui intéressent directement nos recherches.

Jusqu'en 1953, on connaissait à peine l'existence, dans le territoire de Paternò, entre le Symaithos et les pentes de l'Etna, d'une série de stations préhistoriques et de deux sites d'époque classique : Hybla Galéatis, sur le site de la ville moderne (à 279 mètres d'altitude), et Inessa, plus au nord, au lieu-dit Civita, à mi-chemin entre Paternò et Santa Maria de Licodia. C'est sur ce dernier site que des fouilles très importantes ont été faites en 1953 ⁽⁵⁵⁾. Il a été possible de préciser le tracé des

⁽⁵²⁾ G. CARETTONI, *Scavi di Alesa Arconidea* (Boll. d'Arte, XLII, 1957, pp. 319-325).

⁽⁵³⁾ DIODORE, XIV, 16, 1-4.

⁽⁵⁴⁾ Fr. VILLARD, *Tripi (Messina). Ricerche ad Abacaenum* (Not. Scavi, VIII, 1954, pp. 46-50).

⁽⁵⁵⁾ G. RIZZA, *Paternò. Città siculo-greca in contrada « Civita »*. Scoperte fortuite nella necropoli meridionale (Not. Scavi, VIII, 1954, pp. 131-145), et *Scavi e Ricerche nel territorio di Paternò* (Boll. d'Arte, XXXIX, 1954, pp. 73-75).

murs d'enceinte de la cité d'Inessa. A l'extérieur du périmètre d'enceinte, au sud, une nécropole datant des VI^e et V^e siècles a fourni de la céramique grecque mêlée à de la céramique sicule et à de la céramique indigène imitant la céramique grecque. Les plus anciennes pièces grecques sont des aryballes corinthiens et des lécythes à palmettes noirs.

Dans la partie sud de la zone urbaine, deux maisons d'habitation ont fourni un mélange identique de céramique grecque et de céramique indigène.

A Melilli, situé à 300 mètres d'altitude, à l'ouest de Mégara Hyblaia, on a fouillé un petit temple de type grec, fort semblable au temple de Dèmèter à Agrigente⁽⁵⁶⁾; il se compose d'un *pronaos* et d'une *cella*, et tout porte à croire qu'il y avait deux colonnes entre les antes du *pronaos*; c'était donc un temple *in antis*, que Gentili pense devoir dater du VI^e siècle (plutôt fin VI^e)⁽⁵⁷⁾.

Beaucoup plus à l'intérieur des terres, à l'ouest d'Akraï et au nord de Giarratana, exactement sur le sommet du Monte Casale, à 910 mètres d'altitude, on connaît, depuis quelque trente ans, l'existence d'une cité antique. Pendant l'hiver 1952-1953, l'enceinte de cette ville a été partiellement dégagée⁽⁵⁸⁾.

Mais l'importance de ce site pour nos recherches se trouve dans les résultats obtenus par les anciennes fouilles de Paolo Orsi, en 1928-1930, fouilles qui n'ont jamais été publiées, Orsi étant mort en 1935 avant d'avoir pu le faire⁽⁵⁹⁾. Or Paolo Orsi avait mis au jour de nombreuses maisons d'habitation datant des VI^e et V^e siècles, ainsi que les fondations d'un temple datant vraisemblablement du VI^e siècle, et d'importants éléments de la très belle décoration architectonique en terre cuite de ce même

⁽⁵⁶⁾ Cf. B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia Antica*, II, Milano, 1938, pp. 227 et 299 (n° IV, 4°); P. MARCONI, *Agrigento*, Firenze, 1929, pp. 66-72. Voir également P. MARCONI, *Agrigento arcaica*, Roma, 1933, pp. 139-140 (Tipo 3°).

⁽⁵⁷⁾ G. V. GENTILI, *Melilli (Siracusa). Resti di tempietto del antica Stiela e tomba ellenistica nella RA. SI. O. M. (Not. Scavi, VIII, 1954, pp. 385-390).*

⁽⁵⁸⁾ G. RIZZA, *Giarratana (Ragusa). Resti di fortificazione greca su Monte Casale (Not. Scavi, XI, 1957, pp. 205-207).*

⁽⁵⁹⁾ Cf. Ant. DI VITA, *La penetrazione siracusana nella Sicilia sud-orientale alla luce delle più recenti scoperte archeologiche (ΚΩΚΑΛΟΣ, II, 1956, pp. 177-205, voir pp. 189-196).*

temple ⁽⁶⁰⁾. Ces fragments se trouvent actuellement au Musée de Syracuse.

Dès le ^{vi} siècle au moins, la cité anonyme du Monte Casale ⁽⁶¹⁾ subit donc une influence hellénique non seulement dans le domaine de la céramique, mais aussi dans celui de l'architecture.

Plus à l'ouest, dans l'arrière-pays de Géla, de nombreux sites ont été fouillés sous l'impulsion de Pietro Griffo, surintendant aux Antiquités d'Agrigente. Mais avant de parler de ces sites de l'intérieur, il convient de dire un mot de deux sites plus rapprochés de la côte, où des fouilles récentes ont fourni la preuve d'une pénétration grecque à haute époque.

Il s'agit tout d'abord de Manfria, surplombant la mer à 120 mètres d'altitude ⁽⁶²⁾. Le site a été occupé presque sans interruption depuis la première époque sicule jusqu'à l'époque romaine. Parmi les nombreuses trouvailles de toute nature qui ont pu y être faites, je dois citer ici de la céramique grecque trouvée en très grande quantité. Les plus anciens vases sont des aryballes protocorinthiens datant de la seconde moitié du ^{vii} siècle.

En 1954, des fouilles ont été faites sur le sommet du Monte Desusino, 20 kilomètres à l'ouest de Géla et 5 kilomètres à l'intérieur des terres ⁽⁶³⁾. On y a retrouvé le tracé presque complet de la muraille d'une cité antique. Cette cité occupait la superficie de cinq collines, dont l'une, le sommet du Desusino, à 429 mètres d'altitude, servait d'acropole. La muraille à joints secs a une épaisseur variant de 1,80 m à 2,40 m. A cer-

⁽⁶⁰⁾ Cf. B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia Antica*, II, p. 297 (n° II, 12°), et Ant. Di VITA, *op. cit.*, pp. 192-193.

⁽⁶¹⁾ Il existe actuellement une forte tendance à identifier avec la cité anonyme du Monte Casale, la colonie syracusaine de Kasménai. Cf. Ant. Di VITA, *op. cit.*, *loc. cit.* Il va sans dire que si cette identification devait se révéler fondée (ce qui me paraît être assez possible), la cité anonyme du Monte Casale devrait être considérée comme une cité grecque : elle n'aurait plus à figurer dans la liste des sites indigènes hellénisés. Il convient, en effet, de distinguer nettement entre sites hellénisés et sites colonisés. On trouvera la bibliographie concernant le problème de la localisation de Kasménai dans R. U. INGLIERI, *Casmenae ritrovata* (*Archeol. Class.*, IX, 1957, pp. 223-233; p. 224, nn. 1 à 3).

⁽⁶²⁾ D. ADAMESTEANU, *Manfria (Gela). Scavo di una fattoria-officina* (*Not. Scavi*, XII, 1958, pp. 290-334).

⁽⁶³⁾ D. ADAMESTEANU, *Monte Desusino (Butera)* (*Not. Scavi*, XII, 1958, pp. 335-350).

tains endroits, la hauteur conservée est de 1,50 m. Deux portes fortifiées ont pu être étudiées d'une manière approfondie. Les fouilleurs veulent identifier cette défense avec *Φαλάργουι* et ils la datent donc de la première moitié du ^{vi}e siècle ⁽⁶⁴⁾.

Mais le site était occupé depuis très longtemps, puisqu'on y a retrouvé de la céramique sicule remontant à la culture de Castelluccio ⁽⁶⁵⁾, c'est-à-dire au premier âge du Bronze, ce qui correspond à la fin de l'Helladique moyen et au début de l'Helladique récent, en gros de 1800 à 1400 avant notre ère.

Ce sont toutefois les importations grecques qui nous intéressent ici. A Monte Desusino, ces importations sont un fait indiscutable dès le ^{vi}e siècle au moins. On y a trouvé des fragments de vases corinthiens, des vases attiques d'époque archaïque, des coupes ioniennes d'importation. On y a aussi trouvé des coupes ioniennes de fabrication locale imitant les pièces d'importation.

Plus à l'intérieur, le pays de Butera a été soumis à une exploration intensive.

Sur la Montagna Milingiana, 8 kilomètres à l'ouest de Butera, et à quelque 10 kilomètres de la côte, s'étend, à 430 mètres d'altitude, un plateau extrêmement fertile ⁽⁶⁶⁾. Cette région a été occupée depuis une époque très ancienne comme le prouve la découverte d'une centaine de tombes préhistoriques, très riches en céramique de Castelluccio.

La partie la moins élevée du plateau, Milingiana Sottana, était défendue par un mur à joints secs, d'une épaisseur de 3 mètres. On y a relevé de nombreuses traces d'habitation. La

⁽⁶⁴⁾ D'après DIODORE, XIX, 108, 1-2 (cf. DIOD., XIX, 104, 3; PLUT., *Dion*, XXVI; POLYBE, I, 25, 8), le tyran Phalaris d'Agrigente aurait fait construire une puissante forteresse sur le Mont Eknomos, à l'ouest de l'Himéras méridional. A l'est du fleuve, une autre forteresse de Phalaris portait le nom de *Phalarion*. C'est cette dernière forteresse qu'il faudrait identifier avec le Monte Desusino. Voir aussi : D. ADAMESTEANU, *Due problemi topografici del retroterra gelese* (*Rendic. Accad. Lincei*, X, 1955, pp. 199-210, voir pp. 199-203), et *Id.*, *Monte Saraceno ed il problema della penetrazione Rodio-cretese nella Sicilia meridionale* (*Archeol. Class.*, VIII, 1956, pp. 112-146; voir pp. 127-134).

⁽⁶⁵⁾ La station-type de Castelluccio se trouve entre Noto et Ragusa (prov. de Siracusa). Sur la culture de Castelluccio, cf. L. BERNABÒ BREA, *Sicily before the Greeks* (*op. cit.*), pp. 109-119, et *La Sicilia prima dei Greci* (*op. cit.*), pp. 104-114 (l'édition italienne est plus complète).

⁽⁶⁶⁾ D. ADAMESTEANU, *Milingiana (Butera)*. *Scavi e Ricerche* (*Not. Scavi*, XII, 1958, pp. 350-361)

céramique grecque y abonde; on y a notamment retrouvé des fragments de vases protocorinthiens et des coupes ioniennes.

Le site de Milingiana Sottana est manifestement apparenté à celui du Monte Desusino. Peut-être s'agit-il même, dans l'un comme dans l'autre cas, de colonisation pure et simple, et non pas d'hellénisation. Il est toujours difficile de tracer une limite précise entre le domaine de la colonisation proprement dite et celui de l'hellénisation.

Au nord-ouest de Butera s'étend une région relativement basse, très fertile et bien abritée par des collines : la Contrada Priorato ⁽⁶⁷⁾. Au centre de ce pays s'élève une colline rocheuse en forme de fer à cheval, qui a été occupée depuis l'époque de Castelluccio (= le premier âge du Bronze) jusqu'à l'époque romaine. Dinu Adamesteanu vient d'y fouiller une métairie datant de la seconde moitié du VI^e siècle, au plus tard. Se fondant sur certaines ressemblances qui rapprocheraient cette construction des nombreuses métairies rhodo-crétoises des VII^e et VI^e siècles qui ont été retrouvées tout autour de la plaine de Géla ⁽⁶⁸⁾, l'archéologue sicilien pense que nous nous trouvons ici aussi en présence d'une métairie rhodo-crétoise. Personnellement, j'hésite à suivre ici les conclusions qu'Adamesteanu tire de cette fouille concernant la pénétration rhodo-crétoise au nord de Butera *avant* le V^e siècle. C'est en vain qu'on cherche dans la documentation publiée le moindre élément grec : tout semble bien être indigène local.

Butera nous oblige de revenir un instant à Géla même. En mai-juin 1952, en pleine ville, via Dalmazia exactement, on a pu fouiller un four de potier d'époque archaïque ⁽⁶⁹⁾. On y a retrouvé les vases de rebut, c'est-à-dire ceux que des accidents de cuisson ne permettaient pas de lancer sur le marché. Cette

⁽⁶⁷⁾ D. ADAMESTEANU, *Contrada Priorato (Butera). Scavo di una fattoria greca* (Not. Scavi, XII, 1958, pp. 364-379).

⁽⁶⁸⁾ Cf. D. ADAMESTEANU, *Due problemi topografici del retroterra gelese* (Rendic. Accad. Lincei, X, 1955, pp. 199-210; voir surtout pp. 204-207); In., *Milingiana (Butera). Scavi e ricerche*, dans Not. Scavi (op. cit.), p. 361. Sur l'hellénisation de l'arrière-pays de Géla, dès la seconde moitié du VII^e siècle avant notre ère, on consultera également : D. ADAMESTEANU, *Monte Saraceno ed il problema della penetrazione Rodio-cretese nella Sicilia meridionale* (Arch. Class., VIII, 1956, pp. 121-146), où l'on trouvera de nombreuses et précieuses références bibliographiques.

⁽⁶⁹⁾ P. ORLANDINI et D. ADAMESTEANU, *Gela. Ritrovamenti vari* (Not. Scavi, X, 1956, pp. 203-401; voir p. 277).

découverte est capitale pour l'étude de la céramique grecque fabriquée dans la colonie même, avec cette argile vert foncé si caractéristique de la colline de Géla. Le décor des très nombreux fragments de céramique figurée rappelle celui des céramiques rhodienne et crétoise du dernier quart du VII^e siècle. Il est inutile, je pense, de souligner l'intérêt de cette fouille pour les recoupements qu'elle fournit avec les sources littéraires concernant la fondation de la colonie rhodo-crétoise.

Mais les fouilles de via Dalmazia présentent pour nos recherches un autre intérêt encore. Stratigraphiquement liées à la découverte dont je viens de parler, on a trouvé des amphores globulaires à décor géométrique, de production indigène : ces amphores appartiennent donc à la seconde moitié du VII^e siècle ⁽⁷⁰⁾. Or elles sont en tous points identiques aux amphores trouvées dans la nécropole de Butera, dans la couche du niveau II. Et cette découverte est d'autant plus importante que dans cette même couche du niveau II de la nécropole de Butera, on a trouvé des *pithoi* de production géloëne ⁽⁷¹⁾.

Il est donc établi, désormais, que dès la fin du VII^e siècle au moins, des échanges eurent lieu entre les colons grecs de Géla et les indigènes du pays de Butera.

Au nord-est de Butera, sur le Monte Lavanca Nera, des fouilles préliminaires ont fourni la preuve d'une occupation sicule aux VII^e et VI^e siècles avant notre ère ⁽⁷²⁾. Les quelques tombes qui ont déjà pu être fouillées ont donné, mêlée à de la céramique locale, de la céramique grecque de fabrication géloëne, identique à celle qu'a fournie le rebut du four de potier de via Dalmazia, à Géla.

Entre Butera et Caltagirone, à quelque 23 kilomètres de la côte, sur le Monte Bubbonia, à 595 mètres d'altitude, on a retrouvé l'enceinte d'une cité qui devait avoir une certaine importance, puisque le périmètre en est de plus de 5 kilomètres ⁽⁷³⁾. Sur ce site, des fouilles récentes ont conduit à la

⁽⁷⁰⁾ P. ORLANDINI et D. ADAMESTEANU, *op. cit.*, p. 280.

⁽⁷¹⁾ D. ADAMESTEANU, *Vasi Gelesi arcaici di produzione locale* (*Arch. Class.*, V, 1953, pp. 244-247, voir p. 244), et *Butera. Piano della Fiera, Consi e Fontana Calda* (*M. A. L.*, XLIV, 1953, coll. 205-672; voir surtout coll. 573-578).

⁽⁷²⁾ D. ADAMESTEANU, *Monte Lavanca Nera (Mazzarino). Necropoli sicula e tracce di abitato arcaico* (*Not. Scavi*, XII, 1958, pp. 383-387).

⁽⁷³⁾ D. ADAMESTEANU, « 'ANAKTOPA » o *sacelli?* (*Arch. Class.*, VII, 1955, pp. 179-186).

découverte d'un édifice sacré datant de la seconde moitié du VI^e siècle. Tant par son architecture que par sa décoration en terre cuite, cet édifice rappelle les nombreux *sacella* de Géla ⁽⁷⁴⁾. Nous trouvons donc, sur le Monte Bubbonia, dans la seconde moitié du VI^e siècle avant notre ère, une cité importante avec un sanctuaire de type grec.

Dans la Contrada Giardini, 2 kilomètres à l'ouest de Barrafranca, ce qui nous situe plus de 30 kilomètres à l'intérieur des terres, il a été possible de fouiller une tombe restée à peu près intacte, tombe particulièrement riche en céramique ⁽⁷⁵⁾. Il y avait là notamment des vases de fabrication indigène imitant le style protocorinthien. Il ne m'est malheureusement pas possible de vous donner de plus amples détails sur cette trouvaille importante pour notre recherche, car la tombe, à ma connaissance, n'est pas encore publiée.

Je terminerai cette revue des découvertes récentes en vous parlant des fouilles de Gibil Gabib, 5 kilomètres au sud de Caltanissetta, cette fois donc presque au centre même de l'île. Il y a là, à 615 mètres d'altitude, une montagne rocheuse qui émerge de collines très fertiles ⁽⁷⁶⁾. La roche est creusée de tombes qui s'échelonnent du VII^e au IV^e siècle avant notre ère. Le site, déjà exploré par Cavallari en 1880 ⁽⁷⁷⁾, puis fouillé par Pappalardo ⁽⁷⁸⁾ et étudié par Salinas ⁽⁷⁹⁾, vient d'être exploré une nouvelle fois.

Nous savons maintenant que la plate-forme rocheuse était occupée par une ancienne cité indigène. Les côtés ouest, nord et est, très abrupts, avec parfois des roches en surplomb à plus de 50 mètres de hauteur, sont inaccessibles. Au sud, la pente est plus douce : pour défendre l'accès à la ville, un mur d'une

⁽⁷⁴⁾ *Op. cit.*, p. 182. Cf. D. ADAMESTEANU, *Coppi con testate dipinte da Gela* (*Arch. Class.*, V, 1953, pp. 1-9); P. ORLANDINI, *Le nuove antefisse sileniche di Gela e il loro contributo alla conoscenza della coroplastica siceliota* (*Arch. Class.*, VI, 1954, pp. 251-266).

⁽⁷⁵⁾ A. LI GOTTI, *Barrafranca (Enna). Rinvenimenti archeologici nel territorio* (*Not. Scavi*, X, 1956, pp. 190-202; voir p. 191, n.).

⁽⁷⁶⁾ D. ADAMESTEANU, *Gibil-Gabib (Caltanissetta). Scavi e ricerche archeologiche* (*Not. Scavi*, XII, 1958, pp. 387-408).

⁽⁷⁷⁾ F. S. CAVALLARI, *Caltanissetta* (*Not. Scavi*, VI, 1880-1881, p. 503). Cf. aussi : *Arch. Stor. Sicil.*, VII, 1882, pp. 120 sqq.

⁽⁷⁸⁾ L. PAPPALARDO, *Caltanissetta* (*Not. Scavi*, VII, 1881, pp. 541-542).

⁽⁷⁹⁾ A. SALINAS, *Caltanissetta. Oggetti antichi scavati a Gibil-Gabib* (*Not. Scavi*, XIII, 1883-1884, pp. 444-448).

épaisseur régulière de 2,10 m a été construit : on a pu en retrouver tout le tracé, sur une longueur de 550 mètres; ce mur était fortifié par des tours; il y avait deux portes, dont une charretière.

On a pu déterminer plusieurs couches chronologiques dans la construction de la muraille : elles vont de la fin du vi^e ou du début du v^e siècle au iii^e siècle avant notre ère, mais le site lui-même était occupé depuis bien longtemps avant la construction du mur.

Les sondages effectués — parfois même sous les fondations du mur — ont fourni de la céramique géométrique indigène et de la céramique corinthienne.

Des sondages ont aussi été faits dans la zone habitée (donc sur la plate-forme rocheuse) et dans la nécropole. La plus ancienne céramique est du type de Castelluccio. Puis vient un hiatus qui dure jusqu'au milieu du vii^e siècle. A ce moment apparaît la céramique géométrique indigène, qui se trouve bientôt mêlée à de la céramique corinthienne, ensuite à de la céramique ionienne et attique. Dans la seconde moitié du vi^e siècle apparaît la céramique à figures noires.

Telles sont les données essentielles des fouilles récentes. Il est certain que ces fouilles ne nous donnent qu'une image encore bien incomplète et bien imparfaite de ce que fut l'hellénisation du centre de l'île aux vii^e et vi^e siècles. Mais il est dès à présent certain que l'hellénisation *intensive* des populations indigènes de l'intérieur de l'île a commencé beaucoup plus tôt qu'on ne le pensait.

Faut-il dès lors admettre — comme semblent vouloir le faire les plus téméraires parmi les fouilleurs — que dès le début du vi^e siècle, presque tout le centre de l'île était soumis politiquement aux colonies grecques de la côte? Je pense que cette conclusion est pour le moins prématurée, d'autant plus qu'il faut se garder de confondre colonisation et hellénisation.

Contentons-nous, pour le moment, de constater que dès le début du vi^e siècle, et parfois dès le vii^e, les colonies grecques ont exercé sur les régions du centre de l'île une influence très marquée dans le domaine de la céramique et dans celui de l'architecture.

Il est possible, il est probable que cette influence se soit fait sentir dans d'autres domaines encore. Mais, pour tous ces

autres domaines, nous ne possédons aucune documentation. Il en est un, toutefois, qui, à mon avis, marque assez bien les limites de l'influence hellénique. Malgré cette influence, la pratique de l'inhumation et les dispositions particulières des nécropoles sicules semblent s'être maintenues intactes jusqu'à l'époque romaine ⁽⁸⁰⁾. Il est vrai qu'ici nous touchons au domaine des croyances religieuses et que c'est sans doute ce domaine-là qui devait résister le plus longtemps.

Car, si nous admettons, avec Comparetti ⁽⁸¹⁾, et Pace ⁽⁸²⁾, que l'inscription opistographe et boustrophède ⁽⁸³⁾ trouvée par Orsi sur le site de la cité sicule du Monte San Mauro (quelques kilomètres à l'ouest de Caltagirone) est un fragment de loi rédigée en chalcidien et écrite en alphabet chalcidien, si nous admettons que cette loi s'inspire directement de la législation de Charondas, le célèbre législateur de Catane ⁽⁸⁴⁾, cette inscription archaïque, qui date de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e, nous ouvre bien des horizons, maintenant qu'on peut la replacer dans l'ensemble des découvertes que je vous ai décrites. Toutefois en présence de ce document unique et fragmentaire, j'avoue que j'hésite.

Il me reste, dans la dernière partie de ma causerie, à vous parler des régions occidentales de la Sicile.

*
* *

⁽⁸⁰⁾ B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia Antica*, I (2^e éd.), pp. 141; 171-172; Ign. SCATURRO, *Storia di Sicilia. L'Età antica (op. cit.)*, I, p. 26; Th. J. DUNBABIN, *The Western Greeks*, p. 114.

⁽⁸¹⁾ Voir les remarques de Domenico COMPARETTI dans : P. ORSI, *Di una anonima città siculo-greca a Monte S. Mauro presso Caltagirone (M. A. L., XX, 1911, coll. 729-852; voir coll. 830-846, et plus particulièrement 843-844)*. Voir également : V. ARANGIO RUIZ et Al. OLIVIERI, *Inscriptiones Graecae Siciliae et Infimae Italiae ad ius pertinentes*, Mediolani, 1925, pp. 171-185.

⁽⁸²⁾ B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia Antica*, III, pp. 255-257.

⁽⁸³⁾ Il s'agit de douze fragments d'une inscription sur bronze, retrouvés par Paolo Orsi en 1903-1906 sur le Monte San Mauro, près de Caltagirone. Tous les fragments sont boustrophèdes et presque tous sont opistographes. Ces fragments sont reproduits, édités et étudiés dans P. ORSI, *op. cit.*, coll. 830-846, et figg. 82 à 93; et dans V. ARANGIO-RUIZ et Al. OLIVIERI, *loc. cit.*, figg. D'autres fragments minuscules, également retrouvés par Orsi, sont absolument inutilisables.

⁽⁸⁴⁾ Sur Charondas, on consultera principalement : G. BUSOLT, *Griechische Staatskunde*, I, München, 1920, pp. 377-380; et V. ARANGIO-RUIZ et Al. OLIVIERI, *op. cit.*, pp. 189-225.

Le problème de l'hellénisation des populations de la Sicile occidentale se pose d'une manière toute différente. En effet, les Sicanes de l'ouest n'ont jamais été soumis à un pouvoir hellénique quelconque. S'il est arrivé que des armées grecques, d'ailleurs souvent composées de mercenaires recrutés en Ibérie, en Campanie ou ailleurs, ont traversé ce territoire à l'occasion des guerres puniques (j'entends parler ici des premières guerres puniques, c'est-à-dire de celles qui opposèrent les Carthaginois aux colonies grecques de Sicile), elles n'y ont jamais établi un pouvoir grec. Tout au plus ont-elles apporté dans ces régions le pillage, le meurtre et l'incendie, comme à l'époque d'Agathoklès, tristes événements qui doivent nous rappeler que l'hellénisme n'a pas été toujours et partout un élément exclusivement fait d'action civilisatrice.

Or — est-ce là un fait dû aux caprices de notre documentation archéologique? — c'est précisément dans cette région de l'île que nous trouvons la cité indigène la plus hellénisée : Ségeste, ville hellénisée au point que certains travaux, même parmi les plus récents, la citent parmi les colonies grecques et la croient d'origine ioniennne ⁽⁸⁵⁾. Il n'y a pas de cité plus « barbare » dans le sens hellénique du mot ⁽⁸⁶⁾, et il suffit de relire les paroles que Thucydide place dans la bouche de Nicias lors des discussions à l'assemblée athénienne, au printemps de 415 : Ἐγεσταίων, ἀνδρῶν βαρβάρων ⁽⁸⁷⁾. Et ceci ressort encore bien davantage du tableau que Thucydide nous dresse des populations qui habitaient la Sicile au v^e siècle : les Ségestains sont rangés parmi les populations non-helléniques de l'île, et ceci d'une façon formelle ⁽⁸⁸⁾.

Qui sont ces Ségestains? Nous avons vu que, dès la première moitié du viii^e siècle sans doute, les Phéniciens avaient fondé, dans la partie occidentale de la Sicile, les colonies de

⁽⁸⁵⁾ Sans doute également sous l'influence des données de la légende de Philoctète : APOLLODORE D'ATHÈNES, fr. 167 (F. G. H., II B, n° 244) (= STRABON, VI, 1, 3, p. 254). Cf. STRABON, VI, 2, 5, p. 272.

⁽⁸⁶⁾ Sens qu'a très bien rendu Am. MAIURI, *Arte e Civiltà nell'Italia Antica*, Milano, 1960 (*Conosci l'Italia*, vol. IV), p. 92, en écrivant, à propos du temple de Ségeste : « la più anellenica gente della Sicilia ha tolto dall'architettura greca solo quant'era necessario a dare nobiltà di recinzione e di copertura all'esercizio di un suo culto ».

⁽⁸⁷⁾ THUCYDIDE, VI, 11, 7.

⁽⁸⁸⁾ THUCYDIDE, VI, 2, 3.

Motyè, de Solunte (Soloeis) et de Panormos ⁽⁸⁸⁾. La fondation et le développement des colonies phéniciennes se firent grâce à l'attitude favorable des populations indigènes du nord-ouest de l'île. Ces populations connaissaient un état de civilisation évolué. L'alliance avec les Phéniciens accentua encore davantage l'évolution des cantons sicanes qui y participaient, et dont Ségeste était en quelque sorte le centre. Les relations étroites qu'eurent ces cantons avec les colonies phéniciennes apportèrent un élan nouveau et intensif non seulement à leurs progrès matériels, mais également à leur développement politique. Les Sicanes du nord-ouest se différencièrent ainsi de plus en plus de l'ensemble des populations sicanes et finirent par constituer une véritable entité politique : c'est la formation de l'Etat élyme, qui occupe tout le nord-ouest de l'île. Sur la côte, trois enclaves constituaient la zone d'expansion phénicienne.

Que trouvons-nous à Ségeste ?

Sur la colline occidentale se trouvent les ruines splendides d'un temple périptère hexastyle, dont seule est conservée la péristasis. Ce péristyle compte six colonnes en largeur et quatorze colonnes en longueur; le rapport est donc le même qu'au temple d'Himère et qu'à l'Athènaion de Syracuse. Les archéologues s'accordent à y reconnaître un temple de style dorique récent, qu'on peut dater de la seconde moitié du v^e siècle ⁽⁸⁹⁾. Dinsmoor le situe entre 424 et 416 ⁽⁹¹⁾.

Que ce temple doive être classé parmi les produits de l'architecture hellénique ne fait aucun doute. Mais Biagio Pace a très judicieusement fait remarquer qu'il n'en est pas pour autant un *temple grec* ⁽⁹²⁾. Dans la réalité, nous ne nous trouvons pas ici en présence de ruines, mais en présence d'un monument inachevé. C'est ce que prouvent : 1° le fait que les colonnes ne sont pas cannelées; 2° la présence de tenons de bordage; 3° le fait qu'au nord, le degré supérieur du stylobate est resté inachevé; 4° le fait, enfin, que les angles des tailloirs (des

⁽⁸⁸⁾ Cf. R. VAN COMPERNOLLE, *Ségeste et l'Hellénisme (op. cit.)*, pp. 218-220.

⁽⁸⁹⁾ Voir, en dernier lieu, B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia Antica*, II, p. 236-237 et 300, où l'on trouvera la bibliographie plus ancienne.

⁽⁹¹⁾ W. B. DINSMOOR, *The Architecture of Ancient Greece*, 3^e éd. par W. J. ANDERSON et R. PHENÉ SPIERS, London, 1950, p. 112 et, surtout, *Chronological List of Greek Temples*, entre les pp. 340 et 341.

⁽⁹²⁾ B. PACE, *op. cit.*, II, pp. 236-237.

abaques) n'auraient pas été taillés dans leur forme définitive. Bien plus, il n'y a pas de *sèkos*, et il semble bien qu'il n'y en ait jamais eu. Biagio Pace a fait remarquer que, très vraisemblablement, jamais on n'a projeté d'en construire un, pour l'excellente raison que ce monument devait servir à la célébration en plein air, à ciel ouvert, d'un culte élyme ⁽⁹³⁾. Hypothèse très ingénieuse sans doute, mais qui serait plus convaincante, à mon avis, si le reste de la construction était achevé. Dans ce cas, on aurait davantage l'impression que, tel qu'il s'offre à nos yeux, l'édifice est encore ce qu'on a voulu qu'il fût.

D'autre part, il faut noter que si l'on suit Biagio Pace, la présence des frontons ne peut plus s'expliquer par un rôle fonctionnel : ces frontons ne sont là que par tradition architecturale. Mais nos premières voitures automobiles n'avaient-elles pas des brancards ⁽⁹⁴⁾ ?

Quelle que soit la solution exacte, dans une cité « barbare » et indépendante, nous trouvons l'un des plus beaux édifices grecs de la seconde moitié du v^e siècle.

Sur le sommet de la colline orientale de la cité, sur le Monte Barbaro, se trouve le théâtre. Exploré en 1822 par Serradifalco ⁽⁹⁵⁾, étudié ensuite par Hittorff ⁽⁹⁶⁾, par Puchstein ⁽⁹⁷⁾

⁽⁹³⁾ B. PACE, *loc. cit.* Sur les temples indigènes à ciel ouvert, en général, voir : L. PARETI, *Sicilia Antica*, Palermo, 1959, pp. 327-329. De nos jours, la plupart des spécialistes se sont ralliés à l'opinion de B. Pace et considèrent que le « temple » de Ségeste est un édifice destiné à la célébration, en plein air, d'un culte élyme : cf. Ign. SCATURRO, *Storia di Sicilia. L'Età antica*, vol. I, Roma, 1950, p. 248; L. PARETI, *op. cit.*, p. 334 (« l'esterno di un tempio dorico »); Am. MAIURI, *Arte e Civiltà nell'Italia Antica (op. cit.)*, p. 92. Il semble que V. TUSA, *Aspetti storico-archeologici di alcuni centri della Sicilia occidentale* (ΚΩΚΑΛΟΣ, III, 1957, pp. 79-93), également, se soit rallié à la thèse de B. Pace, mais les remarques de Tusa concernent le sanctuaire récemment fouillé au sud-est du Monte Barbaro.

⁽⁹⁴⁾ Remarquons que Am. MAIURI, *loc. cit.*, semble toutefois admettre que l'espace délimité par la colonnade était couvert; nous nous trouverions alors en présence d'un édifice sans *sèkos*, mais non « à ciel ouvert ». Dans ce cas, la présence de frontons s'expliquerait évidemment par un rôle fonctionnel.

⁽⁹⁵⁾ Dom. Lo FASO PIETRASANTA, duc de SERRADIFALCO, *Le Antichità della Sicilia esposte ed illustrate*, vol. I, Palermo, 1834, pp. 126-131 et pll. 9 à 15.

⁽⁹⁶⁾ J. J. HITTORFF et L. ZANTH, *Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte*, Paris, 1870, pp. 51-59 et pll. 7 à 10.

⁽⁹⁷⁾ Otto PUCHSTEIN, *Die Griechische Bühne*, Berlin, 1901, pp. 110-117.

et par Marconi (⁹⁸), ce théâtre est trop connu pour qu'un long exposé lui soit consacré ici. C'est un édifice de pure tradition grecque, mais qui, comme tant de théâtres grecs, a été, à l'époque romaine, adapté au goût du temps. Dans son état le plus récent, la scène date, en effet, du milieu du III^e siècle avant notre ère (⁹⁹). Mais les fouilles faites par Marconi, dans toute la zone de la scène, ont montré que l'édifice remonte à la seconde moitié du V^e siècle (¹⁰⁰).

Beaucoup plus importantes pour nos recherches sont les fouilles faites, depuis 1953, par Vincenzo Tusa, au pied du Monte Barbaro, au sud-est (¹⁰¹). Tusa a mis là au jour un sanctuaire archaïque. Ce sanctuaire est enclos d'un mur de 87 mètres sur 43 et épais de 1,35 m. A l'intérieur de l'enclos, il y a au moins trois édifices de style dorique. Les fouilles ne sont pas encore terminées, mais nous possédons déjà quelques données des plus intéressantes.

L'un des édifices doriques date de la première moitié du VI^e siècle. Le mur d'enceinte du sanctuaire est de structure hellénique. Les sondages pratiqués sous les fondations de ce mur révèlent une absence totale de céramique grecque; par contre, on y trouve de la céramique indigène, incisée et peinte, caractéristique de la Sicile occidentale, et qu'on date de la période qui s'étend du VIII^e siècle au début du VI^e. Il est probable que

(⁹⁸) P. MARCONI, *Esplorazioni della scena del teatro di Segesta (Not. Scavi*, LIV, 1929, pp. 295-318).

(⁹⁹) Cf. B. PAGE, *op. cit.*, II, p. 317. Voir aussi Am. MAIURI, *op. cit.*, pp. 111-112.

(¹⁰⁰) P. MARCONI, *op. cit.*, pp. 310-318, constate que certaines caractéristiques du plan de la scène (et plus particulièrement la disposition des *paraskènia*) relevées lors des fouilles qu'il effectua en décembre 1927 sous la scène et dans l'*orchestra*, semblent remonter au V^e siècle, mais il s'étonne en présence d'une telle date qu'il considère comme absurde (p. 317). Cette absurdité est formellement niée par P. E. ARIAS, *Il teatro greco fuori di Atene*, Firenze, 1934, pp. 143-149. Cf. aussi P. DUCATI, *L'Italia Antica*, Milano, 1936, p. 274; B. PAGE, *op. cit.*, II, p. 318. Tous les spécialistes, pourtant, n'ont pas cru devoir retenir une date aussi haute, et certains placent la construction du théâtre de Ségeste à l'époque hellénistique (III^e siècle) : G. LIBERTINI, *Il teatro antico e la sua evoluzione*, Catania, 1933 (*Collana di Aretusa*, vol. II), p. 104; W. B. DINSMOOR, *The Architecture of Ancient Greece (op. cit.)*, pp. 304 et 307.

(¹⁰¹) V. TUSA, *Aspetti storico-archeologici di alcuni centri della Sicilia occidentale (ΚΩΚΑΛΟΣ)*, III, 1957, pp. 79-93, voir pp. 85-89 et pll. 15 à 19).

nous nous trouvons, ici aussi, en présence d'un sanctuaire de type grec, mais de culte élyme.

Un premier sondage effectué en dehors de l'enceinte du sanctuaire a fourni une grande quantité de céramique indigène et de céramique grecque. Parmi les fragments de vases grecs, il y a des tessons protocorinthiens, corinthiens, à figures noires et à figures rouges.

Faut-il enfin rappeler que le monnayage de Ségeste débute vers 480 avant notre ère ⁽¹⁰²⁾, que ce monnayage s'est développé sous l'influence directe du monnayage grec de Sicile, que dès 460 enfin, des monnaies ségestaines portent des légendes bilingues, en sicane et en grec : ΣΕΓΕΣΤΑΙΒ - ΕΓΕΣΤΑΙΟΝ ⁽¹⁰³⁾.

*
* *

Je m'étais proposé de vous dresser le tableau des éléments nouveaux que les fouilles récentes nous ont fournis pour écrire l'histoire de l'hellénisation des populations indigènes. Je me suis efforcé de le faire aussi objectivement que possible, sans me laisser entraîner par un enthousiasme dangereux. Mais, au moment de terminer ma causerie, en présence de cette cité barbare de Ségeste, toute faite d'hellénisme, et cela depuis bien avant le v^e siècle, vous me permettrez sans doute de souligner avec force combien puissante fut l'attraction qu'exerça la civilisation grecque sur tous les peuples qui entrèrent en contact avec elle, et cela dès l'époque archaïque.

⁽¹⁰²⁾ Cf. R. VAN COMPENOLLE, *Ségeste et l'Hellénisme* (op. cit.), pp. 200-201.

⁽¹⁰³⁾ Cf. B. V. HEAD, *Historia Numorum*, 2^e éd., Oxford, 1911, p. 165 (monnaies de 461-415) et p. 166 (monnaies de 415-409). Voir, en dernier lieu, ULR. SCHMOLL, *Die vorgriechischen Sprachen Siziliens*, Wiesbaden, 1958, pp. 4-20.

La philosophie de M. Marcel Barzin (*)

par Jean PAUMEN,
chargé de cours à l'Université de Bruxelles

Je me propose d'évoquer brièvement l'esprit le plus général de la philosophie de M. Marcel Barzin. Sur les médailles qui sont destinées à fixer dans notre mémoire le souvenir de la manifestation du 17 février 1961, le sculpteur René Cliquet a gravé deux mots : *vérité, liberté*. La philosophie de M. Barzin est une philosophie de la vérité et de la liberté. Il a suffi de deux mots pour alléguer l'intime dessein d'une philosophie. C'est que, ces deux mots, M. Barzin les a méthodiquement définis, et qu'il n'a pu ainsi les définir qu'en construisant patiemment une philosophie. Cette philosophie, il importe maintenant d'en éclairer l'architecture maîtresse.

Or, en traitant de la philosophie de M. Barzin comme d'une philosophie de la vérité et de la liberté, au moment même où je me promets d'en repérer les lignes de faite, je me dispose à la cerner dans son inspiration fondamentale, à l'atteindre jusque dans son unité constituante. Ce serait, en effet, mutiler la philosophie de M. Barzin que de la réduire tantôt à quelque stricte théorie de la vérité, tantôt à quelque stricte théorie de la liberté; ce serait surtout s'interdire de rendre compte encore

(*) Les pages que l'on va lire reproduisent le texte d'un discours prononcé, le 17 février 1961, à l'Université de Bruxelles, au cours de la séance d'hommage organisée en l'honneur de M. Marcel Barzin. Telles quelles, ces pages n'ont d'autre ambition que d'introduire à la méditation et à une bonne compréhension des travaux de M. Barzin. C'est pourquoi, à l'intention des lecteurs de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, j'ai jugé particulièrement utile de dresser, en conclusion, la liste de ces travaux. J'ai numéroté ces travaux en fonction de l'ordre chronologique dans lequel ils ont été publiés. C'est à cette numérotation qu'il convient alors de rapporter les numéros qui figurent dans le texte.

de l'idée que M. Barzin n'a cessé de se faire de la nature même de la philosophie. Au reste, comme toutes les grandes philosophies, celle que nous honorons aujourd'hui est profondément unifiée. Une philosophie de la vérité et de la liberté s'identifie à la philosophie d'un certain effort, d'un certain combat. Cet effort, ce combat sont ceux de l'homme dans sa recherche de la vérité et dans sa conquête de la liberté. C'est parce qu'elle est une philosophie à la mesure de l'homme, que la philosophie de M. Barzin se présente à nous comme une philosophie de la vérité et de la liberté. L'homme n'est-il pas un être de connaissance *et* d'action, de savoir *et* de croyance? Tel est, du moins, l'homme aux dimensions et à l'expérience duquel la philosophie de M. Barzin emprunte ses axes et, du même coup, la plénitude de son unité constituante.

Ainsi se trouve d'ores et déjà instruit le procès de la phénoménologie, du néo-réalisme et du néo-positivisme. Le pragmatisme avait conclu au primat absolu des valeurs de l'action et des exigences de la croyance sur celles de la connaissance; à ce primat contestable la phénoménologie, le néo-réalisme et le néo-positivisme ont substitué le primat non moins contestable des méthodes et des exigences du savoir sur celles de l'action [15]. Cela dit, M. Barzin n'a pas accordé la même attention aux trois courants philosophiques, qu'il tient cependant pour les plus représentatifs de son temps.

Son hostilité à l'idéal d'une philosophie dégagée de toute présupposition, ses doutes sur l'objectivité réelle de la description phénoménologique, sa méfiance à l'égard de toute intuition rigoureuse des essences ne furent jamais, chez lui, qu'autant de manifestations d'une même volonté de ne pas confondre la légitimité des opérations de la science avec la pertinence des démarches de la philosophie. Quant au néo-positivisme, M. Barzin lui reproche d'avoir réduit tous nos problèmes à des problèmes de connaissance. Dans sa prétention à élever la philosophie à la dignité d'une science exacte, le néo-positivisme ne renchérit-il pas sur le néo-réalisme? Si M. Barzin n'en fait pas moins état de quelque admiration et de quelque reconnaissance à l'égard des animateurs du Cercle de Vienne, c'est parce que ceux-ci, en maintenant la théorie de la connaissance au niveau d'une théorie du langage scientifique, ont prolongé les perspectives de l'épistémologie. De

nombreux problèmes se sont trouvés, du simple fait de la substitution méthodique de l'étude du langage à celle de la pensée, soit éliminés, soit résolus. Mais, à la base de la *syntaxe logique* (entendue à la manière de Carnap), M. Barzin ne retrouvait-il pas des notions qui lui étaient, depuis longtemps, familières : par exemple, les notions de *vérité formelle* et de *théorie déductive*? C'est chez Frege (à qui il fut l'un des premiers à rendre pleinement justice) que M. Barzin a pu mesurer l'exceptionnelle fécondité de l'idée même de vérité formelle. C'est chez les mathématiciens en quête d'une axiomatique irréprochable qu'il a pu discerner les vertus cathartiques de l'idée même de théorie déductive.

Le moment est alors venu de rappeler que M. Barzin a été un grand logicien et, en Belgique, sans doute le premier à avoir résolument axé son enseignement de la logique sur les recherches conjuguées de ces logiciens et de ces mathématiciens dont devaient ultérieurement s'inspirer les promoteurs du Cercle de Vienne. Du texte de la *leçon d'ouverture* du 18 novembre 1919 à celui de la version définitive du *Cours de logique*, l'on pourrait assurément retracer les différentes étapes de la constitution d'une stricte théorie de la vérité formelle [1, 18, 19]. Faute de temps, je ne puis toutefois vous entretenir des solides contributions que M. Barzin, avec le concours d'A. Errera, apporta à l'examen du principe du tiers exclu, non plus, du reste, que de la communication dans laquelle il s'est hardiment proposé de restreindre la portée de l'irritant théorème de Gödel [3, 4, 7, 8, 13]. De même, je dois renoncer à m'attarder au *Cours de logique*. On ne résume point un système de démonstrations. Car c'est principalement sous la forme d'un système déductif que se présente la logique de M. Barzin. Il a suffi, chaque fois, de partir de quelques notions fondamentales (termes non définis dans le système), dont la portée et l'emploi se trouvent fixés par quelques postulats (propositions non démontrées dans le système); les lois logiques sont alors systématiquement et rigoureusement démontrées, sans qu'il faille jamais recourir à d'autres vérités qu'à celles qui ont été soit postulées, soit démontrées. Expérimentalement mis en correspondance avec quelque secteur de la réalité concrète, le système déductif manifesterà enfin son éventuelle fécondité pratique.

Théorie du raisonnement formalisé, semblable logique est, en somme, susceptible de fournir l'armature d'une théorie de la science. Pour le suggérer sommairement, peut-être suffit-il ici de nous rappeler, en l'occurrence, ce qu'il en est des postulats : ni vérités d'expérience, ni vérités *a priori*, ils ne sont ni vrais ni faux [9, 12]. Ce sont des hypothèses, que l'on décide simplement de poser. Voilà qui explique, du même coup, pourquoi M. Barzin n'a jamais pensé qu'il soit légitime de conclure de l'adoption du principe de Heisenberg à l'abandon du principe du déterminisme [10, 29]. La relation d'imprécision de Heisenberg n'affecte point, aux yeux de l'épistémologiste, le statut même du principe du déterminisme. Car ce statut a toujours été et ne pourra jamais être que celui d'un postulat. En nous invitant péremptoirement à renoncer à tout espoir d'en administrer la preuve expérimentale, Heisenberg nous incite non pas à renier le principe du déterminisme, mais seulement à le mieux comprendre. Le comprendre mieux, c'est, selon M. Barzin, l'identifier à la présupposition que ne manque jamais de recéler toute induction. Or, ne retrouve-t-on pas l'induction à la base même des sciences de la nature ? Tout recours à l'observation ou à l'expérimentation n'enveloppe-t-il pas quelque recours à l'induction ? La constance d'un certain ordre naturel, à laquelle ne cesse d'en appeler le savant (soucieux, pour parvenir à l'établissement d'une loi universelle, de généraliser quelque observation particulière ou quelque expérience locale), n'est autre que le déterminisme causal. N'étant pas une vérité expérimentale, le déterminisme causal est, en effet, *universel*.

Cela dit, M. Barzin sait qu'en la cernant de la sorte, il a honoré la science dans son incomparable légitimité, et qu'il l'a justifiée dans ses succès. S'il s'oppose, dès lors, au néo-positivisme, c'est dans la mesure où il s'insurge contre l'idée que la connaissance scientifique serait susceptible de résoudre tous les problèmes que suscite aux hommes leur condition d'hommes [25].

L'homme n'est pas seulement un être de savoir et de vérité. Il est aussi un être d'action et de liberté, un être lésé d'amour, de haine, d'admiration, d'espoir et d'inquiétude. Ses évaluations et ses aspirations ne seraient-elles que des constatations insuffisamment clarifiées et incorrectement formulées ?

Ou bien n'exprimeraient-elles que ces tendance vitales dont les psychologues et les sociologues explorent les mécanismes? Mais M. Barzin nous a montré que la notion de *criterium*, sur l'emploi de laquelle certains néo-positivistes fondaient la réduction des jugements de valeur aux jugements de vérité, ne permet guère de dénombrer, d'une manière contraignante, les conditions d'application de la valeur à un objet. L'établissement d'un *criterium*, si minutieux et si complet soit-il, ne nous met pas en mesure de substituer, sans autre forme de procès, une série de jugements de vérité à un jugement de valeur. Il y a des définitions au nom desquelles les hommes consentent délibérément au sacrifice de leur vie. Assimiler pareilles définitions aux définitions de la science, c'est renoncer à comprendre encore pareil sacrifice. Par ailleurs, M. Barzin ne croit pas qu'il suffise d'alléguer l'enracinement psychosocial des jugements de valeur, pour se croire autorisé à réserver provisoirement au psychologue et au sociologue le droit et le soin de les examiner. Les méthodes qui garantissent toute la fécondité des sciences de la nature se sont le plus souvent révélées décevantes, dès l'instant où l'on s'est avisé de les appliquer, telles quelles, aux sciences de l'homme [34].

Bref, nous sommes dans l'embarras. Tout au long de ses écrits les plus récents, M. Barzin a donc eu, à mes yeux, le grand mérite de reconnaître que la trame même de notre vie est faite des victoires que nous ne cessons alors de remporter sur notre propre perplexité. Il serait sans doute prématuré de faire observer que ces victoires peuvent aussi bien sanctionner l'instauration de la servitude que consacrer l'épanouissement de la liberté. C'est assurément triompher de ma perplexité que de n'attendre et de n'obtenir que de moi-même les choix successifs en fonction desquels je continue de me choisir, les décisions par lesquelles je décide peu à peu de l'être que je suis; il n'empêche pourtant que je pourrais, en effet, mettre fin à ma perplexité, d'une autre façon : par exemple, en me déchargeant aveuglément sur autrui du soin de décider de la nature et de la signification de mes actes. Mais, à cet endroit précis de mon exposé, cela seul qui importe, c'est d'admettre que, au niveau et sur le plan de l'action, nous n'enregistrons quelque succès sur notre perplexité qu'en inaugurant une stra-

tégie qui n'a plus rien de commun avec la stratégie de la science.

Ainsi M. Barzin nous a-t-il fait entrevoir que si nous devons renoncer, d'une part, à prouver que les hommes poursuivent des fins contradictoires, nous ne réussirons jamais, d'autre part, à prouver le contraire. Prouver le contraire serait, en effet, prouver que l'abstraction en fonction de laquelle on se serait fait fort d'unifier des fins foncièrement différentes est expérimentalement identifiable à une authentique règle morale et non point simplement à quelque forme vide. En l'occurrence, l'homme ne pourrait toutefois se tourner, avec confiance, vers la science que si celle-ci lui prouvait que nos différends les plus sanglants ne portent jamais que sur la détermination des moyens.

Or, être vivant, l'homme vit toujours, à quelque titre et à quelque degré, dans l'urgence. Là où il cesse de savoir, il commence d'évaluer. Par exemple, il évaluera les attitudes incompatibles que ne laissent pas de médiatiser, en nous, les thèses respectives de l'unicité dernière ou de la multiplicité dernière des fins. Évaluant de la sorte, il se fera philosophe, si tant est que les méthodes spécifiques de la philosophie sont, en fin de compte, les méthodes mêmes de l'évaluation. M. Barzin n'a jamais renoncé à être ce philosophe qui évalue hardiment les réponses antinomiques que l'on peut théoriquement réserver à la redoutable question de savoir si les guerres que se font les hommes ne concernent encore que les moyens ou bien affectent déjà les fins.

Quand il opte résolument en faveur de la thèse de la multiplicité de fins irréductibles les unes aux autres, c'est parce qu'il s'inscrit en faux contre toute extension des méthodes caractéristiques des sciences de la nature au domaine de l'action. Sur le plan du savoir, la vérité objective s'accompagne constitutivement de ses preuves; elle est alors, comme on dit, uniformément contraignante. Au niveau de l'action, par contre, faute de pouvoir être méthodiquement démontrée, une vérité objective devrait être imposée; elle ne pourrait l'être néanmoins qu'au prix de quelque coup de force. A partir du moment, en effet, où, assimilant l'une ou l'autre de ses croyances à la vérité objective de l'action, un homme dispose de la force nécessaire à l'écrasement de ses adversaires,

c'en est fait non seulement de nos désaccords et de nos controverses, mais aussi de notre liberté.

Ainsi la thèse de la multiplicité résiduelle des fins cardinales de l'action ne se distingue-t-elle pas, dans la philosophie de M. Barzin, de la thèse de l'autonomie de la conscience agissante. Croire que l'homme, au niveau de l'action, ne peut s'en remettre qu'à sa conscience, c'est croire qu'il faut le respecter dans sa personne, c'est croire à la liberté. Philosophie du savoir *et* de l'action, la philosophie de M. Barzin est une philosophie de la vérité *et* de la liberté. Précisons aussitôt : croire à la liberté, ce n'est pas croire que nos évaluations ne ratifieraient que le caprice, entérineraient la pure confusion. De ce que la relation du motif à l'acte n'est pas réductible à une simple relation causale il ne résulte nullement que toute action ne se trouve pas déterminée par ses motifs. Mais ces motifs sont constitutivement affectés de quelque indice de valeur. Point de valeur, toutefois, que ne médiatise quelque aspiration; point d'aspiration, dès lors, qui ne soit braquée sur quelque fin. L'ordre auquel se trouve subordonnée la conduite humaine est l'ordre des fins. Aux yeux de M. Barzin, cet ordre n'est pas moins rigoureusement régi que l'ordre des causes [23, 24]. Seulement, plus fondamental que l'ordre des causes, l'ordre des fins est, à maints égards, l'ordre même de notre vie; il s'impose, comme tel, au savant qui entreprendrait effectivement de le décrire en termes de déterminisme causal. Dans l'expérience que nous faisons de la valeur, celle-ci ne s'impose-t-elle pas à nous? Par exemple, je ne dispose pas du pouvoir de modifier ou de régler arbitrairement et comme à volonté, mes amours et mes haines. Vouloir aimer n'est pas encore aimer, et aimer n'est plus du tout vouloir aimer. Les valeurs que j'éprouve, je les éprouve comme transcendantes à ma volonté. Mais conclure de l'intra-transcendance des valeurs au moi à quelque absolue extra-transcendance de ces mêmes valeurs, ce serait aussitôt cesser de décrire fidèlement l'expérience qu'il nous est réservé de faire de n'importe quelle valeur. Car il n'y a pas de *commandement d'amour*. En revanche, il y aura éventuellement des hommes enchaînés, asservis, dans leur cœur et dans leur esprit, aux valeurs de ceux-là mêmes qui les auront enchaînés.

Qu'en est-il, aussi bien, de la liberté? La seule liberté dont

il nous soit donné de faire l'expérience, c'est, selon M. Barzin, celle dont témoignent nos actes, lorsqu'ils sont exclusivement déterminés par notre propre sentiment des valeurs. Au contraire, nous perdons notre liberté, dès l'instant où des forces extérieures surgissent, qui entravent, compromettent ou corrompent l'incarnation de nos valeurs dans notre action [20].

Constamment menacée, la liberté doit être constamment conquise ⁽¹⁾. Elle ne nous est pas donnée, comme le serait, par exemple, la vie. En tant que telle et dans sa durée même, la vie n'est ni bonne ni mauvaise. La valeur qu'elle aura sera la valeur dont nous l'auréolons, chaque fois que nous contribuons à accroître son autonomie [26]. Les destinées exemplaires sont des vies fécondes, et des vies fécondes sont toujours, sous quelque rapport, des vies sans commune mesure. C'est sur les chemins solitaires de l'inspiration personnelle, lorsqu'ils tournent le dos à la collectivité et à tout ce qui a été découvert, créé et instauré, que les individus découvrent, créent et instaurent, à leur tour, ce dont la collectivité pourra ensuite s'emparer et ce qu'elle s'empressera d'ailleurs d'exploiter. Encore ces individus n'ont-ils ainsi attendu que de l'exercice de la liberté ce que les collectivités du temps présent attendent toujours davantage des techniques de l'organisation [2].

Reste que la philosophie de M. Barzin ne serait pas fondamentalement une philosophie du libre examen, si elle se bornait à ratifier l'irréductibilité des jugements de valeur aux jugements de vérité, l'incommensurabilité des informations descriptives de la science avec les évaluations normatives de la conscience. Les croyances qui sont les nôtres, nous devons alors les éprouver. On peut apprendre à les éprouver [16, 30]. Les éprouver, ce ne sera cependant pas s'ingénier insidieusement à les prouver. M. Barzin n'a jamais consenti à réduire l'intervalle qu'il n'a cessé de repérer entre le savoir et la croyance, entre l'indicatif de l'être et les impératifs du devoir-être, entre les vérités que l'on peut prouver et celles que l'on doit éprouver. Éprouver des croyances indémonstrables, ce sera, en s'efforçant toujours de les illustrer dans les moments de

(1) Il en va des peuples comme des hommes : l'histoire inscrit le maintien et la promotion de la liberté politique à l'actif de ceux qui ont su ne se soustraire ni au sacrifice ni au combat [6, 11].

notre action, oser souvent les mettre en question. Une croyance n'est pas moins revisable qu'une théorie scientifique. Mais, pour pouvoir la reviser, il faut savoir faire montre de ce courage de la lucidité, de cette sincérité qui est sans doute la vertu à laquelle M. Barzin a, dans son œuvre et dans sa vie, attaché le plus de prix. Précisément, il n'y a pas de tolérance sans sincérité [21]. Ce ne serait guère avoir de convictions ou ce serait en être secrètement mécontent ou honteux que de ne pas accepter, le cas échéant, de les défendre et de combattre ceux qui tentent de me les ravir, de les dégrader ou de les travestir. La tolérance est une vertu de dialogue; engager le dialogue, c'est renoncer loyalement à la violence, ce n'est pas renoncer à un affrontement loyal. J'avais donc quelque raison de dire, au début de cet exposé, qu'une philosophie de la vérité et de la liberté est la philosophie d'un effort constant et d'un perpétuel combat. Décider de soi par soi, c'est refuser d'admettre que nos destinées soient, d'ores et déjà, jouées, prédéterminées en fonction de quelque scénario ou canevas d'inspiration religieuse ou politique [17]. Dans l'embarras de l'action, l'homme du libre examen n'écoute guère que la voix que ne parviendront jamais à couvrir complètement les voix insidieuses ou bruyantes des églises et des partis politiques.

Telle est, sommairement esquissée, la philosophie de M. Barzin. M. Barzin n'a pu faire cependant qu'il n'ait résolument conclu de sa propre philosophie à la philosophie en tant que telle. Il a ainsi usé d'un privilège que se réserve traditionnellement le métaphysicien, qui n'a jamais craint, en effet, d'accorder quelque droit de cité au paradoxe ou au cercle, lorsque le paradoxe et le cercle lui paraissent cerner l'enjeu le plus secret de sa mission. L'important est toutefois d'en convenir, et M. Barzin ne s'est pas fait faute de reconnaître que s'il n'a pu définir la philosophie qu'en élaborant sa propre philosophie, il n'a pu élaborer celle-ci qu'en définissant celle-là. La philosophie de M. Barzin s'achève, somme toute, sur une philosophie de la philosophie. Car c'est bien ébaucher une philosophie de la philosophie que de traiter, comme l'a fait à maintes reprises M. Barzin, de l'esprit même de la philosophie [27].

Or, à travers les âges de la raison et les paysages du cœur, l'activité philosophique ne s'est-elle pas constamment con-

fondue avec cette inflexible vocation de la clarté, qui a appelé les hommes à s'interroger sur la plénitude de leurs tendances, sur la fécondité de leurs aspirations, sur l'opportunité de leurs buts, bref, sur la valeur absolue de leurs valeurs relatives?

Le philosophe n'a cessé d'être cet homme qui nous suggère quel prix nous devons accorder et quelle importance nous devons assigner, dans le champ de notre sollicitude, à la science, à l'art, à la religion, à la justice, à la charité, à la bienfaisance, au plaisir, à la démocratie, à l'argent [36]. Chemin faisant, il aura principalement élucidé ses propres choix, indiqué les options qui sont les siennes et précisé des renoncements qui lui sont personnels. Qu'aurait-il pu faire d'autre? L'expérience dont il s'est nourri est l'expérience qu'il a pu faire, en cours de route, d'une vie qui n'aura jamais été que la sienne. Si les vérités de la science ne lui ont point suffi, c'est parce qu'une vision du monde ne s'ordonne et ne s'unifie qu'en fonction des appréciations que nous portons sur cela même que la science se borne à décrire et à nous faire connaître. Sans doute ces aspirations sont-elles marquées du sceau indélébile de l'être que le philosophe est seul à être. Mais l'homme veille en chaque homme, et les sagesse ne sont jamais entièrement perdues. Rien ne m'assure, par exemple, que je ne découvrirai pas demain, dans une page oubliée d'Aristote ou de Spinoza, un début de solution à quelque pressant problème de conduite, un début d'apaisement à quelque sourde inquiétude.

M. Barzin nous a, dès lors, rappelé que si la philosophie ne vieillit guère, elle ne progresse point. Chaque philosophie s'offre à nous, dans la plénitude de la vision qu'elle authentifie. Les philosophies sont insulaires, à l'instar des philosophes qui s'y sont retranchés et confessés. Il faut l'accorder à M. Barzin : aucune grande philosophie n'a été le fruit d'un travail d'équipe.

Pour apprécier, en conclusion, l'idée que M. Barzin s'est faite de la nature même de la philosophie, il sied alors d'en scruter la fécondité. Or, cette idée se sera révélée féconde, si elle a, d'une part, permis à son auteur de mieux comprendre les philosophies et si elle l'a, d'autre part, mené à faire comprendre mieux et, au bout du compte, à faire aimer la philosophie.

On sait que M. Barzin a heureusement renouvelé, sur nombre de points précis, l'histoire de la philosophie : nous saisissons plus clairement, après lui, les ingénieux desseins pédagogiques du fondateur de l'Académie, le lourd secret de l'éthique des Stoïciens, la portée métaphysique du *cogito* cartésien [14, 22, 31].

On sait ensuite la finesse et la rigueur que M. Barzin a su apporter tantôt à la présentation des philosophies de Bertrand Russell, d'Eugène Dupréel ou d'Henri Bergson, tantôt à l'évocation de la mémoire de René Le Senne ou de Paul Hymans [5, 28, 35; 32, 33].

On sait enfin et on sait surtout que si un philosophe, en raison même de la singularité de son propos, ne peut chercher, dans son enseignement, à imposer à ses élèves sa propre vision du monde, il se doit, en revanche, d'ouvrir sur le monde les yeux de ceux dont il a passagèrement la garde. Un philosophe ne réussira à faire aimer la philosophie que s'il convie les jeunes esprits à se constituer résolument, dans des perspectives qui seront les leurs, une sagesse non moins personnelle que celle qu'il continue lui-même de se constituer, dans des perspectives qui sont les siennes. M. Barzin a été, par excellence, ce philosophe.

Bibliographie

Travaux de M. Marcel Barzin

- [1] *La logique contemporaine* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, Bruxelles, XXVI, 1920-1921, pp. 145 à 154).
- [2] *La crise de l'idéologie libérale* (*Le Flambeau*, Bruxelles, IX, 4, 1926, pp. 406 à 414).
- [3] *Sur la logique de M. Brouwer* (avec A. Errera), Académie royale de Belgique (*Bulletins de la classe des Sciences*, Bruxelles, 1927, pp. 56 à 71).
- [4] *Sur le principe du tiers exclu* (avec A. Errera), (*Archives de la Société belge de Philosophie*, Bruxelles, 2, 1929, 28 pages).
- [5] *Préface* à : Bertrand Russell, *Méthode scientifique en philosophie*, traduit de l'anglais par Philippe Devaux, Vrin, Paris, 1929, pp. v à xxiv.
- [6] *Contre Erich Maria Remarque* (*Le Flambeau*, Bruxelles, XII, 12, 1929, pp. 367 à 371).
- [7] *Sur la logique de M. Heyting* (avec A. Errera), (*L'Enseignement mathématique*, Paris-Genève, XXX, 1931, pp. 248 à 250).
- [8] *Note sur la logique de M. Heyting* (avec A. Errera), (*L'Enseignement mathématique*, Paris-Genève, XXXI, 1932, pp. 122 à 124).

- [9] *Sur les démonstrations de non-contradiction des axiomes* (*Comptes rendus du Deuxième congrès national des Sciences*, Bruxelles, volume I, 1935, pp. 156 à 159).
- [10] *Probabilité et déterminisme*, Travaux du Neuvième congrès international de Philosophie (*Actualités scientifiques et industrielles*, Hermann, Paris, n° 536, 1937, pp. 15 à 20).
- [11] *Pour l'union des nations libres* (*Le Flambeau*, Bruxelles, XXI, 5, 1938, pp. 531 à 536).
- [12] *Langage et réalité*, dans *Les conceptions modernes de la raison* (Amersfoort, 1938), (*Actualités scientifiques et industrielles*, Hermann, Paris, n° 849, 1939, pp. 20 à 27).
- [13] *Logique symbolique. Sur la portée du théorème de M. Gödel* (*Bulletin de la classe des Sciences*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, XXVI, 1940, pp. 230 à 239).
- [14] *Sur les dialogues de Platon, comme source pour Socrate* (*Bulletin de la Société toulousaine d'Etudes classiques*, Toulouse, XXXIV, novembre 1940, pp. 1 à 5).
- [15] *Le mouvement des idées au XIX^e et au XX^e siècles* (*Les Cahiers du libre examen*, Bruxelles, avril 1946, pp. 2 à 8).
- [16] *La civilisation américaine* (*Cercle des Alumni de la Fondation universitaire*, Bruxelles, 1946, pp. 421 à 428).
- [17] *Notes sur le concept de classe sociale* (*Les Cahiers du libre examen*, Bruxelles, XI, 2, 1947, pp. 27 à 34).
- [18]-[19] *Cours de logique*, deux volumes, nouvelle édition, Desoer, Liège, s. d. [1947], 90-60 pages.
- [20] *Valeur de la liberté* (*Revue Internationale de Philosophie*, Bruxelles, VI, 1948, 13 pages).
- [21] *Philosophie du libre examen* (*Notes et Conférences*, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, X, 1948, pp. 40 à 55).
- [22] *La signification du stoïcisme* (*Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, XXXV, 1949, pp. 94 à 105).
- [23] *Valeur et liberté* (*Proceedings of the Xth International Congress of Philosophy* (1948), Amsterdam, volume I, 1949, pp. 440 à 442).
- [24] *Les deux déterminismes* (*Actes du Quatrième congrès des Sociétés de philosophie de langue française*, Neuchâtel, 1949, pp. 265 à 270).
- [25] *L'empirisme logique* (*Revue Internationale de Philosophie*, Bruxelles, XI, 1950, pp. 84 à 94).
- [26] *La valeur de la vie*, Imprimeries Cock, Bruxelles, 1950, 6 pages.
- [27] *La nature de la philosophie*, Université libre de Bruxelles, Séance solennelle de rentrée du 5 octobre 1950, Editions de l'Université, Bruxelles, 1950, pp. 19 à 32.
- [28] *L'œuvre d'Eugène Dupréel* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, juillet-août 1950, Bruxelles, 12 pages).
- [29] *Réflexions sur le principe du déterminisme* (*Actualités scientifiques et industrielles*, Colloque d'épistémologie [Congrès International de Philosophie des Sciences, Paris, 1949], Hermann, Paris, n° 1126, 1951, pp. 87 à 92).
- [30] *L'enseignement du civisme en Amérique* (*Morale et Enseignement*, II, Bruxelles, 1951-1952, pp. 1 à 3).
- [31] *Le cogito cartésien*, (*Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, XL, 1954, 6, pp. 528 à 535).

- [32] *Témoignage* (René Le Senne), (*Les Etudes philosophiques*, Paris, X, 1955, 3, pp. 378 et 379).
- [33] *Hommage à la mémoire de Paul Hymans* (*Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, XLI, 1955-1956, pp. 301 à 309).
- [34] *Quelques réflexions sur les sciences morales* (*Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, XLII, 1956, 1-2, pp. 30 à 40).
- [35] *L'intuition bergsonienne* (*Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, XLV, 1959, 10-11, pp. 527 à 534).
- [36] *Morale et philosophie* (*Morale et Enseignement*, Bruxelles, 1960, 1-2, pp. 5 à 14).

La déontologie de la presse (1)

par **Marcel DEFOSSE**,
Chargé de cours à l'Université

L'expression « déontologie de la presse » n'est ni récente, ni courante. Elle demande donc à être définie avec précision.

Déontologie

Le mot savant « déontologie » s'explique par son étymologie grecque : *Déôn-déontos* signifie devoir, *logos* signifie discours, leur combinaison implique une théorie des devoirs, soit, au sens large, un synonyme de l'éthique ou de la morale. Toutefois le mot n'est employé que dans un sens restreint. Son créateur, le philosophe anglais Jérémie Bentham, s'en est servi pour baptiser sa morale utilitaire qui avait pour objet le bonheur. En France, le langage usuel emploie déontologie seulement pour la médecine; c'est la règle des rapports du praticien avec ses confrères et avec sa clientèle. Il est légitime d'étendre son sens à la morale professionnelle des carrières libérales. Le journalisme en est une, comme la médecine, le barreau et l'enseignement.

La philosophie enseigne que l'activité humaine relève de trois critères : le vrai ou l'utile, le beau, le bien. Nous pouvons appliquer ceux-ci au journalisme. Pour l'exercer, il est indispensable de posséder à la fois des connaissances techniques précises et une vaste culture générale, il est souhaitable d'en tirer parti de manière à intéresser le public et enfin il convient dans l'exercice de cette activité de distinguer entre ce qui est

(1) Leçon d'introduction, faite à la Section de Journalisme, le 21 octobre 1960.

permis et ce qui est défendu, entre ce qui est obligatoire et ce qui est facultatif, entre ce qui est recommandable et ce qui est déconseillable. Comme le savoir, comme le talent, ce sentiment moral s'acquiert surtout par l'expérience personnelle. Un enseignement théorique n'en constitue pas moins une préparation non seulement utile mais nécessaire : il fournit le fil d'Ariane qui permet de ne pas se perdre dans le labyrinthe du Minotaure, s'il ne dispense pas la perspicacité, la patience et le courage dont les explorateurs doivent être également pourvus. Ce cours a donc pour objet de fournir la base d'une éthique professionnelle.

Une distinction s'impose. Le cours du droit de la presse recense les lois et les règlements, fort nombreux, qui sont appliqués en cette matière. Ne suffit-il pas à l'étudiant de les connaître, au journaliste de les respecter, pour en avoir terminé avec ce problème? Sans doute, notre exposé ne saurait faire abstraction de cet aspect juridique, quitte à répéter ce qui aura été dit déjà et mieux dit dans une autre chaire. Mais ce ne sera ni le seul ni le plus important des points que nous allons considérer. Car, comme le dit Beaumarchais : « Les lois ont prononcé ce qu'on doit aux autres, l'honneur seul prescrit ce que l'on se doit à soi-même. »

De plus, dans le journalisme, deux facteurs interviennent qui agrandissent encore l'écart observé dans les autres domaines entre le droit et la morale.

La loi est toujours en retard sur l'usage qu'elle ne fait que codifier ou sanctionner. Il en est particulièrement ainsi pour les activités d'origine récente. Malgré ses quelques siècles d'existence, le journalisme ne peut se prévaloir des traditions millénaires de la médecine, du barreau, de l'enseignement. Plus encore que ceux-ci, il est soumis à un empirisme local qui, selon les pays, impose des solutions contradictoires. Donnons-en un exemple : en Grande-Bretagne, il est normal qu'en période électorale, un parti publie son programme et ses arguments dans un journal du parti opposé, à un emplacement loué au tarif de la publicité, procédé qui est inconcevable sur le continent. En outre, dans les cinquante dernières années, le journalisme a subi une véritable révolution qui le rend complètement différent de ce qu'il était avant 1914 : d'une part, l'amateurisme, qui était la règle, sans être devenu l'exception,

se trouve en constante régression; d'autre part, de nouveaux moyens de diffusion des nouvelles sont apparus et ont pris une place prépondérante. Pour ces différentes raisons, les droits et obligations du journaliste sont souvent dépourvus d'une sanction légale.

En second lieu, dans les démocraties du type que la Belgique a adopté, la presse est un service public confié pour la plus large part à des personnes et à des intérêts privés. Elle n'a pas le privilège de cette situation contradictoire, puisque les trois autres carrières libérales auxquelles nous l'assimilons la partagent avec lui; mais pour des raisons historiques que nous aurons à étudier, elle n'a pas jusqu'à présent réussi à élaborer un statut complet et précis. En conséquence, il arrive parfois que la déontologie s'oppose au droit. Le conflit de devoirs qui se produit alors est exceptionnel, illogique et pénible, mais il est inéluctable et nous aurons à le traiter.

Cette raison suffirait à rendre la connaissance de la déontologie précieuse pour le futur journaliste. Il vient s'en ajouter d'autres. L'exercice de sa profession obéit à une série d'impératifs contradictoires, qu'il importe pourtant de concilier. Nous examinerons un par un les cas concrets où ils s'affrontent, mais nous pouvons dès à présent définir les trois catégories où ils se rangent.

1. Liberté et responsabilité. Sans doute est-ce là une anti-thèse que n'ignore aucune activité. Bernard Shaw a dit : « La liberté implique la responsabilité. C'est pourquoi la plupart des hommes la redoutent. » On ne peut toutefois mettre sur le même pied la liberté d'expression et la liberté de la presse, bien qu'elles soient également reconnues par notre Constitution et par la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Par le fait d'une diffusion incommensurablement plus grande, la seconde entraîne de toute nécessité une responsabilité pénale, civile et morale beaucoup plus lourde que la première.

2. Servitude et indépendance. Une illusion demeure courante parmi les profanes dans nos pays démocratiques. Parce qu'à ses origines, la presse ne se distinguait guère de la littérature (les premières gazettes sont parfois rimées), certains s'imaginent toujours que, comme la littérature, la presse prend parfois la forme d'une activité individuelle et gratuite. Rien

n'est plus faux. Un écrivain peut se soucier uniquement de se satisfaire lui-même et ne pas s'inquiéter si son œuvre sera utile ou néfaste, ou simplement accessible à un public si restreint soit-il. Cette faculté est refusée au journaliste. Nietzsche, en pleine possession de son génie, admettait qu'il n'existait alors en Europe que quatre personnes capables de le comprendre et il ne se moquait pas mal qu'elles lui donnassent tort ou raison. La presse — et par suite tous les journalistes qui y collaborent — sont étroitement tributaires d'une ou de plusieurs collectivités.

D'abord au point de vue intellectuel, ils défendent une cause qui n'est pas seulement la leur, que ce soit celle de l'humanité, d'un pays, d'une religion, d'un parti politique, d'une classe sociale, ou du groupe composite et mal définissable de leurs lecteurs.

Ensuite, au point de vue matériel. La presse doit impérieusement rendre service — ou tout au moins ne pas nuire — à ses lecteurs, à ses annonceurs qui lui permettent de vivre (la publicité constitue dans nos pays la plus importante ressource des journaux), à ses commanditaires s'ils existent et, lorsqu'il s'agit d'une entreprise commerciale, à ses propriétaires ou à ses actionnaires.

Or, d'une manière qui n'est paradoxale qu'en apparence, si la presse ne conserve pas son indépendance vis-à-vis de ceux pour qui elle est faite, elle en pâtit très vite par un manque d'intérêt qui se traduit à bref délai par la désaffection du public.

3. Objectivité et rapidité. La presse doit dire la vérité, toute la vérité et la dire tout de suite : ni dans un an, ni dans un mois, ni la semaine prochaine, mais le jour même. Faut-il insister sur le fait que c'est impossible? Ne parlons même pas des jugements de valeur : à près de cinquante ans de distance, les historiens discutent toujours sur le partage des responsabilités dans la guerre de 1914 alors que les journalistes ont été obligés le jour même de sa déclaration de trancher la question, sous des formes d'ailleurs résolument contradictoires. L'exactitude ou la fausseté d'un fait suffit déjà à poser des problèmes insolubles à court délai. Cela va de soi et a relativement peu d'importance quand l'événement se passe dans un pays lointain. La dépêche en trois lignes qui annonce qu'une révolte a été réprimée au Béloutchistan ne risque guère de préoccuper

le lecteur belge et épargne au journaliste la peine de vérifier s'il y a vraiment eu une révolte, si elle a bien été réprimée, et qui s'est révolté contre qui. La difficulté devient épineuse lorsque la nouvelle peut avoir deux significations contradictoires. Par exemple quand M. Albert Sarraut, alors président du conseil, déclara lors de la réoccupation militaire de la Rhénanie par Hitler : « La France ne tolérera pas que Strasbourg se trouve sous le feu des canons allemands », il était en pratique impossible de s'informer auprès des services compétents s'il s'agissait d'une menace en l'air ou au contraire d'un euphémisme annonçant que le lent mécanisme de la mobilisation avait été mis en marche. Or c'est là ce que voulait savoir le public. Le journaliste devait se résigner soit à sacrifier la rapidité et à attendre que les prochaines vingt-quatre heures l'éclairaient à ce sujet, soit à sacrifier l'objectivité et à se fier à son flair pour deviner l'interprétation exacte.

Je me limite aux trois contradictions qui sont caractéristiques de la presse et je néglige volontairement celles, plus nombreuses, qu'elle connaît au même degré que les autres professions : assurer la rentabilité et ne pas y soumettre un idéal, plaire aux uns sans déplaire aux autres, être véridique sans être ennuyeux, etc.

Presse

Vous serez sans doute surpris qu'il me paraisse nécessaire de définir la presse. Chacun de vous est convaincu de savoir fort bien ce que ce mot désigne. Il n'en demeure pas moins que, depuis le moment où un contemporain l'a appris, que ce soit il y a quinze ans ou il y a cinquante, sa signification a changé. Aussi, les notions qui continuent à avoir cours sont étrangement périmées et n'ont pas plus de rapport avec la réalité actuelle qu'une presse à bras avec une rotative.

Dans un dictionnaire récent, j'ai trouvé cette définition : « Manifestation et publication de la pensée par la voie de l'impression. » Les autres ouvrages que j'ai consultés reflètent une conception analogue qui, pour être étymologiquement exacte, est devenue beaucoup trop restreinte. En revanche, les Anglo-Américains préfèrent utiliser l'expression « mass communications » (l'information des masses) qui englobe,

outre la presse, la littérature et le spectacle sous ses différentes formes, spécialement la radio, le cinéma et la télévision. Faute d'avoir trouvé une définition qui me satisfasse, je vous proposerai la mienne qui servira de base à ce cours : « La presse est la diffusion permanente de nouvelles. » Permanente ici implique une régularité, qui est, bien entendu, élastique. Cette conception est celle d'une enquête menée par l'Unesco qui a conclu en estimant que pour qu'un pays soit considéré posséder une information suffisante, il faut qu'il dispose en moyenne par cent habitants de dix exemplaires de journaux, de cinq postes de radio et de deux sièges de cinéma.

Nous allons succinctement passer en revue les différents organes de presse.

1. LA PRESSE IMPRIMÉE

a) *L'agence.*

Les agences de presse sont relativement récentes (la première, Havas, date de 1832), elles sont peu nombreuses (une par pays en principe), elles ont un nombre très restreint de lecteurs (les journaux et quelques services publics) mais elles fournissent un pourcentage considérable de la matière première qu'utilise le restant de la presse dans le monde entier.

En principe, elles se bornent à donner des informations sous la forme la plus dépouillée (bien que certaines s'adjoint un service de « features » comme on dit même dans les pays de langue française, disons de variétés, qui vont de la bande dessinée au grand reportage et que d'autres se consacrent exclusivement à cette spécialité). Idéalement, la première dépêche d'agence émanée de cette terre à l'intention d'autres astres habités aura été : « Adam et Eve quittent le paradis terrestre », enregistrant un fait qu'un observateur pouvait constater et laissant le destinataire se casser la tête pour savoir quelles en étaient les causes et les conséquences.

L'agence est tantôt nationale et tantôt internationale. Elle peut être un organisme d'Etat (Tass), un établissement public (A. F. P.), une coopérative entre les journaux qui y sont abonnés (A. P. et Reuter), une entreprise commerciale (U. P.).

L'agence Belga est une société privée, fondée à l'initiative du Roi Albert en 1920. En droit, ses liens avec le gouverne-

ment se réduisent à ce que celui-ci lui assure l'exclusivité de ses communiqués et y abonne ses ministères. Sur 5.000 actions, 3.500 sont entre les mains de la presse dont les deux groupements désignent la totalité des administrateurs et le président. Belga est abonnée à A. F. P. et à Reuter et a des échanges avec une dizaine d'agences européennes.

b) *Le quotidien.*

Comme son nom ne l'indique pas, le quotidien ne paraît presque jamais sept jours de la semaine (le repos hebdomadaire est devenu une institution respectée à l'échelle mondiale beaucoup plus scrupuleusement que le sabbat par les Juifs), mais tout au plus six fois, parfois seulement quatre ou cinq. Quand l'Unesco, pour les besoins d'une enquête, a voulu préciser ce qu'un quotidien était au juste, elle a trouvé ceci : « Un journal d'information générale, signalant principalement les événements survenus dans les 24 heures précédant sa mise sous presse, mis en vente dans le grand public et constituant pour ses lecteurs une source originale d'information par écrit sur les événements d'actualité. » Cette définition exclut les quotidiens trop spécialisés, qu'il s'agisse du *Moniteur*, de *l'Echo de la Bourse*, des journaux hippiques, etc. Ils constituent en effet un groupe à part qui est logiquement assimilé aux périodiques de la même espèce.

C'est sous la forme du quotidien que la presse a fait sa première apparition, c'est toujours à lui que l'on pense en premier lieu quand on parle de journalisme, c'est lui qui demeure encore la presse par excellence. Pour la commodité de l'exposé, c'est à lui que ce cours se référera en principe.

Le quotidien se présente sous de multiples aspects.

I. *Le quotidien d'information.* En dépit de ce qui vient d'être dit, ce n'est pas un pléonasme. Si tous les quotidiens font de l'information, absolument aucun ne fait exclusivement de l'information. Pour chacun diffère le dosage entre la reproduction textuelle d'un document préexistant d'une part et sa condensation, son commentaire, sa critique d'autre part. Sans compter que l'amas de copie qui s'offre sans qu'il soit besoin de la solliciter, dépassant toujours de beaucoup l'espace dis-

ponible, rien que le choix qui doit être opéré suppose un point de vue, voire un préjugé.

Le quotidien d'information est donc celui qui donne les nouvelles les plus variées dans tous les domaines en ne leur faisant subir d'autre sélection que celles de leur authenticité et de leur intérêt général. Est-ce à dire qu'il est d'une parfaite objectivité? Certainement pas. Il suffit de comparer deux quotidiens qui paraissent dans le même pays, voire dans la même ville pour constater à quel point ils diffèrent. Leur impartialité consiste au mieux à donner simultanément les versions contradictoires des événements controversés et au pis à se taire délibérément à leur sujet, de crainte de blesser les convictions d'une partie de la clientèle.

Un quotidien de pure — ou presque pure — information ne touche que le cercle restreint des lecteurs qui sont capables d'interpréter eux-mêmes les événements. Le *Times* a un des plus faibles tirages de la presse anglaise. *Le Monde* est seul dans la presse française à reproduire intégralement les documents essentiels, si longs et si ennuyeux qu'ils puissent être. Ce qui lui vaut d'être lu par tous les journalistes et d'avoir été le seul journal que lisaient Pétain à l'île d'Yeu et Maurice Thorez pendant sa convalescence en U. R. S. S.

II. *Le quotidien d'opinion*. Dans les pays démocratiques il constitue un élément indispensable au fonctionnement d'un parti politique. Il comprend d'une part les moniteurs quasi officiels de ces groupements, d'autre part des journaux qui, sans être assujettis à des directives et à un contrôle extérieurs, n'en adoptent pas moins sur les problèmes de l'heure une conviction qu'ils défendent et qu'ils s'efforcent de faire partager à leurs lecteurs.

Le XIX^e siècle a eu tendance à exagérer considérablement l'influence qu'exerçaient ces journaux. « Mon fauteuil, disait Bunau-Varilla, propriétaire-directeur du *Matin*, vaut trois trônes. » On a sérieusement considéré la presse comme le quatrième pouvoir, à l'égal de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. « C'est une puissance immense, formidable, incommensurable, un élément aussi nécessaire à l'homme moderne que l'air qu'il respire », écrivait Drumont.

Nous en avons beaucoup rabattu depuis. Déjà avant 1914, Robert de Jouvenel insinuait perfidement : « On appelle jour-

naux d'opinion tous ceux que leur tirage ne suffit pas à faire vivre. » En politique, les lecteurs fidèles, voire les abonnés d'un journal, votent fréquemment à l'inverse de ses recommandations. Aux Etats-Unis, pour les quatre cinquièmes la presse a toujours été républicaine de tendance. Ce qui n'a pas empêché les démocrates de faire élire trois fois Roosevelt et une fois Truman et de posséder la majorité au Congrès et au Sénat depuis vingt ans. Pendant l'occupation, tout le monde lisait la presse collaboratrice, faute d'autre, et prenait automatiquement le contrepied de ce qu'elle prônait.

III. *Le quotidien à sensation.* Il cherche à se faire vendre beaucoup plus qu'à se faire lire. Aussi accorde-t-il une importance capitale à trois éléments qui devraient être accessoires :

— La manchette, qui prend toute la largeur de la page, qui est formulée de la manière la plus accrocheuse, quelle que soit l'importance ou l'authenticité de la nouvelle, et sans s'inquiéter de correspondre à l'article qu'elle annonce. Un journal du soir de cette catégorie ne titre jamais sur un événement que les journaux du matin ont déjà signalé, pour donner l'impression, fausse ou vraie, qu'il contient quelque chose de neuf;

— L'exploitation du fait-divers : du sang à la une;

— La photo-choc exclusive : le jour de l'exclusion de Pinay du cabinet Debré, les numéros de *France-Soir* étaient épuisés à peine apportés aux kiosques, parce qu'ils contenaient la première photo du bébé de Brigitte Bardot.

IV. *Le quotidien à scandale.* Il n'existe pas jusqu'à présent en Europe et seuls les Etats-Unis possèdent toujours leurs tabloïdes. Ceux-ci se caractérisent par leur format réduit, la prépondérance des photos et des dessins, et l'intrusion délibérée dans la vie privée des individus en insistant sur ses côtés les moins reluisants. Il s'agit là de l'exploitation ouvertement commerciale du penchant qu'éprouve l'humanité pour le crime, le vice et l'obscénité et qui se satisfait ainsi sous une forme platonique, ce qui est de toute manière préférable à ce qu'il s'extériorise en actes. Les lois en principe prohibent ce genre d'entreprises mais elles sont régulièrement tournées par des procédés astucieux qui se renouvellent dès qu'ils sont éventés.

Reconnaissons que cette presse correspond à un instinct

ancien et puissant, qui remonte aux propos tenus au lavoir et au mail depuis la préhistoire, où les absents sont impitoyablement traités. En France, en Grande-Bretagne et en Italie, il trouve son exutoire dans des hebdomadaires spécialisés. Les journaux d'information lui accordent une place, après l'avoir débarrassé de sa nocivité : les échos et les potins.

Car cette classification ne doit surtout pas être prise dans un sens rigoureux, elle indique seulement des tendances prépondérantes. En pratique, chaque quotidien contient sa part d'information, d'opinion, de sensation et, éventuellement, de scandale. Le dosage seul fait la différence.

c) *Le périodique.*

L'importance du périodique, et surtout de l'hebdomadaire, est souvent méconnue. La Belgique compte pour 60 quotidiens 3.000 hebdomadaires qui les égalent en tirage, en influence et en chiffres d'affaires. Un hebdomadaire féminin belge tire ses 80 pages à un million d'exemplaires et consomme autant de papier dans la semaine que les six numéros du *Soir*.

Le quotidien doit tout contenir, que ce soit sur une demi-page (comme dans les premiers mois de la Libération) ou sur 120 pages comme le *New York Times*. Le périodique se spécialise, compte tenu qu'une de ces spécialités consiste à donner le résumé hebdomadaire de la matière des quotidiens. Ce que font par exemple les américains *Time* et *Newsweek* qui constituent une des réussites frappantes du journalisme contemporain.

Par ailleurs, nous assistons actuellement à la renaissance d'une forme de journalisme qui eut son heure de gloire au XVIII^e siècle : la lettre confidentielle. Un rédacteur unique, qui est censé posséder des sources exclusives d'information, envoie à des abonnés — qui paient fort cher ce service — un bulletin, plus souvent ronéotypé qu'imprimé, qui contient ce qui ne se trouve pas dans les quotidiens. En fait il s'agit là d'une forme de la presse d'opinion qui à la fois ne veut pas s'imposer la lourde charge de l'information et qui, par son audience réduite, se permet des libertés d'expression que s'interdisent les organes accessibles à un public nombreux.

L'Unesco a classé les périodiques en quinze catégories, dont il est superflu de faire l'énumération. Mieux vaut se rendre

compte que cette forme de journalisme, même dans les cas les plus modestes, est aussi nécessaire et aussi intéressante que les autres. J'ai lu dans un manuel de déontologie que « n'est pas journaliste le charcutier ou le marchand de vins qui rédige le *Moniteur de la charcuterie* ou le *Courrier vinicole* ». Je me garderai bien de le contester. Seulement il y a belle lurette que ce charcutier ou ce marchand de vins a fait appel au concours d'un professionnel. Et celui-ci a autant de mérite à présenter les textes dont l'insertion est obligatoire, à les rendre lisibles et si possible attrayants, qu'un autre à rendre compréhensibles les arcanes de la politique intérieure ou extérieure.

Si la hiérarchie des sujets et du talent existe à l'intérieur du journalisme, il n'y a pas lieu pour autant d'y établir des différences de castes. Pour ma part, je considère que la jeune femme qui prend la responsabilité d'affirmer dans sa rubrique que « cette année les bibis sont tout ce qu'il y a de plus mimi » fait du journalisme aussi bien que le rédacteur diplomatique qui délaie en deux cents lignes la pensée profonde qu'à la prochaine rencontre au sommet, les interlocuteurs ne manqueront pas de faire un vaste tour d'horizon.

d) *L'illustration dessinée ou photographique.*

Elle ne possède pas, jusqu'à présent tout au moins, d'organe où elle règne seule, mais à de rares exceptions près (entre autres *Le Monde*, qui possède uniquement un service cartographique), elle prend de plus en plus de place dans les agences, les quotidiens et les périodiques. A juste titre d'ailleurs. Napoléon disait déjà : « Un petit croquis m'en dit plus qu'un long rapport. » Nous nous souvenons tous de photos d'actualité à côté desquelles le meilleur article consacré au même sujet paraissait schématique et abstrait. La caricature de Sennep dans *Le Figaro* fait souvent une meilleure critique de la pièce que le compte rendu de Jean-Jacques Gautier.

Néanmoins, la tendance persiste à ne pas reconnaître au dessinateur et au photographe la qualité de journaliste. Pourtant tous deux ont à faire face à des problèmes semblables à ceux qui se posent à leurs confrères. C'est peut-être faute d'avoir été englobés dans la corporation que les photographes se sont fâcheusement signalés à maintes reprises par une conduite blâmable. Certes plus que les reporters, ils se voient acculés à un

choix difficile entre la banalité et l'impudence. Passe encore quand il s'agit de personnalités qui recherchent, quand elles ne la provoquent pas, une publicité d'un goût douteux. Mais le fait est que des photographes ont troublé l'agonie de Gabriella Mistral et de Charles Dullin. La peinture féroce qui en est faite dans le film *La Dolce Vita* est malheureusement fidèle à la réalité.

2. LA PRESSE RADIOPHONIQUE

Ce n'est bien entendu pas toute la radio, ce n'en est même quantitativement qu'une très faible partie, mais elle possède une importance capitale. La preuve en est que les services d'écoute des radios étrangères sont organisés non seulement par les gouvernements mais par les agences de presse.

Son apparition vers 1925 a provoqué une véritable panique dans la presse imprimée qui en a conservé aujourd'hui encore des complexes, après avoir d'abord refusé d'imprimer les programmes, puis avoir dû céder sous la pression des lecteurs, tout en ignorant ou en réduisant au minimum le compte rendu des émissions. En Belgique, les journalistes refusent de reconnaître comme tels leurs confrères de l'I. N. R. sous prétexte que ceux-ci dépendent du gouvernement et non d'intérêts particuliers.

Car dans ce secteur, les démocraties libérales ont adopté des attitudes différentes. Tantôt, comme aux Etats-Unis, la radio demeure entièrement dans le secteur privé. Tantôt, comme en Belgique, elle est exclusivement un service public. Tantôt les deux systèmes fonctionnent d'une manière concomitante.

Lorsque la presse radiophonique se trouve d'une manière ou d'une autre sous le contrôle officiel, elle pose des problèmes qui, en droit tout au moins, sont fort complexes. La Belgique vient de promulguer la loi organique réglant le statut du journaliste à la radio et à la télévision, qui existe depuis longtemps en Grande-Bretagne et au Danemark, où le même régime est en vigueur.

Astreinte en général à la réserve et au conformisme lorsqu'elle dépend de l'Etat, la presse radiophonique est plus diverse qu'on ne l'imaginerait. Ce qui est sans doute dû à la

coexistence, donc à la concurrence, des postes périphériques privés : Luxembourg, et Europe I. Elle atteint parfois une qualité journalistique exceptionnelle quand le reporter assiste à un spectacle inattendu et trouve les mots justes pour le décrire : l'entrée du général de Gaulle à Paris en août 1944, la première journée d'émeute à Alger le 24 janvier 1960.

3. LA PRESSE FILMÉE

Dans tous les pays où le cinéma n'est pas nationalisé, les journaux d'actualités cinématographiques sont des entreprises commerciales. Elles sont presque toujours déficitaires, parce que le prix de revient des bandes est élevé, que les copies doivent être très nombreuses et que leur durée d'exploitation est limitée à trois semaines. Seules de grandes sociétés de production ont les moyens d'englober cette charge dans un chiffre d'affaires considérable. Pour cette raison, jusqu'à la guerre, les salles belges passaient uniquement des actualités étrangères qui n'accordaient qu'une place restreinte aux événements se déroulant dans notre pays.

Pour remédier à cette lacune de l'information, une loi a accordé à la production d'actualités belges une aide sous forme de détaxation, ce qui a permis à une société privée de se livrer à cette activité. Par un effet indirect, les firmes étrangères qui continuent à exploiter en Belgique des journaux filmés ont été obligées pour lutter contre cette concurrence de consacrer une part plus importante de leurs bandes aux nouvelles locales.

Une camera et des projecteurs sont plus encombrants qu'un appareil photographique équipé d'un flash : pour obtenir des autorités les facilités nécessaires à l'exercice de leur profession, les opérateurs se sont groupés en une association de la presse filmée qui est reconnue par l'Association générale de la Presse belge. La relative nouveauté de cette profession aboutit au paradoxe que le directeur et le commentateur se voient toujours refuser la qualité de journaliste.

4. LA PRESSE TÉLÉVISÉE

La dernière en date, celle qui est promise sans le moindre doute au plus bel avenir bien qu'elle ne soit encore répandue

que dans une minorité de pays. Déjà elle est devenue un facteur politique d'une importance essentielle. On ne conçoit pas sans elle une campagne présidentielle aux Etats-Unis. Une de ses vedettes, l'évêque Sheen, n'a pas craint de proclamer qu'elle l'emportait sur la presse imprimée autant que le Nouveau Testament sur l'Ancien. Elle a donné un retentissement sans précédent aux derniers discours du général de Gaulle : quatre ans plus tôt, lors de l'élection du président Coty à Versailles, les députés et les sénateurs qui étaient passés devant la caméra à un bout de la galerie des bustes, se précipitaient à l'autre bout où se trouvait un appareil récepteur dans l'espoir d'arriver à temps pour se voir sur l'écran.

En Belgique, c'est avec la radio le seul secteur de la presse qui soit nationalisé. Il est financé par le budget spécial qui est consacré à la télévision. En principe, il est indépendant du gouvernement.

Dans une proportion variable, la lecture de nouvelles alterne avec la projection d'actualités filmées — qui ne sont en général pas celles des journaux cinématographiques, les opérateurs étant différents bien qu'ils appartiennent à la même association de la presse filmée.

Comme la presse radiophonique, la presse télévisée a provoqué à ses débuts parmi la presse imprimée la crainte d'une concurrence dommageable. L'exemple des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, où la télévision a pris une extension que le continent est encore loin d'égaliser, montre que ces appréhensions étaient injustifiées. En revanche, une salle de rédaction comporte presque toujours aujourd'hui une radio et un poste récepteur de télévision.

5. LA PRESSE PARLÉE

La plus ancienne, la plus efficace et la moins connue parce qu'il est impossible d'organiser ou même seulement de contrôler sa spontanéité. On affecte parfois de croire qu'elle n'existe plus que dans les sociétés sous-développées, comme le feraient croire les appellations de « téléphone arabe » ou de « tam-tam nègre ». Il suffit de se souvenir comment se répandaient pendant l'occupation des nouvelles dont aucune radio ne s'était

fait l'écho pour constater que nos sociétés lui laissent aussi un rôle important à jouer.

Il en va ainsi en temps normal et pour les activités les plus courantes, voire les plus officielles. Une de ses manifestations est ce qu'on appelle « les relations publiques ». Sans doute une partie de l'activité de celles-ci consiste à fournir d'informations la presse ordinaire, donc somme toute à jouer le rôle d'une agence dont le but n'est qu'indirectement lucratif et qui recourt surtout à l'imprimé en préparant les documents dont la presse a besoin. Il n'en demeure pas moins que la parole directe possède un pouvoir spécifique dont il serait inintelligent de se priver. Etablir des contacts de vive voix avec des personnes influentes, qu'elles soient journalistes ou non, a toujours été le rôle d'attachés d'ambassades et de ministères comme de membres de grandes organisations commerciales. Il y a là aussi une forme de journalisme qui, pour n'être pas jusqu'ici reconnue comme telle, demande peut-être encore plus de doigté et de sens des responsabilités que les autres, puisqu'elle s'adresse autant à d'autres journalistes qu'à des profanes.

Les hommes politiques ont suivi cette voie pour leur compte personnel. De plus en plus, en dehors des conférences de presse classiques, certains d'entre eux prennent l'habitude de réunir des journalistes en petit nombre pour des conversations privées « off the record » selon l'expression américaine. Ils peuvent ainsi parler plus librement, puisque leurs auditeurs ont pris l'engagement implicite de ne pas attribuer expressément les propos entendus à celui qui les a tenus. L'expérience démontre que les journalistes prennent volontiers à leur compte les opinions ainsi émises ou sont tout au moins influencés par elles dans les articles qu'ils consacrent à la question traitée.

La déontologie est d'autant plus intéressée par ces manifestations que, n'étant soumises à aucune réglementation, elles peuvent être une source d'abus. On a vu des personnalités se hâter de convoquer les journalistes pour leur donner une information « off the record » dans la crainte qu'ils ne l'obtiennent par une autre source et la commentent avec une totale liberté. Le vice-président Nixon, parlant à l'Association des Editeurs, envisagea la possibilité d'une intervention militaire des Etats-Unis en Indochine : ce qui lui permit d'enregistrer les réac-

tions de l'opinion et, les trouvant défavorables, de démentir catégoriquement qu'il avait recommandé une pareille mesure.

*
**

Ce panorama de la presse a pu paraître exagérément vaste. S'il correspond à la réalité d'aujourd'hui, il sera sûrement trop étroit pour la réalité de demain. Pas plus dans ce domaine que dans un autre, nous aurions tort de croire atteintes des limites que l'humanité ne franchira jamais.

Un très proche avenir verra la photo, la radio et la télévision installées dans les enceintes judiciaires et parlementaires d'où elles sont provisoirement bannies. Des perfectionnements techniques continueront à être apportés. Déjà il est possible de brancher le telex, par lequel un journaliste transmet son article à des centaines de kilomètres de distance, sur la linotype qui le compose. Déjà un quotidien américain, le *New York Times* publie simultanément à New York et à Paris la même édition grâce à des téléscripteurs électroniques. Demain, que ne feront pas l'automation et la cybernétique? A parti du moment où existent des machines-traductrices, sont concevables des machines-journalistes qui, à propos d'un événement donné, composeront un article sur ses rétroactes avec beaucoup plus d'exactitude que n'importe quel rédacteur.

Une chose est sûre : l'homme réclamera toujours plus d'information, dans plus de domaines et par plus de canaux. La presse, sous ses multiples formes, prendra de plus en plus d'importance. Les journalistes seront de plus en plus nombreux; leurs activités se différencieront encore plus et deviendront de plus en plus complexes. Il deviendra chaque année plus nécessaire de préciser, par la loi ou par la coutume, leurs droits et leurs obligations. Nous serions heureux si ce modeste cours contribuait dans une faible mesure à cette tâche d'utilité publique.

Un Français apprécie les écoles des Etats-Unis

par André MAUROIS (1)

Tout Français qui étudie la structure de l'éducation américaine est tout d'abord très surpris. Il voit d'innombrables universités et collèges qui semblent prospères et bien fréquentés; on lui dit que 30 % de la jeunesse bénéficie d'une éducation au niveau du collège et que la proportion atteindra bientôt 50 %. Cependant, lorsqu'il demande : « Quel est le programme? », on lui répond : « Cela dépend de quelle université vous parlez. A quels collèges faites-vous allusion? » Il constate alors que beaucoup de ces institutions sont privées, administrées qu'elles sont soit par un « Board of Trustees », soit par une église, alors que d'autres sont contrôlées par les différents Etats de l'Union. On l'informe qu'il n'y a pas de programme uniforme; que dans beaucoup d'endroits l'étudiant choisit lui-même dans un vaste catalogue les sujets qu'il souhaite étudier, comme il composerait son propre menu dans un restaurant; et aussi qu'un grade de docteur n'a pas la même valeur s'il est conféré par une université relativement peu connue, que s'il a été accordé par Harvard ou par quelque autre institution tenue en haute estime.

Le Français en tournée se demande comment cela est possible. Le ministre de l'Education à Washington ne détermine-t-il pas le programme des examens pour tout le pays?

Son étonnement augmente lorsqu'on lui dit que Washington n'a rien à voir avec l'éducation, sauf pour ce qui regarde les statistiques, et que les subsides du Gouvernement Fédéral

(1) Cet article a été publié en anglais dans *Saturday Review* (n° du 15 avril 1961). Nous en donnons ici la traduction avec la permission de l'auteur, dans la conviction que les problèmes évoqués se posent de la même façon et avec autant, sinon plus, d'acuité dans notre pays.

sont distribués par l'intermédiaire des Etats. Il a été accoutumé dans son pays à une complète centralisation. La Révolution Française d'abord et Napoléon ensuite ont fondé l'Université de France (éducation primaire, secondaire et supérieure) comme un corps solide contrôlé par le Ministre de l'Éducation Nationale. L'idéal de Napoléon eût été de voir tous les jeunes Français du même âge faire au même moment dans tout le pays la même leçon de latin ou le même problème de géométrie. La rigidité du système ne correspond pas tout à fait en 1961 au rêve de Napoléon, mais l'unité du programme reste complète. Qu'un jeune homme étudie à Paris ou à Caen, à Grenoble ou à Aix, il doit étudier les mêmes matières et son diplôme aura la même valeur que n'importe quel autre diplôme. Tous les ans a lieu un concours général entre tous les lycées de France. Les meilleurs élèves de chaque lycée écrivent le même jour sur les mêmes sujets une composition française, une version latine, un essai philosophique, etc. Les prix sont distribués solennellement à la Sorbonne par le Président de la République française. Ce jour-là, le rêve de Napoléon se réalise et il arrive souvent que de petites villes de province l'emportent sur Paris.

L'unité française vaut-elle mieux que la variété américaine? L'avantage du système français consiste à imposer à tous une culture de base sans laquelle il serait impossible à un Français d'obtenir un grade de bachelier et d'accéder à l'enseignement supérieur. Je me rends cependant compte que le plan français ne pourrait jamais s'appliquer aux Etats-Unis. On ne peut imposer au Mississipi un type d'université qui convient au Massachusetts. Les différences sont trop grandes entre les populations, les traditions et les besoins. L'Amérique est un continent. De plus, on ne peut comparer le système américain, qui vise à donner la même éducation à tous les enfants, avec le système français qui requiert la réussite d'un examen après chaque cycle avant de permettre à l'élève de continuer. Pour ce qui regarde l'enseignement supérieur, il est réservé en France à une élite intellectuelle restreinte. Les universités françaises correspondent aux « Graduate Schools » américaines. Les deux premières années d'une université américaine formeraient en France les deux dernières années d'une école secondaire.

Une deuxième différence profonde entre les deux pays est la suivante : en Amérique, où l'éducation se veut essentiellement démocratique, tous les écoliers, quelles que soient leurs notes, sont traités à peu près de la même façon. J'ai entendu des professeurs américains dire : « Gardons-nous de montrer ostensiblement de la préférence pour les esprits brillants; les élèves moins doués pourraient en acquérir un complexe d'infériorité. » Leur souhait inexprimé est que l'élève en queue de classe se sente l'égal du premier. Dans certains cas extrêmes on peut conseiller à un cancre de redoubler sa classe, mais un éducateur américain ne prend pareille décision qu'à son corps défendant. L'enfant pourrait se sentir humilié. On donne à l'enfant moins bien doué des tâches plus faciles qui correspondent à ses intérêts et à ses capacités.

*
* *

En France, les années de lycée sont une épreuve permanente à cause des examens. Chaque semaine, il y a un concours, soit en composition française ou en histoire ou en mathématiques, et on indique à chaque élève sa position sur la liste. Les moins bons n'accéderont pas à la classe suivante. Le baccalauréat français est un examen difficile qui élimine de 40 à 70 % des candidats à la fin de l'enseignement secondaire. Une fois qu'un Français a conquis le grade de bachelier, commence pour lui la période des examens d'entrée aux écoles spécialisées qui donnent accès à toutes les hautes situations en France. L'Ecole Polytechnique et l'Ecole Centrale assurent les postes de direction : les grandes affaires en France sont dirigées en général par d'anciens étudiants de Polytechnique, qu'on appelle les *x*, et ils s'entourent eux-mêmes d'autres *x*. Les meilleurs professeurs et chargés de cours en humanités et en sciences viennent de l'Ecole Normale Supérieure; cette école a un immense prestige. L'Ecole d'Administration forme les futurs ambassadeurs, administrateurs, experts financiers. En résumé, les vingt-cinq premières années de la vie d'un Français qui a de l'ambition et du talent ressemblent à une course d'obstacles dont les haies successives sont des examens compétitifs. L'avantage de ce système consiste en ce que la plupart des hommes occupant une haute situation possèdent une réelle

culture; son danger réside en ce que l'étudiant qui brille aux concours ne deviendra pas nécessairement un homme d'action efficace.

Chaque fois que j'explique l'organisation française à des éducateurs américains, ils me répondent : « Nous le faisons d'une autre façon, mais nous aussi, nous choisissons les meilleurs. En fait, il n'est pas facile d'entrer dans aucune de celles de nos universités qui sont réellement de premier ordre. Il y a une longue liste d'attente et il faut pour y entrer de brillants succès scolaires. Vous, vous semblez vous contenter de rejeter dans l'obscurité les médiocrités. Nous, nous pensons qu'il faut des universités brillantes pour les étudiants brillants et des universités médiocres pour les étudiants médiocres. En Amérique, les mauvais étudiants seront admis dans de mauvaises universités où ils se sentiront plus à l'aise et n'usurperont la place de personne. »

Ajoutons qu'il y a un aspect de l'éducation américaine qui fait une grosse impression sur un Français : c'est l'aspect social de la vie au collège. Une université française n'est pas une société restreinte et autonome. C'est un groupe de bâtiments où les étudiants suivent des cours ou travaillent dans des laboratoires. Le corps des étudiants ne se gouverne pas lui-même. Il y a peu d'activités sociales. Nos étudiants ont plus de temps pour leurs études; ils sont peut-être moins préparés à ce que les Américains appellent « togetherness » ou aptitude à vivre ensemble. Quand j'étais en Amérique, j'eus l'occasion de prendre part à un débat avec des collégiens et collégiennes de quinze à seize ans. Je fus profondément impressionné par leur aisance, leur tenue, leur respect pour les règles de discussion publique et l'intérêt qu'ils montraient pour les affaires courantes.

Nous arrivons ici à une troisième différence. La plupart des éducateurs français objecteraient que les affaires courantes sont une chose déplacée à l'école. Mon maître, le philosophe Alain, avait l'habitude de dire : « Il convient que l'éducation soit résolument en retard. » Il voulait dire que la tâche de l'école et de l'université consiste à transmettre à la jeune génération la culture patiemment accumulée par les siècles. Si on n'étudie pas à l'école Homère et Platon, Shakespeare et

Molière, Dickens et Tolstoï, il y a beaucoup de chances pour qu'on ne les lise jamais. Si on néglige l'histoire en faveur des affaires courantes, tout d'abord on ne saura jamais l'histoire, et ensuite on ne comprendra pas les affaires courantes. Le rôle des écoles n'est pas d'expédier les affaires courantes, mais d'initier les étudiants aux affaires qui sont hors du temps.

*
**

Un Anglais, le professeur Whitehead, remarquait qu'« il ne peut y avoir de société démocratique réussie aussi longtemps que l'éducation générale ne comporte pas de vues philosophiques ». En France, la dernière année d'enseignement secondaire est surtout consacrée à la philosophie, et pour beaucoup d'étudiants, pourvu que le professeur de philosophie se montre à la hauteur de son sujet, elle est l'année la plus importante de toutes. Je me rappelle avec gratitude combien je trouvais à ce moment en Alain beaucoup plus qu'un professeur : je veux dire un maître. Je crains qu'en Amérique la philosophie ne soit plus ou moins abandonnée à des spécialistes, alors qu'elle devrait enseigner à tous les hommes l'art de penser et l'art de vivre. Une puissance technique sans puissance morale est un danger. Selon sa philosophie — ou sa foi — l'homme peut user ou abuser des forces nouvelles que la science moderne met à sa disposition. Dans des temps aussi difficiles que les nôtres, les hommes devraient être rendus dignes de leur force accrue. Une nation moderne a besoin a) de travailleurs qualifiés, capables d'appliquer les techniques nouvelles; b) de chercheurs capables de les améliorer; c) de philosophes capables de leur enseigner comment on unit le rendement et la sagesse. L'Amérique produit les deux premiers types mieux peut-être que nous. Il se peut qu'elle n'attache pas assez d'importance sociale au troisième type.

*
**

Un chaud débat s'est engagé depuis quelque temps en France entre les champions des études techniques et ceux des études classiques. Avant la Révolution Française, l'éducation était toute entière aux mains de l'Eglise. Ce furent des col-

lèges de Jésuites qui, aux xvii^e et xviii^e siècles, formèrent tous les grands écrivains français; le grec et le latin étaient alors la base de l'éducation. Les résultats furent concluants. Non seulement Corneille, mais aussi Voltaire furent éduqués par les Jésuites. Aujourd'hui, le besoin en hommes de science et en techniciens est devenu si urgent qu'il faut accorder plus de temps aux études scientifiques. Est-il possible, dans un programme lourdement chargé de mathématiques, de trouver du temps pour les langues anciennes? Beaucoup en doutent, mais il est certain qu'une forme de culture littéraire reste toujours nécessaire. Pour pouvoir conduire des hommes, que ce soit dans l'industrie ou dans les services publics, il faut les comprendre, eux, leurs sentiments et leurs passions. Où apprend-on à connaître les hommes, sinon dans les œuvres des écrivains et des philosophes? J'entendis un jour un grand administrateur français dire à des jeunes gens ; « Vous ne serez jamais capables de gouverner la France si vous n'avez pas lu Balzac. » Il avait raison. De plus, une culture littéraire et artistique est nécessaire pour jouir de toutes les formes de loisir : théâtre, voyage, musique.

Il reste à se demander : Quelle forme de culture? Les langues modernes peuvent-elles assurer au moins en partie l'enrichissement que les anciens auteurs apportèrent aux esprits des générations précédentes? Je le crois. Toute traduction est un exercice utile et augmente l'agilité d'un esprit. Mais une langue devrait être étudiée assez longtemps pour que l'étudiant puisse atteindre le point où il jouira réellement des livres et de la conversation. Une langue étrangère devrait être choisie très tôt et étudiée pendant de nombreuses années. L'étudier pendant deux ans seulement est inutile. Je dois dire que dans beaucoup d'universités américaines, et particulièrement dans des collèges de jeunes filles, j'ai trouvé une section française très active.

Une réforme du système français d'éducation est actuellement en cours. L'objectif principal est d'ouvrir plus largement les portes des établissements d'enseignement secondaire et des universités. Légalement, toutes les écoles sont ouvertes gratuitement à tous les jeunes Français; en fait le pourcentage d'enfants d'ouvriers et de paysans est seulement de 7 % dans

l'enseignement secondaire et de 2 % dans les universités. Pourquoi? Certainement pas parce qu'il ne se trouve pas parmi eux d'excellents étudiants. Beaucoup d'hommes de génie sont issus des classes populaires. Pourquoi, dès lors, ne tirent-ils pas parti de leurs chances? C'est en partie parce que le goût de la culture se développe plus facilement dans les milieux cultivés, mais surtout parce qu'un ouvrier ou un paysan souhaite que son fils gagne sa vie le plus tôt possible. En Amérique, les syndicats interviennent, car ils tiennent à écarter le plus longtemps possible les jeunes gens du marché du travail; en France, il y a fort peu de chômage. Cependant, la nation n'a pas le droit de gaspiller nombre de ses meilleurs esprits.

Jusqu'ici, un jeune Français a eu la possibilité de quitter l'école à l'âge de quatorze ans. Dorénavant ce sera seize, et plus tard dix-huit. Des classes d'« orientation » canaliseront les élèves selon leurs capacités vers l'enseignement classique, scientifique ou technique. Malheureusement, la réforme est rendue très difficile par le manque de maîtres adéquats. Beaucoup de causes contribuent à augmenter le nombre de maîtres nécessaires : a) le taux élevé de natalité, qui fait aujourd'hui de la France une très jeune nation; b) la démocratisation de l'enseignement et l'extension du nombre d'années d'école; c) le développement de sciences nouvelles. Nous connaissons une crise aiguë des maîtres en mathématiques, physique et biologie. L'industrie privée enlève un bon nombre de diplômés scientifiques. Les professeurs sont tentés d'accepter un traitement supérieur. Le résultat, c'est que les classes sont beaucoup trop nombreuses, qu'il n'y a personne pour prendre la place d'un maître s'il est malade, et qu'on doit confier les étudiants à de très jeunes maîtres qui ne possèdent ni les diplômes nécessaires ni l'expérience. C'est pourquoi il est indispensable en France, comme aux Etats-Unis ⁽²⁾ d'améliorer la situation des professeurs, aussi bien au point de vue de salaire que du prestige.

Ce manque de techniciens pourrait nous pousser à sacrifier les humanités à l'enseignement technique, mais nous devons nous rappeler qu'un technicien ne saurait être un bon conducteur d'hommes s'il est dépourvu de culture générale.

(2) Et en Belgique (N. D. L. R.).

Robert Hutchins a cité l'exemple suivant, que je pourrais appliquer à la France : « Lorsque le *California Board of Education*, désireux de satisfaire aux besoins de l'industrie aéronautique, demanda à l'industrie de recommander des cours spécifiques, l'un des industriels répondit qu'il souhaitait des étudiants qui auraient plus de mathématiques, d'histoire, de littérature et de composition anglaise. » Je suis d'accord avec cet industriel. Si un étudiant a appris à penser et à travailler, s'il a une bonne maîtrise du langage et a saisi les fondements des mathématiques, il apprendra aisément n'importe quelle technique nouvelle.

*
* *

Les écoliers français ont été habitués pendant des années à de longues heures de travail en classe et à un travail massif à domicile, avec très peu de temps pour les sports et la vie au dehors. Une partie de la réforme nouvelle pourrait consister en plus de temps pour les jeux et les sports. On est en train de mener une expérience dans l'un des lycées nouvellement construits (celui de Vitry), avec soixante enfants qui consacreront vingt heures par semaine aux leçons en classe, trois heures au travail manuel, et dix-sept heures aux jeux et aux sports. Le travail à domicile serait supprimé, innovation qui va à l'encontre d'une tradition française plusieurs fois séculaire. (Étant enfant, j'ai dû travailler très dur avant et après le souper, jusqu'à dix heures du soir.) Les enfants de Vitry ont reçu l'interdiction de ramener des livres classiques à la maison. On verra ce que cela donnera.

Quant à la différence entre étudiants français et américains, je pourrais la résumer en disant que les étudiants français sont généralement d'un ou deux ans en avance sur les étudiants américains au point de vue de la culture générale, mais que les étudiants américains semblent plus spontanés, gardent l'esprit plus frais, et s'entendent mieux aux relations avec d'autres personnes. Ce serait de la folie que d'exiger d'une des deux nations qu'elle agît ou enseignât selon les traditions de l'autre.

BIBLIOGRAPHIE

DEUX EXÉGÈSES

La poésie hermétique n'a pas fini d'exercer son attrait. Je ne parle pas de l'hermétisme en soi, de l'hermétisme gratuit, de celui qui n'a aucun fondement. Je parle d'une forme de style qui, outre celui de la beauté, a un but discernable. L'obscurité d'expression n'a, en effet, de valeur que si elle signifie quelque chose, que si elle conduit à un sens qui, du coup, se révèle éblouissant, que si, à des fins utiles, elle sert. C'est son service qui est sa justification. Loin de décourager, elle excite, ne cessant de provoquer de fins travaux d'approche. Tel le cas de deux exégèses, l'une du *Cimetière Marin*, l'autre de la *Prose pour des Esseintes*.

*
**

James R. LAWLER, *Form and Meaning in Valéry's Le Cimetière Marin*, Melbourne University, Press.

L'on sait que le professeur A. R. Chisholm fut le promoteur, à Melbourne, d'un foyer d'études, voué au culte de Mallarmé et de Valéry. Son successeur, le professeur Jackson, n'a pas moins de zèle et continue de former des disciples. L'un d'eux, un des plus jeunes et sans doute des mieux doués, James R. Lawler, vient de publier une étude, *Form and Meaning in Valéry's Le Cimetière Marin* qui permet de juger la règle intellectuelle de la maison : méthode, finesse littéraire, conscience. Ces qualités ont fait la valeur de l'excellent article que J. R. Lawler a publié dans le *Mercure de France*, en janvier 1961, *T. S. Eliot et Paul Valéry*.

Pour *Le Cimetière Marin*, l'exégèse proprement dite, strophe à strophe, est précédée d'une introduction où s'annoncent et s'affirment quelques traits de l'analyse.

D'abord celui de s'aider des *Cahiers*. Depuis leur publication, toujours en cours, comment négliger désormais leurs preuves irréfutables, leurs indications de première source, irrécusables ?

Ensuite cet autre de faire état des brouillons du poème ⁽¹⁾ par lesquels, un poème primitif assez court étant créé, la jeune plante existant, on assiste à sa magnifique croissance jusqu'aux 24 strophes définitives.

(1) Publiés la première fois par L. J. Austin dans le *Mercure de France*, avril-mai 1953.

C'est d'ailleurs ce développement, sa longue élaboration qui semble avoir le plus intéressé M. James R. Lawler, car les pages les plus décisives de son essai portent sur la composition du poème.

Auparavant, il s'inquiète du véritable sujet, soit de la véritable portée d'une méditation, face aux tombes et face à la mer, où le mobile s'oppose à l'immobile, où l'être qui change et périt s'interroge sur la pérennité ou le renouvellement des formes. Il va sans dire qu'à ce propos, notre commentateur cite le fameux passage :

« Entre les strophes, des contrastes ou des correspondances devaient être institués. Cette dernière condition exigea bientôt que le poème possible fût un monologue de « moi », dans lequel les thèmes les plus simples et les plus constants de ma vie affective et intellectuelle, tels qu'ils s'étaient imposés à mon adolescence et associés à la mer et à la lumière d'un certain lieu des bords de la Méditerranée, fussent appelés, tramés, opposés...

» Tout ceci menait à la mort et touchait à la pensée pure (2). »

Il souligne tout aussitôt, après Austin et après P. O. Walzer, que le « exigea bientôt » n'explique rien, que le rapport de cause à effet n'est nullement indiqué et que Valéry se moque de son lecteur ou se parle à lui-même quand il conclut : « *Le Cimetière Marin était conçu.* »

N'empêche que M. Lawler, lui, de ce passage, tire des conséquences décisives et notamment celle de voir, dans les conditions de composition qui s'engendraient et s'imposaient, la détermination de rehausser le pouvoir du décasyllabe : « It is in this way, we may assume, that the form determined the subject of the poem » (p. 8). On ne peut s'empêcher de penser que M. Lawler tombe dans le péché qu'il reproche à Valéry, à savoir, d'expliquer la genèse de la création poétique une fois le poème terminé, ce qu'Edgard Poe avait fait pour *Le Corbeau*. Seulement Valéry n'est pas sans malice, ni Edgar Poe sans intention mystificatrice : Mr. J. R. Lawler est sérieux.

Revenons à la composition puisqu'aussi bien c'est le problème qu'il a le mieux étudié. Elle est fondée entièrement, pense-t-il, sur la loi des contrastes et des correspondances à établir entre les strophes; il montre donc qu'elle a guidé le développement du poème à partir d'un noyau, d'un ensemble de sept strophes qui deviendront les strophes 1, 3, 8, 13, 14, 21, 24 du poème actuel. Cette première version du *Cimetière Marin*, ou, plutôt comme le corrige aussitôt M. Lawler, cette première copie de stances jugées viables par le poète lui-même, constituait ce support sur lequel pouvait se construire une forme de plus grand poids selon le conseil si éloquent trouvé dans le *Cahier 6* (p. 760) et que je cite à mon tour :

« Quand tu fais un ouvrage, exécute, trouve d'abord une partie que tu portes au plus haut point de beauté, afin qu'elle te serve de désir et de condition de perfection pour toutes les autres qui ne voudront lui être inférieures. »

Ajoutons la fin de la citation : « Il faut trouver une tête admirable dans la terre antique, et s'épuiser à lui faire un corps. »

Ces sept strophes, formant un premier poème, un tout, un ensemble qui, à lui seul, a sa raison d'être et sa logique propre se succèdent selon une courbe analogue à celle qu'on peut suivre dans le poème définitif.

(2) Au sujet du Cimetière Marin. Variété III, p. 69.

On voit donc en quoi consiste l'analyse de la composition : chercher dans chacune de ces sept strophes primitives, l'amorce et l'annonce des strophes postérieures; découvrir entre elles les mêmes contrastes ou la même continuité. En fait, M. Lawler a été frappé autant et même plus par la symétrie des similitudes que par celle des contrastes. Le seul reproche que nous lui ferions, c'est de mettre au compte d'une construction systématique, au compte d'une méthode de travail, ce qui se présente comme un développement organique, ou, selon l'ancienne rhétorique, comme un procédé d'amplification, une coupe transversale montrant les mêmes sinuosités, les mêmes ruptures et les mêmes oppositions dans les différentes couches de l'aubier. Il est juste de dire que M. Lawler remarque lui-même que le processus d'accroissement pour les différents états du *Cimetière Marin*, est naturel : « it is a natural process of growth » et sans rapport avec celui qui a abouti aux quelque six cents vers de *La Jeune Parque*.

De même, la critique décèle un peu trop facilement une logique dans ce qui, né du long labeur ou du génie, l'une et l'autre rarissimes choses, apparaît, de l'extérieur, évident et comme dû.

Ainsi, je ne suis pas sûre que l'allitération *Brisez, buvez* qui lui sert d'argument, soit l'effet d'une correspondance secrète engendrée par la stricte et seule composition. Il faut laisser un peu de part au hasard quoiqu'il prenne souvent le visage de la coïncidence ou de la loi. C'est la chance des grands poètes que les mots qui expriment le plus adéquatement leur pensée assonnent et consonnent ensemble et que là où surgissent les deux optatifs bisyllabiques, ils représentent précisément les deux mouvements de libération qui sauvent l'être d'une mortelle contemplation.

Suivons maintenant M. J. R. Lawler dans l'analyse de chacune des strophes. D'une grande honnêteté intellectuelle en même temps que d'un sens littéraire certain, ce travail est mené dans le souci de prouver, par le détail, la thèse soutenue pour l'ensemble : dès lors qu'il a fallu allonger, grossir, amplifier, la loi intime de contraste ou de continuité n'a cessé de jouer, enfermant la strophe dans un cercle de propositions à l'intérieur duquel la tension entre la fascination du réel et la force pensante se termine par une joie vitale, complice et salutaire.

Quoique certaines pages d'exégèse soient absolument remarquables comme celles — modèle du genre — des dernières strophes, la ligne générale de démonstration a quelquefois laissé dans l'ombre des explications nécessaires. Quelques exemples :

Str. III v. 1. *Stable trésor, temple simple à Minerve.*

Si ces périphrases sont une manière de décrire la mer, si *trésor* rappelle, les synthétisant, les *flots éclairs*, les *diamants*, les *ouvrages purs* de la strophe précédente, M. J. R. Lawler veut-il qu'une idée de vocation, d'intention soit liée à une nature purement physique ? Il est vrai qu'ayant vu dans le spectacle de la première strophe « l'évidence d'une activité divine » et remarquant d'autre part que l'eau, le fluide, le liquide ne s'exprime ici que par des images empruntées au solide, et même à l'architecture, il ne s'étonne pas de la présence de la « déesse de la sagesse et des arts ». Pour nous qui pensons que nulle métaphysique, nulle mythologie n'alourdit le poème, l'apparition de Minerve ne s'explique pas si facilement. De ce que la surface de la mer, surmontée de ciel, ressemble à un temple simple (c'est-à-dire, dans le sens valéryen, non composé, naturel) il ne s'ensuit pas qu'il soit nécessairement dédié. C'est le *Songe est savoir* de la strophe précédente, me dit-on, qui a appelé,

par voie de conséquence, Minerve, déesse de l'intelligence. De l'intelligence ? quelle intelligence ? L'intelligence divine ? Rien jusqu'à présent ne fait supposer une signification aussi contraire à la pensée de Valéry. L'intelligence humaine ? Non, certes, puisqu'il n'est point question ni de son pouvoir ni de son étrangeté. Il faut donc admettre que le mot *Minerve* ne désigne plus une personnalité ni surtout une personnalité divine, qu'il perd sa valeur de nom propre pour retrouver celle d'un attribut, d'une qualité, en somme, sa valeur de nom commun. Se rappelant qu'avant de devenir communément la déesse de l'intelligence Athéna fut primitivement celle de la lumière et de la sérénité, on peut donc penser que *Minerve* est un autre mot de description et qu'avec *stable, simple, calme*, il désigne une apparence naturelle, lumineuse et tranquille.

Il n'y a aucune raison d'ailleurs de ne pas demander à Mallarmé la confirmation d'une telle explication. Or, la page intitulée *L'Athéné grecque et la Minerve latine* dans les *Dieux antiques* que Mallarmé avait traduit et adapté d'après George W. Cox, contient ce paragraphe : « Différence entre Athéné et Minerve : l'idée de la déité latine est bien plus élevée que celle de la grecque. Tandis que le nom d'Athéné comporte simplement une notion de *splendeur extérieure*, et non pas mentale, celui de Minerve, comme le latin *mens*, le grec *menos* indique la « pensée » ou la « sagesse » ; il se rattache, à *vrai dire*, aussi au latin *mane*, le matin, et *matuta*, l'aurore (*). » Il induit donc à voir que le nom de Minerve, dans la strophe de Valéry, est un moyen imagé de poursuivre la seule description, de peindre l'élément très indescriptible de la lumière. Valéry a recours à la mythologie, à la manière classique.

De même, le premier vers de la strophe

Beau ciel, vrai ciel, regarde-moi qui change

ne comporte aucune allusion à une quelconque divinité. « The sky, both beauty and truth like Minerve », dit pourtant M. Lawler. Or, selon moi, l'apostrophe, plus directe, s'adresse d'abord à une forme colorée, plaisir des yeux, *beau ciel* ; puis, le poète, de peur qu'on se méprenne, la répète, la soulignant cette fois d'une épithète (*vrai*) qui a mission de désigner, non le ciel métaphorique, mais le ciel physique, le décor quoique d'aspect changeant, immuablement présent au-dessus de nos têtes qui vieillissent et disparaissent.

Le vers, un des plus beaux qui soient, n'utilise cependant qu'un vocabulaire et des moyens rhétoriques tout à fait ordinaires : répétition d'un nom courant et concret (*ciel*) ; épithètes généralement banales (*beau, vrai*) ; double vocatif qui ne totalise cependant que quatre syllabes, marquant ainsi fortement la pause régulière du décasyllabe ; deux verbes d'action simple (*regarde, change*) mais placés de telle manière que l'un personnifie l'objet apostrophé et que l'autre, pour modeste qu'il soit, placé à la rime, c'est-à-dire rendu visible et sonore, porte tout le drame humain, en même temps qu'il définit l'homme. Il enclôt, ce vers simple et admirable, sans l'emploi d'aucun jargon, la philosophie de celui qui, plongé dans l'univers, ne voit aucune solution à l'opposition fondamentale entre l'inerte et l'ému, le spectacle et le spectateur, la matière et la pensée. Né de la tristesse, il la corrige néanmoins, non par la résignation, mais par une sorte d'exaltation calme des deux parties opposantes, par une sorte d'héroïsme vital d'où tout espoir, d'où tout

(*) C'est nous qui soulignons *splendeur extérieure* et à *vrai dire*.

remède est exclu. Au surplus, il résume, par excellence, la pensée et l'attitude de l'auteur.

Louons sans réserve, par contre, l'analyse de la strophe VIII :

*Amère, sombre et sonore citerne
Sonnant dans l'âme un creux toujours futur*

à laquelle ne manquerait que de rappeler le vers de Mallarmé qui n'est certes pas absent de la pensée de Valéry

... Au creux néant musicien.

Strophe 13 vers 1 et 2 :

*Les morts cachés sont bien dans cette terre
Qui les réchauffe et sèche leur mystère.*

On sait qu'il y a plusieurs interprétations de ce *bien*, ou plutôt différentes traductions : E. R. Curtius et R. M. Rilke l'ont traduit exactement en disant, le premier,

Die Toten ruhen so wohl in diesem Grund

le second,

Die Toten habens gut in diesem Brocken

confirmant ainsi le sens proposé par G. Cohen (les morts se sentent bien...).

Tandis que le *wirklich* de Rudolf Palgen qui correspond sans doute à une pensée complètement agnostique comme celle de P. Valéry ne tient pas compte néanmoins du deuxième vers qui implique assez que les morts sont plus heureux dans une terre sèche et ensoleillée que là où ils pourrissent dans une terre grasse et humide.

Quant à M. Lawler, il semble s'éloigner encore du sens très concret voulu par Valéry en commentant ainsi : « The protagonist begins by declaring his reconciliation to the idea of death (Les morts sont bien); *the hidden dead are losing their mystery, being brought to a transparent wisdom*). Réconciliation ? Mais y a-t-il eu rupture ? Et comment ne pas voir que la finale du vers désigne nettement, par son démonstratif, une terre particulière aussitôt décrite dans le deuxième vers (*) ? Il faut parfois admettre que le poète dise simplement des choses simples.

Enfin, on pourrait juger utile de rapprocher

*Mes repentirs, mes doutes, mes contraintes
Sont le défaut de ton grand diamant*

de la troisième strophe de l'*Ebauche d'un Serpent* où l'on retrouve *faute et défaut* :

*Que l'univers n'est qu'un défaut
Dans la pureté du Non-être.*

Vétilles que toutes ces remarques qu'on n'a voulu faire qu'en raison de l'intérêt suscité par une étude à la fois critique fervente, approfondie et sensible.

(*) A ce propos, nous ne voyons pourquoi M. Lawler veut que

L'insecte net gratte la sécheresse

désigne la fourmi, qu'il juge plus propre (cleaner), plutôt que la cigale, qui est spécifiquement du Midi.

*
**

Daniel BOULAY, *L'obscurité esthétique de Mallarmé et la Prose pour des Esseintes*, avec un frontispice de Jacques Villon et dessin de Pierre Guastalla, 1960, by D. Boulay, 57bis, avenue de La Motte-Picquet, Paris (XV^e).

Dans des remarques préliminaires M. Daniel Boulay note que l'hermétisme de Mallarmé ne relève ni de l'obscurité de l'absurde où s'est complu le Surréalisme, par exemple, et où se complaisent encore quelques attardés; ni de l'obscurité qui n'aurait visé qu'à la seule musicalité, à la seule euphonie des mots. Il fait par là justice de l'opinion, trop longtemps accréditée, qui assure d'autant plus admirer un poème qu'il est plus vidé de sa substance, et, que, en poésie, vouloir « comprendre est une prétention illégitime de l'intelligence » (p. 12).

En face de ces obscurités absolues ou gratuites, l'œuvre de Mallarmé se range, d'après lui, dans celle, toute relative « d'un langage difficile, mais ayant pourtant un sens ».

L'exégèse de M. Boulay s'appuie sur un principe qu'il a ainsi énoncé : *Toute œuvre d'art est l'harmonieuse synthèse d'un qualitatif sensoriel et d'un ordre intelligible*. De ces deux composantes, en effet, si mêlées, si intimement organisées dérive toute analyse honnête, toute exégèse sérieuse. Que de paroles définitives, d'ailleurs, que de claires affirmations chez Mallarmé d'où conclure qu'il n'a jamais pensé mutiler la beauté de sa meilleure moitié, sa valeur significative. Pour en cueillir à foison, il suffit de relire *Le Mystère dans les Lettres* ou *Crise de vers* là où Mallarmé se fait, en prose, le théoricien de sa propre esthétique poétique.

La preuve du double rayonnement, celui de sa signification et celui de son expression, c'est au sujet d'un des poèmes les plus obscurs, *Prose pour des Esseintes*, de celui qui selon Thibaudet « ... passe pour la quintessence de l'inintelligible » que M. Boulay a voulu la faire. Le choix est d'autant meilleur que *Prose*, son vrai titre (*pour des Esseintes* n'est qu'une dédicace, très explicative, il est vrai), peut être tenu pour une sorte d'art poétique, une fabulation, un récit de l'aventure miraculeuse qui commence et couronne toute création artistique.

L'exégèse, comme il se doit, se poursuit de strophe à strophe. Auparavant, néanmoins, parce qu'il est nécessaire d'en déterminer l'identité, le commentateur s'inquiète de savoir quelle est cette « sœur » dont Mallarmé, par une parenthèse péremptoire, affirme l'existence et la présence :

*Nous promenions notre visage
(Nous fîmes deux, je le maintiens)
Sur maints charmes de paysage,
O sœur, y comparant les tiens.*

Il récapitule, à son sujet, diverses interprétations pour refuser celles qui imaginent qu'une femme de chair, une maîtresse connue ou inconnue, aurait accompagné le poète dans son étrange périple mental. Il retient celles, au contraire, qui voient en cette sœur, non une personne, mais la personnification d'une vertu abstraite, comme l'ont fait Camille Soula, J. Gengoux et moi-même. J'ai soutenu, en effet, il y a quelque vingt ans que « je le maintiens » exigeait que la sœur « sensée et tendre » fût, de quelque manière déjà désignée ou nommée;

qu'on en cherchât la désignation ou la nomination dans les deux premières strophes, sorte de prologue (que la version originale séparait, du reste, par un trait) dans lequel aucun mot n'est placé là pour l'amour de la rime ou de la chanson. Pesé, voulu, précis, déterminant, didactique, chacun d'eux aura son écho plus tard, où l'on entendra sa vocalise initiale... Or, précédant immédiatement « sœur », le mot féminin qui occupe à lui seul tout le vers (*en l'œuvre de considéré* comme une locution prépositive), c'est « patience », précédé du tendre possessif *ma* et rimant, non sans raison, avec *science*, autre acquisition de la lenteur et du contrôle. C'est donc elle, la patience, qui soutient et guide le poète, c'est cette partie de lui-même, disais-je, fraternelle à son esprit, cette disposition entêtée qui seconde, favorise ou compense l'inspiration, sagesse du Chinois qui sait que la minutie et le temps combinés sont force aussi mystérieuse que le génie. Si je me cite sans pudeur, c'est que M. D. Boulay se dit tenté par cette interprétation et en choisit une autre, voisine, en somme, de la mienne.

Remarquant que le secret du symbole réside autant dans « les tiens » que dans « sœur », il objecte à l'interprétation précédente, que « les tiens » n'est pas une allusion aux charmes d'un paysage réel comparés aux charmes d'un paysage créé, mais que « cette sœur » est paysage et non pas seulement une faculté technique; le possessif « les tiens » est donc un des termes de la comparaison et non pas un instrument de comparaison » (p. 26).

A mon tour de dire que cette explication est bien tentante n'était le contexte. Je crois, en effet, au scrupule syntaxique chez Mallarmé et je me demande s'il eût éloigné l'antécédent au point de permettre l'équivoque avec un autre nom féminin plus proche. N'était aussi que M. D. Boulay, parlant plus loin de la compagne de promenade, la décrit comme une « attention silencieuse » (p. 42). Quelle belle définition, lui rétorqué-je, de la patience!

Quelques observations seulement sur l'exégèse proprement dite. Et tout d'abord celle-ci, que je doute de plus en plus du platonisme de Mallarmé. Les idées, pour lui, ont-elles une existence antérieure à leur énoncé, une existence en soi? Ne sont-elles pas au contraire en état de naissance, de jaillissement, de formation, juste au moment où on les profère? Il n'est que d'attendre patiemment qu'elles poussent et fleurissent. Elles ne participent pas d'une vie latente, préalable, d'où une capricieuse mémoire les tirerait pour les mettre au plein jour du langage. Elles sont, à la minute même, langage plus ou moins exact. Elles ne sont pas souvenir. Elles sont découverte. Nous y reviendrons.

De l'involution de la longue phrase des strophes IV et V, M. Daniel Boulay dégage aisément, comme nous-mêmes, les parties constitutives essentielles. C'est leur sens figuré qui est contestable et qui diffère de critique à critique. Il traduit *L'Ere d'autorité* par « l'Académisme triomphant — les Parnassiens peut-être », tandis que, voyant dans la majuscule de l'Été une intention péjorative, il pense que Mallarmé a voulu dire que la vraie gloire n'est jamais, sur le moment, proclamée. On se rappelle que, pour Guy Michaud, cette même expression désigne la raison humaine dépassée par le spectacle d'un mirage, d'une transmutation hyperbolique (*), à condition, précise-t-il dans une note importante, de prendre *site* pour antécédent de *que cite*. Pour M. Ch. Chassé, l'ère d'autorité est la voix du bon sens, des ricaners, de ceux que Mallarmé

(*) Guy MICHAUD, *Mallarmé. L'homme et l'œuvre*, Hatier-Boivin, p. 112.

désigne dédaigneusement par *ils* (*), interprétation qui rejoint celle de Camille Soula (†) qui pense aussi que

Ils savent s'il a bien été

a le ton de l'ironie, voire de l'indignation.

M. D. Boulay ramène aussi au thème central de la mémoire la signification de

... *que notre double*
Inconscience approfondit.

« Notre double inconscience » signifie ainsi, non l'inconscience du poète qui s'ajoute à celle de sa compagne, mais « nos demi-consciences », chaque demi-conscience correspondant à une demi-vue du *midi* total, celui-ci formé de l'addition du *midi* réel et du *midi* métaphysique.

On peut disputer aussi à propos d'un autre point crucial de l'exégèse qui concerne les strophes X, XI, XII. Acceptons cependant le sens vraisemblable que leur attribue M. Daniel Boulay et arrêtons-nous plutôt à une strophe d'apparence facile et dont la belle et trompeuse facilité recouvre beaucoup plus qu'on ne croit.

Gloire du long désir, Idées,
Tout en moi s'exaltait de voir
La famille des iridées
Surgir à ce nouveau devoir...

Il ne faudrait pas passer trop vite sur l'apostrophe que Mallarmé a tenu à souligner en la parant de la majuscule, en la plaçant à la rime, en l'apposant de mots magnifiques où *long désir* fait écho à la longue patience qui définirait le génie. M. D. Boulay n'a-t-il passé trop vite ? Et quel est le sens qu'il confère à *Idées*, à son pluriel insolite ? Fidèle à son explication platonicienne du double regard, sensoriel et mnémotechnique, il écrit :

« Les idées sont la gloire et la récompense du poète qui depuis sa naissance terrestre a su les attendre sans *en deviser*; à force de les appeler dans son long désir platonicien de remémoration, il peut enfin les voir, c'est-à-dire, s'en ressouvenir. »

Est-ce suffisant ? Pour moi, *Idées* a plus de résonance et se trouve en rapport plus direct avec une expérience secrète et récente.

J'avais mis l'apostrophe de Mallarmé en parallèle avec celle de Valéry où dans *Aurore* la ressemblance des procédés rhétoriques est évidente, où elle est même à la rime, même grandie de la majuscule, même au pluriel, même apposée :

Mattresses de l'âme, Idées,
Courtisanes par ennui ?

Si Valéry a osé reprendre des procédés si visibles et si semblables c'est que le sens d'*Idées* lui appartenait en propre, spécifié par le contexte, et à l'opposé du sens mallarméen.

(*) Charles CHASSÉ, *Les Clefs de Mallarmé*, Aubier, p. 180. « Je me suis demandé si *ils* ne s'appliquait pas de façon vague à tous les gens de bon sens qui ne croient pas au rêve, aux ricaneurs de « l'ère d'autorité ». Ne serait-ce pas un anglicisme de Mallarmé, une manière de dire « on » correspondant à « they » en anglais ? »

(†) Camille SOULA, *Gloses sur Mallarmé*, Editions Diderot, pp. 38-39. Camille Soula aussi parle des *Fleurs-Idées* là où M. Boulay dit *Idées-Fleurs*.

La différence entre les deux sens, ce sont les rimes qui la révèlent : *iridées et tirées*.

Pour Mallarmé, les idées toutes corollées, toutes colorées, toutes parfumées, ressemblent aux fleurs de la famille botanique des iridées parce que iris et glaieul sont fleurs grandes, hiératiques, affichant leurs corymbes éclatants sur haute tige solitaire. Fleurs non parfaites peut-être, mais toutes faites, accomplies, épanouies, qui existent et qui croissent, fleurs vraiment fleurs, hampes drapées, achèvement de la plante vivante, apparition, miracle, c'est-à-dire, au pluriel aussi, *inspirations*, chances du jour.

Pour Valéry, ces idées ne sont qu'araignées, tirées de l'ombre, tissant leur inutile toile qu'il lui faudra briser, surprises informes du sommeil, inspirations de la nuit, de l'ennui. Ce n'est pas le lieu ici de rattacher le sens précis du mot *idées* dans *Aurore* à la conception que Valéry se fait de la création poétique.

Mais il est nécessaire de rattacher à un événement singulier le retournement irréversible qui fait de Mallarmé, à une certaine date, un poète nouveau bien différent de l'auteur d'*Hérodiade*.

Cette expérience dont *Prose* est le résultat et le récit transposé, elle est racontée au long dans la lettre de mai 1867 qu'il ne faut pas se lasser de citer et qui se résume dans cette phrase qu'il ne faut pas se lasser d'admirer et de creuser :

... *Je viens de passer une année effrayante, ma pensée s'est pensée et est arrivée à une Conception Pure.*

... Ma pensée s'est pensée... formule suprême, si belle, si simple, ne voit-on pas que tout Mallarmé est là, le Mallarmé obscur en qui la conception, haute et vigoureuse, étouffa l'exécution; unique et aiguë, elle dut s'engager dans l'expression, la faisant éclater, puis s'y enfermant comme une lumière secrète.

Ma pensée s'est pensée... formule qui fait la synthèse du sujet et de l'objet, qui montre une faculté devenant fonction, un état devenant mécanisme, une richesse, production, la chose donnée, instrument; l'être devenant acte, l'un devenant pluriel, l'action réflexive réduisant la faculté et la fonction à une et même chose, pendant que l'individu, lieu de l'incroyable transformation, devient anonyme.

C'est de la mort de son être personnel que Mallarmé a tiré l'être poétique souverain; c'est de la vision abstraite de soi-même qu'il a tiré la vision d'une œuvre nouvelle. C'est à partir de cette année 1866 qu'il éprouva le besoin d'écrire deux arts poétiques, *Toast funèbre* et *Prose*; c'est à partir de cette date que son inspiration s'est peut-on dire inversée (*), qu'au lieu de monter du réel, pour s'élever grâce à la métaphore, jusqu'aux hauteurs accessibles, elle descend désormais des hauteurs invisibles pour s'accrocher de-ci de-là au réel. Et c'est ce mouvement, à l'inverse de l'idéation ordinaire, qui est essentiellement anti-platonicien.

A partir de 1866, un autre Mallarmé est né, celui qui n'a plus à induire, mais à déduire, celui qui n'a plus à chercher, mais à attendre :

Gloire du long désir, Idées...

Nous voici arrivés aux deux dernières strophes du poème, celles qui ont tant prêté à rire, à la suite de Thibaudet qui a cru voir dans *Anastase*

(*) J'ai expliqué ce processus dans la préface de *Suite Mallarméenne*.

et *Pulchérie* des noms de personne. Ici aussi M. D. Boulay est d'accord avec moi qui avais suggéré d'entendre dans ces noms propres leur consonance antique, de les replacer dans la perspective du symbole général et de justifier ainsi leur signification sérieuse. Leur donnant respectivement le sens d'*Élévation* et de *Beauté*, il insiste aussi, avec raison, sur l'importance et la valeur d'*abdique*, « impliquant un désistement, un changement de pouvoir et un exil » (p. 48).

Résumant alors son analyse, il la schématise en une représentation spatiale du poème, horizontal en son prologue, vertical en son aventure racontée, horizontal de nouveau en sa finale, sans redescendre tout à fait au niveau du prologue, un horizontal surélevé peut-on dire...

Son exégèse terminée, notre critique prend son vol et son commentaire s'élargit jusqu'à une définition de l'artiste et une philosophie de l'art. Il veut d'abord que le dualisme, dont il a vu dans *Prose* la mise en action, réponde, chez Mallarmé, à « deux attitudes fondamentales et opposées : la tentation métaphysicienne de posséder l'Absolu, fût-ce au prix du silence, et la tentation littéraire de nommer, fût-ce au prix de l'Absolu » (pp. 56-57). Et de multiplier, à ce propos, le mot *absolu*, l'employant en épithète (le Beau absolu), en substantif (l'Absolu), ce qui empêche peut-être de se laisser convaincre par sa démonstration pourtant entraînante. Car dans cette même lettre de mai 1866 et dans combien d'autres (que le volume de la *Correspondance* a révélées) on ne peut oublier que l'absolu dont Mallarmé avait faim et horreur, s'est brusquement effondré dans la vision et la certitude du néant. Il n'y a plus d'absolu, pour Mallarmé, à partir de 1866; il n'y a que le néant... Le dualisme qui résulte « d'une double exigence : celle du Désir de Posséder et celle du Désir de Désirer » (p. 61) n'explique plus Mallarmé.

Cette théorie du dualisme inhérent à toute conscience d'artiste exposée par M. D. Boulay était-elle préalable à l'analyse de *Prose*? Elle se présente en tout cas comme découlant de l'analyse, comme son corollaire, et, d'une façon inattendue, elle sert aussi à tracer le devoir du critique, ainsi que le système de référence auquel celui-ci peut utilement avoir recours.

Devant une exégèse aussi fine, aussi sûre, aussi élégamment écrite, comment se refuser l'agrément d'une polémique où la courtoisie ne fait aucun tort ni à la passion ni à l'admiration? Les objections faites à M. Daniel Boulay ne sont là que pour le plaisir de pénétrer plus avant dans un texte que sa richesse mystérieuse continue de défendre.

E. NOULET.

Marcel BOLLE DE BAL, Christian DEJEAN, Michel ELIAT-ELIAT, *La structure des rémunérations en Belgique, 2 : Les modes de rémunération en vigueur dans l'industrie du tabac*, Editions Institut de sociologie Solvay et Office belge pour l'accroissement de la productivité, Bruxelles, décembre 1960, 139 pages.

Dans le cadre du programme de recherches patronné par l'Office belge pour l'accroissement de la productivité et consacré à « l'intéressement des travailleurs », le Centre de sociologie du travail de l'Institut de sociologie Solvay vient de publier le deuxième ouvrage d'une collection qui s'annonce déjà comme devant ouvrir la voie à des schémas conceptuels efficaces en matière de structure des rémunérations. La

conception générale de la recherche, le modèle théorique sur lequel elle repose et le contexte social de l'investigation seront successivement passés en revue.

1° *La conception générale de la recherche et son champ d'investigation*

La Fédération belgo-luxembourgeoise des industries du tabac est la deuxième fédération professionnelle à apporter sa collaboration à la réalisation de ce large inventaire des systèmes de rémunération en vigueur en Belgique (1).

Les auteurs n'ont pas limité leur étude à un relevé de faits. Ils ont également repris et analysé une série d'opinions, tant patronales que syndicales, relatives aux problèmes de la stimulation et de l'intéressement des travailleurs. C'est ainsi que se rejoignent et se complètent, dans la conception et la réalisation de cette recherche, les méthodes de l'économie sociale et celles de la sociologie du travail, le point de vue de l'économiste et celui du sociologue.

Toutes les entreprises affiliées à la Fédération belgo-luxembourgeoise des industries du tabac — à l'exception des firmes occupant moins de 50 travailleurs sauf une — ont été soumises à l'investigation. Les dix-sept producteurs dont les techniques de rémunération font l'objet de l'ouvrage employaient, à la fin de 1959 — au moment de l'enquête — 5 807 travailleurs manuels dont 4 181 (soit 71,9 %) du sexe féminin.

Ces chiffres représentent plus de 82 % du personnel occupé dans la branche; dès lors il est permis d'affirmer que les auteurs ont retenu un échantillon largement représentatif du secteur étudié.

2° *Un essai de modèle sociologique*

Les auteurs commencent par esquisser les grandes lignes du modèle théorique qu'ils ont adopté afin de rendre compte, dans une perspective sociologique, des multiples éléments constitutifs de la rémunération. Ce cadre théorique que nous allons maintenant examiner a été construit à partir de critères objectifs et en tenant compte de préoccupations dominantes telles que l'intéressement des travailleurs et l'influence des suppléments de rémunération sur la participation ouvrière à la vie de l'entreprise.

L'élaboration d'un modèle théorique ne peut se faire qu'à partir de définitions choisies :

1. Seul a été retenu, dans l'inventaire proposé, le salaire de prestation, « c'est-à-dire la rémunération directement liée à la participation du salarié au processus de production, rémunération qui traduit et récompense sa contribution productive au sein de l'entreprise, qui rémunère l'exercice du métier ».

2. Selon les auteurs, le salaire de prestation (SP) se compose essentiellement de trois parties :

— la rémunération de base (RB), proportionnelle au temps passé;

(1) Cf. Marcel BOLLE DE BAL et Christian DEJEAN, *La structure des rémunérations en Belgique*, 1 : *Les modes de rémunération en vigueur dans le secteur de la fabrication des pâtes, papiers et cartons*, Editions Institut de sociologie Solvay et O. B. A. P., Bruxelles, 1959, 98 pages.

- les compléments de rémunération (CR), c'est-à-dire les primes et avantages versés régulièrement à chaque période de paie (maximum 1 mois) et affectant la structure du salaire horaire;
- les suppléments de rémunération (SR), primes et avantages payés soit exceptionnellement, soit régulièrement avec une périodicité supérieure à un mois (en fin d'exercice, fin d'année, de semestre, de trimestre, par exemple) et se superposant donc au salaire normal.

Le salaire de prestation peut être symbolisé par la formule suivante :

$$SP = RB + CR + SR$$

Il ressort de ces définitions que pour qu'un élément de rémunération puisse entrer dans la catégorie des « compléments », il faut donc qu'il réunisse les conditions :

- qu'il soit périodique;
- que cette périodicité ne dépasse pas le délai « normal » de paiement, délai que les auteurs ont fixé à un mois compte tenu des usages actuels.

Si l'une de ces conditions fait défaut, la prime ou l'avantage appartient à la catégorie des « suppléments ».

3. Parmi les compléments et les suppléments de rémunération, les auteurs distinguent :

- les compléments ou suppléments liés à la production (ou à ses dérivés : rendement, productivité, prospérité, etc.);
- les compléments ou suppléments non liés à la production (indemnités pour travaux lourds et insalubres, indemnités de régime horaire, avantages en nature...).

« Liaison à la production » signifie liaison au résultat de la production c'est-à-dire à la quantité de produits fabriqués, et non liaison au processus de production.

4. Partant de cette distinction, les auteurs en font immédiatement une autre, tout aussi fondamentale, qui leur permet dès lors d'approcher le problème dans une optique purement sociologique. Ils distinguent deux types de primes :

- les primes « stimulantes », c'est-à-dire celles qui ont pour but de stimuler les travailleurs à produire, de les inciter à accroître la production;
- les primes « d'intéressement », c'est-à-dire celles qui visent à intéresser les travailleurs soit à leur entreprise, soit au progrès technique en général.

En pratique, il n'est pas possible de différencier nettement stimulation et intéressement. Les auteurs retiennent cependant deux éléments qui leur paraissent déterminants pour fonder le caractère « stimulant » d'une prime : un élément de temps et un élément d'espace.

Pour qu'une prime soit réellement stimulante, il convient qu'elle soit payée le plus tôt possible après l'effort, donc à chaque période de paie. Il faut encore que son champ d'application ne dépasse pas trop largement le poste de travail de l'ouvrier ou l'équipe qui l'environne immédiatement.

« ... dans la majorité des cas, et en vertu des considérations qui précèdent,

- *Les primes stimulantes seront des compléments de rémunération,*
- *Les primes d'intéressement seront des suppléments de rémunération.*

C'est ce rapprochement, cette coïncidence qui assure l'unité des deux parties de cet inventaire, la première économique, fondée sur la classification « objective » (compléments-suppléments), la seconde sociologique (fondée sur la classification « subjective » (stimulation-intéressement). »

5. Poursuivant la construction de leur modèle théorique les auteurs distinguent ensuite, mais cette fois parmi les éléments non liés à la production, trois types de primes, indemnités et avantages :

- les compléments et suppléments en espèces (prime d'ancienneté, indemnités pour la pénibilité du travail...);
- les compléments et suppléments en nature (cigarettes, potage...);
- les suppléments mixtes et sociaux (facilités pour l'achat de cigarettes, suppléments de pension, indemnités de maladie sous diverses formes).

6. Enfin, dernière brique au gros-œuvre, une distinction est faite entre les formules individuelles et les formules collectives. Les qualificatifs « individuel » et « collectif » traduisent ici un caractère de la production qui sert de base au calcul des compléments de rémunération.

Ce cadre théorique ainsi créé permet dès lors à ses auteurs une observation disciplinée malgré la grande diversité et l'extrême complexité des systèmes de salaires rencontrés dans l'industrie du tabac.

Le relevé établi par les sociologues fait apparaître quelques grandes tendances que nous leur laisserons résumer ainsi :

- équilibre entre les salaires au temps passé (2 763 personnes, soit 48 %) et les salaires « stimulants » (3 044 personnes, soit 52 %);
- prédominance, parmi les salaires stimulants, des primes individuelles (1 999 personnes, soit 65 %) sur les primes collectives (1 045 personnes, soit 35 %);
- équilibre, parmi les éléments liés à la production, entre les compléments (salaires stimulants : 3 044 personnes, soit 52 %) et les suppléments de rémunération (primes d'intéressement : 3 168 personnes, soit 54 %);
- absence à peu près totale de conventions instituant — sous forme de suppléments de rémunération — une liaison « rationnelle » entre la rémunération et des facteurs globaux tels que la productivité, la prospérité, etc. (un seul cas : 430 personnes, soit 7 %);
- par contre, pratique assez répandue des gratifications et libéralités patronales (2 738 personnes, soit 47 %).

3° *Le contexte social de l'investigation*

La deuxième partie de l'étude — où domine l'aspect subjectif — rend compte des avis que portent les responsables syndicaux et patronaux sur les techniques salariales mises en œuvre. L'ensemble de réflexions, recueillies à l'occasion de conversations dirigées, éclaire le contexte social de l'investigation.

Ces opinions sont relatives à la *stimulation* des travailleurs d'abord, à leur *intéressement* ensuite.

En ce qui concerne la *stimulation* les déclarations enregistrées portent plus précisément sur le fonctionnement théorique et réel des systèmes, sur l'influence de la conjoncture sur le fonctionnement des systèmes « stimulants », sur l'usure des systèmes avec le temps, sur les qualités respectives des primes individuelles et des primes collectives.

L'appréciation des praticiens patronaux et syndicaux sur les diverses formes de l'intéressement — intéressement à la productivité, à la prospérité, politique de maintien au travail dans des conditions économiques défavorables... — a mené les auteurs à formuler des constatations et des hypothèses explicatives dont la richesse ne nous permet pas d'en faire un compte rendu complet. On peut cependant affirmer qu'elles contribuent à éclairer certains aspects des relations professionnelles en matière de rémunération.

C'est ainsi, par exemple, que l'investigation fait ressortir les résistances à l'introduction de liaisons conventionnelles et « rationnelles » entre la rémunération et la productivité, la prospérité, etc. « Tant les représentants patronaux que les délégués des travailleurs se déclarent opposés à l'idée d'engagements trop stricts qui risqueraient de porter atteinte à leur liberté d'action. Ils préfèrent de part et d'autre des formules plus souples, des avantages non conventionnels qui leur permettent — théoriquement du moins — d'ajuster leurs attitudes à la situation économique et sociale. »

*
* *

L'essai de modèle sociologique que la lecture de cet ouvrage nous a fait découvrir apparaît comme une tentative intéressante de clarification des concepts-clés en matière de structure des rémunérations. Mais l'originalité de cette analyse conceptuelle réside, à notre avis, dans le fait qu'elle ne se limite pas à des définitions. Elle cherche à relier aussi des concepts définis sous la forme d'un *schéma*. Ce n'est précisément que lorsque des propositions ont été logiquement reliées entre elles que peut s'établir la théorie.

Certains pourront ainsi penser que c'est la promesse d'une théorie sociologique des rémunérations que contient cet ouvrage. Les prochaines publications annoncées par le Centre de sociologie du travail de l'Institut de sociologie Solvay et consacrées au problème de la structure des rémunérations dans d'autres secteurs professionnels permettront à tous de se faire une opinion définitive à ce sujet.

Henry LISMONDE.

Centre national de Sociologie du Droit social, *Cumul d'une pension de retraite et d'une activité lucrative*. Préface de L.-E. Troclet, ancien Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. Discours d'ouverture par L. Servais, Ministre de la Prévoyance sociale, 224 pages grand in-8°. Institut de Sociologie Solvay, éd.

Cet ouvrage constitue la synthèse des travaux du Colloque consacré au problème du cumul d'une pension de retraite et d'une activité lucrative, organisé conjointement par l'Institut de Sociologie Solvay et le Centre national de Sociologie du Droit social.

Il traite des aspects et des incidences sociologiques, démographiques, juridiques et techniques du cumul.

Le problème du cumul en Belgique se pose dans un cadre particulier puisqu'une différence de régime a été légalement établie pour les pensionnés du secteur public (liberté totale) et ceux du secteur privé (interdiction du cumul de la pension de retraite et de toute activité autre qu'un travail occasionnel de 6 jours).

Le vieillissement de la population et l'allongement de la vie modifient progressivement la conception existante de la pension de vieillesse. Le droit au travail pour les personnes âgées apparaît comme une revendication légitime mais dont la réalisation est influencée par des problèmes importants et difficiles, notamment celui du chômage, de la concurrence, d'une baisse de rémunérations marginales, etc.

Parmi les pensionnés eux-mêmes, on constate des différences d'opinion marquées, les statistiques établies après enquête ont permis d'évaluer que le nombre de ceux qui préféreraient profiter de leur retraite sans travailler régulièrement est relativement plus élevé. Pour ceux-là, leur problème peut être résolu par une pension décente.

Quant à ceux qui, pour des raisons matérielles ou morales, désiraient poursuivre une activité lucrative, il semble socialement utile de rechercher une formule qui constitue un aménagement plus souple des règles de limitation du travail lucratif. En outre, on ne peut ignorer que le régime de liberté appliqué au seul secteur public en matière de cumul crée un véritable malaise social.

Le problème de l'emploi des travailleurs âgés se pose avec celui du vieillissement de la population et de l'évolution de la législation sociale. L'accroissement de la longévité aura un aspect différent suivant qu'elle sera ou non accompagnée d'une prolongation de la capacité de travail.

Les lecteurs liront dans cet ouvrage de vivants exposés consacrés à tous les aspects de la question, mais ils y trouveront surtout des explications de démographes et de gérontologues, tels que MM. Paillat, Treanton, Clerens et Demol; des analyses juridiques et économiques de MM. les professeurs Horion et Kirschen; des réflexions de philosophes sociaux tels que MM. P. Laroque, le chanoine Leclercq et L.-E. Troclet.

La grande valeur scientifique des personnalités si diverses qui ont collaboré au colloque est le meilleur gage de l'intérêt des études réunies dans l'ouvrage consacré au cumul d'une pension de retraite et d'une activité lucrative.

E. VOGEL.

ROUSSEAU, Lucien et DE VALKENEER, Henri, *Contribution de l'organisation scientifique à la réduction de la durée du travail*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie Solvay, 1961, 142 pages.

L'accroissement de la productivité est un problème qui retient l'attention du chef d'entreprise soucieux de maintenir son usine en activité.

La concurrence économique devient de plus en plus âpre et si l'instauration progressive du Marché commun nous ouvre des débouchés plus larges, elle nous oblige cependant à produire à des prix compétitifs. Le problème principal est celui de l'abaissement du prix de revient. Pour diminuer ce prix de revient, il faut rechercher le moyen de réduire le coût des éléments qui le constituent. Parmi ces éléments, il y en a

sur lesquels le chef d'entreprise ne peut pas agir : coût des matières premières, de l'outillage, de la force motrice, etc. Le seul facteur qu'il est possible d'améliorer est le temps nécessaire pour la transformation de la matière première en produit fini.

Ce temps de fabrication peut être sensiblement réduit en appliquant d'une manière scientifique les principes de l'étude du travail.

Le problème relatif à la réduction de la durée du travail est extrêmement important et exige un accroissement de productivité de l'homme et de la machine. Le passage des 48 aux 45 heures a naturellement entraîné une baisse de production à laquelle il a été possible de remédier dans une très large mesure, grâce à la rationalisation des méthodes de travail.

Rappelons ici la déclaration de la C. E .C. A. dans son rapport de 1958 : « Il est difficile de mesurer exactement l'importance de la diminution de la production corrélative à la réduction du temps de travail. Il n'apparaît pas, en tout cas, qu'elle soit importante; il semble, au contraire, qu'elle puisse être aisément compensée par des mesures techniques ou de rationalisation prises en fonction même de la réduction du temps de travail. »

L'application des méthodes d'étude du travail date déjà et leur emploi tend à se généraliser à l'heure actuelle.

Cependant, les résultats n'ont pas toujours été ceux qu'on escomptait de prime abord. Pourquoi ? Pour deux raisons :

D'abord parce que ces travaux étaient confiés à des personnes n'ayant sur la question que des notions très vagues. Il n'est pas possible, dans ces conditions, d'obtenir des résultats tangibles.

La deuxième raison, certainement la plus importante, réside dans le fait que, à l'origine, l'application des principes d'étude du travail était considérée comme un moyen de réduire le coût de production en augmentant le rendement de l'ouvrier travaillant seul ou avec le concours d'un auxiliaire mécanique.

Cette idée a prévalu pendant longtemps. On se souciait fort peu du facteur humain et il ne faut pas chercher plus loin la cause des échecs. Heureusement, à l'heure actuelle, cette conception a évolué.

Il est certain qu'à côté des différents facteurs matériels de production, il existe des facteurs immatériels. La productivité est aussi étroitement liée au climat social de l'entreprise.

L'ouvrier, en principe, est réticent à toute innovation ou changement de méthode. Il pense que sa façon de travailler est la meilleure et ne tient pas à ce qu'on lui en impose une autre.

Il est nécessaire, avant d'introduire de nouvelles méthodes de travail, d'informer le personnel au sujet de ces techniques; éventuellement, après leur application, d'établir la comparaison, de montrer à l'ouvrier comment il travaillait auparavant, afin qu'il admette de lui-même la supériorité de la méthode actuelle.

Des garanties quant à l'emploi et au salaire doivent également être accordées. Puisque l'application des méthodes d'étude du travail permet à l'ouvrier d'augmenter son rendement, il est normal qu'on le fasse bénéficier d'une partie de cet accroissement soit sous forme de prime, soit par l'augmentation du salaire de base.

L'instauration d'un système scientifique d'organisation du travail ne doit pas être un prétexte au licenciement du personnel. La diminution du prix de revient provoque un accroissement des ventes, partant

de la production. Il est, dans ce sens, assez aisé de conserver le personnel éliminé par la rationalisation du travail.

Le rôle des syndicats est également très important. Leur concours est nécessaire pour mener à bien les améliorations envisagées. Les syndicats doivent participer de façon active et constructive à ces opérations.

Telles sont les principales considérations développées par les auteurs de cet ouvrage, après avoir passé en revue les principales méthodes d'étude du travail (étude des temps et des mouvements, pratique des observations instantanées, standards de temps de mouvement, simplification, préparation, ordonnancement du travail).

L'application de ces principes, dans le sens préconisé, doit normalement assurer, au sein de l'entreprise, un climat propice à la réalisation harmonieuse des intérêts de chacun.

J. QUENON.

R. O. KAPP, *Towards a Unified Cosmology*, Hutchinson, Londres, 1960; 303 pages; toilé, 35 sh.

Peu banal s'il en est, cet ouvrage présente les idées de base d'une « cosmologie unifiée ». Il faut entendre par là la réduction, à un principe fondamental commun, d'une série de phénomènes inexpliqués ou expliqués jusqu'ici en des langages totalement étrangers. Ces phénomènes relèvent de la cosmogonie et de la cosmologie galactique et stellaire, de la gravitation, des forces nucléaires, des particules élémentaires. La lecture de l'ouvrage est à la fois très attachante et quelque peu décevante. Expliquons-nous de cet apparent paradoxe.

Le principe fondamental sur lequel l'auteur fonde son édifice est ce qu'il appelle « principe d'hypothèse minimum », aux termes duquel une théorie physique a d'autant plus de valeur qu'elle fait appel à moins d'hypothèses *ad hoc* pour expliquer les phénomènes qu'elle prétend décrire. C'est là un principe auquel tout physicien souscrira sans doute volontiers : de telles hypothèses ne font que reculer la difficulté, et présentent de plus l'inconvénient de restreindre le champ d'application de la théorie.

Partant de là, l'auteur analyse les hypothèses généralement avancées concernant l'origine et la durée de la matière, et conclut que l'hypothèse minimum à ce sujet consiste à admettre que chaque constituant élémentaire de la matière peut naître à n'importe quel moment et s'éteindre à n'importe quel moment : c'est en somme, du point de vue conceptuel, une vue apparentée à l'hypothèse de la « création continue » de l'école anglaise de Bondi, Hoyle, Lyttleton, mais appliquée de façon symétrique aux extinctions comme aux naissances. La durée de vie de chaque constituant élémentaire de la matière obéit alors à une loi statistique analogue à celle qui conduit à la notion de « vie moyenne » en radioactivité.

L'auteur entreprend ensuite de montrer que ce point de départ fournit une explication satisfaisante de la genèse et de l'évolution des galaxies, des étoiles, des planètes. Il obtient de la gravitation une vue quantifiée, directement liée aux extinctions de matière, qui rend compte immédiatement de la loi de proportionnalité à l'inverse du carré de la distance en l'interprétant comme propagation d'ondes sphériques. A part le point de départ, les raisonnements invoqués n'ont rien de révolutionnaire.

La théorie proposée diffère des tentatives géométriques de théorie

unitaire de la gravitation et de l'électromagnétisme qui connaissent de nos jours un regain d'actualité, encore qu'elle ait avec celles-ci un point commun en ce qu'elle interprète les particules élémentaires comme des régions de forte « courbure » de l'univers quadridimensionnel. Il est insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à reprendre et approfondir les études de relativité générale, dont beaucoup reste à apprendre.

Voilà pour le côté attachant. L'aspect décevant est dû au caractère essentiellement qualitatif des idées avancées. Tout en insistant lui-même sur la nécessité de soumettre toute théorie au crible de la formulation quantitative avant de lui accorder crédit, l'auteur renonce à construire lui-même ce développement quantitatif, qui touche à diverses disciplines, et qu'il déclare laisser aux spécialistes de celles-ci. Il ne donne que de très rares analyses mathématiques, brèves et simples, destinées à justifier certains ordres de grandeur. Peut-être pareille attitude est-elle défendable, mais elle donne au lecteur de formation technique un certain sentiment de malaise; il aura souvent envie de tourner la page pour voir si l'exposé n'est pas précisé un peu plus loin en langage quantitatif. Il ne fait guère de doute que là réside la source de la froideur que l'auteur se plaint de rencontrer quand il cherche à propager ses idées.

Quoi qu'il en soit, le professeur Kapp a manifestement mûri son sujet, de façon philosophique mais sur la base de solides connaissances physiques, et l'exposé n'a rien d'une improvisation légère. Le livre remue beaucoup d'idées, souvent profondes, et en bouscule quelques-unes généralement vénérées mais aux pieds d'argile. Ne fût-ce que pour cela sa lecture ne peut être qu'enrichissante; elle peut être conseillée à qui s'intéresse, professionnellement ou par simple curiosité intellectuelle, aux problèmes fondamentaux de la physique.

Le caractère non mathématique de l'exposé le rend accessible au lecteur cultivé non spécialiste, pourvu qu'il soit disposé à s'astreindre à un effort intellectuel; cet effort est d'ailleurs facilité par un certain sens de l'humour et par le style souvent imagé de l'auteur. La langue est riche et élégante, la présentation soignée. (Deux regrettables erreurs typographiques cependant aux pages 228, 229.)

Mais pourquoi l'auteur a-t-il jugé nécessaire, dans les deux dernières pages de l'épilogue, de professer brusquement des convictions vitalistes sans relation avec le corps de l'ouvrage, qu'elles suivent comme un coup de tonnerre dans un ciel serein ?

J. ROMAIN.

Pierre RUELLE, *Huon de Bordeaux, édition critique*, Bruxelles, Presses Universitaires, 1960, 499 pages, planches.

Les aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, pair de France, et de la belle Esclarmonde, ainsi que du petit roi de féerie Auberon occupent une place importante parmi les récits de la vieille France. Les vingt-trois éditions successives (de 1513 à 1859) de la version en prose de cette chanson de geste, les deux adaptations néerlandaises, attestent que l'on n'a cessé d'aimer cette légende où l'on voit Huon de Bordeaux, victime de traîtres, condamné par Charlemagne à d'exorbitantes épreuves au terme d'un long voyage outre-mer qui le mènera jusqu'à Babylone. Ses aventures chevaleresques, amoureuses et féériques durant ses lointaines pérégrinations constituent la majeure partie de ce récit,

qui se termine évidemment par le triomphe de Huon sur ses adversaires.

M. Pierre Ruelle a eu l'heureuse idée de fournir une édition critique de la plus ancienne version rimée de cette légende, longue de près de 11.000 vers, et composée, selon lui, entre 1216 et 1229. Pour la première fois il est fait usage des trois manuscrits qui ont subsisté : ceux de Tours, de Paris et de Turin.

Les philologues mesureront les difficultés d'un tel travail, étant donné, entre autres, l'état dans lequel se trouvent parfois les manuscrits, dont certains feuillets ont dû être lus aux rayons infra-rouges. Ils se réjouiront de posséder enfin un texte sûr, qui répond à toutes les exigences de la critique moderne, et qui favorisera les nombreuses études littéraires qu'appelle cette chanson de geste. Ils apprécieront l'apport de ce volume à la connaissance de l'ancienne langue française; car M. Ruelle n'a pas ménagé les savantes études et notes phonétiques, morphologiques, lexicales et syntaxiques.

Mais ce livre satisfera aussi les lettrés soucieux de connaître enfin le texte primitif de cette légende. Un copieux glossaire contient tous les mots qui peuvent présenter quelque difficulté; il permet de savourer pleinement la copie exécutée par un scribe picard vers le milieu du XIII^e siècle, et qui sert de base à l'édition critique. Texte vivant, où l'on voit le jongleur exhorter ses auditeurs au silence, suspendre la séance, inviter les gens à revenir le lendemain après le dîner, en appeler à leur générosité, menacer de hâter la fin de sa chanson s'ils continuent à montrer peu de largesses, et finalement les remercier.

Une chanson de geste représente tout un monde de réminiscences littéraires à d'autres légendes et textes célèbres; elle contient de nombreuses allusions à des événements historiques, et ici à des voyages et des descriptions géographiques. La savante introduction de M. Ruelle et ses notes fournissent les éclaircissements souhaitables; elles témoignent, comme tout le travail d'ailleurs, d'une patience inlassable. Rien n'a été négligé pour répondre aux questions du lecteur, pour lui permettre d'apprécier ce poème. Il en résulte un beau livre, bien présenté, facile à manier. La Fondation Universitaire a été heureusement inspirée en en favorisant la publication dans les travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles.

Louis MOURIN.

Otto GROTH, *Die unerkannte Kulturmacht, Grundlegung der Zeitungswissenschaft (Periodik)*, Verlag Walter de Gruyter und Co., Berlin, 1960-1961 (7 volumes).

« C'est avec une vive impatience que, dans les milieux du journalisme, on attend la parution, annoncée depuis un certain moment, du tome I^{er} de *La puissance civilisatrice ignorée* d'Otto Groth. Groth, qui vient de fêter ses 80 ans, ... reprend donc à nouveau sa tentative de venir à bout de la théorie de la science journalistique. » Ainsi s'exprimait, il y a peu, dans la revue du Centre international d'Enseignement supérieur du Journalisme à Strasbourg (n^o 6), le Dr Kurt Koszyk, directeur du Westfälisch-Niederrheinisches Institut für Zeitungsforschung, qui rendait compte des publications les plus récentes de la science allemande du journalisme.

L'impatience des milieux journalistiques est satisfaite aujourd'hui,

Après son encyclopédique : *Die Zeitung* (1928-1930) et sa *Geschichte der deutschen Zeitungswissenschaft* (1948), Otto Groth publie maintenant le premier volume, sous-titré : *Das Wesen des Werkes*, d'un important ouvrage en sept volumes : *Die unerkannte Kulturmacht, Grundlegung der Zeitungswissenschaft (Periodik)*, dont l'ambition n'est pas médiocre : établir les bases théoriques de la science de la presse périodique (journaux, hebdomadaires, revues) et montrer l'interconnexion qui existe entre la presse périodique et les autres agents culturels, à savoir : les structures sociales (public, opinion publique, classes, etc.) et les systèmes culturels (Etat, économie, technologie, sciences, arts, religions).

C'est qu'en dépit de tous les efforts, dit notre auteur non sans bonnes raisons, les bases théoriques de la Zeitungswissenschaft sont loin d'être nettement établies; il n'a pas encore été possible de dire clairement quel est l'objet de cette science; à ce titre, elle reste « unerkannt ». Le moment est venu de sortir de cette situation, de décrire la structure d'une science indépendante grâce à ses méthodes, ses lois, ses buts et ses manifestations typiques, de montrer le rôle et la signification de cet effort dans l'ensemble des sciences humaines.

Affirmant sa volonté de traiter le sujet dans un esprit strictement scientifique, Otto Groth va donc s'attacher à donner à la science du journal — qu'il propose d'appeler la *science du périodique* — les bases théoriques qui lui font défaut jusqu'ici. En conséquence, il s'intéressera non seulement à l'essence même du périodique vu statiquement et dynamiquement, mais également à tout le domaine de la vie sociale et culturelle où le périodique exerce son activité et se met en état d'interconnexion; il ira même plus loin : au-delà des bases théoriques de la science du périodique, l'auteur croit nécessaire de donner les fondements philosophiques et dogmatiques de sa théorie.

L'entreprise est d'envergure. Dans quelle mesure est-elle réussie? C'est seulement après la publication du dernier volume que nous pourrions répondre à cette question. Ce que nous dirons dès maintenant, c'est qu'Otto Groth est, par son expérience de journaliste et de savant, très bien armé pour mener à bonne fin une entreprise, dont il faut bien dire qu'elle est pleine d'aléas.

Le premier volume, objet de ce compte rendu, est consacré, comme l'indique son sous-titre, à l'étude de l'essence (*das Wesen*) du périodique. Les caractères essentiels sont la périodicité, l'universalité, l'actualité et la publicité; s'ils définissent à eux seuls le périodique, il convient de signaler des caractères accidentels, qui ont leur importance : l'anonymat, la multiplication mécanique, la fabrication par une entreprise industrielle. Après une analyse attentive de ces caractères, l'auteur étudie les relations qui s'établissent entre les caractères essentiels; il examine les diverses théories qui traitent du concept « périodique », des limites et des types de ce genre de presse; il s'intéresse enfin aux problèmes de durée, de continuité, d'unicité, de structure et de sens du périodique.

Mais l'intérêt de ce premier volume est ailleurs; il est dans l'optique particulière de l'auteur : pour lui, le journal et le périodique sont des œuvres culturelles et, par conséquent, la science du périodique est partie de la science culturelle. La culture se distingue de la nature par le fait qu'elle se réalise suivant la structure de la vie spirituelle dans des valeurs et dans des buts; toute pensée et toute action humaines sont « finales ». L'œuvre culturelle est téléologiquement dirigée sur l'homme,

sur le sujet; sa structure est entièrement « objective-subjective ». Elle est la réalisation jamais parfaite d'une idée de valeur; entre celle-ci et sa réalisation, il y a toujours une opposition plus ou moins forte. Comme l'homme a en lui une impulsion qui le pousse à se rapprocher dans ses actes individuels d'un modèle universel, d'un idéal, on trouve dans toute œuvre culturelle la trace de la lutte que mène l'idée pour se réaliser.

Dès lors, toutes les sciences culturelles — dont la science du périodique — s'organisent autour de deux disciplines : une dogmatique et une technologie (ou art). La dogmatique est la science des normes suivant lesquelles le journalisme doit prouver sa valeur propre par rapport à la valeur « suprême » que détermine une conception du monde. Le journalisme n'a pas de valeur en soi; il n'a qu'une valeur « consécutive », une valeur d'efficacité; il doit donc s'inscrire dans une philosophie et une éthique pour trouver sa signification et sa justification. Quant à la technologie, elle repose sur des règles nombreuses et diverses; fondées sur des conceptions dogmatiques, ces règles ont un rôle qui n'est pas sans importance : donner des directives pour l'établissement « convenable » des journaux et des périodiques.

Mais ici une question se pose : ne conviendrait-il pas de considérer la science du périodique comme partie intégrante de la sociologie? Etudiant longuement les différences fondamentales qu'il constate entre ces deux sciences, l'auteur répond par la négative et affirme l'indépendance de la science du périodique en face de la sociologie. Certes, puisqu'elle est science culturelle, la science du périodique peut et doit même faire appel à la sociologie comme à une science auxiliaire; elle peut et doit faire appel aussi aux sciences naturelles : biologie, psychologie, etc.

On le constate : l'étude d'Otto Groth, si elle se veut scientifique, est fortement imprégnée de philosophie, au moins dans ce premier volume. Et c'est peut-être une faiblesse, puisqu'il suffirait de rejeter les conceptions de l'auteur pour rejeter, très injustement d'ailleurs, un ouvrage remarquable par la richesse de la réflexion.

Quant à l'exposé de la science du périodique que l'on trouve dans ce volume, nous lirons avec un intérêt soutenu une analyse très fouillée des diverses caractéristiques de la presse en général et, en particulier, une documentation très étendue sur la presse allemande. Disons-nous notre regret que l'auteur ait négligé, dans ses exemples comme dans sa bibliographie, les pays de langue française et de langue anglaise? Oui, mais on sait qu'en ce qui concerne la science du journalisme, cette ignorance ou cette méconnaissance de l'étranger n'est pas particulière à l'Allemagne; rares sont aussi les savants français, anglais ou américains qui connaissent la science allemande du journal. Il ne serait pas équitable de reprocher aux autres des défauts que nous avons nous-mêmes.

Au moment où nous mettions le point final à ce compte rendu, nous parvenait le deuxième volume, sous-titré : *Das Sein des Werkes*. Moins important avec ses 426 pages que le premier avec ses 645 pages, ce nouveau volume s'intéresse à l'apparence extérieure du périodique, à son contenu qu'il étudie en détail, au style journalistique et, dans une seconde partie, au « récepteur » (le lecteur), à l'« émetteur » (l'auteur) et au moyen (l'éditeur).

Disons tout de suite que nous n'avons pas l'intention de suivre la publication de l'ouvrage de volume en volume; nous attendrons le

septième et dernier volume promis pour la fin de l'année; il sera alors possible de procéder à une analyse systématique qui tienne mieux compte de l'important et de l'accessoire, et de porter un jugement d'ensemble sur une entreprise considérable, difficile et pleine d'intérêt, qui est tout à l'honneur d'Otto Groth.

R. C.

W. J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Congo, mai-juin 1960*. Rapport du Ministre chargé des Affaires générales en Afrique 1960 (Ministère des Affaires africaines, Bruxelles, 1961).

Dans son avant-propos, M. Ganshof van der Meersch constate : « C'est, sans doute, la première fois qu'un ministre, en sortant de charge, rend compte de sa gestion. » Ce fait anormal, l'avant-propos l'explique.

N'est-ce pas l'anormal qui est raisonnable ?

Ne serait-il pas bon qu'il en fût toujours ainsi, si pas pour un ministre, au moins pour un gouvernement ?

A la condition toutefois, que ces rapports gardent l'objectivité et fournissent l'exceptionnelle documentation de celui-ci. Cela rendrait à notre vie politique une solidité dont des passions, tour à tour louangeuses ou calomnieuses, la dépouillent, au grand dam du pays et de l'équilibre de son opinion publique.

*
* *

De quoi s'agissait-il ?

D'accoucher un nouvel Etat indépendant.

La naissance était fixée au 30 juin 1960. C'est le 16 mai que M. Ganshof van der Meersch fut nommé Ministre des Affaires générales en Afrique.

L'Œuvre nationale de l'Enfance prépare nos jeunes femmes à la maternité pendant six mois.

L'enfant à accoucher était un peuple : son accoucheur eut six semaines.

M. Ganshof est magistrat et professeur de droit public. Chacun de ceux qui le connaissent apprécient sa compétence.

M. Ganshof fut aussi un très grand résistant. Trop peu de Belges le savent et lui en gardent reconnaissance.

Sa tâche était une gageure. Il l'a acceptée. Il en rend compte.

A-t-il réussi ? Les pessimistes diront non.

Ceux qui, de bonne foi, liront son rapport penseront au moins que son effort fut gigantesque et que la tâche accomplie dépasse l'imagination. Il a déployé, au service de son pays et de l'indépendance congolaise, sa science juridique, son jugement et son expérience politiques et administratifs, son esprit de justice, son énergie, son sens du devoir, sa générosité. Aux inquiets, il a rendu la fermeté d'âme, montré son sens de l'autorité; aux courageux il a donné une direction; aux généreux, il a enseigné la beauté de la liberté; aux compliqués et aux manœuvriers, il a montré les voies droites et vraies.

Sous son autorité, jusqu'au 30 juin 1960, il a maintenu, dans la

mesure du possible, l'ordre et la discipline. Avec fermeté et loyauté, il a présidé à la naissance d'un Etat indépendant.

Le Congo indépendant a un an. Sans doute, cette année a été douloureuse pour la Belgique et pénible pour le Congo, déchiré par les querelles intérieures et bousculé par les rivalités des peuples du monde.

Qu'est-ce donc qu'un an dans la vie d'une nation? Aujourd'hui, il est permis de croire que le Congo prend conscience.

Les institutions que la Belgique lui a données servent de base à son organisation. A celle qu'il se donne lui-même et qu'il était peut-être illusoire, malgré les bonnes intentions qui nous inspiraient, de lui assurer avant sa naissance.

Au moins, la Belgique, qui a fait du Congo une nation moderne, équipée économiquement, socialement, moralement, et dans une certaine mesure intellectuellement, peut-elle, sans appeler la reconnaissance, contempler l'évolution indépendante de l'œuvre de son autorité.

Ceux des siens qui y sont restés y assurent le respect de ce qu'elle y a fait de bien.

Ceux du Congo indépendant sont venus, de plus en plus nombreux, chercher chez nous l'enseignement dont nous leur avons donné l'exemple et le besoin.

*
* *

Faut-il regretter ce qui ne s'est pas fait suivant nos projets?

Etait-il possible de mieux prévoir, de mieux organiser, d'organiser en même temps l'indépendance et la discipline, l'ordre et la liberté, de passer la souveraineté à ceux qui avaient jusqu'ici obéi?

L'Histoire le dira.

Dans son jugement, le rapport de M. Ganshof ne saura être méconnu, ni l'effort qu'il raconte.

La mission de M. Ganshof, les moyens à sa disposition, la situation du Congo en mai 1960, les partis qui s'y étaient formés, les élections organisées, leurs résultats et les institutions créées, la formation du gouvernement, les rivalités des hommes, leurs alliances, les mesures prises dans l'ordre judiciaire et administratif, le maintien de l'ordre et ses difficultés. Tout cela est conté et analysé avec méthode et objectivité.

Dans le même esprit, sont rapportées l'histoire des Gouvernements dissidents, les difficultés du Minie a. du Kasai, du Katanga.

Tout cela, avec des annexes, des tableaux, des cartes inspirés par la passion du bien, la science du juriste, la connaissance des exigences de l'Histoire.

Au milieu du volume, avec précision et méthode, les jeux politiques, les cérémonies de l'indépendance sont décrits.

A leur sujet, une observation : existe-t-il dans nos histoires des nations européennes ou américaines un compte rendu aussi complet et aussi réaliste des jeux de la politique lors de la naissance d'un Etat?

Le document de M. Ganshof van der Meersch en est d'autant plus précieux.

Sans doute, du point de vue idéal, peut-on en déduire la jeunesse politique des peuples congolais.

Il ne serait pas juste de s'arrêter à ce jugement, sans enregistrer

aussi l'intelligence de beaucoup de ces hommes — ni d'oublier que c'est dans notre langue qu'ils se sont formés et exprimés. Ce sont des traces qui ne s'effacent pas. Sur ces traces, sachons les comprendre et les aider.

*
* *

Sans doute, est-ce dans cet espoir que M. Ganshof a déployé ses efforts. Unissons-nous à lui. Restons avec les Congolais.

E. JANSON.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.